
UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01878249 0

ŒUVRES

DE

DESCARTES

CORRESPONDANCE

IV

Juillet 1643 — Avril 1647

M. Darboux, *de l'Académie des Sciences, doyen de la Faculté des Sciences de l'Université de Paris, et* M. Boutroux, *de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, professeur d'histoire de la philosophie moderne à la Sorbonne,* ont suivi l'impression de cette publication en qualité de commissaires responsables.

ŒUVRES

DE

DESCARTES

PUBLIÉES

PAR

Charles ADAM & Paul TANNERY

SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

CORRESPONDANCE

IV

Juillet 1643 — Avril 1647

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS
DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

PARIS
LIBRAIRIE PHILOSOPHIQUE J. VRIN
6, Place de la Sorbonne, ve

CORRESPONDANCE

CORRESPONDANCE

CCCXI.

Elisabeth a Descartes.

[La Haye], 1er juillet [1643].

Copie MS. Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt*, n° 16, p. 89-92.

Publiée par Foucher de Careil, p. 52-53, Descartes et la Princesse Elisabeth *(Paris, Germer-Baillière, 1879). Nous donnons, comme variantes, les leçons de F. de Careil. — Elisabeth répond à la lettre CCCX du 28 juin 1643, nouveau style, et on voit, par le texte (p. 2, l. 2-5), le sieur van Bergen retarder son départ de La Haye tout exprès pour emporter cette réponse ; la date du 1er juillet semble donc bien aussi du nouveau style, quoique les lettres précédentes d'Elisabeth soient datées en vieux style.*

Monſieur Deſcartes,

I'aprehende que vous ne receuiez autant d'incommodité, par mon eſtime de vos inſtructions & le deſir de m'en preualoir, que par l'ingratitude de ceux qui s'en priuent eux-meſmes & en voudroient priuer le genre humain [a]; & ne vous aurois enuoyé vn nouuel effet de mon

6 & ne] Et ie ne.

a. Allusion à la citation de Descartes par le *Vroedschap* d'Utrecht. Voir t. III, p. 695, l. 22.

ignorance, auant que ie vous feusse deschargé de ceux de leur opiniastreté, si le sieur Van Bergen ne m'y eust obligé plus tost, par sa ciuilité de vouloir demeurer en cette ville, iusqu'a ce que ie luy donnerois vne response a vostre lettre du 28e de iuin[a]*, qui me fait voir clairement les trois sortes de notions que nous auons, leurs obiets, & comment on s'en doit seruir.*

Ie trouue aussi que les sens me montrent que l'ame meut le corps, mais ne m'enseignent point (non plus que l'Entendement & l'Imagination) la fasson dont elle le fait. Et, pour cela, ie pense qu'il y a des proprietés de l'ame, qui nous sont inconnues, qui pourront peut estre renuerser ce que vos Meditations Metaphysiques m'ont persuadée, par de si bonnes raisons, de l'inextention de l'ame. Et ce doute semble estre fondé sur la regle que vous y donnez, en parlant du vray & du faux, & que toute l'erreur nous vient de former des iugements de ce que nous ne perceuons assez. Quoy que l'extension n'est necessaire a la pensée, n'y repugnant point, elle pourra duire a quelque autre fonction de l'ame, qui ne luy est moins essentielle. Du moins elle fait choir la contradiction de Scholastiques, qu'elle est toute en tout le corps, & toute en chacune de ses parties. Ie ne m'excuse point de confondre la notion de l'ame auec celle du corps par la mesme raison que le vulgaire; mais cela ne m'oste point le premier doute, & ie desespereray de trouuer de la certitude en chose du monde, si vous ne m'en donnez, qui m'auez seul empeschée d'estre

1 feusse] eusse. — 6 leur objet. — 9-10 l'entendement. — 10 l'imagination. — 17 des] les. — 17-18 ne perceuons pas. — 19 duire] nuire. — 21 de] des.

a. Lettre CCCX, t. III, p. 690.

ſceptique, a quoy mon premier raiſonnement me portoit.

Encore que ie vous doiue cette confeſſion, pour vous en rendre grace, ie la croirois fort imprudente, ſi ie ne connoiſſois voſtre bonté & generoſité, eſgale au reſte de vos merites, autant par l'experience que i'en ay deſia eue, que par reputation. Vous ne la pouuez teſmoigner d'vne faſſon plus obligeante que par les eſclairciſſements & conſeils dont vous me faites part, que ie priſe au-deſſus des plus grands treſors que pourroit poſſeder

Voſtre tres-affectionnée amie a vous ſeruir,

Elisabeth.

Ce 1er de Iuillet.

Monſieur Deſcartes.

CCCXII.

Descartes a Beverwick.

Egmond du Hoef, 5 juillet 1643.

Texte de Beverovicius, *Epistolicæ Quæstiones*, 1644, p. 118-121.

Clerselier ne donne qu'une version française, tome I, lettre 76, p. 355-357, « Response de Monſieur Descartes » *à la précédente (notre lettre CCCVII, t. III, p. 682). L'édition latine, t. I, Epist. LXXVI, p. 263-264, donne le texte latin des* Epiſt. Quæſt., *avec la date.*

Clariſſime & præſtantiſſime vir,

Perhonorificum mihi eſſe puto, quod, cùm varia magnorum virorum reſponſa velis colligere, a me, in

quo nihil magni eſt, ſymbolam petas ; & vereor ne non ſim ſatis multi æris ad eam conferendam. Quicquid enim habui de quæſtione quam proponis, ante aliquot annos in diſſertatione de Methodo Gallice editâ[a] iam dedi, atque ibi omnem motum ſanguinis ex ſolo cordis calore ac vaſorum conformatione deduxi. Quippe, quamuis circa ſanguinis circulationem cum Heruæo plane conſentiam, ipſumque vt præſtantiſſimi illius inuenti, quo nullum maius & vtilius in medicinâ eſſe puto, primum auctorem ſuſpiciam, tamen circa motum cordis omnino ab eo diſſentio.

Vult enim, ſi bene memini, cor in diaſtole, ſe extendendo, ſanguinem in ſe admittere, ac in ſyſtole, ſe comprimendo, illum emittere ; ego autem rem omnem ita explico. Cùm cor ſanguine vacuum eſt, neceſſario nouus ſanguis in eius dextrum ventriculum, per venam cauam, & in ſiniſtrum, per arteriam venoſam, delabitur : neceſſario, inquam : cùm enim ſit fluidus, & orificia iſtorum vaſorum, quæ corrugata auriculas cordis componunt, ſint latiſſima, & valuulæ, quibus muniuntur, ſint tunc apertæ, niſi miraculo ſiſtatur, debet in cor incidere. Deinde, poſtquam aliquid ſanguinis hoc pacto in vtrumque cordis ventriculum incidit, ibi plus caloris inueniens quàm in venis ex quibus delapſus eſt, neceſſario dilatatur, & multo plus loci quàm prius deſiderat ; neceſſario, inquam, quia talis eſt eius natura, vt facile eſt experiri in eo quod, dum frigemus, omnes venæ noſtri corporis contrahantur & vix appareant ; cùm autem poſtea incaleſcimus, adeo turgeſcant vt ſanguis in iis con-

a. *Discours de la Methode*, p. 47-55.

tentus decuplo plus ſpatij quàm prius occupare videatur. Cùm autem ſanguis in corde ſic dilatatur, ſubito & cum impetu omnes eius ventriculorum parietes circumquaque propellit, quo fit vt claudantur valuulæ quibus orificia venæ cauæ & arteriæ venoſæ muniuntur, atque aperiantur illæ quæ ſunt in orificijs venæ arterioſæ & arteriæ magnæ. Ea enim eſt fabrica iſtarum valuularum, vt neceſſario, iuxta leges Mechanicæ, ex hoc ſolo ſanguinis impetu hæ aperiantur & illæ claudantur; atque hæc ſanguinis dilatatio facit cordis diaſtolen. Sed & idem ſanguis, illo ipſo momento quo in corde dilatatus aperit valuulas venæ arterioſæ & arteriæ magnæ, omnem alium ſanguinem in arterijs contentum etiam propellit, quo fit earum diaſtole. Poſtea ille idem ſanguis, eodem impetu quo ſe dilatauit, arterias ingreditur, ſicque cor vacuatur, & in hoc conſiſtit eius ſyſtole. Sanguiſque in corde dilatatus, cùm ad arterias peruenit, rurſus condenſatur, quia non tantus ibi eſt calor, & in hoc conſiſtit arteriarum ſyſtole, quæ tempore vix differt a ſyſtole cordis. In fine autem huius ſyſtoles, | ſanguis in arterijs contentus (venam arterioſam pro arteriâ & arteriam venoſam pro venâ ſemper ſumo) relabitur verſus cor, ſed eius ventriculos non ingreditur, quia talis eſt fabrica valuularum, in earum orificijs exiſtentium, vt hoc ſanguinis relapſu neceſſario claudantur. Contra autem valuulæ, quæ ſunt in orificijs venarum, ſponte aperiuntur, corde detumeſcente, ſicque nouus ſanguis ex venis in cor labitur, & noua incipit diaſtole. Quæ omnia reuera ſunt mechanica, vt etiam mechanica ſunt experimenta, quibus probatur eſſe varias anaſto-

moſes venarum & arteriarum, per quas ſanguis ex his in illas fluit : qualia ſunt de ſitu valuularum in venis, de ligaturâ brachij ad venæ ſectionem, de egreſſu totius ſanguinis ex corpore per vnicam venam vel arteriam apertam, &c.

Nec mihi de hac re plura occurrunt relatu digna; tam manifeſta enim & tam certa mihi videtur, vt eam pluribus argumentis probare ſuperuacuum putem. Sed nonnullæ obiectiones, ad ipſam pertinentes, mihi miſſæ ſunt Louanio ante ſex annos[a], ad quas tunc temporis reſpondi[b], & quia earum auctor meas reſponſiones malâ fide diſtortas & mutilatas in lucem edidit, ipſas, vt a me reuera ſcriptæ ſunt, libenter mittam, ſi vel nutu ſignifices tibi gratas fore omnique aliâ in re, quantum in me erit, voluntati tuæ ac perhoneſtis ſtudijs obſequar. Vale.

Egmondæ op de Hoef, 5 Iulij 1643.

CCCXIII.

Descartes a Colvius.

Egmond du Hoef, 5 juillet 1643.

Autographe, Leyde, Bibl. de l'Univ., *Collection Huygens*.

Publiée par V. Cousin, Fragments philosophiques, *3e édit., 1838, t. I, p. 151-152. Réponse à la lettre CCCVI, t. III, p. 680.*

a. Voir t. I, lettre C, p. 496, et t. II, lettre CXV, p. 52.
b. Tome I, lettre CVII, p. 521, et t. II, lettre CXVII, p. 62.

Clariſſimo & præſtantiſſimo viro
A. Coluio Theologiæ Doctori
R. Des Cartes S. D

Non ita mihi complaceo vt nihil a me fieri exiſtimem, quod merito poſſit reprehendi; & tanta teneor cupiditate errores meos cognoſcendi, vt etiam iniuſte reprehendentes, quibus non eſt animus malus, mihi ſoleant eſſe pergrati. Et ſane dubitare non debes quin litteræ, quas a te accepi, ſummopere me tibi deuinciant: etſi enim in illis quædam mea reprehendas, in quibus non mihi videor valde peccaſſe, ac me componas cum homine a quo quammaxime differre velim, quia tamen ab animo peramico ſimulque ingenuo & pio profectas eſſe animaduerto, non modo illas libenter legi, ſed etiam reprehenſionibus tuis aſſenſus ſum. Dolendum eſt quod non omnes homines commodis publicis inſeruiant, & aliqui ſibi mutuo nocere conentur; at iuſtam defenſionem meæ famæ ſuſcipere cogebar, & vni forſan nocere vt pluribus prodeſſem. Tranſgreſſus ſum leges charitatis; at credidi me ad eas erga illum non magis teneri, quam erga ethnicum & publicanum, quia audiebam ipſum nec fratrum ſuorum nec etiam Magiſtratuum precibus flecti potuiſſe. Non celebraui eius egregias dotes, vel non vidi; nam indefeſſos labores, memoriam & qualemcumque doctrinam, tanquam inſtrumenta vitiorum, timenda in eo eſſe putaui, non laudanda; vitæ vero probitatem & modeſtiam prorſus non vidi. Petis etiam : cui bono ? Ego bonum pacis quæſiui; nimis enim multi aduerſarij quotidie in me inſurgerent, ſi nullas

vnquam iniurias propulſarem. Non dico quid de eo iam fiet, neque enim ſcio. Sed eius domini ſuper hac re videntur velle deliberare, vt ex celebri eorum programmate[a] forte notaſti. Quid vero ad illud reſpondeam, in chartis hîc adiunctis[b], ſi placet, leges, & ſcies eo pluris me facere virtutes tuas, quo aliorum vitia magis auerſor. Vale.

Egmundæ op de Hoef, 5 Iulij 1643.

Adresse :

A Monſieur
Monſieur Coluius
Miniſtre de la parole de Dieu
A Dordrecht.

CCCXIV.

DESCARTES AU VROEDSCHAP D'UTRECHT.

Egmond du Hoef, 6 juillet 1643.

Imprimé par Descartes (voir les deux lettres CCCXV et CCCXVI ci-après), sans doute sous forme de placard, comme la citation à laquelle il répond (t. III, p. 696, éclaircissement). *Cette réponse était en français et en flamand (voir ci-après l'*éclaircissement) *; nous n'avons pu, jusqu'ici, retrouver le texte français, et nous donnons le texte flamand, publié par* A.-C. DUKER, Studie van den Strijd tusschen Voetius en Descartes, 1861, *p. 222-225.*

a. Voir, t. III, p. 696-697, la citation du 23 juin.

b. Réponse de Descartes à cette citation, lettre flamande CCCXIV ci-après.

Mijn Heeren [a],

Ick hebbe reden U. Ed. te bedancken, dat mijne rechtveerdighe klachten haer beweeght hebben te onderſoecken het leven van eenen man die zijnde in publycquen dienſt van uwe Stadt, my ten hoochſten heeft veronghelijckt; als oock dat het U. Ed. ghelieſt heeft my daer van te verwittighen, om haer nochmaels van bericht te konnen dienen, ſulcx als ick ſal oordelen tot mijne intentie dienſtich te weſen, by aldien ick eenighe bewijs-redenen paſſende op 't gheen ick van hem gheſchreven hebbe, mochte naghelaten hebben. Ende by deſe gheleghentheyt ſoude ick my tot Utrecht laten vinden om U. Ed. daer in te helpen ende ten dienſte te zijn nae mijn vermoghen, by ſoo verre ick konde oordelen, dat mijne tegenwoordicheyt daer toe nodig ware; ende dat mijn voornemen ware hem voor U. Ed. in rechte te betrecken. Maer ſoo als ick van hem in 't openbaer ben verongelijckt, alſo hebbe ick mijne ſaeck in 't openbaer bepleyt, alſdat betaemde. Ende hebbende voorgenomen den redelijcken Leſer te voldoen ende te vermoegen, is met voordacht het laeſt ghedruckt waer van het opſchrift hout : *Epiſtola Renati des Cartes ad celeberrimum virum &c.*, in ſulcker voeghen ingheſtelt, dat de bewijſendie vereyſt worden tot verificatie van 't geen ick van dien man gheſchreven hebbe allomme daer by worden ghevonden, ſoo veel men de ſelve met reden van my ſoude konnen vereyſchen. Uit welcker inſichte ick achter-weghen ghelaten hebbe verſcheyden van ſijne

a. Voir la traduction française, aux *Additions* du présent volume.

byſondere actien die my bekent zijn, om niet ghehouden te zijn daertoe ghetuygen voor te brenghen, hebbende maer aengeroert eenighe van ſijne actien die voorghevallen zijn in 't openbaer ofte ommers in 't bijweeſen van perſonen die by U. Ed. zijn in publique bedieninghen, door de welcke ſy de waerheyt konnen weten ſoo daer an wort ghetwijffelt. Maer ick hebbe my voornaementlijck bemoeyt met ſijne ſchriften te onderſoecken, ſulcx dat men maer heeft nae te ſien de plaetſen die door my worden aengheweeſen ende daer by ghemelt om te weten met wat recht ick hem daer over beſtraſt hebbe. Ende ſchoon ghenomen dat hy niet te verantwoorden en hadde de laſteringen van het ſchandelijck boeck dat onlanghs in uwe Stadt ghedruckt is met den tijtel van *Admiranda Methodus nouæ Philoſophiæ Renati des Cartes* ofte *Philoſophia Carteſiana,* daer van hy hem ſoo my bericht wort, ſoeckt te ontſchuldighen, U. Ed. ſullen daer beneven verſcheyde andere dinghen vinden, die ick klaerlijck beweſen hebbe, alleen uyt de gheſchriften die ſijnen naem voeren ende van hem niet konnen ghelochent worden, om daer uyt te verſtaen 't geen U. Ed. ghelieven te onderſoecken naementlijck of hy ſijner ampten weerdigh is. In voeghen dat de onpartijdighe ende hun des verſtaende mannen die gheoordeelt hebben, dat ſodaenighe perſoon in humeur ende conditie daer by beſchreven, niet alleen onnut, maer oock ten hoeghſten ſchaedelijck ſoude weſen in eenighe publique bedieninge, ſoo van de Academie als van de Kercke, hem veroordeelt ende ſijn vonniſſe ſchijnen ghevelt te hebben : Want ick hebbe bij nae doorgaens niet als mijne

redenen bij gnebracht, laetende den Leſer ſijne vrijheyt om daer uyt te beſluyten 't geen daer uyt komt te volghen : Sulcx dat deſen man ſich ſelven niet en konnen ſuyveren van 't geen de onpartijdighe teghens hem hebben beſloten, ten zy hy mijne redenen wederlegghe door andere ſoo bondighe redenen, dat ick de ſelve niet en ſal konnen bewijſen, krachteloos te zijn, ende dat de onpartijdighe Leſers het teghen-deel daer uyt konnen beſluyten. Maer niet-te-min dewijl al de Werelt oordeelt, dat hy de voornaemſte autheur is vande laſteringhen die in het ghemelt fameux boeck teghens my worden ghevonden, verſoeck ick U. Ed. de waerheyt daer van te willen onderſoecken, die men litchtelijck ſal konnen weten uyt den Boeckdrucker ofte andere, ende niet te willen ghedoogen dat deeſen man U. Ed. ſoeck te miſleyden in een ſaecke die ſoo klaer is. Ick verwachte dit niet alleen van uwe heuſheyt, maer oock van weghen mijn goet recht : Want ſo U. Ed. wel inſien 't geen ick deſen aengaende gheſchreven hebbe, ſy ſullen bevinden dat ick de rechtmatighe verdedinghe van mijn eere, voornaementlijck ghetracht hebbe dienſt te doen aen het ghemeine beſte, ende de weerde van haere Stadt ende Academie te hanthaeven. Waerom ick my verwondere over de wijſe die U. Ed. ghebruyckt hebben om my haere meyninghe te laeten weten, als of ick ſoo weynich bekent waere in deſe Provincien ende beſonderlijck in haere Stadt, dat men heeft willen ſchijnen mijne woonplaetſe niet te weten, ofte dat ick yets ghedaen hadde dat niet loflijck en waere, ofte eyndelijck dat U. Ed. eenigh recht over my waeren hebbende, 't welck ick

hier genootſaeckt ben te ontkennen, ende ſoo U. Ed. derhalven yets aennemen daer over te proteſteren van onghelijck. Maer ick en verwachte niet dierghelijcx van uwe voorſichtigheyt; ende ick neme het alleen daer voor dat U. Ed. daermede hebben willen te kennen geven dat ſy niet als tot haer groot leet-weſen ghenootſaeckt zijn te onderſoecken de zeden ende het leven van deſen man : Ende dat haere meyninge is, ghelijck al het verſchil 't welck ick met hem ghehadt hebbe vervat is in ghedruckte boecken, dat al het geen naemaels ſoude moghen voorvallen mede door den druck worde ghemeyn ghemaeckt, opdat al de Werelt daer van mach oordelen. Overſulcx indien in mijne gheſchriften yet van beſondere aenmerkinghe wort bevonden, daerop U. Ed. naeder onderrichtinge ſouden begeren, ſal ich ſeer geerne haer de ſelve op ſodanigen wijſe laeten toekomen, ende daer by betonem hoe veel ick haer achte, en hoe waerlijck ick ben

Mijn heeren
Uwe Ed.
Ootmoedighſten ende gheneyghſten dienaer

DESCARTES.

Van Egmond op de Hoef, den 6 July, ſtylo novo, 1643.

On trouve aux Archives de la Ville d'Utrecht, dans les registres du Vroedschap, le passage suivant, relatif à cette réponse de Descartes. La date du 1er juillet doit être lue 10 juillet (nouveau style).

« Saturdaechs den 1en Julij 's naenoens 1643. — Is gelesen een beslote » missive in 't François, ondertekent Descartes, gedateert t' Egmondt op » de Hoeff den 6en Julij, stylo novo, 1643, ende geaddresseert aen myn » Heeren Burgermeesteren ende Vroetschap der Stadt Utrecht ende 't » translaet van dien in parenti gedruckt (daervan een bundel met exem-

» plaren overgesonden was) geintituleert *Antwoort van den Wel Edelen* » *Heere René Des Cartes, Heere du Perron*, op het gepubliceerde van » de Heeren van Vroetschap der Stadt Utrecht den 13en Junij des Jaers » 1643. Ende in advys gehouden tot de wedercomste van de Heere Eerste » Burgermeester. » (*Not. der Utr. Vroedschap*, 1 Julij 1643.)

CCCXV.

Descartes a [Huygens]

Amsterdam, 10 juillet 1643.

Texte de Foucher de Careil, *Œuvres inédites de Descartes*, t. II, p. 26-27.

L'autographe, qui existait encore à La Haye, au Rijcks-Archief, dans la collection Wilhelm, lorsque Foucher de Careil le publia en 1860, a disparu, quand cette collection fut transportée à la Bibliothèque de l'Université de Leyde, en 1862. — L'adresse manque; elle se trouvait sans doute avec un exemplaire ou deux de la pièce précédente, envoyée en même temps (*p. 14, l. 1*). *Mais Descartes répond à l'auteur d'une consultation, qui avait dû lui parvenir par l'intermédiaire de Wilhelm; et cette consultation* (*voir* l'éclaircissement) *était de Huygens. C'est donc à celui-ci que la présente letire est adressée.*

Monſieur,

La conſultation * que vous m'auez fait la faueur de m'enuoyer, ne pouuoit arriuer plus a propos qu'elle a fait, & ie ne l'auois point attendue plutoſt. Elle m'a entierement mis hors de peine, & m'a fait croyre aſſurement ce dont ie m'eſtois deſia douté, bien que contre l'opinion commune, a ſçauoir que ie n'ay pas tant ſuiet de me plaindre, que de remercier Mrs d'Vtrecht, de ce qu'ils me veulent faire iuſtice de mon aduerſaire. C'eſt pourquoy, ayant deſia auparauant dreſſé la letre

que vous verrez icy en Flamend [a], i'ay penſé qu'elle pourroit tenir la place de la requeſte que vous me conſeilliez, & qui ne pourroit eſtre preparée a tems; auſſy que ie ne ſçay point de quel auocat ie me pourrois ſeruir, & ie deſire ſurtout euiter le proces. Ie voy tant de perſonnes qui deſapprouuent la procedure de ces M[rs], que ie ne me puis perſuader qu'ils continuent a en faire de ſemblables. Toutefois, a cauſe qu'on peut ſeulement iuger de ce que doiuent, & non pas de ce que peuuent faire les hommes, ie ne me puis aſſurer de rien, excepté du ſoin & de la diligence que vous employez a m'obliger, de laquelle i'ay des preuues ſi fraiſches & ſi certaines que ie n'en puis douter. Auſſy ſuis-ie tres aſſurement & tres paſſionnement,

Monſieur,

Voſtre tres humble
& tres obeiſſant ſeruiteur,

DESCARTES.

D'Amſterdam, le 10 Iuillet 1643.

Page 13, l. 2. — On trouve à Amsterdam, Bibliothèque de l'Académie des Sciences, au tome II, p. 123, des *Lettres françoises de Constantin Huygens,* en copie MS., la « consultation » suivante, qui est bien celle à laquelle Descartes répond. Cette copie ne porte point de nom de destinataire. Mais la réponse de Descartes se trouvant parmi les lettres à Wilhelm, celui-ci avait dû transmettre la consultation, comme il transmettra cette réponse. Quant à la date, elle répond bien à ces deux notes du *Dagboek de Constantin Huygens :* « 3 July 1643. Exponitur exer» citus, et Assenedam ductus castra facit. — 23 Aug. (1643). Exercitus » Asseneda discedit. »

« Assenede, 5 Jul. 43. »

« Il semble a des amis de Monsieur Descartes, qu'il n'a pas trop de

a. Lettre CCCXIV, p. 8 ci-avant.

» subiect de se plaindre de ce que Messieurs d'Vtrecht viennent de publier
» a son egard; au contraire, que c'est M. Voetius qui en doibt estre moins
» satisfait, parce qu'au lieu de defendre brusquement la lecture d'vn liure
» qui le blasme, ce qu'vn ministre de sa consideration eust bien obtenu
» ailleurs, ils ne font qu'assurer la libre entrée et sortie a l'auteur, pour
» en venir verifier les assertions. Par où ceux de ladite Ville, se portans
» aueq moderation, non pour parties, mais pour iuges, et ainsi s'offrans
» a rendre iustice, qui est tout ce qu'on peut attendre d'eux, il importe
» que M. Descartes se garde de songer a quelqu'autre tribunal, comme si
» iustice luy eust este refusée par la Ville; ce qui n'est point iusques ores,
» parce qu'il ne la luy a iamais demandée; vn magistrat ne pouuant
» faire reflexion sur des liures imprimés, qui ne se sont adressés qu'aux
» lecteurs. »

« Ensuite l'on estime que, pour preuenir les effets de la contumace, il
» est temps que M. Descartes leur demande cette iustice par Requeste
» formelle et directe, dans laquelle, tesmoignant aueq modestie le des-
» plaisir qu'il a eu de voir son nom en affiche publique, il recite nuement,
» comme, s'estant veu courru sus, calomnié et descrié par M. Voetius,
» en tant qu'Athée, et enseignant l'Atheisme soubs main, (a ne parler
» d'autres medisances de moins d'importance, au lieu des remontrances
» que la charité et la vocation dudit M. Voetius lui deuoient faire pre-
» ferer a toute autre procedure), il a creu se debuoir la satisfaction de
» faire cognoistre au monde et la fausseté de ceste accusation, comme de
» la plus atroce iniure qui puisse estre faicte a vn Gentilhomme Chres-
» tien, et les qualités de son accusateur deduictes aueq verité en deux
» Epistres qu'il en faict imprimer expres; defense et recrimination de
» laquelle voyant que leurs Seigneuries auroyent aggreable de veoir la
» verification plus circonstanciée, qu'il les remercie de l'oreille impartiale
» qu'ils semblent luy garder, et s'offre, en obeissant a leur bon plaisir,
» quoy que non subiect à leur iurisdiction, de prouuer, par le menu et
» iusqu'a l'entiere satisfaction de tout homme raisonnable, telles posi-
» tions desdites espitres qu'il leur plaira luy en noter, a condition qu'en
» mesme temps soit enioinct a sa partie de prouuer semblablement le
» subiect desdites accusations intentées contre luy par aggression vio-
» lente; a ce que, le tout veu et examiné, iustice soit rendue ainsi que de
» droict le trouuera conuenir. »

« Ceste Requeste, agencée de plus beau langage qu'on n'a loysir d'y
» employer presentement, deburoit estre tournée en bon flamand, et pre-
» sentée par mains de quelque bien habile Aduocat de la Religion, qui,
» au besoin, fust capable de la seconder de bouche, tant en publiq qu'en
» particulier, aupres des plus considerables du Magistrat, aueq toute
» vigueur, franchise et generosité, en excusant la non comparition de
» son maistre, sur ce que, comme personne des long temps retirée dans
» la vie contemplatiue, il n'entend aucunement la routine du Barreau, et
» en suitte s'est trouué obligé d'occuper par Aduocat et procureur. »

CCCXVI.

DESCARTES A [WILHELM].

Amsterdam, 10 juillet 1643.

AUTOGRAPHE, Leyde, Bibliothèque de l'Université.

Une feuille, moyen format, pliée en deux. La lettre, assez courte (12 lignes seulement, sans l'en-tête, la signature, la date, etc.), est toute au recto *du premier feuillet. Point d'adresse; mais elle est comprise dans la même liasse que les lettres à Wilhelm. En outre, cette lettre et la précédente, étant du même jour, ne s'adressaient pas sans doute au même destinataire; et la première étant pour Huygens, celle-ci devait être pour Wilhelm. Voir prolégomène ci-avant, p. 13. — Publiée par Foucher de Careil,* Œuvres inédites de Descartes, *t. II, p. 28 (Paris, Durand, 1860).*

Monſieur,

Vous ne verrez icy que ce que vous auez deſia vû [a]; car l'auocat, que Mr Parmentier prit la peine de venir conſulter auec moy, nous ayant aſſurez que le papier de Meſſieurs d'Vtrecht [b] ne m'obligeoit a aucune choſe, ie penſay que cecy ſuffiroit pour y reſpondre. Et i'eſpere que, s'ils ſçauent ce qu'on dit partout de leur procedure, ils n'en voudront plus faire de ſemblables, & qu'ils me lairront en repos, qui eſt tout ce que ie leur demande. Vous ferez part, s'il vous plaiſt, de mon imprimé a Mr de Zuylichem. La haſte que i'eu mercredy [c] de venir icy, pour le faire promptement

a. Réponse au Vroedschap d'Utrecht, p. 8 ci-avant.

b. Voir *éclaircissement*, t. III, p. 696.

c. Le 7 juillet précédent.

publier, empefcha que ie ne puffe auoir l'honneur de vous reuoir, pour vous remercier, & vous affurer que ie fuis paffionnement,

Monfieur,

Voftre tres humble &
tres obeiffant feruiteur,

DESCARTES.

D'Amfterdam, le 10 Iuillet 1643.

CCCXVII.

Descartes a G. Brandt.

Egmond du Hoef, 18 juillet 1643.

Autographe, Leyde, Bibliothèque de l'Université.

Publiée par l'abbé G. Monchamp, Le Flamand et Descartes, *p. 40-41 (broch. in-8, Saint-Trond, 1889). V. Cousin en avait donné une traduction française dans ses* Fragments philosophiques, *3e édit. 1838, t. I, p. 152-153.*

Monfieur Gerrit Brandt[a],

Ick fende u. E. myn Horologie, om u. E. te bidden de ketting te willen laeten maecken, en de felve aen te ftellen, geliick wy met malkanderen gefprooken hebben, behalven dat ick hadde gefeyt van een ketting van 12 elen, welcke ick vreefe dat te lang wefende fie foude te veel moeyte geven om te ftellen, ende lichter

a. Voir la traduction française aux *Additions* du présent volume.

verwerren. Daerom ick meine dat het ſal beter weſen dat men ſe maer de halve ſo lang maeckt, te weten ſo langhe als de touwe welcke ick hebbe by de horologie gelaten. Ick ſende oock de gewichten, en de katerrol, aen de welcke het kleinſte gewicht moet hanghen. Excuſeert my dat ick ſoo quaet Duytſch ſchriive. Ick ben,

U. E. ſeer goedwilligen vriendt,

DESCARTES.

Van Egmond op de Hoeff,
den 18 Iulij 1643.

Adresse :

Aan Monſieur,
Monſieur Gerrit Brandt,
In de twaelf uren, op het Rockinne, bij de benrſe,
tot Amſterdam.
Port is betaelt.

CCCXVIII.

DESCARTES A [GRASWINCKEL].

Egmond du Hoef, 17 octobre 1643.

COPIE MS., Genève, *Collection E. de Budé, n° 5.*

Publiée par E. de Budé, p. 10-11, Lettres inédites de Descartes *(Paris, Durand et Pedone-Lauriel, broch. in-8, 1868), avec la conjecture :* « Cette lettre est adressée à M. Van Sureck. » *La copie MS. ne donne, en effet, aucune indication, et cette lettre n'est point, comme*

les autres de la même collection, adressée à Pollot. Mais le destinataire n'avait jamais vu Descartes et ne le connaissait que de réputation; or on trouve le nom de van Zurck *dans la correspondance du philosophe, au moins à partir de juillet 1633 (voir t. I, p. 268, l. 24). D'autre part, la lettre suivante (p. 24, l. 4-5) indique bien* M. de Graswinckel *comme le destinataire de la présente lettre.*

Monſieur,

Ie vous conſidere comme vn bon Ange, que Dieu a enuoyé du ciel pour me ſecourir*; & pource que c'eſt voſtre ſeule vertu qui vous a fait auoir pitié de mon innocence, auant meſme que vous m'euſſiez iamais vû, ie me tiens plus aſſeuré de voſtre bienueuillance, que ſi ie l'auois acquiſe d'autre façon. C'eſt pourquoi ie prens icy la liberté de vous ſupplier trez humblement, puiſque vous iugez qu'il n'y a que l'authorité de ſon Alteſſe, meüe par l'interceſſion de M. l'Ambaſſadeur[a], qui me puiſſe tirer hors des pieges qu'on m'a tendus, de me vouloir tant obliger que d'en parler a l'vn & a l'autre, pour leur faire entendre l'eſtat de l'affaire & le grand beſoin que i'ay de leur aide, & auſſy combien il eſt equitable qu'ils me ſecourent. I'en eſcris particulierement a M. l'Ambaſſadeur[b], & luy mande que vous le verrez, & irez auec lui, s'il luy plaiſt, chez ſon Alteſſe; car M. de Pollot m'a fait eſperer que vous ne me refuſerez pas cette faueur. Et ie ſeray toute ma vie, Monſieur, &c.

DESCARTES.

Du Hoef en Egmond, le 17e Octobre 1643.

a. Gaspard Coignet de la Thuillerie.

b. Lettre perdue.

Page 19, l. 3. — Voici, tirées des Archives de la Ville d'Utrecht (*Registre des Actes de Vroedschap*), trois pièces qui font suite à celles qui ont été données t. III, p. 696-697, et qui montrent ce qui s'est passé dans l'intervalle, en août et septembre 1643. Elles sont du 7 août (17, *nouveau style*), 6 et 13 (c'est-à-dire 16 et 23) septembre.

1° « 's Maendaechs den VII^{en} Augusti 1643. — Gelesen 't advys by » eenige der Professoren ter begeerte van de heeren Burgemeesteren » ingestelt aengaende de geschriften van Des Cartes tegens d'heer profes- » sor Voetius, als oock d'attestatien soo van de Eerwaerde Kerckenraedt » als van de Professoren der Academie alhier aengaende D. Voetij leven, » handel ende wandel etc. : is eenstemmich goetgevonden, d'heere pro- » fessorem Regium daer op Des Cartes sich hier ende daer beroept, » specialick te horen op eenige poincten ofte interrogatorien daertoe te » concipieren. Ende sijn voorts gecommitteert omme met d'heeren Bur- » germeesteren ende andere voorgaende Gecommitteerden in te stellen de » censure over de voorseyde geschriften van Des Cartes, d'heeren Ny- » poort, Eck, De Goyer ende Van der Woerdt ofte 't meerendeel daertoe » connende vaceren. »

2° « 's Woensdaechs den VI^{en} September 1643. — By d'heeren Burger- » meesteren verhaelt synde hoe D. Profes. Regio volgens last ende reso- » lutie van den VII^{en} Augusti lestleden op gisteren voorgehouden synde » eenige interrogatorien hy getervigerseert ende gerecuseert hadde daerop » te antwoorden met versoeck van Copye ende tydt om te delibereren : is » verstaen dat men hem geen Copye geven sal, maer dat voorgaende » Gecommitteerden sullen voortgaen met het concipieren van 't geschrift » tegens Des Cartes volgens de voorseyde resolutie; oock den voornoem- » den Regium noch eens voor hun ontbieden ende vragen off hy sich » naerder bedacht heeft op de voorseyde interrogatorien, ende in cas van » iteratyff refuijs van categorijcq antwoordt, misnoegen daerover te » toonen. »

3° « 's Woensdaechs den XIII^{en} September 1643. — Is gearresteert ende » aenstonts gepubliceert d'acte van de Ed. Vroetschap waerbij Twee brie- » ven van Des Cartes tot nadeel ende lesie van D. Voetij eere uytgegeven, » worden verclaert disfamatoire schriften en fameuse libellen etc. als te » sien is int Publicatieboeck. »

« Den 13^{en} September (1643) »

« De Vroetschap der Stadt Utrecht goetgevonden hebbende eerst een » Illustre Schole binnen dese Stadt te funderen ende daernae deselve tot een » Academie te doen erigeren, hadde omme die sooveel in hun was recom- » mandabel te maecken, naer genomene informatiën van verscheyde ge- » leerde ende wel gequaliticeerde personen sonder sucht, uytgesien nae » sodane mannen, om tot Professoren te beroepen, die in geleerthevt, » godtvruchticheyt ende vromicheyt van leven uytsteeckende waren ende » met rijpen rade ende sonderlinge circumspectie soodaene uytgevonden

» ende vercoren, die alle (uytgesondert dat een van deselve in de saecke
» van René des Cartes, heer van Perron, ende desselffs philosophie sich
» vorder heeft bemoeyt als men wel gewenscht hadde), dese Academie
» door haer geleertheyt, godtsalicheyt ende neersticheyt sonderlingen
» dienst ende voordeel gedaen hebben ende noch sijn doende, tot groot
» genoegen van de Magistraat ende alle vromen, onder dewelcke D. Gis-
» bertus Voetius, S. Theologie Doctor et Professor necnon Ecclesiae
» Pastor, de minste niet en wort bevonden, als gevende bundige instruc-
» tie, sijnde in predicatien stichtelijck, in sijne disputatien scherpsinnich,
» detesterende ende destruerende de atheisterije, libertinische ende ket-
» terse opinien tegens de H. Schrifture strijdende, veele verdoolde tot de
» waere religie door middel van onderwijsinge ende exempel van een
» godtvruchtich leven brengende, overgeblevene superstitien ofte bijge-
» loven uijt der eenvoudigen herten uytroyende, sulcx dat van een pro-
» fessor der theologie ende leeraer niet anders soude mogen begeert ofte
» gewenscht worden. Ende gelijck alle dese goede qualiteyten hem bij
» vrome ende godtvruchtige aengenaem maken, soo verwecken deselve
» bij de vijanden der waerheyt bitteren haet ende nijt tegens hem, gelijck
» in verscheyden deelen gebleken is, ende insonderheyt door sekere twee
» brieven op den naem van de voornoemde Des Cartes in druck uytge-
» geven, d'eene geschreven aen een jesuit Dinet genaemt en d'andere
» geintituleert *Epistola Renati des Cartes ad celeberrimum virum etc.*,
» daerbij denselven Des Cartes gemelten D. Voetium van veele godtloos-
» heyden, boosheyden ende ondeuchden is beschuldigende, alsse dat hij
» sijne predicatien soude misbruycken tot leugenen, guytachtige scheldt-
» woorden, verweckinge van twist, seditien, infamatien van verscheyden
» persoonen, onbehoorlijcke berispingen van machtige, verachtende de
» hoger macht, sijnde een hypocrit, hartneckich, wraeckgierich, heers-
» chappije gebruijckende over sijne collegas, ende 't selve soeckende te
» doen over alle menschen, seditiens in syn rectoraet van de academie
» geweest ende inde republijcke noch sijnde, ende diergelijcke meer, ver-
» maenende daeromme de regierders deser stadt daerop te willen letten
» ende hem daerover straffen, alhoewel hij Des Cartes deselve taxeert dat
» se verboden hebben in haer E. Stadt te vercopen Regij verantwoordinge
» op sekere theses, onaengesien alle de werelt bekent was deselve verant-
» woordinge seer eerlick ende sedich geweest te sijn. Van alle twelcke
» mijn heeren van de Vroetschap voorseyt kennisse becomen hebbende,
» hadden (alhoewel d'innocentie D. Voetij een yder, die hem te recht
» kende, notoir was) op den 13en Junij lestleden bij publicatie nae voor-
» gaende clockluijdinge den voornoemden Des Cartes bekent gemaeckt,
» dat hij sich binnen dese Stadt mochte instellen binnen den tijdt van
» drie alsdoen naestvolgende weecken, genietende vrij acces ende reces,
» omme den inhouden van de voorverhaelde twee brieven sulcx te veri-
» fieren als hij soude oordeelen tot sijne intentie dienstich te sijn. Waer op
» den meergemelten Des Cartes bij sijne missive van den 6en Julij daer-

*

» aenvolgende, stilo novo, aen de voorgemelte heeren van de Vroetschap
» geschreven hadde onder anderen, dattet laetst gedructe, daervan het
» opschrift hout *Epistola Renati des Cartes ad celeberrimum virum etc.*
» in sulcker voegen was ingestelt, dat de bewijsen, die vereyscht worden
» tot verificatie vant geene hij van die man hadde geschreven, alomme
» daer bij werden bevonden, sooveel men deselve met reden van hem
» soude cunnen eysschen, ende dat hij uyt sodaenigen insichte achter-
» wege gelaten hadde verscheyden van sijne bijsondere actien, die hem
» bekent waren, om niet gehouden te sijn getuygen daertoe voort te
» brengen, seggende onder anderen in deselve missive, dat de Vroetschap,
» insiende 't geene hij dienaengaende geschreven hadde, bevinden soude,
» dat hij nevens de rechtmatige verdedinge van sijne eere voor namentlijck
» getracht hadde dienst te doen aent gemeene beste ende de weerde van
» de voorseyde Stadt ende Academie te handthaven. Welcke voorseyde
» missive bij mijn Heeren van de Vroetschap voorseyt gelesen ende
» geexamineert sijnde, hadden haer Ed. deselve ende de twee andere in
» de voorverhaelde publicatie aengetogen door haer Ed. Gecommitteer-
» den ende eenige andere onpartijdighe personen nae behoren doen visi-
» teren ende examineren ende uyt derselver rapport verstaen, dat den
» voornoemden DES CARTES, hem t'onrecht beclaecht van D. VOETIO ten
» hoochsten verongelijcht te sijn, alsoo hij daervan egeene t'minste bewijs
» en is producerende, maer alleenlick consequentie treckt uyt valsche
» presuppoosten, gefundeert op onsekere gissinge ende quade presumptie,
» daer uyt hij D. VOETIO affingeert te sijn autheur, fauteur, correcteur ofte
» cooperateur van verscheyde geschriften, daerbij den dickgemelten DES
» CARTES vermeijnt verongelijckt te wesen, ende dat haer Ed. daeren-
» boven gebleken was al 't selve versiert ende onwaerachtich te sijn, soo-
» dat den voornoemden DES CARTES geen oorsaecke ter werelt tegens
» D. VOETIUM gehadt hadde om sijnen goeden naeme ende faeme soo
» enormelick te lederen, maer dat hetselve veel eer was smakende nae
» den aert der Jesuyten, welcker discipel hij bekent geweest te sijn ende
» deselve altijt meest geacht ende geert te hebben, ende dat hij geen ander
» bewijs van sijne vilaine ende bittere diffamatien ende scheltredenen bij-
» brochte als van horen seggen ende uijt valsche rapporten van stoute
» onbeschaemde leugenaers, vijanden van dese regieringe, derselver aca-
» demie ende Gereformeerde religie. Ende dewijle d'ontschult Domini
» VOETII voornoemt de meergemelte Vroetschap wel bekent ende oock
» (hoewel onnodich) met attestatien soo van particulieren als van vers-
» cheydene aensienlicke collegien vertoont is, soo ist dat deselve Vroet-
» schap bij desen verclaert, de voorverhaelde twee brieven niet anders te
» sijn dan diffamatoire schriften ende fameuse libellen, daerbij niet alleen
» gemelte D. VOETIUS enormelick in sijne goede naem ende faem wordt
» geledeert, maer oock de Academie geinteresseert, de Professoren int
» bijsonder gediffameert ende de regieringe deser Stadt gevilipendeert.
» Verbiedende daerom allen ende een ijder de voorseyde brieven, in wat

» taele dieselve souden mogen worden bevonden, binnen dese Stadt ofte
» de vrijheyt van dien te drucken, inbrengen, vercopen ofte distribueren,
» directelick ofte indirectelick int heijmelick ofte int openbaer op arbi-
» trale correctie nae gelegentheyt der saecke, behoudens den Heere Offi-
» cier deser Stadt tegens den voornoemden Des Cartes ter saecke van 't
» geene voorseyt sijn actie. » (*Publicatie-boek der Stad Utrecht.*)

Ajoutons qu'à la fin de septembre parut à Utrecht un nouveau libelle, non signé (mais il était de Paul Voët, le fils du Ministre), et intitulé :

« *Aengevangen Procedueren tot Wttrecht tegens Renatus Des Cartes,*
» ter oorsaecke van twee sijne Diffamatoire gheschriften of fameuse libel-
» len. Vergadert ende uytgegeven door een liefhebber der Waerheydt.
» Tot Vtrecht. Ghedruckt by Willem Strick, 27 Sept. 1643. »

CCCXIX.

Descartes a Pollot.

[Egmond] du Hoef, 17 octobre 1643.

Autographe, Londres, Collection Morrison.

Lettre écrite tout entière sur la première page d'une feuille double, grand format ; au verso *du second feuillet est l'adresse, avec deux cachets de cire rouge, aux initiales R et C entrelacées. — Cette lettre manque dans la collection Budé, à Genève, laquelle d'ailleurs ne donne que des copies de lettres à Pollot. A la place, c'est-à-dire à cette même date du 17 octobre, on a inséré dans le cahier MS. une lettre de Descartes (la CCCXVIII^e ci-avant), écrite le même jour, non pas à Pollot, mais à un inconnu, dont nous avons maintenant le nom, grâce à l'autographe ci-dessous, M. de Graswinckel. Les deux lettres étaient sans doute ensemble ; le copiste n'en aura copié qu'une, la première, à M. de Graswinckel, oubliant la seconde, à Pollot ; et faute d'avoir lu celle-ci, il aura cru la première adressée à Van Surck. Voir le prolégomène de la lettre précédente, page 18-19.*

Monſieur,

Encore que les brouilleries d'Vtrecht me deplaiſent, & que i'aye de l'indignation de me voir criminel pour

vne action en laquelle ie croy auoir obligé le public & merité des remerciemens, cela toutefois ne me fasche pas tant comme les preuues que vous me rendez de vostre affection me consolent. I'escris a Mr de Graswinckel[a], suiuant vostre auis, & i'escris aussy a Mr l'Ambassadeur[b], que Mr de Graswinckel l'ira trouuer, pour luy dire en quoy i'ay besoin de sa faueur, & pour aller aussy auec luy, ou auec Mr Brasset, representer l'estat de la cause a son Altesse. Si cela me peut metre en seureté, ie seray bien ayse d'attendre a partir d'icy, iusques a ce que ma presence soit necessaire a la Haye, pour me iustifier; mais s'il reste le moindre doute, ie m'y en iray incontinant que ie le sçauray; & ie partirois des maintenant, sinon que i'attens des nouuelles d'Vtrecht, & que ie ne puis encore croyre que l'affaire soit si pressée. Mais ie vous prie d'auertir Mr de Graswinckel, qu'en parlant a Mr l'Ambassadeur & a son Altesse, il leur represente comme fort pressée & fort difficile, affin qu'ils la negligent moins.

Ie vous remercie tous tres humblement des logemens que vous m'offrez, & pourceque i'ay desia celuy de la Ville de Tours, qui est assez commode, ie ne vous en importuneray pas.

Ie ne sçay point de voye, pour auoir copie de ce qui s'est passé a Vtrecht[c], si vous ne l'obtenez de Mr vander Hoolck; il y a bien vn ami de Mr van Surck, qui me la promet, mais ie ne m'en assure pas. Enfin ie me

a. Lettre CCCXVIII ci-avant, p. 18.

b. Cf. ci-avant p. 19, l. 16.

c. Voir ci-avant p. 20, *éclaircissement*.

remets de tout en vous, & i'attendray encore icy vos commandemens. Et ie ſuis auec paſſion,

Monſieur,

Voſtre tres obeiſſant
& tres obligé ſeruiteur,

DESCARTES.

Du Hoef, le 17 Oct. 1643.

Adresse :

A Monſieur,
Monſieur de Pollot,
Gentilhomme de la Chambre
de ſon Alteſſe
A la Haye.

CCCXX.

Descartes a Pollot.

[Egmond] du Hoef, 21 octobre 1643.

Autographe, Collection de Queux de Saint-Hilaire.

Publiée par M. Victor Egger, Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux, *avril-juin 1881, p. 190-191.*

Monſieur,

I'ay bien fait de ne demeurer point dauantage a la Haye[a]; car ie n'euſſe pû auoir tant de ſoin de mes

a. Cf. ci-avant p. 24, l. 11-12.

propres affaires, que vous en auez eu, & i'aurois bien moins effectué. Ie n'ay point de paroles, pour exprimer le reſentiment que i'ay des obligations que ie vous ay; mais ie vous aſſure qu'il eſt extreme, & que ie le conſerueray toute ma vie. I'eſcriray, dans 3 ou 4 iours, a M. Vander Hoolck & a M. Braſſet, pour les remercier. Et encore que vous iugiez que ie n'ay plus rien a faire a la Haye, ie ſuis toutefois fort tenté d'y retourner dans quelques iours, pour aboucher M. Vander Hoolck, & entendre plus particulierement les biais qu'il a propoſés pour terminer mon affaire ; car i'ay peur qu'ils ne craignent trop le miniſtre[a], & en le craignant, ils luy donnent des forces. Selon toutes les regles de mon algebre, apres l'eclat qu'ils ont fait, ils ne ſe peuuent exempter de blaſme, s'ils ne le chaſtient, non pas de ce qu'il a fait contre moy, car ie n'en vaux pas la peine, & ie ne ſuis pas aſſez en leur bonnes graces, mais de ce qu'il a fait contre Mrs de Bois le Duc[b]; en quoy tous les faux teſmoins qu'il ſçauroit produire ne ſont pas ſuffiſans pour l'excuſer de mediſance, de menterie & de calomnie; car ſes propres eſcrits le conuainquent.

Au reſte, i'ay bien du remors de ce que ie propoſay dernierement la queſtion des 3 cercles a Me la princeſſe de Boheme[c]; car elle eſt ſi difficile, qu'il me ſemble qu'vn ange, qui n'auroit point eu d'autres inſtructions d'Algebre que celles que St[d] luy auroit

a. Voetius.

b. Voir t. III, p. 599, note *a*, et p. 606, l. 7.

c. Voir ci-après lettre CCCXXV, p. 37.

d. Stampioen?

données, n'en pourroit venir a bout ſans miracle. Ie ſuis,

Monſieur,

Voſtre tres obeiſſant & tres paſſionné ſeruiteur,

DESCARTES.

Du Hoef, le mercredy 21 Oct. 1643.

Il y a deſia 8 iours, qu'on m'a mandé d'Vtrecht qu'on n'auoit plus de peur pour moy, & que le nom de ſon Alteſſe, dans les lettres de Mr de Ryuſmond [a], auoit calmé toute la tempeſte. C'eſt la principale ioye que i'ay reſſentie, de voir que ce nom ſoit reueré, ſinon comme il doit, au moins aſſez pour empeſcher l'iniuſtice, en vne ville encline a la mutination & ou domine l'eſprit rebelle de Voetius.

Adresse :

A Monſieur,
Monſieur de Pollot,
Gentilhomme de la Chambre de ſon Alteſſe,
a la Haye.

a. Ne faudrait-il point lire *Buyserot*, ou *Beaumont*, tous deux Secrétaires du Prince d'Orange, tandis que ce nom de *Ryusmond* est inconnu ?

CCCXXI.

DESCARTES A POLLOT.

[Egmond] du Hoef, 23 octobre 1643.

COPIE MS., Genève, *Collection E. de Budé, n° 6.*

Publiée par E. de Budé, p. 12-16, Lettres inédites de Descartes *(Paris, Durand et Pedone-Lauriel, broch. in-8, 1868).*

Monſieur,

I'ay eu trois fois la plume a la main pour eſcrire a M. Vander Hoolck, & trois fois ie me ſuis retenu; car en reliſant les lettres que vous m'auez fait l'honneur de m'eſcrire, ie ne me trouue point encore hors de ſcrupule; & quoique ie ne doute point que M. Vander (Hoolck) ne me veuille du bien, & qu'il ne ſoit trez honneſte homme, ie ne laiſſe pas de craindre que, pour ſauuer l'honneur de ſa Ville, il ne veuille conduire les choſes d'vn biais qui ne me ſoit pas auantageux. Car vous me mandés qu'on a trouué des expediens, pour faire que la cauſe ne ſe termine point par Sentence; & pour moy, de l'humeur que ie ſuis, i'aimerois mieux qu'ils me condamnaſſent, & qu'ils fiſſent tout le pis qu'ils pourroient, pourueu que ie ne fuſſe pas entre leurs mains, que non pas que la choſe demeuraſt indeciſe. Car, cela eſtant, il feroit touſiours en leur pouuoir de la renouueller, quand ils voudroyent; & ainſy ie ne ſerois iamais aſſûré. Outre qu'ils m'ont deſia dif-

ſamé, en condamnant mon liure comme fameux[a], & me faiſant citer par l'Eſcoutete, en l'abſence duquel mardy[b], qui eſtoit le iour de l'aſſignation, ſon procureur demanda deffaut & priſe de corps contre moy; ſur quoy les iuges n'ordonnerent rien, mais remirent l'affaire a vne autre fois. Les choſes eſtant en ces termes, ie ne voy point d'expedient pour me tirer du pair, que de prendre a partie l'Eſcoutete & les Magiſtrats, qui m'ont deſia condamné ſans auoir aucun pouuoir ſur moy, & employer le credit de Mr l'Ambaſſadeur, pour demander a ſon Alteſſe que ie puiſſe auoir des iuges non ſuſpects, qui decident l'affaire. C'eſt choſe qu'on ne peut refuſer, & cette cauſe a deſia eſté iugée, en ma faueur, par tant de milliers d'hommes qui ont leu les liures de part & d'autre, que des iuges qui auront, tant ſoit peu, leur honneur en recommandation, n'oſeroyent manquer de me faire iuſtice. Ie ſçay bien que cela me donneroit de la peine; mais ie ſçay bien auſſi qu'en quelque façon que la choſe tournaſt, elle ſeroit grandement au deshonneur de Mrs d'Vtrecht; & ſelon toutes les regles de mon Algebre, ie ne voy pas qu'ils ſe puiſſent exempter de blaſme, ſi ce n'eſt qu'ils veuillent eux-meſmes ouurir les yeux, pour reconnoiſtre les impoſtures & calomnies de V(oetius), & qu'en le condamnant, ils m'abſoluent & declarent qu'ils auoyent eſté mal informés. Ce qui ſeroit fort aiſé, s'ils le vouloyent; car toute leur action contre moy eſtant fondée, a ce que i'entens, ſur ce que V(oetius) declare n'eſtre

a. Voir ci-avant p. 20, *éclaircissement*.

b. Sans doute le 20 octobre?

point complice du liure de Schoock[a], pour peu qu'ils s'en veuillent enquerir, ils trouueront aisement le contraire; & puisqu'il a demandé d'eux vne si rigoureuse punition des calomnies qu'il pretend que i'ai escrites contre luy, par ces mesmes loys ils auront droit de le chastier, pour celles qu'il a fait escrire contre moy. Ou bien, si ie ne vaux pas la peine qu'ils me fassent iustice en cela, s'ils veulent seulement auoir égard a ce qu'il a fait contre M[rs] de Boisleduc, ils ne trouueront que trop de suiet pour le condamner.

Ie vous diray donc icy, entre nous, que si M[r] Vander Hooleck medite quelque chose de semblable, & qu'il se promette d'en pouuoir venir a bout auec le temps, ie seray bien aise de temporiser, & de faire cependant tout ce qui sera en mon pouuoir pour y contribuer. Mais, s'il veut seulement tascher d'assoupir les choses, affin qu'on n'en parle plus, c'est ce que ie ne desire en façon du monde; & plutost que de m'attendre a cella, ie me propose d'aller demeurer a la Haye, pour y soliciter & demander iustice, iusques a ce qu'elle m'ayt esté rendue ou refusée. C'est pourquoy i'ose vous supplier de vouloir vn peu plus particulierement sçauoir son dessein, s'il est possible; ie suis desia si accoustumé a vous donner de la peine, qu'il me semble auoir droit de vous en donner encor dauantage, & toutefois ie ne sçaurois estre plus que ie suis, Monsieur, V.

Du Hoef, le vendredy 23[e] Octobre 1643.

a. Voir ci-avant t. III, p. 642, l. 16, et p. 606, note *b*.

CCCXXII.

Descartes a [Van Surck ?]

Leyde, [27 octobre 1643].

Copie MS., Genève, *Collection E. de Budé, n° 7.*

Publiée par E. de Budé, p. 16-18, Lettres inédites de Descartes *(Paris, Durand et Pedone-Lauriel, broch. in-8, 1868). Cette lettre se trouve dans la collection des lettres à Pollot, avec cette indication (d'une autre main, il est vrai, mais la même qui a écrit en tête de toutes :* « Copie de quelques Lettres de M. Des Cartes à Mons. Pollot. ») : « A M. Van Surck, à la Haye. » *Mais l'annotateur a bien pu se tromper pour cette lettre comme pour la CCCXVIII[e], p. 18 ci-avant; et le destinataire serait peut-être encore Graswinckel. — Quant à la date, c'est sans doute le premier mardi (p. 32, l. 12), après la lettre précédente du 23 octobre, c'est-à-dire le 27.*

Monſieur,

Aprez la lettre de ſemme que vous auez veue, i'en ay encore trouué icy vne d'vn homme, & d'vn homme qui ne s'épouuante pas aiſement[a], en laquelle il repete la meſme choſe, & qu'il y a vn accord, entre les Prouinces d'Vtrecht & de Holande, que les ſentences qui ſe font la, ſe peuuent executer icy. On me dit, de plus, qu'ils ont eſcrit pour cella a la Cour de Holande, de façon que, s'ils y obtiennent ce qu'ils deſirent, il pourroit arriuer que, ſans que i'y penſaſſe, on viendroit a Hoef ſaiſir mes papiers, qui eſt tout le bien qu'ils pourroyent ſaiſir, & bruſler cette malheureuſe philoſophie.

a. Wilhelm? Voir lettre suivante, p. 33, l. 2-3, et p. 34, l. 5-7.

qui eſt cauſe de toute leur aigreur. Et il ne ſe faut pas repoſer ſur ce que, ſelon les formes, on doit encore attendre quelques defauts ; car ils ſont reſolus de faire tout contre les formes. C'eſt pourquoy ie vous prie de voir Mr de Pollot & lui communiquer cette lettre, pour le prier de voir Mr Braſſet & faire qu'il continue le deſſein qu'il auoit dimanche[a], de ſupplier ſon Alteſſe qu'il luy plaiſe en faire eſcrire, de ſa part, au prouoſt d'Vtrecht, pour faire ceſſer ces procedures.

Ie ſuis, &c.

DESCARTES.

De Leyde, en paſſant, le mardy a midy.

CCCXXIII.

Descartes a Wilhelm.

[Egmond] du Hoef, 7 novembre 1643.

Autographe, Leyde, Bibliothèque de l'Université.

Publiée par Foucher de Careil, t. II, p. 22-25, Œuvres inédites de Descartes *(Paris, Durand, 1860). Une demi-feuille, grand format, pliée en deux : sur le premier feuillet,* recto *(20 lignes) et* verso *(15 lignes), la lettre avec date, signature, etc.; sur le second, au* recto, *une seconde lettre (29 lignes), long post-scriptum de la première, et au* verso *l'adresse, qui sert pour le tout, avec deux cachets de cire rouge (R et C entrelacés), retenant encore deux bouts de ruban de soie jaune.*

a. Descartes avait sans doute reçu de Pollot une lettre datée du dimanche 25 octobre, en réponse à la sienne du 23, lettre CCCXXI, p. 28 ci-avant.

Monſieur,

I'ay leu auec attention la letre que vous m'auez fait la faueur de m'eſcrire, & ie vous en ſuis extremement obligé. Ie ne ſçay ſi l'article de la couſtume, ſur lequel mon aduerſaire ſe fonde[a], ſe peut entendre de ceux qui ne ſont point ſous leur iuriſdiction; car, ſi cela eſtoit, il n'y auroit perſonne en lieu du monde, ſur lequel ils ne peuſſent eſtendre leur puiſſance, en faiſant faire des liures contre luy, remplis de toute ſorte d'iniures & calomnies, puis, s'il oſe s'en plaindre, en l'accuſant d'eſtre luy meſme le calomniateur. De dire auſſy que i'ay eſcrit contre la Ville ou l'Academie, c'eſt choſe tres fauſſe & ſans apparence; car i'ay eu partout plus de ſoin que ie ne deuois, de les eſpargner. Mais ie voy bien qu'il n'eſt pas queſtion de diſputer le droit; il faut ſeulement que i'aye ſoin de me garentir de la violence, & de pouruoir a ma ſeureté; car, pour mon honneur, il me ſemble qu'ils y pouruoyent eux-meſmes. Ie ne voudrois pas que V(oetius) euſt pouuoir de me faire areſter en quelque mauuaiſe hoſtelerie, ny meſme en quelque lieu que ce fuſt, a cauſe que, cela eſtant, ie ſerois obligé d'entreprendre vn proces, & c'eſt a quoy ie ne me reſoudray que le plus tard qu'il me ſera poſſible. Mais ie n'ay point deſſein d'aller plus loin que d'icy a la Haye, iuſques a ce que l'affaire ſoit en autre eſtat qu'elle n'eſt, & ie ne ſçay ſi, en cete prouince, il me pourroit faire ainſy areſter, & ſi, en ce cas, ce ne ſeroit pas deuant les iuges du lieu, ou ie ſerois ainſy areſté, que la cauſe deuroit eſtre di-

a. Voir ci-avant p. 31, l. 5.

putée. Si cela eſt, ie ne croy pas qu'il l'entreprene; mais ſi, m'ayant fait areſter icy, il pouuoit continuer ſes procedures a Vtrecht, i'aymerois mieux aller a la Haye, affin que, s'il me veut faire areſter, ce ſoit plutoſt la qu'ailleurs. Cependant ie vous remercie, de tout mon cœur, de l'auis que vous m'auez fait la faueur de me donner[a], & i'eſpere encore vous en aller remercier a la Haye, lorſqu'il ſera tems que i'y aille. Ie ſuis,

Monſieur,

Du Hoef, le 7 Nou. 1643.

Monſieur,

Depuis ma letre eſcrite, i'ay receu & leu le *Teſtimonium Academiæ Vltraiectinæ*[b], que V(oetius) mandoit eſtre ſous la preſſe; ie ne trouue pas qu'il face beaucoup pour luy ny contre moy. Toute leur *Narratio hiſtorica*, qui le ſuit, ne me touche point & ſe peut accorder auec la miene[c], & meſme peut ſeruir pour la confirmer, a cauſe qu'ils ne nient pas les faits, mais ſeulement y donnent d'autres interpretations, qui ne ſont point ſi croyables que les mienes.

Et, en leur *Teſtimonium*, ils ne m'accuſent que de trois poins. Le premier eſt d'auoir eſcrit que *quidam ex Collegis Regij, eum ſibi præferri aduertentes, manifeſte ipſi inuiderunt*[d]; ce qui ne ſe raporte pas a V(oe-

a. Cf. ci-avant p. 31, l. 3.

b. Voir ci-avant t. III, p. 568-569, *éclaircissement*.

c. C'est-à-dire avec son *Epistola ad P. Dinet*. Voir t. III, p. 565, l. 2, et *éclaircissement*, p. 568.

d. Page 175-176, *Epistola ad P. Dinet*, imprimée à la suite des 7mes *Objections* (Amstelodami, apud Ludovicum Elzevirium, 1642).

tius) ; & ce n'eſt pas vn crime d'auoir dit que quelqu'vn porte enuie a vn autre, & bien que ils le puiſſent nier, leurs actions toutefois le teſmoignent.

Le 2 eſt qu'ils nomment *improbam coniecturam*, a cauſe que, parlant *de ſupploſionibus*, i'ay dit : *eas non dico a Theologo per amicos fuiſſe excitatas, neque enim ſcio, ſed antea non fiebant*[a]; ce qui ne me ſemble pas auſſy eſtre ſuffiſant, pour fonder vne action d'iniures.

Enfin la derniere, qu'ils nomment *manifeſtam calumniam*, eſt que i'ay dit que V(oetius) eſtoit le principal autheur du iugement qu'ils ont fait contre moy, en le nommant *mordacem & ſeditioſum Rectorem*[b]. Et ils veulent tous en eſtre complices, en quoy ils ſe font plus de tort que ie n'ay fait. Et ie ne croy point encore en cela qu'il y ait de crime ; au contraire, ils m'en deuroient remercier, s'ils auoient de l'honneur. Mais ils nomment mal ce iugement[c] *de retinenda vetere Philoſophia;* car il a eſté *de condemnendâ nouâ vt orthodoxæ theologiæ aduerſâ,* bien qu'elle leur fuſt entierement inconnuë.

Adresse :

A Monſieur,
Monſieur de Wilhelm,
Conſeiller de ſon Alteſſe &
du Conſeil de Brabant,
A La Haye.

a. Page 179 (*ib.*).
b. *Ibidem*, p. 187 (*mordacem*), et p. 188 (*turbulentus*).
c. Voir t. III, p. 551-553, *éclaircissement.*

CCCXXIV.

DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

[Egmond du Hoef], 7 novembre 1643.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 194 (A) et 197 (B).

Les faits, dont il est question dans cette lettre, sont sans doute ceux qui se sont passés à Utrecht le mardi 20 octobre (voir ci-avant p. 29, l. 3) et surtout ceux du 31 octobre, ainsi relatés au *Registre des Actes du Vroedschap d'Utrecht*, sous la date du samedi 21 octobre (ancien style) :

« Saterdaechs den XXI[en] October 1643. — Insgelycx is in bedenc-
» ken gehouden off men in druck sall uytgeven de publicatie den
» XIII[en] September lestleden gedaen, waerby de twee Epistolen van
» RENATUS DES CARTES verclaert worden voor fameuse libellen ende
» disfamatoire geschriften. »

« *Depuis la réponse qu'il* (*Descartes*) *avoit faite, le sixiéme de Juillet*[a], *on avoit entiérement changé de stile dans la procédure; et ses ennemis avoient eu autant de soin d'empêcher que ce qu'ils préparoient contre luy ne fût sçû, que s'il avoit été question de surprendre quelque ville ennemie. Ils avoient voulu néanmoins observer quelques formes : et pour ce sujet la sentence, qu'ils avoient obtenuë des Magistrats, avoit été lûë dans la Maison de ville, mais à une heure ordinaire, aprés d'autres écrits, et lors qu'on se fut apperçû de l'absence de ceux qu'on jugeoit capables d'en avertir M. Descartes. Pour les citations de l'Officier de Justice, qui devoient suivre la sentence, ils ne s'étoient point souciez de prendre tant de précautions, croyant que M. Descartes, éloigné des lieux comme il étoit, ne pourroit point en être averti assez tôt pour y apporter du reméde. En effet, ses livres étant déja condamnez, & luy-même cité en personne* [en marge : V. la lettre MS. de Desc. à Picot du 7 novembre 1643], *ils se doutoient bien qu'il ne comparoîtroit pas, & que la sentence seroit donnée par défaut. Ils étoient assûrez que cette sentence n'iroit pas moins qu'à le condamner à de grosses amendes, à le bannir des Provinces unies,*

a. Lettre CCCXIV, ci-avant p. 8.

& à faire brûler ſes livres ; et l'on prétendoit que Voetius avoit déjà tranſigé avec le bourreau, pour faire un feu d'une hauteur demeſurée, & dont on pût faire mention dans l'hiſtoire comme d'une choſe extraordinaire. » (Baillet, II, 194.)

« *Cette affaire acheva de perdre la réputation de Voetius parmy les honnêtes gens de ſa Religion* [en marge : Lettr. MS. à Mers. du 11 de Décembre 1643.]. *Elle couvrit de confuſion les Magiſtrats d'Utrecht, dont pluſieurs tâchérent de s'excuſer ſur ce que, n'ayant pas étudié, & ne ſçachant pas quels pouvoient être les différens des gens de Lettres, ils s'étoient crus obligez de prendre les intérêts de leur Miniſtre & de leur Théologien contre un Catholique étranger* [en marge : Lettr. MS. à Picot du 7 novemb.], *eſtimant que le zéle pour leur Religion rectifieroit ſuffiſamment leur ignorance & leurs procédures les moins réguliéres. Elle ſervit auſſi à faire connoître la multitude des amis que M. Deſcartes avoit à La Haye, à Leyde, à Amſterdam, & généralement par toutes les Provinces-unies, & à luy en acquérir un grand nombre de nouveaux, qui blâmérent hautement les procédures d'Utrecht, dés qu'elles devinrent publiques : de ſorte que la principale occupation de M. Deſcartes, pendant les mois d'Octobre & de Novembre, fut d'écrire des lettres de remercimens par centaines. Divertiſſement moins odieux, mais auſſi nuiſible à ſes occupations, que les ſollicitations de ſon procez.* » (Baillet, II, 197.) B

CCCXXV.

Descartes a Elisabeth.

[Egmond du Hoef, novembre 1643.]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 80, p. 461-465.

« *A M. la Princesse Elizabeth, etc. Touchant le Probleme : trois cercles estant donnez, trouuer le quatriéme qui touche les trois* », dit Clerselier, *sans donner de date. Mais la réponse d'Elisabeth est datée du 21 novembre, lettre CCCXXVII ci-après; d'autre part, nous savons, par une lettre du 21 octobre, la CCCXXe ci-avant (p. 26, l. 24), qu'à cette date la princesse avait le problème en mains. Le*

présente a donc été écrite dans l'intervalle de ces deux dates, et il est plausible de la rapprocher plutôt du 21 novembre.

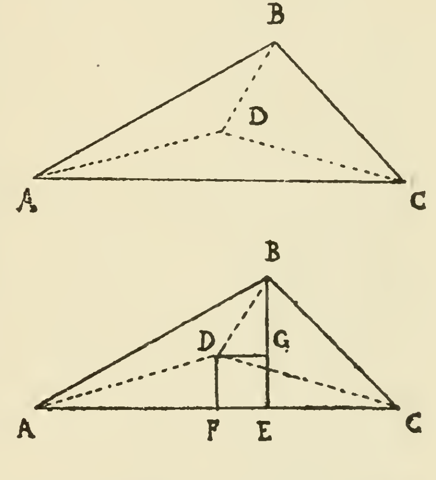
Madame,

Ayant ſceu de Monſieur de Pollot que Voſtre Alteſſe a pris la peine de chercher la queſtion des trois cercles, & qu'elle a trouué le moyen de la ſoudre, en ne ſuppoſant qu'vne quantité inconnuë, i'ay penſé que mon deuoir m'obligeoit de mettre icy la raiſon pourquoy i'en auois propoſé pluſieurs, & de quelle façon ie les demeſle.

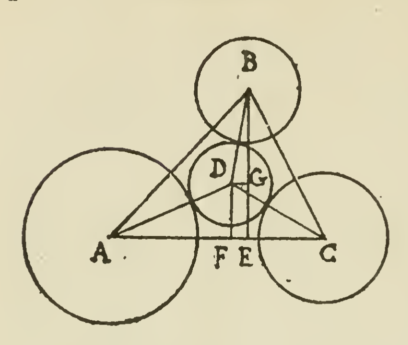
I'obſerue touſiours, en cherchant vne queſtion de Geometrie, que les lignes, dont ie me ſers pour la trouuer, ſoient paralleles, ou s'entrecouppent à angles droits, le plus qu'il eſt poſſible; & ie ne conſidere point d'autres Theoremes, ſinon que les coſtez des triangles ſemblables ont ſemblable proportion entr'eux, & que, dans les triangles rectangles, le quarré de la baſe eſt égal aux deux quarrez des coſtez. Et ie ne crains point de ſuppoſer pluſieurs quantitez inconnuës, pour reduire la queſtion à tels termes, qu'elle ne depende que de ces deux Theoremes; au contraire, i'aime mieux en ſuppoſer plus que moins. Car, par ce moyen, ie voy plus clairement tout ce que ie fais, & en les demeſlant ie trouue mieux les plus courts chemins, & m'exempte de multiplications ſuperfluës; au lieu que, ſi l'on tire d'autres lignes, & qu'on ſe ſerue d'autres Theoremes, bien qu'il puiſſe arriuer, par hazard, que le chemin qu'on trouuera ſoit plus court que le mien, toutesfois il arriue quaſi touſiours le contraire. Et on ne voit point ſi bien ce qu'on fait, ſi

ce n'eſt qu'on ait la demonſtration du Theoreme dont on ſe ſert fort preſente en l'eſprit; & en ce cas on trouue, quaſi touſiours, qu'il depend de la conſideration de quelques triangles, qui ſont ou rectangles, ou ſemblables entr'eux, & ainſi on retombe dans le chemin que ie tiens.

Par exemple, ſi on veut chercher cette queſtion des trois cercles, par l'aide d'vn Theoreme qui enſeigne à trouuer l'aire d'vn triangle par ſes trois coſtez, on n'a beſoin de ſuppoſer qu'vne quantité inconnuë. Car ſi A, B, C ſont les centres des trois cercles donnez, & D le centre du cherché, les trois coſtez du triangle ABC ſont donnez, & les trois lignes AD, BD, CD ſont compoſées des trois rayons des cercles donnez, ioints au rayon du cercle cherché, ſi bien que, ſuppoſant x pour ce rayon, on a tous les coſtez des triangles ABD, ACD, BCD; & par conſequent on peut auoir leurs aires, qui, iointes enſemble, ſont égales à l'aire du triangle donné ABC; & on peut, par cette équation, venir à la connoiſſance du rayon x, qui ſeul eſt requis pour la ſolution de la queſtion. Mais ce chemin me ſemble conduire à tant de multiplications ſuperfluës, que ie ne voudrois pas entreprendre de les demeſler en trois mois. C'eſt pourquoy, au lieu des deux lignes obliques AB & BC, ie mene les trois perpendiculaires BE,



DG, DF, & poſant trois quantitez inconnuës, l'vne pour DF, l'autre pour DG, & l'autre pour le rayon du cercle cherché, i'ay tous les coſtez des trois triangles rectangles ADF, BDG, CDF, | qui me donnent trois équations, pour ce qu'en chacun d'eux le quarré de la baſe eſt égal aux deux quarrez des coſtez.



Apres auoir ainſi fait autant d'équations que i'ay ſuppoſé de quantitez inconnuës, ie conſidere ſi, par chaque équation, i'en puis trouuer vne en termes aſſez ſimples ; & ſi ie ne le puis, ie taſche d'en venir à bout, en ioignant deux ou pluſieurs équations par l'addition ou ſouſtraction ; & enfin, lors que cela ne ſuffit pas, i'examine ſeulement s'il ne ſera point mieux de changer les termes en quelque façon. Car, en faiſant cét examen auec addreſſe, on rencontre aiſément les plus courts chemins, & on en peut eſſayer vne infinité en fort peu de temps.

Ainſi, en cét exemple, ie ſuppoſe que les trois baſes des triangles rectangles ſont[a]

$$AD \infty a + x,$$
$$BD \infty b + x,$$
$$CD \infty c + x,$$

et, faiſant $AE \infty d$, $BE \infty e$, $CE \infty f$,

$$DF \text{ ou } GE \infty y; \quad DG \text{ ou } FE \infty z,$$

a. Clerselier emploie, comme signe d'égalité, les deux barres verticales, ||, au lieu du signe ∞, usité par Descartes.

i'ay pour les coſtez des meſmes triangles :

$$AF \infty d - z \ \& \ FD \infty y,$$
$$BG \infty e - y \ \& \ DG \infty z,$$
$$CF \infty f + z \ \& \ FD \infty y.$$

Puis, faiſant le quarré de chacune de ces baſes égal au quarré des deux coſtez, i'ay les trois équations ſuiuantes :

$$aa + 2ax + xx \infty dd - 2dz + zz + yy,$$
$$bb + 2bx + xx \infty ee - 2ey + yy + zz,$$
$$cc + 2cx + xx \infty ff + 2fz + zz + yy,$$

& ie voy que, par l'vne d'elles toute ſeule, ie ne puis trouuer aucune des quantitez inconnuës, ſans en tirer la racine quarrée, ce qui embarraſſeroit trop la queſtion. C'eſt pourquoy ie viens au ſecond moyen, qui eſt de ioindre deux équations enſemble, & i'apperçois incontinent que, les termes xx, yy & zz eſtant ſemblables en toutes trois, ſi i'en oſte vne d'vne autre, laquelle ie voudray, ils s'effaceront, & ainſi ie n'auray plus de termes inconnus que x, y & z tous ſimples. Ie voy auſſi que, ſi i'oſte la ſeconde de la premiere ou de la troiſiéme, i'auray tous ces trois termes x, y & z; mais que, ſi i'oſte la premiere de la troiſiéme, ie n'auray que x & z. Ie choiſis donc ce dernier chemin, & ie trouue

$$cc + 2cx - aa - 2ax \infty ff + 2fz - dd + 2dz,$$

ou bien $$z \infty \frac{cc - aa + dd - ff + 2cx - 2ax}{2d + 2f},$$

ou bien $$\tfrac{1}{2}d - \tfrac{1}{2}f + \frac{cc - aa + 2cx - 2ax}{2d + 2f}.$$

Puis, oſtant la ſeconde équation de la premiere ou de la troiſiéme (car l'vn reuient à l'autre), & au lieu de z mettant les termes que ie viens de trouuer, i'ay par la premiere & la ſeconde :

$$aa + 2ax - bb - 2bx \infty dd - 2dz - ee + 2ey,$$

ou bien $2ey \infty ee + aa + 2ax - bb - 2bx - dd +$

$$dd - df + \frac{ccd - aad + 2cdx - 2adx}{d + f}$$

ou bien $y \infty \frac{1}{2}e - \frac{bb}{2e} - \frac{bx}{e} - \frac{df}{2e} + \frac{ccd + aaf + 2cdx + 2afx}{2ed + 2ef}$.

Enfin, retournant à l'vne des trois premieres équations, & au lieu d'y ou de z mettant les quantitez qui leur ſont égales, & les quarrez de ces quantitez pour yy & zz, on trouue vne équation où il n'y a que x & xx inconnus ; de façon que le Probleme eſt plan, & il n'eſt plus beſoin de paſſer outre. Car le reſte ne ſert point pour cultiuer ou recréer l'eſprit, mais ſeulement pour exercer la patience de quelque calculateur laborieux. Meſme i'ay peur de m'eſtre rendu icy ennuyeux à Voſtre Alteſſe, pour ce que ie me ſuis arreſté à écrire des choſes qu'elle ſçauoit ſans doute mieux que moy, & qui ſont faciles, mais qui ſont neantmoins les | clefs de mon Algebre. Ie la ſupplie tres humblement de croire que c'eſt la deuotion que i'ay à l'honorer, qui m'y a porté, & que ie ſuis,

Madame,

De V. A.

Le tres-humble & tres-obeïſſant ſeruiteur, DESCARTES.

CCCXXVI.

Descartes a Pollot.

[Egmond du Hoef, novembre 1643.]

Copie MS., Genève, *Collection E. de Budé, n° 9.*

Publiée par E. de Budé, p. 21, Lettres inédites de Descartes *(Paris, Durand et Pedone-Lauriel, broch. in-8, 1868). Sans date dans le manuscrit; mais elle a été envoyée avec la précédente; elle serait donc aussi de la mi-novembre 1643. Voir le prolégomène, p. 37.*

Monſieur,

Sur ce que vous m'eſcriuiez dernierement de Mme la Princeſſe de B(oheme)[a], i'ay penſé eſtre obligé de luy enuoyer la ſolution[b] de la queſtion qu'elle croit auoir trouuée, & la raiſon pourquoy ie ne croy pas qu'on en puiſſe bien venir a bout, en ne ſuppoſant qu'vne racine. Ce que ie fais neanmoins auec ſcrupule, car peut eſtre qu'elle aimera mieux la chercher encore, que de voir ce que ie luy eſcris; & ſi cella eſt, ie vous prie de ne luy point donner ma lettre ſi toſt. Ie n'y ay point mis la datte. Peut eſtre auſſy qu'elle a bien trouué la ſolution, mais qu'elle n'en a pas acheué les calculs, qui ſont longs & ennuyeux, & en ce cas, ie feray bien aiſe qu'elle voye ma lettre, car i'y tache a la diſſuader d'y prendre cette peine, qui eſt ſuperflue[c].

a. Cf. ci-avant p. 26, l. 23.

b. Lettre CCCXXV, p. 38.

c. L'édition Budé ajoute : *Je suis, etc. Descartes,* qui n'est pas dans le manuscrit.

CCCXXVII.

ELISABETH A DESCARTES.

[La Haye], 21 novembre [1643].

COPIE MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt, n° 17, p. 92-94.*

Publiée par Foucher de Careil, p. 54-56, Descartes et la Princesse Elisabeth *(Paris, Germer-Baillière, 1879). — Réponse à la lettre CCCXXV, p. 37. Descartes y répondra par la lettre suivante. On donne comme variantes les leçons de Foucher de Careil.*

Monſieur Deſcartes,

Si i'auois autant d'habileté a ſuiure vos auis, que d'enuie, vous trouueriez deſia les effets de voſtre charité aux progrés que i'aurois fait dans le raiſonnement & dans l'Algebre, deſquels, a cette heure, ie ne vous puis montrer que les fautes. Mais ie ſuis ſi accouſtumée de vous en faire voir, qu'il m'arriue, comme aux vieux peſcheurs, d'en perdre tout a fait la honte. Pourquoy i'auois fait deſſein de vous enuoyer la ſolution de la queſtion que vous m'auez donnée, par la methode qu'on m'a enſeignée autrefois [a]*, tant pour vous obliger de m'en dire les manquemens, que parce que ie ne ſuis pas ſi bien verſée en la voſtre. Car ie remarquois bien qu'il y en auoit a ma ſolution, n'y voyant aſſez clair pour en conclure vn theoreme; mais ie n'en aurois iamais trouué la raiſon ſans voſtre derniere lettre* [b]*, qui m'y donne toute la ſatisfac-*

11 autrefois, tant] ou. — 14 clair] clairement. — 16 la *omis.*

a. Voir ci-avant p. 26, l. 27.
b. Lettre CCCXXV, p. 37.

tion que ie demandois, & m'apprend plus que ie n'aurois fait en ſix mois de mon maiſtre. Ie vous en ſuis tres-redeuable & n'aurois iamais pardonné a M. de Palloti, s'il en euſt vſé ſelon voſtre ordre[a]*. Toutefois il ne me l'a voulu bailler, qu'a condition que ie vous enuoyerois ce que i'ay fait. Ne trouuez donc point mauuais que ie vous donne vne incommodité ſuperflue, puiſqu'il y a peu de choſes que ie ne ferois, pour obtenir ces effets de voſtre bonne volonté, qui eſt infiniment eſtimée de*

Voſtre tres-affectionnée amie a vous ſeruir,

ELISABETH.

Ce 21 de 9bre.

Monſieur Deſcartes.

CCCXXVIII.

Descartes a Elisabeth.

[Egmond du Hoef, novembre 1643.]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 81, p. 465-468.

« A M. la Princesse Elisabeth, etc. », dit Clerselier, sans donner de date. Mais Descartes répond à la CCCXXVII[e]*, du 21 novembre, et on peut croire qu'il n'a point fait attendre sa réponse. Elle serait donc de quelques jours après.*

Madame,

La ſolution qu'il a plû à Voſtre Alteſſe me faire l'honneur de m'enuoyer, eſt ſi iuſte, qu'il ne s'y peut

a. Voir p. 43, l. 10.

rien desirer dauantage; et ie n'ay pas seulement esté surpris d'estonnement, en la voyant, mais ie ne puis m'abstenir d'adiouster que i'ay esté aussi rauy de ioye, & ay pris de la vanité de voir que le calcul, dont se sert Vostre Altesse, est entierement semblable à celuy que i'ay proposé dans ma Geometrie. L'experience m'auoit fait connoistre que la plusspart des esprits qui ont de la facilité à entendre les raisonnemens de la Metaphysique, ne peuuent pas conceuoir ceux de l'Algebre, & reciproquement, que ceux qui comprennent aisément ceux-cy, sont d'ordinaire incapables des autres; et ie ne voy que celuy de Votre Altesse, auquel toutes choses sont également faciles. Il est vray que i'en auois desia tant de preuues, que ie n'en pouuois aucunement douter; mais ie craignois seulement que la patience, qui est necessaire pour surmonter, au commencement, les difficultez du calcul, ne luy manquast. Car c'est vne qualité qui est extremement rare aux excellens esprits, & aux personnes de grande condition.

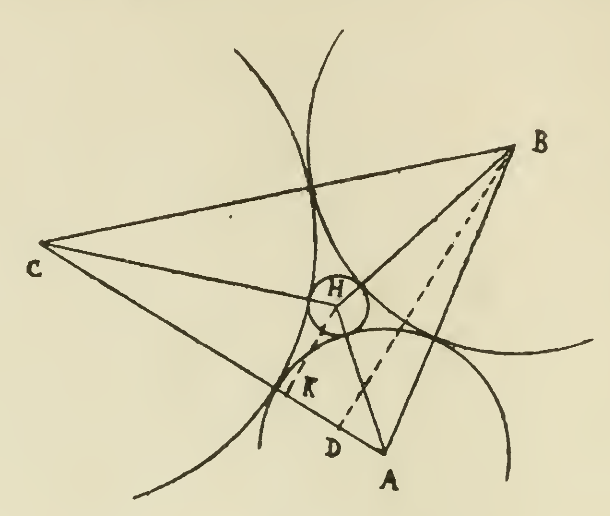
Maintenant que cette difficulté est surmontée, elle aura beaucoup plus de plaisir au reste; & en substituant vne seule lettre au lieu de plusieurs, ainsi qu'elle a fait icy fort souuent, le calcul ne luy sera pas ennuyeux. C'est vne chose qu'on peut quasi tousiours faire, lors qu'on veut seulement voir de quelle nature est vne question, c'est à dire si elle se peut soudre auec la regle & le compas, ou s'il y faut employer quelques autres lignes courbes du premier ou du 2[d] genre &c., & quel est le chemin pour la trouuer; qui est ce de quoy ie me contente ordinairement, touchant les

queftions particulieres. Car il me femble que le furplus, qui confifte à chercher la conftruction & la demonftration par les propofitions d'Euclide, en cachant le proceder de l'Algebre, n'eft qu'vn amufement pour les petits Geometres, qui ne requiert pas beaucoup d'efprit ny de fcience. Mais lors qu'on a quelque queftion qu'on veut acheuer, pour en faire vn Theoreme qui ferue de regle generale pour en foudre plufieurs autres femblables, il eft befoin de retenir iufques à la fin toutes les mefmes lettres qu'on a pofées au commencement; ou bien, fi on en change quelquesvnes pour faciliter le calcul, il les faut remettre par apres, eftant à la fin, à caufe qu'ordinairement plufieurs s'effacent l'vne contre l'autre, ce qui ne fe peut voir, lors qu'on les a changées.

Il eft bon auffi alors d'obferuer que les quantitez, qu'on denomme par les lettres, ayent femblable rapport les vnes aux autres, le plus qu'il eft poffible; cela rend le Theoreme plus beau & plus court, pour ce que ce qui s'enonce de l'vne de ces quantitez, s'enonce en mefme façon des autres, & empefche qu'on ne puiffe faillir au calcul, pour ce que les lettres qui fignifient des quantitez qui ont mefme rapport, s'y doiuent trouuer diftribuées en mefme façon; & quand cela manque, on reconnoift fon erreur.

Ainfi, pour trouuer vn Theoreme qui enfeigne quel eft le rayon du cercle, qui touche les trois donnez par pofition, il ne faudroit pas, en cét exemple, pofer les trois lettres *a, b, c,* pour les lignes AD, DC, | DB, mais pour les lignes AB, AC & BC, pour ce que ces dernieres ont mefme rapport l'vne que l'autre aux

trois AH, BH & CH, ce que n'ont pas les premieres. Et en ſuiuant le calcul auec ces ſix lettres, ſans les changer ny en adjoûter d'autres, par le chemin qu'a



pris Voſtre Alteſſe (car il eſt meilleur, pour cela, que celuy que i'auois propoſé), on doit venir à vne équation fort reguliere, & qui fournira vn Theoreme aſſez court. Car les trois lettres *a, b, c*, y ſont diſpoſées en meſme façon, & auſſi les trois *d, e, f*.

Mais, pour ce que le calcul en eſt ennuyeux, ſi Voſtre Alteſſe a deſir d'en faire l'eſſay, il luy ſera plus aiſé, en ſuppoſant que les trois cercles donnez s'entretouchent, & n'employant, en tout le calcul, que les quatre lettres *d, e, f, x,* qui eſtant les rayons des quatre cercles, ont ſemblable rapport l'vne à l'autre. Et, en premier lieu, elle trouuera

$$AK \infty \frac{dd + df + dx - fx}{d + f}, \quad \& \quad AD \infty \frac{dd + df + de - fe}{d + f},$$

où elle peut deſia remarquer que *x* eſt dans la ligne AK, comme *e* dans la ligne AD, pour ce qu'elle ſe

trouue par le triangle AHC, comme l'autre par le triangle ABC. Puis enfin, elle aura cette équation[a],

$$\begin{array}{llll} ddeeff & \propto & 2deffxx & + 2deeffx \\ + ddeexx & & + 2deefxx & + 2ddeffx \\ + ddffxx & & + 2ddefxx & + 2ddeefx \\ + eeffxx, & & & \end{array}$$

de laquelle on tire, pour Theoreme, que les quatre sommes, qui se produisent en multipliant ensemble les quarrez de trois de ces rayons, font le double de six, qui se produisent en multipliant deux de ces rayons l'vn par l'autre, & par les quarrez des deux autres; ce qui suffit pour seruir de regle à trouuer le rayon du plus grand cercle qui puisse estre décrit entre les trois donnez qui s'entretouchent. Car, si les rayons de ces trois donnez sont, par exemple, $\frac{d}{2}\ \frac{e}{3}\ \frac{f}{4}$, i'auray 576 pour $ddeeff$, & $36xx$ pour $ddeexx$, & ainsi des autres. D'où ie trouueray

$$x \propto -\frac{156}{47} + \sqrt{\frac{31104}{2209}},$$

si ie ne me suis trompé au calcul que ie viens de faire.

Et Votre Altesse peut voir icy deux procedures fort differentes dans vne mesme question, selon les differens desseins qu'on se propose. Car, voulant sçauoir de quelle nature est la question, & par quel biais on la peut soudre, ie prens pour données les lignes perpendiculaires ou paralleles, & suppose plusieurs autres quantitez inconnuës, afin de ne faire aucune multiplication superfluë, & voir mieux les plus courts chemins; au lieu que, la voulant acheuer, ie prens

a. Les signes + sont omis devant les deux premières colonnes.

pour donnez les coſtez du triangle, & ne ſuppoſe qu'vne lettre inconnuë. Mais il <y> a quantité de queſtions, où le meſme chemin conduit à l'vn & à l'autre, & ie ne doute point que Voſtre Alteſſe ne voye bien toſt iuſques où peut atteindre l'eſprit humain dans cette ſcience. Ie m'eſtimerois extremement heureux, ſi i'y pouuois contribuer quelque choſe, comme eſtant porté d'vn zele tres-particulier à eſtre,

Madame,

De V. A.

Le tres-humble & tres-obeïſſant
ſeruiteur, DESCARTES.

CCCXXIX.

DESCARTES A POLLOT.

[Egmond du Hoef, novembre 1643.

COPIE MS., Genève, *Collection E. de Budé, n° 8.*

Publiée par E. de Budé, p. 18-21, Lettres inédites de Descartes *(Paris, Durand et Pedone-Lauriel, broch. in-8, 1868), avec cette date mal lue « le 17 mars 1643 ». Le MS. donne « le 17 may ». Mais ni l'une ni l'autre n'est acceptable. Descartes parle, en effet, dans cette lettre, du* Testimonium Academiæ etc. *(p. 53, l. 3), qui ne fut publié qu'à la fin d'octobre 1643, et que lui-même n'a reçu et lu que le 7 novembre (voir ci-avant p. 34, l. 12). D'autre part, l'intervention, dont il parle (p. 51, l. 11-14), de l'Ambassadeur de France et du Prince d'Orange, s'est produite officiellement le 16 novembre (voir l'*éclaircissement). *Cette lettre serait donc peut-être du 17 novembre? En tout cas, il convient de la rapprocher de celle du 30 novembre (lettre CCCXXXI ci-après), qui offre avec elle plus d'un point commun.*

Monſieur,

Vous auez beaucoup plus fait pour moy que ie n'euſſe peu faire moy meſme, voire que ie n'euſſe oſé entreprendre; & les recommandations qui viennent de vous, ont, ſans comparaiſon, plus de poids que celles qui viennent de moy. C'eſt pourquoy i'attribue a mon bonheur, que ie ne me ſuis point trouué ces iours à la Haye; mais néanmoins ie vous promets de ne manquer pas d'y aller vne autre fois, au moindre auis que i'auray de vous, ou de quelqu'autre de mes amis, qui le iuge a propos. Mais Mr l'Ambaſſadeur ayant declaré qu'il entreprendroit mon affaire a bon eſcient, & ſon Alteſſe meſme m'ayant fait la faueur d'en faire eſcrire & d'en parler*, il ne me ſemble pas que ie doiue rien craindre, & ie me propoſe d'en attendre les euenemens ſans inquietude.

On m'eſcrit d'Vtrecht que Mrs les Etats de la Prouince ont eſté aſſemblez, les trois derniers iours de la ſemaine paſſée, & qu'ils ont diſputé, auec beaucoup d'animoſité, touchant les priuileges de leur Academie, mais que la Ville a eſté contrainte de ceder aux Chanoines & aux Nobles, & de caſſer ce qu'elle auoit fait. On me mande auſſy qu'entr'autres propos le Preſident auoit fait mention des mauuaiſes procedures dont on vſoit contre moy; & ce que i'admire le plus, c'eſt qu'on aioute que Mrs du Vroetſchap ſe perſuadent que c'eſt moy qui ſuis cauſe de ce qu'on leur a fait rompre ce qu'ils auoyent fait*, & qu'ils ſont d'autant plus irritez contre moy.

Quelques vns d'eux ont tenu auſſi des diſcours.

en prefence de ceux qu'ils penfoyent que i'en ferois auerty, qui tefmoignent qu'ils craignent que ie ref- ponde a leur *Teftimonium Academiæ &c.*[a]. Et en effet, fi la chofe en valoit la peine, il ne me faudroit qu'vne apres dinée, pour faire voir bien clairement l'impertinence & la mauuaife foy de ceux qui l'ont efcrit; mais vous fçauez que ie l'ay iugé indigne de refponfe, fi toft que ie l'ay veu, & mon affaire eftant en fi bonne main comme elle eft, ie ne fuis pas fi indifcret que d'entreprendre aucune chofe fans commandement ou permiffion.

On m'a demandé[b] auffi qu'on auoit recommencé d'imprimer le liure de Schoock contre moy[c], & qu'il y a longtemps que les trois premieres feuilles font faites, mais que le refte ne vient point, &, comme on croit, ne viendra point. C'eft grand pitié que de n'aller pas le droit chemin; on eft contraint de retourner fouuent fur fes pas, & on prend beaucoup de peines inutiles. Ie ne me remue point tant; mais, graces à Dieu, ie vay toufiours vn mefme train, & ie fuis toufiours, auec la mefme paffion, &c.

Du Hoef, le 17 May 1643.

Page 51; l. 14. — On trouve aux Archives d'Utrecht, registre des *Actes du Vroedschap*, la mention suivante, datée du 6 novembre 1643 (nouveau style, 16 novembre) :

« 's Maendaechs, den VI November 1643. — By d'heeren Burgemeesteren » verhaelt synde wat d'heeren Gecommitteerdens deser provincie ter » vergaderinge van de Hoog Mogende Heeren Staten Generael soo door » d'heer Ambassadeur van Franckryck als syn Hoocheyt d'heere Prince

a. Voir ci-avant p. 34, l. 12.

b. Lire *mandé*. (Edit.)

c. Voir t. III. p. 606. note *b*.

» van Orange etc. was te gemoet gevoert aengaende de proceduren alhier » gepleecht tegens Des Cartes ende dat hier weder onder de pers is een » boecxken D. Schoockij tegens den gemelten Des Cartes : is voorgesla- » gen vant selve boexken hier niet te laten drucken. »

Page 51, l. 28. — Sans doute le règlement du 6/16 sept. 1643, qu'on trouve aux Archives d'Utrecht, dans le registre des *Acta Acad. Ultr.*, en ces termes :

« 6 Sept. 1643. — Prima et solemnis privilegiorum et legum hujus » Academiæ facta promulgatio :

» Leges et Statuta Academiæ Ultrajectinæ etc. »

On y lit : « Philosophi ab Aristotelis philosophiâ non recedunt, neque » publice neque privatim ; propugnatores absurdorum paradoxorum, » novorum dogmatum ab Aristotelis doctrinâ discrepantium, non fe- » runtur. »

« Theses non proponuntur publice aut typis exeuduntur, ne quidem » inaugurales, nisi examinatæ et probatæ a disputationis præsidente aut » moderatore. »

CCCXXX.

Descartes a Pollot.[1]

[Egmond] du Hoef, 30 novembre 1643.

Copie MS., Genève, *Collection E. de Budé*, n° 10.

Publiée par E. de Budé, p. 22-26, Lettres inédites de Descartes (*Paris, Durand et Pedone-Lauriel, broch. in-8, 1868*).

Monsieur,

Ie n'auois point encore ouy ce que vous m'apprenez, a sçauoir que M[rs] les Deputés ont tiré parolle des Bourguemaistres & Escheuins, qu'ils ne passeroyent point outre en leur procedure contre moy[a]. Mes amis d'Vtrecht ne m'ont rien escrit de semblable,

a. Voir ci-avant, p. 52-53, éclaircissement.

mais bien, au contraire, que ces M[rs] du Vroetſchap ſont plus animez contre moy qu'auparauant, pour ce qu'ils penſent que c'eſt moy qui ſuis cauſe qu'ilz ont eſté contraints de reuoquer les nouuelles loix de leur Academie[a]; & veritablement i'en ſuis cauſe, en tant que ça eſté a deſſein de me deſobliger que mon ennemy les auoit portés a le(s) faire, & que, s'ils ne les euſſent point faites, ils n'euſſent point eſtés forcez a les rompre. Meſme on m'a menacé depuis, de leur part, que, ſi ie reſpondois au liure intitulé: *Teſtimonium Academiæ &c.*[b], ou ils m'accuſent d'auoir rempli mes eſcrits de menteries, ſans toutefois qu'ils en puiſſent marquer aucune, & ils ont fait imprimer ce liure depuis que M[r] le Rierſeroit[c] leur eut écrit, en ma faueur, par le commandement de ſon A(lteſſe); ils m'ont, dis-ie, fait menacer qu'ils ſe ſaiſiroyent de certaine rente qu'ils ont ſceu que i'auois en cette Prouince, & ainſi ils veulent que ie me laiſſe battre ſans me deffendre, & eſtre les maiſtres de l'honneur & des biens d'vn homme qui n'eſt point leur ſuiet, & qui ne leur a iamais fait aucun deplaiſir, ſans que le nom de ſon Alteſſe, ni la iuſtice de ma cauſe, ny les iugements de tous les gens d'honneur de ce païs, qui leur donnent le tort, les en détourne. Ce qui me fait croire qu'ils ſe laiſſent encore conduire par l'eſprit violent de mon ennemy, & que cette brouillerie n'a ſeruy qu'a l'affermir en ſa puiſſance. Mais ie n'ay pas peur, pour cella, qu'ils me

a. Ci-avant p. 51, l. 21, et *éclaircissement*, p. 53.
b. Page 52, l. 3.
c. *Sic* dans la copie MS. Ne faut-il pas lire encore *Buyserot?* Et ne s'agirait-il pas de la lettre, écrite par M. Ruysmond (?), avant la publication du *Testimonium*, fin d'octobre? Cf. ci-avant p. 27, l. 9.

nuisent, & ie n'escris point cecy pour diminuer l'obligation que i'ay a ceux qui m'ont fait la faueur de s'employer pour moy; au contraire, ie l'estime d'autant plus grande, que ie vois que ceux qui me vouloyent nuire, sont plus animez contre moy, & ie n'eusse osé rien esperer de si auantageux que d'estre ainsi tiré, a haute lutte, hors de leurs mains par les deux principaux membres de leur Estat.

Ie[a] ne suis pas marry aussy, que cette occasion m'ait fait employer beaucoup de personnes : c'est a faire a ceux qui sont d'humeur ingrate, de craindre d'estre obligés a quelqu'vn; pour moy, qui pense que le plus grand contentement qui soit au monde est d'obliger, ie serois quasi assez insolent pour dire a mes amis, qu'ils me doiuent du retour, lorsque ie leur ay donné occasion de le receuoir, en me laissant obliger par eux. Mais surtout ie pense auoir beaucoup gagné en ma querelle, pour ce qu'elle est cause que i'ay l'honneur d'estre connu de son Altesse, & de luy auoir de tres grandes obligations; car enfin, c'est a sa seule faueur que ie doy maintenant ma seureté & mon repos, qui sont les biens que i'estime le plus au monde. Tout ce que Mrs les Deputez ont fait n'a esté qu'a sa consideration; & ie m'asseure que vous mesme, bien que ie ne doute nullement de l'affection que vous m'auez touiours tesmoignée, n'auriez osé iamais tant faire pour moy, si vous n'auiez iugé que son Altesse ne l'auroit pas desagreable. Enfin, comme ie croy que Mrs du Vroetschap d'Vtrecht me veulent <du mal>, a cause

a. On trouve un deuxième alinéa semblable dans une autre lettre de Descartes (*Clers.*, t. II, p. 159).

qu'ils penſent m'auoir deſobligé, ſans que ie leur en aye donné aucun ſuiet, ainſi i'oſe maintenant me perſuader que ſon Alteſſe me veut du bien, veu qu'elle m'en a deſia beaucoup fait, ſans que ie l'euſſe merité par aucun ſeruice. Mais, pource que ie n'ay l'honneur d'en eſtre connu, que par le fauorable raport que vous & Mr de Zuylichem lui pouuez auoir fait de moy, ie ne laiſſe pas, en acheuant mon calcul, de trouuer que c'eſt encore a vous que ie dois tout. Auſſy ſuis-ie, Mr, &c.

Du Hoef, le 30 Nou. 1643.

CCCXXXI.

DESCARTES A MERSENNE.

[Egmond du Hoef], 11 décembre 1643.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, tome II, p. 130 et 202 (A), 199 (B), 202 (C), et 208 (D)[a].

A « *Son génie* (il s'agit de M. des Argues) *luy fit encore produire d'autres ouvrages dans la ſuite des têms, & M. Deſcartes en fut toujours partagé des prémiers*[b] [en marge : Lettr. MSS. à Mersenne en Décembre 1643]. *De ce nombre furent le livre de la* Perſpective, *& celuy de la maniére de* graver en taille douce à l'eau forte. » (Baillet, II, 130.)

« *M. Deſcartes reçût auſſi quelques livres nouveaux. Les princi-*

a. On trouve, dans l'ouvrage de Baillet, encore deux mentions de cette lettre à Mersenne, du 11 décembre 1643, jointes à deux lettres à l'abbé Picot, l'une du 7 novembre 1643, ci-avant p. 37; l'autre du 1er avril 1644, lettre CCCXLIV ci-après.

b. Voir t. III, p. 298-299, *éclaircissement*.

paux furent la Perſpective *de M. des Argues*... [En marge : Lettr. MS. à Mers. du 11 Déc. 1643.] » (Baillet, II, 202.)

« *M. de Ville-Breſſieux tâcha de retenir ſa paſſion*[a] *pendant prés d'un an; mais ayant redoublé ſes inſtances, par de nouvelles lettres & par d'autres ſollicitations, M. Deſcartes pria le P. Merſenne* [en marge : Lettr. MS. à Mers. du 11 Déc. 1643] *de luy faire ſçavoir qu'il le diſpenſoit de ce voyage, parce qu'il devoit aller à Paris, dans quatre ou cinq mois, pour ſes affaires domeſtiques. Cette raiſon ne fut pas aſſez forte pour arréter M. de Ville-Breſſieux. Il alla trouver M. Deſcartes en Nort-Hollande, auprés de qui il demeura juſqu'au voyage de France, où il l'accompagna, comme nous l'apprenons de ſon ami M. Borel*[b] [en marge : Borell. vit. comp. pag. 5], *qui témoigne qu'il ne le quitta pas même dans Paris.* » (Baillet, II, 199-200.) B

« *Il reçut encore, mais un peu plus avant dans l'année, une belle queſtion de Géométrie, de la part de M. de Roberval, avec ſa figure & ſa démonſtration. Quoique nous ne puiſſions dire maintenant quelle étoit cette queſtion, nous ſommes obligez, pour l'honneur de M. de Roberval, de rapporter les marques de l'eſtime qu'en faiſoit M. Deſcartes.* » [En marge : Lettr. MS. à Mers. du 11 Déc. 1643.] C

Il y a fort long-têms (*dit-il au P. Mersenne*) que j'ay reçû la queſtion de M. de Roberval avec la figure, & je penſois vous en avoir remercié, & vous avoir écrit que je la tiens pour l'une des plus belles que j'aye jamais vûës. Sa démonſtration eſt extrémement juſte & ingénieuſe. J'ay à le remercier luy-même du favorable jugement qu'il fait de moy à la fin de ſa lettre. A quoy j'ajoute que ie rends graces trés-humbles à M. de Carcavy de m'avoir fait la faveur de m'envoyer cét écrit : ce que je n'avois pû faire aupa-

a. Cf. t. III, p. 602, *éclaircissement* de p. 598, l. 1.

b. Borel dit seulement, sans donner de date : « Amstelodamum iterum » petiit, et inde Lutetiam semper cum familiari nostro Bressieu, ut regis » reditui adesset. » (*Vitæ Renati Cartesii Compendium*, p. 7 de la 2e édit., 1676.)

ravant, parce que vous ne m'aviez point mandé qu'il vint de luy.

« *Ce témoignage mérite de devenir public, pour faire voir que, ſi l'amitié de M. de Roberval avec M. Deſcartes étoit chancelante, & ſujette aux révolutions que produiſoient les mouvemens divers du cœur de M. de Roberval, leur eſtime réciproque étoit au moins toujours égale, & toujours parfaite.* » (Baillet, II, 202.)

D « *Cependant il apprit que l'Imprimeur Blaew préparoit ſa fonte pour mettre ſes Méditations, avec l'Ecrit de M. Gaſſendi, ſous ſes preſſes. Mais il luy fit donner avis de n'en rien faire, parce que ſes exemplaires ſeroient ſaiſis en France, en vertu de ſon privilége au profit du Libraire de Paris* [en marge : Soly] *qui en jouïſſoit. Ce n'eſt pas qu'il ſe ſouciât beaucoup de l'intérêt du Libraire de Hollande* [en marge : Blaew] : *mais, ſelon qu'il s'en étoit expliqué au Pére Merſenne dés le mois de Décembre de l'année précédente 1643, il avoit peur que le Libraire de Paris ne s'accordât avec celuy de Hollande par des moyens préjudiciables à la réputation de l'Auteur. De ſorte que le privilége lui paroiſſoit plus nuiſible qu'utile entre les mains du Libraire de Paris.* »

Si Soly (*dit-il à ce Pére*) [*en marge : Lettr. MS. à Mersenne du 11 Decemb. 1643*], a vendu ſon édition de mes Méditations, il me ſemble que le privilége ne devroit plus être à luy; ou s'il le retient, il en devroit faire une nouvelle avec mon conſentement, à laquelle j'ajoûterois ou j'ôterois ce que je jugerois à propos, non pas en ſouffrir une pour aider à vendre les médiſances de mes ennemis.

(Baillet, II, 208.)

Sorbière raconte lui-même, dans la seconde des deux lettres à Petit, déjà citées t. III, p. 351, *éclaircissement*, la part qu'il prit, pendant son séjour en Hollande, à la publication des *Instances* de Gassend aux *Réponses* que Descartes avait faites à ses *Objections*. Voici les deux passages relatifs à ce sujet :

« Comme ie ne pouuois m'empescher de comparer M. Descartes à » M. Gassendi, que i'auois laissé à Paris, ie desiray en luy la simplicité, la

» moderation, l'ordre, et la facilité que ce dernier auoit à communiquer » ses pensées aux personnes qui estoient curieuses de les entendre. Ie » craignis d'abord que ce Philosophe n'eust pensé trop subtilement, et ie » me defiay du succès de ses speculations, de mesme que de son détache- » ment de l'ambition, lors que ie vis qu'il auoit de la peine à m'instruire » sur le champ des choses qu'il auoit meditées, et lors qu'il me fit mystere » de ce dont il deuoit estre bien aise de conferer auec vne personne docile » et non preoccupée. Mon suiet de crainte s'augmenta, lors qu'en la suite » du discours il me fit paroistre de l'aigreur contre M. Gassendi, le » meilleur de tous les hommes, traictant auec beaucoup de mespris ses » obiections contre sa Metaphysique, et se mocquant des instances qu'il » n'auoit pas encore publiées. *Qu'il ne les cache point*, me dit-il, *ou qu'il* » *ne les face pas courir à Paris seulement entre les mains de mes aduer-* » *saires; mais qu'il les laisse paroistre en public, et ie verray si elles sont* » *dignes que i'y responde.* Le ton de voix dont il vsa, et le corps de ce » discours me firent comprendre que M. Descartes philosophoit auec vn » peu d'ambition, et à dessein d'acquerir de la renommée, ou mesme de » se rendre chef de secte, comme il n'a pas fait difficulté de l'aduoüer en » diuers endroits de ses ouurages. Ie vous aduoüë que cela me depleut, » et que i'eusse bien desiré qu'il n'eust philosophé que pour philosopher, » pour le seul interest de la Verité, pour sa propre satisfaction, et auec » vne entiere indifference pour la reputation, et pour le nom qui s'acquiert » dans les Academies. »

« Ie sçay bien qu'il est mal-aisé que cela se rencontre parfaictement » dans les hommes sçauants, que la gloire chatoüille, malgré qu'ils en » ayent; mais il me sembloit que ie voyois cette indifference en vn degré » fort eminent par dessus M. Descartes en nostre M. Gassendi; et comme » cela me donnoit plus de veneration pour ce dernier, i'eus plus de har- » diesse à examiner de moy mesme les raisonnemens de Monsieur Des- » cartes. I'escriuis au P. Mersenne et à M. Gassendi, et ie fis tant d'ins- » tances que le manuscript de la Disquisition Metaphysique me fust » enuoyé. Ie le fis imprimer auec vn aduertissement du Libraire, où ie » témoignay que M. Gassendi estoit, en l'estime que i'en faisois, vn degré » au dessus de M. Descartes, quoy que veritablement i'estimasse M. Des- » cartes infiniment. En quoy ie ne croyois point de luy faire tort, puisque » le second rang, ou le troisiesme, dans l'Empire des Lettres, ne peut » estre que tres honorable, et duquel se doiuent contenter ceux qui ne » songent point à la tyrannie. Mais il y a des personnes qui ne peuuent » supporter de superieur ny d'égal; qui s'estimeroient mesprisées, si elles » ne dominoient par tout; et bien que ces vaines pretentions puissent » venir du sentiment interieur de ce que l'on vaut, elles me semblent » neantmoins indignes d'vn Philosophe. De ce costé-là il est certain que » M. Descartes estoit moins Philosophe que nostre ami. » (*Lettres et Discours de* M. de Sorbiere *sur diuerses matieres curieuses*, Paris, F. Clousier, 1660, p. 684-686.)

Dans la *Vie de Gassend*, que Sorbière mit, en guise de *Préface*, à l'édition de 1658 des *Gassendi Opera* (Lyon, Anisson, 6 vol. f°), on lit encore ceci, t. I, p. 5 :

« In Hollandiâ GASSENDUS tantam sui admirationem reliquit, vt cùm » ego amænam illam et eruditissimam regionem post annos ab istâ pere- » grinatione (*voyage de Gassend aux Pays-Bas, 1628-1629*) quatuor- » decim incolerem, et frequens literarum commercium cum GASSENDO » haberem, percunctabantur semper eruditiores solliciti quid ille pararet. » Cùm autem significassem vidisse me Lutetiæ Parisiorum Disquisi- » tionem Metaphysicam, quam premebat, ne litem ex lite moueret, auctores » fuere omnes vt mitti quamprimùm curarem, et illa ipsa Princeps » ELIZABETHA, Serenissimi Regis Bohemiæ filia natu maxima, quæ tantùm » fauit CARTESIO, cum cæteris auebat editam perlegere. Itaque ad GASSEN- » DUM iteratò scripsi, et per MERSENNUM, Thomam Martellum, atque » Abrahamum Pratæum effeci tandem vt scripti copiam haberem, illud » inprimis ad expugnandam Viri modestiam afferens, efflagitasse Carte- » sium, quem in suburbano Leydensi Endelgeest (*sic*) dicto inuiseram, » ne diutius ista Diatriba inter paucos ambularet, sed palam et aperte » hostem adoriretur. »

Mais Sorbière écrivait ceci une quinzaine d'années après les événements, sa *Préface* étant de 1658, et la lettre à Petit du 20 février de la même année. Voici une série de documents tout à fait contemporains, qui montrent exactement son rôle en cette circonstance.

1° *Lettre inédite de Mersenne à Sorbière*, déjà installé en Hollande. Elle n'a point de date, mais elle paraît être de juin 1642, postérieure à *l'Epître au P. Dinet*, qui est de la fin de mai.

« Porro mihi dictum fuit a quindecim diebus tandem librum Metaphy- » sicæ Cartesianæ hîc (hinc?) impressum ad Bibliopolam Leydensem *Le* » *Maire* pervenisse, a quo gratis tuum exemplar, meo nomine, possis » accipere..... Videbis nostras Parisienses Objectiones, a quibus solæ » desunt septimæ seu ultimæ, quæ post editionem Libri a Jesuitâ missæ » sunt. Jam vero me certiorem facis novam apud vos Editionem præstare, » quapropter facile videbis num conditionibus satisfactum sit, et aliqua » supersint quæ tuo acumine urgeas. »

« Quod ad illius Phisicam attinet, de nobis ignotis nullum possumus » ferre judicium; vide tamen quid pollicebatur in Epistola ad Provin- » cialem. Ex quibus solutionibus, quas dedit difficillimis Problematibus » ad eum missis, magnam de illâ Phisicâ spem concepimus; quam si » demonstret, cùm probe noveris quanta requiratur in demonstrationibus » evidentia, et quantum illæ cogant animum, nullus erit qui non eam » ambabus ulnis amplectatur. Fatemur certe nullum hactenus ita de » Refractione scripsisse, uti videre potes in illius Gallicâ Dioptricâ, ne- » minemque ita de Iride. Vestrum est igitur, utpote vicinorum, illam » Phisicam urgere, ut deinceps non amplius dicatur in Philosophicis, » prima, secunda, et tertia opinio et sententia, sed per certas proposi-

» tiones, more Geometrico, procedatur. Quod si fiat, majores uno et altero » anno fient progressus quam facti sint ab hinc 400 annis. Jam vero censuram vestram, cum tuo corollario et ad illud Regii vestri responsione. » acceperam ; sed ejus sunt sententiæ, illam Phisicam expectandam et » urgendam, priusquam adversus eam quidpiam afferatur. » (*Bibl. Nat., MS. f. f. n. a. 6204, f° 292.*)

2° *Lettre de Sorbière à Gassend*, Amsterdam, 8 juin 1642 :

« Viro Maximo, incomparabili Petro Gassendo, S.

« Vir Clarissime,

« Cùm primùm veni Amstelodamum, nihil priùs habui, quàm vt » Elzeuirium conuenirem, et de tuis libris excudendis mentionem facerem ; » nec multis opus fuit, vt persuaderem, si quos ad me mitteres, elegantibus » illis typis adornaret. Quare non est iam quod diutiùs detineantur penes » te, inuideasque thesauros tantos eruditis, quos omnes puta vno ore per » me Virum eruditionis amantem grauiter expostulantes tecum de tam » longâ procrastinatione.... Mitte igitur ad nos quæ priora publici iuris » facienda constituisti. Ego prouinciam libenter suscipiam specimina » typographica corrigendi, et opera vrgendi. Periculum fac vel in respon- » sione ad Cartesium, cuius expectationem feci illi ipsi viro, cùm viderem » scilicet opinione tantâ ingenij sui tumentem, vt minimo te prouocaret : » nam quod in postremâ Metaphysicæ suæ editione fortè legisti, de iis, » qui scripta in ipsum clanculum legenda tradunt inimicis[a], id de te mihi » exposuit, vt de animaduersionibus tuis nondum excusis, quamquam scio » eâ te esse mansuetudine, vt missa sponte facias quæ ad hominem » militem, cedere nescium, spectant, dum ad rem ipsam in quâ latet » vitium properas. Sed hæc in aurem tibi vni dicta velim. » (*Gassendi Opera*, Lyon, 1658, t. VI, p. 447.)

3° *Envoi de Gassend à Sorbiere* (manuscrit des *Instances*), Paris, 9 juin 1643 :

« Facio tandem satis, Sorberi : mitto scilicet quem iamdudum efflagi- » tasti codicem mearum aduersus Cartesij Metaphysicam Instantiarum. » Nisi prius feci, etc. Parisijs, V Eid. Ian. M DC XLIII. *Habetur sub » titulo, Disquisitio Metaphysica, seu Dubitationes et Instantiæ aduersus » Renati Cartesij Metaphysicam.* » (*Ib.*, t. VI, p. 161-162; cf. t. III, p. 283.)

4° *Lettre de Sorbière à Gassend*, « Slusis Flandriæ, 15 Octobris 1643 » :

« Fasciculum Librorum tuorum accepi, Vir Eximie, quorum gratiam » tibi maximam habeo. Perlectâ autem Disquisitione tuâ (Deus bone ! » quantâ solertiâ, quanto iudicio condita), Amstelodamum me contuli, vt » quàm elegantissimis typis excudatur, eâque formâ quâ Epistolæ tuæ » sunt excusæ. Reuerendus Senex Dominus Courcellæus curabit ne quid

a. *Renati Des-Cartes Meditationes etc.* Secunda editio (Amstelodami, apud Lud. Elzevirium, 1642).

» possis desiderare in istâ editione, mittetque specimina Typographica,
» rectè ad te vel per Martellum nostrum.... » (*Ib.* t. VI, p. 456.)

5° *Lettre de Sorbière à Gassend,* 22 décembre 1643, « Slusis Flandriæ,
» 10 Kalend. Ianuar. 1644 » :

« .... Gaudeo tibi probari specimina Typographica Disquisitionis
» tuæ, neque iniucundam fuisse præfatiunculam nostram. In Cartesium,
» hominem laudabilis insaniæ, nolui quid asperius dicere : nam exemplum
» tuum mihi proposui. » (*Ib.*, t. VI, p. 462.)

6° *Lettre de Heereboord à Gassend,* Leyde, 25 février 1644 :

« Postquam incidi nuperrimè in Dubitationes tuas et Instantias aduer-
» sus magni Viri Renati des Cartes Metaphysicas Meditationes, ibique
» deprehendi, tantâ modestiâ, tam facili et leui stylo, tam dextrâ analysi,
» ac tanto iudicio concinnatum omnium sectionum ac punctorum examen,
» ita me Deus amet, ut ego totus fui abreptus, tui amore atque admi-
» ratione. » (*Ib.*, t. VI, p. 465.)

CCCXXXII.

DESCARTES A BUITENDIJCK.

[1643 ?]

Texte de l'édition latine, tome II, epist. 10, p. 33-35.

« A Monsieur de Buitendiich. Lettre X. Version », *dit Clerselier, t. II, p. 53-55, sans donner le texte latin, ni la date. Ce Buitendijck est nommé, dans les* Mathematico-Physica *de Beeckman, en 1644, comme un des Curateurs du Collège de Dordrecht. Comme Descartes ne parle pas encore des* Principes, *et renvoie, pour les* Méditations, *aux pages de la seconde édition (Amsterdam, 1642), on peut conjecturer que cette lettre a été écrite en 1643.*

Ternas in literis, quas ad me ſcribere dignatus es, quæſtiones inuenio, quæ tam manifeſte oſtendunt tibi eruditionem tuam curæ eſſe, teque ſincere agere, vt nihil mihi ſit iucundius, quam ad illas reſpondere.

Prima eſt, vtrum de Deo dubitare vnquam liceat, hoc eſt vtrum naturaliter liceat de exiſtentiâ Dei dubi-

tare. Quâ in re exiſtimo diſtinguendum eſſe, in dubitatione, inter id quod ad intellectum, atque id quod ad voluntatem pertinet. Nam quantum ad intellectum, quæri non debet vtrum aliquid illi liceat, necne, quandoquidem non eſt facultas electiua, ſed ſolum an poſſit. Et quidem certum eſt permultos eſſe quorum intellectus de Deo dubitare poteſt; & in hoc numero ij omnes qui exiſtentiam eius euidenter demonſtrare nequeunt, quanquam alioqui verâ fide præditi ſint; fides enim ad voluntatem pertinet, quâ ſeparatâ, poteſt fidelis naturali ratione examinare an ſit Deus aliquis, atque ita de Deo dubitare. Quantum vero ad voluntatem, diſtinguendum eſt etiam inter dubitationem, quæ finem, & eam quæ ſpectat media. Si quis enim ſibi pro ſcopo proponat, dubitare de Deo, vt in hac dubitatione perſiſtat, grauiter peccat, dum vult in re tanti momenti pendere in dubio. Verum ſi quis ſibi dubitationem proponat tanquam medium ad clariorem veritatis cognitionem aſſequendam, rem facit omnino piam & honeſtam, quia nemo poteſt velle finem, quin velit ſimul | media; & in ipſâ Scripturâ Sacrâ ſæpe inuitantur homines ad hanc Dei cognitionem ratione naturali quærendam. Neque etiam is peccat, qui propter eundem finem totam, quam de Deo habere poteſt, cognitionem ex animo ad tempus ſummouet; neque enim tenemur indeſinenter cogitare, quod Deus exiſtat; alioqui dormire nunquam aut aliud quicquam facere liceret, quia, quotieſcunque aliud quid agimus, ſeponimus in id tempus totam cognitionem, quam de Diuinitate habere poſſumus.

Altera quæſtio eſt, vtrum liceat quicquam falſi in

ijs, quæ Deum ſpectant, ſupponere. Vbi diſtinguendum eſt inter verum Deum clare cognitum, & falſos Deos; vero enim Deo clare cognito, non ſolum non licet, imo neque fieri poteſt vt mens humana quicquam falſi poſſit tribuere, prout in Medit. pag. 152, 159, 269 & alibi explicui. Verum falſis numinibus, hoc eſt vel malignis ſpiritibus, vel idolis, aut alijs iſtiuſmodi dijs, errore mentis humanæ fictis, (nam hæc omnia in ſacrâ paginâ dij vocantur), imo & vero Deo confuſe tantum cognito, aliquid falſi ex hypotheſi tribuere, bonum eſſe poteſt aut malum, prout finis, propter quem fit iſta hypotheſis, bonus eſt aut malus. Nam id quod ita fingitur & ex hypotheſi tribuitur, non ideo affirmatur a voluntate tanquam verum, ſed ſolum intellectui examinandum proponitur, atque adeo nullam includit boni aut mali rationem formalem, aut, ſi quam includat, a fine, propter quem facta eſt iſta hypotheſis, accipit. Ita igitur is qui fingit Deum deceptorem, (etiam verum Deum, ſed neque a ſe, neque ab alijs, quorum gratiâ hanc hypotheſin inſtituit, ſatis clare cognitum), & qui | hac fictione in malum finem non abutitur, vt quicquam de Numine falſi alijs perſuadeat, ſed ſolum ad intellectum magis illuſtrandum, aut etiam ad naturam Dei cognoſcendam, aut alijs clarius oſtendendam; is, inquam, minime peccat, vt bonum eueniat, quia nihil eſt plane malitiæ in hoc, ſed rem facit abſolute bonam, neque poteſt illum quiſquam, ſine calumniâ, reprehendere.

Tertia quæſtio eſt de motu, quem credis me pro animâ brutis aſſignare. Sed non memini me vnquam ſcripſiſſe motum eſſe brutorum animam; neque meam

hac de re ſententiam aperui. Verum quia, per vocabulum *anima,* ſolemus intelligere ſubſtantiam, exiſtimo autem motum eſſe corporis modum (cæterum non admitto varia motuum genera, ſed ſolum localem, qui corporum omnium, tum animatorum, tum inanimatorum, communis eſt), nollem dicere motum eſſe brutorum animam, ſed potius cum Sacrâ Scripturâ, Deut. cap. 12, verſ. 23, ſanguinem eſſe illorum animam : ſanguis enim eſt corpus fluidum citiſſime motum, cuius pars ſubtilior dicitur ſpiritus, & quæ ab arterijs per cerebrum in neruos & muſculos indeſinenter fluens totam corporis machinam mouet. Vale.

CCCXXXIII.

Descartes au P. ***.

[1643?]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 17, p. 103-105.

« *A vn Reuerend Pere Iesuite* », *dit Clerselier, sans donner de nom ni de date. Le destinataire de cette lettre se trouvait être parent de Descartes par alliance* (*p. 66, l. 3 et 28*), *du côté de la femme de son frère, par conséquent* (*était-ce le frère aîné, M. de la Bretaillière, ou M. de Chavagne? Baillet, II, 174, indique le frère aîné*). *C'était un mathématicien, qui habitait sans doute Paris, puisqu'il pouvait voir le P. Bourdin* (*p. 66, l. 16*). — *Comme Descartes espère publier ses* Principes « *dans peu de tems* » (*p. 67, l. 7*), *la date de cette lettre serait de 1643, plutôt que de 1644, où l'impression était déjà commencée, ou de 1642, qui fut l'année de la publication du* De Cive (*p. 67, l. 10*). — *Peut-être conviendrait-il de rapprocher cette lettre de la CCXCVI^e, du 23 février 1643* (*t. III, p. 633, l. 22*)*?*

Mon Reuerend Pere,

Ie ſuis plus heureux que ie ne ſçauois, en ce que i'ay l'honneur d'eſtre allié d'vne perſonne de voſtre merite & de voſtre Soçieté, & qui eſt particulierement verſé dans les Mathematiques. Car c'eſt vne ſcience que i'ay touſiours tant eſtimée, & à laquelle ie me ſuis tellement appliqué, que i'honore & cheris extremement tous ceux qui les ſçauent, & penſe auſſi auoir quelque droit d'eſperer leur bienueillance, au moins de ceux qui ſont Mathematiciens d'effet, autant que de nom; car il n'appartient qu'à ceux qui le veulent paroiſtre, & ne le ſont pas, de haïr ceux qui taſchent à l'eſtre | veritablement. C'eſt ce qui m'a fait eſtonner du Reuerend Pere Bourdin, duquel ie ne doute point que vous n'ayez remarqué la paſſion. Et i'oſerois vous ſupplier de me vouloir mettre en ſes bonnes graces, ſi ie penſois que ce fuſt vne choſe poſſible; mais comme il a fait paroiſtre quelque animoſité contre moy, ſans aucune raiſon, & auant meſme que ie ſceuſſe qu'il fuſt au monde, ainſi ie ne puis quaſi eſperer que la raiſon le change. C'eſt pourquoy ie veux ſeulement vous proteſter, qu'en ce qui s'eſt paſſé entre luy & moy, ie ne le conſidere, en aucune façon, comme eſtant de voſtre Compagnie, à laquelle i'ay vne infinité d'obligations, qui ne peuuent entrer en comparaiſon auec le peu en quoy il m'a deſobligé. Et pour ce que ie ſuis encore plus particulierement obligé à vous qu'aux autres, à cauſe de l'alliance de mon frere, ie ſerois rauy, ſi ie pouuois auoir occaſion de vous témoigner combien ie vous honore & deſire obeïr en toutes

chofes. Et ie ne manquerois pas icy de vous écrire ce que i'ay penfé touchant le flus & le reflus de la mer, s'il m'eftoit poffible de l'expliquer, fans vfer de plufieurs fuppofitions, qui fembleroient peut-eftre plus difficiles à croire que le reflus mefme[a], pour ceux qui n'ont point encore veu mes Principes, lefquels i'efpere de publier dans peu de temps, & de vous fatisfaire alors touchant cette partie, & peut eftre auffi touchant plufieurs autres.

Tout ce que ie puis dire du liure *de Ciue*[b], eft que ie iuge que fon autheur eft le mefme que celuy qui a fait les troifiémes obiections contre mes Meditations, & que ie le trouue beaucoup plus habile en Morale qu'en Metaphyfique ny en Phyfique; nonobftant que ie ne puiffe aucunement approuuer fes principes ny fes maximes, qui font trés-mauuaifes & tres-dangereufes, en ce qu'il fuppofe tous les hommes méchans, ou qu'il leur donne fuiet de l'eftre. Tout fon but eft d'écrire en faueur de la Monarchie; ce qu'on pourroit faire plus auantageufement & plus folidement qu'il n'a fait, en prenant des maximes plus vertueufes & plus folides. Et il écrit auffi fort au defaduantage de l'Eglife & de la Religion Romaine, en forte que, s'il n'eft particulierement appuyé de quelque faueur fort puiffante, ie ne voy pas comment il peut exempter fon liure d'eftre cenfuré. Ie fuis,

a. Cf. t. III, p. 192, l. 6, et p. 674, l. 3.

b. *Elementorum Philosophiæ Sectio tertia* De Cive (Parisiis, 1642, in-4°), sans nom d'imprimeur. L'auteur est Thomas Hobbes, comme l'a deviné Descartes.

CCCXXXIV

MERSENNE A DESCARTES.

[1643 ou 1644?]

Texte de Mersenne, *Synopsis mathematica*, p. 273.

*Cette lettre, non datée, est insérée en tête de la partie relative aux Coniques de l'*Vniversæ Geometriæ mixtæque Mathematicæ Synopsis *(Parisiis, apud Antonium Bertier, viâ Iacobæâ, sub signo Fortunæ, 1644). Les autres parties n'ont pas de dédicace analogue. Mersenne ayant publié son ouvrage en 1644, et faisant, d'autre part, allusion à la publication prochaine des* Principes *(p. 69, l. 9), dont l'achevé d'imprimer est du 10 juillet 1644, la présente lettre serait de la fin de 1643 ou du commencement de 1644.*

Clariſſimo nobiliſſimoque viro Renato Des Cartes,
Perronij Toparchæ[a],
F. M. Merſennus εὖ πράττειν.

Cùm plurimi ſynopſim noſtram ad editionem reuocari deſiderarint, Vir Nobiliſſime, partem illam ſubtiliorem, de Conicis agentem, librìſque docliſſimis Clariſſimi Viri Claudij Mydorgij adauctam, Tuo nomine illuſtratam patiaris, obſecro, in lucem prodire, cùm nullus ſit cui iuſtius quàm Tibi nuncupari debeat, qui nouas ſectiones adinueniſti, Tuâque[b] *Geometriâ, vtcunque brevi, ſcientiarum orbem adeo promouiſti, vt hinc illam cœperis*[c], *vbi veteres*[d] *deſijſſe videbantur.*

a. Tæparchæ *Mers.*
b. Tuæque *Mers.*
c. cooperis *Mers.*
d. veteres] veloces *Mers.* (1)

Quid verò commemorem Hyperbolas, Ellipſeſque, quibus iam poſſimus Tuo lumine non minus quàm pilâ ludere, luciſque radios, quocumque libuerit, torquere, deducere atque reducere : vt nunc habeant qui magnum aliquid in mechanicis cum Keplero[a] *præſagiebant, ſi vera Refractionum lex doceretur*[b], *quo plurimum gaudeant, Tibique imprimis gratulentur?*

Quibus omnibus cùm audiam Te Phyſicam illam ab eruditis viris adeo exoptatam propediem editurum, quæ longe perfectiùs cum noſtræ fidei myſterijs, Theologiciſque dogmatibus, quàm Peripatetica conueniat, omnium Catholicorum nomine, Tibi maximas quas poſſum gratias habeo, qui non ſolùm Philoſophicis, ſed etiam Theologiæ veritatibus tam fœliciter patrocinaris.

Perge, Vir incomparabilis, ad Dei gloriam & bonorum omnium vtilitatem, qui mecum venerantur Deum Opt. Max., ſuâ vt luce diuinâ menti Tuæ magis magiſque affulgeat, donec lumen illud æternum & immenſum, quo duce laboras, tandem in lumine Gloriæ Beatiſſimus contempleris.

A la suite de cette lettre, il nous a paru intéressant d'insérer les passages de la *Synopsis*, assez peu nombreux en fait, où il est fait mention de Descartes.

Præfatio vtilis in Synopsim mathematicam (page 7 non numérotée) : « Quanto subtiliùs [quàm Sanctorius] colorum naturam *Vir illustris* » *R. Cartesius* octauo de Iride discursu explicarit, quisquis ibidem colo- » rum ortum ex variis sphærularum motibus legerit, cum admiratione » fatebitur. »

Ibidem (page 8 n. n.) : « Est tamen quòd plurimi faciamus viros summos » qui pro viribus nituntur ex hypothesibus, siue Democriti et aliorum » veterum, siue propriis, omnia naturæ phænomena explicare, quos inter » eminet *Vir illustris, cuius Physicam in dies expectamus*, et Decanus » Diniensis [*Gassendus*]... »

Ibidem (page 9 n. n.) : « Omitto etiam Analysim, seu Algebram, quam

a. Kepleo *Mers.*
b. diceretur *Mers.*

» ex Vieta, *nuperâque illustris V. Geometriâ,* Diophanto adhibito repe-
» tas : nisi malis eam industriâ Geometræ D. Chauueau adornatam et
» maiori claritate facilitateque donatam expectare. »

In libros Opticorum præfatio ad lectorem, p. 471 : « I. Legendam esse...
» et *illustris viri Dioptricam,* in quâ fusè de lumine. » Cf. p. 518 :
« *Videatur illustris viri Dioptrica.* »

Ibidem, p. 472 : « Quod ad tertium librum optices, seu dioptricam,
» attinet, notandum est Cl. V. *Renatum Cartesium* suam edidisse Diop-
» tricam, quâ veram refractionum legem, rationem et regulam, adeo lu-
» culenter explicauit, vt iam radios lucis in quamuis figuram mutare, vel à
» quibuslibet punctis ad alia quæuis puncta transmittere possis : quod
» fatebere statim atque librum illius attente perlegeris. Ex quo varios
» perspiciliorum fabricandorum modos addisces, quamuis hactenus hy-
» perbola nulli fauerit, nulliusque votis illa constructio satisfecerit : forte
» quod nonnulla ex oculi parte supplenda sint, quæ negligi soleant. »

Opticæ lib. III, p. 519 : « donec *Vir illustris in sua Dioptricâ* nos
» docuisset veram refractionis proportionem... »

Le livre VII de la même Optique est un traité de Hobbes, où, page 578, se trouve la mention suivante :

« Patet hinc ratio quare Dominus des Cartes, docens nos quomodo
» vitri refractio experiunda est per triangulum rectum pag. 138, iubet
» angulum acutiorem statuendum in eam partem vnde auertitur linea
» refracta. »

CCCXXXV.

DESCARTES A POLLOT.

[Egmond du Hoef], 1er janvier 1644.

COPIE MS., Genève, Collection E. de Budé, *Lettres de Descartes à Pollot, n° 11.*

Imprimée par E. de Budé, p. 26-32, Lettres inédites de Descartes (*Paris, Durand et Pedone-Lauriel, broch. in-8, 1868*). *Comme variantes, les leçons de Budé.*

Monſieur,

Ie ne pouuois receuoir d'eſtrenes, a ce nouuel an, que i'eſtimaſſe dauantage que les lettres que vous

m'auez fait la faueur de m'efcrire; non feulement a caufe qu'elles m'affeurent de voftre amitié, de laquelle i'auois defia tant d'autres preuues, que ie ferois le plus ingrat du monde, fi ie ne manquois de la croire & de m'efforcer par tous les moyens de la meriter; mais auffi a caufe que vous m'apprenez que fon Alteffe n'a pas defagreable le defir que i'ay de luy pouuoir rendre feruice, en l'affaire dont ie vous auois parlé*

Ce qui me perfuade que ie pourrois peut eftre ne luy eftre pas inutille en cella, eft qu'eftant dernierement a la Haye, M. de Bergue me fift voir chez luy vn auocat, nommé, ce me femble, Vergoes, qui me montrant, en la carte generalle de Holande, le lac qui eft entre Dort & Geertruydenberg, me dit que la queftion confifte en ce qu'vne partie de ce lac appartenant a fon A(lteffe) & l'autre a la Conté de Hollande, les limites qui diftinguent ces deux Seigneuries, ont autrefois efté mefurées par la diftance de certaines places immobiles, & par le Nord & le Sud, & qu'aprés cella on a ietté certaines pierres dans l'eau, pour les marquer, & que maintenant les lieux, ou ces pierres fe trouuent, different beaucoup de ceux qui[a] montrent ces mefures, & nommement qu'elles font plus proches du cofté de Geertruydenberg, & auffi que l'eau y eft plus proffonde, & que les pefcheurs de l'autre cofté, fe reglans fur cette proffondeur de l'eau, fe font auancez peu a peu vers la, & ainfy ont vfurpé vne pocet..

14, 24, *et* p. 72, l. 5, Beertruydenberg (*sic dans le MS.*).
27 ainfy] auffy.

a Lire *que?*

ſion au preiudice de ſon A(lteſſe). Car ie penſe pouuoir demonstrer, par vne raiſon de mechanique trez certaine, que ces pierres, tant groſſes qu'elles ſoyent, doiuent auoir changé de place & s'eſtre auancées vers Geertruydenberg, parce que la terre s'y trouue plus baſſe que vers l'autre coſté, ou il dit qu'elle commence a ſe ſeicher. Et peut eſtre qu'eſtant ſur les lieux, & y conſiderant les diuers cours des eaux de ce lac, on pourroit deſchiffrer la raiſon pourquoy chaque pierre a plus ou moins changé de place; car ie ne doute qu'elles n'ayent changé, en tant qu'elles manquent a s'accorder auec les meſures des Arpenteurs, leſquels ne ſçauroyent auoir gueres failly, parce qu'ils les ont priſes en diuerſes façons. Et ce qu'on allegue, touchant la declinaiſon de l'aymant[a], n'a aucune force; car on a corrigé touſiours dans les Bouſſoles, & bien qu'elle euſt eſté autre il y a 50 ans qu'elle n'eſt a preſent, les Bouſſoles d'alors n'auroyent pas laiſſé de montrer le Nord au meſme lieu que font celles d'auiourd'huy. Mais ie n'oſe encore rien aſſeurer de tout cecy, parce que ie n'en ay qu'vne trop legere inſtruction; ie puis ſeulement dire que ie ſeray preſt, en tout temps & a toutes heures, pour aller ſur les lieux & faire tout ce qui me ſera poſſible, pour taſcher de rendre quelque peu de ſeruice a ſon A(lteſſe), & que ie le tiendray a vn extreme bonheur, ſi i'en ſuis capable.

Ie n'ay iamais fait de traité de l'aymant; mais la troiſieſme partie de ma philoſophie, que i'eſcris en latin, en contient les principes[b], & i'en explique les

a. Cf. t. III, p. 46, l. 5.

b. *Principia Philosophiæ*, pars tertia, LXXXVII et sqq.

proprietés a la fin du quatriesme [a], laquelle i'acheue maintenant, en sorte que i'en suis en cet endroit la. Sitost que ie les auray escrites en latin, ie ne manqueray de vous les enuoyer aussy en françois ; car il ne me faudra que deux ou trois heures pour les y mettre. Mais il me faudra peut estre quelques semaines pour les digerer en latin ; car i'ay quantité d'autres occupations, & le libraire, qui a commencé d'imprimer ce liure, ne pouuant arriuer a la fin, de deux ou trois mois, ie ne me haste pas de l'acheuer & n'y pense qu'aux iours qu'il ne me suruient point d'autre affaire.

Ie suis extremement aise de ce que vous auez repondu a Mr Brasset, que ie desire iustice ; & ie luy suis obligé de ce qu'il a promis de prier Mr l'Ambassadeur d'escrire pour me le [b] faire obtenir. Ie voy par la qu'il est plus officieux par effet que par apparence, & c'est cette sorte d'amis que i'estime le plus. Ce qu'il me dit dernierement, en vostre presence, m'empescha de presser dauantage l'affaire ; car mon humeur n'est pas de nauiguer contre le vent ; & bien qu'il m'eust parlé plus fauorablement deux ou trois iours apres, & que Mr l'Amb(assadeur) m'ait offert depuis cella son assistance, auec toute la franchise que ie pouuois souhaiter, il me sembloit toutefois deuoir attendre, pour ne me rendre pas importun.

11 aux iours] au jour. — qu'il] où il. — 19 empescha] empeche.

a. *Principia Philosophiæ*, pars quarta, CXXXIII-CLXXXIII. Lire *de la*. (Edit.)

b. Lire *la*. (Edit.) — L'ambassadeur est toujours M. de la Thuillerie. Cf. ci-avant p. 10. l. 11.

Maintenant, puiſque i'eſpere de ſa part, il faut que ie taſche de cooperer a ſa grace pour ne la rendre pas infructueuſe, & pour ceſt effet i'eſcriray auſſi deux lettres, en forme de requeſte, l'vne a luy, pour luy expliquer les raiſons qui m'obligent d'auoir recours a ſa faueur & qu'elle puiſſe eſtre iointe a la ſienne, s'il le iuge a propos, l'autre a Mrs de Groningue, pour leur faire voir l'equité de ma cauſe[a]. I'écriray ces deux lettres en latin, ſi ce n'eſt qu'on iuge plus decent que i'eſcriue a M^{r} l'Amb(aſſadeur) en françois. Et pour ce que i'habite dans le deſert, permettés moy que ie vous demande, a vous qui eſtes maiſtre des ceremonies, comment ie dois mettre les ſuperſcriptions de ces lettres pour Mrs de Groningue. Ie croy que c'eſt *Illuſtriſſimis & Præpotentibus, Groninguæ atque Omlandiæ Ordinibus*. Mais, pour M^{r} l'Amb(aſſadeur), ie ſerois bien aiſe de l'apprendre de M. Braſſet, affin de mettre en la meilleure façon & la plus auantageuſe.

Auſſi bien ne ſçaurois-ie enuoyer ces lettres que dans 8 iours; car nous n'auons point icy de meſſager aſſeuré, que celuy qui part le ſamedi d'Alkmar, & ie luy dois enuoyer celle-cy dez ce ſoir, deux ou trois heures aprés auoir receu voſtre pacquet, dans lequel i'ay trouué vne lettre qui m'apprend encore de fort bonnes nouuelles du coſté de Groningue, comme cel-

7 *et* 14 Broningue (*sic dans le MS.*). — 13 *MS.:* les ſuperſtitions. *Budé corrige :* la ſuperſcription.

a. Sur la suite donnée à ce projet de deux lettres, voir ci-après, p. 76, l. 5 et 9.

luy qui me l'a enuoyée[a] vous pourra dire. Ie ſuis, Monſieur, &c.

[Descartes.]

Du Hoef, le 1er iour de l'an 1644, que ie vous ſouhaite heureux & cent autres aprés.

Page 71, l. 8. — Il s'agit d'une contestation entre le Prince d'Orange et le Comté de Hollande, au sujet des droits de pêche dans les eaux qui couvraient le *Zuid-Hollandsche waard* submergé. Les plus anciens documents relatifs à cette affaire, au Rijcks-Archief de La Haye, datent des années 1552 et 1553. Plus tard, au milieu du xviie siècle, les mêmes parties eurent un procès au sujet des alluvions et pêcheries au même endroit. Cette procédure, commencée vers 1633, fut terminée par une sentence de la Cour de Hollande du 28 novembre 1657. En 1560, une carte pour la délimitation avait été dressée par le géomètre Pieter Sluyter; elle se trouve encore dans la collection des cartes du Rijcks-Archief (inventaire, n° 1895). Voir un ouvrage de M. Hingman : *De Maas en de dijken van den Zuid-Hollandschen waard in 1421* (La Haye, Mart. Nyhoff, 1885). On y trouve des détails au sujet des contestations du xvie siècle; mais le procès du xviie siècle n'y est pas mentionné.

CCCXXXVI.

Descartes a Pollot.

[Egmond] du Hoef, 8 janvier 1644.

Copie MS., Genève, Collection E. de Budé, *Lettres de Descartes à Pollot, n° 12.*

Publiée par E. de Budé, p. 32-36, Lettres inédites de Descartes *(Paris, Durand et Pedone-Lauriel, broch. in-8, 1868). — Comme variantes, les leçons de Budé et quelques fautes du MS.*

3 *Addition de Budé.*

a. Graswinckel (p. 76, l. 11), ou Aldringa (p. 77, l. 24).

Monſieur,

Ma colere n'eſt pas ſi violente, que ie ne puiſſe fort bien attendre iuſques a la fin du regne de mon aduerſaire [a], ſi on iuge que ie ne puiſſe pas facilement auoir raiſon de luy ſans cella. Et cella eſt cauſe que ie n'enuoyerai point encore ma requeſte a Mr l'Amb(aſſadeur) a ce voyage [b]; mais ie ne lairray pas de l'enuoyer dans 8 ou 15 iours, car il n'importe pas qu'elle arriue vn peu trop toſt. Mais ie ſuis encore en doute, ſi i'en dois faire auſſy vne pour Mrs de Groningue [c]; car ie me ſouuiens que M. de Graſwinckel [d] me dit dernierement, qu'il n'eſtoit pas beſoin, & que, Mr l'Amb(aſſadeur) me faiſant la faueur de leur demander iuſtice pour moy, ils ſeroyent obligés de la faire, ſans que ie me rendiſſe partie. Et cella me ſemble auſſy fort raiſonnable; car V(oetius) n'ayant rien fait en ſon nom a Vtrecht, & le Magiſtrat ſeul s'en eſtant meſlé, ils ont rendu l'affaire publique.

I'ay encore trouué ces paroles d'auis, dans la lettre encloſe auec voſtre derniere [e] : *S'il vous plaiſt d'aller a Groningue auec les lettres de ſon A(lteſſe) & des Ambaſſadeurs, pour demander iuſtice, vous l'obtiendrés*

a. Schoockius avait été élu recteur de l'Université de Groningue le 16/26 août 1643; son rectorat devait durer jusqu'au 26 août 1644.

b. Voir ci-avant p. 74, l. 4.

c. Voir ci-avant p. 74, l. 7, et ci-après p. 80, l. 6.

d. Budé lit *Brajomckel*, et on pourrait lire aussi bien *Brajoinckel* sur le MS. Mais, étant donné que, dans ce MS., le B majuscule est souvent mis pour un G (exemple, *Beertruydenberg* et *Broningue*, dans la lettre précédente, p. 71, l. 14, et p. 74, l. 7, c'est *Graswinckel* qu'il faut lire. Cf. ci-avant lettre CCCXVIII, p. 18.

e. Cf. ci-avant, p. 75, l. 1.

ſans doute, & fort auantageuſe. Mais ie ne conſidere en cella que les derniers mots ; car il n'y a point d'apparence de deſirer des lettres de ſon Al(teſſe) pour cella ; & ie croirois faire tort a M. de la Thuillerie, ſi ie m'adreſſois a d'autres Amb(aſſadeurs) que luy. Et ſur ces[a] ſeules lettres, ils ſeront plus obligés de faire iuſtice, que ſi i'allois la les porter ; car ils me pourroyent payer de delais infinis.

Au reſte, il m'importe extremement de demander iuſtice a Groningue ; car on m'aſſure que Schoock a deſia dit que, s'il eſtoit attaqué par moy, il declareroit librement ce qui eſtoit de luy & ce qui eſtoit de V(oetius), que la preface, qui eſt le pire de tout, n'eſt nullement de luy, & que le Magiſtrat dit auoir veu des lettres, qu'il auoit eſcrites a V(oetius), ou il mandoit qu'il preuoyoit bien que ce liure ne luy tourneroit pas a honneur, & qu'il n'entreprenoit de l'eſcrire que pour l'amour de luy, & qu'il s'appuyoit ſur ſon authorité. Ainſy peut-eſtre qu'on découurira diuerſes choſes par ſon moyen. Et ſi ie puis auoir ſa depoſition, ie ne doute point que ie n'obtienne auſſy iuſtice a Vtrecht. Ie remercieray cy aprés M. Braſſet de ce qu'il a fait pour moy, & de ce qu'il a diſpoſé auſſy M. Aldringa a eſcrire.

Ie viens de lire les Theſes d'vn Profeſſeur en Philoſophie de Leyde*, qui s'y declare plus ouuertement pour moy, & me cite auec beaucoup < plus > d'eloges, que n'a iamais fait Mr de Roy. Il a fait cella

26 s'i (*MS.*). — 27 ſcite (*ib.*).

a. Lire *ſes*. (Edit.)

ſans mon conſeil & ſans mon ſçeu; car meſme il y a trois ſemaines qu'elles ſont imprimées, & ie ne les receus que hier. Mais elles faſcheront fort mes ennemis; car il y a quelque temps que ce meſme, en ayant fait d'autres, *de formis ſubſtantialibus,* ou il ſembloit eſtre pour Ariſtote, & toutefois en effet il eſtoit pour moi, a ce qu'on m'a dit, car ie ne les ay point veues, Voëtius luy eſcriuit auſſytoſt, pour luy congratuler & l'exhorter a continuer. On me mande auſſy qu'il y en a vn a Groningue[a], qui veut eſtre de mon coſté. Ces choſes la ne me touchent gueres; mais ce ſont des coups d'Eſtat pour mon aduerſaire, qui, ie croy, ne dort pas ſi bien que moy.

Ie vous ſuis obligé ſi extremement, & ſuis encore en train de vous tant importuner, que ie n'en oſe parler, ni vous dire autre choſe, ſinon que ie ſuis, Mr, voſtre, &c.

[DESCARTES.]

Ie ioins icy trois lettres, deux deſquelles viennent de France, & feront, s'il vous plaiſt, adreſſées par quelqu'vn de vos gens, qui portera auſſi la 3e a M. de Mory & a Mme de Wilhelm, afin qu'ils luy faſſent trouuer le chemin de Boiſleduc; car ie ne ſçay ſi i'ay bien mis l'adreſſe.

Du Hoef, le 8e Ianuier 1644.

Page 77, l. 26. — Adriaan Heereboord. Voir l'ouvrage intitulé : ADRIANI HEEREBOORD, *Professoris (dum viveret) in Academia patria Philosophiæ*

5 *fermis*. — 18 *Addition de Budé*. — 21 vos] ſes (*MS.*).

a. Tobie d'André. Voir ci-après la lettre CCCXLIX, du 27 mai.

Ordinarii, Meletemata philosophica (Amstelodami, apud Johannem Ravesteinium, M DC LXV). On trouve, en tête de cet ouvrage, toute l'histoire de l'enseignement de Heereboord à l'Université de Leyde, pendant les sept premières années, dans une Epître « Ad Nobiliss. Ampliss. » Spectatiss. Dominos Acad. Lugd. Batav. Curatores », datée du 12 février 1648. Il n'y parle point des thèses mentionnées ici par Descartes, et nous ne les avons pas retrouvées. Mais antérieurement, avec son ami, le professeur Du Ban, il avait soutenu d'autres thèses franchement cartésiennes : « *De Notitia Dei Naturali, habita, Resp. Jacobo Souterio, 25 Martij 1643* », qui seront reprises plus tard, le 28 décembre 1647, et feront alors un certain bruit. D'ailleurs, dès 1641, c'est-à-dire la première année de son enseignement (l'*Oratio inauguralis* est du 9 février 1641, et on trouve dans le registre MS. des *Acta Senatus Academici*, à la date du 27 février : « collatus Magisterii in Philosophiâ gradus Herebortio »), il s'était attiré des affaires. L'été de 1641, « ipsis diebus Canicularibus », il fut cité à comparaître, lui et son collègue Du Ban, devant le recteur, Otto Heurnius, assisté de trois professeurs (des trois Facultés de Théologie, de Droit et de Philosophie, et des Beaux-Arts); on les invita tous deux, en vertu d'une note des Curateurs (Cornelius van der Myle et Jacobus Catsius), à enseigner « secundum textum Aristotelis ». Protestation de Heereboord ; il obtint gain de cause auprès des Curateurs. Le 13 décembre 1641, l'affaire fut portée devant le Sénat académique; mais là même le recteur échoua. Et l'année suivante, en 1642, les Curateurs, « in affectus sui » et benevolentiæ testimonium », ajoutèrent un second emploi à celui que remplissait déjà Heereboord : « alteram in regenda Coll. Theol. Illust. D. » Ord. Juventute provinciam humeris nostris imposuere ». Au Collège théologique, comme à l'Université, le nouveau professeur remit en honneur les soutenances de thèses, depuis longtemps négligées : « ab » anno professionis meæ secundo, *Disputationes* in Philosophiâ revixere. » Indulsi Studiosis meis, nulli negandam, in disputando, ingenii et judicii » libertatem ratus, uti ipse sum liberior, sub libero ac Batavo aere natus. » Quarum ipse *Disputationum* exstiti author, in iis Aristotelis principia » fui secutus, quod Physicarum, Ethicarum, Selectarum Disputationum » docent curricula; in *Corollariis*, ut vocant, et *Thesibus* Studiosorum » proprio Marte et arte confectis, aliorum etiam Philosophorum placita » et principia ventilari fui passus, ut meum simul et illorum exerceretur » ingenium, ac quo ratio nos ducere valeret, palam fieret. » Et non seulement les Curateurs ne lui en firent aucun reproche, mais le 3 juin 1644, à 30 ans (il était né en 1614), il fut nommé professeur ordinaire. Toutefois on trouve sur le registre MS. des *Acta Senatus* des notes comme celle-ci : « 18 septembre 1643. Visum est D. Cuperum ad publi» carum in Philosophiâ disputationum præsidia hac lege admitti posse, » *ut intra receptæ in Academiâ Aristotelicæ philosophiæ sese terminos* » *contineat*. » — La preuve qu'il ne peut s'agir que de Heereboord, dans cette lettre de Descartes, c'est que l'autre professeur de Philosophie à

l'Université de Leyde. Du Ban, était mort dès le mois de mai 1643, et ne fut remplacé que dans le courant de 1644, et même officiellement, le 11 mars 1645, par Adam Stuart. Ajoutons que Heereboord, à ce moment, ne s'intéressait pas moins à Gassend et à ses ouvrages. (Voir ci-avant p. 62, *éclaircissement*. N° 6.)

CCCXXXVII.

DESCARTES A POLLOT.

[Egmond] du Hoef, 15 janvier 1644.

COPIE MS., Genève, Collection E. de Budé, *Lettres de Descartes à Pollot, n° 13.*

Publiée par E. de Budé, p. 36-38. Lettres inédites de Descartes (*Paris, Durand et Pedone-Lauriel, broch. in-8, 1868*).

Monſieur,

Ie viens d'apprendre que le regne de Schoock dure encore ſi long temps, que ie ne voy aucune apparence d'en pouuoir attendre la fin, qui ne ſera, ainſy qu'on < m' > eſcrit, que vers les iours caniculaires[a]. C'eſt pourquoy i'ay eſcrit mes lettres[b], & vous les enuoye ouuertes, afin que, s'il y manque ou qu'il y faille changer quelque choſe, vous m'obligiez de m'en auertir. La longue lettre latine n'eſt pas ſeulement pour me ſeruir a preſent, mais auſſy eſtre vne partie de mon apologie, en cas qu'on me contraigne d'en eſcrire vne.

a. Voir ci-avant p. 76, *note* a.

b. Voir ci-avant p. 76, l. 6 et 10. Il s'agit sans doute de deux lettres, l'une à l'ambassadeur M. de la Thuillerie, l'autre aux Etats de Groningue, ou peut-être à M. Aldringa (ci-après p. 81, l. 10)? Cf. la lettre CCCXXXIX ci-après.

Il me ſemble que le Rectorat de mon aduerſaire ne luy peut gueres aider; car il n'y a point d'apparence que les lettres, ou on ſe plaint directement de luy, ſoient miſes entre ſes mains, ni par conſequent qu'il puiſſe empeſcher qu'elles ne ſoient veues; & ceux qui m'ont aſſeuré, que i'aurois iuſtice, ont bien ſceu qu'il eſt Recteur[a], & que c'eſt aux Profeſſeurs a connoiſtre de ſa cauſe, & toutefois ils n'y ont pas fait de difficulté.

Ie croy qu'il importe beaucoup que M[r] Aldringa eſcriue, auec M[r] l'Amb(aſſadeur); car il leur pourra teſmoigner qu'on prend l'affaire a cœur. Et afin qu'il ne ſemble pas que ma cauſe ſoit peu fauorable, d'autant qu'on iuge, a l'abord, que c'eſt vne vengeance que ie demande, ie feray bien aiſe qu'on ſache que mon intention n'eſt pas de faire aucun mal a Schoock, mais ſeulement de me deliurer des perſecutions d'Vtrecht, de la continuation deſquelles ie ſuis encore tous les iours menaſſé, de la part des Voetius; & ie ne voy point d'autre moyen pour les faire ceſſer, qu'en contraignant Schoock a dire la verité, ou bien a eſtre condamné. I'obmets les complimens; car ce que ie vous dois, eſt au dela de toute expreſſion. Et ie ſuis, M[r], &c...

Du Hoef, le 15[e] Ianuier 1644.

Ie vous laiſſe la peine de cacheter, s'il vous plaiſt, les encloſes.

a. Voir ci-avant p. 76, *note* a.

CCCXXXVIII.

DESCARTES A POLLOT.

[Egmond] du Hoef, 22 janvier 1644.

COPIE MS., Genève, Collection E. de Budé, *Lettres de Descartes à Pollot*, nº *14*.

Publiée par E. de Budé, p. 38-41, Lettres inédites de Descartes *(Paris, Durand et Pedone-Lauriel, broch. in-8, 1868). — Comme variantes, les leçons de Budé et quelques erreurs du MS.*

Monsieur,

Sur ce que vous m'auez fait la faueur de me mander, des difficultez de Mr Brasset, & aussy que Mr Aldringa iuge a propos que les lettres soyent adressées au Senat Academique, ie vous enuoye encore vn mot de requeste[a], ou ie croy n'auoir rien mis qui ne se puisse aussy bien rapporter aux Estats de la Prouince qu'au Senat Academique, & i'ay obmis le tiltre, afin qu'il y puisse estre aiouté, selon que vous & ces Mrs iugerez a propos; car il n'importe pas qu'il soit escrit d'vne autre main que de la mienne. Et peut-estre que Mr l'Amb(assadeur) ne voudra escrire qu'aux Estats; mais si Mr Aldringa le conseille, ma requeste ne lairra pas d'estre adressée au Senat. Et cela ostera aussy la difficulté de M. Brasset; car ie ne demande

7 Estats] effets (*sic dans le MS.*).

a. Sans doute la lettre suivante, adressée à M. de la Thuillerie, mais qui paraît écrite indifféremment pour les Etats de la Province ou pour le Sénat de l'Université de Groningue.

autre choſe de M. l'Amb(aſſadeur), ſinon qu'il veuille recommander mon affaire. Et ce que i'auois aiouté que, comme le Magiſtrat d'Vtrecht a entrepris l'affaire pour V(oetius), ainſy i'eſperois qu'il l'entreprendroit pour moy[a], ce n'eſt point afin qu'il le ſçaſche, ny afin qu'il face rien de plus pour cela, mais a cauſe que l'affaire eſt ſi claire que i'eſpere que ſa ſeule recommandation me la fera gagner, & auſſy que Mr de Graſwinckel[b] m'auoit dit que ce ſeroit aſſez que Mr l'Amb(aſſadeur) priſt la peine d'eſcrire en ma faueur, ſans qu'on ioigniſſe les lettres.

Au reſte, vous m'obligez en tout ſi extremement, que ie me ferois tort a moy meſme, ſi ie vous priois d'aucune choſe en particulier; car vous faites touſiours plus pour moy que ie n'ay oſé deſirer. Et afin que vous ne preniez point plus de peine que la choſe ne vaut, ie vous diray ſeulement, en general, que tout mon deſſein eſt de demander iuſtice, en la meilleure façon que ie pourray, pour ſatisfaire a ma conſcience, & ſans me ſoucier beaucoup ſi on me la fait ou non; car ie croy que cela importe plus aux iuges qu'a moy.

Ie ſuis rauy de ce que ſon A(lteſſe) a daigné faire reflexion ſur ce que ie vous auois eſcrit, touchant ſon procez[c]. I'auois taſché d'expliquer tout le point au-

7 ſa] la (*MS.*). — 8 la] le (*ib.*). 9 Graſwinckel] Brasjonkel (*MS. Brasuinckel*)[d]. — 12 obligez] obligerez (*MS.*).

a. Cf. ci-avant, p. 76, l. 17.
b. Page 76, l. 11.
c. Voir ci-avant, p. 71, l. 8, et *éclaircissement*, p. 75.
d. Page 76, *note* d.

quel ie me ſuis imaginé luy pouuoir peut eſtre rendre quelque peu de ſeruice, affin de pouuoir auoir l'occaſion, s'il m'en iuge capable, ce que ie tiendrois a vn extreme bonheur, & auſſi affin de ne m'ingérer pas importunement en choſe ou ie ſois inutile, ſi le cas eſt autre qu'on ne me l'auoit fait imaginer. Ie ſeray rauy auſſy de reſpondre aux queſtions que vous me mandez auoir a me propoſer, & ie ſeray toute ma vie, M^r, &c...

Du Hoef, le 22e Ianuier 1644.

CCCXXXIX.

DESCARTES A M. DE LA THUILLERIE.

[Egmond du Hoef, 22 janvier 1644.]

COPIE MS., Groningue, *Oud-Archief*.

La copie de cette requête, ainsi que d'une lettre citée en éclaircissement, p. 96 ci-après, se trouve, avec une nouvelle requête de Descartes du 17 février 1645, à la fin du registre des Acta Senatus Academici *de Groningue, année 1645. Une autre copie de la même pièce est à Leyde, Bibliothèque de l'Université; elle a été publiée par Foucher de Careil, t. II, p. 42-64,* Œuvres inédites de Descartes *(Paris, Ladrange, 1860); elle fournit quelques variantes, mais toute la fin manque. — Ni la copie de Groningue, ni celle de Leyde, ne sont datées. Cette requête est-elle la première lettre écrite à M. de la Thuillerie, dont il est question dans la lettre CCCXXXVII à Pollot (p. 80, l. 6)? En ce cas, la date serait du 15 janvier 1644. N'est-ce pas plutôt la seconde requête réclamée à Descartes, et qu'il envoya en même temps que la lettre précédente (p. 82, l. 5)? Elle serait alors du 22 ianvier. Cette dernière date paraît la plus pro-*

6 ne *omis* (B.).

bable, la requete ci-dessous étant celle qui fut présentée à Groningue; la première, qu'on jugeait insuffisante, n'aura pas été conservée. — Ajoutons que, suivant Baillet (voir ci-après, lettre CCCXLIV à Picot, du 1[er] avril 1644, alinéa C), cette requète était en latin *et* en français; *le texte français n'a pas été retrouvé.*

Illuſtriſſimo & Excellentiſſimo Domino,
Domino de la Thuillerie,
Regis Chriſtianiſſimi a ſanctioribus Conſilijs, eiuſdem
Maieſtatis ad Belgij Prouincias Legato,
Renatus Des Cartes S. D.

Cum nuper ad authoritatis tuæ aſylum confugerim[a], ne mihi crimini verteretur, quod ſcripta quædam in alium edidiſſem, vereor ne iam videar inſolens & iniquus, quod auſim denuo tuam opem implorare, vt ea, quæ ab alio in me ſcripta ſunt, ei crimini vertantur. Ideoque rogo & obteſtor vt breuiter hic exponentem quàm magna ſit inter vtramque cauſam differentia, & quàm grauis vtrinque neceſſitas ad auxilium a te petendum & expectandum me impellat, benigne audire non graueris.

A multis annis compertum habui quemdam Giſbertum Voetium, Vrbis Vltraiectinæ Theologum, clandeſtinis moliminibus & maledictis me oppugnare, quamuis nihil vnquam ipſi nocuiſſem, nec aliam eius inimicitiæ originem poſſem ſuſpicari, quàm quod eſſet ex eorum numero, quibus ſatis cauſa eſt ad aliquem odio proſequendum, quod ſciant eum ab alijs

2 Thuillerie] Thuilliere. — 4 *après* ad fœderatas *ajouté*. — 13 vtrinque] vtriuſque. — 19 ipſi vnquam.

a. Voir ci-avant p. 51, l. 11, et *éclaircissement*, p. 52-53.

laudibus extolli. Et quia præclarorum virorum benignitas multas tales inimicitias mihi conciliat, dudum ijs aſſuetus, id initio parum curabam ; ſed circiter ante biennium, cum Meditationes de Primâ Philoſophiâ vulgaſſem, intellexi nouo illum atque inaudito maledicendi genere in me vti, atque ex eo ipſo quod Dei exiſtentiam ibi demonſtraſſem, perſuadere conari me occulte docere Atheiſmum, ad exemplum Vanini qui Tholoſæ combuſtus eſt.

Ac ne quid videar ei affingere, literas eius manu ſcriptas & ſubſignatas[a] hîc ſeruo, in quibus expreſſe id continetur, necnon etiam alias quibus eius inueterata maleuolentia & clandeſtina molimina oſtenduntur. Prodijt paulo poſt iudicium quoddam[b], ſub nomine Academiæ Vltraiectinæ, quo meæ circa res philoſophicas opiniones condemnabantur, tanquam ſi quæ abſurda ex ijs conſequantur, quæ pugnent cum orthodoxâ theologiâ. Quod quamuis primâ fronte viderer poſſe contemnere, quia tamen Voetij theologi odium mihi notum erat, eumque iſtius iudicij præcipuum authorem eſſe iudicabam, neceſſitatem illud refutandi mihi omnino impoſitam putaui. Nihil enim procliuius, ſi tacuiſſem, quàm vt inde argumentum ſumeretur, ad plebi perſuadendum me hîc eſſe turbatorem religionum, atque ita ſummum periculum mihi creandum. Nec dubitare debui quin ille, qui iam ante finxerat me docere Atheiſmum, diligenter hâc occaſione a ſe ipſo paratâ eſſet vſurus. Noui quàm

8 occulte] occulto.

a. Voir ci-avant, t. III, p. 603-604, *éclaircissement*.
b. Tome III, p. 551-553.

facile inualeſcant rumores, quantumuis ab omni vero ac etiam verisimili alieni, cum a theologis, & pietatem ſingularem ſimulantibus, ſparguntur, ijſque ſatis mature non reſiſtitur. Noui quâ ratione olim Romæ tribuni, apud plebem concionantes, innocentiſſimos quoſque ac præſtantiſſimos viros euerterint, quamuis illa vrbs eſſet præcipua orbis terrarum, & in eâ probi, prudentes, eruditi quamplurimi verſarentur, quales etiam Vltraiecti permultos eſſe ſcio. Cogebar itaque contra iſtud Academicum iudicium innocentiam opinionum mearum defendere, nec aliter quàm publico ſcripto id poteram. Quid enim? An forte ab vrbis Magiſtratu illius reuocationem petijſſem? At, de re ad rem literariam pertinente, ſperare non debui quidquam illum contra ſuæ Academiæ iudicium decreturum. An igitur auxilium tuum imploraſſem? Tunc ſane merito me repuliſſes & contemſiſſes. Ineptum enim eſt foris quærere, quod habemus domi; et calamis aliorum læſus, ego calamum habens in manu, non potui non eo vti ad me protegendum. Mihique profecto fas erat in totam iſtam Academiam ſtylum ſtringere : nullum ius maieſtatis, quod etiam in hoſte venerarer, habere illam puto ; et ex quo manum ferulæ ſubduxi, non video cur eius iniuriæ mihi magis quàm priuatorum eſſent ferendæ. Ac næ illam, vt merita erat, egregie potuiſſem excipere; ſed quia, vt ipſa de ſe loquitur, tenera eſt, atque in primis etiam nunc verſatur incunabulis, ei quantùm potui peperci ; hâcque indulgentiâ meâ, tum illam, tum etiam eius dominos, non leui beneficio a me affectos puto. Vt enim

4 reſiſtitur] inſiſtitur. — 22 nullum] nullius. — 25 næ] ne.

parentes liberos ſuos adhuc infantes magis anxie amant, quàm iam adultos, ita non dubito quin illis, a quibus ante pauciſſimos annos erecta eſt, valde ſit chara, & ideo arbitror ipſis gratiſſimum eſſe debuiſſe, quod ego eam prætermittens, ac etiam pro viribus excuſans, de ſolo Voetio, vt iſtius iudicij, quo lædebar, authore præcipuo, conqueſtus ſim. Nec tamen etiam profecto hâc in re Voetio iniuriam feci : erat enim tunc Academiæ rector, dudum ſciebam mihi eſſe inimicum, & nunc adhuc ſeruo litteras ab eo ſcriptas, quibus ſe iactat iſtius iudicij authorem, his verbis : *nouæ philoſophiæ Carteſianæ (quæ etiam nunc latet in potentiâ materiæ aut in principijs particularum inſenſibilium) non exiguum allatum eſt præiudicium, in hâc noſtrâ Academiâ, iudicio noſtro quod hîc vides.* Atque omnino hâc in re permagnâ vſus ſum moderatione; neque enim illum, nec Academiam, nec vrbem nominaui, vt quæ de ipſo dicenda erant, ab illis ſolis qui me læſum ab eo ſcirent, ad ipſum referrentur, & vltio mea non latius quàm accepta iniuria pateret. Quin etiam nullum eâ de re ſcriptum peculiare compoſui, ſed obiter tantum in epiſtolâ in quâ de Patre quodam Societatis conquerebar, & quam tunc commodam ſub prælo habebam, paucas de illo paginas inſerui[a]. Nec ſine conſilio duas illas querelas ſimul iunxi, vt in ijs non de religione, ſed tantum de priuatis iniurijs, agi appareret, quia nempe cum Vltraiectino Theologo non alio modo quàm cum Patre Societatis agebam,

12 nunc *omis.* — 19 ſcirent] ſciunt. — 20 iniuria accepta.

a. Voir t. III, p. 564, note *c*.

ac etiam multo pauciora de illo quàm de hoc ſcribebam.

Sed tamen audio pauca illa non admodum grata Voetio fuiſſe. Non opus eſt vt loquar de irâ eius, & minis, & atrocitate vltionis, quam horrendo quodam libro parare in me dicebatur. Sed tandem poſt annum prodierunt duo libri, eodem tempore Vltraiecti editi, apud eumdem typographum, ijſdem typis, eâdem formâ, & cum titulo ſimiliter cadente : vnus *de Confraternitate Marianâ* [a], præferens nomen Voetij, qui eum contra vnum ex ſymmyſtis ſuis compoſuit ; alius *de Philoſophiâ Carteſianâ,* præferens nomen Martini Schoockij, philoſophiæ in Academiâ Groningo-Omlandicâ profeſſoris, & diſcipuli Voetij, qui, ſimulans ſe meas circa philoſophiam opiniones impugnare, illas tamen non attingebat, ſed totum ſuum longiſſimum ſcriptum eo dirigebat, vt me ijs ſceleribus inquinatum perſuaderet, quæ non niſi patibulis, rotis, ignibus ſolent expiari, & diſerte affirmabat me hîc, tanquam alterum Vaninum, Tholoſæ combuſtum, ſubdole & admodum occulte Atheiſmum docere, ijſdem fere verbis quibus prius hoc ipſum a Voetio ſcriptum erat, ibidemque iniuriarum dicas, prætorem, carnificem mihi minabatur, quod ſcilicet contra præceptorem ſuum hiſcere auſus fuiſſem, nec corpore totum telum, quod ille in me torſerat, recepiſſem ; denique non modo peregrinum, ſed etiam, immemor verbi Dei,

11 vnum] vnam. — 17-18 inquinatum eſſe. — 20 &] atque. — 21 occulte] occulto. — 26 contorſerat.

a. Voir t. III, p. 606, notes *a* et *b*.

Cainum & vagum appellans, videbatur velle perſuadere me a quolibet poſſe impune occidi.

Quod ego, maledicentiæ portentum conſiderans, primo quidem dubitaui an non iſtud nomen Schoockij eſſet fictitium, & an aliquis eſſet Groningæ iſtius nominis profeſſor : neque enim mirari ſatis poteram, quod homo, quem nullo vnquam nec facto nec verbo læſeram, quemque etiam natum antea neſciebam, tam inſolenter in me inueheretur, atrociſſimiſque calumnijs & inexcuſabiliter puniendis me lædere auderet, in eodem illo libro in quo mihi iudiciorum periculum minabatur, propter pauca quædam quæ a me iuſte ac vere ſcripta erant : tanquam ſi eſſet Belgij dictator, & in omnibus iudicijs ita præſideret, vt nihil eſſet tam iniuſtum quod ipſi non liceret, nihilque tam iuſtum propter quod non poſſet alium tanquam propter ingens aliquod ſcelus curare condemnari. Sed videns eum vbique Voetij procuratorem agere, credidi, ſi a me conueniretur, vſurum ſtatim excuſatione, quod nihil proprio ſuo motu ſcripſiſſet contra me, cum quo nullas habebat inimicitias, & quem forte non nouerat, ſed tantum Voetij iuſſu.

Quapropter æquiſſimum exiſtimans vt de ijs quæ ab procuratore geſta erant, eius dominus conueniretur, Schoockium prætermiſi, querelas meas ad Voetium direxi, & quâdam in epiſtolâ [a], quæ typis mandata eſt, candide atque ingenue iudicium meum de duobus

8 neſciebam] inſciebam. — 24 eius *ajouté avant* procuratore, *omis avant* dominus.

a. Voir t. III, p. 599, note *a*.

iſtis libris, eodem tempore pro ipſo editis, expoſui. Quin etiam, memor minarum eius procuratoris, quod nempe me in ius eſſet vocaturus, cauſam ibi meam coram lectore tanquam coram iudicibus deffendi; & ſummam curam adhibui ne vllum vel minimum verbum mihi excideret, quod non etiam in legitimo iudicio, vbi rationes vtriuſque partis audiuntur, perfacile probare poſſim. Adeo vt illa quæ poſtea Vltraiecti contra me facta dicuntur, tam remota fuerint ab omni meâ expectatione, vt etiam nunc vix credenda eſſe putem.

Sed nihilominus, quia audiebam iura neſcio quæ contra me ibi prætendi, quibus tantum in hoſtes aut fugitiuos, non autem in hoſpites & amicos, vti ſolent, non potui non ad te confugere, vt ſaltem ſcirent me non eſſe extorrem, & ea quæ in me parabant, interceſſione tuâ ſiſterentur. Teque ſane tam fauentem & ad ea quæ rogaui præſtanda tam paratum expertus ſum, vt non minori beneficio me obſtrinxeris, quàm ſi multo magis authoritas tua mihi profuiſſet.

Verùm nimis tarde auxilium a te petieram; omnia tam occulte ibi geſta ſunt, vt iam ante, me inſcio, eſſem condemnatus[a]. Ac nondum etiam hactenus amicorum vllâ diligentiâ potui ſcire, quidnam in iſtâ condemnatione contineatur; ſed ſaltem ſcio eſſe condemnationem. Et cum nullius culpæ mihi conſcius ſim, ſed e contra de omnibus bonis, ſpeciatimque de Vrbe

6 mihi *omis.* — 7 iudicio] conſilio. — 15 ſcirent] ſciant. — 16 ea... me] in me quæ.

a. Voir ci-avant, p. 36.

Vltraiectinâ, me optime eſſe meritum putem, propter illa ipſa ſcripta, quæ ibi condemnata dicuntur, non puto fas eſſe vt ſuſpicer mihi quidquam peius, quàm quod iam factum erat ab illâ Vrbe, fuiſſe metuendum. Et idcirco iam videor hoc duntaxat lucratus, quod ab inimicis non ſolum dicar nocens, quia condemnatus, ſed etiam indefinite magis nocens quàm ex iſtâ condemnatione concludi poſſit, quia plures alias ſeueriores ſequuturas fuiſſe iactant, niſi mihi gratia propter interceſſionem tuam facta eſſet. Præuiæ autem condemnationis vnicum fundamentum audio fuiſſe, quod cum pro Voetio affirmaretur ab eius amicis (ipſe enim, vt eſt vir mitis & pius, iſti ſe negotio noluit immiſcere), cum, inquam, affirmaretur nihil vnquam ab eo contra me factum fuiſſe, proferrenturque teſtimonia quorumdam qui eum dicebant eſſe virum probum, nihil aliud quæſitum eſt, niſi an non aliqua eſſent in meis ſcriptis, quæ ipſum non probum eſſe declararent; qualia cum facile multa inuenirentur, me tanquam auctorem ſcriptorum, quibus ille vir, eorum iudicio probus, infamabatur, condemnarunt.

Præcipuus autem omnis iſtius mali author fuit Schoockius, non modo quia importuniſſimo ſuo libro cauſam mihi dedit de Voetio querendi, ſed præcipue quia poſtea, Vltraiecti per magnam partem æſtatis manens, ibi palam iactitauit, modiſque omnibus perſuadere conatus eſt, criminoſum ſuum librum a ſe ſolo, & Voetio non iuuante nec ſciente, ſcriptum eſſe; atque ita non timuit plane inexcuſabilis facti culpam

3 peius] prius. — 6 dicar] dicor. — 16 dicebant] ſcribant. — 17 an non aliqua] non aut. — 18 eſſe *omis.*

omnem in ſe transferre, ſeque vltro aggreſſorem profiteri, vt ego viderer aliquid non diſſimile, quamuis multo leuius & excuſabilius, admiſiſſe, nempe vt viderer Voetium prior aggreſſus, quamuis ipſe occaſionem aggrediendi mihi dediſſet; ſicque efficeret, vt ego a iudicibus cum aliquo prætextu poſſem condemnari, non curans quod ſe etiam hoc pacto, & quidem multo iuſtius, condemnandum eſſe demonſtraret. Quin etiam audio illum nunc adhuc alium librum contra me habere ſub prælo, quo ſuum Voetium, vt iam priuatim apud iudices, ita etiam publice coram omnibus, excuſet, omnemque prioris ſcripti culpam in ſe recipiat.

Quæ omnia ſi diſſimularem, vel ſolis ſcriptis refellerem, magnam occaſionem darem inimicis affirmandi ea, quæ de me ab illo ſcripta ſunt, Vltraiectinâ condemnatione eſſe confirmata. Vix enim credibile eſt iſtius Vrbis iudices in librum, apud ipſos editum, & omni conuitiorum genere pleniſſimum, non animaduerſuros fuiſſe, illo tempore quo ſe tam diligentes & ſeueros in modeſtâ meâ ad illum eumdem librum reſponſione examinandâ & condemnandâ præſtiterunt, niſi ea, quæ in illo continentur, vera eſſe ſuppoſuiſſent, & ſaltem tacite approbaſſent. Iamque audio a Voetij aſſeclis paſſim iactari, ſatis patere illa, quæ de me a Schoockio ſcripta ſunt, vera eſſe; quæ autem a me de Voetio, falſa; quia neque iui Vltraiectum, ad cauſam meam contra Voetium deffendendam, nec Groningam, ad iniuriarum actionem inſtituendam.

3 leuius] lenius. — 4-5 occaſionem... mihi] mihi ejus aggrediendi occaſionem. — 25 a *omis*. — 28 *après* actionem] contra Schoockium *ajouté*.

Addunt etiam nullam pacem, ſed breues tantùm & fallaces inducias, interceſſione tuâ, mihi eſſe conceſſas, nouumque mihi bellum & noua iudiciorum pericula rurſus imminere, prioribus magis metuenda, adeo vt deinceps Schoockij libro, tanquam certo & indubitato teſtimonio, vti velle videantur ad me opprimendum. Et ita inimicorum importunitas eouſque procedit, vt non modo exiſtimationi, ſed etiam vitæ meæ ſecuritati ſatis conſulere non poſſim, niſi de iſto Schoockij libro apud te hîc querar, authoritatiſque tuæ interpoſitione adiutus, a iudicibus, quibus ſubeſt, obtineam, vt liber famoſus & mendax declaretur, ipſe vero Schoockius ea, quæ falſo & iniurioſe de me ſcripſit, reuocare ac publice palinodiam canere cogatur. Quod ſane tam iuſtum eſt, & intelligo Prouinciam Groningo-Omlandicam, in quâ nunc degit, a tam præclaris & tantæ integritatis viris gubernari, vt modo me apud illos commendatione tuâ iuuare non recuſes, confidam ipſos id omne quod peto, quodque æquitas iubet, decreturos. Neque cauſa erit difficilis; nam ſi legant paginam 23 Schoockij præfationis ac libri caput penultimum, videbunt ibi diſertis verbis affirmari *me ſubdole admodum & occulte Atheiſmum docere*. Si deinde reliquum etiam librum euoluant, præter innumera indigniſſima conuitia, & falſiſſimas criminationes quibus refertus eſt, inuenient mihi diſcipulos < ..... > affingi, ac leges neſcio quas abſurdas, odioſas, inſolentes, tanquam ſi ego illas diſcipulis meis præſcriberem, nouamque hoc pacto ſectam valde ineptam & legibus puniendam inſtituerem. Si autem quæ-

1 Addunt... *jusqu'à la fin. Omis dans la copie de Leyde.*

rant ab illo quibuſnam in tabulis iſtas leges inuenerit, qui ſint illi diſcipuli quibus eas præſcribo, & quibus argumentis aut teſtibus probare poſſit me ipſos Atheiſmum docere, ac denique quamnam ei iniuriam vnquam fecerim, quidue cauſæ dederim ad tam inſolenter & maledice ſcribendum, non dubito quin ipſi omnis excuſatio ſit defutura.

Te vero, Illſſime atque Excellſſime Domine, < in > maximis regni negotijs occupari aſſuetum, minutulis his meis tricis non ſine pudore ac reuerentiâ interpello. Sed quoniam ea, quæ Vltraiecti iam geſta ſunt, cauſam meam admodum notam & quaſi publicam fecere, nonnihil ad honorem Galliæ patriæ meæ, cuius tu præcipuam curam hîc geris, referre puto, < ſi > nefanda illa crimina, de quibus accuſor, ſint vera, < vt > non mihi <par> catur, nec omnino veniam vllam aut gratiam cupio ; ſed ſi falſa, < & >, vt ſane ſunt, falſiſſima, ne in hiſce regionibus, in quibus, iam per 15 annos eâ fiduciâ vixi, qu<â> me æquo iure cum indigenis fruiturum eſſe ſperarim, tantopere mihi obſit nomen peregrini, vt alijs impune liceat, omne genus atrociſſimarum calumniarum in me conijcere, ac etiam ijs poſtea vti ad pericula iudiciorum mihi intentanda, ego vero ne hiſcere quidem auſim, ad me iuſtis & veris rationibus defendendum, quin protinus vt calumniator condemner. Ac præterea ſingularis illa humanitas, quâ iam me ante ſupplicem excepiſti, adeo propenſum me reddidit ad te omni affectu & obſeruantiâ colendum, vt non ægre patiar beneficijs tuis me obſtringi, quia tibi omnia debere non recuſo.

M. de la Thuillerie ne se contenta pas d'envoyer lui-même cette requête de Descartes aux États de la Province de Groningue; il y joignit une lettre de sa main, dont la Copie MS. se trouve, ainsi que celle de la requête, comme pièces annexes, à la fin du registre des *Acta Senatus Academici*, année 1645. Elle n'est point datée non plus; et il faut la reporter au mois de mars 1644, suivant Baillet (voir ci-après lettre CCCXLIV, à l'abbé Picot, du 1er avril 1644, *alinéa C*). Voici cette lettre :

« *Copie de la lettre de Mr l'Ambassadeur de France à Mrs de* » *Groningue.* »

« Messieurs,

« La vertu de Monsr des Cartes est si cognuë, qu'il est inutile de vous » en parler; et il semble qu'il doit estre si cher a ces Provinces de posseder » seules un personnage de son merite, que ce que i'en pourrois dire est » au dessous de ce que vous en cognoissez. Apres cela, Messrs, vous ne » vous estonnerez pas que ie le protege, et vous demande pour luy iustice » du tort qui luy est fait. Sa naissance et ma charge m'y obligent; et ses » pretentions, telles que vous les verrez dans la requeste qu'il m'a pre- » sentée, me forcent a vous prier qu'il luy soit fait raison. Vous le devez, » puisqu'il l'a toute entiere, et que le publiq a interest de tenir son esprit » libre, affin qu'avec moins d'inquietude il puisse travailler pour luy. Ie » vous prie donc d'apporter pour son soulagement tout ce qu'il vous sera » possible, et que cette equité, avec laquelle vous satisfaites ceux qui se » plaignent, vous serve de regle pour donner du contentement a celuy cy. » Croyez, Messrs, qu'ou ie pourray en revanche vous en temoigner grati- » tude, ie le feray <aussi> volontiers que de bon cœur et avec verité » ie vous assure d'estre etc. »

CCCXL.

REGIUS A DESCARTES.

[Utrecht], 9/19 février 1644.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, tome II, p. 215.

Ces quelques lignes se trouvent entre celles qui sont rapportées lettre CCCXLIV ci-après, du 1er avril 1644, et celles de la lettre CCCL, du 4 juin. Elles sont tirées de la lettre 27 de Regius. Nous n'avons point trace des lettres 28 et 29.

« *M. Regius, qui, quoique ſéparé d'intérêt depuis quelque têms d'avec M. Deſcartes par un conſentement mutuel* [en marge : Lettr. 27 MS. de Reg.], *pour ne pas ſe nuire l'un à l'autre dans l'affaire d'Utrecht, n'étoit pas moins attaché à luy qu'auparavant, ne ſentoit pas moins vivement cét éloignement de ſon cher Maître* (il s'agissait du prochain voyage du philosophe en France), *que s'il eût été queſtion de la ſéparation de ſon ame d'avec ſon corps. M. Deſcartes, qui avoit des raiſons particuliéres pour le détacher peu à peu, avoit pris ſes meſures d'aſſez loin* [en marge : V. ibid. la lettr. du 19 février 1644], *pour le préparer à cét événement, & ſembloit l'y avoir aſſez bien diſpoſé par lettres & de vive voix.* » (Baillet, II, 215.)

Un exemplaire de la traduction française des *Principes* (Paris, Pierre Des-Hayes, 1647), annoté des mêmes mains que les trois volumes des *Lettres de Descartes* de la Bibliothèque de l'Institut, donne en regard de la phrase : « Comme on raconte de certaines lampes qu'on a trouuées » ardentes en des tombeaux, lors qu'on les a ouuerts apres qu'ils auoient » esté fermez plusieurs siecles » (*IVe partie, CXVI, p. 384-385*), la note suivante : « *V. la lettre de M. le Roy a M. Desc. dattée du 9 feurier 1644 cy aprez dans les fragmens.* » Les fragments, dont il est ici question, n'ont pas été retrouvés.

CCCXLI.

Descartes a [Wilhem].

[Egmond] du Hoef, 26 février 1644.

Autographe, Leyde, *Bibliothèque de l'Université.*

Une demi-feuille, moyen format, pliée en deux. Sur le premier feuillet, la lettre, recto (*17 lignes*) *et* verso (*14 lignes*). *Point d'adresse; mais, en haut de la première page, on lit, de deux écritures différentes : 1°* Recepta 28 Feb. 1644 (*de la main de Wilhem sans doute*) ; *2°* Ad Dm Davidem Le Leu de Wilhem Curiæ Brab. & Principis Auriaci Consiliarium etc. — *Publiée par Foucher de Careil, t. II, p. 29-31,* Œuvres inédites de Descartes (*Paris, Ladrange, 1860*).

Monſieur,

I'ay eſté bien ayſe d'apprendre des nouuelles de noſtre I. Gillot, & vous en remercie. S'il manque a faire fortune, en la condition ou il eſt, ce ne ſera que ſa faute.

Ie vous auouë que ceux qui ſe haſtent de ſouſtenir publiquement mes opinions, auant que de les bien ſçauoir, ne font gueres mieux que ceux qui les condamnent, excepté que la volonté des vns eſt bonne & celle des autres mauuaiſe, & que les approbateurs penſent entendre ce qu'ils approuuent, & en entendent au moins quelque partie, au lieu que les autres n'y voyent goutte.

Il y auoit 3 ſemaines que les theſes de Leyde auoient eſté diſputées[a], auant que i'en euſſe ouy parler. Ainſy on ne peut dire que i'y aye rien contribué; & meſme, ſi l'autheur m'euſt demandé conſeil, ie l'euſſe prié de ne me point nommer, ainſy que i'ay fait depuis, a l'occaſion de quelques autres theſes qu'il prepare. Mais ie ne puis nier pourtant que, en cete rencontre, ie n'aye eſté bien ayſe que quelqu'vn ce[b] ſoit trouué a Leyde, qui a monſtré publiquement qu'il n'eſt pas de l'opinion de ceux d'Vtrecht, & pour meſme raiſon ie ſouffriray tres volontiers qu'il y en ait encore quelque autre a Groningue de meſme humeur[c], ainſy que les letres que vous m'auez fait la faueur de me communiquer nous aprenent. Ie ne ſçay point encore ſi i'obtiendray

a. Voir ci-avant p. 77, l. 26.
b. *Sic* dans l'autographe.
c. Voir ci-avant p. 78, l. 10.

quelque iuftice de ces quartiers la *eminus;* l'affaire eft entre les mains de M. l'Amb(affadeur)[a], qui fut voir, il y a quelque tems, Mr Aldringa[b] pour ce fuiet, ainfy que Mr de Pollot m'a mandé. Ie remets le refte a la Prouidence, & ie fuis paffionnement,

Monfieur,

Voftre tres humble
& obeiffant feruiteur,

DESCARTES.

Du Hoef, le 26 Feu. 1644.

CCCXLII.

Buysero a Descartes.

La Haye, 8 mars 1644.

Autographe, Amsterdam, *Bibliothèque de l'Université.*

Myn Heere[c],

Syne Hoocht. is begeerich, omme met U. Ed. eens te fpreken en confereren over fekere limytfcheydinge van grvote importantie, daer over eenige difpuyten tuffchen defelve en de Graefflyckheydt van Hollandt fyn ontflaen. Ende foude daeromme geerne fien dat U. E. tot dyen eynde een keer herwaerts gelieffde te doen, als het derfelver gelegentheydt conde toelaten, dit is mynen laft U.

a. Voir ci-avant lettre CCCXXXIX, p. 84.

b. Le chevalier (*jonker*) Wigbolt Aldringa, député de la Province de Groningue aux Etats Généraux, de 1640 à 1645. Cf. ci-avant p. 81, l. 10.

c. Voir aux *Additions* la traduction française.

Ed. te ſchryven, reſerverende de reſte tot U. Ed. overcompſt. Ende blyue,

Myn Heere,

U. Ed. geheel dienſtbereyden dienaer,

BUYSERO.

Hage, den VIIIe Maert 1644.

Myn Heere
Myn Heere de Cartes.

L. Buysero (ou Buyserot), le signataire de cette lettre, était un des secrétaires du Prince d'Orange. Descartes (voir p. 71, l. 8, et p. 83, l. 23) avait fait lui-même des offres en cette affaire. Mais depuis deux ou trois ans on pensait à s'adresser à lui, comme en témoignent les deux lettres suivantes de Wilhem à Huygens (que nous a communiquées obligeamment D. J. Korteweg) :

1° *Autographe à Leyde, Bibliothèque de l'Université,* 22 juin 1641. Huygens était alors au camp de Gennep.

« Monsieur mon frere »,

« Permettez-moi que de vous destourner de vos serieuses occupations, » pour vous demander une chose, à sç(auoir), si vous ne trouuerez pas à » propos qu'on se seruist de l'aduis de M. de Cartes, en l'examen du » different que S. A. a auec Mrs de la Chambre des Comptes. M. Beaumont, deuant que de partir, m'a enuoyé quelques pieces de ce different, » pour les examiner. Or est-il que ie trouue une descrepance bien grande, » entre ce que nos geometres d'auiourdhui ont fait et deposé, et ce qui » s'est fait et determiné en l'an (15)60; voire nos gens d'auiourd'hui ne » s'accordent pas mesme, et *sono scogli sotto acqua.* »

« Mon petit auis seroit qu'on le fit examiner, ce different, deuant que de » faire d'un proces une affaire d'Estat. Son industrie et solide iugement » pourroit euenter la mine de nos aduersaires, et cela se pourroit faire en » cachette, auec certains et fort euidents moiens ; car ses demonstrations » vuideront ce different sans doubte. »

2° *Autographe à Amsterdam, Bibliothèque de l'Université,* La Haye, 11 juillet 1641 :

« Monsieur mon frere »,

« Qu'on cherche et recherche l'effect que vous pensez qu'on pourroit » pretendre de la declinaison, il ne s'en trouuera rien, qui aye apparence » de causer (la) descrepance que nous trouuons, ou qui en approche,

» comme vous pourrez mieux sçauoir par M. de Beaumont, au dire
» duquel ie me remets pour cette diuersité. Dont il faut conclure qu'il y a
» des anguilles ou des saulmons sous roche, ou bien que la carte de Stam-
» pioen et son verbal est fautif. Vous n'ignorez pas qu'elle a esté faite,
» non *in loco*, mais dans la chambre du Greffier, qui a longtemps fait le
» secret et l'accort, et s'est entremis en cest affaire, pour complaire a S.
» A., et y chercher quelque aduantage particulier. Eo enim ingenio pusio
» est, ut se sapere maxime existimet, minimum videre cæteros. C'est
» pourquoy ie suis de cet aduis que S. A. ne se deuoit point plus engager,
» ny y apporter plus de chaleur qu'elle a fait iusqu'à cette heure, qu'on
» n'eût fait examiner premierement et auerer la dite carte et verbal, *in*
» *loco*, *siue clam siue palam.* Quorum enim quis confusam aut dubiam
» notitiam habet, ex iis se ipsum expedire nequit, nedum illa dextre pro-
» ponat alteri. Messieurs les Estats de Hollande se garderont bien de don-
» ner ce mescontentement a S. A., que de vouloir empescher qu'on n'as-
» seure, sonde et fonde son droit par des moyens legitimes. Et afin qu'on
» ne puisse soupsonner que l'aduertissement atteste une chose attitrée et
» apostée par S. A. et par ses gens, et que ce soit un stratageme couuert
» pour nuire (a) ces Mess[rs] d'Hollande, il me semble que S. A. deburoit faire
» sonder et examiner cest affaire publiquement par des gens d'experience et
» d'equité, ie dis d'integrité, et monstrer par cette procedure de n'auoir
» oncques songé ny pensé a faire chose qui leur peust apporter dommage
» sans fondement, et sur des occasions foibles, comme ils parlent, recher-
» chées et destournées. Et c'en est la raison pourquoy i'eusse bien desiré
» qu'on se seroit serui de M. de Chartes en ce different, parce qu'il est
» homme fort entendu en cette matiere, et qui peut agir par solides de-
» monstrations, et donner raison de beaucoup de difficultés qui se
» trouuent en la nature. Il me souuient que M. Snellius m'escriuit une
» lettre du Grand Caire, en laquelle il declara son opinion touchant
» quelque changement suruenu aux poles (?) et la diuersité de la situation
» de plusieurs villes, selon l'exacte obseruation de quelques grands per-
» sonnages, et cuida me donner raison des grandes pluyes que ie luy
» auois marquées estre tombées au G(rand) Caire. I'ay cherché parmy
» mes papiers lad(ite) lettre, pour vous la communiquer; mais ie ne
» l'ay seu trouuer. C'est peut estre abuser de vostre loisir, de vous entre-
» tenir de ces bagatelles; mais i'entends aussi les vous dire a vos heures
» perdües..... »

M. Th. van Riemsdyk nous communique de La Haye, le document ci-dessous, comme suite à la note publiée p. 75, *éclaircissement.*

L'affaire fut délibérée en Conseil des Domaines du Prince d'Orange, et on lit, au registre des délibérations de ce Conseil, la mention suivante :

« *Saterdach den 6[en] Julij 1641. — Present d'heeren Beaumont,*
» *de Wilhem ende Paauw.* »

Syn de heeren Beaumont ende de Wilhem in conferentie geweest

» volgens voorgaende ordre ende goetvinden van S. Hooch[t] met de heeren vande Reken camer van Holland opt Sluck vande nadere designatie der Limyten inden Verdroncken waert van Suythollant. Ende » sal d'heer Beaumont een keer doen waertleger om Syne Hooch[t] daervan rapport te doen. »

Mais le registre présente ensuite de nombreuses lacunes, pendant les années 1641-1644, et on n'y trouve plus rien qui se rapporte à cette affaire.

CCCXLIII.

HUYGENS A DESCARTES.

La Haye, 14 mars 1644.

AUTOGRAPHE, Amsterdam, *Académie des Sciences*.
Lettres françoises de Constantin Huygens, tome II, page 225.

Monſieur,

Puiſque vous m'auez oſé aduouer d'auoir faict des vers autres fois, encore que depuis vous ſoyez monté ſi hault que, comme vn homme dans la lune, vous auez perdu de veue les couſteaux de Parnaſſe, obligez-moi d'vn ciuil ſemel inſaniuimus omnes. *Ça eſté la colique de mon cerueau ceſte nuict, & voicy le* ridiculus mus quo[a],

Inſonuere cauæ gemitumque dedere cauernæ[b].

Et me voyci,

Monſieur, &c.

A la Haye, 14 Mars 44.

a. HORACE, *Art Poétique*, 139.
b. VIRGILE, *Enéide*, II, 53.

CCCXLIV.

Descartes a l'Abbé Picot.

[Egmond du Hoef], 1er avril 1644.

[A. Baillet], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, tome II, p. 215 (A), 129 (B), et 250-251 (C).

« *Cependant la nouvelle du voyage de M. Descartes* (en France) *donnoit de l'inquiétude à ses amis; & ceux d'entre eux qui affectoient d'être les plus prévoyans dans les accidens qui dépendent de l'avenir, appréhendoient les obstacles qui pourroient s'oppoſer à ſon retour. Leur inquiétude pouvoit être fondée ſur quelque ambiguité pareille à celle des termes auſquels il avoit écrit à l'Abbé Picot deux mois auparavant* » [en marge : Lettr. MS. à Picot du 1 d'Avril] : A

Je ſuis réſolu (*luy dit-il*) d'aller voir cét Eté à Paris ce qu'on y fait; & ſi j'y trouve l'air aſſez bon pour y pouvoir demeurer ſans incommodité, je ſeray ravy d'y jouïr de vôtre converſation, que ie n'eſpére plus en ces quartiers.

(Baillet, II, 215.)

« *Il* (M. Descartes) *en donna des marques* (de l'estime qu'il avait pour M. Arnaud) *trois ans apres, écrivant à l'Abbé Picot* [en marge : Lettr. MS. à Picot du 1 Avril 1644] *ſur les chagrins que luy donnoient les procez que les Théologiens Proteſtans luy avoient ſuſcitez à Utrecht & à Groningue* » : B

La diſgrâce de M. Arnaud me touche davantage que les miennes. Car je le conte au nombre de ceux qui me veulent du bien; et je crains, au contraire, que ſes ennemis ne ſoient auſſi, pour la plupart, les miens. Toutesfois ie ne ſçay point encore le ſujet de mé-

contentement qu'il peut leur avoir donné; et je me confole fur ce que mes écrits ne touchent, ny de prés ny de loin, la Théologie, & que je ne crois pas qu'ils y puiffent trouver aucun prétexte pour me blâmer.

(Baillet, II, 129.)

Arnauld, depuis la publication de son livre *De la fréquente communion* (août 1643), n'avait cessé d'être en butte aux attaques des Jésuites. Sainte-Beuve, dans son *Port-Royal*, t. II, p. 185-186 (3e édit., 1867), cite à ce sujet le *Journal* de M. d'Ormesson : « Le vendredi 11 mars (1644), M. le » Chancelier (Séguier) dit que la Reine envoyoit M. Arnauld à Rome pour » rendre raison de sa doctrine au pape... Le vendredi, 18 mars, M. de » Machault me dit que l'on s'étoit assemblé au Parlement sur le fait de » M. Arnauld, pour empêcher son voyage à Rome, comme contraire aux » libertés de l'Eglise gallicane. La Sorbonne s'étoit assemblée pour cela; » mais on avoit reçu défense de rien délibérer; même ils avoient été » trouver la Reine, pour lui faire entendre la conséquence de sa résolu- » tion. La Reine leur dit qu'elle verroit ce qu'elle feroit. Cette affaire » faisoit grand bruit et partageoit les esprits. » Arnauld n'alla pas à Rome; il écrivit une lettre d'excuse à la Reine, et se cacha successivement chez plusieurs amis, en particulier chez M. Hamelin, contrôleur des Ponts et Chaussées, lequel quitta tout exprès son quartier trop en vue, et prit maison au faubourg Saint-Marceau (*ib.* p., 187-188). Arnauld était encore caché, lorsque Descartes vint à Paris au mois de juillet 1644, et, ne pouvant le visiter lui-même, lui envoya un jeune ecclésiastique de ses amis. Voir ci-après lettre CCCLI, *éclaircissement*.

Voici, d'ailleurs, le fait raconté par les Jansénistes :

« Durant..... pres de vingt cinq ans (*1643-1668*), M. Arnauld estoit » toûjours demeuré, ou caché en divers lieux, ou comme solitaire à Port- » Royal des Champs..... Les Jesuites avoient entrepris de le faire bannir » du Royaume sous pretexte de l'envoier à Rome; et la Reine Regente » qui s'estoit d'abord laissé surprendre aux artifices de ses ennemis, en luy » en donnant l'ordre, ne luy avoit laissé que huit jours pour se préparer à » ce voiage. Il est vray qu'il ne le fit pas, parce que toute la France se » remua pour l'empescher, et que la Reine ayant écouté les Remontrances » qui luy furent faites sur cela par MM. les Archevêques et Evesques qui » se trouverent alors à Paris, par le Parlement, par la Faculté de Theo- » logie, par la Maison de Sorbonne en particulier, et par toute l'Université » de Paris, S. M. arresta elle-mesme l'execution de ses ordres. Cependant » la crainte de quelque surprise de la part de la Société, qui estoit en » fureur, l'amour de la retraite, et les divers évenements qui survinrent » dans la suite, l'empescherent de quitter sa solitude. Ce ne fut qu'en

» 1668, qu'il en sortit. » (*Histoire abregée de Mr. Arnauld ou Question curieuse, etc.*, Cologne, Nicolas Schouten, M DC LXXXXV, p. 148-149.)

« *Les Etats de la province d'Utrecht, indignez de la mauvaise conduite des Magistrats de la ville, avoient été obligez de prendre le parti de M. Descartes contre eux* [en marge : Lettr. MS. du 1 avril 1644 à Picot]. *Ils avoient arrêté leurs procédures; & pour faire un exemple public de l'affront que méritent des Juges qui abusent de l'autorité & de la sainteté des loix, ils avoient contraint ces Magistrats de révoquer certains priviléges ou pouvoirs qu'ils avoient donnez à leur Université en cette occasion*[a]. *Plusieurs de ces Magistrats revinrent ensuite de leur égarement; & le regret qu'ils témoignérent d'avoir suivi trop aveuglément la passion de leur Ministre* (Voetius), *& de s'être mêlé de l'affaire de M. Descartes, ne servit pas peu aux Juges de Groningue pour régler leurs démarches dans le jugement qu'ils avoient à rendre entre leur Professeur Schoockius & M. Descartes. L'affaire étoit pendante au Sénat Académique ou Conseil de l'Université, qui étoit le Tribunal légitime où devoient naturellement ressortir les causes de Schoockius; & il s'agissoit de réparation publique des injures atroces & des calomnies* [en marge : Sc. d'athéisme, d'hérésie, de sédition, etc.], *dont étoit composé le livre Latin intitulé* Philosophia Cartesiana *ou* Admiranda Methodus, *& publié par Voetius sous le nom de Schoockius, qui s'en déclaroit l'auteur & par conséquent la caution. M. de la Thuillerie, Ambassadeur de France à la Haye, que M. Descartes avoit sollicité de nouveau par une lettre latine* [en marge : Cette lettr. est en Latin et en Franç. parmi les MSS. de Desc.][b], *en forme de Requête où il luy exposoit toute son histoire* [en marge : Lettr. à Picot du 1 d'Avril 1644], *avoit écrit dés le mois de Mars 1644 une lettre de recommandation*[c] [en marge : Cette lettre de l'Ambassadeur est parmi les MSS.] *à Messieurs de Groningue tenant les Etats de la province, pour les prier de veiller sur cette affaire, & de ne pas laisser périr le bon droit par l'incapacité ou la prévention des Juges, comme il seroit arrivé à Utrecht sans son intervention.* » (Baillet, II, 250.)

Ce qui suit immédiatement, dans Baillet, forme notre lettre CCCXLIX ci-après, du 27 mai 1644.

a. Voir ci-avant, p. 51, l. 17.

b. Lettre CCCXXXIX ci-avant, p. 84. Le texte français n'a pas été retrouvé.

c. Voir ci-avant, p. 96, *éclaircissement*.

« (*M. Deſcartes*)... *regardant ſes deux procez d'Utrecht & de Groningue comme deux parties d'échecs* [en marge : Lettr. MS. à Picot du 1 d'Avril 1644], *dont le gain ou la perte n'étoit pas capable de le toucher ny de le rendre plus ou moins heureux qu'il n'étoit.* » (Baillet, II, 251.)

Voir la suite ci-après lettre CCCLXIII, du 7 février 1645.

CCCXLV.

DESCARTES A POLLOT.

[Egmond] du Hoef, 8 avril 1644.

COPIE MS., Genève, Collection E. de Budé, *Lettres de Descartes à Pollot, n° 15.*

Publiée par E. de Budé, p. 41-43, Lettres inédites de Descartes (*Paris, Durand et Pedone-Lauriel, broch. in-8, 1868*).

Monſieur,

La rencontre de 4 ou 5 viſages François, qui deſcendoyent de chez la Reyne, au meſme moment que ie ſortois de chez Me la Princeſſe de B(oheme), fuſt cauſe que ie n'eus pas dernierement l'honneur de vous reuoir, & que ie m'en alay, ſans dire a Dieu. Car ayant ouy de loin qu'ils me nommoient, & craignant que ces éueillez ne m'arreſtaſſent auec leurs diſcours, a vne heure que i'auois enuie de dormir, ie me retiray le plus vite qu'il me fut poſſible, & n'eus loiſir que de dire a vn de vos gens, que ie vous ſouhoitois le bon ſoir.

Maintenant ie m'afflige d'apprendre que vous allez a Zutphen ; car ie crains que vous n'alliez de la en

campagne, & que cella ne m'oſte le bonheur que i'eſperois de vous trouuer encore a la Haye dans quinze iours ou trois ſemaines, que i'auois fait deſſein d'y aller.

Ie ne me ſoucie pas tant du prompt depart de M[r] de la Thuillerie[a], bien que cella peut eſtre aneantira mon affaire de Groningue; car ie ne l'ay iamais priſe beaucoup a cœur. Mais ie ne laiſſe pas de vous auoir trez grande obligation des peines que vous auez priſes pour la faire reuſſir. Si vous paſſez de Zeutphen a l'armée, ie me propoſe de me rendre ſoldat pour quelques iours; & en quelque lieu que vous ſoyez, ie ne me mettray point en route pour la France[b], ſans aller premierement receuoir vos commandements, & vous dire de bouche que ie ſuis de cœur & d'ame, M[r], voſtre &c.

Du Hoef, le 8[e] d'Auril 1644.

a. La Thuillerie venait d'être nommé Ambassadeur extraordinaire en Danemark et en Suède, pour offrir à ces deux puissances, alors en guerre, la médiation de la France. Des instructions à ce sujet lui furent envoyées de Paris le 27 février 1644. Le mois de mars se passa en préparatifs de départ, et il s'embarqua vers le milieu d'avril (on a encore de lui des lettres datées de La Haye, 4 avril, et d'Amsterdam, 11 avril 1644). Son absence dura juste deux ans. Il revint en 1646 et débarqua à Amsterdam le 15 avril. Il fut suppléé, pendant ces deux années, par Brasset comme Résident du Roi; le comte d'Estrades vint aussi en Hollande à deux reprises avec des missions particulières. Quant à l'affaire de Descartes à Groningue, elle subit un temps d'arrêt; mais reprise en mars 1645, elle se termina par une sentence rendue le 10/20 avril. Voir ci-après lettres du 17 février et du 5 mai 1645.

b. Voir la lettre suivante.

CCCXLVI.

DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

Leyde, 2 mai 1644.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, tome II, p. 211-212.

« *Mais il falloit partir pour ſon voyage de France. Aprés avoir mis ſon procez de Groningue hors d'état de pouvoir luy cauſer aucune ſurpriſe, il quitta le Hoef* [en marge : Egmond du Hoef] *le prémier jour de May de l'an 1644, & vint le lendemain à Leyde, d'où il manda à l'Abbé Picot qu'il ne choiſiroit point d'autre hôte que luy, puis qu'il le ſouhaitoit, & qu'il iroit droit à la ruë des Ecouffes* [en marge : Entre la ruë du Roy de Sicile et des Francs-bourgeois] *ſe loger dans ſa maiſon*.[en marge : Lettr. MS. Picot du 2 May 1644]. *Il eſpéroit voir la fin de l'impreſſion de ſon livre, avant que de ſortir de Hollande, & en apporter luy-même les exemplaires qu'il vouloit diſtribuer en France. Mais les longueurs de ceux qui en tailloient les figures, luy firent juger qu'elle ne ſeroit achevée de plus de deux mois*[a]. *Ainſi il abandonna la choſe aux ſoins de ſes amis.* » (Baillet, II, 211-212.)

De Leyde, Descartes se rendit sans doute plus d'une fois à La Haye, et c'est dans cette ville qu'il eut avec Sorbière une conversation, dont celui-ci rendit compte aussitôt à Gassend, dans une lettre datée de La Haye, le 10 mai 1644. Pour la bien comprendre, nous donnerons d'abord deux lettres précédentes, de Sorbière à Gassend, et de Gassend à Sorbière.

1° Sorbière avait écrit à Gassend, de La Haye, le 18 avril 1644 :

« ... Vtinam auderem et alia bene multa te vindice digna proponere.
» ... qualia sunt quæ aduersus Cartesianum illud dogma dici possent ;
» *Nullum dari Vacuum*, sed omnia esse plena, quia essentia materiæ
» consistit in extensione, adeò vt vbicumque erit spatium aliquod
» mensurabile, ibi sit futurum et corpus, proindeque nec concipi quidem
» posse vacuum in rerum naturâ, cui etiam introducendo par non est
» diuina potentia. » (*Gassendi Opera*, Lyon, 1658, t. VI, p. 469.)

2° Gassend lui répond de Paris, le 30 avril 1644 : « ... Quod ais Dogma

a. L'achevé d'imprimer des *Principia Philosophiæ* est du 10 juillet 1644.

» esse Cartesij, *nullum dari Vacuum in rerum naturâ*, exspectandum est » donec demonstrârit; quippe id antiquum, sed nondum probatum, ac ijs » præsertim, apud quos

Natura duabus
Consistit rebus, quæ Corpora sunt, et Inane.

» Omnem materiam esse extensam, seu, ut dicere illum ais, *esse extensionem essentiam materiæ*, suo quodam sensu verum est; at vicissim » omne extensum esse materiam, non sequitur. Ego certè duplicem soleo » extensionem distinguere, corpoream puta, et incorpoream; illam » corporis, seu materiæ; istam spatij, seu loci, propriam; vnde et moris » mei est dimensionum alias corporeas, alias spatialeis indigitare. »

« Heinc cùm ille, vt ais, dicit : *vbicumque est spatium mensurabile, ibi* » *esse corpus*, vides quàm absim, vt id concedam, qui fateor quidem omne » corpus occupare aliquod spatium, omneisque eius dimensiones » coæquari totidem spatij dimensionibus, at non subinde spatium omne » occupari a corpore; cùm seu corpus sit, seu non sit, et seu continuum, » seu interruptum, seu quiescens, seu transiens, ipsum spatium semper » immobile sit, et cum inuariatissimis dimensionibus perseueret. »

« Quod subdis, illum defendere ne Deum quidem posse inducere » vacuum in rerum naturam, non satis perspicio, quî adeo fidenter limites » præscribat Diuinæ virtuti; quasi ea non possit, quidquid est corporeum » intra ædem hanc, in nihilum redigere, obsistereque, ne in vicem ipsius » aliquid succedat. Nam quòd, destruendo aerem, destrui quoque spatium » oporteat, nullâ ratione euincitur; et quòd interuallum inane inter » ædis parietes mensurari non valeat, ipsa est conclusio, quæ fuerit » probanda. » (*Ib.*, t. VI, p. 186-187.)

3° Sorbière réplique à Gassend, de La Haye, le 10 mai (6 Eid. Maij) 1644 :

« Responsum tuum ad quæsita mea accepi... Huc venerat Cartesius, » in Galliam profecturus, cùm primum edita erit pars Physiologiæ suæ, » quæ de rebus inanimatis disserit : accepto itaque Epistolio tuo, tanto » libentius incunctantiusque adij. Ad ea autem quæ obieci, destructo scilicet » quod intra cubiculum est corpore, non destrui tamen spatium, quod » proinde arguitur ab occupante corpore non pendere, pernegauit ille, » coïturosque tunc parietes prædixit. Cùm vrgerem, an motu aliquo coïtio » illa fieret, ita vt adinuicem parietes accederent, medio vtrinque superato » spatio; respondit vir ille acutissimus, nullo opus motu futurum, sublato » nempe cum materiâ spatio, quo parietes, dum corpus maneret, diuellebantur. Verùm cùm non satis constringere hominem nodo illo possem, » aliâ viâ institi, petijque an nulla fuissent spatia corpore vacua ante » Mundi creationem, quam materiæ e nihilo eductionem vulgò existimamus? Rursum pernegauit, et vnâ cum corpore asseruit creata fuisse » spatia, quæ nulla erant anteà. »

« ... Habiti deinde sermones de te, et de Disquisitione tuâ, ex quibus » cognoui nihil illum reposíturum, seu propriæ tenuitatis conscientiâ,

» seu excogitatorum amore deceptus putet nullo momento infirmatum » fuisse Meditationum suarum pondus. Quod tamen non ita videtur Viris » doctissimis permultis, et imprimis Samsono illi Ionssono, Serenissimæ » Reginæ Bohemiæ concionatori, qui cùm ante lectam Disquisitionem » tuam esset Cartesianis dogmatis addictissimus, nunc sæpius coram me » pronunciauit, eneruatas a te omnino demonstrationes Cartesij, ita ut » restitui in integrum non possint, et aliæ recudendæ sint meditationes, » tum solidiores veritati stabiliendæ, tum ad assensum extorquendum » enucleatiores. » (*Ib.*, t. VI, p. 469-470.)

Cette première appréciation de Descartes sur la réplique de Gassend se trouve confirmée par la lettre suivante d'André Rivet à Mersenne, écrite de La Haye, le 28 mars 1644 :

« Je suis avec vous que Mons. Gassend est un vaillant combatant. Et je » trouve son Apologie claire et bien suivie. Cependant, j'apprens que » Mons. des Cartes en faict un grand mespris, et dit que, pour toute » response, en faisant imprimer ses Meditations, il en ostera tout ce qui » est de Mons. Gassend, et mettra au tittre, *rejectis objectionibus inutilibus.* » J'estimay qu'il le devoit traicter plus respectueusement. »

« On a reçeu icy un livre de luy (*Gassend*) contre Mons. Morin, qu'on va » faire imprimer. S'il n'y avoit que des remueurs en Philos. et Astronomie, » nous pourrions prendre patience et les laisser escrimer. Mais la curiosité » passe en autres choses jusques a l'impieté, et ne faut pas s'estonner si » Dieu frappe partout. L'Angleterre se ruine, et les esprits s'y rendent » irréconciliables... » (*Bibl. Nat., MS. f. n. a. 6206, f° 110.*)

CCCXLVII.

DESCARTES AU P. [MESLAND].

[Leyde, 2 mai 1644?]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 115, p. 519-526.

« A vn Reuerend Pere Iesuite », dit Clerselier, sans donner de nom ni de date. Mais la lettre suivante, p. 121, l. 4, donne le nom du destinataire : c'est le P. Mesland. Elle permet aussi de fixer la date, mai 1644, ce qui concorde bien avec deux passages de la présente : « Mon traité de Philosophie qui s'acheue d'imprimer. » (p. 113, l. 3-4) et : « I'espere aller en France bientost ». (p. 120, l. 23). Cette lettre et la suivante furent sans doute envoyées avec la précédente, le 2 mai 1644 (voir le prolégomène, p. 121).

Mon Reuerend Pere,

Ie ſçay qu'il eſt tres-mal-aiſé d'entrer dans les penſées d'autruy, & l'experience m'a fait connoiſtre combien les miennes ſemblent difficiles à pluſieurs; ce qui fait que ie vous ay grande obligation de la peine que vous auez priſe à les examiner; & ie ne puis auoir que tres-grande opinion de vous, en voyant que vous les poſſedez de telle ſorte, qu'elles ſont maintenant plus voſtres que miennes. Et les difficultez qu'il vous a plû me propoſer, ſont plutoſt dans la matiere, & dans le defaut de mon expreſſion, que dans aucun defaut de voſtre intelligence; car vous auez ioint la ſolution des principales. Mais ie ne lairray pas de dire icy mes ſentimens de toutes.

I'auouë bien que, dans les cauſes Phyſiques & Morales, qui ſont particulieres & limitées, on éprouue ſouuent que celles qui produiſent quelque effet, ne ſont pas capables d'en produire pluſieurs autres qui nous paroiſſent moindres. Ainſi vn homme, qui peut produire vn autre homme, ne peut pas produire vne fourmy; & vn Roy, qui ſe fait obeïr par tout vn peuple, ne ſe peut quelquesfois faire obeïr par vn cheual. Mais, quand il eſt queſtion d'vne cauſe vniuerſelle & indeterminée, il me ſemble que c'eſt vne notion commune tres-euidente que, *quod poteſt plus, poteſt etiam minus,* auſſi bien que *totum eſt maius ſuâ parte.* Et meſme cette notion entenduë s'eſtend auſſi à toutes les cauſes particulieres, tant morales que phyſiques; car ce ſeroit plus à vn homme de pouuoir produire des hommes

27 bien entenduë (*Inst.*).

& des fourmis, que de ne pouuoir produire que des hommes; & | ce feroit vne plus grande puiffance à vn Roy de commander mefme aux cheuaux, que de ne commander qu'à fon peuple; comme on feint que la Mufique d'Orphée pouuoit émouuoir mefme les beftes, pour luy attribuer d'autant plus de force.

Il importe peu que ma feconde demonftration, fondée fur noftre propre exiftence[a], foit confiderée comme differente de la premiere, ou feulement comme vne explication de cette premiere. Mais, ainfi que c'eft vn effet de Dieu de m'auoir creé, auffi en eft-ce vn d'auoir mis en moy fon idée; & il n'y a aucun effet venant de luy, par lequel on ne puiffe demonftrer fon exiftence. Toutesfois il me femble que toutes ces demonftrations, prifes des effets, reuiennent à vne; & mefme qu'elles ne font pas accomplies, fi ces effets ne nous font euidens (c'eft pourquoy i'ay plutoft confideré ma propre exiftence, que celle du ciel & de la terre, de laquelle ie ne fuis pas fi certain), & fi nous n'y ioignons l'idée que nous auons de Dieu. Car mon ame eftant finie, ie ne puis connoiftre que l'ordre des caufes n'eft pas infiny, finon en tant que i'ay en moy cette idée de la premiere caufe; & encore qu'on admette vne premiere caufe, qui me conferue, ie ne puis dire qu'elle foit Dieu, fi ie n'ay veritablement l'idée de Dieu. Ce que i'ay infinué, en ma réponfe aux premieres obiections[b], mais en peu de mots, afin de ne point méprifer les raifons des autres, qui admettent communement que *non datur progreffus in infinitum*. Et moy, ie

a. *Meditatio tertia*, p. 44, etc. (Edit. 1642.)
b. Page 114. (Edit. 1642.)

ne l'admets pas ; au contraire, ie croy que *datur reverâ talis progreſſus in diuiſione partium materiæ*, comme on verra dans mon traité de Philoſophie, qui s'acheue d'imprimer.

Ie ne ſçache point auoir determiné que Dieu fait toûiours ce qu'il connoiſt eſtre le plus parfait, & il ne me ſemble pas qu'vn eſprit finy puiſſe iuger de cela. Mais i'ay taſché d'éclaircir la difficulté propoſée, touchant la cauſe des erreurs[a], en ſupoſant que Dieu ait creé le monde tres-parfait ; pour ce que, ſupoſant le contraire, cette difficulté ceſſe entierement.

|Ie vous ſuis bien obligé de ce que vous m'aprenez les endroits de ſaint Auguſtin, qui peuuent ſeruir pour authoriſer mes opinions ; quelques autres de mes amis[b] auoient déia fait le ſemblable ; & i'ay tres-grande ſatisfaction de ce que mes penſées s'accordent auec celles d'un ſi ſainct & ſi excellent perſonnage. Car ie ne ſuis nullement de l'humeur de ceux qui deſirent que leurs opinions paroiſſent nouuelles ; au contraire, i'accommode les miennes à celles des autres, autant que la verité me le permet.

Ie ne mets autre difference entre l'ame & ſes idées, que comme entre vn morceau de cire & les diuerſes figures qu'il peut receuoir. Et comme ce n'eſt pas proprement vne action, mais vne paſſion en la cire, de receuoir diuerſes figures, il me ſemble que c'eſt auſſi vne paſſion en l'ame de receuoir telle ou telle idée, & qu'il n'y a que ſes volontez qui ſoient des actions ; & que ſes idées ſont miſes en elle, partie par les obiets qui

a. *Meditatio quarta*, p. 53. (Edit. 1642.)
b. Cf. t. III, p. 247-248.

touchent les ſens, partie par les impreſſions qui ſont dans le cerueau, & partie auſſi par les diſpoſitions qui ont precedé en l'ame meſme, & par les mouuemens de ſa volonté ; ainſi que la cire reçoit ſes figures, partie des autres cors qui la preſſent, partie des figures ou autres qualitez qui ſont deſia en elle, comme de ce qu'elle eſt plus ou moins peſante ou molle &c., & partie auſſi de ſon mouuement, lors qu'ayant eſté agitée, elle a en ſoy la force de continuer à ſe mouuoir.

Pour la difficulté d'apprendre les ſciences, qui eſt en nous, & celle de nous repreſenter clairement les idées qui nous ſont naturellement connuës, elle vient des faux préiugez de noſtre enfance, & des autres cauſes de nos erreurs, que i'ay taſché d'expliquer aſſez au long en l'écrit que i'ay ſous la preſſe[a].

Pour la memoire, ie croy que celle des choſes materielles depend des veſtiges qui demeurent dans le cerueau, aprés que quelque image y a eſté imprimée ; & que celle des choſes intellectuelles depend de quelques autres veſtiges, qui demeurent en la penſée meſme. Mais ceux-cy ſont tout d'vn autre genre que ceux-là, & ie ne les ſçau|rois expliquer par aucun exemple tiré des choſes corporelles, qui n'en ſoit fort different ; au lieu que les veſtiges du cerueau le rendent propre à mouuoir l'ame, en la meſme façon qu'il l'auoit meuë auparauant, & ainſi à la faire ſouuenir de quelque choſe ; tout de meſme que les plis qui ſont dans vn morceau de papier, ou dans vn linge, font qu'il eſt plus propre à eſtre plié derecheſ,

a. *Principia Philosophiæ*, pars prima, 71-74 inclus.

comme il a eſté auparauant, que s'il n'auoit iamais eſté ainſi plié[a].

L'erreur morale qui arriue, quand on croit auec raiſon vne choſe fauſſe, pour ce qu'vn homme de bien nous l'a[b] ditte &c., ne contient aucune priuation, lors que nous ne l'aſſurons que pour regler les actions de noſtre vie, en choſe que nous ne pouuons moralement ſçauoir mieux; & ainſi ce n'eſt point proprement vne erreur. Mais c'en[c] ſeroit vne, ſi nous l'aſſurions comme vne verité de Phyſique, pour ce que le témoignage d'vn homme de bien ne ſuffit pas pour cela.

Pour le libre arbitre, ie n'ay point vû ce que le R. P. Petau en a écrit[d]; mais de la façon que vous expliquez voſtre opinion ſur ce ſuiet, il ne me ſemble pas que la mienne en ſoit fort éloignée. Car, premierement, ie vous ſupplie de remarquer, que ie n'ay point dit que l'homme ne fuſt indifferent que là où il manque de connoiſſance; mais bien, qu'il eſt d'autant plus indifferent, qu'il connoiſt moins de raiſons qui le pouſſent à choiſir vn party plutoſt que l'autre[e]; ce qui ne peut, ce me ſemble, eſtre nié de perſonne. Et ie ſuis d'accord auec vous, en ce que vous dites qu'on peut ſuſpendre ſon iugement; mais i'ay taſché d'expliquer le moyen par lequel on le peut ſuſpendre[f]. Car il eſt,

a. Cf. t. III p. 20, l. 4.

b. *Clers.* : la.

c. *Clers* : s'en.

d. Dionysii Petavii, *Aurelianensis, e Societate Jesu,* de libero Arbitrio *libri tres* (Lutetiæ Parisiorum, sumptibus Sebastiani Cramoisy, M DC XLIII, fol., p. 302).

e. *Medit. 4ª*, p. 55. Cf. *Responsiones 6ª*, p. 478 et p. 483, § 6 et 8. (Edit. 1642.)

f. *Medit. 4ª*, p. 57. (Edit. 1642.)

ce me ſemble, certain que, *ex magnâ luce in intellectu ſequitur magna propenſio in voluntate;* en ſorte que, voyant tres-clairement qu'vne choſe nous eſt propre, il eſt tres mal-aiſé, & meſme, comme ie croy, impoſſible, pendant qu'on demeure en cette penſée, d'arreſter le cours de noſtre deſir. Mais, pource que la nature de l'ame eſt de n'eſtre quaſi qu'vn moment attentiue à vne meſme choſe, ſi toſt que noſtre at|tention ſe détourne des raiſons qui nous font connoiſtre que cette choſe nous eſt propre, & que nous retenons ſeulement en noſtre memoire qu'elle nous a parû deſirable, nous pouuons repreſenter à noſtre eſprit quelqu'autre raiſon qui nous en faſſe douter, & ainſi ſuſpendre noſtre iugement, & meſme auſſi peut-eſtre en former vn contraire. Ainſi, puiſque vous ne mettez pas la liberté dans l'indifference preciſement, mais dans vne puiſſance reelle & poſitiue de ſe determiner, il n'y a de difference entre nos opinions que pour le nom; car i'auoüe que cette puiſſance eſt en la volonté. Mais, pource que ie ne voy point qu'elle ſoit autre, quand elle eſt accompagnée de l'indifference, laquelle vous auoüez eſtre vne imperfection, que quand elle n'en eſt point accompagnée, & qu'il n'y a rien dans l'entendement que de la lumiere, comme dans celuy des bienheureux qui ſont confirmez en grace, ie nomme generalement libre, tout ce qui eſt volontaire, & vous voulez reſtreindre ce nom à la puiſſance de ſe determiner, qui eſt accompagnée de l'indifference. Mais ie ne deſire rien tant, touchant les noms, que de ſuiure l'vſage & l'exemple[a].

a. Cf. t. III, p. 378 et 704, et surtout lettre CCCLXVII *bis* ci-après.

Pour les animaux ſans raiſon, il eſt éuident qu'ils ne ſont pas libres, à cauſe qu'ils n'ont pas cette puiſſance poſitiue de ſe determiner; mais c'eſt en eux vne pure negation, de n'eſtre pas forcez ny contraints.

Rien ne m'a empeſché de parler de la liberté que nous auons à ſuiure le bien ou le mal, ſinon que i'ay voulu éuiter, autant que i'ay pû, les controuerſes de la Theologie, & me tenir dans les bornes de la Philoſophie naturelle. Mais ie vous auoüe qu'en tout ce où il y a occaſion de pecher, il y a de l'indifference; & ie ne croy point que, pour mal faire, il ſoit beſoin de voir clairement que ce que nous feſons eſt mauuais; il ſuffit de le voir confuſement, ou ſeulement de ſe ſouuenir qu'on a iugé autrefois que cela l'eſtoit, ſans le voir en aucune façon, c'eſt à dire, ſans auoir attention aux raiſons qui le prouuent; car, ſi nous le voyons clairement, il nous ſeroit[a] impoſſible de pecher, pendant le temps que nous le ver|rions en cette ſorte; c'eſt pourquoy on dit que *omnis peccans eſt ignorans*. Et on ne laiſſe pas de meriter, bien que, voyant tres-clairement ce qu'il faut faire, on le faſſe infailliblement, & ſans aucune indifference, comme a fait Ieſus-Chriſt en cette vie. Car l'homme pouuant n'auoir pas touſiours vne parfaite attention aux choſes qu'il doit faire, c'eſt vne bonne action que de l'auoir, & de faire, par ſon moyen, que noſtre volonté ſuiue ſi fort la lumiere de noſtre entendement, qu'elle ne ſoit point du tout indifferente. Au reſte, ie n'ay point écrit que la grace empeſchaſt entierement l'indifference;

a. Moralement parlant (*Inst.*).

mais ſeulement[a] qu'elle nous fait pancher dauantage vers vn coſté que vers l'autre, & ainſi qu'elle la diminuë, bien qu'elle ne diminuë pas la liberté; d'où il ſuit, ce me ſemble, que cette liberté ne conſiſte point en l'indifference.

Pour la difficulté de conceuoir, comment il a eſté libre & indifferent à Dieu de faire qu'il ne fuſt pas vray, que les trois angles d'vn triangle fuſſent égaux à deux droits, ou generalement que les contradictoires ne peuuent eſtre enſemble[b], on la peut aiſement oſter, en conſiderant que la puiſſance de Dieu ne peut auoir aucunes bornes; puis auſſi, en conſiderant que noſtre eſprit eſt finy, & creé de telle nature, qu'il peut conceuoir comme poſſibles les choſes que Dieu a voulu eſtre veritablement poſſibles, mais non pas de telle, qu'il puiſſe auſſi conceuoir comme poſſibles celles que Dieu auroit pû rendre poſſibles, mais qu'il a toutesfois voulu rendre impoſſibles. Car la premiere conſideration nous fait connoiſtre que Dieu ne peut auoir eſté determiné à faire qu'il fuſt vray, que les contradictoires ne peuuent eſtre enſemble, & que, par conſequent, il a pû faire le contraire; puis l'autre nous aſſure que, bien que cela ſoit vray, nous ne deuons point taſcher de le comprendre, pour ce que noſtre nature n'en eſt pas capable. Et encore que Dieu ait voulu que quelques veritez fuſſent neceſſaires, ce n'eſt pas à dire qu'il les ait neceſſairement vouluës; car c'eſt toute autre choſe de vouloir qu'elle fuſ|ſent neceſſaires, & de le vouloir neceſſairement, ou d'eſtre neceſſité

a. *Medit. 4a*, p. 56. Edit. 1642.
b. *Responsiones 6ae*, p. 479. (Edit. 1642.)

à le vouloir. I'auoüe bien qu'il y a des contradictions qui ſont ſi éuidentes, que nous ne les pouuons repreſenter à noſtre eſprit, ſans que nous les iugions entierement impoſſibles, comme celle que vous propoſez : *Que Dieu auroit pû faire que les creatures ne fuſſent point dependantes de luy*. Mais nous ne nous les deuons point repreſenter, pour connoiſtre l'immenſité de ſa puiſſance, ny conceuoir aucune preferance ou priorité entre ſon entendement & ſa volonté ; car l'idée que nous auons de Dieu nous apprend qu'il n'y a en luy qu'vne ſeule action, toute ſimple & toute pure ; ce que ces mots de S. Auguſtin expriment fort bien : *Quia vides ea, ſunt &c.*[a], pour ce qu'en Dieu *videre & velle* ne ſont qu'vne meſme choſe.

Ie diſtingue les lignes des ſuperficies, & les points des lignes, comme vn mode d'vn autre mode ; mais ie diſtingue le cors des ſuperficies, des lignes, & des points qui le modifient, comme vne ſubſtance de ſes modes. Et il n'y a point de doute que quelque mode, qui appartenoit au pain, demeure au ſaint Sacrement, vû que ſa figure exterieure, qui eſt vn mode, y demeure. Pour l'extenſion de Ieſus-Chriſt en ce S. Sacrement, ie ne l'ay point expliquée, pource que ie n'y ay pas eſté obligé, & que ie m'abſtiens, le plus qu'il m'eſt poſſible, des queſtions de Theologie, & meſme que le Concile de Trente a dit qu'il y eſt, *eâ exiſtendi ratione quam verbis exprimere vix poſſumus*. Leſquels mots i'ay inſerez à deſſein, à la fin de ma réponſe aux quatriémes obiections[b], pour m'exempter de l'expli-

a. *Confessions*, XIII, 38.
b. Page 290. (Edit. 1642.)

quer. Mais i'oſe dire que, ſi les hommes eſtoient vn peu plus accoutumez qu'ils ne ſont a ma façon de philoſopher, on pourroit leur faire entendre vn moyen d'expliquer ce myſtere [a], qui fermeroit la bouche aux ennemis de noſtre religion, & auquel ils ne pourroient contredire.

Il y a grande difference entre *l'abſtraction* & *l'excluſion*. Si ie diſois ſeulement que l'idée que i'ay de mon ame ne | me la repreſente pas dependante du cors, & identifiée auec luy, ce ne ſeroit qu'vne abſtraction, de laquelle ie ne pourois former qu'vn argument negatif, qui concluroit mal. Mais ie dis que cette idée me la repreſente comme vne ſubſtance qui peut exiſter, encore que tout ce qui appartient au cors en ſoit exclus; d'où ie forme vn argument poſitif, & conclus qu'elle peut exiſter ſans le cors. Et cette excluſion de l'extenſion ſe voit fort clairement, en la nature de l'ame, de ce qu'on ne peut conceuoir de moitié d'vne choſe qui penſe, ainſi que vous auez tres-bien remarqué.

Ie ne voudrois pas vous donner la peine de m'enuoyer ce qu'il vous a plû écrire ſur le ſuiet de mes Meditations, pour ce que i'eſpere aller en France bientoſt, où i'auray, ſi ie puis, l'honneur de vous voir. Et cependant ie vous ſuplie de me croire, &c.

a Voir cette explication, lettre CCCLXVII ci-après.

CCCXLVIII.

Descartes au P. [Grandamy ?]

[Leyde, 2 mai 1644 ?]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 18, p. 105-106.

« A vn Reuerend Pere Iesuite », *sans nom ni date. Mais l'impression des* Principia Philosophiæ *s'achève (p. 123, l. 1), et Descartes a déjà quitté sa solitude d'Egmont pour passer en France (p. 122, l. 3). La lettre est donc de mai ou juin, écrite de Leyde, ou peut-être de La Haye (p. 108, l. 19). Si elle est de Leyde, elle a pu partir, comme la précédente, avec la lettre à l'abbé Picot, le 2 mai (p. 108). Quant au destinataire, c'est un Jésuite, qui demeure pour lors au Collège de La Flèche (p. 122, l. 9), et qui aurait connu jadis Descartes. Nous avons le choix entre les PP. Vatier, Fournier, Grandamy, cités à la fin de la lettre CCCLIX ci-après. On songe d'abord au P. Vatier, qui fut professeur de Théologie à La Flèche, de 1636 à 1642; mais, à la fin de l'année 1642, il était à Orléans (voir t. III, p. 596, l. 27), et, d'ailleurs, il connaissait les détails que Descartes donne sur ses études à La Flèche (p. 122, l. 10 ; cf. t. I, p. 565, l. 10-13). On ne voit pas que le P. Fournier ait été à La Flèche en 1644; au contraire, le P. Grandamy fut recteur du Collège, de 1643 à 1648. Or les détails que Descartes rappelle complaisamment indiquent qu'il s'adresse à quelqu'un qui les ignorait, et sans doute à un correspondant nouveau; ceci conviendrait au P. Grandamy, qui se serait autorisé, pour lui écrire directement et lui envoyer les remarques du P. Mesland, des communications échangées entre eux, l'année 1643, par l'intermédiaire de Mersenne (t. III, p. 673, l. 9).*

Mon Reuerend Pere,

I'ay eſté extremement aiſe de voir des marques du ſouuenir qu'il vous plaiſt auoir de moy, & de receuoir les excellentes lettres du R. P. Meſland. Ie taſche de

luy répondre[a] tout franchement, & ſans rien diſſimuler de mes penſées. Mais ce n'eſt pas auec tant de ſoin que i'euſſe deſiré ; car ie ſuis icy en vn lieu, où i'ay beaucoup de diuertiſſemens & peu de loiſir, ayant depuis peu quitté ma demeure ordinaire, pour chercher la commodité de paſſer en France, où ie me propoſe d'aller dans peu de temps. Et s'il m'eſt aucunement poſſible, ie ne manqueray pas de me donner l'honneur de vous y voir ; car ie ſeray rauy de retourner à la Fleche, où i'ay demeuré huit ou neuf ans de ſuitte en ma ieuneſſe ; & c'eſt là que i'ay receu les premieres ſemences de tout ce que i'ay iamais appris, dequoy i'ay toute l'obligation à voſtre Compagnie.

Si le témoignage de Monſieur de Beaune ſuffit pour faire valoir ma Geometrie, encore qu'il y en ait peu d'autres qui l'entendent, ie me promets que celuy du Reuerend Pere Meſland ne ſera pas moins efficace pour authoriſer mes Meditations, veu principalement qu'il a pris la peine de les accommoder au ſtile dont on a couſtume de ſe ſeruir pour enſeigner[b], dequoy ie luy ay vne tres-grande obligation. Et i'eſpere qu'on verra, par experience, que mes opinions n'ont rien qui les doiue faire apprehender & reietter par ceux qui enſeignent ; mais, au contraire, qu'elles ſe | trouueront fort vtiles & commodes.

Il y a deux mois que les Principes de ma Philoſophie euſſent dû eſtre acheuez d'imprimer, ſi le libraire m'euſt tenu parole ; mais il a eſté retardé par les figures, qu'il n'a pû faire tailler ſi-toſt qu'il pen-

a. Lettre précédente, p. 110.
b. Voir ci-avant p. 120, l. 22, et p. 111, l. 8.

ſoit. I'eſpere pourtant de vous les enuoyer bien toſt, ſi le vent ne m'emporte d'icy, auant qu'ils ſoient acheuez. Ie ſuis,

CCCXLIX.

Descartes a Tobie d'André.

[Leyde], 27 mai 1644

[A. Baillet], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 250-251.

« *M. Deſcartes jugeant que Schoockius, ſa partie, & Voetius, qui ſe faiſoit ſolliciteur pour luy, ne s'endormiroient pas pendant ſon voyage de France, & tâcheroient de profiter de ſon abſence, avoit écrit* [en marge : Cette lettre est Lat. et Fr. MS.], *le 27 de May, à un Profeſſeur de Groningue, nommé le ſieur* Tobie d'André, *qu'il n'avoit vû qu'une ſeule fois de ſa vie, mais en qui il avoit remarqué aſſez de bonne volonté pour le ſervir. Il avoit prié ce Profeſſeur de luy donner avis de tout ce qui ſe paſſeroit, par l'adreſſe de M. de Hooghlandt, ſon correſpondant à Leyde, pendant qu'il ſeroit hors des Provinces unies.* » (Baillet, II, 250-251.)

CCCL.

Regius a Descartes.

[Utrecht], 4 juin 1644.

[A. Baillet], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, tome II, p. 215-216.

Nous réunissons ici les citations de deux lettres de Regius à Descartes : la 30e, du 4 (peut-être faut-il lire, suivant le nouveau style, 14) juin 1644 (A), et la 31e (B), non datée, mais qui dut suivre de près la précédente. La première fait suite immédiatement au résumé que Baillet donne de la 27e, lettre CCCXL ci-avant, p. 97.

A « *Néanmoins toute la Philoſophie ne fut point capable de luy inſpirer* (à Regius) *la conſtance néceſſaire pour ſupporter cette ſéparation* (d'avec Descartes), *dont il nous a décrit la peine, en des termes d'autant plus touchans, qu'il ſembloit moins ſe fier à la promeſſe qu'il luy avoit faite de revenir en Hollande. Aprés luy avoir préſenté les vœux de ſa femme, de ſa fille, de M. le Baron de Haeſtrecht, de M. le Conſeiller Vanleew, de M. Parmentiers, & de M. Van Dam, célébre Médecin d'Utrecht, dans ſa lettre d'adieu* [en marge : Lettr. 30 MS. de Reg. du 4 Juin], *il luy proteſta que, ſans les engagemens qui le lioient avec ſa femme, ſes enfans & ſa profeſſion, il le ſuivroit par tout, & s'attacheroit à ſa perſonne de la maniére qu'il eſpéroit l'être à ſon cœur pour toute ſa vie. Enfin il le conjura de vouloir adoucir les rigueurs de la néceſſité qui le retenoit, en continuant, quelque part qu'il fût, de l'aſſiſter de ſes conſeils & de ſes inſtructions.* » (Baillet, II, 215-216.)

B « *La belle ſaiſon s'avançoit, ſans que l'Imprimeur & le Graveur des figures puſſent finir. M. Deſcartes, pour ne point laiſſer perdre les commoditez du voyage qui ſe préſentoit, ſe vit obligé de partir les mains vuides, aprés s'être aſſuré* [en marge : Lipstorp, p. 84] *de l'affection & de l'induſtrie de M. Schooten, Profeſſeur des Mathematiques à Leyde, qui s'étoit chargé des figures, & avoir laiſſé la liſte de ſes amis de Hollande, pour qui il ordonnoit les préſens de ſon livre* [en marge : Lettr. 31 MS. de Reg. à Desc.]. »

« *Avant que de s'embarquer en Zélande, il vit en paſſant le ſieur Jean de Beverwick* [en marge : né en 1594], *dit* Beverovicius, *Gentilhomme de Dordrecht, Conſeiller & Médecin ordinaire de cette ville, qui faiſoit imprimer actuellement à Rotterdam, pour la quatriéme édition, le Recueil* [en marge : De Termino fatali] *de ſes queſtions épiſtolaires, enrichi d'un grand nombre de piéces nouvelles, dont la principale étoit celle qui contenoit le ſentiment de M. Deſcartes ſur la circulation du ſang.* » (Baillet, II, 216.)

Là-dessus, Baillet rappelle les deux lettres échangées à ce sujet entre Beverovicius et Descartes, 10 juin et 5 juillet 1643 (t. III, p. 682, et ci-avant, p. 3).

Baillet donne, en outre, les renseignements qui suivent :

« Le sieur Elzevier, voyant avancer son impression des *Principes* de » M. Descartes vers la fin, fit solliciter l'Auteur de luy permettre d'im- » primer en même têms la traduction latine de ses *Essais,* aprés laquelle » les étrangers, qui n'avoient point l'usage de la langue Françoise, aspi- » roient depuis la prémiére édition de ces *Essais.* Cette Traduction avoit

» été faite, depuis peu de mois, par M. de Courcelles, l'ancien Ministre et » Théologien François, retiré en Hollande, comme Rivet, M. Desmarets, » M. Blondel, M. de Saumaise et plusieurs autres sçavans Calvinistes de » France. » (Baillet, II, 213.)

« C'étoit alors la mode, parmy les gens de Lettres du premier ordre, de » briguer l'amitié de M. Descartes et de M. Gassendi; et l'on ne croyoit » pas pouvoir se maintenir dans la réputation de bel esprit ou de sçavant » homme, si l'on n'étoit connu de ces deux Philosophes ou si l'on n'avoit » au moins quelque relation avec eux. M. de Courcelles étoit l'ami parti- » culier de l'un et de l'autre; et parce qu'il sçavoit que M. Descartes avoit » le cœur ulcéré des playes que les livres et les émissaires de M. Gassendi » luy avoient faites, il ne croyoit pas pouvoir se maintenir dans ses bonnes » graces, qu'en dissimulant ce qu'il étoit à M. Gassendi, et qu'en faisant » quelque chose, qui pût luy être fort agreable, et l'éloigner en même » têms de la pensée qu'il fût du nombre de certains espions, qu'il croyoit » ne s'approcher de luy que pour le livrer à M. Gassendi. C'étoit se mé- » nager auprés de l'un et de l'autre avec la prudence d'un amy équitable » et sincére; mais c'étoit connoitre assez mal ce cœur ulcéré, qui ne lais- » soit pas d'aimer tendrement tous ceux de ses amis de France et de Hol- » lande, qui se trouvoient engagez dans l'amitié de M. Gassendi, et qui » n'étoit pas libre, même au milieu de ses petits chagrins, de ne pas aimer » M. Gassendi, depuis qu'il avoit attaché son affection à l'estime qu'il » avoit conçûë pour luy. M. de Courcelles crût donc ne pouvoir rien faire » de plus agréable à M. Descartes, ni de plus digne d'un Cartésien aussi » zélé qu'il étoit, que de traduire les Essais de sa Philosophie en une » langue qui pût contribuer à rendre toute la terre cartésienne. Il mit en » Latin le *Discours de la Méthode,* la *Dioptrique* et le traité des *Météores.* » Mais il ne toucha point à la *Géométrie,* soit qu'il la jugeât au-dessus de » sa portée, soit qu'il eût avis que M. Schooten se fût chargé de la » traduire. »

« M. Descartes, ayant donné son consentement pour l'impression de la » traduction des trois traittez, fut prié de la revoir auparavant, pour juger » de sa conformité avec son original. Il ne refusa point d'user de son » droit d'Auteur, et se servit de cette occasion pour y faire quelques chan- » gemens, comme nous avons remarqué qu'il fit à ses *Méditations* sur la » traduction françoise de M. le Duc de Luynes. Ce fut donc sur ses » propres pensées qu'il fit des corrections, plutôt que sur les paroles du » Traducteur Latin, à qui il rendit le témoignage d'avoir été fidelle et » scrupuleux, jusqu'à s'efforcer de rendre le sens de l'Auteur mot pour » mot. » (Baillet, II, 214-215.)

On trouve reliés en un seul volume, bien qu'avec une pagination différente, les deux ouvrages suivants :

1° Renati Des Cartes *Specimina Philosophiæ :* seu *Dissertatio de Methodo rectè regendæ rationis, et veritatis in scientiis investigandæ; Diop-*

trice, et Meteora. Ex Gallico translata, et ab Auctore perlecta, variisque in locis emendata (Amstelodami, apud Ludovicum Elzevirium, CIↃ IↃC XLIV. Cum Privilegiis. In-4°, p. 331).

2° RENATI DES-CARTES *Principia Philosophiæ* (Amstelodami, apud Ludovicum Elzevirium, Anno CIↃ IↃC XLIV. Cum Privilegiis. In-4°, p. 310).

CCCLI.

DESCARTES A WILHEM.

Paris, 9 juillet 1644.

AUTOGRAPHE, Leyde, *Bibliothèque de l'Université*.

Une demi-feuille, grand format, pliée en deux; au recto *du premier feuillet, la lettre (12 lignes, plus l'en-tête, la signature, la date, etc.); au* verso *du second, l'adresse, avec un cachet de cire rouge, aux initiales R et C entrelacées, auquel est resté un peu de soie jaune. — Publiée par Foucher de Careil, t. II, p. 31,* Œuvres inédites de Descartes *(Paris, Ladrange, 1860)*.

Monſieur,

I'apprehenderois que vous n'euſſiez opinion, qu'en paſſant la mer i'euſſe perdu la memoire de ceux a qui i'ay voué le plus de ſeruice, ſi ie manquois a vous teſmoigner, par letres, que ie conſerue icy toutes les meſmes inclinations que i'ay euës en Hollande, & que i'ay autant de paſſion pour vous ſeruir. Ie partiray demain de cete ville, pour aller en Bretaigne, & n'eſpere pas eſtre de retour de deux mois. Si vous apprenez, cependant, quelque choſe de Groningue, & que vous me faciez la faueur de le communiquer a Monſieur de Hoghelande,

qui eſt a Leyde, vous m'obligerez. Et ie ſeray toute ma vie,

Monſieur,

Voſtre tres humble &
tres obeiſſant ſeruiteur,

DESCARTES.

De Paris, le 9 Iuillet 1644.

Adresse :

A Monſieur,
Monſieur de Wilhelm,
Conſeiller de Mr le Prince
d'Orange & du Conſeil
de Brabant,
A la Haye.

Baillet, dans *La Vie de Mons. Des-Cartes,* donne les détails qui suivent sur ce passage du philosophe à Paris :

« M. Descartes n'arriva à Paris que vers la fin du mois de Juin. Sa réso- » lution étoit de ne voir personne qu'aprés son retour de Bretagne et de » Poitou. Mais il ne pût empêcher les visites de ceux à qui l'Abbé Picot » avoit donné avis de son arrivée. La maison de cet Abbé[a] ne fut pas » l'unique rendez-vous de tant d'amis qui se pressoient d'aller embrasser » un amy qu'ils n'avoient vû depuis prés de quinze ans. On l'alloit aussi » chercher au Palais des Tournelles, chez son illustre amy M. Mydorge, » et on le trouvoit encore quelquefois les matins aux Minimes de la Place » Royale, chez le P. Mersenne. Ce Pére ne s'étoit pas contenté de mar- » quer son addresse à leurs amis communs ; il avoit encore averty plu- » sieurs de ceux qui aspiroient aprés l'honneur de le connoître, et d'en » être connu. » (Baillet, II, 217.)

Suit une citation de la lettre suivante de Méliand, que nous donnons *in extenso :*

« Ce dimanche, Xme juillet 1644. »

« Monsieur et Reuerend Pere »,

« Je vous remercie tres affectueusement de l'honneur de vostre souue-

a. Voir ci-avant, p. 108.

» nir, et des deux aduis qu'il vous a pleu me donner depuis peu. Le premier, touchant cet excellent homme en la vraye philosophie naturelle, » qui communiqueroit franchement ce qu'il a et ce qu'il sçait, pourueu » que l'on procedde aussy librement et franchement auec luy, et pour en » examiner et considerer les principes et les causes avec leurs effects. Et » le deuxme est touchant l'arriuée de Monsieur des Cartes en ceste ville, » d'ou il se doibt absenter dans peu de jours. »

« Je n'ay peu, sur le premier, vous aller veoir jusques a present, auec » regret. Et ce deuxme m'a faict resoudre de receuoir cet honneur demain » matin, et, s'il m'est possible, auec Mr de Montarge, plus capable que » moy de voir et entretenir ces deux excellents hommes et extraordinaires » esprits. »

« Je vous donne le bonsoir. »

(*Bibl. Nat., MS. f. n. a. 6205, p. 414.*)

D'autre part, on trouve, dans Baillet, l'anecdote suivante, qui se rapporte à ce même séjour de Descartes à Paris :

« Ayant sçu que M. Descartes étoit à Paris, durant l'Eté de l'an 1644, » il (M. Arnaud) ne put s'empécher de l'envoyer visiter par un jeune » Ecclésiastique de ses amis [*en marge : M. Wallon de Beaupuis*], et de » luy faire offrir ses services. Il luy fit même proposer quelque nouvelle » difficulté sur sa maniére d'expliquer la Transsubstantiation selon ses » principes, mais plûtôt pour donner matiére au jeune Ecclésiastique d'un » entretien avec ce grand homme, que pour avoir de luy aucune réponse, » dont il eût besoin sur la difficulté proposée. L'Ecclésiastique rendit » conte de sa visite à M. Arnaud avec les complimens de M. Descartes; » mais il ne parla presque que de la surprise où il avoit été, non seulement » de trouver un Philosophe trés-accessible et trés-affable, mais encore de » voir un si grand génie dans une simplicité et une taciturnité toute extra» ordinaire. » (BAILLET, II, 129-130.)

Voir, à ce sujet, la lettre CCCXLIV, p. 194 ci-avant, *éclaircissement.*

Enfin une lettre de Mr. de Bergen, du 30 août 1644, citée plus loin, *éclaircissement* de la lettre CCCLIII, mentionne aussi ce séjour à Paris et se réfère probablement à une lettre du 8 juillet. Descartes paraît avoir écrit aussi le même jour à Elisabeth.

D'autre part, François Ogier, secrétaire du comte d'Avaux au Congrès de Munster, recevait un exemplaire des *Principes*, conservé à la Bibliothèque de Carcassonne, où on lit cette note de sa main : « Hagâ Comitis » missus liber ab autore cum epistola Monasterium Wistofalorum, ubi » nunc temporis commoror in comitatu Claudii Memmii Auuxii Mæce» natis mei ad pacem. 18 sept. 1644. — F. Ogier. » Le livre était envoyé *de la part de l'auteur*, avec cette dédicace, qui n'est pas de Descartes. « Fo Ogier acris judicii senatori censenda proponit Des Cartes. » Cf. tome I, p. 6.

CCCLII.

Descartes a l'Abbé Picot.

[Rennes], 29 juillet 1644.

[A. Baillet], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 217-218 (A), et 221 (B).

C'est la suite immédiate de l'alinéa imprimé p. 127 comme *éclaircissement*. Il est continué par la lettre CCCLIV ci-après, du 18 août 1644.

« *Il* (*M. Descartes*) *partit dés le lendemain* (c'est-à-dire le 12 juillet) *de Paris pour Orléans, & delà il décendit à Blois chez M. de Beaune, Conſeiller au Préſidial, qui avoit compoſé ſur ſa Géométrie les excellentes Notes dont nous avons eû occaſion de parler ailleurs. Il trouva cét amy aſſez incommodé de la goutte. Son mal étoit aſſez grand pour luy interdire les fonctions de dehors; mais il n'étoit pas ſuffiſant pour luy ôter l'uſage de la Philoſophie & des Mathématiques dans ſa chambre.* » A

Il n'avoit pas encore abandonné le travail des lunettes, & il en montra quelques-unes à M. Deſcartes, dont les verres étoient Sphériques, & qui ſe trouvoient aſſez bonnes [*en marge : Lettr. MS. à Picot du 29 Juillet*].

« *De Blois il paſſa à Tours, où il fut reçû par le frére puîné de M. de Touchelaye, avec tout l'accueïl qu'il auroit pû eſpérer d'un amy trés-intime, & acquis par une longue converſation.* »

Il devoit cela aux recommandations & à la bienveillance de ſon aîné, qui n'avoit pû ſe rendre à Tours comme il l'auroit ſouhaité [*en marge : Ibid. ut supr.*].

« *Ce Gentil-homme ne luy permit pas de prendre un logement ailleurs que chez luy, pendant le têms qu'il s'arrêta dans cette ville, & il*

n'y vid que six personnes, outre luy, qui étoient M. le Président le Blanc, *M.* de la Barre, *Président au bureau des finances de Tours, qui vit encore aujourd'hui, M.* Sain *son cousin, fils de sa Marraine, & trois Feüillans, dont nous ignorons les noms. Ils avoient déja tous oüy parler du livre de ses Principes comme d'un ouvrage imprimé, de sorte que M. Descartes ne pût se dispenser d'en faire envoyer pour eux une demie douzaine d'exemplaires en cette ville, avec une douzaine pour Nantes, lorsqu'il en fut venu de Hollande* [en marge : il en augmenta le nombre depuis]. »

« *De Tours il alla droit à Nantes, où il ne trouva personne de ceux qu'il y cherchoit. C'est ce qui le fit passer à Rennes sans s'arrêter. Il y vid ses deux fréres, Conseillers au Parlement, l'aîné, qui étoit M. Descartes de la Bretalliére, l'autre, qui étoit du second lit & s'appeloit M. de Chavagnes. Il partit avec eux, le XXIX de Juillet, pour aller au Crévis, à douze lieuës de Rennes, chez M. Rogier, leur beau-frére, Seigneur du lieu, qui étoit veuf de la sœur* [en marge : Jeanne Descartes] *aînée de nôtre Philosophe, & Garde-noble des deux enfans qu'elle luy avoit laissez. Toute la famille s'y étant rassemblée, hors une sœur, qui étoit Madame* [en marge : Anne Descartes] *du Bois-d'Avaugour, puînée de M. de Chavagnes, & qui demeuroit auprès de Nantes, on travailla conjointement à l'accommodement des affaires domestiques, qui faisoient tout le sujet du voyage de nôtre Philosophe en France. Il eut tout lieu de se loüer de M. de Chavagnes, & de ses beaux-fréres; mais il eut de la peine à trouver autant d'équité & de raison dans son aîné, qui sembloit n'avoir jamais eu beaucoup de considération pour luy. Ce peu de sentiment pour un frére, qui méritoit encore toute autre chose que ce que la nature pouvoit éxiger, auroit laissé une tache au nom de M. Descartes de la Bretailliére, si ce défaut n'avoit été avantageusement réparé par ses enfans, qui rendent avec usure à la mémoire de leur Oncle, ce qu'il sembloit que leur pére luy avoit refusé de son vivant.* » (Baillet, II, 217-218.)

B « *M. Descartes, arrivant à Paris, trouva l'Abbé Picot & le P. Mersenne occupez du soin d'envoyer dans les Provinces du Royaume les exemplaires de ses Principez destinez pour les amis de dehors* [en marge : Lettr. MS. du 29 Juillet à Picot]; *mais qui attendoient l'Auteur pour luy laisser la satisfaction de faire luy-même ses présens à ceux de la Ville* [en marge : le P. Mersenne étoit sur le point de faire son voyage]. » (Baillet, II, 221.)

CCCLIII.

Elisabeth a Descartes.

[La Haye], 1er août [1644].

Copie MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt.*

Publiée par Foucher de Careil, p. 56-58, Descartes et la Princesse Elisabeth *(Paris, Germer-Baillière, 1879). Comme variantes, les leçons de Foucher de Careil.*

Monſieur Deſcartes,

Le preſent que M. Van Bergen m'a fait[a]*, de voſtre part, m'oblige de vous en rendre grace, & ma conſcience m'accuſe de ne le pouuoir faire ſelon ſes merites. Quand ie n'y aurois reçeu que le bien qui en reuient a noſtre* <*ſiecle*>*, celuy cy vous deuant tout ce que les precedents ont payé aux inuenteurs des ſciences, puiſque vous auez ſeul demonſtré qu'il y en a, iuſqu'a quelle proportion montera ma dette, a qui vous donnez, auec l'inſtruction, vne partie de voſtre gloire, dans le teſmoignage public*[b] *que vous me faites de voſtre amitié & de voſtre approbation? Les pedants diront que vous eſtes contraint de baſtir vne nouuelle morale, pour m'en rendre digne. Mais ie la prens pour vne regle de ma vie, ne me ſentant qu'au premier degré, que vous y approuuez, le deſir d'informer*

6 <ſiecle> *omis (en blanc dans le MS.).*

a. Van Zurck, sieur de Bergen, était chargé de distribuer en Hollande les exemplaires des *Principes*, pendant le voyage de Descartes en France.

b. Les *Principes* sont précédés d'une dédicace à la Princesse Elisabeth.

mon entendement & de ſuiure le bien qu'il connoit. C'eſt a cette volonté que ie dois l'intelligence de vos œuures, qui ne ſont obſcures qu'a ceux qui les examinent par les principes d'Ariſtote, ou auec fort peu de ſoin, comme les plus raiſonnables de nos docteurs en ce païs m'ont auoué qu'ils ne les eſtudioient point, parce qu'ils ſont trop vieux pour commencer vne nouuelle methode, ayant vſé la force du corps & de l'eſprit dans la vieille.

Mais ie crains que vous retracterez, auec iuſtice, l'opinion que vous euſtes de ma comprehenſion, quand vous ſaurez que ie n'entens pas comment l'argent vif ſe force, ſi plein d'agitation & ſi peſant tout enſemble, contraire a la definition que vous auez fait de la peſenteur; &, encore que le corps E, *dans la figure de la* 225e *page, le preſſe, quand il eſt deſſous, pourquoy ſe reſſentiroit-il de cette contrainte, lorſqu'il eſt au deſſus, plus que ne fait l'air en ſortant d'vn vaiſſeau ou il a eſté preſſé?*

La ſeconde difficulté que i'aye trouuée eſt celle de faire paſſer ces particules, tournées en coquilles, par le centre de la terre, ſans eſtre pliées ou defigurées par le feu qui s'y trouue, comme ils le furent du commencement pour former le corps M. *Il n'y a que leur viteſſe qui les en peut ſauuer, & vous dites, dans la page 133 & 134, qu'elle ne leur eſt point neceſſaire pour aller en ligne droite, &, par conſequent, que ce ſont les parties les moins agitées du premier element qui s'ecoulent ainſi par les globules du ſecond. Ie m'eſtonne pareillement qu'ils prennent vn ſi grand tour, en ſortant des poles du corps* M, *& paſſent par la ſuperficie de la terre, pour retourner a*

6 eſtudioient] étudieroient. — 12 contraire] contrairement. — 23 la page] les pages.

l'autre, puifqu'ils peuuent trouuer vn chemin plus proche par le corps C.

Ie ne vous reprefente icy que les raifons de mes doutes dans voftre liure; celles de mon admiration eftant innumerables, comme auffi celles de mon obligation, entre lefquelles ie conte encore la bonté que vous auez eu de m'informer de vos nouuelles & me donner des preceptes pour la conferuation de ma fanté[a]*. Celles-la m'apportoient beaucoup de ioye par le bon fucces de voftre voyage & la continuation du deffein que vous auiez de reuenir, & celles-cy*[b] *beaucoup de profit, puifque i'en experimente defia la bonté en moy-mefme. Vous n'auez pas montré a M. Voetius le danger qu'il y a d'eftre voftre ennemi, comme a moy l'auantage de voftre bienueillance; autrement, il en fuieroit autant le titre, comme ie cherche de meriter celuy de*

Voftre tres-affectionnée amie a vous rendre feruice,

Elisabeth.

Ce 1er d'Aouft.

Monfieur Defcartes.

Huygens, qui venait aussi de recevoir son exemplaire des *Principia Philosophiæ*, écrivit, à ce sujet, au P. Mersenne :

« Au camp deuant le Sass de Gant, 16 aoust 1644. »

« La Philosophie de M. Descartes vient de m'estre rendue, et de 8 iours » ie n'auray loysir d'y regarder. Ie voudray vous la pouuoir faire tenir. » Mais, premieret, i'attendray sçauoir que mon adresse de Calais soit » seure; car i'ay subiect d'en doubter, pour des pacquets que i'ay faict » passer par là, et dont ie n'entens point parler. Continuez moy l'honneur » de vostre amitie ie tascheray de la meriter en partie, comme estant... » (*Bibl. Nat., MS. fr. n. a., 6206, f. 11.*)

a. Lettre perdue, probablement du 8 juillet.

b. Lire *ceux-cy* (*ces preceptes*, l. 7).

C'était le même Van Zurck, qui avait remis à Elisabeth son exemplaire, qui envoya aussi le sien à Huygens, comme en témoigne la lettre suivante (MS. Bibl. Université de Leyde, *coll. Huygens*) :

« I'ay esté bien ayse d'aprendre, par la lettre qu'il vous a plû m'escrire, » que les exemplaires de la philos(ophie) de M. des C(artes) vous estoyent » rendus; car i'en estois en peine, et m'estois proposé de vous envoyer un » second exemplaire, pour suppleer à la mauvaise adresse que ie pensois » avoir donné au premier. »

« Les dernieres nouuelles que nous auons eues de nostre amy, estoyent » du 8me Iuillet, de Paris, d'ou il faisoit estast de partir le lendemain pour » Nantes; depuis, nous n'auons rien apris de luy. Ie ne doute pas qu'il » n'ait laissé l'adresse, pour luy faire tenir ses lettres, au R. Pere Mer- » cenne, à Paris. Ausy luy doit on enuoyer d'icy quelques hardes; si vous » l'auez pour agreable, de les accompagner d'vn exemplaire de vostre » liure (*sans doute les* Momenta desultoria, *publiés en 1644, chez Abraham* » *et Bonaventure Elzevier, à Leyde*), ie ne manqueray pas de le luy faire » tenir, aussy seurement que ie recherche auec passion l'honneur de vos » commendemens, pour tesmoigner combien ie suis veritablement,

» Monsieur, etc...

» De Bergen, le 30 d'Aoust 1644. »

En tête de la lettre, de la main de Huygens, on lit : « A. S. van Zurck » aan Const. Huy. R(ecepta) Assen, 8 sept. 44. »

CCCLIV.

DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

Le Crévis, 18 août 1644.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes,* t. II, p. 218-219.

Ce fragment fait suite à la partie A de la lettre CCCLII ci-avant, p. 130; il est continué par la lettre CCCLVI ci-après, p. 138.

« *M. Descartes du Perron* (*c'est ainsi qu'il faut nommer nôtre Philosophe, tant qu'il sera dans son païs, & parmy sa parenté, pour le distinguer de son aîné*) [en marge : il étoit à Kerleau le 14 d'Août, où il passa quelque contrat avec ses fréres], *aimoit véritablement ses proches, & il avoit certainement plus d'indifférence qu'eux pour la possession des biens, du partage desquels il s'agissoit entre eux. C'est ce*

qui le porta à leur faire terminer les affaires plus promtement qu'il n'auroit dû, s'il y avoit cherché son avantage. Il en récrivit le XVIII d'Août à l'Abbé Picot, auquel il avoit déjà fait sçavoir toute la route de son voyage en partant de Rennes pour le Crévis, & luy avoit marqué M. de la Sebiniére à Nantes [en marge : Ruë de Verdun], *pour l'adresse des lettres qu'il luy écriroit de Paris durant son séjour en Bretagne. Il manda à cét Abbé qu'il avoit, par la grace de Dieu, expédié la principale affaire qu'il eût en ce païs là, non pas, à la vérité, si bien qu'il auroit pû desirer, mais mieux, sans doute, que s'il avoit été obligé de plaider. Il espéroit achever les autres de moindre importance & toutes ses visites avant l'hyver, & se rendre vers le milieu du mois d'Octobre à Paris, où il prétendoit ne rester que cinq ou six jours. L'amour de sa chére solitude de Nord-Hollande s'étant réveillé dans son cœur luy avoit déjà fait prendre les mesures de son retour, & l'embarras des affaires domestiques avoit beaucoup augmenté son impatience. Plusieurs de ses amis s'étoient flatté de l'espérance de luy voir prendre un établissement à Paris* [en marge : Lettr. MS. à Picot du 18 Août 1644], *&, à ne point mentir, il en souhoitoit luy-même les occasions. Mais l'expérience luy faisoit remarquer, de jour en jour, qu'il vaut souvent mieux se faire souhaiter de loin, que de se laisser posseder, avec trop de facilité, à des personnes dont il seroit fâcheux d'éprouver ensuite les dégoûts. Luy même s'appercevoit que, plus il étoit proche des objets, moins il se sentoit de passion pour eux; et qu'il avoit encore plus*[a] *de dégoût pour la France & pour Paris, lorsqu'il étoit en Hollande & à Egmond, que lorsqu'il étoit en France & à Paris.* » (Baillet, II, 218-219.)

CCCLV.

Descartes a Elisabeth.

[Le Crévis, août 1644.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 51, p. 148-150.

« *A Madame Elizabet. Princesse Palatine, etc.* », *sans date. Mais c'est la réponse à la lettre CCCLIII, du 1*er *août, p. 131. Elle est*

a. *Sic*. Lire *moins*.

donc sans doute du mois d'août 1644, Descartes annonçant son retour en Hollande « dans deux ou trois mois » (p. 138, l. 5). — Il se peut toutefois que cette lettre ait été écrite seulement en septembre, auquel cas elle serait datée de Chavagne en Sucé, et non pas du Crévis, où Descartes ne resta que jusqu'au 25 août (voir la lettre suivante, p. 138).

Madame,

La faueur que me fait voſtre Alteſſe de n'auoir pas deſa|greable que i'aye oſé témoigner en public combien ie l'eſtime & ie l'honore[a], eſt plus grande, & m'oblige plus qu'aucune que ie pourois receuoir d'ailleurs. Et ie ne crains pas qu'on m'acuſe d'auoir rien changé en la Morale, pour faire entendre mon ſentiment ſur ce ſuiet; car ce que i'en ay écrit eſt ſi veritable & ſi clair, que ie m'aſſure qu'il n'y aura point d'homme raiſonnable qui ne l'auouë. Mais ie crains que ce que i'ay mis, au reſte du liure, ne ſoit plus douteux & plus obſcur, puiſque V. A. y trouue des difficultez.

Celle qui regarde la peſanteur de l'argent vif[b], eſt fort conſiderable, & i'euſſe taſché de l'éclaircir, ſinon que, n'ayant pas encore aſſez examiné la nature de ce metal, i'ay eu peur de faire quelque choſe contraire à ce que ie pouray aprendre cy-apres. Tout ce que i'en puis maintenant dire, eſt que ie me perſuade que les petites parties de l'air, de l'eau, & de tous les autres cors terreſtres, ont pluſieurs pores, par où la matiere tres-ſubtile peut paſſer; & cela ſuit aſſez de la façon dont i'ay dit qu'elles ſont formées. Or il ſufit de dire

a. Epître dédicatoire des *Principia Philosophiæ*.

b. Voir ci-avant, p. 132, l. 11.

que les parties du vif argent & des autre metaux ont moins de tels pores, pour faire entendre pourquoy ces metaux ſont plus peſans. Car, par exemple, encore que nous auoüaſſions que les parties de l'eau & celles du vif argent fuſſent de meſme groſſeur & figure, & que leurs mouuemens fuſſent ſemblables, ſi ſeulement nous ſupoſons que chacune des parties de l'eau eſt comme vne petite corde fort molle & fort laſche, mais que celles du vif argent, ayant moins de pores, ſont comme d'autres petites cordes beaucoup plus dures & plus ſerrées, cela ſufit pour faire entendre que le vif argent doit beaucoup plus peſer que l'eau.

Pour les petites parties tournées en coquille[a], ce n'eſt pas merueille qu'elles ne ſoient point détruites par le feu qui eſt au centre de la terre. Car ce feu-là n'eſtant compoſé que de la matiere tres-ſubtile toute ſeule, il peut bien les emporter fort viſte, mais non pas les faire choquer contre quelques autres cors durs; ce qui ſeroit requis pour les rompre ou di|uiſer.

Au reſte, ces parties en coquille ne prennent point vn trop grand tour pour retourner d'vn pole à l'autre[b]. Car ie ſuppoſe que la pluſpart paſſe par le dedans de la terre; en ſorte qu'il n'y a que celles qui ne trouuent point de paſſage plus bas, qui retournent par noſtre air. Et c'eſt la raiſon que ie donne, pourquoy la vertu de l'aimant ne nous paroiſt pas ſi forte en toute la maſſe de la terre, qu'en de petites pierres d'aimant.

a. Page 132, l. 18.
b. *Ib.*, l. 27.

Mais ie ſupplie tres-humblement voſtre Alteſſe de me pardonner, ſi ie n'écris rien icy que fort confuſement. Ie n'ay point encore le liure dont elle a daigné marquer les pages, & ie ſuis en vn voyage continu; mais i'eſpere, dans deux ou trois mois, auoir l'honneur de luy faire la reuerence à la Haye. Ie ſuis, &c.

CCCLVI.

Descartes a l'Abbé Picot.

Chavagne en Sucé, 11 septembre 1644.

[A. Baillet], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, tome II, p. 219-220.

Pour faire suite immédiatement à la lettre CCCLIV ci-avant, p. 135.

« *Ce fut au Crévis qu'il* (*M. Deſcartes*) *apprit que les éxemplaires imprimez de ſes Principes étoient enfin arrivez de Hollande à Paris; & M. Picot luy manda qu'il n'avoit point trouvé d'expédient plus propre à ſe conſoler de ſon abſence, que la traduction françoiſe de cét ouvrage, qu'il avoit commencée dés ſon départ de Paris, ſur l'éxemplaire imparfait* [en marge : ſans figures] *qu'il avoit apporté par avance de Hollande dans ſa valiſe. Il demeura au Crévis juſqu'à la Fête de S. Louis*[a], *ſans pouvoir vacquer à autre choſe qu'aux viſites de la nobleſſe voiſine, & aux honnêtes paſſe-têms que luy procuroient Meſſieurs Rogier, pére & fils. Il falhut aller enſuite à Chavagnes, au territoire de Nantes, pour ſatisfaire le Seigneur du lieu, qui l'y retint plus long-têms qu'il n'auroit ſouhaité, dans des amuſemens ſemblables à ceux dont on l'avoit diverty au Crévis. Il écrivit à Chavagnes, le XI de Septembre, à l'Abbé Picot, qui luy avoit mandé, dans ſa derniére, qu'il avoit déja traduit les deux premiéres parties de ſes Principes; & il luy marqua que, pour luy, il n'avoit pas encore ſçu trouver, depuis ſon départ de Paris, le têms de lire la traduction*

a. Le 25 août.

françoise de ses Méditations, faite par M. le Duc de Luynes[a], *qu'il avoit apportée dans la pensée de s'en faire une occupation agréable dans le cours de son voyage.* » (Baillet, II, 219-220.)

Baillet termine ainsi ce chapitre xiv du Livre VI :

« *Il partit le Jeudy suivant*[b] *pour aller en Poitou, aprés avoir acquité les visites qu'il avoit à rendre dans la ville de Nantes aux personnes les plus qualifiées. Il usa de toute la diligence possible pour abréger les affaires & les visites qu'il devoit dans cette province, afin de ne pas manquer à la parole qu'il avoit donnée de se trouver à Paris vers le milieu d'Octobre. Au sortir de la ville d'Angers, se trouvant dans la paroisse de Saint-Mathurin, sur le point de passer la Loire, il fit venir un Notaire* [en marge : René Marion] *de la ville de Beaufort, & passa une procuration nouvelle à M. du Bouëxic de la Villeneuve, le XIX de Septembre* [en marge : Procur. MS. du 19 Sept. 1644], *pour pouvoir vendre et aliéner tous les contrats de constitution de rentes qui luy étoient dûës par la cession de M. de la Bretalliére son frére aîné.* » (Baillet, II, 220.)

Pendant son séjour au château de Chavagne, Descartes fut parrain d'un enfant nouveau-né de son frère Joachim Descartes et de sa belle-sœur Marguerite Dupont. C'était un garçon, déjà baptisé du 15 août, et nommé, le 9 septembre, René, comme son oncle. (*La Famille de Descartes en Bretagne*, par S. Ropartz, p. 109 et 111, *Mémoires de l'Association Bretonne*, Saint-Brieuc, 1876.)

CCCLVII.

Descartes au P. [Charlet].

[Paris, octobre 1644.]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 19, p. 106-107.

« A vn Reuerend Pere Iesuite », *dit Clerselier, sans nom ni date. Mais cette lettre et les deux suivantes ont été envoyées toutes trois*

a. Voir sur cette traduction, ci-après lettre à Clerselier, du 10 avril 1645.

b. Le 15 septembre.

ensemble, et la troisième (lettre CCCLIX ci-après) indique que les deux premières devaient être remises, l'une au P. Charlet, l'autre au P. Dinet (p. 143, l. 14 et 15). Or un passage de celle-ci (l. 6-7) fait présumer qu'elle s'adresse au P. Charlet. Elle est sans doute du milieu d'octobre, Descartes ayant attendu son retour à Paris, où se trouvaient les exemplaires des Principes, *pour en faire la distribution.*

Mon Reuerend Pere,

Ayant enfin publié les Principes de cette Philoſophie, qui a donné de l'ombrage à quelques-vns, vous eſtes vn de ceux à qui ie deſire le plus de l'offrir, tant à cauſe que ie vous ſuis obligé de tous les fruits que ie puis tirer de mes eſtudes, veu les ſoins que vous auez pris de mon inſtitution en ma ieuneſſe[a], comme auſſi à cauſe que ie ſçay combien vous pouuez, pour empeſcher que mes bonnes intentions ne ſoient mal interpretées par ceux de voſtre Compagnie qui ne me connoiſſent pas. Ie ne crains point que mes eſcrits ſoient blaſmez ou mépriſez par ceux qui les examineront; car ie feray touſiours bien-aiſe de reconnoiſtre mes fautes, & de les corriger, lors qu'on me fera la faueur de me les apprendre; mais ie deſire éuiter, autant que ie pourray, les faux preiugez de ceux à qui c'eſt aſſez de ſçauoir que i'ay eſcrit quelque choſe, touchant la Philoſophie (en quoy ie n'ay pas entierement ſuiuy le ſtile commun), pour en conceuoir vne mauuaiſe opinion. Et pource que ie voy deſia, par experience, que les choſes que i'ay eſcrites, ont eu le bonheur d'eſtre receuës & approuuées d'vn aſſez grand nombre de perſonnes, ie n'ay pas beaucoup à craindre qu'on refute | mes opinions. Ie voy meſme que ceux

a. Voir ci-après lettre CCCLXIV (*Clers.*, III, 109).

qui ont le ſens commun aſſez bon, & qui ne ſont point encore imbus d'opinions contraires, ſont tellement portez à les embraſſer, qu'il y a apparence qu'elles ne pourront manquer, auec le temps, d'eſtre receuës de la pluſpart des hommes, & i'oſe meſme dire des mieux ſenſez. Ie ſçay qu'on a crû que mes opinions eſtoient nouuelles ; & toutesfois, on verra icy que ie ne me ſers d'aucun principe, qui n'ait eſté receu par Ariſtote, & par tous ceux qui ſe ſont iamais meſlez de philoſopher. On s'eſt auſſi imaginé que mon deſſein eſtoit de refuter les opinions receuës dans les Eſcoles, & de taſcher à les rendre ridicules ; mais on verra que ie n'en parle non plus que ſi ie ne les auois iamais appriſes. Enfin, on a eſperé que, lorſque ma Philoſophie paroiſtroit au iour, on y trouueroit quantité de fautes, qui la rendroient facile à refuter ; & moy, au contraire, ie me promets que tous les meilleurs eſprits la iugeront ſi raiſonnable, que ceux qui entreprendront de l'impugner, n'en receuront que de la honte, & que les plus prudens feront gloire d'eſtre des premiers à en porter vn fauorable iugement, qui ſera ſuiuy, par apres, de la poſterité, s'il ſe trouue veritable. A quoy ſi vous contribuez quelque choſe, par voſtre authorité & voſtre conduite, comme ie ſçay que vous y pouuez beaucoup[a], ce ſera vn ſurcroiſt aux grandes obligations que ie vous ay deſia, & qui me rendent, &c.

a. Le P. Charlet était Assistant de France auprès du Général de la Compagnie de Jésus.

CCCLVIII.

DESCARTES AU P. [DINET].

[Paris, octobre 1644.]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 20, p. 107-108.

« A vn Reuerend Pere Iesuite », *dit Clerselier, sans nom ni date. Mais la lettre suivante donne le nom du destinataire; et il suffit de les lire l'une et l'autre, ainsi que la précédente, pour voir que toutes trois ont été envoyées en même temps. Voir prolégomènes, p. 130 et p. 143.*

Mon Reuerend Pere,

Voicy enfin les Principes de cette malheureuse Philosophie, que quelques-vns ont tasché d'étouffer auant sa naiss|sance. I'espere qu'ils changeront d'humeur, en la voyant, & qu'ils la trouueront plus innocente qu'ils ne s'estoient imaginé. Ils y trouueront peut-estre encore à redire, sur ce que ie n'y parle point des animaux ny des plantes, & que i'y traitte seulement des corps inanimez; mais ils pourront remarquer que ce que i'ay obmis, n'est en aucune façon necessaire pour l'intelligence de ce que i'ay escrit. Et encore que mon traitté soit assez court, ie puis dire pourtant que i'y ay compris tout ce qui me semble estre necessaire pour l'intelligence des matieres dont i'ay traitté, en sorte que ie n'auray iamais plus besoin d'en escrire.

I'ay eu, ces iours passez, beaucoup de satisfaction d'auoir eu l'honneur de voir le Reuerend Pere Bou-

din, & de ce qu'il m'a fait eſperer la faueur de ſes bonnes graces. Ie ſçay que c'eſt particulierement à vous que ie dois le bon-heur de cét accommodement ; auſſi vous en ay-ie vne tres-particuliere obligation, & ie feray toute ma vie, &c.

CCCLIX.

Descartes au P. [Bourdin].

[Paris, octobre 1644.]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 21, p. 108-109.

« A vn Reuerend Pere Iesuite », *dit Clerselier, sans nom ni date. Mais, dans la lettre précédente, Descartes rappelle qu'il a eu,* « ces iours passez, l'honneur de voir le Reuerend Pere Bourdin » (*p. 142, l. 18*), *et les termes de celle-ci :* « lorsque i'ay eu l'honneur de vous voir » (*p. 143, l. 7*), *montrent qu'elle s'adresse au P. Bourdin luimême. Voir les prolégomènes des deux lettres précédentes, avec lesquelles celle-ci fut envoyée, p. 139 et p. 142.*

La bien-veillance que vous m'auez fait la faueur de me promettre, lors que i'ay eu l'honneur de vous voir, eſt cauſe que ie m'adreſſe icy à vous, pour vous ſupplier de vouloir receuoir vne douzaine d'exemplaires de ma Philoſophie, &, en ayant retenu vn pour vous, de prendre la peine de diſtribuer les autres à ceux de vos Peres de qui i'ay l'honneur d'eſtre connu. Comme, particulierement, ie vous ſupplie d'en vouloir enuoyer vn ou deux au Reuerend Pere Charlet, & autant au Reuerend Pere Dinet, auec les lettres que ie leur écris[a] ;

a. Lettres CCCLVII et CCCLVIII, p. 140 et 142 ci-avant.

& les autres feront, s'il vous plaift, pour le R. P. F.*, | mon ancien Maiftre, & pour les Reuerends Peres Vatier, Fournier, Mefland, Grandamy, &c.

Page 144, l. 1. — On songe d'abord au P. Filleau, Provincial de la Province de France, du 28 février 1642 au 2 octobre 1645. Mais Descartes a déclaré, t. III, p. 596, l. 20, qu'il ne le connaissait pas. Reste le P. Jean François, qui fut professeur de Philosophie et de Mathématiques à La Flèche, de 1613 à 1621. Mais Descartes était sorti du Collège en août 1612; peut-être cependant avait-il eu quelque temps le P. Jean François comme *Répétiteur*, ainsi que le P. Noël (cf. t. I, p. 384, *éclaircissement*). Peut-être aussi la lettre F est-elle mise là pour une autre initiale. Toutefois, dans les *Lettres MSS. à Mersenne*, on trouve, daté de Nevers, 28 septembre 1647, le *post-scriptum* suivant d'une lettre du P. Jean François :

« *P. S.* Milles recommandations a Monsieur Descartes. Ie trouue toutes » ces (*sic*) regles du mouuement, a la reserue de deux, bien douteuses, et, » selon le P. Fabri, fausses. » (*Bibl. Nat., MS. fr. n. a., 6204, f. 186, p. 386.*)

Baillet, *Vie de Mons. Des-Cartes*, donne les détails suivants sur le séjour du philosophe à Paris, en octobre 1644 :

« Sur les mesures que M. Descartes avoit prises à son retour du Poitou » pour se rendre en Hollande avant les glaces, il s'étoit réduit à la néces- » sité de ne pouvoir point passer plus de dix ou douze jours à Paris. Il les » employa en des visites continuelles, qu'il rendit à ses anciens amis, » qu'il n'avoit vûs depuis le siége de la Rochelle, et à ceux que sa répu- » tation luy avoit faits pendant son absence. » (BAILLET, II, 239.)

« Il se crut obligé, durant son séjour de Paris, d'aller aussi rendre visite » à Monsieur le Duc de Luynes, qui luy avoit donné des marques si » éclatantes de son estime par l'honneur qu'il luy avoit fait de traduire ses » Méditations, et de luy abandonner sa traduction avec la liberté d'en » faire ce qu'il jugeroit à propos. »

« Il vid aussi M. Clerselier, Avocat en Parlement, qui avoit traduit les » objections faites contre ses Méditations avec ses réponses à ces objec- » tions... Il avoit pour beau-frère M. Chanut, qui n'étoit encore alors que » Président des Trésoriers de France en Auvergne, et qui fut depuis » Ambassadeur en Suéde, Plénipotentiaire en Allemagne, Ambassadeur » en Hollande, et Conseiller d'Etat ordinaire. » (*Ib.*, II, 241.)

« M. Chanut, pour commencer à donner à M. Descartes des preuves » solides de son amitié naissante, voulut le mener chez Monsieur le » Chancelier (*Séguier*), qui reçût nôtre Philosophe avec tous les témoi- » gnages d'estime qu'on pouvoit attendre d'un Magistrat qui étoit homme » de Lettres, fauteur des Sçavans, et qui avoit connu le mérite de M. Des- » cartes par la lecture des Essais de sa Philosophie, lorsqu'il fut question

» de luy accorder le privilége de l'impression. M. Chanut ne crut pas » devoir s'en tenir à ces prémiéres démarches; il voulut encore employer » le crédit qu'il avoit auprés de M. le Chancelier, et même celuy que ses » amis avoient sur l'esprit du Cardinal Mazarin, pour procurer à M. Des- » cartes une pension du Roy, qui pût le mettre en état de faire de grandes » expériences, et d'augmenter les connoissances qu'il avoit de la Nature. » La chose ne réussit pas au gré de M. Chanut; et M. Descartes, étant sur » son départ, pour retourner en Hollande, fut obligé de le consoler en » luy marquant qu'il ne recherchoit point ces sortes de secours, et que » s'étant fait une maxime de se contenter de ce qu'il avoit plu à Dieu de » luy donner, il croiroit avoir remply tous ses devoirs, s'il consacroit à » l'utilité publique tout ce qui dépendoit de luy, c'est-à-dire, tous ses ta- » lens et tout son patrimoine, sans se soucier d'y employer le bien d'au- » truy. » (*Ib.*, II, 243-244.)

Notons qu'à ce même moment une pension de 6,000 livres fut accordée à Saumaise, par lettre patente du 3 septembre 1644, enregistrée le 25, et qu'en outre, une lettre lui fut écrite, de la part du roi, le 4 novembre 1644, signée *Louis* et *de Loménie*, pour qu'il revînt en France. Saumaise resta en Hollande et publia l'année suivante, 1645, à Leyde, chez les Elzeviers, Cl. Salmasii *librorum de primatu Papæ pars prima*, qui rendait son retour en France impossible. Ainsi fut réduit à néant le vœu que formait Philibert de la Mare, dans une lettre à Gassend, écrite de Dijon le 1er février 1642, à propos de Naudé, que Mazarin venait d'attacher à sa maison : « ... desinet tunc aliquomodo Gallorum querela, qui stirpes » apud se enatas in alieno solo radicem agere queruntur; sed omninò » desinat, velint Superi, breui Salmasij et Cartesij reditu, quorum prior » apud nos agit proximo vere in Bataviam migraturus; vterque vt post- » liminij iure parenti suæ Galliæ reddatur et opto, et cordatorum quot- » quot sunt hominum votum est. » (*Gassendi Opera*, 1658, t. VI, p. 446.)

Baillet continue :

« On prétend [*en marge : Relat. MS. de M. Macquets d'Arras*] que, pen- » dant ce peu de jours qu'il avoit à passer à Paris, il hanta souvent les » Péres Théatins nouvellement établis en France, qu'il alla presque tous » les jours entendre la messe chez eux, qu'il fit amitié particuliére avec » plusieurs de leurs Péres, et nommément avec le Pére Chappuys. »

« Ce fut aussi en ce voyage qu'il vid le Lord Kénelme Comte d'Igby[1], » Seigneur Anglois, Catholique, Chevalier de la jarretiére, Chancelier de » la Reine d'Angleterre et son Résident à Rome, trés-connu en France » par ses habitudes et ses écrits. Le Chevalier d'Igby venoit d'achever la » composition de son grand livre de l'Immortalité de l'Ame [*en marge : » L'ouvrage ne fut imprimé qu'en 1651, aprés la mort de M. Desc.*], et il » eut de longues et fréquentes conférences avec M. Descartes au collége » de Boncourt, où ils s'étoient donnez le rendez-vous [*en marge : Rélat.*

1. Voir t. III, p. 89-90, *éclaircissement*.

» *de Macquets*]. Quoiqu'ils ne pussent s'accorder sur quelques points de » la Métaphysique, touchant la nature et l'état de l'Ame, ils ne laissoient » pas de s'estimer beaucoup l'un et l'autre. Ils se traitoient avec des » honnêtetez et des déférences réciproques, qui charmoient les témoins de » leurs conférences. » (*Ib.*, II, 244.)

Voici enfin deux documents, septembre et octobre 1644, sur les sentiments de Gassend et de Descartes l'un pour l'autre à ce moment.

1° Le 20 septembre 1644, Henricus Bornius écrivait d'Utrecht la lettre suivante à Gassend, en lui rappelant d'abord le contenu d'une lettre précédente, datée du 1er mai :

« Et nisi me fallit memoria, aliquid etiam notaueram de Thrasonicis » Cartesij, super vltimo tuo contra illum scripto, dictis : scilicet illum » sciscitantibus discipulis, quando se ad refutandum illud accingeret, » nihil aliud solitum esse responsi dare, quàm te mentem illius non » cepisse; se tamen, vt illis morem gereret, aliquid annotaturum in nouâ » suâ Philosophiâ (quæ iam in lucem prodijt), ex quo vel puer minimus » illorum nodos, quos ipse nexueras, posset soluere. Summum viri in» genium exosculor; sed hunc agendi modum, præsertim in causâ malâ, » vbi ipsi semper hærebit aqua, *cane peius et angue* odi, non Philosophi, » sed profani vulgi, illum esse iudicans. Effutiat quæcumque in buccam » venerint, numquam tamen efficiet quominùs illius Metaphysica impos» terum à solidè eruditis sibilis et cachinnis non excipiatur, et nullus » dubito quin, nisi hâc nuper editâ Physicæ parte, damnum, quod ex no» minatâ Metaphysicâ passa est eius fama, resarciat Philosophi nomine » apud multos excidat. Tuarum sanè videtur esse partium, Virorum » Optime, et illam examinare, et quos ibi fortè an repereris errores, » Mundi oculis subijcere. Hoc mecum à te flagitant summi et principes » Batauiæ nostræ Viri, qui quotidie vota illa concipiunt; quibusdam ex » illis promittere debui, me submissè a te illud esse petiturum, præsertim » cum me non omninò desperare significarem, te fortasse, an pro tuâ in me » benignitate, et summo erga omnes, quicumque tandem sint, qui veritati » litant, affectu, nos voti non esse damnaturum. Vt itaque promissis stem, » illud a te oro, petoque ardentissimis precibus, dummodò res tuæ illud » ferant, certus te æternum, hoc nunquam obliuiscendo beneficio, nos » omnes obstricturum esse. » (*Gassendi Opera*, Lyon, 1658, t. VI, p. 480.)

2° Gassend lui répondit, le 1er octobre :

« Quod de Physicâ Cartesianâ me rogitas, nihil esse potest, quod iam » respondeam, cui illam viderem nondum contigit. Quippe nec prostat » adhuc venalis, nec Mersennus eius Exempli, quod per Veredarium obti» nuit, copiam ante discessum fecit. Nescio aliunde, an-non possit videri » nimis inurbanum, et à meo genio nimis alienum, pacatum dissidium » vltrò renouare, et in librum, qui me speciatim non attineat, inquirere. » Vtcumque ille iam in me, non scriptis, sed verbis insultet, ac fuerit in » isto quoque opere, tacitè, vt ais, me subnotaturus, nimis me interim et

» tu, et tot alij insignes Viri, quos insinuas, obstringitis, cùm me reputare » eum dignamini, qui viri commenta retegere possim. Id scilicet affectui » tribuo, curtæ rei alioquin conscius, ac non nescius prouinciam hanc » ad vos longè potiùs spectare. » (*Ib.*, t. VI, p. 202.)

CCCLX.

Descartes a l'Abbé Picot.

[Calais], 8 novembre 1644.

[A. Baillet], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 246-247.

« *Après la fête de ſaint Simon*[a], *le P. Merſenne, délivré de l'impreſſion du gros recüeil de piéces Phyſiques & Mathématiques qu'il intitula* Cogitata Phyſico-Mathematica, *& n'ayant plus rien, au départ de M. Deſcartes, qui pût le retenir à la Ville, partit pour un voyage de huit ou neuf mois qu'il avoit à faire en Italie ; et M. Deſcartes, ayant laiſſé le reſte des exemplaires de ſes Principes, ſous la diſpoſition de l'Abbé Picot, chez la veuve Pelé, Libraire de la ruë S. Jacques, prit la route de Calais pour retourner en Hollande.* [En marge : Lettr. à Picot MS. du 8 Novemb. 1644.] *Il ſut arrêté par les vents dans cette ville pendant prés de quinze jours, où il ne put s'occuper d'autre choſe que de la lecture de la verſion françoiſe que l'Abbé Picot ſon hôte avoit faite de ſon livre des* Principes, *& dont il avoit apporté les deux premiéres parties avec luy. Il en écrivit au Traducteur le* VIII *de Novembre, pour luy marquer qu'il la trouvoit excellente, & qu'il ne pouvoit la ſouhaiter meilleure.* » (Baillet, II, 246-247.)

Voir la suite, lettre CCCLXVIII ci-après, 9 février 1645, p. 175.

a. Le 28 octobre.

CCCLXI.

REGIUS A DESCARTES.

Utrecht, 18 novembre 1644.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 248-249.

« *M. Descartes à son arrivée en Hollande, qui fut le XV du mois de Novembre, apprit de M. Bloemaert la mort de leur intime ami le sieur Jean Albert Bannius, Prêtre de Harlem.* »

Baillet rappelle la date de cette mort : « environ six semaines après son départ de Hollande »[a], et pense avec raison que Descartes avait dû l'apprendre en France par le P. Mersenne, à qui Huygens l'avait écrit. Il dit à tort « Christianus Hugenius », le fils, au lieu de Constantin, le père, et il cite *en marge :* « Lettr. MS. de Chr. Huyghens à Mersenne du 16 Août 1644. » Voici cette lettre tout au long :

« Au camp devant le Sass de Gant. »

« C'est icy que *vellem nescire litteras*, pour me pouuoir dispenser de » vous donner la triste nouuelle du trespas du pauure Sr Bannius, soudai- » nement emporté d'vn catarrhe et d'vne foiblesse suruenue la nuict, » quand, se croyant au dessus de sa maladie, il auoit enuoyé les parents » qui l'estoyent venu visiter. *Charitum et Musarum iste luctus est;* et les » sciences y perdent beaucoup, notamment celle qu'il embrassoit si fort. » Car, comme i'ay tousiours dit, il y auoit des choses considerables en » ses principes, quoy que la prattique n'en reuscissoit pas entre ses » mains[b]; car autre chose est de bien sçauoir la prosodie, et autre d'estre » bon poete. Enfin, vn honeste amy perdu. Mais Dieu l'a faict. » (*Bibl. Nat., MS. fr. n. a. 6206, f. 11.*)

« *M. Descartes alla droit en Nord-Hollande se retirer à Egmond de Binnen, dans la résolution de se renfermer, plus profondément que jamais, au fonds de son ancienne solitude, et de s'appliquer, loin des importunitez de ses voisins & des visites de ses amis, à la connoissance des animaux, des plantes, & des minéraux. Cependant ses amis d'Utrecht étoient encore dans de grandes inquiétudes pour son pas-*

a. Exactement le 27 juillet 1644.

b. Voir t. III, p. 255, l. 20, et *éclaircissement*, p. 261.

ſage, depuis les fâcheuſes nouvelles qu'ils en avoient reçûës de Calais. Pluſieurs ſe trouvérent le XVII de Novembre chez M. de Haeſtrecht, où M. Regius s'étoit rendu à la compagnie d'un Gentil-homme fort qualifié & fort ami de M. Deſcartes, nommé Antoine Studler van Zureck, ſeigneur de Berghen en Kennemerlandt, à qui M. Deſcartes avoit coûtume de faire ſes emprunts, pour l'argent dont il avoit beſoin. Pendant que l'on diſcouroit des dangers de ſon voyage, plus ou moins grands par mer ou par terre, ils virent arriver un autre Gentil-homme nommé Cornelis van Hooghelande, qui venoit viſiter M. de Haeſtrecht & le ſoulager de ſes incommoditez de la pierre par ſes remédes, et par l'heureuſe nouvelle du retour de leur ami. Il ſe montra auſſi à propos que le Dieu qui ſort de la machine, *pour délivrer la compagnie de ſes inquiétudes. Il leur fit voir une lettre de la main de M. Deſcartes, qui changea leurs appréhenſions en une joye toute extraordinaire. M. Regius en porta auſſi-tôt la nouvelle à tous leurs amis de la ville, et il écrivit dés le lendemain* [en marge : Lett. MS. de Reg. du 18 Novembre 1644] *une lettre de commune réjoüiſſance en leur nom à M. Deſcartes. Elle étoit remplie de vœux, pour demander au ciel qu'il ne les expoſât plus au danger de perdre le bien qu'ils venoient de recouvrer ; et que celuy qu'ils appelloient* la lumiére éclatante de leur païs *ne ceſſât plus de les éclairer. La lettre fut addreſſée à M. de Hooghelande avec une belle réponſe à celle* [en marge : Lett. MS. 37 de Reg. à Hooghelande du 18 Novembre 1644] *que ce Gentil-homme avoit écrite en particulier à M. Regius, qu'il ne croyoit pas devoir trouver chez M. de Haeſtrecht.* » (Baillet, II, 248-249.)

Baillet ne donne pas le numéro de cette lettre de Regius à Descartes du 18 novembre 1644, mais on ne peut hésiter qu'entre les numéros 31 et 32, puisque la 30e lettre est celle du 4 juin 1644 (ci-avant CCCL, p. 123) et que la 33e lettre est du 6 juillet 1645 ci-après. Nous avons donné plus haut (p. 124) un extrait de la lettre 31. Baillet la mentionne encore (II, 228) en regard du passage suivant :

« *Ceux qui conſidéreront l'addreſſe avec laquelle il* (Descartes) *rappelle*
» *à un fort petit nombre de principes clairs et intelligibles une multitude*
» *preſque infinie de choſes trés-cachées, quand même ils croiroient qu'il*
» *n'auroit poſé ces principes que par hazard et ſans raiſon, ne laiſſeront*
» *pas de reconnoître qu'il n'eſt preſque pas poſſible que tant de choſes*
» *puſſent ſe trouver ſi naturellement unies et ſi heureuſement liées, ſi les*
» *principes d'où elles ſont déduites eſtoient faux.* »

Quant à la lettre 32 de Regius à Descartes, Baillet la mentionne en marge (II, 210) sous cette forme : *V. aussi la lettre MS. de Regius tou-*

chant Jonsson, en regard d'un alinéa (II, 210-211), pour lequel il cite également *Op. Gassendi*, tome VI, p. 470, p. 480, et p. 489 (lettres de Sorbière et de Bornius à Gassend) et encore : *Regii Epist. MS. ad Cartes : (Les disciples de M. Descartes en étoient allarmez.)* Il s'agit de l'effet produit en Hollande par les *Instances* de Gassend contre les *Méditations* (voir ci-avant l'*éclaircissement*, p. 59 à 62). Samson Jonsson, prédicateur de la reine de Bohême, aurait en particulier, momentanément au moins, été séduit par les objections de Gassend.

CCCLXII.

DESCARTES A DU PUY.

Egmond, 5 janvier 1645.

AUTOGRAPHE, Paris, Bibl. Nat., *fonds Du Puy*, *vol.* 675, *f.* 243.

On ne sait auquel des deux frères, Pierre ou Jacques du Puy, cette lettre était adressée. Tous deux tinrent « cabinet », à l'hôtel du Président de Thou (mort le 7 mai 1617), rue des Poicterins, à Paris, c'est-à-dire, suivant l'explication du Dictionnaire de Trévoux, « qu'ils y recevoient les honnêtes gens qui s'y vouloient assembler, pour faire une conversation savante et agréable ». Il y avait là plus de 8,000 volumes de la Bibliothèque du Président, et tout autant de leur Bibliothèque propre, léguée par leur père, Claude du Puy. En juin 1645, les deux frères achetèrent la charge d'Intendant de la Bibliothèque du Roi, et s'installèrent rue de la Harpe.

Monſieur,

Ie ne doutois point, lorſque i'eſtois a Paris[a], que, ſi ie pouuois receuoir inſtruction de quelqu'vn, touchant la comete de l'an 1475, obſeruée par Regiomontanus, ce ſeroit aſſurement de vous, plutoſt que d'aucun autre. Mais, que vous ayez pris la peine de me l'enuoyer iuſques icy, c'eſt vn effect de voſtre cour-

a. Juillet et octobre 1644. Voir ci-avant p. 127 et 144, *éclaircissements*.

toiſie que ie confeſſe n'auoir oſé eſperer, pour ce que i'ay creu ne meriter point tant de faueur.

I'auois deſia vû les premieres lignes de cete obſeruation, dans le *Libra Aſtronomica*[a], eſcrit contre Galilee, & auſſy dans vn autheur Allemand, dont i'ay oublié le nom ; mais ie n'auois encore ſceu voir les ſuiuantes, qui m'apprenent que la queuë de cete comete a touſiours eſté tournée vers les eſtoiles des Iumeaux, c'eſt a dire vers le lieu le plus eſloigné du ſoleil, lequel eſtoit alors en Aquarius. Et ie ſuis tres ayſe de le ſçauoir ; car cela confirme ce que i'en ay eſcrit, a la fin de la 173 page de mes principes, & auſſy en la page 166, ou i'ay dit que c'eſt la meſme comete, qui a eſté deſcrite[b] par Pontanus[c], en ces vers,

Vidimus Icario nuper de ſidere lapſum &c.,

ou il dit qu'au commencement de ſon apparition, elle auoit vne cheuelure qui la precedoit, & apres, vne queuë qui la ſuiuoit, ce qui s'accorde auec l'autre.

a. *Libra Astronomica ac Philosophica*, qua Galilæi opiniones de Cometis examinantur, *a Lothario Sarsio Sigensano* (Pérouse, in-4°, 1619). Le vrai nom de l'auteur est Orazio Grassi, Jésuite italien de Savone. Descartes cite le même ouvrage dans ses *Principia Philosophiæ*, pars tertia, cxxviii, p. 166.

b. Descartes avait écrit d'abord : *le mesme comete qui a esté descrit.* Puis il a corrigé *le* en *la*, et, tournant le feuillet, il a commencé la première ligne de la seconde page par le mot *descrite*, en laissant, par mégarde, *descrit* au bas de la page précédente.

c. Le P. Jacques Pontanus, Jésuite de Bohême, né en 1542, mort en 1626. La liste de ses ouvrages ne comprend pas moins de 25 numéros (*Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. VI, p. 1007-1019, nouv. édit. de Sommervogel, 1895). L'ouvrage, d'où ce vers est tiré, parait être : Jacobi Pontani, *Societatis Jesu, Poeticarum Institutionum libri III* (nombreuses éditions en 1594, 1597, 1600, 1604, 1609, 1613, 1620, 1630, 1670).

Il me reſte ſeulement encore vne curioſité, touchant la grandeur de cete comete; car, ſelon mes raiſonnemens, elle doit auoir paru ſi notablement plus grande, eſtant au milieu de ſon cours, qu'au commencement & a la fin, qu'il n'eſt pas croyable que Regiomontanus n'en ait point fait mention. Mais ie ne voudrois pas vous donner la peine d'y penſer d'auantage. Ie vous ſuplie ſeulement de croyre, que i'ay beaucoup de reſentiment de la bienueillance qu'il vous a pleu me teſmoigner, que ie ſouhaite les occaſions de la pouuoir meriter par mes ſeruices, & que ie ſuis,

Monſieur,

Voſtre tres humble &
tres obligé ſeruiteur,

DESCARTES.

D'Egmond, le 5 Ian. 1645.

Adresse :

A Monſieur
Monſieur du Puy
au logis de Mr de Thou
a Paris.

Nous donnerons ici, à cause des dates, deux documents relatifs aux sentiments de Gassend sur Descartes, et qui complètent ceux que nous avons déjà donnés ci-avant, p. 108-110 et 146-147, *éclaircissements*.

1° Lettre d'André Rivet à Gassend, de la Haye, 30 déc. 1644, « postridie
» Kalendas Ianuarij » :

« Sorberius etiam tuus, qui factus est meus, sæpissimè de te et studijs
» tuis mecum verba commutauit, deditque elegantissimum et acutissimum
» Opusculum contra Philosophiam Cartesianam. Habes nunc ipsius fun-
» damenta in opere nouo, quod iudicium tuum et censuram expectat.
» Ego id mihi non arrogo, qui vltro fateor me non capere Viri illius,
» alioquin eruditi et acuti, principia et placita ; nec in eis eruendis vacat

» plurimùm temporis et operæ insumere, aliis curis intento. Id tibi et simi-» libus, qui possunt, relinquo... » (*Gassendi Opera*, Lyon, 1658, t. VI, p. 485.)

2° Lettre de Gassend à Rivet, de Paris, 28 janvier 1645, « V Kal. Febr. » MDCXLV, Andræ Riveto, Selectis Auriaci Illustrissimi Principis a » Consiliis » :

« Quòd scribis iudicium censuramque meam in opus Cartesij nouum » exspectari, verum est quidem fuisse me sollicitatum a plurimis, vt ag-» grederer Physices illius, quemadmodum aggressus fueram Metaphy-» sices discussionem. Sed ego hanc spem feci nemini, neque pollicitus » quidquam sum; quin potiùs detrectaui semper, ac me multis nomi-» nibus excusatum constanter feci. Reponere nimirum soleo, non ex meo » esse genio, vt in aliena opera, nihil prouocatus, inquiram. Nam quod » Metaphysicam viri paullò studiosiùs disquisierim, factum ideò fuit, » quòd ille in me se gessisset præter decorum. Compositum iam videri » dissidium, quando, tametsi ille dicatur me semper linguâ lacessere, » calamo tamen prorsùs quiescit, et ne tria quidem illa verba, quibus se » Physicam edentem responsurum receperat, vsquàm operis illius appo-» suit. Potuisse me gerere morem, si opus ab alio fuisset euulgatum, aut » nihil priùs inter me Authoremque intercessisset; quippe tum pronum » fuisset consilium ad veritatis studium referre. Nunc autem nihil fore » procliuius, quàm ita rem interpretari, vt quidpiam fuerit, ac etiam-» num quid alta mente repostum maneat; simque vt tenax propositi, sic » nimiùm amans contentionis. Posse aliunde videri me liuore quodam id » facere, ac nihil aliud, quàm prodere aut malignum nimis affectum, » quasi aliorum partubus illicò suffocandis inhiem; aut animum sterili-» tatis rerum bonarum minùs conscium, quasi, cùm nihil in me sit vnde » gloriam promerear, quærere mihi aliquam ex detractione alienæ affec-» tem. Atque hæc sunt quidem, aliaque id genus, quæ instigantibus » obijcio. »

« Addo iam verò, vt putes me tecum agere confidenter, videri mihi » hunc laborem esse superuacaneum, quando liber videtur esse Authori » suo præmoriturus. Neminem certè video, qui legere a capite, quod » aiunt, ad calcem sustineat, qui non tædiosissimum habeat, qui non » miretur potuisse virum tam operosas habere nugas. Me quod attinet, » vereor admodum, ne quam ille gloriam præsumpsit, non adipiscatur : » vt nempe Aristotelem è Scholarum solio deturbet, ipse imperium in ijs » obtineat, veluti tam multis contendit in sua illa Epistola ad P. Dine-» tum conscripta. Fruatur tamen, si possit quidem, sua illa bona fortuna; » conqueri sanè non poterit obstitisse me (vt conquestus est, obstitisse » optimum virum), ne et prælegatur, quod expressum est in illa eadem » Epistola; et familiam ducat, quod ad alium scripsit; et Theologi etiam » quas cudit nouas opiniones antiquis præponant, quod quartis obiectio-» nibus respondens prædixit venturum. Id verò mirere, Geometram exi-» mium potuisse sibi tot insomnia atque chimæras fingere, et, quod est

» ampliùs, diuendere pro demonstrationibus ratis. Nam virum quidem » solertem quis neget posse plurima comminisci, quæ quadamtenus inter » se cohæreant, et eo stylo conscribantur, qui altercando rixandoque, vt » in Scholis solent, comparatus sit? Sed velle protinùs commenta in » rerum naturam inferre, et profiteri huiusmodi, non alia esse rerum » Principia, sic se non alio habere modo, primam Materiam, proximas » Causas, natiuos Motus etc., hoc iam esse nolle agnoscere, quid hu» mani ferre humeri recusent. Nihil necesse est speciatim attingam; » nam ab vsque hypothesi, *quòd corpus mundanum infinitum sit, seu,* vt » ludit, *indefinitum ; quòd ex se prorsus solidum sit, neque a spatio dif» ferat ; quòd teri in fragminula loco varie commutabilia absque admisto » inani valeat,* aliaque eiuscemodi : id quot trahat incommoda contra» dictionesque, perspicit non nemo. Non quòd ille suis distinctiunculis » subterfugere, facereque fucum non valeat, aut saltem nitatur; sed » nempe, non, vt imperiti inanesque verbis capiuntur, sic Viri graues » studiosique veritatis ijs inhærescunt; neque non, verbis sepositis, ipsas » res sollicitè quærunt. »

« Hoc vnum dumtaxat lubet adnotare, quoniam ad Metaphysicam Dis» quisitionem attinet. Cùm ille priùs nihil non egisset, tum meditando, » tum respondendo ad Dubitationes varias, sed ad primam potissimùm, » circa Meditationem quintam, vt persuaderet Trianguli rerumque alia» rum Ideas non fuisse vnquam nobis per sensus illapsas, sed ab ortu » ingenitas ; ac ipse semper institissem Ideas huiuscemodi illapsas esse » nobis per sensus, quatenus ex vno aut aliquibus singularibus perspec» tis Ideas quasdam seu notiones generaleis effinximus, quæ singulari» bus posteà omnibus accommodarentur : ecce iam ita manus dedit, vt » cætera inter ipso primæ partis articulo 59 isthæc legere verba liceat : » *Eodemque modo, cùm spectamus figuram tribus lineis comprehensam,* » *quandam eius ideam formamus, quam vocamus ideam Trianguli, et ea» dem posteà vt vniuersali vtimur ad omnes alias figuras, tribus lineis* » *comprehensas, animo nostro exhibendas.* »

« Paria obseruare mox ante circa vnitatem Temporis liceret; verùm » hoc, alijsque dimissis, eum indicasse locum sufficiat, quem, si tanti » ducas, possis cum obiectis priusque responsis conferre. Quo loco ad» monere possem, non fuisse cur ille tanta iactatione gloriaretur, se falsi » nihil ex eo die admisisse, quo omnia exuit præiudicia, et Deum, vt sui » Authorem, ita non fallacem agnouit. Nam nunc, verbi causâ, secus » planè sentit, quàm senserit in Methodo post præiudicia abiurata, Deum» que et sui Authorem et non fallacem agnitum, cum Imaginaria admit» teret spatia, in quibus Deus nouam materiam, nouo Mundo compo» nendo sufficientem, creare posset, cæteraque hisce affinia. Sed finem » potiùs facio, ne velle heic videar ipsam, quam recuso, dicere senten» tiam... » (*Ib.*, t. VI, p. 217-218.)

CCCLXIII.

Descartes a Tobie d'André.

[Egmond], 7 février [1645].

[A. Baillet], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 251.

Suite du passage cité lettre CCCXLIV ci-avant p. 105-106. Tobie d'André aura sans doute répondu aussitôt, et, selon la réponse qu'on lui envoyait, Descartes aura adressé au *Sénat Académique* de Groningue la nouvelle requête du 17 février, lettre CCCLXIX ci-après. Ou si, du 7 au 17, l'intervalle n'était pas suffisant pour cet échange de lettres, peut-être faut-il lire ici 17 février au lieu de 7, imprimé par erreur dans Baillet, auquel cas cette lettre aurait été envoyée en même temps que la requête ci-après.

« *Néanmoins l'envie de n'avoir plus d'autres affaires que ses études, le fit souvenir d'en demander des nouvelles* (*de son procez de Groningue*) *au sieur Tobie d'André, qui ne luy avoit donné avis de rien depuis prés de neuf mois qu'il luy avoit écrit*[a] *pour se faire informer de toutes choses* [en marge : Peut-être parce qu'il étoit l'un des Juges]. *Sur la lettre qu'il luy en écrivit le VII de Février, les Juges citérent Schoockius, & firent les procédures nécessaires avec toute la diligence & toute l'attention possible. Plusieurs d'entre eux avoient lu les livres de M. Descartes, de sorte qu'il n'étoit pas possible aux calomniateurs de leur imposer ou de les surprendre, comme les Magistrats d'Utrecht, touchant les dogmes d'athéisme & de sédition qu'ils imputoient à M. Descartes.* » (Baillet, II, 251.)

Voir la suite du passage, ci-après, lettre du 5 mai 1645.

a. Lettre CCCXLIX ci-avant, p. 123.

CCCLXIV.

DESCARTES AU P. CHARLET.

[Egmond, 9 février 1645.]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 22, p. 109-110.

« Au R. Pere Charlet Iesuite », dit Clerselier sans donner de date. Mais Descartes avait envoyé, en octobre 1644, ses Principes *aux PP. Charlet, Dinet et Bourdin (lettres CCCLVII, CCCLVIII et CCCLIX, p. 139, 142 et 143 ci-avant). Les trois Jésuites lui répondirent, et le philosophe les remercie de leurs réponses par trois nouvelles lettres, qui paraissent avoir été envoyées en même temps que la lettre CCCLXVIII ci-après, à Picot, du 9 février 1645, où Descartes parle expressément de cette correspondance. Voir toutefois le prolégomène de la lettre suivante CCCLXV, p. 158.*

Mon Reuerend Pere,

I'ay vne tres-grande obligation au Reuerend Pere Bourdin, de ce qu'il m'a procuré le bon-heur de receuoir de vos lettres, lesquelles m'ont rauy de ioye, en m'apprenant que vous prenez part en mes interests, & que mes occupations ne vous sont pas desagreables. I'ay eu aussi vne tres-grande satisfaction de voir que ledit Pere estoit dispose à me donner part en ses bonnes graces, lesquelles ie tascheray de meriter par toutes sortes de seruices. Car, ayant de tres-grandes obligations à ceux de vostre Compagnie, & particulierement à vous, qui m'auez tenu lieu de Pere pendant tout le temps de ma ieunesse [a], ie serois extre-

a. Le P. Charlet avait été Recteur du Collège de La Flèche, de 1606 à 1616, et Descartes y fut élève, de Pâques 1604 jusqu'en août 1612.

mement marry d'eftre mal auec aucun des membres dont vous eftes le Chef au regard de la France[a]. Ma propre inclination, & la confideration de mon deuoir, me porte à defirer paffionnément leur amitié; et, outre cela, le chemin que i'ay pris, en publiant vne nouuelle Philofophie, fait que ie puis receuoir tant d'auantage de leur bien-veillance, &, au contraire, tant de defauantage de leur froideur, que ie croy qu'il fuffit de connoiftre que ie ne fuis pas tout à fait hors de fens, pour affurer que ie feray toufiours tout mon poffible, pour me rendre digne de leur faueur. Car, bien que cette Philof(ophie) foit tellement fondée en demonftrations, que ie ne puiffe douter qu'auec le temps elle ne foit generalement receuë & approuuée, toutesfois, à caufe qu'ils font la plus grande partie de ceux qui en peuuent iuger, fi leur froideur les empefchoit de la vouloir | lire, ie ne pourrois efperer de viure affez pour voir ce temps-là; au lieu que, fi leur bien-veillance les conuie à l'examiner, i'ofe me promettre qu'ils y trouueront tant de chofes qui leur fembleront vrayes, & qui peuuent aifément eftre fubftituées au lieu des opinions communes, & feruir auec auantage à expliquer les veritez de la Foy, & mefme fans contredire au texte d'Ariftote, qu'ils ne manqueront pas de les receuoir, & ainfi que, dans peu d'années, cette Philofophie acquerra tout le credit qu'elle ne pourroit acquerir fans cela qu'apres vn fiecle. C'eft en quoy i'auoüe auoir quelque intereft; car, eftant homme comme les autres, ie ne fuis pas de ces infen-

a. Le P. Charlet fut Assistant de France auprès du Général de la Compagnie de Jésus à Rome, de 1627 jusqu'au 13 janvier 1646.

ſibles qui ne ſe laiſſent point toucher par le ſuccez ; & c'eſt auſſi en quoy vous me pouuez beaucoup obliger. Mais i'oſe croire auſſi que le public y a intereſt, & particulierement voſtre Compagnie ; car elle ne doit pas ſouffrir que des veritez, qui ſont de quelque importance, ſoient pluſtoſt receuës par d'autres que par elle. Ie vous ſupplie de me pardonner la liberté auec laquelle ie vous ouure mes ſentimens ; ce n'eſt pas que i'ignore le reſpect que ie vous dois, mais c'eſt que, vous conſiderant comme mon Pere, ie croy que vous n'auez pas deſagreable que ie traitte auec vous de la meſme ſorte que ie ferois auec luy, s'il eſtoit encore viuant. Et ie ſuis auec paſſion, &c.

CCCLXV.

DESCARTES AU P. [DINET].

[Egmond, 9 février 1645.]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 23, p. 110-111.

« *A vn Reuerend Pere Ieſuite* », *dit Clerselier, sans donner de nom ni de date. Mais le destinataire est le P. Dinet (cf. ci-avant lettre CCCLVIII, p. 142, le prolégomène de la lettre précédente, p. 156, et ci-après lettre CCCLXVIII, p. 176, B). Toutefois, un mot de cette lettre (p. 159, l. 27), « cét eſté », pourrait faire croire que l'année 1644 dure encore ; en ce cas, la lettre serait de décembre 1644, ainsi que la précédente et la suivante.*

Mon Reuerend Pere,

Ie ne vous ſçaurois exprimer combien i'ay de reſſentiment des obligations que ie vous ay, leſquelles

ſont extremes, en ce que ie me perſuade que voſtre faueur & voſtre conduite ſont cauſes, qu'au lieu de l'auerſion de toute voſtre Com|pagnie, dont il ſembloit que les preludes du Reuerend Pere Bourdin m'auoient menacé, i'oſe maintenant me promettre ſa bien-veillance. I'ay receu des lettres du Reuerend Pere Charlet[a], qui me la font eſperer, & outre que mon inclination, & les obligations que i'ay à vous & aux voſtres de l'inſtitution de ma ieuneſſe, me la font deſirer auec affection, il faudroit que ie fuſſe depourueu de ſens, pour ne la pas deſirer pour mon intereſt. Car, m'eſtant meſlé d'écrire vne Philoſophie, ie ſçay que voſtre Compagnie ſeule peut plus que tout le reſte du monde, pour la faire valoir ou mépriſer. C'eſt pourquoy ie ne crains pas que des perſonnes de iugement, & qui ne m'en croyent pas entierement depourueu, doutent que ie ne faſſe touſiours tout mon poſſible pour la meriter. Ie n'ay pas peu de ſatisfaction d'apprendre que vous auez pris la peine de la lire, & qu'elle ne vous eſt pas deſagreable. Ie ſçay combien les opinions fort éloignées des vulgaires choquent d'abord, & ie n'ay pas eſperé que les miennes receuſſent, du premier coup, l'approbation de ceux qui les liroient; mais bien ay-ie eſperé que, peu à peu, on s'accouſtumeroit à les gouſter, & que, plus on les examineroit, plus on les trouueroit croyables & raiſonnables. I'eſtois allé, cét eſté, en France pour mes affaires domeſtiques; mais, les ayant promptement terminées, ie ſuis reuenu en ces païs de Hollande, où toutesfois aucune raiſon ne me retient, ſinon que i'y

a. Voir la lettre précédente, p. 156, l. 3.

puis vacquer plus commodement à mes diuertiſſemens d'eſtude, pource que la couſtume de ce païs ne porte pas qu'on s'entreuiſite ſi librement qu'on fait en France. Mais, en quelque lieu du monde que ie ſois, ie feray paſſionnément toute ma vie, &c.

CCCLXVI.

DESCARTES AU P. [BOURDIN].

[Egmond, 9 février 1645.]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 24, p. 112.

« *A vn Reuerend Pere Iesuite* », *dit Clerselier, sans donner de nom ni de date. Mais les deux lettres précédentes étant adressées aux PP. Charlet et Dinet* (*voir prolégomènes, p. 156 et 158*), *celle-ci l'est au P. Bourdin, comme la CCCLIX*[e]. *Descartes avait, en effet, vu le P. Bourdin à Paris, en octobre 1644* (*ci-avant p. 143, l. 7*), *ce qui explique le désir que témoigne celui-ci de le revoir* (*p. 161, l. 4-5*). *En outre, la lettre parait être, comme les précédentes, de février 1645, plutôt que de décembre 1644; le P. Bourdin ne pouvant guère, au mois de décembre, engager à un nouveau voyage en France Descartes qui venait à peine de rentrer en Hollande, tandis qu'en février il pouvait déjà lui en parler pour l'été prochain.*

| Mon Reuerend Pere,

Ie vous ay beaucoup d'obligation des ſoins qu'il vous plaiſt de prendre pour moy, & particulierement de ce que vous m'auez fait voir des lettres du Reuerend Pere Charlet; car il y a fort long-temps que ie n'auois eu la faueur d'en receuoir: & c'eſt vne perſonne de ſi grand merite, que ie l'honore extremement, & tiens à beaucoup de gloire de luy eſtre parent, outre que ie

luy ſuis obligé de l'inſtitution de toute ma ieuneſſe, dont il a eu la direction huit ans durant, pendant que i'eſtois à la Fleche, où il eſtoit Recteur[a].

Ie vous remercie auſſi du deſir que vous témoignez auoir de me reuoir à Paris. Ie voudrois bien que mes diuertiſſemens d'eſtude, qui requierent ſur tout le repos & la ſolitude, peuſſent compatir auec l'agreable conuerſation de quantité d'amis que i'ay là; car elle me feroit extremement chere, ſi i'eſtois aſſez heureux pour en iouir. Et ie vous puis aſſurer que l'vne des raiſons qui me feroit principalement deſirer le ſeiour de Paris, ſeroit pour auoir plus d'occaſion de vous y rendre des preuues de mon ſeruice, & vous faire voir que ie ſuis de cœur & d'affection, &c.

CCCLXVII.

Descartes au P. Mesland.

[Egmond, 9 février 1645?]

Copie MS., Chartres, *Bibl. de la Ville*, 366 [508], p. 1-6.

Lettre de Mr. Des Cartes au R. Pere Mesland Iesuite au ſuiet de la Transsubstantiation, *dit le MS. Elle est suivie de trois autres sur le même sujet* (*ci-après lettre CCCLXXIX, puis lettre du 2 mars 1646 et la suivante*). *En tête se trouve cette note d'une autre main : « Lettres collationnées par Mr Clercellier sur les originaux de » Mr Des Cartes », et le texte porte, en effet, des corrections et des indications de Clerselier, ou même il est tout entier de sa main* (*lettre du 2 mars 1646 et la suivante*). *C'est pourquoi nous le suivrons de préférence à tout autre.*

a. Voir ci-avant p. 156, *note*.

Le MS. donne, en regard de la première ligne, avec renvoi aux mots 22 octobre, *cette note marginale* 1645, *ajoutée par Clerselier. Faut-il en conclure que, la lettre à laquelle Descartes répond étant du 22 octobre 1645, sa réponse, qui retarde quelque peu, est du commencement de 1646? On est d'abord tenté de le faire. Mais la présente lettre vient certainement après la CCCXLVIIe, p. 110, qui est de mai 1644, et avant la CCCLXXIXe, de mai 1645. En mai 1644, Descartes demande au P. Mesland l'abrégé que celui-ci a fait des* Méditations; *et le P. Mesland le lui aura envoyé le 22 octobre suivant, car il l'en remercie dans la présente lettre. En même temps, il lui demande ce qu'il pense des* Principes; *et le P. Mesland le lui aura écrit le 4 mars, car Descartes l'en remercie en mai 1645, et rappelle la présente lettre, écrite, par conséquent, en février au plus tard, peut-être le 9 février, avec les trois précédentes, CCCLXIV, CCCLXV et CCCLXVI, cet envoi comprenant, nous le savons (ci-après CCCLXVIII, art. B), encore d'autres lettres à des Jésuites. — Quant à la date* 1645, *ajoutée en marge du MS., elle ne devait pas être dans le texte de Descartes, qui aura écrit simplement* 22 octobre, *comme on fait d'ordinaire, sans dire l'année. Ce serait donc une conjecture de Clerselier, et nous avons toutes raisons de la rapporter non pas à la lettre du P. Mesland (22 octobre 1644), mais bien à la réponse de Descartes, c'est-à-dire à la présente lettre, qui serait du commencement de 1645.*

Mon Reuerend Pere,

Voſtre Lettre du 22 octobre ne m'a eſté renduë que depuis 8 iours, ce qui a eſté cauſe que ie n'ay ſceu vous teſmoigner pluſtoſt combien ie me reſſens voſtre obligé, non pas de ce que vous auez pris la peine de lire & d'examiner mes Meditations, car n'ayant point eſté connu auparauant de vous, ie veus croire que ç'aura eſté la matiere ſeule qui vous y aura incité; ni auſſi de ce que vous l'auez digerée en la façon que vous auez fait[a], car ie ne ſuis pas ſi vain que de penſer que vous l'ayez fait a mon ſuiet, & i'ay aſſez

a. Voir ci-avant p. 120, l. 22.

bonne opinion de mes raiſonnements, pour me perſuader que vous auez iugé qu'ils valoient la peine d'eſtre rendus intelligibles a pluſieurs, a quoy la nouuelle forme que vous leur auez donnée peut beaucoup ſeruir; mais de ce qu'en les explicant, vous auez eu ſoin de les faire parroiſtre auec toute leur force, & d'interpretter a mon auantage pluſieurs choſes qui auroient peu eſtre peruerties ou diſſimulées par d'autres. C'eſt en quoy ie reconnois particulierement voſtre franchiſe, & voy que vous m'auez voulu fauoriſer. Ie n'ay trouué pas vn mot, dans l'eſcrit qu'il vous a plû me communiquer, auquel ie ne ſouſcriue entierement; et bien qu'il ÿ ait pluſieurs penſées, qui ne ſont point dans mes Meditations, ou du moins qui n'y ſont pas deduites en la meſme façon, toutefois il n'ÿ en a aucune, que ie ne vouluſſe bien auoüer pour mienne. Auſſi n'a-ce pas eſté de ceux qui ont examiné mes eſcrits comme vous, que i'ay parlé dans le Diſcours de la Methode, quand i'ay dit que ie ne reconnoiſſois pas les penſées qu'ils m'attribuoient, mais ſeulement de ceux qui les auroient voulu recueillir de mes diſcours, eſtant en conuerſation familiere [a].

Quand, a l'occaſion du S[t] Sacrement, ie parle de la ſuperficie qui eſt moyenne entre deux corps, a ſçauoir entre le pain (ou bien le corps de Ieſus Chriſt apres la conſecration) & l'air qui l'enuironne [b], par ce mot de ſuperficie, ie n'entens point quelque ſubſtance, ou nature réelle, qui puiſſe eſtre detruite par

a. *Discours de la Méthode*, p. 69-70.

b. *Responsiones quartæ*, p. 288 et sqq. (Meditationes, édit. 1642.)

la toute puiſſance de Dieu, mais ſeulement vn mode, ou vne façon d'eſtre, qui ne peut eſtre changée ſans changement de ce en quoy ou par quoy elle exiſte; comme il implique contradiction, que la figure carrée d'vn morceau de cire luy ſoit oſtée, & que neanmoins aucune des parties de cette cire ne change de place. Or cette ſuperficie moyenne entre l'air & le pain ne differe pas réellement de la ſuperficie du pain, ni auſſi de celle de l'air qui touche le pain; mais ces trois ſuperficies ſont, en effet, vne meſme choſe, & different ſeulement au regard de noſtre penſée. A ſçauoir, quand nous la nommons la ſuperficie du pain, nous entendons que, bien que l'air qui enuironne ce pain ſoit changé, elle demeure touſiours *eadem numero,* pendant que le pain ne change point; mais que, s'il change, elle change auſſi. Et quand nous la nommons la ſuperficie de l'air qui enuironne le pain, nous entendons qu'elle change auec l'air, & non pas auec le pain. Enfin, quand nous la nommons la ſuperficie moyenne entre l'air & le pain, nous entendons qu'elle ne change, ni auec l'vn, ni auec l'autre, mais ſeulement auec la figure des dimenſions qui ſeparent l'vn de l'autre; ſi bien qu'en ce ſens là, c'eſt par cette ſeule figure qu'elle exiſte, & c'eſt auſſi par elle ſeule qu'elle peut changer. Car le corps de I. C. eſtant mis en la place du pain, & venant d'autre air en la place de celuy qui enuironnoit le pain, la ſuperficie, qui eſt entre cet air & le corps de I.C., demeure *eadem numero* qui eſtoit auparauant entre d'autre air & le pain, parce qu'elle ne prend pas ſon identité numerique de l'identité des corps dans leſquels elle

existe, mais seulement de l'identité ou resemblance des dimensions : comme nous pouuons dire que la Loire est la mesme riuiere qui estoit il y a dix ans, bien que ce ne soit plus la mesme eau, & que peut estre aussi il n'y ait plus aucune partie de la mesme terre qui enuironnoit cette eau.

Pour la façon dont on peut conceuoir que le corps de I. C. est au S[t] Sacrement, ie crois que ce n'est pas a moy a l'expliquer, apres auoir apris du Concile de Trente qu'il y est, *eâ existendi ratione quam verbis exprimere vix possumus*. Lesquels mots i'ay citez a dessein, a la fin de ma response aus 4[es] obiections [a], affin d'estre exempt d'en dire dauantage : ioint aussi que, n'estant point Theologien de proffession, i'aurois peur que les choses que ie pourrois escrire, fussent moins bien receües de moy que d'vn autre. Toutefois, a cause que le Concile ne determine pas que *verbis exprimere non possumus*, mais seulement que *vix possumus*, ie me hazarderay de vous dire icy, en confidence, vne façon qui me semble assez commode, & tres vtile pour euiter la calomnie des heretiques, qui nous obiectent que nous croyons en cela vne chose qui est entierement incomprehensible, & qui implique contradiction. Mais c'est, s'il vous plaist, a condition que, si vous la communiquez a d'autres, ce sera sans m'en attribuer l'inuention ; & mesme vous ne la communiquerez a personne, si vous iugez qu'elle ne soit pas entierement conforme a ce qui a esté determiné par l'Eglise [b].

a. Page 290 (édit. 1642).

b. Le P. Poisson, de l'Oratoire, citant ce passage dans une lettre à Clerselier, écrite de Vendôme, 15 décembre 1667, ajoute cette réflexion :

Premierement, ie confidere ce que c'eft que le corps d'vn homme, & ie trouue que ce mot de corps eft fort equiuoque; car, quand nous parlons d'vn corps en general, nous entendons vne partie determinée de la matiere, & enfemble de la quantité dont l'vniuers eft compofé, en forte qu'on ne fçauroit ofter tant foit peu de cette quantité, que nous ne iugions incontinent que le corps eft moindre, & qu'il n'eft plus entier; ny changer aucune particule de cette matiere, que nous ne penfions, par apres, que le corps n'eft plus totalement le mefme, ou *idem numero*. Mais, quand nous parlons du corps d'vn homme, nous n'entendons pas vne partie determinée de matiere, ny qui ait vne grandeur determinée, mais feulement nous entendons toute la matiere qui eft enfemble vnie auec l'ame de cet homme; en forte que, bien que cette matiere change, & que fa quantité augmente ou diminuë, nous croyons toufiours que c'eft le mefme corps, *idem numero*, pendant qu'il demeure ioint & vny fubftantiellement a la mefme ame; & nous croyons que ce corps eft tout entier, pendant qu'il a en foy toutes les difpofitions requifes pour conferuer cette vnion. Car il n'y a perfonne qui ne croye que nous auons les mefmes corps que nous auons eus des noftre enfance, bien que leur quantité foit de beaucoup augmentée, & que, felon l'opinion commune des Medecins, & fans doute felon la verité, il n'y ait plus en eux aucune

« Il faut sans doute que le iugement du P. Meslant n'ait pas esté fauo-
» rable a Mr Des Cartes, puisque sa pensée eust esté inconnue, sans
» vous, Mr, que i'ay touiours ouy citer comme celuy de qui on l'auoit
» apprise. » (*Bibl. de Chartres*, MS. 366, p. 534.)

partie de la matiere qui y eſtoit alors, & meſme qu'ils n'ayent plus la meſme figure; en ſorte qu'ils ne ſont *eadem numero*, qu'a cauſe qu'ils ſont informez de la meſme ame. Pour moy, qui ay examiné la circulation du ſang, & qui crois que la nutrition ne ſe fait que par vne continuelle expulſion des parties de noſtre corps, qui ſont chaſſées de leur place par d'autres qui y entrent, ie ne penſe pas qu'il y ait aucune particule de nos membres, qui demeure la meſme *numero* vn ſeul moment, encore que noſtre corps, en tant que corps humain, demeure touſiours le meſme *numero*, pendant qu'il eſt vny auec la meſme ame. Et meſme, en ce ſens là, il eſt indiuiſible : car, ſi on coupe vn bras ou vne iambe a vn homme, nous penſons bien que ſon corps eſt diuiſé, en prenant le nom de corps en la 1re ſignification, mais non pas en le prenant en la 2de; et nous ne penſons pas que celuy qui a vn bras ou vne iambe couppée, ſoit moins homme qu'vn autre. Enfin, quelque matiere que ce ſoit, & de quelque quantité ou figure qu'elle puiſſe eſtre, pourueu qu'elle ſoit vnie auec la meſme ame raiſonnable, nous la prenons touſiours pour le corps du meſme homme, & pour le corps tout entier, ſi elle n'a pas beſoin d'eſtre accompagnée d'autre matiere pour demeurer iointe a cette ame.

De plus, ie conſidere que, lors que nous mangeons du pain & beuuons du vin, les petites parties de ce pain & de ce vin, ſe diſſoluant en noſtre eſtomach, coulent incontinent de là dans nos veines, & par cela ſeul qu'elles ſe meſlent auec le ſang, elles ſe tranſſubſtantient naturellement, & deuiennent parties de

noſtre corps; bien que, ſi nous auions la veuë aſſez ſubtile pour les diſtinguer d'auec les autres particules du ſang, nous verrions qu'elles ſont encore les meſmes *numero*, qui compoſoient auparauant le pain & le vin; en ſorte que, ſi nous n'auions point d'eſgard a l'vnion qu'elles ont auec l'ame, nous les pourions nommer pain & vin, comme deuant.

Or cette tranſſubſtantiation ſe fait ſans miracle. Mais, a ſon exemple, ie ne vois point de difficulté a penſer que tout le miracle de la tranſſubſtantiation, qui ſe fait au S[t] Sacrement, conſiſte en ce qu'au lieu que les particules de ce pain & de ce vin auroient deu ſe meſler auec le ſang de I. C. & s'y diſpoſer en certaines façons particulieres, afin que ſon ame les informaſt naturellement, elle les informe, ſans cela, par la force des paroles de la Conſecration; et au lieu que cette ame de I. C. ne pouroit demeurer naturellement iointe auec chacune de ces particules de pain & de vin, ſi ce n'eſt qu'elles fuſſent aſſemblées auec plu-ſieurs autres qui compoſaſſent tous les organes du corps humain neceſſaires a la vie, elle demeure iointe ſurnaturellement a chacune d'elles, encore qu'on les ſepare. De cette façon, il eſt aiſé a entendre comment le corps de Ieſus Chriſt n'eſt qu'vne fois en toute l'hoſtie, quand elle n'eſt point diuiſée, & neanmoins qu'il eſt tout entier en chacune de ſes parties, quand elle l'eſt; parce que toute la matiere, tant grande ou petite qu'elle ſoit, qui eſt enſemble informée de la meſme ame humaine, eſt priſe pour vn corps humain tout entier.

Cette explication choquera ſans doute d'abord ceux

qui ſont accouſtumez a croire, qu'afin que le corps de I. C. ſoit en l'Euchariſtie, il faut que tous ſes membres y ſoient auec leur meſme quantité & figure, & la meſme matiere *numero,* dont ils eſtoient compoſez quand il eſt monté au Ciel[a]. Mais ils ſe deliureront aiſement de ces difficultez, s'ils conſiderent qu'il n'y a rien de cela qui ſoit determiné par l'Egliſe; et que tous les membres exterieurs, & leur quantité & matiere, ne ſont point neceſſaires a l'integrité du corps humain, & ne ſont en rien vtiles ny conuenables a ce ſacrement, où l'ame de I. C. informe la matiere de l'hoſtie, afin d'eſtre receu par les hommes, & de s'vnir plus eſtroitement a eux; & meſme cela ne diminue en rien la veneration de ce ſacrement. Et enfin l'on doit conſiderer qu'il eſt impoſſible, & qu'il ſemble manifeſtement impliquer contradiction, que ces membres y ſoient; car ce que nous nommons, par exemple, le bras ou la main d'vn homme, eſt ce qui en a la figure exterieure, & la grandeur & l'vſage; en ſorte que, quoy que ce ſoit qu'on puiſſe imaginer en l'hoſtie pour la main ou le bras de I. C., c'eſt faire outrage a tous les dictionnaires, & changer entierement l'vſage des mots, que de le nommer bras ou main, puiſqu'il n'en a pas l'extenſion, ny la figure exterieure, ny l'vſage[b].

a. Le MS. donnait ensuite : « et enfin que la forme substantielle de pain » en soit ostée ». Clerselier l'a barré et a écrit en marge : « Cela est rayé » dans l'original. »

b. Vient ensuite tout un alinéa, que Clerselier a encadré d'un trait, avec ces mots en marge : « Cecy est rayé mais lisible dans l'original. » Le voici textuellement :

Et pour meſme raiſon, il eſt impoſſible d'attribuer icy au corps de I. C. autre extenſion ny autre quantité

Ie vous auray obligation, ſi vous m'apprenez voſtre ſentiment touchant cette explication; & ie ſouhaiterois bien auſſi de ſçauoir celuy du R. P. Va.[a]; mais le temps ne me permet pas de luy eſcrire.

Clerselier, dans une lettre à Dom Robert des Gabets, Benedictin, datée de Paris, 6 janvier 1672, raconte ainsi une conversation avec l'archevêque de Paris, François Harlay de Chanvalon, qui l'avait mandé le 24 décembre 1671, *de la part du Roy*, au sujet d'un imprimé de Dom Robert sur l'Eucharistie : « Ie luy dis que ce que vous en auez pu escrire venoit » originairement de quelques Lettres que Mr Des Cartes auoit autrefois » escrites sur ce suiet. Ie sçay bien, me dit-il, et i'ay appris que vous en » auez les originaux entre les mains, qu'il faut mesme que vous ayez » communiqués a quelques-vns de vos amis, puisque moy mesme i'en ay la » copie. Ie luy dis que ie ne pouuois pas le desauouer, mais qu'en cela ie » ne croyois pas auoir rien fait qui pust estre blasmé de personne ; que » i'auois eu la retenue de ne les pas faire imprimer auec ses autres Lettres, » de peur que d'abord cela ne choquast trop les esprits de ceux qui, n'es- » tant pas encore accoustumez a ses raisonnements, pourroient trouuer » ces nouueautez suspectes et dangereuses ; mais que i'en auois fait part » a de mes amis particuliers, et a vous entre autres, auec qui i'en auois » conferé, et qui n'auoient pas improuué les consequences que l'on en » peut tirer pour l'eclaircissement de ce mystere. Il me dist qu'il n'entroit » point dans le fond, qu'il vouloit seulement, pour satisfaire aux ordres » du Roy, empescher le trouble que cela pourroit causer dans l'Estat, et » qu'ainsi il me prioit encore vne fois de me contenir, moy et mon gendre

que celle du pain. Car ces mots d'extenſion & de quantité ne ſont inuentez par les hommes que pour ſignifier cette quantité exterieure qui ſe voit & qui ſe touche. Et quoy que ce puiſſe eſtre dans l'hoſtie que les Philoſophes nomment la quantité d'vn corps, qui a la grandeur qu'auoit I. C. eſtant dans le monde auec ſon extenſion interne, c'eſt ſans doute tout autre choſe que ce que les autres hommes ont iuſques icy nommé quantité ou extenſion.

a. En marge, de la main de Clerselier : « R. P. Vatier, *vt puto*. » Voir, en effet, t. III, p. 591, l. 2.

» (*M. Rohaut*). Et cela dit, il me quitta. » (*Bibl. de Chartres*, MS. 366[508], p. 331-332.)

Plus loin, dans la même lettre, au sujet d'une seconde audience qu'il avoit obtenue du prélat, le 1er janvier 1672, Clerselier ajoute : « ... Comme » il m'auoit parlé la premiere fois des Lettres que Mr Des Cartes a escrites » au suiet du St Sacrement, dont il me dist alors qu'il auoit la copie, crai- » gnant qu'elle ne fust defectueuse, ie luy en presenté vne tres fidelle, que » i'auois fait escrire par mon fils, et que i'auois moy mesme collationnée » sur les originaux. Et ie le priay de la lire, afin qu'il fust luy mesme le » temoin de la retenue, de la modestie et de la force d'esprit auec laquelle » Mr Desc. auoit escrit de cette matiere. Il me dit qu'il le feroit... » (*Ib.*, p. 336.) Mais auparavant l'archevêque avait donné cet avis : « Vous pouuez » continuer (vostre commerce de Lettres avec dom Robert), *pourueu que* » *vous ne faisiez rien paroistre au iour, dont ie ne sois auerty, et dont ie* » *n'aye eu communication auparauant.* » (Ib.)

Aussi, même vingt ans plus tard, en 1691, dans sa *Vie de Descartes*, Baillet ne donna que quelques fragments des lettres sur l'Eucharistie, t. II, p. 519-520 et p. 265. Et dix ans encore après, en 1701, Bossuet, à qui Pourchot les avait communiquées, écrivit, le 24 et le 30 mars, à M. Postel, Docteur en Sorbonne, qu'on ne les publiât point.

Elles ne furent imprimées qu'en 1811 par l'abbé Emery, dans les *Pensées de Descartes sur la Religion et la Morale* (seconde édition en 1842, au tome II des *Démonstrations évangéliques*), puis par Francisque Bouillier, *Histoire de la Philosophie Cartésienne*, 3e édit., t. I, p. 453-459 (la 1re édit. est de 1854).

Mais des copies MSS. avaient circulé pendant toute la seconde moitié du xviie siècle, et plusieurs ont été conservées dans les Bibliothèques : une à la Bibliothèque Mazarine, 2001 [1399], p. 534; trois, pour le moins, à la Bibliothèque Nationale, MS. fr. 17155, p. 303, — n. a. 111, p. 87, — fr. 15356, p. 262; une à la Bibliothèque de Troyes, MS. 2336. Aucune d'ailleurs ne présente les mêmes garanties d'authenticité que celle de la Bibliothèque de Chartres.

Ajoutons que le « Recueil curieux et rare », où se trouve notre texte, et qui a pour titre : « *Sentimens de Mr Des Cartes et de ses Sectateurs sur le* » *Mystere de l'Eucharistie* », contient de nombreuses lettres échangées sur ce sujet entre Clerselier et des correspondants, dont voici les noms : le P. Viogué, Religieux Augustin (1654); M. Denis, avocat, demeurant à Tours (*id.*) ; le P. Bertet, Jésuite (1659-1660) ; le P. Fabri, Jésuite (1660); M. Malleval, théologien de Marseille (*id.*) ; Dom Anthoine Vînot, Bénédictin (1660-1664) ; Dom Robert des Gabets, Bénédictin (1663-1664 et 1671-1673); le P. Poisson, de l'Oratoire (1667-1668); le P. le Bossu, Chanoine régulier de St Augustin (1668) ; le R. P. Aubert, Chanoine régulier (*id.*) ; M. Gravelle de Reverseaux (*id.*) ; M. Terson, Ministre de Charenton (1681), etc.

D'ailleurs le Recueil ne compte pas moins de 506 feuilles (1012 pages),

et justifie amplement cette note qui se trouve en tête, f° 7 : *Pensées de M. Des Cartes sur le mistere de l'Eucharistie, ou Explication de la maniere dont se fait la Transubstantiation du pain et du vin au corps et au sang de Iesus Christ dans le St Sacrement de l'Autel, suiuant les sentimens de ce Philosophe, contenus en quatre Lettres qu'il a escrites sur cette matiere, lesquelles ont seruy de fondement a tous les escrits qui ont esté faits a ce sujet tant par Mr Clercelier que autres, contenus en ce volume, lequel est tres rare et fort curieux, ayant esté copié sur les originaux de M Clercelier pendant son viuant, lesquels apres sa mort ont esté pour la pluspart perdus.* Aux quatre lettres de Descartes (énumérées dans le prolégomène, ci-avant p. 161), le MS. de Chartres joint deux extraits des 4es objections et réponses, et des 6mes, après lesquels se trouve cette note, p. 26 : « Icy finit tout ce qu'on a d'Escrits de Mr Des Cartes traittant par» ticulierement de la Transubstantiation. »

CCCLXVII *bis*.

DESCARTES [AU P. MESLAND ?]

[Egmond, 9 février 1645?]

COPIE MS., Bibliothèque Mazarine, 2001 [1399], p. 534.

Le MS. de la Mazarine est le seul de tous ceux que nous avons énumérés, p. 171, qui donne, comme une continuation de la lettre précédente, le fragment latin ci-dessous. On ne le retrouve point, à la suite de cette même lettre, dans les autres MSS. Mais aussi ne donnent-ils que les textes relatifs à l'Eucharistie, tandis que le MS. de la Mazarine porte, en tête de la lettre ci-avant, ce titre : Sentiments de Monsieur Des Cartes, envoyez par luy au Pere Mélan, Jesuite, sur le St Sacrement ET SUR LA LIBERTÉ. — *Au tome III, p. 378, de notre édition, nous avons déjà donné une traduction française de ce texte, qui ne nous était pas encore connu, et au même tome III, p. 703, une traduction latine de cette traduction française. L'une et l'autre serviront d'exemples de la double déformation qu'a subie la pensée de Descartes, par suite de cette traduction à deux degrés. — Il se peut, d'ailleurs (et le début de ce fragment le ferait croire), qu'il n'ait pas été adressé au P. Mesland directement, mais par un intermédiaire, soit le P. Vatier, soit un autre; ou encore, qu'adressé au P. Mesland, il ait été destiné à un autre.*

Quantum ad arbitrij libertatem, planè aſſentior ijs quæ hîc a Reuerendo Patre ſcripta ſunt. Atque vt meam opinionem planiùs exponam, in ijs notari velim indifferentiam mihi videri proprie ſignificare ſtatum illum in quo eſt voluntas, cùm a nullâ veri vel | boni perceptione in vnam magis quàm in aliam partem impellitur; ſicque a me ſumptam eſſe, cùm ſcripſi infimum eſſe gradum libertatis, quo nos ad ea, ad quæ ſumus indifferentes, determinemus. Sed fortaſſe ab alijs per indifferentiam intelligitur poſitiua facultas ſe determinandi ad vtrumlibet e duobus contrarijs, hoc eſt ad proſequendum vel fugiendum, affirmandum vel negandum. Quam poſitiuam facultatem non negaui eſſe in voluntate. Imo illam in eâ eſſe arbitror, non modò ad illos actus ad quos a nullis euidentibus rationibus in vnam partem magis quàm in aliam impellitur, ſed etiam ad alios omnes; adeo vt, cum valde euidens ratio nos in vnam partem mouet, etſi, moraliter loquendo, vix poſſimus in contrariam ferri, abſolutè tamen poſſimus. Semper enim nobis licet nos reuocare a bono clarè cognito proſequendo, vel a perſpicuâ veritate admittendâ, modò tantum cogitemus bonum libertatem arbitrij noſtri per hoc teſtari.

Notandum etiam libertatem conſiderari poſſe in actionibus voluntatis, vel antequam eliciantur, vel dum eliciantur.

Et quidem ſpectata in ijs, antequam eliciantur, inuoluit indifferentiam ſecundo modo ſumptam, non autem primo modo. | Et quamuis, opponentes iudicium proprium imperijs aliorum, dicamus nos eſſe magis liberos ad ea facienda de quibus nihil nobis ab alijs

præſcribitur, & in quibus iudicium proprium ſequi licet, quàm ad ea quæ nobis prohibentur, non ita tamen, iudicia noſtra, ſiue cognitiones noſtras vnas alijs opponendo, dicere poſſumus nos eſſe magis liberos ad ea facienda quæ nec bona nec mala eſſe nobis videntur, vel in quibus multas quidem rationes boni, ſed totidem alias mali cognoſcimus, quàm ad ea in quibus multò plus boni quàm mali percipimus. Maior enim libertas conſiſtit vel in maiori facilitate ſe determinandi, vel in maiori vſu poſitiuæ illius poteſtatis quam habemus, ſequendi deteriora, quamuis meliora videamus. Atqui ſi ſequamur illud, in quo plures rationes boni apparent, faciliùs nos determinamus; ſi autem oppoſitum, magis vtimur iſtâ poſitiuâ poteſtate; ſicque ſemper agere poſſumus magis liberè circa ea in quibus multò plus boni quàm mali percipimus, quàm circa illa quæ vocamus ἀδιάφορα, ſiue indifferentia. Hocque etiam ſenſu, ea quæ nobis ab alijs imperantur, & abſque hoc ſpontè non eſſemus facturi, minus liberè facimus, quàm quæ non imperantur; quia iudicium, quòd illa factu difficilia ſint, opponitur iudicio, quòd bonum ſit facere quæ mandata ſunt; quæ duo iudicia, quò[a] magis æqualiter nos mouent, tantò plus indifferentiæ primo modo ſumptæ in nobis ponunt.

Libertas autem ſpectata in actionibus | voluntatis, eo ipſo tempore quo eliciuntur, nullam indifferentiam, nec primo nec ſecundo modo ſumptam, inuoluit; quia quod fit, non poteſt manere infectum, quandoquidem fit. Sed conſiſtit in ſolâ operandi facilitate;

a. MS. : *quæ*.

atque tunc liberum, & ſpontaneum, & voluntarium planè idem ſunt. Quo ſenſu ſcripſi me eò liberius ad aliquid ferri quò a pluribus rationibus impellor; quia certum eſt voluntatem noſtram maiori tunc cum facilitate atque impetu ſe mouere.

CCCLXVIII.

Descartes a l'Abbé Picot.

[Egmond], 9 février 1645.

[A. Baillet], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 247 (A), p. 264 (B) et p. 265 (C).

Suite du passage rapporté ci-avant, lettre CCCLX, p. 147 :

« *L'Abbé Picot ne luy envoya la troiſiéme partie* (*de sa traduction des* Principes) *que dans le mois de Février de l'année ſuivante, & il n'en parut pas moins ſatisfait* [en marge : Tom. 3 des lettr. pag. 612 du 17 Févr. Item lettr. MS. de Desc. à Picot du 9 Févr. 1645]. *L'Abbé l'ayant accompagnée de quelques difficultez dont il demandoit l'explication, M. Deſcartes, en luy envoyant cette explication, luy manda que ces difficultez mêmes, de la maniére dont il les luy avoit propoſées, faiſoient honneur à ſa traduction* A

& montroient que le Traducteur entendoit parfaitement la matiére, parce qu'elles n'auroient pû tomber dans l'eſprit d'une perſonne qui ne l'auroit entenduë que ſuperficiellement.

(Baillet, II, 247.)

Voir la fin de l'alinéa, ci-après, lettre du 1er juin 1645.

« *Ce jugement, que M. Gaſſendi ſembleroit avoit prononcé de ſang froid ſur les Principes de M. Deſcartes, trahiſſoit un homme qui* B

n'étoit peut-être rien moins que ce qu'il vouloit paroître[a]. *Il n'en étoit pas de même de celuy que les Jéſuites faiſoient de cét ouvrage. Il en reçût des témoignages tres-avantageux des principaux de leur Compagnie, juſqu'à luy donner des aſſurances que tout leur Corps étoit pour luy & pour ſa philoſophie.*

J'ay reçû, *dit-il à l'Abbé Picot* [*en marge : Lettre MS. du 9 Févr. 1645*], des lettres du Pére Charlet, du Pére Dinet, du Pére Bourdin[b], & de deux autres Jéſuites[c], qui me font croire que *la Société veut être de mon parti.*

Il n'étoit rien de plus glorieux ou de plus conſolant pour M. Deſcartes que les éloges [en marge : Voyez ces éloges dans la lettre MS. à Picot] *que deux perſonnes d'auſſi grande conſidération qu'étoient le P. Charlet & le P. Dinet donnoient à ſes ouvrages dans leurs lettres. Mais, en conſidérant les marques d'eſtime & d'amitié dont celles du P. Bourdin étoient remplies, on ne peut s'empêcher d'oppoſer ce Pére à M. Gaſſendi, qui s'eſt trouvé ſon inférieur en matiére de retour & de réconciliation, quoy qu'il eût eu beaucoup moins ſujet de s'offenſer que ce Pére. Auſſi faut-il avouër que le Pére Bourdin n'avoit pas de Sorbiére qui l'irritât continuellement contre Deſcartes, & qui le mît en danger de perdre la qualité du plus doux des hommes, que l'on n'auroit point dû diſputer à M. Gaſſendi ſans ces fâcheuſes épreuves.* » (Baillet, II, 264.)

C « *M. Deſcartes recevoit de fréquentes nouvelles des grands fruits que faiſoit la lecture de ſon dernier livre à Paris, où on l'aſſuroit que perſonne ne s'étoit encore élevé contre ſa doctrine* [en marge : Lett. MS. à Picot du 9 Févr. 1645. Lettr. MS. à Clerselier du même jour]. *Ses progrez n'étoient pas moindres en Hollande : & dés le mois de Février M. de Hoogheland luy avoit envoyé trois théſes différentes ſoûtenuës depuis peu à Leyde*[d], *& ne contenant que ſes opinions. Ces ſuccés le firent ſonger à faire imprimer les traductions Françoiſes de ſes Méditations & de ſes Principes. N'ayant pas remarqué tout l'empreſſement poſſible dans Elzevier pour ces éditions en nôtre*

a. Voir ci-avant, p. 153-154, *éclaircissement.*
b. P. 56, 158 et 160 ci-avant.
c. Peut-être le P. Mesland. Voir ci-avant lettre CCCLXVII, p. 161.
d. Cf. ci-avant, p. 78-80, *éclaircissement.*

langue [en marge : Elzevier fe plaignoit du peu de debit des Principes, comme le Maire s'étoit plaint au fujet des Effais], *il prit des mefures avec M. Clerfelier & M. Picot, pour les faire faire à Paris. Mais la verfion des Principes n'étoit pas encore achevée.* » (Baillet, II, 265.)

CCCLXIX.

Descartes a l'Université de Groningue.

Egmond, 17 février [1645].

Copie MS., Groningue, *Oud-Archief.*

La troisième des pièces annexes qu'on trouve à la fin du Registre des Acta Senatus Academici *de Groningue, pour l'année 1645, p. 114 et 115. Voir les deux premières ci-avant, lettre CCCXXXIX, p. 84, et* éclaircissement, *p. 96. Une copie de la même lettre se trouve à Leyde, Bibliothèque de l'Université, avec quelques variantes, que nous indiquerons.*

Magnifico Rectori
&
Ampliffimo Senatui
Academiæ Groningo-Omlandicæ
Renatus Defcartes
S. D.

Cum ab vno ex veftris[a] ita fim læfus editione libri cui titulus *Admiranda Methodus nouæ Philofophiæ &c.*, vt Excellentiffimus Dominus de la Thuillerie, Regis Chriftianiffimi Legatus, caufam meam fatis magni momenti effe duxerit ad eam Nobiliffimis & Præpotentibus veftræ Prouinciæ Ordinibus commendandam[b],

a. Martinus Schoockius. Cf. t. III, p. 643, *note* a.
b. Voir ci-avant p. 96, *éclaircissement.*

hi autem ipſam ad vos remiſerint, meas iam partes eſſe puto vos, quantum poſſum, orare atque obteſtari, vt ne diutius iudicium de illa veſtrum proferre differatis. Nihil addo amplius; neque enim vereor ne aduerſarij gratia plus valeat apud viros eruditos & prudentes, quales vos eſſe ſcio, quam cura officij & æquitatis. Nullum vero maius crimen eſſe poteſt, quam Atheiſmi, quod ille mihi obiecit. Nulla manifeſtior calumnia, quam cuius nulla probatio eſt, niſi ex quâ contrarium eius quod affirmatur poſſit inferri : vt ille non alio argumento me Atheum probat, quam quod ſcripſerim contra Atheos, &, multorum iudicio, non male. Nulla odioſior & intolerabilior maledicendi laſciuia, quam quod hominem aggreſſus ſit, qui nullo vnquam nec dicto nec facto eum læſerat, nec quidem natum eſſe ſciebat. Denique vix vlla celebrior, & quæ lapſu temporis obliuioni tradi minus poſſit, non modo quia libris commiſſa eſt per totum terrarum orbem ſparſis, ſed præcipue quia inquietus quorumdam animus eam identidem renouare non omittet. Iamque nuper Vltraiecti ediderunt ea de re nouum libellum Belgicâ linguâ [a], quem etſi ego plane contemnam, aduerto tamen eſſe permultos, qui tanto ardent zelo æquitatis, tamque indigne hactenus in iſto negotio mecum actum eſſe arbitrantur, vt verear ne, me licet inſcio vel diſſuadente, publico aliquo ſcripto refellant. Doleremque ſi forte ibi quererentur, nihil a vobis Ex(cellentiſſimi) D(omini) Legati Gal(lici) peti-

21 Vltraiecti *omis*. — 26 *après* ſcripto] illum *ajouté*.

a. *Aengevangen Procedueren etc.*, de Paul Voët. Cf. ci-avant, p. 23, *éclaircissement*.

tionem in iuſtiſſimâ cauſâ, & meâ, obtinere potuiſſe. Sic enim me de ijs omnibus, quibus vera eruditio curæ eſt, meritum putant, vt non malo[a] ab ordine veſtro æquum iudicium, ſed gratiam quoque aliquam expectare poſſe ſibi perſuadeant. Atque hanc ego gratiam, quibuſcunque potero officijs & obſequijs, promereri conabor. Valete. XIII Kal. Martias, Egmundâ.

On trouve aux Archives de Groningue, registre des *Acta Senatus Academici*, année 1645, les documents qui suivent :

« 25 mart. (*nouveau style, 4 avril*). — Literæ D. Renati de Cartes ad » Amplissimum Senatum Acad. (*c'est la lettre ci-dessus*), itemque apogra» phum priorum ejusdem ad Illustris. Legatum Gallicum de la Tuillerie » (*ci-avant p. 84*), unà cum hujus commendatione ad illustres Provinciæ » hujus Ordines (*ib. p. 96*), quibus conqueritur de libro contra se edito » sub nomine Dn. M. Schookii, lectæ sunt in Curiâ. Decretum autem » fuit, consentiente Dn. Schookio, omnia communicanda esse cum Am» pliss[is] DD. Curatoribus. Præsentibus omnibus. »

« 28 mart. (7 *avril*). — Magnif. Dom. Rector retulit ex ore Dom. Con» sulis Nyeveni Curatoris, quod Dom. de Cartes cum ipso egerit de suo » negotio Hagæ, et judicet omnia commodissime expediri posse in Senatu » Acad. a DD. Professoribus collegis, nec opus esse ut res communi» cetur cum aliis DD. Curatoribus. »

« Dom. M. Schookius itaque deductionem sequentem (*page 119 du » registre*) prælexit et censendam exhibuit. Et decretum fuit illam αὐτό» γραφον in protocollum esse referendam, et a DD. Professoribus singulis » privatim examinandam. »

Hugo van Nyeveen, dont il est ici question, fut cette année député de la Ville de Groningue aux Etats Généraux à la Haye. Quant au recteur, c'était à ce moment Samuel Desmarets (*Maresius*), qui avait succédé, le 26 août 1644, à Schoock.

« 29 mart. (*8 avril*). — Dom. M. Schookius plenius exposuit mentem » suam scripto novo, quod priori conjunctum extat. Consultum autem » visum fuit ut illius etiam apographum Domini a singulis dictis Profes» soribus expendatur, antequam procedatur ulterius. »

« 2. April. (*12 avril*). — [*En marge :* Præsentibus omnibus, excepto D. » Schookio. Deinde venit.] Placuit ut D. M. Schook vocatus respondeat » ad interrogatoria certa formata ex scripto utroque academico exhibito. »

3 malo] male.

a. *Sic*. Lire *modo*.

Suivent les réponses de Schoock :

« Ad 1. affirm(at). »

« 2. Data mandata editionis soli WATERLAET, quam tamen non putat » ipsum solum procurasse. »

« 3. WATERLAET exactor fuit cartarum, et solus scripsit, nomine tamen » alterius, ut suspicatur. »

« 4. Quia WATERLAET urgebat. »

« 5. Sæpius scripsit WATERLAET se nolle nomen suum præfixi, neque » ipse nomen suum præfixerat. »

Toutes les réponses de Schoock se trouvent p. 51-58 du registre.

Dans un des deux mémoires justificatifs qu'il avait remis à ses collègues, on remarque, p. 96, le passage suivant. Schoock allègue, entre autres choses, l'inquiétude que cause la suppression des *formes substantielles* dans la philosophie de Descartes, et il cite à ce propos Froidmont, de Louvain, et Revius, de Leyde. « Inde hæc legissem in epistolâ manu» scriptâ Liberti Fromondi (anno 1637), quâ ad Fortunatum Plempium, » Medicum Lovaniensem (3 septemb.) suum judicium de Cartesii Me» thodo gallicâ his verbis proponit. » Suit la citation textuelle d'un passage, qu'on a vu, t. I de cette édition, p. 403, l. 11-20 : *si automatum... nobis associent* (pro *infarciant*). Quant à Revius, Schoock le cite au sujet de thèses soutenues à Leyde, « mense Julio, anno 1643 ». Ce sont sans doute les mêmes dont parle Descartes, ci-avant p. 78, l. 5, et qui auraient été soutenues par Heereboord.

La sentence fut rendue par le Sénat académique de Groningue le 10/20 avril. Voir ci-après lettre CCCLXXIV, *éclaircissement*.

CCCLX.

DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

[Egmond], 17 février 1645.

Texte de Clerselier, tome III, lettre 115, p. 612-613.

Monſieur,

I'ay eſté extremement aiſe de receuoir voſtre troiſiéme Partie[a], & ie vous en remercie tres-humblement.

a. La traduction française de la 3e partie des *Principia Philosophiæ*, Voir pour la 1re et la 2e, ci-avant p. 147.

Ie ne l'ay pas encore toute leuë; mais ie vous puis aſſurer que ce que i'en ay veu, eſt auſſy bien que ie le ſçaurois ſouhaitter. Comme auſſi les difficultez, que vous me propoſez, monſtrent que vous entendez parfaitement la matiere; car elles n'auroient pû tomber en l'eſprit d'vne perſonne qui ne l'entendroit que ſuperficiellement.

Ce que i'ay écrit, en l'art. 36, que *alij planetæ habent aphelia ſua alijs in locis,* eſt conforme à l'experience; mais ce que vous dites eſt plus conforme à la raiſon, tirée de l'inégale ſituation des Eſtoiles fixes, s'il n'y auoit qu'elle ſeule qui fuſt cauſe de l'excentricité des Planetes. Mais i'en ay adioûté encore quatre autres, dans les articles 142, 143, 144 & 145, pour toutes leurs erreurs en general, & celles des articles 144 & 145 me ſemblent ſuffire pour excuſer cette irregularité.

La raiſon pourquoy i'ay dit, en l'article 74, que *e. g. Solis ecliptica paulo magis inclinatur à parte e verſus polum d quam verſus f, ſed non tantum quam linea recta S M,* eſt que, par cette ligne S M, ie deſigne ſeulement l'endroit vers lequel la matiere du premier element, qui ſort du Soleil, tend auec le plus de force, à ſçauoir pour paſſer vers C; & ie ne parle point là de la matiere du Ciel, c'eſt à dire du ſecond element, comme il ſemble que vous auez ſuppoſé. Or ce qui determine cette matiere du premier element à aller pluſtoſt vers M, que vers la ligne qui couppe l'aiſſieu du Soleil *d f* à angles droits, c'eſt la ſituation du Ciel M C M, par les poles du|quel (qui ſont M & M) elle paſſe facilement; & c'eſt la meſme cauſe auſſi qui

*

empeſche que l'ecliptique du Soleil *e g* ne couppe pas ſon aiſſieu *d f* à angles droits, c'eſt à dire que cette meſme matiere du premiei element, pendant qu'elle eſt dans le Soleil, n'y décriue ſes plus grands cercles (leſquels marquent ſon ecliptique), en telle ſorte qu'ils couppent le meſme aiſſieu *d f* à angles droits, & les fait incliner vers M. Mais il eſt euident que cette meſme cauſe, qui reſide dans le Ciel M C M, a plus de force pour detourner de ſon cours naturel la matiere du premier element, qui ſort du Soleil, & qui va vers M, que pour en detourner celle qui compoſe ſon corps, où elle eſt plus éloignée du centre C, & plus proche de l'autre cauſe, qui la fait incliner à couper l'aiſſieu *d f* à angles droits ; laquelle cauſe eſt qu'il doit tournoyer enuiron autant de matiere entre *d* & *e*, dans le corps du Soleil, qu'entre *d* & *g*; de façon que ces deux eſpaces deuroient eſtre égaux, ou, ne l'eſtant pas, il faut que cette matiere coule plus viſte entre *e* & *d* qu'entre *f*[a] & *d*.

Pour l'article 155, il eſt vray que ie n'y ay marqué qu'en vn mot la difference entre les parties canelées, qui peut eſtre cauſe de celle qui eſt entre l'equateur & l'ecliptique ; à ſçauoir, i'imagine que ces parties canelées viennent plus groſſes de certains endroits du firmament que des autres, à cauſe que les tourbillons, par où elles paſſent, ſont plus petits. Car la raiſon dicte que, plus vn de ces tourbillons eſt petit, plus les petites boules du ſecond element, qui le compoſent, doiuent eſtre groſſes, pour reſiſter à celles des tourbillons voiſins ; d'où il ſuit que les parties

a. Lire : entre *g* et *d*.

canelées, qui ſe forment dans les angles qu'elles laiſſent autour d'elles, ſont auſſi plus groſſes. Mais ie n'auois pas pris la peine de deduire cette particularité tout au long, à cauſe que i'auois crû que perſonne n'y regarderoit de ſi prés que vous auez fait, & ie l'auois ſeulement deſignée par vn mot, en diſant *particulas ſtriatas ab illâ parte cæli venientes multos meatus ad magnitudinem ſuam ſic aptaſſe*, &c.

D'Egmond, le 17 Féurier 1645.

En marge de l'exemplaire de l'Institut, on lit : « Cette lettre n'est pas entiere. » Faut-il conjecturer que la lettre CCCLXVIII, du 9 février, également adressée à Picot, serait une partie de celle-ci, Descartes n'ayant pas écrit deux fois de suite au même correspondant à huit jours d'intervalle, et, dans l'ouvrage de Baillet, 9 étant imprimé pour 17 ? Ou bien la lettre du 9 se sera-t-elle croisée en chemin avec un envoi de Picot, auquel Descartes aura répondu sur-le-champ ?

CCCLXXI.

Descartes a Clerselier.

[Egmond, 17 février 1645.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 117, p. 530-534.

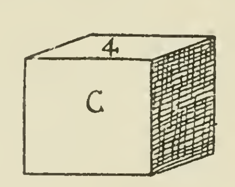
Sans date dans Clerselier. Mais l'exemplaire de l'Institut donne en marge l'indication suivante : « Cette lettre est datée du 17 février » 1645. Voyez la lettre de Descartes à Picot (*sans doute la précé-* » *dente*), page 134 des grandes Remarques. »

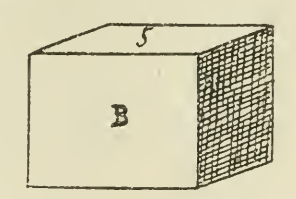
Monſieur,

La raiſon qui me fait dire qu'vn corps, qui eſt ſans mouuement, ne ſçauroit iamais eſtre mû par vn autre

plus petit que luy, de quelque viteſſe que ce plus petit ſe puiſſe mouuoir[a], eſt que c'eſt vne loy de la nature, qu'il faut que le corps, qui en meut vn autre, ait plus de force à le mouuoir, que l'autre n'en a pour reſiſter. Mais ce plus ne peut dependre que de ſa grandeur; car celuy qui eſt ſans mouuement, a autant de degrez de reſiſtance, que l'autre, qui ſe meut, en a de viteſſe. Dont la raiſon eſt que, s'il eſt mû par vn corps qui ſe meuue deux fois plus viſte qu'vn autre, il doit en receuoir deux fois autant de mouuement; mais il reſiſte deux fois dauantage à ces deux fois autant de mouuement.

Par exemple, le corps B ne peut pouſſer le corps C, qu'il ne le faſſe mouuoir auſſi viſte qu'il ſe mouuera

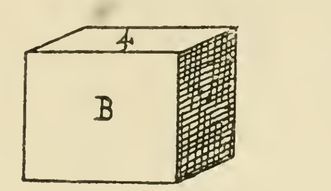


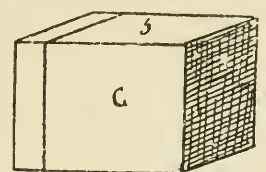


ſoy meſme apres l'auoir pouſſé : a ſçauoir, ſi B eſt à C comme 5 à 4, de 9 degrez de mouuement, qui ſeront en B, il faut qu'il en transfere 4 à C pour le faire aller auſſi viſte que luy; ce qui luy eſt aiſé, car il a la force de transferer iuſques à 4 & demy (c'eſt à dire la moitié de tout ce qu'il a), plutoſt que de refléchir ſon mouuement de l'autre coſté. Mais ſi B eſt à C comme 4 à 5, B ne peut mouuoir C, ſi de ſes neuf degrez de mouuement il ne luy en transfere 5, qui eſt plus de la moitié de ce qu'il a, & par conſequent à quoy le cors C re-

a. *Principia Philosophiæ*, pars II, XLIX.

ſiſte plus que B n'a de force pour agir : c'eſt pourquoy B ſe doit reſléchir de l'autre coſté, plutoſt que de mou-





uoir C. Et, ſans cela, iamais aucun cors ne ſeroit reſléchy par la rencontre d'vn autre.

Au reſte, ie ſuis bien-aiſe de ce que la premiere & la principale difficulté que vous auez trouuée en mes Principes, eſt touchant les regles ſuiuant leſquelles ſe change le mouuement des cors qui ſe rencontrent[a]; car ie iuge de là que vous n'en auez point trouué en ce qui les precede, & que vous n'en trouuerez pas auſſi beaucoup au reſte, ny en ces regles non plus, lors que vous aurez pris garde qu'elles ne dependent que d'vn ſeul principe, qui eſt que, *lors que deux cors ſe rencontrent, qui ont en eux des modes incompatibles, il ſe doit veritablement faire quelque changement en ces modes, pour les rendre comvatibles, mais que ce changement eſt touſiours le moindre qui puiſſe eſtre*, c'eſt à dire que, *ſi, certaine quantité de ces modes eſtant changée, ils peuuent deuenir compatibles, il ne s'en changera point vne plus grande quantité*. Et il faut conſiderer dans le mouuement deux diuers modes : l'vn eſt la motion ſeule ou la viteſſe, & l'autre eſt la determination de cette motion vers certain coſté, leſquels deux modes ſe changent auſſi difficilement l'vn que l'autre.

a. Ces règles sont au nombre de sept. *Ib.*, XLVI-LII inclus.

Ainsi donc, pour entendre les quatre, cinq & sixieme regles[a], où le mouuement du cors B & le repos du cors C sont incompatibles, il faut prendre garde qu'ils peuuent deuenir compatibles en deux façons, à sçauoir, *si B change toute la determination de son mouuement,* ou bien *s'il change le repos du corps C, en luy transferant telle partie de son mouuement qu'il le puisse chasser deuant soy, aussi viste qu'il ira luy-mesme.* Et ie n'ay dit autre chose, en ces trois regles, sinon que, lors que C est plus grand que B, c'est la premiere de ces deux façons qui a lieu ; & quand il est plus petit, que c'est la seconde ; & enfin, quand ils sont égaux, que ce changement se fait moitié par l'vne & moitié par l'autre. Car lors que C est le plus grand, B ne peut le pousser deuant soy, si ce n'est qu'il luy transfere plus de la moitié de sa vitesse, & ensemble plus de la moitié de sa determination à aller de la main droite vers la gauche, d'autant que cette determination est iointe à sa vitesse ; au lieu que, se reflechissant sans mouuoir le cors C, il change seulement toute sa determination, ce qui est vn moindre changement que ce|luy qui se feroit de plus de la moitié de cette mesme determination, & de plus de la moitié de la vitesse. Au contraire, si C est moindre que B, il doit estre poussé par luy ; car alors B luy donne moins que la moitié de sa vitesse, & moins que la moitié de la determination qui luy est iointe, ce qui fait moins que toute cette determination, laquelle il deuroit changer, s'il refléchissoit.

Et cecy ne repugne point à l'experience ; car, dans

a. *Ib.*, XLIX, L et LI.

ces regles, par vn cors qui eſt ſans mouuement, i'entens vn cors qui n'eſt point en action pour ſeparer ſa ſuperficie de celles des autres cors qui l'enuironnent, &, par conſequent, qui fait partie d'vn autre cors dur qui eſt plus grand. Car i'ay dit ailleurs[a] que, lors que les ſuperficies de deux cors ſe ſeparent, tout ce qu'il y a de poſitif, en la nature du mouuement, ſe trouue auſſi bien en celuy qu'on dit vulgairement ne ſe point mouuoir, qu'en celuy qu'on dit ſe mouuoir; & i'ay expliqué, par apres[b], pourquoy vn cors, ſuſpendu en l'air, peut eſtre mû par la moindre force.

Mais il faut pourtant icy que ie vous auoüe que ces regles ne ſont pas ſans difficulté; & ie taſcherois de les éclaircir dauantage, ſi i'en eſtois maintenant capable; mais pour ce que i'ay l'eſprit occupé par d'autres penſées[c], i'attendray, s'il vous plaiſt, à vne autre fois, à vous en mander plus au long mon opinion[d].

Ie vous ay bien de l'obligation des victoires que vous gagnez pour moy aux occaſions, & voſtre ſolution de l'argument que *Pagani habuerunt ideam plurium Deorum, &c.*, eſt tres-vraye. Car, encore que l'idée de Dieu *ſoit tellement empreinte en l'eſprit humain,* qu'il n'y ait perſonne qui n'ait en ſoy la faculté de le connoiſtre, cela n'empeſche pas que pluſieurs

a. *Ib.*, pars II, xxx.

b. *Ib.*, lvi.

c. Descartes écrivit le même jour les deux lettres précédentes, p. 177 et 180.

d. Exemplaire de l'Institut, *note marginale* de Legrand : « C'est ce qu'a » fait M. D., quand il a eu un peu plus de loisir. Et il est aisé de s'en con» vaincre, en confrontant le latin auec le françois des dernieres editions; » car il y est augmenté de plus de la moitié, et contient les preuues qui » auoient été omises dans le latin. »

perſonnes n'ayent pû paſſer toute leur vie, ſans iamais ſe repreſenter diſtinctement cette idée. Et, en effet, ceux qui la penſent auoir de pluſieurs dieux, ne l'ont du tout point; car il implique contradiction d'en conceuoir pluſieurs ſouuerainement parfaits, comme vous auez tres bien remarqué; & quand les Anciens nommoient pluſieurs dieux, ils n'entendoient pas pluſieurs tout-puiſſans, mais ſeulement | pluſieurs fort puiſſans, au deſſus deſquels ils imaginoient vn ſeul Iupiter comme ſouuerain, & auquel ſeul, par conſequent, ils appliquoient l'idée du vray Dieu, qui ſe preſentoit confuſément à eux. Ie ſuis, &c.

CCCLXXII.

DESCARTES AU [MARQUIS DE NEWCASTLE].

[Avril 1645 ?]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 52, p. 150-153.

« A un Seigneur », dit Clerselier, sans donner de nom ni de date. Mais les deux lettres suivantes de son édition, 53 et 54, portent le même en-tête, et toutes trois sont adressées au même personnage. Or la troisième fut envoyée avec une lettre à Mersenne du 23 novembre 1646, qui donne et la date et le nom du destinataire, « Marquis de Newcastle ». Elle permet aussi de dater la seconde, fin d'octobre 1645; or c'était une réponse à une lettre du 19 juin. En supposant qu'à cette date Newcastle répondait à la présente lettre de Descartes, celle-ci serait d'avril ou mai 1645.

Monſieur,

Si i'auois autant d'eſprit & de ſçauoir, que i'ay de zele pour le ſeruice de voſtre Excellence, ie ne man-

querois pas de répondre exactement aux queſtions que vous m'auez fait l'honneur de me propoſer. Et meſme, encore que ie craigne de n'auoir point aſſez d'eſprit ny de connoiſſance pour cét effet, l'abondance du zele ne laiſſe pas de m'obliger à l'entreprendre. Mais, auec voſtre permiſſion, ie commenceray par la ſeconde difficulté, touchant la cauſe du chaud & du froid dans les animaux; pource qu'apres l'auoir examinée, & en ſuite la troiſiéme & la quatriéme, ie pourray plus commodement parler de la premiere.

Il me ſemble que toute la chaleur des animaux conſiſte en ce qu'ils ont dans le cœur vne eſpece de feu, qui eſt ſans lumiere, ſemblable à celuy qui s'excite dans l'eau forte, lors|qu'on met dedans aſſez grande quantité de poudre d'acier, & à celuy de toutes les fermentations. Ce feu eſt entretenu par le ſang, qui coule à tous moments dans le cœur, ſuiuant la Circulation qu'Heruæus, Medecin Anglois, a tres-heureuſement découuerte; & apres que ce ſang s'eſt échaufé & rarefié dans le cœur, il coule de là promtement, par les arteres, en toutes les autres parties du corps, leſquelles il échaufe par ce moyen. Or on peut dire, en quelque ſens, que cette chaleur eſt plus grande l'eſté que l'hyuer, pource que ſa cauſe n'eſt pas moindre dans le cœur, & que le ſang, qui s'y échaufe, n'eſt pas tant refroidy par l'air de dehors. Mais on peut dire auſſi qu'elle eſt plus grande en hyuer, ce qui fait qu'on a pour lors meilleur appetit, & qu'on digere mieux les viandes. Et la raiſon en eſt que les parties du ſang qui ont le plus de chaleur, à ſçauoir les plus ſubtiles & les plus agitées, ne s'éua-

porent pas ſi facilement en hyuer, par les pores de la peau, qui ſont alors reſſerrez par le froid, qu'elles font en eſté : c'eſt pourquoy elles vont en plus grande abondance dans l'eſtomac, où elles aident à la coction des viandes.

La troiſiéme queſtion eſt touchant le froid de la fiévre, lequel ie croy ne venir d'autre choſe, ſinon que la fiévre eſt cauſée de ce qu'il s'amaſſe vne humeur corrompuë dans le mezentaire, ou en quelqu'autre partie du corps, laquelle humeur, au bout d'vn, ou deux, ou trois iours, (qui eſt vn temps dont elle a beſoin pour la meurir & rendre fluide, à raiſon dequoy la fiévre eſt ou quotidienne, ou tierce, ou quarte), coule dans les veines, & ainſi ſe meſlant parmy le ſang, & allant auec luy dans le cœur, elle empeſche qu'il ne s'y puiſſe tant échaufer & dilater que de coutume, ny, par conſequent, porter tant de chaleur au reſte du corps; ce qui eſt cauſe du tremblement qu'on ſent pour lors. Mais cela n'arriue qu'au commencement de l'accez : car, comme le bois verd, qui éteint le feu, lors que d'abord il y eſt mis, rend vne flame plus ardente que l'autre bois, apres qu'il eſt bien embraſé; ainſi, apres que cet|te humeur corrompuë a eſté meſlée quelque tems parmy le ſang, elle s'échauſe & ſe dilate dauantage que luy dans le cœur; ce qui fait la chaleur de l'accez, lequel dure iuſqu'à ce que toute cette humeur corrompuë ſoit éuaporée, ou reduite à la conſtitution naturelle du ſang. Or la fiévre ceſſeroit touſiours à la fin de l'accez, ſi on pouuoit empeſcher qu'il ne reuinſt d'autre humeur, en la place où s'eſt corrompuë la premiere;

& pource qu'il peut y auoir vne infinité de diuers moyens pour empeſcher cela, mais qui ne reüſſiſſent pas touſiours, cela fait que la fiévre peut eſtre guerie par vne infinité de diuers remedes, & que neantmoins tous les remedes ſont incertains.

La quatriéme & derniere queſtion eſt touchant les Eſprits animaux & vitaux, & ce qui s'éuapore par tranſpiration. A quoy il m'eſt aiſé de reſpondre, en ſupoſant que le ſang ſe dilate dans le cœur, ainſi que ie viens de dire, & que i'ay autrefois expliqué aſſez au long dans le diſcours de la Methode[a]. Car ce que les Medecins nomment les Eſprits vitaux, n'eſt autre choſe que le ſang contenu dans les arteres, qui ne differe point de celuy des veines, ſinon en ce qu'il eſt plus rare & plus chaud, à cauſe qu'il vient d'eſtre échaufé & dilaté dans le cœur. Et ce qu'ils nomment les Eſprits animaux, n'eſt autre choſe que les plus viues & plus ſubtiles parties de ce ſang, qui ſe ſont ſeparées des plus groſſieres, en ſe criblant dans les petites branches des arteres carotides, & qui ſont paſſées de là dans le cerueau, d'où elles ſe répandent par les nerfs en tous les muſcles. Enfin tout ce qui ſort du corps, par tranſpiration inſenſible, n'eſt auſſi autre choſe que des parties du ſang, qui ſont aſſez ſubtiles pour paſſer par les pores du corps en s'euaporant. Et le meſme ſang eſt échaufé & rarefié tant de fois, en paſſant & repaſſant dans le cœur, ſuiuant ce qu'enſeigne la doctrine de la Circulation, qu'il n'y a aucune de ſes parties qui ne ſoit enfin renduë aſſez ſubtile pour s'euaporer en cette façon.

a. Pages 47 à 55.

Ie reuiens à la premiere queſtion, qui eſt <de la> cauſe du ſom|meil. Laquelle ie croy conſiſter en ce que, tout de meſme que nous voyons, quelquesfois, que les voiles des nauires ſe rident, à cauſe que le vent n'a pas aſſez de force pour les remplir, ainſi les eſprits animaux, qui viennent du cœur, ne ſont pas touſiours aſſez abondans pour remplir la moële du cerueau, & tenir tous ſes pores ouuerts ; ce qui fait alors le ſommeil. Car les pores du cerueau eſtant fermez, on n'a plus l'vſage des ſens, ſi ce n'eſt que quelque violente agitation excite les eſprits à les ouurir. Or l'opium, le pauot, & les autres drogues qui cauſent le ſommeil, font que le cœur enuoye moins d'eſprits vers le cerueau. Et l'on peut facilement, en ſuitte de cecy, rendre raiſon de toutes les autres cauſes qu'on trouue, par experience, exciter ou empeſcher le ſommeil. Mais i'ay peur que la longueur de cette lettre ne l'excite : c'eſt pourquoy ie n'y adiouteray autre choſe, ſinon que ie ne ſeray iamais endormy, lors que ie croiray pouuoir faire ou écrire quelque choſe qui ſoit agreable à voſtre Excellence, de laquelle ie ſuis, &c.

CCCLXXIII.

DESCARTES A CLERSELIER.

[Egmond], 10 avril 1645.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, tome II, p. 129 (A), et p. 171-173 (B).

A « *De toutes les objections qui ſe firent contre les Méditations de Monſieur Deſcartes, il ne s'en trouva point à qui le Public fit plus*

d'honneur qu'à celles de ce Docteur (*M. Arnaud*); *& Monsieur Descartes, les jugeant préférables à toutes les autres, ne fut point honteux de s'en faire honneur de son côté comme d'un nouvel appuy pour sa Philosophie* [en marge : Lettr. MS. de Descartes à Clerselier, du 10 d'Avril 1645]. *Il ne tint pas à luy qu'il n'entretint cette habitude naissante avec un amy de cette conséquence. Mais Monsieur Arnaud, quoy que grand Philosophe & grand Géométre, avoit dés-lors tellement dévoüé son têms à la Théologie & à tout ce qui touchoit immédiatement la Religion, qu'il ne luy en restoit presque plus pour les éxercices des sciences humaines. M. Desc. se contenta donc de l'honorer & de l'aimer sans communication.* » (Baillet, II, 129.)

La suite de ce passage se trouve lettre CCCXLIV, du 1er Avril 1644 ci-avant, p. 103, B.

« *M. de Sorbiére s'étoit habitué à Leyde* [en marge : Lettr. & Disc. de Sorb.] *pour étudier plus particuliérement les défauts de M. de Saumaise. Mais il ne s'occupoit pas tellement de la considération de ce grand homme, qu'il ne retournât souvent à Eyndegeest par maniére de promenade, & qu'il n'en rapportât toûjours quelque nouveau prétexte d'animer M. Gassendi à écrire contre M. Descartes* [a]. *Mais pour donner un contrepoids au tort que la plume de cét excellent homme pourroit faire aux Méditations de M. Descartes, Dieu permit qu'un Seigneur de la Cour de France entreprît de faire une traduction Françoise des mêmes Méditations, pour en faire connoître plus particuliérement le mérite dans le Royaume, & en procurer la lecture à tous ceux qui, n'ayant pas l'usage de la langue des sçavans, ne laisseroient pas d'avoir de l'amour & de la disposition pour la Philosophie. Il faut avoüer que la fin de l'auteur de la traduction n'avoit été que la satisfaction particuliére qu'il trouvoit à exercer son stile sur de grands sujets, sans songer à rendre service au Public. Mais sa traduction ayant été recueillie & envoyée à M. Descartes par sa permission* [b], *elle fut jugée propre à faire beaucoup d'honneur à nôtre Philosophe & à donner un grand relief à sa Philosophie, & M. le Duc de Luines* [en marge : Louis Charles d'Albert, mort le 10 d'Octobre 1690, âgé de 69 ans] *son auteur fut prié d'en souffrir la publication.* » B

« *Peu de jours aprés M. Clerselier* [en marge : Mort en 1684, le 13 d'Avril, âgé de 70 ans], *l'un des plus zélez & des plus vertueux*

a. Voir ci-avant p. 108-110, *éclaircissement*.
b. Voir ci-avant p. 138-139, et p. 176, C.

amis de M. Descartes, entreprit de traduire auſſi en nôtre langue les objections faites à ces Méditations avec les réponſes de M. Deſcartes. Cette traduction étoit excellente auſſi bien que celle de M. le Duc de Luines. Mais l'un & l'autre jugérent que, ſi elles devoient voir le jour, il falloit qu'elles fuſſent revûës auparavant par l'auteur même des Méditations, afin qu'en les confrontant avec ſa penſée, il pût les mettre le plus prés de leur original qu'il ſeroit poſſible, & leur en imprimer le caractére. M. Deſcartes fut obligé de ſe rendre à un avis ſi important. Mais, ſous prétexte de revoir ces verſions, il ſe donna la liberté de ſe corriger lui-même, & d'éclaircir ſes propres penſées. De ſorte qu'ayant trouvé quelques endroits [en marge : Lettr. MS. de Desc. à Clersel. du 10 d'Avril 1645], *où il croyoit n'avoir pas rendu ſon ſens aſſez clair dans le Latin pour toutes ſortes de perſonnes, il entreprit de les éclaircir dans la traduction par quelques petits changemens qu'il eſt aiſé de reconnoître à ceux qui conférent le François avec le Latin. Une choſe qui ſembloit avoir donné de la peine aux traducteurs, dans tout cét ouvrage, avoit été la rencontre de pluſieurs mots de l'art, qui, paroiſſant rudes & barbares dans le Latin même, ne pouvoient manquer de l'être beaucoup plus dans le François, qui eſt moins libre, moins hardi, & moins accoûtumé à ces termes de l'Ecole* [en marge : Ibid. lettr. à Clerselier MS.]. *Ils n'oſérent pourtant les ôter partout, parce qu'ils n'auroient pû le faire ſans changer le ſens, dont la qualité d'interprétes devoit les rendre religieux obſervateurs. D'un autre côté, M. Deſcartes témoigna être ſi ſatisfait de l'une & de l'autre verſion, qu'il ne voulut point uſer de la liberté qu'il avoit pour changer le ſtile, que ſa modeſtie & l'eſtime qu'il avoit pour ſes traducteurs lui faiſoit trouver meilleur que n'auroit été le ſien. De ſorte que, par une déférence réciproque qui a retenu les traducteurs & l'auteur, il eſt reſté dans l'ouvrage quelques-uns de ces termes ſcholaſtiques, malgré le deſſein qu'on avoit eû de lui ôter le goût de l'école, en le faiſant changer de langue. Cét éclairciſſement, touchant la traduction des Méditations & des Objections, eſt néceſſaire, non ſeulement pour juſtifier les traducteurs ſur les changemens dont l'auteur eſt le ſeul reſponſable, mais pour faire voir auſſi que la traduction Françoiſe vaut beaucoup mieux que l'original Latin, parce que M. Deſcartes s'eſt ſervi de l'occaſion de la revoir, pour retoucher ſon original en nôtre langue. C'eſt un avantage qu'a eû auſſi dans la ſuite la verſion Françoiſe des Principes de M. Deſcartes, faite par l'Abbé Picot* [a]. *De ſorte que tous ſes ouvrages Fran-*

a. Voir lettres CCCLXVIII, p. 175, A, et CCCLXX, p. 180-181.

çois, tant originaux que traduits, sont préférables à ceux qui sont Latins. C'est-à-dire que toutes les traductions, qu'il a revûës, valent mieux que ses originaux même. »

« *Pour ne rien omettre de ce qui peut regarder la traduction des Méditations, il suffit de remarquer qu'encore qu'elle ait été faite en 1642, néanmoins la revision ou la correction par M. Descartes ne s'en fit qu'en 1645, & que la prémiére impression qui en fut faite à Paris ne fût en état de paroître que pour les étreines de l'an 1647.* » (Baillet, II, 171-173.)

CCCLXXIV.

Descartes a Tobie d'André.

[Egmond], 5 mai 1645.

[A. Baillet], *La Vie de Monsieur Des-Cartes,* tome II, p. 251 (A) et p. 256 (B).

Ce premier passage fait suite immédiatement à celui qui est rapporté lettre CCCLXIII, p. 155 ci-avant. A

« *Aprés avoir donc examiné le procez avec toute l'exactitude & toute l'intégrité qui leur avoit été recommandée par les Etats de la Province, à la priére de l'Ambassadeur de France* [en marge : La lettre de l'Ambassadeur étoit aux Etats de la province, et non aux Magistrats de la ville][a], *ils* (*Recteur et Professeurs de l'Université de Groningue*) *rendirent leur sentence, le X jour d'Avril, contre Schoockius, leur collégue, en faveur de M. Descartes.* » (Baillet, II, 251.)

« *M. Descartes ne savoit rien de tout ce qui se passoit à Groningue touchant son affaire. De sorte que trois semaines aprés la Sentence renduë en sa faveur, l'inquiétude le fit écrire secrétement au sieur Tobie d'André, pour luy marquer qu'ayant constitué le fils de M.* Camerarius *ou* De la Chambre, *pour son Procureur ou son Agent en son absence, il n'avoit pas prétendu le charger luy-même du soin de ses affaires* [en marge : Lettr. du 5 May 1645 MS.]. *Il vou-* B

a. Ci-avant p. 96, *éclaircissement.*

loit ſeulement ſe ſervir, ou du jeune Camerarius, ou de quelqu'un de Meſſieurs les Curateurs [en marge : Deux de ces Curateurs de l'Université de Groningue, sç. Heinsius et Nievenius, étoient connus de M. Descartes], *ou de toute autre perſonne indifférente, pour préſenter au Sénat Académique les lettres qu'il luy addreſſoit en forme de Requête*[a], *afin de prier les Juges de ne pas ſouffrir que Schoockius publiât de nouvelles calomnies, dont il avoit oüy dire qu'il avoit remply le Factum ou l'Apologie qu'il vouloit imprimer pour ſoutenir les vieilles. Mais ſa lettre & ſes inquiétudes furent inutiles ; & il fut ſurpris d'apprendre, quelques jours aprés, que la diligence des Juges de Groningue l'avoit prévenu de vingt-cinq jours, en le mettant hors de procez.* »

« *Meſſieurs de Groningue, pour toute réponſe, luy firent envoyer la copie de la Sentence.* » [En marge : Avec les copies du faux témoignage de Voetius.] (Baillet, II, 256.)

Baillet donne, t. II, p. 251-255, une traduction française de cette sentence de Groningue. En voici le texte latin, copié aux Archives de Groningue, sur le registre des *Acta Senatus Academici*, année 1645 :

« 10 April. (*nouveau style, 20 avril.*)[*En marge :* Præsentibus omnibus, » excepto D. Schoockio.] — Audita fuerunt singulorum DD. Professorum judicia, de Apologiâ exhibitâ a D. M. Schoockio, quæ non judicata fuit sufficere isti causæ defendendæ, utpote per omnia debilis et » infirma, id quod et ipse D. M. Schoockius agnovit, qui ejus præsidio » renuntiavit, protestatione loco ejusdem exhibitâ. Hoc significandum » erit D. M. Schoockio, et rogandus, ut maneamus in terminis legis » Academiæ 28. »

« Postea ex communi consensu sententia lata quæ sequitur :

» Lectis in Senatu litteris Nob. D. Renati Des Cartes, scriptis XIII kal. » Martias[a], quibus renovat querelam suam contra Claris. D. M. Schoockium, in hac Academia Philos. Professorem, hactenus suo nomine depositam apud Illustris. ac PP. DD. Ordines hujusce Provinciæ, ab » excellentissimo D. de la Thuillerie[b], Regis Christian. Legato, petitque » sibi satisfieri de gravissimis injuriis et convitiis illatis a prædicto Claris. » D. Schoockio, libello quem antea emisit sub titulo *Philosophiæ Cartesianæ*, quemque, in gratiam Clarissimi D. Doctoris Voetii, totum pro » suo agnoverit Ultrajecti, prout hæc omnia fusius enarrantur in libello » supplicis, oblato a prædicto D. De Cartes eidem Excellentiss. Legato[c], » cujus apographum unâ in Senatu fuit recitatum[d]. »

a. Lettre CCCLXIX, p. 177 ci-avant.
b. Voir ci-avant p. 95.
c. Page 84.
d. Page 96, *éclaircissement*.

« Audito ab aliâ parte Cl. D. Schoockio, qui negotium hoc a Senatu » Academico non tantum terminari consensit, sed optavit, persuasus Nob. » DD. Curatores id etiam approbaturos, omnibusque expensis, quæ tam » vivâ voce, quam scripto dixit, produxit, retulit, ad sui tum justificatio- » nem, tum excusationem, Senat. Acad., qui maluisset ab hac causa absti- » nere, et ægre fert viros eruditos eò contentionum devenisse, cum ipsa, » quam profitentur, Philosophia aliud suadere debuisset, imo peroptâsset » ut Cl. D. Schoockius ab a omni scriptione abstinuisset, relictâ Ultra- » jectinis, quorum propria erat, istâ lite, cum necdum tunc satis constaret » quid N. D. Des Cartes in Philosophicis sentiret[a], nec sibilis et convi- » ciis explodi deceat quod magni viri conantur adferre ad scientias illus- » trandas aut perficiendas, isque hactenus fuerit genius nostræ Academiæ, » ut aliarum contentionibus se immiscere noluerit; attamen, ut concordia » inter eruditos possit resarciri, et querelis prædicti D. Des Cartes ut- » cumque satisfieri, cum præsertim non satis firmis aut bene proce- » dentibus consequentiis possint probari ex ejus scriptis vel leges novæ » disciplinæ, quæ illi affinguntur, vel Atheismus aliaque crimina, quæ » illi impinguntur : pronuntiavit et judicavit eumdem N. D. de Cartes » debere acquiescere ultroneis protestationibus et declarationibus Clar. » D. Schoockii, quas etiam juramento confirmare paratus fuit, vide- » licet :

» 1. *Se non tam suopte motu ad scribendum animum appulisse, utpote* » *qui nunquam fuerat personaliter læsus et offensus a D. Des Cartes,* » *quam Ultrajecti incitatum et exstimulatum a Cl. D. Doctore Voetio,* » *cujus maxime intererat refutari quæ extabant in epistolâ ad Dinetum,* » *et qui Voetius eum in finem ipsi multa personalia suppeditavit, ac spe-* » *ciatim quæ prætensum Atheismum Cartesii spectabant, ejusque pro-* » *lixam et odiosam comparationem cum Vanino.* »

« 2. Methodum Philosophiæ Cartesianæ *Ultrajecti a se maximâ parte* » *conscriptam, et ibi relictam imprimendam, neutiquam prodiisse qua-* » *lem conscripserat, sed multa alienâ manu contra jus et fas ibi fuisse* » *inserta, etiam ex acerbioribus, quæ speciatim tamen non possit eno-* » *tare, cum illi Additores chartas suas manu scriptas supprimi cura-* » *verint, nec eas recipere unquam potuerit ; imo suum nomen libro sive* » *præfationi præfixerunt, contra quam vetuerat, quo facilius in se* » *omnem illius scripti invidiam, etiam eorum quæ de suo intexuerant,* » *derivarent.* »

« *3. Nescire se quidem distinctè quænam fuerit scelerata illa manus,* » *quæ tantum sibi in sua scripta permisit; sed commisisse editionem libri* » *cuidam Studioso, nomine Waterlaet, intimæ admissionis apud Cl. D.* » *Voetium, et qui admodum importune, ex quo redierat Groningam, exe-*

a. En effet, la publication de l'*Admiranda Methodus* est antérieure à celle des *Principia* (1644), où Descartes expose enfin toute sa philosophie.

» *gerit singulis fere hebdomadis quod supererat libro adjiciendum, idque* » *non suo tantum nomine, sed etiam, uti semper ipse interpretatus est,* » *nomine ipsius D. Voetii, qui etiam deinde per eumdem Waterlaet misit* » *ad se exemplum illius testimonii, de quo postea : adeo ut merito suspi-* » *cetur, non minus prædictum D. Voetium, quam suum discipulum Water-* » *laet, isti toti editioni, cujus nullam unquam probam ipse viderit, præ-* » *fuisse.* »

« *4. Agnoscere se opus illud sibi adscriptum, uti prodiit, plus æquo* » *acerbum esse, et ab eo scribendi genere alienum, quod nec ipse velit* » *usurpare, nec inter bonos vel eruditos usurpari conveniat. Nolle ullo* » *modo prætendere Cartesium esse alterum Cainum et Atheistam directum* » *vel indirectum et qui cum Vanino paria faciat, aut dignum convitiis illis* » *omnibus acerbioribus quæ in eo scripto continentur, sed e contrario* » *eum habere pro viro erudito, bono et honesto; neque historicè velle* » *sumi, quæ de legibus ab ipso positis suis discipulis scripserit, quum* » *nunquam sibi constiterit tales leges vel dictatas vel excogitatas ab eo* » *D. Des Cartes fuisse.* »

« *5. Nunquam sibi in animo fuisse secundo scripto (quod cæptum Ultra-* » *jecti ibidem non sine suo consilio suppressum fuit, adeo ut exinde abru-* » *perit omne fere cum D. Voetio commercium) D. Voetium excusare ab omni* » *culpâ circa editionem primi libri, aut eam omnem et in solidum in se* » *transferre, cum e contrario ibidem etiam scripserit generaliter quædam* » *illic inserta fuisse, non sua.* »

« *6. Se quidem, Ultrajecti cum esset, et ferveret ibi negotium D. Voetii* » *contra D. Des Cartes, importunitate victus eorum, qui metuebant, ne res* » *illa aliter succederet quam tunc successit, in genere declarasse Methodum* » *a se scriptam quoad ordinem sectionum et capitum, sed sæpius optasse,* » *ut in forma de specialibus interrogaretur, juxta conscientiam suam de* » *illis responsurum. Etenim cum adhuc esset Groningæ, per Waterlaet* » *miserat ad se D. Voetius formulam testimonii suâ ipsius D. Voetii manu* » *conscriptam (quam deposuit apud Senatum), ut illi solemniter subscri-* » *beret, quod jure merito per conscientiam recusavit, utpote qui nollet in* » *ipsius gratiam falsum testimonium dicere ; sed aliud misit testimonium,* » *veritati magis consentaneum, quod ideo scenæ, quæ tunc agitabatur,* » *servire non potuit. Quare iterum importunitate D. Dematii sollicitatus* » *fuit Ultrajecti ad plura ex illo mutanda et dispungenda, juxta scedulam* » *eâ de re conscriptam ipsius D. Dematii manu, Senatui similiter exhi-* » *bitam.* »

« Quum itaque hæc ita se habeant, prout ipse Cl. D. Schoockius decla- » ravit et ostendit, judicat Senatus in illis acquiescendum esse D. Des » Cartes, ad quem insuper mittentur copiæ, tum formulæ expeditæ a » D. Voetio, cui Cl. Schookius noluit subscribere, tum scedulæ Cl. D. » Dematii, ex quibus constabit simplicem illam declarationem Cl. D. » Schookii, ab ipso per importunas instantias extortam, semper exceptiones » et limitationes adjunctas habuisse. »

« Actum Groningæ,
» in Curiâ Academicâ, X Aprilis 1645. »

« Hæc sententia in Senatu lecta et relecta fuit, præsente D. Schookio, et » ab eodem, cum gratiarum actione, acceptata. »

Voici le texte du projet de témoignage envoyé par Schoock à Voët, et auquel celui-ci proposa quelques changements (ci-avant, p. 198, n° 6). Il a été copié à Groningue, sur le registre des *Acta Senatus Academici, p. 56 :*

« Motu proprio et sponte meâ *consilium cepisse* Methodum *conscri-* » *bendi anno 1642, partim Groningæ absolvisse, et quidem totum, ita ut* » *nec D. Voetius nec quisquam alius ejus Author sive in totum sive in* » *parte fuerit, aut quod ad materiam, aut quod ad dispositionem, aut quod* » *ad stylum. Paratum denique esse, prout jure omni me ad id teneri* » *fateor, ad dicti mei libelli justam et legitimam quamcumque defensio-* » *nem. Non diffiteor tamen ad scriptionem Præfationis, quæ factorum et* » *personalium quorumdam apologiam continet, me nonnulla, quorum tunc* » *Groningæ degens conscius esse non poteram, partim ex aliis amicis* » *Ultrajecti, partim ex D. Voetio quæsivisse et didicisse. Denique testor* » *ab alienâ manu esse Paralipomena Præfationi dictæ* Methodi *subjecta.* » *Prosequitur itaque mera esse mendacia quibus R. de Chartes in nupero* » *illo scripto, cui titulus* Epist. etc., *Voetio libellum hunc meum sup-* » *ponit, ut inde occasionem captet omne virus quasi lege rationis in* » *eum evomendi.* »

Les changements furent demandés à Schoock par ce billet (de Voet) écrit de la main de Dematius :

« Reuer. Vir, velim in testimonio tuo quæpiam mutari. Quænam autem » illa sint, paucis accipe :

« Lineâ 21 et 22. Deleantur omnia quibus linea subscripta, et scribatur : » *meque illum solum absolvisse.* »

« Lineâ 30. Tantum hæc retineantur : *vix esse poteram, ex amicis quæ-* » *sivisse et didicisse.* »

« Lineâ 31. Deleantur, *ab alienâ manu esse.* Et scribatur, *alterius au-* » *thoris sunt, qui, ubi necessum erit, ut puto, nomen suum aperiet,* vel » simile quidpiam. »

« Rationes, quare ita faciendum censeo, non expono, coram dicturus. » Vale. »

Voir la suite, lettre CCCLXXVIII ci-après, du 26 mai, à Tobie d'André.

CCCLXXV.

DESCARTES A ELISABETH.

[Egmond, 18 mai 1645.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 28, p. 85-88.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », dit Clerselier, sans donner de date. Mais cette lettre a été écrite en même temps que la suivante à Pollot, datée du 18 mai 1645 (voir ci-après p. 205, l. 18). Elisabeth y répondra le 24 mai, lettre CCCLXXVII ci-après.

Madame,

I'ay efté extremement furpris d'aprendre, par les let|tres de Monfieur de P(ollot), que V. A. a efté long-temps malade, & ie veux mal à ma folitude, pour ce qu'elle eft caufe que ie ne l'ay point fceu plutoft. Il eft vray que, bien que ie fois tellement retiré du monde, que ie n'aprenne rien du tout de ce qui s'y paffe, toutesfois le zele que i'ay pour le feruice de voftre Alteffe ne m'euft pas permis d'eftre fi long-temps fans fçauoir l'eftat de fa fanté, quand i'aurois dû aller à la Haye tout exprés pour m'en enquerir, finon que Monfieur de P(ollot), m'ayant écrit fort à la hafte, il y a enuiron deux mois, m'auoit promis de m'écrire derechef par le prochain ordinaire; & pour ce qu'il ne manque iamais de me mander comment fe porte voftre Alteffe, pendant que ie n'ay point receu de fes[a] lettres, i'ay fupofé que vous eftiez toufiours

a. Clers. : *ces*.

en meſme eſtat. Mais i'ay apris, par ſes dernieres, que voſtre Alteſſe a eu, trois ou quatre ſemaines durant, vne fiévre lente, acompagnée d'vne toux ſeiche, & qu'apres en auoir eſté déliurée pour cinq ou ſix iours, le mal eſt retourné, & que toutesfois, au temps qu'il m'a enuoyé ſa lettre (laquelle a eſté prés de quinze iours par les chemins), voſtre Alteſſe commençoit derechef à ſe porter mieux. En quoy ie remarque les ſignes d'vn mal ſi conſiderable, & neantmoins auquel il me ſemble que voſtre Alteſſe peut ſi certainement remedier, que ie ne puis m'abſtenir de luy en écrire mon ſentiment. Car, bien que ie ne ſois pas Medecin, l'honneur que voſtre Alteſſe me fit, l'eſté paſſé[a], de vouloir ſçauoir mon opinion, touchant vne autre indiſpoſition qu'elle auoit pour lors, me fait eſperer que ma liberté ne luy ſera pas deſagreable.

La cauſe la plus ordinaire de la fiévre lente eſt la triſteſſe; & l'opiniaſtreté de la Fortune à perſecuter voſtre maiſon, vous donne continuellement des ſuiets de faſcherie, qui ſont ſi publics & ſi éclatans, qu'il n'eſt pas beſoin d'vſer beaucoup de coniectures, ny eſtre fort dans les affaires, pour iuger que c'eſt en cela que conſiſte la principale cauſe de voſtre indiſpoſition. Et il eſt à craindre que vous n'en puiſſiez eſtre du tout déliurée, ſi ce n'eſt que, par la force de | voſtre vertu, vous rendiez voſtre ame contente, malgré les diſgraces de la Fortune. Ie ſçay bien que ce ſeroit eſtre imprudent de vouloir perſuader la ioye à vne perſonne, à qui la Fortune enuoye tous les iours de nouueaux ſuiets de déplaiſir, & ie ne ſuis point de ces

a. Voir ci-avant p. 133, l. 7.

Philosophes cruels, qui veulent que leur sage soit insensible. Ie sçay aussi que vostre Altesse n'est point tant touchée de ce qui la regarde en son particulier, que de ce qui regarde les interests de sa maison & des personnes qu'elle affectionne; ce que i'estime comme vne vertu la plus aimable de toutes. Mais il me semble que la difference qui est entre les plus grandes ames & celles qui sont basses & vulgaires, consiste, principalement, en ce que les ames vulgaires se laissent aller à leurs passions, & ne sont heureuses ou malheureuses, que selon que les choses qui leur suruiennent sont agreables ou deplaisantes; au lieu que les autres ont des raisonnemens si forts & si puissans que, bien qu'elles ayent aussi des passions, & mesme souuent de plus violentes que celles du commun, leur raison demeure neantmoins tousiours la maistresse, & fait que les afflictions mesme leur seruent, & contribuent à la parfaite felicité dont elles iouïssent dés cette vie. Car, d'vne part, se considerant comme immortelles & capables de receuoir de tres-grands contentemens, puis, d'autre-part, considerant qu'elles sont iointes à des cors mortels & fragiles, qui sont suiets à beaucoup d'infirmitez, & qui ne peuuent manquer de perir dans peu d'années, elles font bien tout ce qui est en leur pouuoir pour se rendre la Fortune fauorable en cette vie, mais neantmoins elles l'estiment si peu, au regard de l'Eternité, qu'elles n'en considerent quasi les euenemens que comme nous faisons ceux des Comedies. Et comme les Histoires tristes & lamentables, que nous voyons representer sur vn theatre, nous donnent souuent autant de recreation que les gayes, bien

qu'elles tirent des larmes de nos yeux; ainſi ces plus grandes ames, dont ie parle, ont de la ſatisfaction, en elles-meſmes, de toutes les choſes qui|leur arriuent, meſme des plus faſcheuſes & inſuportables. Ainſi, reſſentant de la douleur en leur cors, elles s'exercent à la ſupporter patiemment, & cette épreuue qu'elles font de leur force, leur eſt agreable; ainſi, voyant leurs amis en quelque grande affliction, elles compatiſſent à leur mal, & font tout leur poſſible pour les en déliurer, & ne craignent pas meſme de s'expoſer à la mort pour ce ſuiet, s'il en eſt beſoin. Mais, cependant, le témoignage que leur donne leur conſcience, de ce qu'elles s'acquittent en cela de leur deuoir, & font vne action loüable & vertueuſe, les rend plus heureuſes, que toute la triſteſſe, que leur donne la compaſſion, ne les afflige. Et enfin, comme les plus grandes proſperitez de la Fortune ne les enyurent iamais, & ne les rend(ent) point plus inſolentes, auſſi les plus grandes aduerſitez ne les peuuent abatre ny rendre ſi triſtes, que le corps, auquel elles ſont iointes, en deuienne malade.

Ie craindrois que ce ſtile ne fuſt ridicule, ſi ie m'en ſeruois en écriuant à quelqu'autre; mais, pour ce que ie conſidere voſtre Alteſſe comme ayant l'ame la plus noble & la plus releuée que ie connoiſſe, ie croy qu'elle doit auſſi eſtre la plus heureuſe, & qu'elle le ſera veritablement, pourueu qu'il luy plaiſe ietter les yeux ſur ce qui eſt au deſſous d'elle, & comparer la valeur des biens qu'elle poſſede, & qui ne luy ſçauroient iamais eſtre oſtez, auec ceux dont la Fortune l'a dépoüillée, & les diſgraces dont elle la perſecute en la perſonne

de ſes proches; car alors elle verra le grand ſuiet qu'elle a d'eſtre contente de ſes propres biens. Le zele extreme que i'ay pour elle eſt cauſe que ie me ſuis laiſſé emporter à ce diſcours, que ie la ſupplie treshumblement d'excuſer, comme venant d'vne perſonne qui eſt, &c.

CCCLXXVI.

DESCARTES A POLLOT.

Egmond, 18 mai 1645.

COPIE MS., Genève, *Collection E. de Budé, n° 16.*

Publiée par E. de Budé, p. 43-45, Lettres inédites de Descartes (*Paris, Durand et Pedone-Lauriel, 1868*).

Monſieur,

Ie ne reçoy iamais de vos lettres, que ie n'y remarque beaucoup de preuues de voſtre amitié, & vos dernieres, que ie n'ay receu que lundy[a] au ſoir, bien qu'elles ſemblent auoir eſté eſcrites 15 iours pluſtoſt[b], m'ont fort obligé de m'apprendre l'indiſpoſition de Mme la Princeſſe de Boh(eme), laquelle m'a tellement touché, que ie ſerois allé a la Haye, tout auſſy toſt que ie l'ay ſceue, ſinon que i'ay < veu >, a la fin de voſtre lettre, qu'elle ſe portoit beaucoup mieux qu'elle n'auoit fait auparauant.

Et il faut que ie vous auoue que, depuis mon voyage

a. Le 15 mai.
b. Voir ci-avant, p. 201, l. 6.

de France, ie ſuis deuenu plus vieux de 20 ans que ie n'eſtois l'année paſſée, en ſorte que ce m'eſt maintenant vn plus grand voyage d'aller d'icy a la Haye, que ce n'euſt eſté auparauant d'aller iuſques a Rome. Ce n'eſt pas pourtant que i'aye aucune indiſpoſition, graces a Dieu; mais ie me ſens plus foible, & penſe auoir dauantage beſoin de rechercher mes commodités & mon repos.

Ce qui eſt cauſe auſſy que ie n'eſcris pas, de la moitié, tant de lettres que ie faiſois auparauant; & ie n'auois point fait reſponſe a celle que vous m'auez fait la faueur de m'eſcrire, il y a deux mois, parce que ie n'auois rien alors a vous mander que des remerciemens; & ie me ſuis tellement aſſeuré ſur voſtre affection, que ie n'ay pas douté que vous ne vouluſſiez bien m'en diſpenſer; auſſy que vous me promettiez de m'eſcrire plus au long au prochain ordinaire. Ce que i'eſcris a Mme la Princeſſe de Boheme [a], pour m'excuſer de ce que ie n'auois pas ſceu plutoſt ſa maladie, a ſçauoir que i'attendois de iour a autre de vos lettres, & que vous me faites touſiours la faueur de me mander de ſes nouuelles.

Ie ne manqueray pas d'examiner ſoigneuſement les quattre bouteilles, que vous m'auez obligé de m'enuoyer; mais ie n'ay pas encore eu aſſez de temps. Tout ce que ie puis remarquer, eſt que l'eau de la grande bouteille, marque B, eſt bien moins agreable au gouſt que l'autre, & ſent le feu, en ſorte qu'on connoiſt qu'il y a dedans quelque liqueur tirée par diſtillation. Et au contraire, la petite bouteille, marque B,

a. Lettre précédente, p. 200, l. 14.

femble eftre la plus pure; car, dans celle qui eft marquée A, il y a quelque meflange de l'eau des grandes bouteilles, & le refte de la liqueur femble n'eftre que de l'eau fort[a] commune. C'eft bien auffy vne efpece d'eau forte, qui eft en la petite bouteille B, mais qui eft, ce femble, tirée du fel commun, de l'alun & du vitriol, au lieu qu'en l'autre il y a auffy du falpeftre. Pour la poudre rouge qui eft au fonds, ce doit eftre du fer, de la pierre d'aimant, du plomb &[b] du mercure; mais ie n'ay pas encore eu le temps d'examiner lequel c'eft de ces 4.

Ie n'ai peu auffy encore voir le lunetier, pour luy faire reparer le defaut de fa lunette, ou tafcher d'en trouuer vne autre meilleure; ce fera pour la premiere occafion. Et i'adrefferay toufiours mes lettres a voftre logis de la Haye, encore que vous fuffiez parti pour l'armée, fi ce n'eft que vous me mandiez vne autre adreffe.

Au refte, fi vous me faites la faueur de venir faire icy vne promenade auparauant, ainfy que vous me faites efperer, ie feray rauy d'auoir l'honneur de vous y voir, & ie ne fçache perfonne au monde que i'y receuffe auec plus de ioye.

Ie n'ay encore rien d'affeuré de Groningue[c]; mais cella m'eft entierement indifferent, & ie fuis refolu de

5 B] C (*Budé*).

a. Faut-il lire *forte*? L'eau forte commune (acide nitrique) est celle qu'on tirait du salpêtre (voir l. 7); l'eau forte de la petite bouteille B serait, au contraire, de l'acide sulfurique (mélangé de chlorhydrique?)

b. Lire *ou*? — Cette poudre rouge peut avoir été du colcothar.

c. Voir ci-avant lettre CCCLXXIV, page 195, et ci-après lettre CCCLXXVIII.

les laiſſer faire, ſans iamais plus me remuer d'vn pas, ni eſcrire ou dire aucune choſe a perſonne pour ce ſuiet. Ie ſuis, M., &c.

D'Egmond, le 18e May 1645.

CCCLXXVII.

Elisabeth a Descartes.

[La Haye], 24 mai [1645].

Copie MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt, n° 20, p. 104-111.*

Publiée par Foucher de Careil, p. 61-64, Descartes et la Princesse Elisabeth (*Paris, Germer-Baillière, 1879, in-8*). *Comme variantes, nous donnerons les leçons de Foucher de Careil. C'est la réponse à la lettre CCCLXXV ci-avant, p. 200. Descartes y répondra lettre CCCLXXX ci-après.*

Monſieur Deſcartes,

Ie vois que les charmes de la vie ſolitaire ne vous oſtent point les vertus requiſes a la ſocieté. Ces bontés genereuſes que vous auez pour vos amis & me teſmoignez aux ſoins que vous auez de ma ſanté, ie ſerois faſchée qu'ils[a] *vous euſſent engagé a faire vn voyage iuſqu'icy, depuis que M. de Palotti m'a dit que vous iugiez le repos neceſſaire a voſtre conſeruation*[b]. *Et ie vous aſſeure que les medecins, qui me virent tous les iours & examinerent tous les ſymptomes de mon mal, n'en ont pas trouué la*

a. *Sic* dans le MS. Elisabeth ne pense plus qu'au mot le plus rapproché *soins* (l. 9), et oublie le vrai sujet, qui est plus éloigné, *ces bontés* (l. 7).
b. Ci-avant p. 205, l. 1-8.

cause, ni ordonné de remedes si salutaires que vous auez fait de loin. Quand ils auroient esté assez sauants pour se douter de la part que mon esprit auoit au desordre du corps, ie n'aurois point eu la franchise de le leur auouer. Mais a vous, Monsieur, ie le fais sans scrupule, m'asseurant qu'vn recit si naïf de mes defauts ne m'ostera point la part que i'ay en vostre amitié, mais me la confirmera d'autant plus, puisque vous y verrez qu'elle m'est necessaire.

Sachez donc que i'ay le corps imbu d'vne grande partie des foiblesses de mon sexe, qu'il se ressent tres-facilement des afflictions de l'ame, & n'a point la force de se remettre auec elle, estant d'vn temperament suiet aux obstructions & demeurant en vn air qui y contribue fort; aux personnes qui ne peuuent point faire beaucoup d'exercice, il ne faut point vne longue oppression de cœur par la tristesse, pour opiler la rate & infecter le reste du corps par ses vapeurs. Ie m'imagine que la fieure lente & la toux seiche, qui ne me quitte pas encore, quoy que la chaleur de la saison & les promenades que ie fais rappellent vn peu mes forces, vient de la. C'est ce qui me fait consentir a l'auis des medecins, de boire d'icy en vn mois les eaux de Spa (qu'on fait venir iusqu'icy, sans qu'elles se gastent), ayant trouué, par experience, qu'elles chassent les obstructions. Mais ie ne les prendray point, auant que i'en sache vostre opinion[a], puisque vous auez la bonté de me vouloir guerir le corps auec l'ame.

11 qu'il] qui *comme dans le MS.* — 13 elle] elles. — 14 *après* fort] *aucune ponctuation.* 16 *après* exercice] *point et virgule.*

a. Voir p. 205, l. 24 à p. 206, l. 11.

Ie continueray auſſi de vous confeſſer qu'encore que ie ne poſe point ma felicité en choſe qui depende de la fortune ou de la volonté des hommes, & que ie ne m'eſtimeray abſolument malheureuſe, quand ie ne verrois iamais ma maiſon reſtituée, ou mes proches hors de miſere, ie ne ſaurois conſiderer les accidents nuiſibles qui leur arriuent, ſous autre notion que celle du mal, ni les efforts inutiles que ie fais pour leur ſeruice, ſans quelque ſorte d'inquietude, qui n'eſt pas ſitoſt calmée par le raiſonnement, qu'vn nouueau deſaſtre n'en produit d'autre. Et ie penſe que, ſi ma vie vous eſtoit entierement cognue, vous trouueriez plus eſtrange qu'vn eſprit ſenſible, comme le mien, s'eſt conſerué ſi longtemps, parmi tant de trauerſes, dans vn corps ſi foible, ſans conſeil que celuy de ſon propre raiſonnement, & ſans conſolation que celle de ſa conſcience, que vous ne faites les cauſes de cette preſente maladie.

I'ay employé tout l'hyuer paſſé en des affaires ſi faſcheuſes, qu'elles m'empeſcherent de me ſeruir de la liberté que vous m'auez octroyée, de vous propoſer les difficultés que ie trouueray en mes eſtudes, & m'en donnerent d'autres, dont il me faloit encore plus de ſtupidité que ie n'ay, pour m'en deſembarraſſer. Ie ne trouuay qu'vn peu deuant mon indiſpoſition le loiſir de lire la philoſophie de M. le cheualier Digby, qu'il a fait en anglois, d'ou i'eſperois prendre des argumens pour refuter la voſtre, puiſque le ſommaire des chapitres me montroit deux endroits, ou il pretendoit l'auoir fait; mais ie fus toute eſtonnée, quand i'y arriuay, de voir qu'il n'auoit rien moins entendu que ce qu'il approuue de voſtre ſentiment de la reflexion, & de[a] ce qu'il nie de celuy de la*

a. Supprimer ce mot *de* ou lire *que*?

refraction, ne faisant nulle distinction entre le mouuement d'vne balle & sa determination, & ne considerant pourquoy vn corps mol qui cede retarde l'vn, & qu'vn corps dur ne fait que resister a l'autre. Pour vne partie de ce qu'il dit du mouuement du cœur, il en est plus excusable, s'il n'a point leu ce que vous en escriuites au medecin de Louuain[a]. *Le docteur Ionson m'a dit qu'il vous traduira ces deux chapitres; & ie pense que vous n'aurez pas grande curiosité pour le reste du liure, parce qu'il est du calibre & suit la methode de ce prestre Anglois qui se donne le nom d'Albanus*[b], *quoyqu'il y ait de tres-belles meditations, & que difficilement on en peut attendre dauantage d'vn homme qui a passé le plus grand tems de sa vie a poursuiure des desseins d'amour ou d'ambition. Ie n'en auray iamais de plus forts & de plus constants que celuy d'estre, toute ma vie,*

Vostre tres-affectionnée amie a vous seruir,

ELISABETH.

Ce 24me de May.

Monsieur Descartes.

En relisant ce que ie vous mande de moy mesme[c],

10 suit] unit.

a. Voir t. III, p. 682, et ci-avant, p. 3.

b. Thomas White, auteur de l'ouvrage : *Institutionum Peripateticarum, ad mentem summi viri, clarissimique Philosophi Kenelmi Equitis Digbæi, Pars theorica, item Appendix theologica de origine mundi. Authore* THOMA ANGLO, *ex Albiis East-Saxonum.* (Editio secunda correctior, Londini, K. Whitaker, 1647, in-12, p. 216.) Voir t. III, p. 485, *éclaircissement.*

c. Suppléer : *ie m'aperçois ?*

que i'oublie vne de vos maximes, qui eſt de ne mettre iamais rien par eſcrit, qui puiſſe eſtre mal interpreté de lecteurs peu charitables. Mais ie me fie tant au ſoin de M. de Palotti, que ie ſay que ma lettre vous ſera bien rendue, & a votre diſcretion, que vous l'oſterez, par le feu, du hazard de tomber en mauuaiſes mains.

Page 209, l. 24. — Sir Kenelm Digby, exilé d'Angleterre après son emprisonnement de 1642 (voir t. III, p. 582, l. 26, et p. 590, l. 19), vint à Paris en 1643 et y publia, en 1644, deux ouvrages anglais, dont nous avons parlé t. III, p. 90, *éclaircissement*.

Dans les lettres MSS. à Mersenne, conservées à la Bibliothèque nationale, se trouvent deux lettres de Digby, relatives à ces ouvrages, et datées de 1640.

Voici la première (*MS. fr. n. a. 6204, p. 304* [*150*]) :

« ... I'ay esté tenu prisonier, dans un chasteau que i'ay à 30 lieues de
» Londres, par une tres dangereuse cheute que i'eus par le renuersement
» d'un carrosse ; durant lequel temps i'ay bien medité et disposé en mon
» esprit tout le traitté de l'Immortalité de l'ame. Et il ne me manque qu'un
» autre mois de loisir pour l'escrire, car alors ie ne me peus servir de la
» main. I'espere que vous aurez du contentement a le voir; mais ie pre-
» uois qu'il me procurera bien des contradicteurs : car, pour exactement
» traitter cette affaire, il faut monstrer a l'œil comment toutes les opera-
» tions se font entre les corps, et iusques ou elles peuuent arriuer, pour
» ainsi s'acquiescer a accorder que quelques operations que font quelques
» bestes, qui semblent prouenir de raisonnement, ont origine de principes
» corporels et materiels, et aussi, par là, determiner les derniers limites
» ausquels les agents materiels peuuent atteindre. Or, pour faire cecy, ie
» seray obligé de donner quasi un corps entier de toute la Philosophie,
» auquel ie combattray puissamment les nouuelles speculations des *modi*,
» et monstreray (si ie ne me trompe) que toute la doctrine des qualitez a
» esté fort mal fondée et mal entendue, et n'est qu'une eschapatoire pour
» l'ignorance de ceux qui pretendent n'ignorer rien. Apres cela, il me
» faudra examiner toutes les operations de l'ame dans le corps, pour
» monstrer qu'il y en a quelques-unes qui ne peuuent prouenir d'un prin-
» cipe materiel. Et de la ie viendray a trouuer la substance et les facultez
» de l'ame ; en quoy i'auray des considerations qui choqueront beaucoup
» les vulgaires. Mais, apres tout, ie me persuade que i'auray prouué fort
» efficacement mon intention de l'Immortalité de l'ame. Aussitost que ie
» l'auray fait, ie me mettray a l'autre point de l'Existence de Dieu, qui sera
» plus court et beaucoup moins penible. Mais toutes deux requerront
» beaucoup de reflection aux lecteurs, pour les bien comprendre ; et apres

» tout, i'ay peur que la pluspart des hommes est tellement imbeu de faux » principes, pris par autorité sans les examiner, et d'une croyance qu'on » ne peût rien trouuer de certain en matieres physiques, qu'ils ne forme- » ront point de conceptions naturelles et legitimes de ce que ie y diray, et » ne se donneront pas la peine de mediter et speculer iusques au fonds de » ce que i'auray dit, pour ainsi comprendre sa force. Mais ie ne m'en » soucie gueres; ce me sera tousiours un diuertissement de beaucoup de » contentement. Et l'approbation d'un Pere Mersene, d'un Galilee, et » d'un Monsr des Cartes, me sera plus que tout le reste du monde. Et le » leur ie me promets desia hardiment. »

Digby parle ensuite d'un « livre de Galilee imprimé a Leyden, qui tes- » moigne que l'auteur a un admirable esprit. Mais cela n'empesche pas » qu'il (M. Blaclo, c'est-à-dire Thomas Blackloë) ne voye aussi qu'il y a » plusieurs erreurs et faussetés, qui prouiennent, pour la pluspart, de ce » qu'il n'est pas si bien fondé dans les Metaphysiques, comme il est » exacte et iudicieux obseruateur des Phenomenes physiques. Mais les » erreurs de telles gens, comme Galilee et Monsieur des Cartes, (pro- » uenants de quelque manquement aux principes qui ne sont pas parfai- » tement bien penetrez), sont plus a estimer et plus ingenieux que touts » les volumes des Philosophes modernes vulgaires, qui se croyent bien » subtils et profonds, quand ils bastissent et *texunt* des toiles de airai- » gnées sur des termes qu'ils n'entendent point, et qui, en effet, ne si- » gnifient rien. Ie n'ay pas veu encore le Discours de Monsr des Cartes » sur les Mechaniques, ny son Introduction a la Geometrie. Vous m'obli- » gerez beaucoup de me le faire voir, et ie vous le renuoyeray. Si vous le » donnez a Monsr du Bosc, il me le fera tenir seurement. Continuez a » soliciter Monsr des Cartes, ie vous suplie, qu'il acheue sa Philosophie, » pour le bien de touts ceux qui ayment les lettres, et afin que d'oresen- » auant les *scioli* et pretendeurs aux sciences n'ayent plus d'excuse pour » leur ignorance, dans l'incertitude de toutes choses... »

« De Londres, le 14 de feurier 1639. »

D'après la lettre qui suit, il faut lire, suivant le nouveau style, 24 (et non pas 14) février 1640 (et non pas 1639), en commençant l'année au 1er janvier, et non, comme faisait Digby, à Pâques.

Dans cette nouvelle lettre, du 5/15 mars 1639/1640, Digby rappelle la précédente, écrite quinze jours avant et qui était « accompagnée de » l'introduction de Monsr des Cartes a l'Algebre, et des papiers que l'on » m'a enuoyé d'Oxford touchant les traittés de Raymond Lulle qui se » trouuent là. » (*MS. fr. n. a. 6204, p. 312* [*154*].)

Puis, revenant à son traité : « Ie vous accorde, dit-il, que qui veut » prouuer l'Immortalité de l'ame ou l'Existence de Dieu, se doit seruir de » quelques notions communes, qui seront comme base a tout le raisonne- » ment sur ce point : mais il me semble que le discours de vos geometres » manque en cecy, qu'ils voudroient que cette notion commune soit » comme un instinct ou veuë interieure confuse de la chose. Cela seroit

» une notion (quoy que confuse) d'un particulier, et non une notion com» mune. Celles cy doiuent estre euidentes a l'entendement, aussi tost que » considerées, au lieu que les autres s'acquierent par l'application de » celles cy. Les communes sont, comme *que chasque tout est plus grand* » *que ses parties; que si une cause est en acte, l'effet l'est aussi*, et sem» blables. Sur telles, mon traitté de ces deux points est appuyé. Quant a » l'Existence de Dieu, mon principal fondement est ce que vous touchez, » qu'il est impossible que les choses materielles ayent esté *ab æterno;* que » vous dites ne sembler point necessaire. Car, si elles ont esté *ab æterno*, » il y a eu mouuement *ab æterno;* ce que ie demonstreray impossible. Et » s'il n'a pas esté, il est necessaire qu'il y ayt eu quelque existence *ab* » *æterno*, qui luy ayt donné son commencement. Et cela estant conclu, » par l'eternité et la nature d'existence simple, i'infereray toutes autres » perfections. »

Enfin, dans la même lettre du 15 mars 1640, Digby indique ainsi sa méthode :

« Et de ma façon de philosopher, on n'en sçauroit rien comprendre, » sans l'auoir tout en corps, des le premier principe iusques a la derniere » conclusion; car les pieces desiointes semblent plustost des resueries, au » lieu que ie crois auoir assez bien establi mes opinions, si on les prent » (comme les Elements d'Euclide) en suite et ordre, et que l'on pese bien » toutes les raisons. Ayez un peu de patience, et vous en aurez un corps » entier, en mon discours de l'immortalité de l'ame, que i'acheueray au » premier 15 iours que i'auray de loisir. »

Rappelons que Descartes et Digby s'étaient rencontrés à Paris en octobre 1644 (ci-avant, p. 145), et que, les premiers mois de 1640, le bruit courut que Digby avait attiré Descartes en Angleterre (t. III, p. 50, l. 15, et p. 87, l. 14). Chapelain écrivit même de Paris, le 13 mai 1640, à Balzac : « Je » feray la diligence du P. Mersenne pour M. Descartes, qu'on m'a dit que » le milord Digby avoit attiré en Angleterre, où il imprimera sa Phy» sique. » (*Lettres de Jean Chapelain*, p.p. Tamizey de Larroque, Paris, 1880, t. I, p. 621.) Et Mersenne aussi le crut un moment : « Le P. Mer» senne (écrivait Chapelain à Balzac, le 19 mai 1640), vous baise fort les » mains et m'a asseuré que M. Descartes a reçu vôtre lettre. Il m'a con» firmé ce que l'on m'avoit dit que les Anglois nous ravissoient cet excel» lent homme. » (*Ib.*, p. 627-628.)

CCCLXXVIII.

DESCARTES A TOBIE D'ANDRÉ.

[Egmond], 26 mai 1645.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 256-257 (A), et p. 261 (B).

A Ce passage fait suite immédiatement à celui qui est rapporté lettre CCCLXXIV, p. 195, B.

« ... *L'ayant trouvée* (*la Sentence rendue le 20 avril à Groningue*)[a] *toute à son avantage, quoique fort indulgente à l'égard de Schoockius, il récrivit le XXVI de May au sieur Tobie d'André, pour le remercier en son particulier de ses bons offices, & pour le prier de présenter en son nom ses trés-humbles actions de graces aux Juges. Voyant qu'on avoit traité fort doucement son adversaire, quoique punissable de la peine des calomniateurs, il jugea qu'il luy avoit été facile de profiter de sa négligence, le criminel ayant eû tout lieu de se justifier & de défendre sa cause en l'absence de son accusateur, & de fléchir des Juges qui étoient ses amis, ses collégues, & qu'il avoit demandez luy-même pour connoître de sa cause. Mais il ne laissa point de reconnoître que les Juges luy avoient donné toute la satisfaction qu'il avoit souhaitée, & qu'il pouvoit légitimement prétendre... Le principal intérêt de M. Descartes dans toute cette affaire étoit que la fausseté des accusations faites contre luy par le Ministre d'Utrecht* (*Voetius*) *fut découverte. C'est pourquoy les Juges de Groningue n'avoient pû luy refuser les actes servant à cét effet, aprés que Schoockius les leur eût mis entre les mains.* »

« *M. Descartes envoya incontinent ces Actes aux Magistrats d'Utrecht* [en marge : Avec cinq lettr. de Voetius au Pére Mersenne], *sans prétendre néanmoins leur reprocher leur mauvaise conduite, ou se rendre partie contre Voetius & Dematius, mais pour voir s'ils feroient quelques démarches en réparation du passé.* » (Baillet, II, 256-257.)

Voir la suite ci-après, lettre du 16 juillet 1645.

a. Voir ci-avant, p. 196, *éclaircissement*, et p. 206, l. 24.

[En marge ; Lettre MS. à Tob. d'André, du 26 May 1645].:

De quelque naturel que ſoit Schoockius, je ſuis tout à fait perſuadé que vous ne deſapprouverez pas que j'offre de me réconcilier avec luy. Il n'y a rien de plus doux dans la vie que la paix; & il faut ſe ſouvenir que la haine du plus petit animal, ne fût-il qu'une fourmi, eſt capable de nuire quelquefois, mais qu'elle ne ſçauroit être utile à rien. Je ne refuſerois pas même l'amitié de Voetius, ſi je croyois qu'il me l'offrît de bonne foy.

(Baillet, II, 261.)

CCCLXXIX.

Descartes au P. Mesland.

[Egmond, mai 1645?]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 25, p. 113-114.

« *Au R. Pere Mesland Iesuite* », *dit Clerselier, sans donner de date. Mais cette lettre est sûrement de 1645, le P. Mesland ayant déjà vu les* Principes *(p. 216, l. 5), mais n'ayant pas encore eu le loisir de les examiner plus particulièrement (l. 24). Et elle est au plus tôt de la fin d'avril (p. 215, l. 12 et l. 14). Elle sert ainsi à fixer par approximation la date de la CCCLXVII[e] ci-avant, p. 161.*

Mon Reuerend Pere,

La lettre que vous m'auez fait l'honneur de m'eſcrire, en datte du quatriéme Mars[a], ne m'a eſté enuoyée, auec vne autre du Reuerend Pere Charlet, en datte du troiſiéme Avril, que depuis huit iours, en

a. Lettre perdue, ainsi que celle du P. Charlet.

ſorte qu'il ſemble que le courrier de Rome[a] à Paris ait moins tardé par les chemins que celuy d'Orleans; mais cela importe peu.

Ie vous ay obligation de la faueur que vous m'auez faite de me mander voſtre ſentiment touchant mes Principes ; mais i'euſſe ſouhaitté que vous m'euſſiez ſpecifié vos difficultez, & ie vous auoüe que ie n'en puis conceuoir aucune touchant la rarefaction. Car il n'y a rien, ce me ſemble, de plus aiſé à conceuoir, que la façon dont vne éponge ſe dilate dans l'eau, & ſe reſſerre en ſe ſechant.

Pour l'explication de la façon dont Ieſus-Chriſt eſt au ſaint Sacrement, il eſt certain qu'il n'eſt nullement beſoin de ſuiure celle que ie vous ay écrite[b], pour l'accorder auec mes principes. Auſſi ne l'auois-ie pas propoſée à cette occaſion, mais comme l'eſtimant aſſez commode pour éuiter les obiections des Heretiques, qui diſent qu'il y a de l'impoſſibilité & contradiction à ce que l'Egliſe croit[c]. Vous ferez de ma lettre ce qu'il vous plaira, & pource qu'elle ne vaut pas la peine d'eſtre gardée, ie vous prie ſeulement de la rompre, ſans prendre la peine de me la renuoyer.

Au reſte, ie ſouhaitterois que vous euſſiez aſſez de loiſir pour examiner plus particulierement mes Principes. I'oſe croire que vous y trouueriez au moins de la liaiſon & de la ſuitte; en ſorte qu'il faut nier tout ce qui eſt contenu dans les deux dernieres parties, & ne

a. Le P. Charlet était à Rome en qualité d'Assistant de France (voir ci-avant p. 157, *note* a, et ci-après, p. 225, l. 15-17). Le P. Mesland était à Orléans.

b. Lettre CCCLXVII ci-avant, p. 165, l. 7.

c. Voir p. 165, l. 20-23.

le prendre que pour | vne pure hypothefe ou mefme pour vne fable, ou bien l'approuuer tout. Et encore qu'on ne le prift que pour vne hypothefe, ainfi que ie l'ay propofé, il me femble neantmoins que, iufques à ce qu'on en ait trouué quelqu'autre meilleure pour expliquer tous les Phainomenes de la Nature, on ne la doit pas reietter.

Mais ie n'ay pas fuiet de me plaindre iufques icy des lecteurs. Car, depuis que ce dernier traitté eft publié, ie n'ay point appris que perfonne ait entrepris de le blafmer; & il femble que i'ay au moins gaigné cela fur plufieurs, qu'ils doutent fi ce que i'ay efcrit ne pourroit point eftre vray. Toutesfois ie ne fçay pas ce qui fe dit en mon abfence, & ie fuis icy en vn coin du monde, où ie ne laifferois pas de viure fort en repos & fort content, encore que les iugemens de tous les doctes fuffent contre moy. Ie n'ay nulle paffion au regard de ceux qui me haïffent; i'en ay feulement pour ceux qui me veulent du bien, lefquels ie defire feruir en toutes fortes d'occafions. Et comme ie vous ay toufiours reconnu eftre de ce nombre, auffi fuis-ie de tout mon cœur,

Mon R. P.,

Voftre tres-humble & tres-affectionné feruiteur,

DESCARTES.

CCCLXXX.

DESCARTES A ELISABETH.

[Egmond, mai ou juin 1645.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 23, p. 73-76.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », dit Clerselier, sans donner de date. Mais c'est la réponse à la lettre du 24 mai 1645, p. 207 ci-avant. Elle est donc de la fin de mai ou peut-être plutôt du commencement de juin, Descartes ayant quelque peu différé sa réponse (p. 221, l. 20). Elisabeth répondra par la lettre ci-après du 22 juin, p. 233.

Madame,

Ie n'ay pû lire la lettre que voſtre Alteſſe m'a fait l'honneur de m'écrire, ſans auoir des reſſentimens extrémes, de voir qu'vne vertu ſi rare & ſi accomplie ne ſoit pas accompagnée de la ſanté, ny des proſperitez qu'elle merite, & ie conçoy ayſement la multitude des déplaiſirs qui ſe preſentent continuellement à elle, & qui ſont d'autant plus difficiles à ſurmonter, que ſouuent ils ſont de telle nature, que la vraye raiſon n'ordonne pas qu'on s'opoſe directement à eux & qu'on taſche de les chaſſer. Ce ſont des ennemis domeſtiques, auec leſquels eſtant contraint de conuerſer, on eſt obligé de ſe tenir ſans ceſſe ſur ſes gardes, afin d'empeſcher qu'ils ne nuiſent; et ie ne trouue à cela qu'vn ſeul remede, qui eſt d'en diuertir ſon imagination & ſes ſens le plus qu'il eſt poſſible, & de n'employer que l'entendement ſeul à les conſiderer, lors qu'on y eſt obligé par la prudence.

On peut, ce me femble, ayfement remarquer icy la difference qui eft entre l'entendement & l'imagination ou le fens; car elle eft telle, que ie croy qu'vne perfonne, qui auroit d'ailleurs toute forte de fuiet d'eftre contente, mais qui verroit continuellement reprefenter deuant foy des Tragedies dont tous les actes fuffent funeftes, & qui ne s'ocuperoit qu'à confiderer des obiets de trifteffe & de pitié, qu'elle fceuft eftre feints & fabuleux, en forte qu'ils ne fiffent que tirer des larmes de fes yeux, & émouuoir fon imagination, fans toucher fon en|tendement, ie croy, dis-ie, que cela feul fuffiroit pour acoutumer fon cœur à fe refferrer & à ietter des foupirs; en fuite de quoy la circulation du fang eftant retardée & allentie, les plus groffieres parties de ce fang, s'attachant les vnes aux autres, pourroient facilement luy opiler la rate, en s'embaraffant & s'arreftant dans fes pores; & les plus fubtiles, retenant leur agitation, luy pourroient alterer le poumon, & caufer vne toux, qui à la longue feroit fort à craindre. Et, au contraire, vne perfonne qui auroit vne infinité de veritables fuiets de déplaifir, mais qui s'étudieroit auec tant de foin à en détourner fon imagination, qu'elle ne penfaft iamais à eux, que lors que la neceffité des affaires l'y obligeroit, & qu'elle employaft tout le refte de fon temps à ne confiderer que des obiets qui luy puffent apporter du contentement & de la ioye, outre que cela luy feroit grandement vtile, pour iuger plus fainement des chofes qui luy importeroient, pource qu'elle les regarderoit fans paffion, ie ne doute point que cela feul ne fuft capable de la remettre en fanté, bien que fa rate & fes pou-

mons fuſſent deſia fort mal diſpoſez par le mauuais temperament du ſang que cauſe la triſteſſe. Principalement, ſi elle ſe ſeruoit auſſi des remedes de la medecine, pour reſoudre cette partie du ſang qui cauſe des obſtructions; à quoy ie iuge que les eaux de Spa ſont tres-propres, ſur tout ſi voſtre Alteſſe obſerue, en les prenant, ce que les Medecins ont coutume de recommander, qui eſt qu'il ſe faut entierement déliurer l'eſprit de toutes ſortes de penſées triſtes, & meſme auſſi de toutes ſortes de meditations ſerieuſes touchant les ſciences, & ne s'occuper qu'à imiter ceux qui, en regardant la verdeur d'vn bois, les couleurs d'vne fleur, le vol d'vn oyſeau, & telles choſes qui ne requerrent aucune attention, ſe perſuadent qu'ils ne penſent à rien. Ce qui n'eſt pas perdre le temps, mais le bien employer; car on peut, cependant, ſe ſatisfaire par l'eſperance que, par ce moyen, on recouurera vne parfaite ſanté, laquelle eſt le fondement de tous les autres biens |qu'on peut auoir en cette vie.

Ie ſçay bien que ie n'écris rien icy que voſtre Alteſſe ne ſçache mieux que moy, & que ce n'eſt pas tant la theorie, que la pratique, qui eſt difficile en cecy; mais la faueur extréme qu'elle me fait de témoigner qu'elle n'a pas deſagreable d'entendre mes ſentimens, me fait prendre la liberté de les écrire tels qu'ils ſont, & me donne encore celle d'adiouter icy, que i'ay experimenté en moy-meſme, qu'vn mal preſque ſemblable, & meſme plus dangereux, s'eſt guery par le remede que ie viens de dire. Car, eſtant né d'vne mere qui mourut, peu de iours apres ma naiſſance[a], d'vn mal de

a. Descartes naquit le 31 mars 1596, et sa mère, Jeanne Brochard, ne

poumon, caufé par quelques déplaifirs, i'auois herité d'elle vne toux feiche, & vne couleur pafle, que i'ay gardée iufques à l'âge de plus de vingt ans, & qui faifoit que tous les Medecins qui m'ont vû auant ce temps-là, me condamnoient à mourir ieune. Mais ie croy que l'inclination que i'ay toufiours euë à regarder les chofes qui fe prefentoient du biais qui me les pouuoit rendre le plus agreables, & à faire que mon principal contentement ne dependift que de moy feul, eft caufe que cette indifpofition, qui m'eftoit comme naturelle, s'eft peu à peu entierement paffée.

I'ay beaucoup d'obligation à voftre Alteffe, de ce qu'il luy a plû me mander fon fentiment du liure de Monfieur le Cheualier d'Igby[a], lequel ie ne feray point capable de lire, iufqu'à ce qu'on l'ait traduit en Latin; ce que Monfieur Ioufon[b], qui eftoit hier icy, m'a dit que quelques-vns veulent faire. Il m'a dit auffi que ie pouuois adreffer mes lettres pour voftre Alteffe par les Meffagers ordinaires, ce que ie n'euffe ofé faire fans luy, & i'auois differé d'écrire celle-cy, pour ce que i'attendois qu'vn de mes amis allaft à la Haye pour la luy donner. Ie regrette infiniment l'abfence de Monfieur de Pollot, pour ce que ie pouuois apprendre par luy l'état de voftre difpofition; mais les lettres qu'on enuoye pour moy au Meffager d'Alkmar ne

mourut que plus de treize mois après, le 13 mai 1597, comme l'atteste le registre des décès de la paroisse Notre-Dame de la Haye, en Touraine. Le même registre mentionne encore « un petit enffant, fils de » Monsieur Descartes, décédé le 16e jour de may 1597, et enterré en » l'église. »

a. Ci-avant p. 209, l. 24.

b. *Sic* dans Clerselier. Lire Jonsson (*Samson*), prédicateur de la Reine de Bohême, mère de la Princesse Elisabeth.

manquent point de m'eſtre renduës, & comme il n'y a rien au monde que ie deſire auec tant de paſſion que de pouuoir rendre ſeruice|à voſtre Alteſſe, il n'y a rien auſſi qui me puiſſe rendre plus heureux, que d'auoir l'honneur de receuoir ſes commandemens. Ie ſuis, &c.

CCCLXXXI.

DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

[Egmond], 1er juin 1645.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 247.

Cette phrase termine l'alinéa où Baillet résume deux lettres précédentes à Picot, du 8 nov. 1644 et du 9 févr. 1645 (voir p. 147 et 175 ci-avant).

« *Pour la quatriéme partie de cette verſion* (*version française des* Principes), *elle ne fut achevée de plus de six mois après* [en marge : Lettr. MS. à Picot du 1er Juin 1645]. » (Baillet, II, 247.)

CCCLXXXII.

DESCARTES A [HUYGENS ?]

[Egmond, juin 1645?]

[Texte de Clerselier, tome I, lettre 109, p. 491-493.]

« *A Monsieur **** », *dit Clerselier, sans donner de nom ni de date. Mais un passage de la lettre* (*p. 225, l. 17*) *indique qu'elle fut écrite entre février 1645 et janvier 1646. Un autre passage fait allusion aux affaires d'Utrecht, sans doute à ce qui s'y passa, lorsque la sentence de Groningue* (*20 avril 1645*) *y fut connue. D'autre part*

le destinataire était un correspondant de Van Zurck, à qui Descartes le renvoie (p. 226, l. 3-4), pour le tenir au courant des affaires d'Utrecht. Or nous avons vu (ci-avant p. 134) Van Zurck écrire à Huygens pour différentes choses qui concernaient Descartes. De là cette conjecture : la lettre serait adressée à Huygens, qui partit en campagne, le 27 mai 1645, et arriva le même jour à Bréda, d'où il ne partit que le 6 juin (voir son Dagboek). *Ce serait de cette ville, où les savants ne manquaient pas, qu'il aurait envoyé à Descartes, de la part de l'un d'eux, un jugement sur la double publication de 1644,* Specimina *et* Principia Philosophiæ *(ci-avant, p. 125-126), et aussi sur la* Géométrie. *Toutefois ce n'est là qu'une hypothèse très incertaine.*

Monſieur,

Le ſoin qu'il vous a plû auoir, de vous enquerir des iugemens qu'on a fait de mes écrits au lieu où vous eſtes, eſt vn effet de voſtre amitié, pour lequel ie vous ay beaucoup d'obligation. Mais encore que, lors qu'on a publié quelque liure, l'on ſoit touſiours bien aiſe de ſçauoir ce que les lecteurs en diſent, ie vous puis toutesfois aſſurer que c'eſt vne choſe dont ie me ſoucie fort peu ; & meſme ie penſe connoiſtre ſi bien la portée de la plus-part de ceux qui paſſent pour doctes, que i'aurois mauuaiſe opinion de mes penſées, ſi ie voyois qu'ils les approuuaſſent.

Ie ne veux pas dire que celuy dont vous m'auez enuoyé le iugement ſoit de ce nombre ; mais, voyant qu'il dit que la façon dont i'ay expliqué l'Arc-en-Ciel[a] eſt commune, & que mes principes de Phyſique ſont tirez de Democrite, ie croy qu'il ne les a pas beaucoup lûs. Ce que me confirment auſſi ſes obiections contre la rarefaction ; car s'il auoit pris garde à ce

a. *Meteores*, Disc. VIII.

que i'ay écrit de celle qui se fait dans les Æolipiles[a], ou dans les machines où l'air est pressé violemment[b], & dans la poudre à canon[c], il ne me proposeroit pas celle qui se fait en sa fontaine artificielle. Et s'il auoit remarqué la façon dont i'ay expliqué[d] que l'idée que nous auons du cors en general, ou de la matiere, ne differe point de celle que nous auons de l'espace, il ne s'arresteroit point à vouloir faire conceuoir la penetration des dimensions, par l'exemple du mouuement. Car nous auons vne idée tres-distincte des diuerses vitesses du mouuement; mais il implique contradiction, & est impossible de conceuoir, que deux espaces se penetrent | l'vn l'autre.

Ie ne répons rien à celuy qui dit que les demonstrations manquent en ma Geometrie. Car il est vray que i'en ay obmis plusieurs; mais vous les sçauez toutes, & vous sçauez aussi que ceux qui se plaignent que ie les ay obmises, pour ce qu'ils ne les sçauroient inuenter d'eux-mesmes, montrent par là qu'ils ne sont pas fort grands Geometres.

Ce que ie trouue le plus étrange est la conclusion du iugement que vous m'auez enuoyé, à sçauoir que ce qui empeschera mes principes d'estre receus dans l'Escole, est qu'ils ne sont pas assez confirmez par l'experience, & que ie n'ay point refuté les raisons des autres. Car i'admire que, nonobstant que i'aye demontré, en particulier, presque autant d'experiences qu'il y a de lignes en mes écrits, & qu'ayant

a. *Meteores*, Disc. IV.
b. *Principia*, pars IV, art. 47.
c. *Ib.*, pars IV, art. 113.
d. *Ib.*, pars II, art. 10.

generalement rendu raison, dans mes Principes, de tous les Phainomenes de la nature, i'aye expliqué, par mesme moyen, toutes les experiences qui peuuent estre faites touchant les cors inanimez, & qu'au contraire on n'en ait iamais bien expliqué aucune par les principes de la Philosophie vulgaire, ceux qui la suiuent ne laissent pas de m'obiecter le défaut d'experiences.

Ie trouue fort étrange aussi qu'ils desirent que ie refute les argumens de l'Escole; car ie croy que, si ie l'entreprenois, ie leur rendrois vn mauuais office. Et il y a long-temps que la malignité de quelques-vns m'a donné suiet de le faire, & peut-estre qu'enfin ils m'y contraindront. Mais pource que ceux qui y ont le plus d'interest sont les Peres Iesuites, la consideration du Pere C(harlet), qui est mon parent & qui est maintenant le premier de leur Compagnie, depuis la mort du General, duquel il estoit Assistant*, & celle du Pere D(inet) & de quelques autres des principaux de leur Cors, lesquels ie croy estre veritablement mes amis, a esté cause que ie m'en suis abstenu iusques icy; & mesme que i'ay tellement composé mes Principes, qu'on peut dire qu'ils ne contrarient point du tout à la Philosophie commune, mais seulement qu'ils l'ont enrichie de plusieurs choses qui n'y estoient pas. Car puisque on y reçoit vne infinité d'autres opinions qui sont contraires les vnes aux autres, pourquoy n'y pourroit-on pas aussi bien receuoir les miennes ? Ie ne voudrois pas toutesfois les en prier; car si elles sont fausses, ie serois marry qu'ils fussent trompez; & si elles sont vrayes, ils ont plus d'interest à les rechercher, que moy à les recommander.

Quoi qu'il en ſoit, ie vous ſuis tres-obligé de la ſouuenance que vous auez de moi. Ie m'aſſure que M. Van Z(urck) vous mandera ce qui ſe paſſe à Vtrech *, ce qui eſt cauſe que ie n'adiouteray icy autre choſe, ſinon que le tems & l'abſence ne dimi-nuëront iamais rien du zele que i'ay à eſtre toute ma vie, &c.

Page 225, l. 17. — Le P. Etienne Charlet fut Assistant de France, de 1627 jusqu'au 13 janvier 1646. Le P. Muzio Vitelleschi, Général de la Compagnie de Jésus depuis le 15 nov. 1615, était mort le 9 février 1645; et son successeur, le P. Vincenzo Carrafa, ne fut élu que le 7 janvier 1646. Le P. Charlet fit sans doute l'intérim. Descartes avait précisément reçu de lui une lettre de Rome, datée du 3 avril 1645 (voir ci-avant p. 215, l. 13-14).

Page 226, l. 4. — Aux Archives d'Utrecht, on trouve, au registre des Actes du Vroedschap, les deux textes suivants :

« 2 (*nouveau style* 12) Junij 1645. — De Vroetschap interdiceert ende » verbiedt wel scherpelyck de Boeckdruckers ende Boekvercopers binnen » dese Stadt ende de vrijheyt van dien, te drucken oft te doen drucken, » mitsgaders te vercopen oft te doen vercopen, eenige boeckens oft ge- » schriften *pro* ofte *contra* des Cartes, op arbitrale correctie. »

« 13 (23) Junij 1645. — Gelesen een Latijnse Missive van Des Cartes » aen Burgermeesteren ende Vroetschap deser Stadt, gedateerdt 't Eg- » mond den XVI deser, *stilo novo*, die den Secretaris gelast is te trans- » lateren. »

La première pièce, du 12 juin, était la réponse du Vroedschap à la communication que Descartes lui avait faite de la sentence rendue à Groningue le 20 avril. La seconde se rapporte à une longue *Lettre Apologétique* que Descartes écrivit là-dessus ; il la présenta *en latin* le 16 juin 1645, et la représentera au même Vroetschap, *en français* et *en flamand*, le 21 février 1648. Le texte latin fut imprimé d'abord sous ce titre : *Magni* CARTESII *Manes ab ipsomet defensi, sive N. V.* RENATI DESCARTES *Querela Apologetica ad Amplissimum Magistratum Ultrajectinum*, etc. (Vrystadij, apud Lancellotum Misopodem, 1656). En 1667, Clerselier imprima, au tome III des *Lettres de Descartes*, le texte français, lettre 1, p. 1-49. Nous donnerons l'un et l'autre dans le même volume que la *Lettre au P. Dinet* de 1642, l'*Epître à Voet*, de 1643, etc.

CCCLXXXIII.

Descartes a ***.

[Egmond, juin 1645 ?]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 79, p. 458-460.

*« A Monsieur *** », dit Clerselier, sans donner de nom ni de date. Le destinataire paraît habiter Utrecht ; il est certainement très lié avec Descartes, et s'intéresse particulièrement aux mathématiques. Est-ce, par exemple, Godefroy de Haestrecht? La lettre offre plusieurs autres énigmes aussi difficiles à résoudre. Quant à la date, deux passages de la fin (p. 230, l. 15 et l. 26) font conjecturer le mois de juin 1645, sinon celui de mai.*

Monſieur,

Encore que les propoſitions du Reuerend Pere Ieſuite * que vous auiez pris la peine de m'enuoyer ſoient tres-vrayes, ie n'eſpere pas pour cela qu'il en puiſſe déduire la quadrature du cercle, comme il me ſemble que vous m'auiez mandé qu'il pretend. De façon que, s'il en publie quelque liure, il eſt croyable que le ſieur W. * y pourra trouuer à reprendre ; mais il ſeroit aſſez plaiſant, s'il s'amuſoit à y reprendre ce qui n'eſt pas faux, & qu'il obmiſt ce qui l'eſt.

Ie ne vous ay rien mandé, touchant ce qu'il a écrit de ma Réponſe à ſes queſtions[a], que tout ſimplement ce que i'en penſois, & comme l'écriuant à vous ſeul ;

a. Ces questions (du sieur W., et non du R. P. Jésuite), la réponse de Descartes et les deux répliques respectives n'ont pas laissé d'autre trace que cette mention. *Luy faire voir* (p. 228, l. 5) indique que le sieur W. réside dans le voisinage du destinataire de la lettre.

car ie ne ſçauois point qu'on vous euſt donné ſon Eſcrit pour me le faire voir. Mais ie ne croy pas pour cela vous auoir rien écrit que ie me ſoucie qu'il ſçache, & ie laiſſe entierement à voſtre diſcretion de luy faire voir ma lettre, ou vn extrait d'icelle, ou rien du tout.

Ie ne puis en aucune façon ſatisfaire à ce que vous deſirez de la part de Monſieur Friquet *; car ie ne ſuis point aſſez habile pour porter iugement d'vn liure, ſans en rien voir que le titre des chapitres. Tout ce que i'en puis dire, eſt que Viete * a eſté ſans doute vn tres-excellent Mathematicien, mais que les écrits qu'on a de luy ne ſont que des pieces détachées, qui ne compoſent point vn corps parfait, & dans leſquelles il ne s'eſt pas eſtudié à ſe rendre intelligible à tout le monde. C'eſt pourquoy, ſi toute ſa doctrine eſt miſe par ordre par quelque ſçauant homme, qui prenne la | peine de l'expliquer fort clairement, l'ouurage en ſera fort beau & fort vtile. Neantmoins, ſi on n'y met rien de plus que ce qui eſt contenu dans les écrits de Viete qui ont deſia veu le iour, il me ſemble qu'on ne portera pas ſi auant l'Algebre que d'autres ont fait.

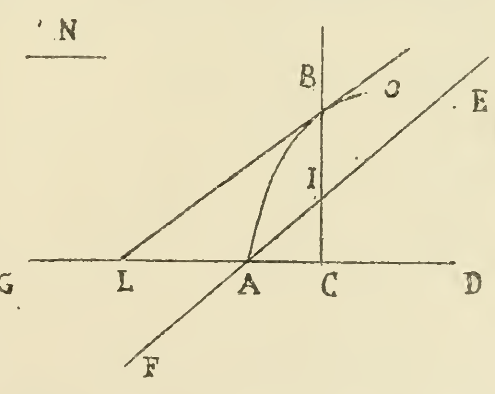
Pour des queſtions, celle des quatre globes [a], que vous me mandez auoir enuoyée, eſt fort bonne, afin d'éprouuer ſi on ſçait bien le calcul; mais pour remarquer auſſi l'induſtrie de bien demeſler les équations, ie n'en ſçache point de plus propre que celle des trois bâtons, dont la ſolution n'a peut-eſtre point encore paſſé iuſqu'en Bourgogne *. *Tres baculi erecti*

a. Voir ci-avant lettre CCCXXV, p. 37.

ſunt ad perpendiculum, in horiſontali plano, ex punctis A, B, C. Et baculus A eſt 6 pedum, B 18 pedum, C 8 pedum, & linea A B eſt 33 pedum. Et vnâ atque eâdem die extremitas vmbræ ſolaris, quam facit baculus A, tranſit per puncta B & C; extremitas vmbræ baculi B, per A & C; & ex conſequenti etiam baculi C, per A & B. Quæritur in quanam poli altitudine, & qua die anni id contingat. Et ſupponimus illas vmbras deſcribere accurate conicas ſectiones, vt quæſtio ſit Geometrica, non Mechanica *.

Et pour faire preuue des diuers vſages de l'Algebre, on pourroit propoſer, touchant les nombres : *Inuenire numerum cuius partes aliquotæ faciant triplum.* En voicy deux : 32760, dont les parties aliquotes ſont 98280 ; et 30240, dont les parties ſont 90720. On en demande vn troiſiéme, auec la façon de les trouuer par regle ; ou bien, ſi on ne veut pas donner la regle, ie demande ſept & huit tels nombres, pour ce que i'en ay autrefois enuoyé ſix ou ſept à Paris [a], qui peuuent auoir eſté diuulguez.

Et touchant les lignes courbes, on pourroit propoſer celle-cy : *Datâ qualibet lineâ rectâ N, & ductis alijs duabus lineis indefinitis, vt GD & FE, quæ ſe in puncto A ita interſecent, vt angulus EAD ſit 45 graduum ; quæritur modus deſcribendi lineam curuam ABO, quæ ſit talis naturæ, vt à*



a. Voir t. II, p. 250-251.

quocumque eius punćto ducantur tangens & ordinata ad diametrum GD, (quemadmodum hîc à punćto B dućtæ ſunt tangens BL & ordinata BC), ſemper ſit eadem ratio iſtius | ordinatæ BC ad CL, ſegmentum diametri inter ipſam & tangentem intercepti, quæ eſt lineæ datæ N ad BI, ſegmentum ordinatæ à curuâ ad rećtam FE porrećtæ.

Cette queſtion me fut propoſée, il y a cinq ou ſix ans, par Monſieur de Beaune, qui la propoſa auſſi aux plus celebres Mathematiciens de Paris & de Thoulouze ; mais ie ne ſçache point qu'aucun d'eux luy en ait donné la ſolution, ny auſſi qu'il leur ait fait voir celle que ie luy ay enuoyée [a].

I'ay veu depuis deux iours *Vltimam patientiam Mar(eſij)**, qui me ſemble eſtre fort bonne pour acheuer de peindre Vo(etius). Et peut-eſtre qu'elle m'exemptera d'écrire beaucoup de choſes [b], à quoy i'euſſe eſté obligé.

Au reſte, ie vous aſſure que ie n'ay aucune enuie d'aller où vous eſtes [c], ſi ie ne vous y pouuois rendre ſeruice. Non pas que ie penſe que mes ennemis m'y puſſent nuire en aucune façon ; mais pour ce que, n'y ayant point affaire, il ſembleroit que i'irois à deſſein de les brauer, ce qui n'eſt pas conuenable à mon humeur. I'aime mieux qu'ils ſçachent que ie les mépriſe. Et pour ce ſuiet ie n'ay pas auſſi enuie d'auoir

a. Lettre CLVI, du 20 février 1639 (t. II, p. 514 et suiv.). Voir, sur l'énoncé, l'*éclaircissement*, p. 520.

b. Dans l'écrit du 16 juin 1645, adressé au Vroedschap d'Utrecht, écrit auquel la présente lettre serait antérieure?

c. Ce qui suit indique suffisamment que le destinataire habite Utrecht ou les environs.

aucunes copies authentiques des pieces produites par Sc(hoockius)*; il y en a affez dans ce dernier liure. Ie fuis,

Page 227, l. 3. — Le Jésuite Grégoire de Saint-Vincent, de Bruges, lequel résidait alors à Gand, s'occupait déjà d'un ouvrage, qui parut en 1647 sous ce titre : Gregorii a Sancto Vincentio *Opus Geometricum Quadraturæ Circuli et Sectionum Coni Decem libris comprehensum. — Problema Austriacum plus ultra Quadratura Circuli. Auctore* Gregorio a S^to^ Vincentio *Soc. Iesu.* (Antverpiæ, apud Johannem et Jacobum Meursios. Anno MDCXLVII, in-f°.) — C'est probablement de ce mathématicien qu'il s'agit ici. Les énoncés venant de lui auraient été envoyés à Utrecht par Jean Friquet (voir le second *éclaircissement* ci-après).

Page 227, l. 8. — Cette initiale parait désigner Jacob Waessenaer, pour qui Descartes se serait quelque peu refroidi depuis la collaboration de 1639/1640 (voir t. II, p. 612-613). La qualification « le sieur », au lieu de « Monsieur », s'explique, s'il s'agit de Waessenaer, même sans supposer un réel mécontentement de Descartes, ce que semble pourtant permettre l'alinéa suivant. — En tout cas, Waessenaer, arpenteur à Utrecht, devait naturellement être en relations avec les amis de Descartes, s'occupant particulièrement de mathématiques, et demeurant dans cette ville ou dans les environs, comme Godefroi de Haestrecht.

Page 228, l. 8. — Jean (ou Juan) Friquet, diplomate franc-comtois, vint en Hollande, au nom du roi d'Espagne, en 1641 et 1642. Nous savons par une lettre que lui écrivit plus tard Jean de Witt, qu'il s'occupait de mathématiques. Voici cette lettre : « A M. Fricquet, *Ambassadeur de l'Empereur.* Monsieur, Depuis que j'ai eu l'honneur de votre » derniere visite, j'ai reçu une lettre de M. de Schooten, par laquelle il » me mande qu'il attend le *Traité des éléments des lignes courbes,* que » je vous ai laissé entre les mains, il y a quelques jours... » (*Mélanges historiques,* Paris, Imprimerie Nationale, 1873, t. I, p. 142.)

Page 228, l. 11. — Une édition des *Œuvres de Viète* était préparée par Schooten, et parut l'année suivante : *Francisci* Vietæ *Opera mathematica, in unum volumen congesta ac recognita operâ atque studio* Francisci a Schooten *Leydensis, Matheseos Professoris.* (Lugduni Batavorum, ex officinâ Bonaventuræ et Abrahami Elzeviriorum, 1646, in-f°.) Les divers écrits de Viète, publiés de 1579 à 1615, étaient devenus extrêmement rares. Le P. Mersenne avait formé le projet de les réunir en un volume, et s'était adressé pour cela aux Elzevier de Leyde ; il leur écrivit le 8 mars 1638. Le volume de 1646 contient tous les écrits de Viète, antérieurement imprimés, à l'exception du *Canon mathematicus* (Paris, J. Mettayer, 1579, in-f°); mais plusieurs manuscrits, notamment l'*Harmonicum cœleste,*

sont restés inédits. — Il est à remarquer que Schooten n'a nullement cherché à satisfaire au *desideratum* de Descartes, au sujet de l'édition de Viète.

Page 228, l. 30. — Entendez, non pas la *Bourgogne*, ancien Duché de France, mais ou bien la *Franche-Comté* (de Bourgogne), pays de Friquet, né à Dôle, ou peut-être même le *Cercle de Bourgogne*, qui fut le nom des *Pays-Bas Espagnols* à partir de 1548. Friquet se serait alors trouvé à Bruxelles ou dans son pays natal.

Page 229, l. 9. — LIPSTORPIUS, *Specimina Philosophiæ Cartesianæ*, 1653, rapporte, à propos de Schooten, le fait suivant, p. 12-13 :

« Ut singularis hujus Viri eruditionis, simulque hujus methodici artificii specimen habeas, perpende, quæso, illud problema ingeniossimum » in Jacobi Wassenarii libello anno h(ujus) sec(uli) XL contra Johan. » Stampioënium evulgato contentum, cujus solutionem artificiosissimam » commentariis annexit. Problema autem tale erat : *Tempore verno erectis* » *alicubi terrarum ad perpendiculum tribus baculis in plano horizontali,* » *in punctis A, B et C, quorum is qui in A sit 6 pedum, qui in B 18 pedum et qui in C 8 pedum, existente linea AB 33 pedum, contingit* » *quodam die extremitatem umbræ baculi A transire per puncta B et C,* » *baculi autem B per puncta A et C, et baculi C per punctum A, unde fit* » *ut etiam per punctum B sit transitura. Quæritur jam quo terræ loco* » *atque anni die hæc evenerint?* Solutio ejus habetur à pag. 301 seqq. » usque ad 318. Hujus autem solutioni ansam dederat Ampliss. Dn. » Mylon, Mathematicus et IC. Parisiensis, qui Domino Scotenio Lutetiis adhuc commoranti et aliis illud proposuit, eâ conditione, ut qui » primus solutionem ejus inveniret, illam publici juris faceret. Itaque » Cl. Scotenius ex Galliis domum redux, huic solutioni totum se impendit, et superatis omnibus difficultatibus brevi ejus victor evasit, hoc » ipso luculenter ostendens non facilè problema aliquod datum iri, quod » hanc Geometriam effugiat aut ejusdem methodo solvi non possit. » — Lipstorp est mal renseigné; le problème avait été proposé par Stampioën, et résolu (par Descartes) dans l'écrit publié par Waessenaer : *Den Onwissen Wis-Konstenaer I. I. Stampioenii* (voir t. II, p. 578, *éclaircissement*). Dans ses Commentaires sur la *Géométrie* de Descartes, Schooten s'attribue d'ailleurs nullement la solution qu'il développe.

Page 230, l. 15. — *Samuelis* MARESII *Theologi, Ultima Patientia tandem expugnata a D. G. Voetio Ultrajectino Professore et quibusdam illius asseclis, sive modesta et necessaria defensio tripertita, in-8*, 1645. Nous ne savons à quel moment de l'année parut cet ouvrage. Il est, en tout cas, postérieur à la sentence rendue par le Sénat Académique de Groningue, le 20 avril 1645 (voir ci-avant p. 196-199).

Page 231, l. 2. — Sans doute les lettres et les deux témoignages de Schoockius et de Voet, avec le billet de Dematius (ci-avant p. 199), auquel cas cette lettre serait antérieure au 27 mai 1645 !

CCCLXXXIV.

Elisabeth a Descartes.

[La Haye], 22 juin [1645].

Copie MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt*, nº *15*, *p. 85-88*.

Publiée par Foucher de Careil, p. 65-66, Descartes & la Princesse Elisabeth (*Paris, Germer-Baillière, 1879*). — *Réponse à la lettre CCCLXXX, p. 218 ci-avant. Descartes répondra lettre CCCLXXXVI ci-après.*

Monſieur Deſcartes,

Vos lettres me ſeruent touſiours d'antidote contre la melancolie, quand elles ne m'enſeigneroient pas, detournant mon eſprit des obiets deſagreables qui luy ſuruiennent tous les iours, pour lui faire contempler le bonheur que ie poſſede dans l'amitié d'vne perſonne de voſtre merite, au conſeil duquel ie puis commettre la conduite de ma vie. Si ie la pouuois encore conformer a vos derniers preceptes, il n'y a point de doute que ie me guerirois promtement des maladies du corps & des foibleſſes de l'eſprit. Mais i'auoue que ie trouue de la difficulté a ſeparer des ſens & de l'imagination des choſes qui y ſont continuellement repreſentées par diſcours & par lettres, que ie ne ſaurois euiter ſans pecher contre mon deuoir. Ie conſidere bien qu'en effaçant de l'idée d'vne affaire tout ce qui me la rend faſcheuſe (que ie crois m'eſtre ſeulement repreſenté par l'imagination), i'en iugerois tout auſſi ſainement & y trouuerois auſſitoſt les remedes que [a]

a. Suppléer *ie fais auec?*

l'affection que i'y aporte. Mais ie ne l'ay iamais ſeu pratiquer qu'apres que la paſſion auoit ioüé ſon rôle. Il y a quelque choſe de ſurprenant dans les malheurs, quoy que preueus, dont ie ne ſuis maiſtreſſe qu'apres vn certain tems, auquel mon corps ſe deſordonne ſi fort, qu'il me faut pluſieurs mois pour le remettre, qui ne ſe paſſent gueres ſans quelque nouueau ſuiet de trouble. Outre que ie ſuis contrainte de gouuerner mon eſprit auec ſoin, pour luy donner des obiets agreables, la moindre faineantiſe le fait retomber ſur les ſuiets qu'il a de s'affliger, & i'apprehende que, ſi ie ne l'employe point, pendant que ie prens les eaux de Spaa, il ne ſe rende plus melancolique. Si ie pouuois profiter, comme vous faites, de tout ce qui ſe preſente a mes ſens, ie me diuertirois, ſans le pener. C'eſt a cette heure que ie ſens l'incommodité d'eſtre vn peu raiſonnable. Car, ſi ie ne l'eſtois point du tout, ie trouuerois des plaiſirs communs auec ceux entre leſquels il me faut viure, pour prendre cette medecine auec profit. Et[a] *au point que vous l'eſtes, ie me guerirois, comme vous auez fait*[b]. *Auec cela, la malediction de mon ſexe m'empeſche le contentement que me donneroit vn voyage vers Egmond, pour y apprendre les verités que vous tirez de voſtre nouueau iardin. Toutefois ie me conſole de la liberté que vous me donnez d'en demander quelques fois des nouuelles, en qualité de*

Voſtre tres-affectionnée amie a vous ſeruir,

ELISABETH.

Ce 12/22 de Iuin.

Monſieur Deſcartes.

a. Suppléer *si ie l'estois* [*raisonnable*]?
b. Voir ci-avant p. 220, l. 28.

I'ay appris auec beaucoup de ioye que l'Académie de Groningen vous a fait iustice[a].

CCCLXXXV.

Regius a Descartes.

[Utrecht], 23 juin 1645.

Exemplaire de l'Institut, tome III, lettre 1, p. 1 (A).
[A. Baillet], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, tome II, p. 210 (B).

Une note marginale, à propos de la *Lettre Apologétique* de Descartes au Vroedschap d'Utrecht, du 16 juin 1645 (voir ci-avant p. 226), donne l'indication suivante : A

« ... *M. le Roy l'a reçue a Utrecht le 22 juin 1645. Voyez la 32e lettre des Manuscrits de Regius à D., datée du 23 juin 1645, où on lit ces paroles :* Hesterno mane fasciculum tuarum chartarum accepi etc. *Et, dans une note marginale, M. Clerselier a mis ces paroles :* Fasciculus ille est ejus defensio contra Voetium; *et il a grande raison d'en juger ainsy, car la suite de la même lettre de Regius à Descartes le manifeste clairement.* »

Baillet, parlant de Samson Jonsson, Prédicateur de la Reine de Bohême, Electrice Palatine, Cartésien outré avant la lecture de la *Disquisition* de Gassend, et qui était ensuite revenu de ses opinions, cite la lettre de Sorbière, que nous avons rapportée p. 110, et ajoute en marge : *V. aussi la lettr. MS. 32 de Regius touchant Jonsson.* B

Peut-être faut-il lire, pour la date de cette lettre, *3 juillet* (nouveau style) au lieu de *23 juin*, bien que la lettre de Descartes soit datée du 16 juin exactement. En tout cas, Descartes répondit à Regius par la lettre CCCLXXXVII ci-après, p. 239.

a. Voir ci-avant p. 196, *éclaircissement.*

CCCLXXXVI.

DESCARTES A ELISABETH.

[Egmond, juin 1645.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 24, p. 76-77.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », sans date. Mais c'est la réponse de Descartes à la lettre ci-avant du 22 juin 1645, p. 233. Elisabeth n'y répondra pas, Descartes annonçant qu'il va venir à La Haye « dans quatre ou cinq iours » (p. 238, l. 10).

Madame,

Ie ſupplie tres-humblement voſtre Alteſſe de me pardonner, ſi ie ne puis plaindre ſon indiſpoſition, lors que i'ay l'honneur de receuoir de ſes lettres. Car i'y remarque touſiours des penſées ſi nettes & des raiſonnemens ſi fermes, qu'il ne m'eſt pas poſſible de me perſuader qu'vn eſprit capable de les conceuoir ſoit logé dans vn corps foible & malade. Quoy qu'il en ſoit, la connoiſſance que voſtre Alteſſe témoigne auoir du mal & des remedes qui le peuuent ſurmonter, m'aſſure qu'elle ne manquera pas d'auoir auſſi l'adreſſe qui eſt requiſe pour les employer.

Ie ſçay bien qu'il eſt preſque impoſſible de reſiſter aux premiers troubles que les nouueaux malheurs excitent en nous, & meſme que ce ſont ordinairement les meilleurs eſprits dont les paſſions ſont plus violentes & agiſſent plus fort ſur leurs cors; mais il me ſemble que le lendemain, lors que le ſommeil a calmé

l'émotion qui arriue dans le ſang en telles rencontres, on peut commencer à ſe remettre l'eſprit, & le rendre tranquile; ce qui ſe fait en s'étudiant à conſiderer tous les auantages qu'on peut tirer de la choſe qu'on auoit priſe le iour precedent pour vn grand mal-heur, & à détourner ſon attention des maux qu'on y auoit imaginez. Car il n'y a point d'éuenemens ſi funeſtes, |ny ſi abſolument mauuais au iugement du peuple, qu'vne perſonne d'eſprit ne les puiſſe regarder de quelque biais qui fera qu'ils luy paroiſtront fauorables. Et voſtre Alteſſe peut tirer cette conſolation generale des diſgraces de la fortune, qu'elles ont peut-eſtre beaucoup contribué à luy faire cultiuer ſon eſprit au point qu'elle a fait; c'eſt vn bien qu'elle doit eſtimer plus qu'vn Empire. Les grandes proſperitez éblouïſſent & enyurent ſouuent de telle ſorte, qu'elles poſſedent plutoſt ceux qui les ont, qu'elles ne ſont poſſedées par eux; et bien que cela n'arriue pas aux eſprits de la trempe du voſtre, elles leur fourniſſent touſiours moins d'ocaſions de s'exercer, que ne font les aduerſitez. Et ie croy que, comme il n'y a aucun bien au monde, excepté le bon ſens, qu'on puiſſe abſolument nommer bien, il n'y a auſſi aucun mal, dont on ne puiſſe tirer quelque auantage, ayant le bon ſens.

I'ay taſché cy-deuant de perſuader la nonchalance à voſtre Alteſſe[a], penſant que les ocupations trop ſerieuſes affoibliſſent le cors, en fatiguant l'eſprit; mais ie ne luy voudrois pas pour cela diſſuader les ſoins qui ſont neceſſaires pour détourner ſa penſée des obiets qui la peuuent attriſter; & ie ne doute point que les

a. Voir ci-avant, p. 220, l. 10.

diuertiſſemens d'étude, qui ſeroient fort penibles à d'autres, ne luy puiſſent quelquefois ſeruir de relaſche. Ie m'eſtimerois extremement heureux, ſi ie pouuois contribuer à les luy rendre plus faciles; & i'ay bien plus de deſir d'aller aprendre à la Haye quelles[a] ſont les vertus des eaux de Spa, que de connoiſtre icy celles des plantes de mon iardin*, & bien plus auſſi que ie n'ay ſoin de ce qui ſe paſſe à Groningue ou à Vtrech[b], à mon auantage ou deſauantage. Cela m'obligera de ſuiure dans quatre ou cinq iours cette lettre, & ie ſeray tous les iours de ma vie, &c.

Page 238, l. 7. — Le 16/26 juin 1645, Henricus Bornius écrivit d'Utrecht à Gassend :

« Cartesius adhuc propè Alcmariam degit; nocte dieque absque intermis-
» sione rerum naturam scrutans, versatur in animalium herbarumque
» indole explicandâ. Promittit se omnia per sua principia Mundo iam
» nota explicaturum, ita vt tota philosophantium cohors videat, quantis
» in tenebris Aristoteles illiusque sectatores rerum naturam inuoluerint. »

Il continue, et ceci se rapporte à la *Disquisitio Metaphysica* de Gassend, dont il a été question ci-avant, p. 61-62 :

« De responsione ad refutationem tuam ne verbum quidem amplius
» loquitur. Dominus Regius, Vir Summus in Physicis, ante dies aliquot
» ipsum salutatum iuit, qui petijt ab illo vt vellet scriptum tuum refutare :
» se certum esse, quod si demonstrare posset rationes tuas nullius esse
» momenti, magnam famæ illius partem additum iri. Verùm dixit sibi ad
» illud non satis iam esse otij, seque alijs, ijsque præstantioribus, curis
» occupatum esse. Postquam scriptum tuum in omnium manibus versari
» cœpit, tam altum de ipsius Metaphysicæ laudibus silentium, vt putares
» somnium esse illam tantis acclamationibus olim exceptam fuisse. »

« Fama est Lobkowitz aliquid etiam contra Cartesij Metaphysicam
» edidisse; sed quid præstiterit, nondum licuit examinare. »

(*Gassendi Opera*, Lyon, 1658, t. VI, p. 489.)

a. Clerselier : *qu'elles*.
b. Cf. p. 226, l. 4, et p. 235, l. 2.

CCCLXXXVII.

Descartes a Regius.

[Egmond, juillet 1645.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 96, p. 429.

Sans date dans Clerselier. Mais, dit une note de l'exemplaire de l'Institut, « cette lettre répond à la 32e de Regius, datée du 23 juin 1645... » (voir ci-avant, p. 235). Et « la réponse de Regius à celle-ci est du 6 juillet 1645. » Descartes ayant un peu tardé à répondre, sa lettre doit être des premiers jours de juillet, surtout si les deux lettres de Regius doivent se dater, suivant le nouveau style, 3 juillet (au lieu de 23 juin), et 16 juillet (au lieu de 6).

Vir Clariſſime,

Neſcio quid obſtiterit, cur non prius ad tuas reſponderim, niſi quod, vt verum fatear, non libenter à te diſſentiam. Et quia non videbar in eo quod ſcribebas debere aſſentiri, idcirco cunctantiùs calamum aſſumebam. Mirabar enim te illa, quæ horariæ diſputationis examini committere non auderes, indelebilibus typis credere velle*, magiſque vereri extemporaneas & inconſideratas aduerſariorum tuorum criminationes, quàm attentas & longo ſtudio excogitatas. Cumque meminerim me multa legiſſe in tuo compendio Phyſico*, à vulgari opinione planè aliena, quæ nudè ibi proponuntur, nullis additis rationibus, quibus lectori probabiles[a] reddi poſſint, toleranda quidem illa eſſe putaui in Theſibus, vbi ſæpe paradoxa colliguntur, ad

a. *Sic* pro *probabilia*.

ampliorem diſputandi materiam aduerſarijs dandam, ſed in libro, quem tanquam nouæ Philoſophiæ Prodromum videbaris velle proponere, planè contrarium iudico eſſe faciendum : nempe rationes eſſe afferendas, quibus lectori perſuadeas quæ vis concludere vera eſſe, priuſquam ipſa exponas, ne nouitate ſuâ illum offendant. Sed iam audio à D. Van S(urck) te conſilium mutaſſe, multòque magis probo id quod nunc ſuſcipis, nempe Theſes de Phyſiologia in ordine ad Medicinam; has enim & firmiùs ſtabilire, & commodiùs deffendere te poſſe confido, & minus facilè de ipſis malè loquendi occaſionem aduerſarij tui reperient. Vale.

Page 239, l. 8. — Regius, dans sa lettre du 23 juin, avait sans doute demandé à Descartes son avis sur un ouvrage qu'il lui avait laissé, lors d'une récente visite à Egmond (voir ci-avant, p. 238, *éclaircissement*, et ci-après, lettre CCCXCIV).

Page 239, l. 12. — On lit, p. 210-212 des *Sorberiana* (Tolosæ, Colomiez et Posuël, 1691), ces propos de Sorbière sur Henry de Roy :

« Dedit mihi, amicitiæ tesseram, Physiologiam suam Thesibus aliquot » explicatam et Disputationibus publicis propositam, quo ex facinore in- » conciliavit sibi Voetium, et alios nonnullos nugarum vetustiorum ama- » tores... » Suivent quelques mots sur la querelle de Voetius et de Regius. Celui-ci avait donc confié à Sorbière, comme à Descartes, ses cahiers de professeur dont il s'agit ici. Sorbière ajoute : « Cæterùm Regius nimis » confidenter et audacius Physiologiæ titulum usurpare visus est in The- » sibus illis. Non est unius hominis explicationem polliceri rerum omnium » quas naturæ vox ambitu suo complectitur; præsertim cùm non parum » juvent qui præcesserunt, ut fatebitur Regius. Satius igitur fuisset titu- » lum præscribere hujusmodi : de Physiologiâ sive etc. exercitationes. » Sperare nimia facit titulus alius, nempè perlectis intellectisque tribus » disputationibus nihil superfuturum ad Pansophiam istam ; quod sanè » sperare non ausim, licet vehementer id optarim. Legi Physiologiam » illam, et animadversionibus quam plurimis philosophicis calamum » exercui. »

CCCLXXXVIII.

Regius a Descartes.

[Utrecht], 6 juillet 1645.

[A. Baillet], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 268-269.

« *M. Regius* [en marge : Lettr. 33 MS. de Reg. du 6 Juillet 1645], *qui avoit déja pris ſon parti & qui s'étoit fortifié contre toutes ſortes de remontrances, ne laiſſa point de remercier M. Deſcartes de ſes avis*[a]*; mais au lieu de les ſuivre comme auparavant, il ſe mit en devoir d'excuſer ſon ouvrage, & d'en faire voir l'economie & les beautez à ſon Maître, comme ſi ces choſes euſſent échappé à ſes réflexions. Il luy fit valoir ſurtout ſa méthode d'Analyſe, & ſa belle maniére de définir & de diviſer. Il luy promit ſeulement de remédier à quelques obſcuritez, quoiqu'elles puſſent ſervir à aſſujettir davantage un lecteur, & à le rendre plus attentif aux difficultez. Et pour éviter les inconvéniens dont M. Deſcartes l'auoit averty, il luy envoya ce modéle d'avertiſſement au lecteur, pour être mis au bout de ſa préface :* »

Pour détromper ceux qui s'imagineroient que les choſes qui ſont contenues dans cet ouvrage ſeroient les ſentiments purs de M. Deſcartes, je ſuis bien aiſe d'avertir le public qu'il y a effectivement pluſieurs endroits où je fais profeſſion de ſuivre les opinions de cet excellent homme; mais qu'il y en a auſſi d'autres où je ſuis d'une opinion contraire, & d'autres encore ſur leſquels il n'a pas jugé à propos de s'expliquer juſqu'ici. C'eſt ce qu'il ſera aiſé de remarquer à tous ceux qui prendront la peine de lire les écrits de ce grand homme, & de les confronter avec les miens.

a. Lettre CCCLXXXVII ci-avant, p. 239.

« *Pour tâcher de prévenir le desaveu public dont il croyoit que M. Descartes le menaçoit, il luy fit offre d'ajoûter encore, dans sa préface, tout ce qu'il jugeroit à propos, parce qu'il appréhendoit ce desaveu comme une réfutation de son ouvrage, capable de l'étouffer ou de le décrier dans sa naissance. Mais il ne parla point de retoucher au fonds de son ouvrage.* » (Baillet, II, 268-269.)

Regius ne donna pas suite à son projet d'ajouter à sa Préface l'avertissement qu'il propose ici. Descartes, d'ailleurs, ne lui en dit mot dans sa réponse, lettre CCCXCI ci-après. On trouve seulement en tête de l'ouvrage : HENRICI REGII ULTRAJECTINI FUNDAMENTA PHYSICES (Amstelodami, apud Lud. Elzevirium, 1646, in-8), une Dédicace au Prince d'Orange, « 10 Augusti, anno 1646, Stylo Jul. », et, dans cette Dédicace, le passage suivant :

« Si vero vestigiis Viri Nobiliss. et vere Incompar. Philosophi, Renati » des Cartes, insistens, vel propria sectans, vel alia via procedens, a vul- » garibus quorumdam opinionibus, eam solam ob causam, quod princi- » piis, quæ occulta et a se non intellecta fatentur, ac proinde nil nisi cim- » merias tenebras, loco quæsitæ lucis, exhibere possunt, tanquam ruinosis » tibicinibus innitantur, hic pro libertate Philosophica, quæ jubet, ut

» *Nullius addictus jurare in verba magistri,*

» nonnihil recessero, antiquissimæ et charissimæ veritatis amor aliosque » juvandi studium mihi justam, apud æquos rerum æstimatores, excu- » sationem, ut spero, invenient. »

CCCLXXXIX.

HUYGENS A DESCARTES.

Oost-Eekelo, 7 juillet 1645.

COPIE MS., Amsterdam, *Académie des Sciences.*
Lettres françoises de Constantin Huygens, tome II, page 247.

Monsieur,

Ce n'est que depuis hier que le contentement m'est arriué de veoir la glorieuse piece qui vous est venue de

Gronninghe[a]. *Vous voyez donq comme i'ay de la peine a me retenir de vous en dire la bonn'heure. Enfin, M., la verité a faict ſon effect ordinaire, & toſt ou tard a triomphé de menſonges. Ie ne ſçay ſi ie doibs dire toſt ou tard : il y aura eu du tard en voſtre attente, & en ceſte iuſte impatience, que vous auez eue, de vous veoir iuſtifié de la calomnie ; mais ie n'en trouue pas en ce qu'il a eſté neceſſaire & fort a propos que vos aduerſaires euſſent du temps a s'embourber iuſqu'aux oreilles, la ou, a plus de diligence de vos amis, ils n'euſſent barbouillé que la pointe des pieds. Ie n'ay, grace a Dieu, point l'ame vindicatiue ; mais d'ailleurs i'aime paſſionnement la iuſtice, & comme tel, & comme voſtre ſeruiteur tres acquis, me reiouis paſſionnement de vous la veoir adminiſtrée ſi franchement. A la prudence de Meſſieurs d'Vtrecht le reſte*[b]. *S'ils ſont ſi charitables que d'aymer touſiours leur fauori auec tous ſes defaults, en voſtre eſgard cela ne rue ny ne mord plus. Mais, en tout cas, ladite piece de Groninghe imprimee ſeroit vn plaiſant parallele a coſté de ce que le bon Voetius a produict aueq tant de ſeureté*[c].

Si vous me permettez, M., de tourner ce feuillet, i'adiouſteray que, depuis voſtre Philoſophie aucunement compriſe, ie deuiens de plus en plus amoureux de l'anatomie des choſes. Et pour autant que l'induſtrie mechanique y peut aller, les operations chimiques eſtant les plus apparents moyens d'en tirer de l'auantage effectif,

a. Sentence du 20 avril 1645, ci-avant p. 196.

b. Huygens ne paraît pas connaître encore la décision prise par le Vroedschap le 12 juin. Voir p. 226.

c. Sans doute le jugement rendu le 17/27 mars 1643. Voir t. III, p. 551, *éclaircissement*.

il y a longtemps que ie brusle d'enuie de vous en entendre discourir, pour voir en combien peu de nomenclature vous comprenez tant d'eaux, de sels, d'huiles, d'essences, d'esprits, de magisteres & autres differences chimiques au moins superflues, que ces bonnes gens nous estallent en leurs laboratoires. Autrefois, Monsieur, i'ay esté assez effronté & heureux, pour vous arracher ces trois beaux fueillets de la Mechanique, dont le monde m'a sceu tant de gré[a]. *Ie ne sçay combien ceste matiere icy en requerroit, mais bien, que, si vous daignez vous desrober quelque loysir, pour me faire part de ce que ie suis bien asseuré que vous en auez d'arresté a part vous, aueq autant de determination qu'il n'y eschoie plus ny doubte ny changement, ie le receurai aueq vne satisfaction si pleine, que ie ne sçay s'il y a autre chose au monde, au moyen de laquelle vous pouuiez plus m'obliger a deuenir, plus que ie ne suis, qui est desia a vn point extreme,*

Monsieur,

Au camp a Oost-Eekeloo, le 7 Iuillet 1645.

Voir la réponse de Descartes, lettre ci-après, du 4 août 1645, p. 260.

Cette lettre de Huygens à Descartes en croisa deux autres de Wilhem à Huygens, conservées à Leyde, Bibliothèque de l'Université, *MS. Collection Huygens*.

La première accompagnait l'envoi de la *Lettre Apologétique* de Descartes, datée du 16 juin 1645, dont il a été question p. 226.

« Monsieur mon Frere,

« Voici la letre pour M. Pollot, auec la copie de l'escrit que ie vous » enuoyay deuant hier. Vostre iugement donnera la loy pour le faire im- » primer ou bien le supprimer. Si M. des Cartes n'auoit qu'vn seul ami,

a. Voir t. I, p. 435, lettre LXXXIX, du 5 octobre 1637.

» il seroit bientost imprimé; mais, en ayant tant, l'vn donne loisir de » songer qu'vn autre le force (?), et rend la reparation tardiue. Ie vous » supplie de nous vouloir, selon vostre prudence, departir vostre iuge- » ment. Sur ce, ie vous baise bien humblement les mains...

» Wilhem.

» Ce 4 de Iuillet 1645,
» A la Haye. »

Nous avons vu que l'Ecrit de Descartes ne fut imprimé qu'en 1656, plus de six ans après sa mort.

La seconde lettre de Wilhem à Huygens, datée aussi du 4 juillet 1645, se rapporte à un écrit de Hoogelande. La voici :

« Il y a quelques sepmaines que i'ay receu l'escrit ci-joint de M. de » Hoochlande, pour le faire tenir a M. Alphonse Pollot. Ce qu'ayant sceu » M. de Reinswoû, il me l'a demandé. De mesme d'autres, de sorte que » i'ay eu de la peine de le retirer de leurs mains, tout vsé, comme vous » voyez, l'vn l'ayant presté a l'autre; et c'est la cause que vous le receurez » si tard. Il vous plaira l'enuoyer à M. Pollot, ou bien la copie auec ma » lettre, afin qu'il voye vengé son amy, et croistre son lustre par son en- » tremise. I'auois ordre de l'addresser à luy. Mais i'estime le plus seur » qu'il le reçoiue par vostre addresse. »

Cet écrit de Hoogelande serait-il le manuscrit de l'ouvrage publié l'année suivante ? *Corn. ab* Hogelande *Cogitationes, quibus Dei existentia, item animæ spiritalitas, et possibilis cum corpore unio, demonstrantur : nec non brevis historia œconomiæ corporis animalis proponitur atque mechanice explicatur* (Amstelodami, apud Ludovicum Elzevirium, 1646, pet. in-12). Les *Cogitationes* sont dédiées à Descartes.

CCCXC.

Descartes a Tobie d'André.

[Egmond], 16 juillet 1645.

[A. Baillet], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 257 (A), p. 258-260 (B), et p. 272-273 (C).

Suite du passage rapporté ci-avant, lettre CCCLXXVIII, p. 214. A

« *Leur confusion* (*des Magistrats d'Utrecht*) *augmenta sans doute nouvelle du Jugement rendu à Groningue* [en marge : Lettr. MS.

à Tob. d'André du 16 Juillet 1645], *mais elle se tourna en une mauvaise honte qui ne produisit autre chose qu'une espéce de mépris, avec un Acte qu'ils publiérent peu de jours aprés pour se délivrer de cet embarras. Ils en envoyérent la copie à M. Descartes, & l'Acte étoit conçu en ces termes.* » (Baillet, II, 257.)

Suit une traduction française de l'acte flamand du 2/12 juin 1645, dont nous avons donné le texte, p. 226.

« *Le jeune Voetius, marchant d'un pas hardy sur les traces de son pére, ne s'accoûtumoit pas à déferer plus que luy aux ordres des Magistrats. Malgré leur ordonnance du XI de Juin*[a], *il ne laissa pas de faire imprimer divers libelles faits indirectement contre M. Descartes, voulant peut-estre prendre droit sur les termes de la defense qui n'exprimoient que les Imprimeurs & les Libraires. L'un des plus insolens de ces libelles fut celuy qu'il publia contre Messieurs de Groningue, sous le titre de* Tribunal iniquum, *dans lequel il se donna la licence de déchirer les Juges qui avoient terminé l'affaire de Schoockius, sans que les Magistrats d'Utrecht ayent fait connoître qu'ils s'en missent en peine.* »

« *M. Descartes ne fut pas aussy indifférent qu'eux à défendre l'honneur de ses Juges; & il prit la liberté de leur faire une légére remontrance sur leurs devoirs, en se contentant de réfuter quelques-uns des principaux points du* Tribunal iniquum *du Calumniateur* [en marge : V. la lettr. MS. de Desc. à Tob. d'And. du 16 Juillet 1645]. » (Baillet, II, 258-259.)

Suit une analyse de quelques passages de la *Lettre Apologétique de Descartes,* avec renvois à Clerselier, « *Pag. 27, Pag. 28, Pag. 29 du 3 tom. des Lettr.* ».

« *Mais la médisance commune des Emissaires de Voetius publioit deux choses qui auroient pu donner atteinte à la validité de la Sentence, si elles avoient été prouvées, & qui n'auroient pas manqué d'estre alléguées par le jeune Voetius dans le* Tribunal iniquum, *si elles avoient eu quelque apparence. La prémiére, que le sieur Desmarêts, Professeur en Théologie à Groningue, qui avoit présidé à ce jugement, étoit devenu l'ennemy de Voetius depuis l'affaire de la confrairie de Notre-Dame de Bosleduc, que nous avons rapportée, & qu'il étoit recusable dans l'esprit de ceux qui le croyoient capable de ressentiment & de vengeance* [en marge : Lettr. MS. de Desc. à Tob. d'And.

a. Baillet a pris pour des chiffres arabes (11) les chiffres romains II; la vrai date sur le Registre MS. d'Utrecht est 2 *junij,* soit le 12 juin, nouveau style.

du 16 Juillet 1645]. *La ſeconde, que Schoockius étoit irrité contre Voetius, ſur ce qu'il avoit refuſé de le recommander pour la chaire de Théologie à Utrecht, vacante dés l'an 1644 par la mort de Mainard Schotanus, & qu'on pouvoit le ſoupçonner d'avoir voulu ſe vanger dans ſes dépoſitions. Mais on ſçavoit aſſez que Schoockius étoit déja tout diſpoſé à déclarer toutes choſes, avant qu'on eût donné la chaire de Théologie à perſonne, & qu'il en avoit écrit à M. Deſcartes. A l'égard de M. Deſmarêts, M. Deſcartes avoit affecté de ne luy point recommander ſon affaire, craignant de donner lieu de le ſoupçonner d'avoir voulu tirer avantage de leur amitié, & du refroidiſſement de celle de Voetius avec Deſmarêts depuis l'affaire de Boſleduc.* » (Baillet, II, 259-260.)

« *M. Regius, réſolu de pouſſer ſa pointe pour l'impreſſion de ſon* C *livre, tâcha de ne point s'écarter de la doctrine de M. Deſcartes*[a], *à la Métaphyſique prés. Pour conſerver encore une ombre de liaiſon avec luy, il voulut retoucher le livre, avant que de le mettre ſous la preſſe, non pour en retrancher ce qui déplaiſoit à M. Deſcartes, mais pour l'enrichir des obſervations nouvelles que ſon maître avoit faites depuis peu ſur la nature des Animaux. Il avoit eu communication des mémoires que M. Deſcartes avoit dreſſez, depuis l'édition de ſes Principes, dans le deſſein de faire un juſte traité des Animaux. Mais on peut dire que ce que M. Regius voulut mettre en œuvre n'étoit qu'une ébauche fort imparfaite de ce que M. Deſcartes méditoit ſur ce ſujet. Aprés le gain de ſon procez de Groningue, le deſir d'exécuter ſon grand deſſein l'avoit fait remettre aux opérations anatomiques avec une application nouvelle* [en marge : Lettr. MS. du 16 Juillet 1645 à Tob. d'André]. *Ce fut où il borna toute ſa dépenſe & toutes ſes facultez pendant cette année. Hors un voyage de quelques ſemaines qu'il fit à Leyde & à la Haye*[b], *ſur la fin de Juin & le commencement de Juillet, il ne ſortit point de ſa maiſon d'Egmond, où il ſe faiſoit apporter d'Alcmaer & des autres endroits de ſon voiſinage toutes ſortes d'animaux propres à la diſſection.* » (Baillet, II, 272-273.)

Baillet rappelle ensuite, d'après Sorbière, l'anecdote rapportée ci-avant, t. III, p. 353, et la confirme par le témoignage de Pierre Borel, *Compendium Vitæ Cartesii*, 1653 (p. 8 de la 2e édition, 1676).

« ... Paucos libros voluit, quoniam non veraces esse sciebat. exceptis

a. Voir ci-avant p. 41.
b. Page 238, l. 10.

» Mathematicis solis. Quare cum ab amico Alcmaeris percunctaretur an » haberet Bibliothecam, et oraretur ut illi eam ostenderet, ablatâ telâ, » ostendit illi vitulum apertum : *En meam*, inquit, *Bibliothecam*. O præ- » clarum dictum! Sic olim Hippocrates Democritum inter animalia aperta » studentem invenit. »

CCCXCI.

Descartes a Regius.

[Egmond, juillet 1645.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 97, p. 430-431.

Sans date dans Clerselier. Mais la réponse de Regius est datée du 23 juillet 1645; cette lettre est donc antérieure de quelques jours. Descartes répond à la lettre CCCLXXXVIII ci-avant, p. 241.

Vir Clariſſime.

Cum ſuperiores litteras ad te miſi[a], paucas tantum libri tui paginas peruolueram, & in ijs ſatis cauſæ putabam me inueniſſe, ad iudicandum modum ſcribendi, quo vſus es, nullibi, niſi forte in Theſibus, poſſe probari, in quibus ſcilicet moris eſt, opiniones ſuas modo quàm maximè paradoxo proponere, vt tantò magis alij alliciantur ad eas oppugnandas. Sed quantum ad me, nihil mihi magis vitandum puto, quàm ne opiniones meæ paradoxæ videantur, atque ipſas nunquam in diſputationibus agitari velim; ſed tam certas euidenteſque eſſe confido, vt illis à quibus rectè intelligantur, omnem diſputandi occaſionem ſint ſublaturæ.

a. Lettre CCCLXXXVII ci-avant, p. 239.

Fateor quidem eas per definitiones & diuisiones, à generalibus ad particularia procedendo, rectè tradi posse, atqui nego probationes debere tunc obmitti; scio tamen illas vobis adultioribus, & in meâ doctrinâ satis versatis, non esse necessarias. Sed considera, quæso, quàm pauci sint illi adultiores, cum ex multis Philosophantium millibus vix vnus reperiatur qui eas intelligat; & sanè qui probationes intelligunt, assertiones etiam non ignorant, ideòque scripto tuo non indigent. Alij autem legentes assertiones sine probationibus, variasque definitiones planè paradoxas, in quibus globulorum æthereorum, aliarumque similium rerum, nullibi à te explicatarum, mentionem facis, eas irridebunt & contemnent, sicque tuum scriptum nocere sæpius poterit, prodesse nunquam.

Hæc | sunt quæ, lectis prioribus scripti tui paginis, iudicaui. Sed cum ad caput de Homine perueni, atque ibi vidi quæ de Mente humanâ & de Deo habes, non modò in priore sententiâ fui confirmatus, sed insuper planè obstupui & indolui, tum quod talia credere videaris, tum quod non possis abstinere quin ipsa scribas & doceas, quamuis nullam tibi laudem, sed summa pericula & vituperium creare possint. Ignosce, quæso, quod liberè tibi tanquam fratri sensum meum aperiam. Si scripta ista in maleuolorum manus incidant (vt facilè incident cum ab aliquot discipulis tuis habeantur), ex illis probare poterunt, & vel me iudice conuincere, quod Voëtio paria facias &c. Quod ne in me etiam redundet, cogar deinceps vbique profiteri, me circa res Metaphysicas quam maximè à te dissentire, atque

etiam ſcripto aliquo typis edito id publicè teſtari[a], ſi liber tuus prodeat in lucem. Gratias quidem habeo quod illum mihi oſtenderis, priuſquam vulgares; ſed non gratum feciſti, quod ea quæ in eo continentur, priuatim, me inſcio, docueris. Nuncque omninò ſubſcribo illorum ſententiæ, qui voluerunt, vt te intra Medicinæ terminos contineres[b]. Quid enim tanti opus eſt, vt ea quæ ad Metaphyſicam vel Theologiam ſpectant ſcriptis tuis immiſceas, cum ea non poſſis attingere, quin ſtatim in alterutram partem aberres? Prius, mentem, vt ſubſtantiam à corpore diſtinctam, conſiderando, ſcripſeras hominem eſſe *ens per accidens*[c]; nunc autem econtrà, conſiderando mentem & corpus in eodem homine arctè vniri, vis illam tantum eſſe *modum corporis*. Qui error multò peior eſt priore. Rogo iterum vt ignoſcas, & ſcias me tam liberè ad te ſcripturum non fuiſſe, niſi ſeriò amarem & eſſem ex aſſe tuus
REN. DESCARTES.

Librum tuum ſimul cum hac Epiſtolâ remiſiſſem, ſed veritus ſum ne, ſi fortè in alienas manus incideret, ſeueritas cenſuræ meæ tibi poſſet nocere; ſeruabo itaque, donec reſciuero te hanc Epiſtolam recepiſſe.

a. C'est, en effet, ce que fit Descartes à la fin de la Préface de la traduction française des *Principes* en 1647, l'ouvrage de Regius ayant paru en 1646 (voir p. 242 ci-avant).

b. Voir t. III, p. 533.

c. *Ib.*, p. 460, l. 4.

CCCXCII.

Descartes a Elisabeth.

Egmond, 21 juillet 1645.

Copie MS., Marburg, *Staatsarchiv*, Lettres de Descartes, n° 1.

« *A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc.* », *dit Clerselier, tome I, lettre 3, p. 7-8, sans donner de date. Son texte présente quelques variantes.*

Madame,

L'air a toufiours efté fi inconftant, depuis que ie n'ay eu l'honneur de voir voftre Alteffe[a], & il y a eu des iournées fi froides pour la faifon, que i'ay eu fouuant de l'inquietude & de la crainte, que les eaux de Spa ne fuffent pas fi faines ny fi vtiles, qu'elles auroient efté en vn tems plus ferain; & pour ce que vous m'auez fait l'honneur de tefmoigner que mes letres vous pourroient feruir de quelque diuertiffement, pendant que les medecins vous recommendent de n'occuper voftre efprit a aucune chofe qui le trauaille, ie ferois mauuais mefnager de la faueur qu'il vous a pleu me faire en me permettant de vous efcrire, fi ie manquois d'en prendre les premieres occafions.

Ie m'imagine que la plus part des letres que vous receuez d'ailleurs, vous donnent de l'émotion, & qu'auant mefme que de les lire, vous apprehendez d'y

5 fi *deux fois*] auffi. — ny] &. — 8 de me.

a. Voir ci-avant, p. 238, l. 10.

trouuer quelques nouuelles qui vous déplaiſent, a cauſe que la malignité de la fortune vous a des long tems accouſtumée a en receuoir ſouuent de telles; mais pour celles qui vienent d'icy, vous eſtes au moins aſſurée que, ſi elles ne vous donnent aucun ſuiet de ioye, elles ne vous en donneront point auſſy de triſteſſe, & que vous les pourrez ouurir a toutes heures, ſans craindre qu'elles troublent la digeſtion des eaux que vous prenez. Car, n'apprenant, en ce deſert, aucune choſe de ce qui ſe fait au reſte du monde, & n'ayant aucunes penſées plus frequentes, que celles qui, me repreſentant les vertus de voſtre Alteſſe, | me font ſouhaiter de la voir auſſy hureuſe & auſſy contente qu'elle merite, ie n'ay point d'autre ſuiet, pour vous entretenir, que de parler des moyens que la Philoſophie nous enſeigne pour acquerir cete ſouueraine felicité, que les ames vulgaires attendent en vain de la fortune, & que nous ne ſçaurions auoir que de nous meſmes.

L'vn de ces moyens, qui me ſemble des plus vtiles, eſt d'examiner ce que les anciens en ont eſcrit, & taſcher a rencherir par deſſus eux, en adiouſtant quelque choſe a leurs preceptes; car ainſy on peut rendre ces preceptes parfaitement ſiens, & ſe diſpoſer a les metre en pratique. C'eſt pourquoy, affin de ſuppleer au defaut de mon eſprit, qui ne peut rien produire de ſoy meſme, que ie iuge meriter d'eſtre leu par voſtre Alteſſe, & affin que mes letres ne ſoyent pas entierement vuides & inutiles, ie me propoſe de les remplir dorenauant des conſiderations que ie tireray de la lecture

7 toute heure. — 16 acquerir] obtenir. — 23 on] l'on.

de quelque liure, a ſçauoir de celuy que Seneque[a] a eſcrit *de vitâ beatâ*, ſi ce n'eſt que vous aymiez mieux en choiſir vn autre, ou bien que ce deſſein vous ſoit deſagreable. Mais ſi ie voy que vous l'approuuiez (ainſy que ie l'eſpere), & principalement auſſy, s'il vous plaiſt m'obliger tant que de me faire part de vos remarques touchant le meſme liure, outre qu'elles ſeruiront de beaucoup a m'inſtruire, elles me donneront occaſion de rendre les mienes plus exactes, & ie les cultiueray auec d'autant plus de ſoin, que ie iugeray que cet entretien vous ſera plus agreable. Car il n'y a rien au monde que ie deſire auec plus de zele, que de teſmoigner, en tout ce qui eſt de mon pouuoir, que ie ſuis,

Madame,

de Voſtre Alteſſe,

le tres humble & tres obeiſſant ſeruiteur,

DESCARTES.

D'Egmond, le 21 de Iuillet 1645.

13 eſt] peut eſtre. — 20 D'Egmond... 1645. *ligne omise.*

a. Les Elzevier avaient donné récemment une édition de Sénèque, dédiée au chancelier Seguier : *L. Annæi* Senecæ *philosophi Opera omnia, ex ult. I. Lipsii emendatione ; et M. Annæi* Senecæ *rhetoris quæ exstant, ex And. Schotti recens* (Lugd. Batav., apud Elzevirios, 1640, 3 vol. pet. in-12).

CCCXCIII.

REGIUS A DESCARTES.

[Utrecht], 23 juillet 1645.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes,* t. II, p. 269-271.

La 34e des Lettres MSS. de Regius à Descartes. Elle était en latin, et Baillet n'en donne qu'une traduction française. C'est la réponse à la lettre CCCXCI ci-avant, p. 248, et Descartes y répondra par la lettre CCCXCIV :

Je ne vois pas que j'aye grand ſujet d'appréhender pour mon opinion qui regarde l'Homme, dont vous voudriez pourtant me faire vn crime. Car je ne vous en ay dit autre choſe, ſinon qu'il eſt clair, par l'Ecriture ſainte, que l'ame raiſonnable eſt une ſubſtance immortelle; mais qu'on ne peut le prouver par aucune raiſon naturelle, & que rien n'empéche qu'elle ne ſoit auſſi bien un mode du corps *qu'une ſubſtance qui en ſeroit réellement diſtinguée. C'eſt en quoy je crois avoir affermy l'autorité de l'Ecriture, en ce qui dépendoit de moy; au lieu que ceux qui prétendent ſe ſervir des raiſons naturelles, en cette occaſion, ſemblent ſe defier de cette autorité divine, &, n'alléguant que de foibles raiſons, trahiſſent la cauſe de l'ame & des ſaintes Ecritures, par leur indiſcrétion ou par leur malice. Ce n'eſt pas que je ne puſſe, pour l'amour de vous, retrancher de ce ſentiment ce que vous jugeriez à propos; mais, au reſte, vous vous feriez peut-être plus de tort qu'à moy, ſi vous alliez publier, par écrit ou de vive voix, que vous avez, touchant la Métaphyſique, des ſentimens éloi-*

gnez des miens. Car l'exemple d'un homme comme moy, qui ne paſſe point pour un ignorant dans vôtre Philoſophie, ne ſervira qu'à confirmer pluſieurs perſonnes qui ont déja des ſentimens fort différens des vôtres ſur ces matiéres; & ils ne pourront me refuſer la qualité d'homme d'honneur, voyant que mes engagemens paſſez avec vous ne m'empéchent pas de m'éloigner de vos ſentimens, lorſqu'ils ne ſont pas raiſonnables.

Vous ne ſerez pas ſurpris de ma conduite, lorſque vous ſçaurez que beaucoup de gens d'eſprit & d'honneur m'ont ſouvent témoigné qu'ils avoient trop bonne opinion de l'excellence de vôtre eſprit, pour croire que vous n'euſſiez pas, dans le fonds de l'ame, des ſentimens contraires à ceux qui paroiſſent en public ſous vôtre nom. Et pour ne vous en rien diſſimuler, pluſieurs ſe perſuadent icy que vous avez beaucoup décrédité vôtre Philoſophie, en publiant vôtre Métaphyſique. Vous ne promettiez rien que de clair, de certain & d'évident; mais, à en juger par ces commencemens, ils prétendent qu'il n'y a rien que d'obſcur & d'incertain, & les diſputes que vous avez eûës avec les habiles gens, à l'occaſion de ces commencemens, ne ſervent qu'à multiplier les doutes & les ténébres. Il eſt inutile de leur alléguer que vos raiſonnemens ſe trouvent enfin tels que vous les avez promis. Car ils vous répliquent qu'il n'y a point d'enthouſiaſte, point d'impie, point de bouffon, qui ne pût dire la meſme choſe de ſes extravagances & de ſes folies. Encore une fois, je conſentiray que l'on retranche de mon Ecrit ce qui peut vous y déplaire, ſi vous le jugez à propos; mais, aprés tout, je ne vois rien qui puiſſe me faire honte, ou que je doive me repentir d'auoir écrit. Ainſi rien ne m'oblige à refuſer

l'impreſſion d'un ouvrage, de l'édition duquel on peut eſperer quelque utilité. Pour vous, Monſieur, à qui j'ay déja des obligations infinies, vous me permettrez de vous remercier de la bonté que vous auez eûë de lire mon livre, ou pour mieux parler, vôtre livre, puiſqu'il eſt véritablement ſorty de vous, & de la ſincérité avec laquelle vous m'en avez dit vôtre ſentiment. Vous agréerez auſſi la liberté avec laquelle je viens de vous expliquer les miens, puiſque cette liberté n'eſt que le fruit de l'amitié dont vous m'honorez.

CCCXCIV.

DESCARTES A REGIUS.

[Egmond, juillet 1645.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 98, p. 432-433.

Sans date. Mais c'est la réponse à la lettre du 23 juillet 1645, qui précède; elle est donc de la fin du même mois.

Vir Clariſſime,

Maxima mihi iniuria fit ab illis, qui me aliquâ de re aliter ſcripſiſſe quam ſenſiſſe ſuſpicantur, ipſoſque ſi qui ſint ſcirem, non poſſem non habere pro inimicis. Tacere quidem in tempore, ac non omnia quæ ſentimus vltrò proferre, prudentis eſt; aliquid autem à ſententiâ ſuâ alienum, nemine vrgente, ſcribere, lectoribuſque perſuadere conari, abiecti & improbi hominis eſſe puto. Aſſerentibus non magni opus Philoſophi eſſe, refellere rationes quæ pro Animæ

Eſſentia Subſtantiali allatæ ſunt, illaſque interim nullo modo refellentibus, nec refellere valentibus, non poſſum non reponere tua hæc verba : *quilibet Enthuſiaſtes, & cacodoxus, & nugaciſſimus nugator idem de ineptiſſimis ſuis nugis pertinaciſſimè aſſerere poteſt*[a]. Cæterùm non vereor ne cuiuſquam à me diſſentientis authoritas mihi noceat, modò ne illi videar aſſentiri ; nec volo vt, meâ cauſâ, vllo modo abſtineas à quibuſlibet ſcribendis & vulgandis ; modò ne etiam ægrè feras, ſi palam profitear me à te quam maximè diſſentire. Sed ne deſim amici officio, cum mihi librum tuum eo fine reliqueris[b], vt quid de eo ſentirem, à me intelligeres, non poſſum non apertè tibi ſignificare, me omninò exiſtimare tibi non expedire, vt quicquam de Philoſophiâ in lucem edas, nec quidem de eius parte Phyſicâ. Primò, quia cum tibi à tuo Magiſtratu prohibitum ſit, ne nouam Philoſophiam vel priuatim vel publicè doceres[c], ſatis cauſæ dabis inimicis, ſi quid tale evulges, vt ob id ipſum de profeſſione tuâ te deturbent, ac etiam alias irrogent pœnas ; valent enim adhuc illi, & vigent, & fortaſſe cum tempore maiores vires ſument quam verearis. Deinde, quia non video te quicquam laudis habere poſſe ex ijs in quibus mecum ſentis, quia ibi nihil de tuo addis, præter ordinem & breuitatem, quæ duo, ni fallor, ab omnibus benè ſentientibus culpabuntur ; neminem enim adhuc vidi, qui meum ordinem improbaret, quique non potiùs me nimiæ breuitatis quam prolixitatis accuſaret. Reliqua in qui-

a. Voir ci-avant, p. 255, l. 25.

b. Dans la visite que Regius fit à Egmond en juin 1645. (Voir p. 238.

c. Voir t. III, p. 553, *éclaircissement*.

bus à me diſſentis, meo quidem iudicio, reprehenſione & dedecore, non autem laude vllâ digna ſunt, atque ideò iterum dico, expreſſis verbis, me tibi, quantùm poſſum, diſſuadere iſtius libri editionem. Saltem expecta tantiſper, & ex Horatij conſilio, *decimum premas in annum*[a]; forſan enim cum tempore ipſemet videbis, quam parùm tibi expediat eum edere. Atque interim eſſe non deſinam ex aſſe tuus RENATVS DESCARTES.

CCCXCV.

DESCARTES A [WILHEM].

Egmond, 4 août 1645.

AUTOGRAPHE, Leyde, *Bibliothèque de l'Université.*

La lettre est tout entière sur le recto *du premier feuillet (17 lignes, plus l'en-tête, la date, la signature, etc.). Point d'adresse; mais d'abord elle fait partie de la collection des lettres à Wilhem; ensuite on voit que Descartes écrit à un correspondant de la Haye (p. 258, l. 12) qui lui servait d'intermédiaire pour sa correspondance avec Huygens, lorsque celui-ci était à l'armée; et ce ne pouvait être que Wilhem, beau-frère de Huygens. — Publiée par Foucher de Careil, t. II, p. 32-34,* Œuvres inédites de Descartes *(Paris, Ladrange et Durand, 1860).*

Monſieur,

L'eſperance que vous m'auiez donnée dernierement, lorſque ie partis de la Haye[b], que ie pourrois encore

a. HORACE, *Art poétique*, v. 388 : *nonumque prematur in annum.*
b. Voir ci-avant p. 238, l. 10.

auoir bientoſt l'honneur de receuoir quelque letre de Monſieur de Zuylichem, a eſté cauſe que ie ne me ſuis pas haſté de reſpondre a celle que vous m'obligeaſtes dernierement de me donner de ſa part[a], encore que, veritablement, ie n'en aye point attendu d'autres de luy, pource que ie ne iuge pas qu'il me vouluſt maintenant conſeiller de rien faire, touchant ce dont i'auois deſiré ſçauoir ſon iugement[b]. Mon aduerſaire en a tant offenſé d'autres, plus puiſſans que ie ne ſuis, & qui ont plus d'intereſt que moy a faire qu'il ſoit chaſtié, que, s'ils n'en peuuent venir a bout, ce n'eſt point a moy a l'entreprendre. Et ſans eſtre opiniaſtre a pourſuiure mes ennemis, il me ſuffit d'eſtre conſtant a honorer & deſirer rendre ſeruice a ceux a qui i'en ay voué. C'eſt pourquoy ie ſeray toute ma vie,

Monſieur,

Voſtre tres humble &
tres obeiſſant ſeruiteur,

DESCARTES.

D'Egmond, le 4 d'Aouſt 1645.

a. Lettre CCCLXXXIX, p. 242 ci-avant. Descartes n'y répond, en effet, que le 4 août, par la lettre CCCXCVI ci-après, qu'il envoie à Wilhem, en même temps que la présente.

b. Page 244, *éclaircissement*, lettre de Wilhem à Huygens, 4 juillet 1645.

CCCXCVI.

DESCARTES A HUYGENS.

Egmond, 4 août 1645.

AUTOGRAPHE, Paris, *Collection George de Courcel.*

Une feuille, moyen format, pliée en deux; la lettre occupe le premier feuillet, recto *et* verso *(18 lignes, plus l'en-tête, et 21), et le* recto *du second (14 lignes, plus la suscription, signature, etc.); au* verso, *l'adresse avec deux cachets de cire rouge, aux initiales R et C, et deux petits morceaux de soie jaune. — Réponse à la lettre CCCLXXXIX, p. 242 ci-avant. Envoyée en même temps que la précédente à Wilhem, qui devait la faire parvenir.*

Monſieur,

I'ay eu de la peine a me reſoudre de vous enuoyer cete letre, ſans y ioindre quelque diſcours touchant la Chymie, ainſy que vous auez teſmoigné le deſirer[a]; car il n'y a rien que ie ne fiſſe tres volontiers pour vous obeïr, pouruû que i'en fuſſe capable. Mais, ayant deſia eſcrit tout le peu que ie ſçauois touchant cete matiere, en la quatrieſme partie de mes principes, lorſque i'y ay traité de la nature des mineraux & de celle du feu, & de tous les diuers effets auſquels ſe peut quaſi rapporter toute la Chymie, il ne m'eſt pas poſſible d'en rien eſcrire dauantage, ſans me metre en haſard de me meſprendre, a cauſe que ie n'ay point fait les experiences qui m'auroient eſté neceſſaires pour venir a la connoiſſance particuliere de chaſque choſe; & n'ayant point la commodité de les

a. Page 244, l. 1.

faire, ie renonce dorenauant a cet eſtude & a tous les autres ſemblables, touchant leſquels ie ne pourrois entierement me ſatisfaire ſans l'ayde d'autruy; car il m'en reſte encore aſſez d'autres[a], auſquels ie n'ay beſoin que de moy ſeul, pour occuper agreablement le reſte de ma vie.

Ie n'aurois pas manqué auſſy de faire imprimer les pieces qui me ſont venuës de Groningue[b], ſi ie n'auois eû autre deſſein que de nuire a mon ennemi; mais ie ne iuge pas qu'il en vaille la peine, & il en a offenſé tant d'autres, qui ſont incomparablement plus puiſſans, & apparenment auſſy plus irritez contre luy que ie ne ſuis, que, ſi ceux la ne peuuent le chaſtier, ie ne croy pas que ce ſoit a moy de l'entreprendre. Il y a quelque tems que i'enuoyay la copie de ces papiers de Groningue a Mrs du Vroetſchap d'Vtrecht[c], & auſſy celle de cinq letres que Voetius a eſcrites au Pere Mercenne, dans leſquelles il a medit de moy, auant que i'euſſe iamais rien eſcrit contre luy; a quoy i'adiouſtay vne letre[d] que ie leur adreſſois, pour me iuſtifier, & leur faire entendre les raiſons pour leſquelles ils me ſembloient eſtre obligez a faire quelque reparation des affrons que i'ay receus de leur ville; mais i'apprens qu'ils ont meſpriſé tout cela, & ont ſeulement fait vne defenſe tres expreſſe a tous leurs libraires de rien imprimer ou diſtribuer *pro & contra Deſcartes*, ce ſont leurs mots[e]. De façon qu'ils ſemblent eſtre

a. Voir ci-avant p. 247, C.
b. Page 196-199, et p. 244-245.
c. Page 214.
d. *Querela Apologetica*, 16 juin 1645. Voir ci-avant, p. 226.
e. Arrêt du 12 juin 1645. Voir p. 226.

maintenant plus irritez contre moy que iamais; car ils auoient ſeulement voulu auparauant me bannir de leur ville, & a cete heure, ils en veulent bannir meſme mon nom. En effect, on m'aſſure qu'ils ſont reſolus de maintenir leur Voetius, a quelque prix que ce ſoit, malgré tous & contre tous. Comme auſſy i'ay appris que la plus part des miniſtres du païs d'Vtrecht ont promis de le ſeconder, en ce qui eſt de preſcher contre les chanoines[a]. *Non noſtrum inter vos tantas componere lites*[b]. Ie ne demande qu'amour & ſimpleſſe, & que, ſans offenſer perſonne, ie puiſſe auoir moyen de rendre ſeruice a ceux a qui i'en ay voué. Et ie feray toute ma vie,

Monſieur,

Voſtre tres humble & tres deuot ſeruiteur,

DESCARTES.

Egmond, le 4 d'Aouſt 1645.

Il y a quelque tems que i'ay receu vne letre du P. Mercenne, eſcrite a Marſeille, apres ſon retour d'Italie, & il m'a chargé de vous faire ſes baizemains.

Adresse :

A Monſieur,
Monſieur de Zuylichem,
Cheualier, Conſeiller &
Secretaire de ſon Alteſſe,
En l'Armée[c].

a. Sans doute à cause de la décision des Etats de la Province d'Utrecht, en nov. 1643. Voir p. 51, l. 21.

b. VIRGILE, *Eglogue III*, v. 108.

c. Le 29 juillet, l'armée avait quitté Oost Eekelo, et établi son camp à Maldeghem. Elle n'en partit que le 23 août, pour revenir à Oost Eekelo.

CCCXCVII.

Descartes a Elisabeth.

Egmond, 4 août 1645.

Copie MS., Marburg, *Staatsarchiv*, Lett. de Desc., nº 2.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », dit Clerselier, tome I, lettre 4, p. 9-12, sans donner de date. Son texte présente quelques variantes, que nous donnerons.

Madame,

Lorſque i'ay choiſi le liure de Seneque *de vita beata*, pour le propoſer a voſtre Alteſſe comme vn entretien qui luy pourroit eſtre agreable, i'ay eu ſeulement egard a la reputation de l'auteur & a la dignité de la matiere, ſans penſer a la façon dont il la traite, laquelle ayant depuis conſiderée, ie ne la trouue pas aſſez exacte pour meriter d'eſtre ſuiuie. Mais, affin que voſtre Alteſſe en puiſſe iuger plus ayſement, ie taſcheray icy d'expliquer en quelle ſorte il me ſemble que cete matiere euſt deu eſtre traitée par vn Philoſophe tel que luy, qui, n'eſtant point eſclairé de la foy, n'auoit que la raiſon naturelle pour guide.

Il dit fort bien, au commencement[a], que *viuere omnes beate volunt, ſed ad peruidendum quid ſit quod beatam vitam efficiat, caligant*. Mais il eſt beſoin de ſçauoir

a. *De vitâ beatâ*, c. I.

ce que c'eſt que *viuere beate;* ie dirois en françois viure hureuſement, ſinon qu'il y a de la difference entre l'heur & la beatitude, en ce que l'heur ne depend que des choſes qui ſont hors de nous, d'ou vient que ceux la ſont eſtimez plus hureux que ſages, auſquels il eſt arriué quelque bien qu'ils ne ſe ſont point procurez, au lieu que la beatitude conſiſte, ce me ſemble, en vn parfait contentement d'eſprit & vne ſatisfaction interieure, que n'ont pas ordinairement ceux qui ſont le plus fauoriſez de la fortune, & que les ſages acquerent ſans elle. Ainſy *viuere beate,* viure en beatitude, ce n'eſt autre choſe qu'auoir l'eſprit parfaitement content & ſatisfait.

Conſiderant, | apres cela, ce que c'eſt *quod beatam vitam efficiat,* c'eſt a dire quelles ſont les choſes qui nous peuuent donner ce ſouuerain contentement, ie remarque qu'il y en a de deux ſortes : a ſçauoir, de celles qui dependent de nous, comme la vertu & la ſageſſe, & de celles qui n'en dependent point, comme les honneurs, les richeſſes & la ſanté. Car il eſt certain qu'vn homme bien né, qui n'eſt point malade, qui ne manque de rien, & qui auec cela eſt auſſy ſage & auſſy vertueux qu'vn autre qui eſt pauure, mal ſain & contrefait, peut iouir d'vn plus parfait contentement que luy. Toutefois, comme vn petit vaiſſeau peut eſtre auſſy plein qu'vn plus grand, encore qu'il contiene moins de liqueur, ainſy, prenant le contentement d'vn chaſcun pour la plenitude & l'accompliſſement de ſes deſirs reglez ſelon la raiſon, ie ne doute point que les plus pauures & les plus diſgraciez de la

9 ordinairement] d'ordinaire. — 10 le] les.

fortune ou de la nature ne puiſſent eſtre entierement contens & ſatisfaits, auſſy bien que les autres, encore qu'ils ne iouiſſent pas de tant de biens. Et ce n'eſt que de cete ſorte de contentement, de laquelle il eſt icy queſtion; car puiſque l'autre n'eſt aucunement en noſtre pouuoir, la recherche en ſeroit ſuperflue.

Or il me ſemble qu'vn chaſcun ſe peut rendre content de ſoy meſme & ſans rien attendre d'ailleurs, pourueu ſeulement qu'il obſerue trois choſes, auſquelles ſe raportent les trois regles de morale, que i'ay miſes dans le diſcours de la Methode[a].

La premiere eſt, qu'il taſche touſiours de ſe ſeruir, le mieux qu'il luy eſt poſſible, de ſon eſprit, pour connoiſtre ce qu'il doit faire ou ne pas faire en toutes les occurrences de la vie.

La ſeconde, qu'il ait vne ferme & conſtante reſolution d'executer tout ce que la raiſon luy conſeillera, ſans que ſes paſſions ou ſes appetits l'en detournent; & c'eſt la fermeté de cete reſolution, que ie croy deuoir eſtre priſe pour la vertu, bien que ie ne ſçache point que perſonne l'ait iamais ainſy expliquée; mais on l'a diuiſée en pluſieurs eſpeces, auſquelles on a donné diuers noms, a cauſe des diuers obiets auſquels elle s'eſtend.

La troiſieſme, qu'il conſidere que, pendant qu'il ſe conduit ainſy, autant qu'il peut, ſelon la raiſon, tous les biens qu'il ne poſſede point ſont auſſy entierement hors de ſon pouuoir les vns que les autres, &

4 de laquelle] dont. — 16 après ſeconde] eſt *ajouté*. — 17 la] ſa. — 22 auſquelles on] à qui l'on.

a. Pages 24-28.

que, par ce moyen, il s'accouftume a ne les point defirer; car il n'y a rien que le defir, & le regret ou le repentir, qui nous puiffent empefcher d'eftre contens: mais fi nous faifons toufiours tout ce que nous dicte noftre raifon, nous n'aurons iamais aucun fuiet de nous repentir, encore que les euenemens nous fiffent voir, par apres, que nous nous fommes trompez, pour ce que ce n'eft point par noftre faute. Et ce qui fait que nous ne defirons point d'auoir, par exemple, plus de bras ou plus de langues que nous n'en auons, mais que nous defirons bien d'auoir plus de fanté ou plus de richeffes, c'eft feulement que nous imaginons que ces chofes icy pourroient eftre acquifes par noftre conduite, ou bien qu'elles font deues a noftre nature, & que ce n'eft pas le mefme des autres : de laquelle opinion nous pourrons nous depouiller, en confiderant que, puifque nous auons toufiours fuiui le confeil de noftre raifon, nous n'auons rien omis de ce qui eftoit en noftre pouuoir, & que les maladies & les infortunes ne font pas moins naturelles a l'homme, que les profperitez & la fanté.

Au refte, toute forte de defirs ne font pas incompatibles auec la beatitude; il n'y a que ceux qui font accompagnez d'impatience & de trifteffe. Il n'eft pas neceffaire auffy que noftre raifon ne fe trompe point; il fuffit que noftre confcience nous tefmoigne que nous n'auons iamais manqué de refolution & de vertu, pour executer toutes les chofes que nous auons iugé eftre les meilleures, & ainfy la vertu feule eft fuffi-

4 tout *omis*. — 12 nous nous imaginons. — 13 icy] cy. — 22 toutes fortes.

ſante pour nous rendre contens en cete vie. Mais neanmoins pour ce que, lorſqu'elle n'eſt pas eſclairée par l'entendement, elle peut eſtre | fauſſe, c'eſt a dire que la volonté & reſolution de bien faire nous peut porter a des choſes mauuaiſes, quand nous les croyons bonnes, le contentement qui en reuient n'eſt pas ſolide ; & pour ce qu'on oppoſe ordinairement cete vertu aux plaiſirs, aux appetits & aux paſſions, elle eſt tres difficile a metre en pratique, au lieu que le droit vſage de la raiſon, donnant vne vraye connoiſſance du bien, empeſche que la vertu ne ſoit fauſſe, & meſme l'accordant auec les plaiſirs licites, il en rend l'vſage ſi aiſé, & nous faiſant connoiſtre la condition de noſtre nature, il borne tellement nos deſirs, qu'il faut auouër que la plus grande felicité de l'homme depend de ce droit vſage de la raiſon, & par conſequent que l'eſtude qui ſert a l'acquerir, eſt la plus vtile occupation qu'on puiſſe auoir, comme elle eſt auſſy ſans doute la plus agreable & la plus douce.

En ſuite de quoy, il me ſemble que Seneque euſt deu nous enſeigner toutes les principales veritez, dont la connoiſſance eſt requiſe pour faciliter l'vſage de la vertu, & regler nos deſirs & nos paſſions, & ainſy iouir de la beatitude naturelle ; ce qui auroit rendu ſon liure le meilleur & le plus vtile qu'vn Philoſophe payen euſt ſceu eſcrire. Toutefois ce n'eſt icy que mon opinion, laquelle ie ſoumets au iugement de voſtre Alteſſe ; & ſi elle me fait tant de faueur que de m'auertir en quoy ie manque, ie luy en

2 *après* pour ce que] noſtre vertu *ajouté*. — aſſez éclairée. — 3 elle *omis*. — 4 la reſolution & la volonté. — 18 puiſſe] peut.

auray tres grande obligation & tesmoigneray, en me corrigeant, que ie suis,

Madame,

de Vostre Altesse
le tres humble & tres obeissant
seruiteur,

DESCARTES.

D'Egmond, le 4 d'Aoust 1645.

CCCXCVIII.

ELISABETH A DESCARTES.

[La Haye], 16 août [1645].

COPIE MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt, n° 12, p. 66-70.*

Publiée par Foucher de Careil, p. 67-69, Descartes et la Princesse Elisabeth *(Paris, Germer-Baillière, 1879). — Réponse à la lettre précédente, p. 263. Descartes écrira de nouveau, le 18 août, lettre CCCXCIX ci-après, avant d'avoir reçu la présente, à laquelle il ne répondra que le 1er septembre, lettre CD.*

Monsieur Descartes,

I'ay trouué, en examinant le liure que vous m'auez recommandé[a]*, quantité de belles periodes & de sentences bien imaginées pour me donner suiet d'vne meditation agreable, mais non pas pour m'instruire de celuy dont il traite, puisqu'elles sont sans methode & que l'auteur ne*

1 vne tres grande. — & ie. — 2 *après* suis] etc. *La lettre finit là.*

a. *De Vita Beata,* de Sénèque. Voir p. 253, l. 1.

ſuit pas ſeulement celle qu'il s'eſtoit propoſée. Car, au lieu de montrer le chemin le plus court vers la beatitude, il ſe contente de faire voir que ſes richeſſes & ſon luxe ne l'en rendent point incapable. Ce que i'eſtois obligée de vous eſcrire, afin que vous ne croyiez pas que ie ſois de voſtre opinion par preiugé ou par pareſſe. Ie ne demande point auſſi que vous continuiez a corriger Seneque, parceque voſtre faſſon de raiſonner eſt plus extraordinaire, mais parcequ'elle eſt la plus naturelle que i'aye rencontrée, & ſemble ne m'apprendre rien de nouueau, ſinon que ie puis tirer de mon eſprit des connoiſſances que ie n'ay pas encore apperçues.

Et c'eſt ainſi que ie ne ſaurois encore me deſembarraſſer du doute, ſi on peut arriuer a la beatitude dont vous parlez, ſans l'aſſiſtance de ce qui ne depend pas abſolument de la volonté, puiſqu'il y a des maladies qui oſtent tout a fait le pouuoir de raiſonner, & par conſequent celuy de iouir d'vne ſatisfaction raiſonnable, d'autres qui diminuent la force, & empeſchent de ſuiure les maximes que le bon ſens aura forgées, & qui rendent l'homme le plus moderé, ſuiet a ſe laiſſer emporter de ſes paſſions, & moins capable a ſe demeſler des accidents de la fortune, qui requierent vne reſolution promte. Quand Epicure ſe demenoit, en ſes acces de grauelle, pour aſſeurer ſes amis qu'il ne ſentoit point de mal, au lieu de crier comme le vulgaire, il menoit la vie de philoſophe, non celle de prince, de capitaine ou de courtiſan, & ſauoit qu'il ne luy arriueroit rien de dehors, pour luy faire oublier ſon role & manquer a s'en demeſler ſelon les regles de ſa philoſophie[a].

a. Toute cette phrase : *Quand Epicure... sa philosophie* (l. 23-29), semble ajoutée après coup.

Et c'eſt dans ces occaſions que le repentir me ſemble ineuitable, ſans que la connoiſſance que de faillir eſt naturel a l'homme comme d'eſtre malade, nous en puiſſe defendre. Car on n'ignore pas auſſi qu'on ſe pouuoit exemter de chaque faute particuliere.

Mais ie m'aſſeure que vous m'eclaircirez de ces difficultés, & de quantité d'autres, dont ie ne m'auiſe point a cet'heure, quand vous m'enſeignerez les verités qui doiuent eſtre connues, pour faciliter l'vſage de la vertu. Ne perdez donc point, ie vous prie, le deſſein de m'obliger par vos preceptes, & croyez que ie les eſtime autant qu'ils le meritent.

Il y a huit iours que la mauuaiſe humeur d'vn frere malade m'empeſche de vous faire cette requeſte, en me retenant touſiours aupres de luy, pour l'obliger, par la complaiſance qu'il a pour moy, a ſe ſoumettre aux regles des medecins, ou pour lui teſmoigner la mienne, en tachant de le diuertir, puiſqu'il ſe perſuade que i'en ſuis capable. Ie ſouhaite l'eſtre a vous aſſeurer que ie ſeray toute ma vie,

Monſieur Deſcartes,

Voſtre tres-affectionnée amie a vous ſeruir,

ELISABETH.

Ce 16/6 d'Aouſt.

6 eclaircirez] éclaireriez.

CCCXCIX.

Descartes a Elisabeth.

Egmond, 18 août 1645.

Copie MS., Marburg, *Staatsarchiv*, Lettr. de Desc., n° 3.

« *A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc.* », *dit Clerselier, tome I, lettre 5, p. 12-17, sans donner de date. Le texte présente quelques variantes. — Suite de la lettre CCCXCVII, p. 263, sans que Descartes ait reçu la lettre précédente qui y répondait.*

Madame,

Encore que ie ne ſçache point ſi mes dernieres ont eſté | rendües a voſtre Alteſſe, & que ie ne puiſſe rien eſcrire, touchant le ſuiet que i'auois pris pour auoir l'honneur de vous entretenir, que ie ne doiue penſer que vous ſçauez mieux que moi, ie ne laiſſe pas toute fois de continuër, ſur la creance que i'ay que mes letres ne vous ſeront pas plus importunes que les liures qui ſont en voſtre biblioteque; car d'autant qu'elles ne contienent aucunes nouuelles que vous ayez intereſt de ſçauoir promptement, rien ne vous conuiera de les lire aux heures que vous aurez quelques affaires, & ie tiendray le temps que ie mets a les eſcrire tres bien employé, ſi vous leur donnez ſeulement celuy que vous aurez enuie de perdre.

I'ay dit cy deuant[a] ce qu'il me sembloit que Seneque euſt deü traiter en ſon liure; i'examineray maintenant

a. Page 263, l. 10.

ce qu'il y traite. Ie n'y remarque en general que trois chofes : la premiere eft qu'il tafche d'expliquer ce que c'eft que le fouuerain bien, & qu'il en donne diuerfes definitions; la feconde, qu'il difpute contre l'opinion d'Epicure; & la troifiefme, qu'il repond a ceux qui obiectent aux Philofophes qu'ils ne viuent pas felon les regles qu'ils prefcriuent. Mais, affin de voir plus particulierement en quelle façon il traite ces chofes, ie m'arefteroy vn peu fur chafque chapitre.

Au[a] premier, il reprend ceux qui fuiuent la couftume & l'exemple plutoft que la raifon. *Nunquam de vita iudicatur,* dit-il, *femper creditur.* Il approuue bien pourtant qu'on prene confeil de ceux qu'on croit eftre les plus fages; mais il veut qu'on vfe auffy de fon propre iugement, pour examiner leurs opinions. En quoy ie fuis fort de fon auis; car, encore que plufieurs ne foient pas capables de trouuer d'eux mefmes le droit chemin, il y en a peu toutefois qui ne le puiffent affez reconnoiftre, lorfqu'il leur eft clairement monftré par quelque autre; & quoy qu'il en foit, on a fuiet d'eftre fatisfait en fa confcience, & de s'affurer que les opinions qu'on a, touchant la morale, font les meilleures qu'on puiffe auoir, lors qu'au lieu de fe laiffer conduire aueuglement par l'exemple, on a eu foin de | rechercher le confeil des plus habiles, & qu'on a employé toutes les forces de fon efprit a examiner ce qu'on deuoit fuiure. Mais, pendant que

9 chacun de fes chapitres. — 13 que l'on prenne. — 22 que l'on a.

a. MS. : *Ou premier*. De même p. 273, l. 7 et l. 8 (cette fois corrigé en *au*).

Seneque s'eſtudie icy a orner ſon eloquution, il n'eſt pas touſiours aſſez exact en l'expreſſion de ſa penſée; comme, lorſqu'il dit : *Sanabimur, ſi modo ſeparemur à cœtu*, il ſemble enſeigner qu'il ſuffit d'eſtre extrauagant pour eſtre ſage, ce qui n'eſt pas toutefois ſon intention.

Au ſecond chapitre, il ne fait quaſi que redire, en d'autres termes, ce qu'il a dit au premier; & il adiouſte ſeulement que ce qu'on eſtime communement eſtre bien, ne l'eſt pas.

Puis au troiſieſme, apres auoir encore vſé de beaucoup de mots ſuperflus, il dit enfin ſon opinion touchant le ſouuerain bien : a ſçauoir que *rerum naturæ aſſentitur*, & que *ad illius legem exemplumque formari ſapientia eſt*, & que *beata vita eſt conueniens naturæ ſuæ*. Toutes leſquelles explications me ſemblent fort obſcures; car ſans doute que, par la nature, il ne veut pas entendre nos inclinations naturelles, vu qu'elles nous portent ordinairement a ſuiure la volupté, contre laquelle il diſpute; mais la ſuite de ſon diſcours fait iuger que, par *rerum naturam*, il entend l'ordre eſtabli de Dieu en toutes les choſes qui ſont au monde, & que, conſiderant cet ordre comme infallible & independant de noſtre volonté, il dit que : *rerum naturæ aſſentiri & ad illius legem exemplumque formari, ſapientia eſt*, c'eſt a dire que c'eſt ſageſſe d'acquieſcer a l'ordre des choſes, & de faire ce pourquoy nous croyons eſtre nez; ou bien, pour parler en Chreſtien, que c'eſt ſageſſe de ſe ſoumetre a la volonté de Dieu, & de la ſuiure en toutes nos actions; & que *beata*

7 quaſi *omis*. — 8 & *omis*.

vita eſt conueniens naturæ ſuæ, c'eſt a dire que la beatitude conſiſte a ſuiure ainſy l'ordre du monde, & prendre en bonne part toutes les choſes qui nous arriuent. Ce qui n'explique preſque rien, & on n'en voit pas aſſez la connexion auec ce qu'il adiouſte incontinent apres, que cete beatitude ne peut arriuer, *niſi ſana mens eſt &c.*, ſi ce n'eſt qu'il entende auſſy que *ſecundùm naturam viuere,* c'eſt viure ſuiuant la | vraye raiſon.

Au quatre & cinquieſme chapitre, il donne quelques autres definitions du ſouuerain bien, qui ont toutes quelque raport auec le ſens de la premiere, mais aucune deſquelles ne l'explique ſuffiſamment; & elles font paroiſtre, par leur diuerſité, que Seneque n'a pas clairement entendu ce qu'il vouloit dire; car, d'autant qu'on conçoit mieux vne choſe, d'autant eſt on[a] plus determiné a ne l'exprimer qu'en vne ſeule façon. Celle ou il me ſemble auoir le mieux rencontré, eſt au 5e chap., ou il dit que *beatus eſt qui nec cupit nec timet beneficio rationis,* & que *beata vita eſt in recto certoque iudicio ſtabilita.* Mais pendant qu'il n'enſeigne point les raiſons pour leſquelles nous ne deuons rien craindre ni deſirer, tout cela nous ayde fort peu.

Il commence, en ces meſmes chapitres, a diſputer contre ceux qui metent la beatitude en la volupté, & il continuë dans les ſuiuans. C'eſt pourquoy, auant que de les examiner, ie diray icy mon ſentiment touchant cette queſtion.

4 n'en] ne. — 9 quatriéme. — 11-12 aucune deſquelles] dont aucune. — 14-15 d'autant mieux qu'on conçoit. — 15-16 plus eſt on.

a. *MS.* : est en.

Ie remarque, premierement, qu'il y a de la difference entre la beatitude, le fouuerain bien & la derniere fin ou le but auquel doiuent tendre nos actions : car la beatitude n'eft pas le fouuerain bien; mais elle le prefuppofe, & elle eft le contentement ou la fatisfaction d'efprit qui vient de ce qu'on le poffede. Mais, par la fin de nos actions, on peut entendre l'vn & l'autre ; car le fouuerain bien eft fans doute la chofe que nous nous deuons propofer pour but en toutes nos actions, & le contentement d'efprit qui en reuient, eftant l'attrait qui fait que nous le recherchons, eft auffy a bon droit[a] nommé noftre fin.

Ie remarque, outre cela, que le mot volupté a efté pris en autre fens par Epicure que par ceux qui ont difputé contre luy. Car tous fes aduerfaires ont ref-treint la fignification de ce mot aux plaifirs des fens; & luy, au contraire, l'a eftendüe a tous les contentemens de l'efprit, comme on peut ayfement iuger de ce que Seneque & | quelques autres ont efcrit de luy.

Or il y a eu trois principales opinions, entre les Philofophes payens, touchant le fouuerain bien & la fin de nos actions, a fçauoir : celle d'Epicure, qui a dit que c'eftoit la volupté; celle de Zenon, qui a voulu que ce fuft la vertu; & celle d'Ariftote, qui l'a compofé de toutes les perfections, tant du cors que de l'efprit. Lefquelles 3 opinions peuuent, ce me femble,

9 nous deuons nous. — 14 de volupté. — 15 vn autre.

a. *MS.* : troit.

eſtre receuës pour vrayes & accordées entre elles, pouruu qu'on les interprete fauorablement.

Car Ariſtote ayant conſideré le ſouuerain bien de toute la nature humaine en general, c'eſt a dire celuy que peut auoir le plus accompli de tous les hommes, il a eu raiſon de le compoſer de toutes les perfections dont la nature humaine eſt capable ; mais cela ne ſert point a noſtre vſage[a].

Zenon, au contraire, a conſideré celuy que chaſque homme en ſon particulier peut poſſeder ; c'eſt pourquoy il a eu auſſy tres bonne raiſon de dire qu'il ne conſiſte qu'en la vertu, pource qu'il n'y a qu'elle ſeule, entre les biens que nous pouuons auoir, qui depende entierement de noſtre libre arbitre. Mais il a repreſenté cete vertu ſi ſeuere & ſi ennemie de la volupté, en faiſant tous les vices egaux, qu'il n'y a eu, ce me ſemble, que des melancholiques, ou des eſprits entierement detachez du cors, qui ayent pû eſtre de ſes ſectateurs.

Enfin Epicure n'a pas eu tort, conſiderant en quoy conſiſte la beatitude, & quel eſt le motif, ou la fin a laquelle tendent nos actions, de dire que c'eſt la volupté en general, c'eſt a dire le contentement de l'eſprit ; car, encore que la ſeule connoiſſance de noſtre deuoir nous pourroit obliger a faire de bonnes actions, cela ne nous feroit toutefois iouir d'aucune beatitude, s'il ne nous en reuenoit aucun plaiſir. Mais pource qu'on attribuë ſouuent le nom de volupté a

6 eu *omis*. — 9-10 chaſque homme] chacun. — 28 pource] parce.

a. *MS.* : oſage.

de faux plaiſirs, qui ſont accompagnez ou ſuiuis d'inquietude, d'ennuis & de repentirs, pluſieurs ont creu que cete opinion d'Epicure enſeignoit le vice; &, en effect, elle n'enſeigne pas la vertu. Mais comme, lors qu'il y a quelque part vn prix pour tirer | au blanc, on fait auoir enuie d'y tirer a ceux a qui on monſtre ce prix, mais ils ne le peuuent gaingner pour cela, s'ils ne voyent < le > blanc, & ceux qui voyent le blanc ne ſont pas pour cela induits a tirer, s'ils ne ſauent qu'il y ait vn prix a gaingner : ainſy la vertu, qui eſt le blanc, ne ſe fait pas fort deſirer, lors qu'on la voit toute ſeule; & le contentement, qui eſt le prix, ne peut eſtre acquis, ſi ce n'eſt qu'on la ſuiue.

C'eſt pourquoy ie croy pouuoir icy conclure que la beatitude ne conſiſte qu'au contentement de l'eſprit, c'eſt a dire au contentement en general; car bien qu'il y ait des contentemens qui dependent du cors, & des autres qui n'en dependent point, il n'y en a toutefois aucun que dans l'eſprit : mais que, pour auoir vn contentement qui ſoit ſolide, il eſt beſoin de ſuiure la vertu, c'eſt a dire d'auoir vne volunté ferme & conſtante d'executer tout ce que nous iugerons eſtre le meilleur, & d'employer toute la force de noſtre entendement a en bien iuger. Ie reſerue pour vne autre fois a conſiderer ce que Seneque a eſcrit de cecy; car ma letre eſt deſia trop longue, & il ne m'y

1-2 d'inquietudes. — 6 on] l'on. — 7 mais ils] & qu'ils. — 8 ne voyent le blanc. — & que ceux. — 11 fort] *omis*. — 17-20 c'eſt... l'eſprit *parenthèse*. — 19 d'autres. — 27 à 1, p. 278, il... eſcrire] tout ce que i'y puis adiouter eſt.

reſte qu'autant de place qu'il faut pour eſcrire que ie ſuis,

Madame,

de voſtre Alteſſe

le tres humble & tres obeiſſant ſeruiteur,

DES CARTES.

D'Egmond, le 18 d'Aouſt 1645.

CD.

ELISABETH A DESCARTES.

[La Haye, août 1645.]

COPIE MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt*, *n° 14, p. 80-84.*

Publiée par Foucher de Careil, p. 70-72, Descartes et la Princesse Elisabeth (*Paris, Germer-Baillière, 1879*). *Sans date; mais c'est la réponse à la lettre précédente, p. 271, du 18 août 1645; elle est donc de la fin du mois d'août. — Descartes y répondra le 1er septembre en même temps qu'à la lettre CCCXCVIII, p. 268. Comme variantes, les leçons et corrections de Foucher de Careil.*

Monſieur Deſcartes,

Ie crois que vous aurez deſia veu, dans ma derniere du 16me [a]*, que la voſtre du 4me* [b] *m'a eſté rendue. Et ie n'ay pas beſoin d'y aiouter qu'elle m'a donné plus de lumiere,*

3-8 Madame... 1645] &c.

a. Lettre CCCXCVIII, p. 268.
b. Lettre CCCXCVII, p. 263.

au ſuiet qu'elle traite, que tout ce que i'en ay pu lire ou mediter. Vous cognoiſſez trop ce que vous faites, ce que ie puis, & auez trop bien examiné ce qu'ont fait des[a] *autres, pour en pouuoir douter, quoy que, par un exces de generoſité, vous voulez vous rendre ignorant de l'extreme obligation que ie vous ay, de m'auoir donné vne occupation ſi vtile & ſi agreable, comme celle de lire & conſiderer vos lettres. Sans la derniere, ie n'aurois pas ſi bien entendu ce que Seneque iuge de la beatitude, comme ie crois faire maintenant. I'ay attribué l'obſcurité, qui ſe trouue audit liure, comme en la pluſpart des anciens, a la faſſon de s'expliquer, toute differente de la noſtre, de ce que les meſmes choſes, qui ſont problematiques parmy nous, pouuoient paſſer pour hypotheſes entre eux; & le peu de connexion & d'ordre qu'il obſerue, au deſſein de s'acquerir des admirateurs, en ſurprenant l'imagination, pluſtoſt que des diſciples, en informant le iugement; que Seneque ſe ſeruoit de bons mots, comme les autres de poeſies & de fables, pour attirer la ieuneſſe a ſuiure ſon opinion. La faſſon dont il refute celle d'Epicure, ſemble appuyer ce ſentiment. Il confeſſe dudit philoſophe:* quam nos virtuti legem dicimus, eam ille dicit voluptati[b]. *Et, vn peu deuant, il dit, au nom de ſes ſectateurs :* ego enim nego quemquam poſſe iucunde viuere, niſi ſimul & honeſte viuat. *D'ou il paroit clairement, qu'ils donnoient le nom de volupté a la ioye & ſatisfaction de l'eſprit, que celui cy appelle* conſequentia ſummum bonum. *Et neantmoins, dans tout le reſte du liure, il parle*

15 & *omis.* — 21 confeſſe] conſerue. — 23 ſes] ces.

a. Lire *les.*
b. *De vita beata*, c. xiii.

de cette volupté epicurienne plus en ſatyre qu'en philoſophe, comme ſi elle eſtoit purement ſenſuelle. Mais ie luy en veux beaucoup de bien, depuis que cela eſt cauſe que vous auez pris le ſoin d'expliquer leurs opinions & reconcilier leurs differens, mieux qu'ils n'auroient ſeu faire, & d'oſter par la vne puiſſante obiection contre la recherche de ce ſouuerain bien, que pas vn de ces grands eſprits n'ont pu definir, & contre l'autorité de la raiſon humaine, puiſqu'elle n'a point eclairé ces excellens perſonnages en la cognoiſſance de ce qui leur eſtoit le plus neceſſaire & le plus a cœur. I'eſpere que vous continuerez, de ce que Seneque a dit, ou de ce qu'il deuoit dire, a m'enſeigner les moiens de fortifier l'entendement, pour iuger du meilleur en toutes les actions de la vie, qui me ſemble eſtre la ſeule difficulté, puiſqu'il eſt impoſſible de ne point ſuiure le bon chemin, quand il eſt cognu. Ayez encore, ie vous prie, la franchiſe de me dire ſi i'abuſe de voſtre bonté, en demandant trop de voſtre loiſir, pour la ſatisfaction de

Voſtre tres-affectionnée amie a vous ſeruir,

ELISABETH.

CDI.

DESCARTES A ELISABETH.

Egmond, 1er septembre 1645.

COPIE MS., Marburg, *Staatsarchiv*, Lett. de Desc., n° 4.

« *A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc.* », *dit Clerselier, tome I, lettre 6, p. 17-22, sans donner de date. Son texte fournit*

quelques variantes. — Réponse à la lettre CCCXCVIII, p. 268, enfin reçue, et à la précédente.

Madame,

Eſtant dernierement incertain ſi voſtre Alteſſe eſtoit a la Haye ou a Rhenen[a], i'adreſſay ma letre[b] par Leyde, & celle que vous m'auiez fait l'honneur de m'eſcrire[c] ne me fut rendue qu'apres que le meſſager, qui l'auoit portée | a Alckmar, en fut parti. Ce qui m'a empeſché de pouuoir teſmoigner pluſtoſt, combien ie ſuis glorieux de ce que le iugement que i'ay fait du liure que vous auez pris la peine de lire, n'eſt pas different du voſtre, & que ma façon de raiſonner vous paroiſt aſſez naturelle. Ie m'aſſure que, ſi vous auiez eu le loyſir de penſer, autant que i'ay fait, aux choſes dont il traite, ie n'en pourrois rien eſcrire, que vous n'euſſiez mieux remarqué que moy; mais, pour ce que l'aage, la naiſſance & les occupations de V. A. ne l'ont pû permetre, peut eſtre que ce que i'eſcris pourra feruir pour vous eſpargner vn peu le tems, & que mes fautes meſme vous fourniront des occaſions pour remarquer la verité.

Comme, lorſque i'ay parlé d'vne beatitude qui depend entierement de noſtre libre arbitre & que tous les hommes peuuent acquerir ſans aucune aſſiſtance d'ailleurs, vous remarquez fort bien[d] qu'il y a des

3 Rheneſt (*MS.* : Rhenes). — 4 m'auez. — 6 apportée. — en *omis*. — 7 de vous pouuoir. — 13 n'en] ne. — 16 pour] a. — 17 le] de. — 21 acquerir] acquirir (*MS.*).

a. Ville où se retira le père d'Elisabeth après la perte de ses Etats.
b. Lettre CCCXCIX, p. 271.
c. Lettre CCCXCVIII, p. 268.
d. Ci-avant p. 269, l. 16.

maladies qui, oftant le pouuoir de raifonner, oftent auffy celuy de iouir d'vne fatisfaction d'efprit raifonnable; & cela m'apprent que ce que i'auois dit generalement de tous les hommes, ne doit eftre entendu que de ceux qui ont l'vfage libre de leur raifon, & auec cela qui fçauent le chemin qu'il faut tenir pour paruenir a cete beatitude. Car il n'y a perfonne qui ne defire fe rendre hureux; mais plufieurs n'en fçauent pas le moyen; & fouuent l'indifpofition qui eft dans le corps, empefche que la volonté ne foit libre. Comme il arriue auffy quand nous dormons; car le plus philofophe du monde ne fçauroit s'empefcher d'auoir de mauuais fonges, lorfque fon temperament l'y difpofe. Toutefois l'experience fait voir que, fi on a eu fouuent quelque penfée, pendant qu'on a eu l'efprit en liberté, elle reuient encore apres, quelque indifpofition qu'ait le cors; ainfy ie puis dire que mes fonges ne me reprefentent iamais rien de fafcheux, & fans doute qu'on a grand auantage de s'eftre des long tems accouftumé a n'auoir point de triftes penfées. Mais nous ne pouuons refpondre abfolument de nous mefmes, que pendant que nous fommes a nous, & c'eft moins | de perdre la vie que de perdre l'vfage de la raifon; car, mefme fans les enfeignemens de la foy, la feule philofophie naturelle fait efperer a noftre ame vn eftat plus hureux, apres la mort, que celuy ou elle eft a prefent; & elle ne luy fait rien craindre de plus fafcheux, que d'eftre attachée a vn cors qui luy ofte entierement fa liberté.

Pour les autres indifpofitions, qui ne troublent pas

14 l'y] luy. — on] l'on. — 17 puis dire] me puis vanter.

tout a fait le ſens, mais alterent ſeulement les humeurs, & font qu'on ſe trouue extraordinairement enclin a la triſteſſe, a la cholere, ou a quelque autre paſſion, elles donnent ſans doute de la peine, mais elles peuuent eſtre ſurmontées, & meſme donnent matiere a l'ame d'vne ſatisfaction d'autant plus grande, qu'elles ont eſté plus difficiles a vaincre. Et ie croy auſſy le ſemblable de tous les empeſchemens de dehors, comme de l'eſclat d'vne grande naiſſance, des caioleries de la cour, des aduerſitez de la fortune, & auſſy de ſes grandes proſperitez, leſquelles ordinairement empeſchent plus qu'on ne puiſſe iouer le rolle de Philoſophe, que ne font ſes diſgraces. Car lorſqu'on a toutes choſes a ſouhait, on s'oublie de penſer a ſoy, & quand, par apres, la fortune change, on ſe trouue d'autant plus ſurpris, qu'on s'eſtoit plus fié en elle. Enfin on peut dire generalement qu'il n'y a aucune choſe qui nous puiſſe entierement oſter le moyen de nous rendre hureux, pourueu qu'elle ne trouble point noſtre raiſon ; & que ce ne ſont pas touſiours celles qui paroiſſent les plus faſcheuſes, qui nuiſent le plus.

Mais affin de ſçauoir exactement combien chaſque choſe peut contribuer a noſtre contentement, il faut conſiderer quelles ſont les cauſes qui le produiſent, & c'eſt auſſy l'vne des principales connoiſſances qui peuuent ſeruir a faciliter l'vſage de la vertu ; car toutes les actions de noſtre ame qui nous acquerent quelque perfection, ſont vertueuſes, & tout noſtre

1 *après* mais] qui *ajouté* — 3 *second* a] ou à. — 5 *après* peuuent] pourtant *ajouté*. — meſme elles. — 7 Et *omis*.

contentement ne conſiſte qu'au teſmoignage interieur que nous auons d'auoir quelque perfection. Ainſy nous ne ſçaurions iamais pratiquer aucune vertu (c'eſt a dire faire ce que noſtre raiſon nous perſuade | que nous deuons faire), que nous n'en receuions de la ſatisfaction & du plaiſir. Mais il y a deux ſortes de plaiſirs : les vns qui apartienent a l'eſprit ſeul, & les autres qui apartienent a l'homme, c'eſt a dire a l'eſprit en tant qu'il eſt vni au cors ; & ces derniers, ſe preſentant confuſement a l'imagination, paroiſſent ſouuent beaucoup plus grans qu'ils ne ſont, principalement auant qu'on les poſſede, ce qui eſt la ſource de tous les maux & de toutes les erreurs de la vie. Car, ſelon la regle de la raiſon, chaſque plaiſir ſe deuroit meſurer par la grandeur de la perfection qui le produit, & c'eſt ainſy que nous meſurons ceux dont les cauſes nous ſont clairement conneues. Mais ſouuent la paſſion nous fait croyre certaines choſes beaucoup meilleures & plus deſirables qu'elles ne ſont ; puis, quand nous auons pris bien de la peine a les acquerir, & perdu cependant l'occaſion de poſſeder d'autres biens plus veritables, la iouiſſance nous en fait connoiſtre les defaux, & de la vienent les dedains, les regrets & les repentirs. C'eſt pourquoy le vray office de la raiſon eſt d'examiner la iuſte valeur de tous les biens dont l'acquiſition ſemble dependre en quelque façon de noſtre conduite, affin que nous ne manquions iamais d'employer tous nos ſoins a taſcher de nous procurer ceux qui ſont, en effect, les plus deſirables ; en quoy, ſi la fortune s'oppoſe a nos

3-5 *sans parenthèse.* — 23 & *omis.*

deſſeins & les empeſche de reüſſir, nous aurons au moins la ſatisfaction de n'auoir rien perdu par noſtre faute, & ne lairrons pas de iouir de toute la beatitude naturelle dont l'acquiſition aura eſté en noſtre pouuoir.

Ainſy, par exemple, la cholere peut quelquefois exciter en nous des deſirs de vengeance ſi violens qu'elle nous fera imaginer plus de plaiſir a chaſtier noſtre ennemi, qu'a conſeruer noſtre honneur ou noſtre vie, & nous fera expoſer imprudemment l'vn & l'autre pour ce ſuiet. Au lieu que, ſi la raiſon examine quel eſt le bien ou la perfection ſur laquelle eſt fondé ce plaiſir, qu'on tire de la vengeance, elle n'en trouuera aucune autre (au moins quand cete vengeance ne ſert point pour empeſcher qu'on | ne nous offence derechef), ſinon que cela nous fait imaginer que nous auons quelque ſorte de ſuperiorité & quelque auantage au deſſus de celuy dont nous nous vengeons. Ce qui n'eſt ſouuent qu'vne vaine imagination, qui ne merite point d'eſtre eſtimée a comparaiſon de l'honneur ou de la vie, ny meſme a comparaiſon de la ſatisfaction qu'on auroit de ſe voir maiſtre de ſa cholere, en s'abſtenant de ſe vanger.

Et le ſemblable arriue en toutes les autres paſſions; car il n'y en a aucune qui ne nous repreſente le bien auquel elle tend, auec plus d'eſclat qu'il n'en merite, & qui ne nous face imaginer des plaiſirs beaucoup plus grands, auant que nous les poſſedions, que nous ne les trouuons par apres, quand nous les auons. Ce qui fait qu'on blaſme communement la volupté, pour ce qu'on ne ſe ſert de ce mot que pour ſignifier des

30 des] de faux.

plaiſirs qui nous trompent ſouuent par leur apparence, & nous en font negliger d'autres beaucoup plus ſolides, mais dont l'attente ne touche pas tant, tels que ſont ordinairement ceux de l'eſprit ſeul. Ie dis ordinairement; car tous ceux de l'eſprit ne ſont pas louables, pour ce qu'ils peuuent eſtre fondez ſur quelque fauſſe opinion, comme le plaiſir qu'on prent a medire, qui n'eſt fondé que ſur ce qu'on penſe deuoir eſtre d'autant plus eſtimé que les autres le feront moins; & ils nous peuuent auſſy tromper par leur apparence, lorſque quelque forte paſſion les accompagne, comme on void en celuy que donne l'ambition.

Mais la principale difference qui eſt entre les plaiſirs du cors & ceux de l'eſprit, conſiſte en ce que, le cors eſtant ſuiet a vn changement perpetuel, & meſme ſa conſeruation & ſon bien eſtre dependant de ce changement, tous les plaiſirs qui le regardent ne durent gueres; car ils ne procedent que de l'acquiſition de quelque choſe qui eſt vtile au cors, au moment qu'on les reçoit; & ſi toſt qu'elle ceſſe de luy eſtre vtile, ils ceſſent auſſy, au[a] lieu que ceux de l'ame peuuent eſtre immortels comme elle, pouruû qu'ils ayent vn fondement ſi ſolide que ny la connoiſſance de la verité ny aucune fauſ|ſe perſuaſion ne le deſtruiſent.

Au reſte, le vray vſage de noſtre raiſon pour la conduite de la vie ne conſiſte qu'a examiner & conſiderer ſans paſſion la valeur de toutes les perfections, tant du cors que de l'eſprit, qui peuuent eſtre acquiſes par

2 &] & qui. — *après* font] cependant *ajouté*. — 20 les] la.

a. *MS.* : en.

noſtre conduite, affin qu'eſtant ordinairement obligez de nous priuer de quelques vnes, pour auoir les autres, nous choiſiſſions touſiours les meilleures. Et pour ce que celles du cors ſont les moindres, on peut dire generalement que, ſans elles, il y a moyen de ſe rendre hureux. Toutefois, ie ne ſuis point d'opinion qu'on les doiue entierement meſpriſer, ny meſme qu'on doiue s'exempter d'auoir des paſſions; il ſuffit qu'on les rende ſuiettes a la raiſon, & lorſqu'on les a ainſy appriuoiſées, elles ſont quelquefois d'autant plus vtiles qu'elles penchent plus vers l'exces. Ie n'en auray iamais de plus exceſſiue, que celle qui me porte au reſpect & a la veneration que ie vous doy, & me fait eſtre,

Madame,

de Voſtre Alteſſe

le tres humble & tres obeiſſant ſeru(iteur),

DESCARTES.

D'Egmond, le premier de Sept. 1645.

CDII.

Elisabeth a Descartes.

[La Haye], 13 septembre [1645].

Copie MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt, n° 5, p. 28-33.*

Publiée par Foucher de Careil, p. 73-76, Descartes et la Princesse

1 conduite] induſtrie. — 13 vous doy] dois à voſtre Alteſſe. — 13-19 & me... 1645] de qui ie ſuis, &c.

Elisabeth (*Paris, Germer-Baillière, 1879*). — *Réponse à la lettre précédente, du 1er septembre 1645, p. 280. Descartes répondra le 6 octobre, lettre CDVII ci-après, ayant reçu la présente trop tard pour y répondre le 15* (*voir* post-scriptum *de la lettre CDIII*).

Monſieur Deſcartes,

Si ma conſcience demeuroit ſatisfaite des pretextes que vous donnez a mon ignorance, comme des remedes, ie luy aurois beaucoup d'obligation, & ſerois exempte du repentir d'auoir ſi mal employé le tems auquel i'ay ioui de l'vſage de la raiſon, qui m'a eſté d'autant plus long qu'a d'autres de mon age, que ma naiſſance & ma fortune me forcerent d'employer mon iugement de meilleure heure, pour la conduite d'vne vie aſſez penible & libre des proſperités qui me pouuoient empeſcher de ſonger a moy, comme de la ſuiection qui m'obligeroit a m'en fier a la prudence d'vne gouuernante.

Ce ne ſont pas, toutesfois, ces proſperités, ni les flatteries qui les accompagnent, que ie crois abſolument capables d'oſter la fortitude d'eſprit aux ames bien nées, & les empeſcher de receuoir le changement de fortune en philoſophe. Mais ie me perſuade que la multitud d'accidents, qui ſurprennent les perſonnes gouuernant le public, ſans leur donner le tems d'examiner l'expedient le plus vtile, les porte ſouuent (quelque vertueux qu'ils ſoient) a faire des actions qui cauſent apres le repentir, que vous dites eſtre vn des principaux obſtacles de la beatitude[a]. Il eſt vray qu'vne habitude d'eſtimer les biens ſelon qu'ils peuuent contribuer au contentement, de meſurer ce conten-

10 me] ne (*F. de C.*).

a. Voir ci-avant p. 266, l. 3.

tement ſelon les perfections qui ſont naiſtre les plaiſirs, & de iuger ſans paſſion de ces perfections & de ces plaiſirs, les garantira de quantité de fautes. Mais, pour ſtimer ainſi les biens, il faut les connoiſtre parfaitement; & pour connoiſtre tous ceux dont on eſt contraint de faire choix dans vne vie actiue, il faudroit poſſeder vne ſcience infinie. Vous direz qu'on ne laiſſe pas d'eſtre ſatisfait, quand la conſcience teſmoigne qu'on s'eſt ſerui de toutes les precautions poſſibles. Mais cela n'arriue iamais, lorſqu'on ne trouue point ſon conte. Car on ſe rauiſe touſiours de choſes qui reſtoient a conſiderer. Pour meſurer le contentement ſelon la perfection qui le cauſe, il faudroit voir clairement la valeur de chacune, ſi celles qui ne ſeruent qu'a nous, ou celles qui nous rendent encore vtiles aux autres, ſont preferables. Ceux icy[a] *ſemblent eſtre eſtimés*[a] *auec exces d'vne humeur qui ſe tourmente pour autruy, & ceux la*[a]*, de celuy qui ne vit que pour ſoy meſme. Et neantmoins chacun d'eux apuie ſon inclination de raiſons aſſez fortes pour la faire continuer toute ſa vie. Il eſt ainſi des autres perfections du corps & de l'eſprit, qu'vn ſentiment tacit fait approuuer a la raiſon, qui ne ſe doit appeler paſſion, par ce qu'il eſt né auec nous. Dites moy donc, s'il vous plaiſt, iuſqu'ou il le faut ſuiure (eſtant vn don de nature), & comment le corriger.*

Ie vous voudrois encore voir definir les paſſions, pour les bien connoiſtre; car ceux qui les nomment perturbations de l'ame, me perſuaderoient que leur force ne conſiſte qu'a eblouir & ſoumettre la raiſon, ſi l'experience ne me

18 *avant* apuie] aſpire, *première et mauvaise leçon.*

a. *Sic* dans le MS., sans doute par inadvertance, pour *celles icy... estimées* et *celles la.*

montroit qu'il y en a qui nous portent aux actions raisonnables. Mais ie m'asseure que vous m'y donnerez plus de lumiere, quand vous expliquerez comment la force des passions les rend d'autant plus vtiles, lorsqu'elles sont suiettes a la raison.

Ie receuray cette faueur a Riswyck, ou nous allons demeurer, iusqu'a ce que cette maison ici soit nettoyée, en celle du prince d'Orange; mais vous n'auez point besoin de changer pour cela l'adresse de vos lettres a

Vostre tres-affectionnée amie a vous seruir,

ELISABETH.

Ce 3/13 7bre.

Monsieur Descartes.

CDIII.

DESCARTES A ELISABETH.

Egmond, 15 septembre 1645.

COPIE MS., Marburg, *Staatsarchiv*, Lettr. de Desc., nº 5.

« *A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc.* », *dit Clerselier, t. I, lettre 7, p. 22-26, sans donner de date. Réponse, non pas à la lettre du 13, ci-avant p. 287, mais à la lettre CD, p. 278.*

Madame,

Vostre Altesse a si exactement remarqué toutes les causes qui ont empesché Seneque de nous exposer clairement son opinion touchant le souuerain bien,

& vous auez pris la peine de lire ſon liure auec tant de ſoin, que ie craindrois de me rendre importun, ſi ie continuois icy a examiner par ordre tous ſes chapitres, & que cela me fiſt differer de reſpondre a la difficulté qu'il vous a pleu me propoſer, touchant les moyens de ſe fortifier l'entendement pour diſcerner ce qui eſt le meilleur en toutes les actions de la vie[a]. C'eſt pour|quoy, ſans m'areſter maintenant a ſuiure Seneque, ie taſcheray ſeulement d'expliquer mon opinion touchant cete matiere.

Il ne peut, ce me ſemble, y auoir que deux choſes qui ſoyent requiſes pour eſtre touſiours diſpoſé a bien iuger : l'vne eſt la connoiſſance de la verité, & l'autre l'habitude qui fait qu'on ſe ſouuient & qu'on acquieſce a cete connoiſſance, a toutes les fois que l'occaſion le requert. Mais, pour ce qu'il n'y a que Dieu ſeul qui ſçache parfaitement toutes choſes, il eſt beſoin que nous nous contentions de ſçauoir celles qui ſont le plus a noſtre vſage.

Entre leſquelles la premiere & la principale eſt qu'il y a vn Dieu, de qui toutes choſes dependent, dont les perfections ſont infinies, dont le pouuoir eſt immenſe, dont les decrets ſont infallibles : car cela nous apprend a receuoir en bonne part toutes les choſes qui nous arriuent, comme nous eſtant expreſſement enuoyées de Dieu ; & pour ce que le vray obiet de l'amour eſt la perfection, lorſque nous éleuons noſtre eſprit a

15 a *omis avant* toutes. — 24 toutes les choſes] tout ce. — 25 arriue. — 25-26 enuoyé.

a. Voir ci-avant p. 280, l. 13-14.

le conſiderer tel qu'il eſt, nous nous trouuons naturellement ſi enclins a l'aymer, que nous tirons meſme de la ioye de nos afflictions, en penſant que ſa volonté s'execute en ce que nous les receuons.

La ſeconde choſe, qu'il faut connoiſtre, eſt la nature de noſtre ame, en tant qu'elle ſubſiſte ſans le cors, & eſt beaucoup plus noble que luy, & capable de iouir d'vne infinité de contentemens qui ne ſe trouuent point en cete vie : car cela nous empeſche de craindre la mort, & detache tellement noſtre affection des choſes du monde, que nous ne regardons qu'auec mepris tout ce qui eſt au pouuoir de la fortune.

A quoy peut auſſy beaucoup ſeruir qu'on iuge dignement des œuures de Dieu, & qu'on ait cete vaſte idée de l'eſtendue de l'vniuers, que i'ay taſché de faire conceuoir au 3e liure de mes Principes : car ſi on s'imagine qu'au dela des cieux il n'y a rien que des eſpaces imaginaires, & que tous ces cieux ne ſont faits que pour le ſeruice de la | terre, ny la terre que pour l'homme, cela fait qu'on eſt enclin a penſer que cete terre eſt noſtre principale demeure, & cete vie noſtre meilleure ; & qu'au lieu de connoiſtre les perfections qui ſont veritablement en nous, on attribuë aux autres creatures des imperfections qu'elles n'ont pas, pour s'eſleuer au deſſus d'elles, & entrant en vne preſomption impertinente, on veut eſtre du conſeil de Dieu, & prendre auec luy la charge de conduire le monde, ce qui cauſe vne infinité de vaines inquietudes & faſcheries.

Apres qu'on a ainſy reconnu la bonté de Dieu,

18 ces] les. — 22 meilleur.

l'immortalité de nos ames & la grandeur de l'vniuers, il y a encore vne verité dont la connoiſſance me ſemble fort vtile : qui eſt que, bien que chaſcun de nous ſoit vne perſonne ſeparée des autres, & dont, par conſequent, les interets ſont en quelque façon diſtincts de ceux du reſte du monde, on doit toutefois penſer qu'on ne ſçauroit ſubſiſter ſeul, & qu'on eſt, en effect, l'vne des parties de l'vniuers, & plus particulierement encore l'vne des parties de cete terre, l'vne des parties de cet Eſtat, de cete ſocieté, de cete famille, a laquelle on eſt ioint par ſa demeure, par ſon ſerment, par ſa naiſſance. Et il faut touſiours preferer les interets du tout, dont on eſt partie, a ceux de ſa perſonne en particulier; toutefois auec meſure & diſcretion, car on auroit tort de s'expoſer a vn grand mal, pour procurer ſeulement vn petit bien a ſes parens ou a ſon pais; & ſi vn homme vaut plus, luy ſeul, que tout le reſte de ſa ville, il n'auroit pas raiſon de ſe vouloir perdre pour la ſauuer. Mais ſi on raportoit tout a ſoy meſme, on ne craindroit pas de nuire beaucoup aux autres hommes, lorſqu'on croiroit en retirer quelque petite commodité, & on n'auroit aucune vraye amitié, ny aucune fidelité, ny generalement aucune vertu; au lieu qu'en ſe conſiderant comme vne partie du public, on prend plaiſir a faire du bien a tout le monde, & meſme on ne craint pas d'expoſer ſa vie pour le ſeruice d'autruy, lorſque l'occaſion s'en preſente; voyre | on voudroit perdre ſon ame, s'il ſe pouuoit, pour ſauuer les autres. En ſorte que cete conſideration eſt la ſource & l'origine de toutes les plus heroiques ac-

27 voyre] iuſques | là qu'. — 28 *après* voudroit] auſſi *ajouté*.

tions que facent les hommes; car pour ceux qui s'expoſent a la mort par vanité, pour ce qu'ils eſperent en eſtre louëz, ou par ſtupidité, pour ce qu'ils n'apprehendent pas le danger, ie croy qu'ils ſont plus a plaindre qu'a priſer. Mais, lorſque quelqu'vn s'y expoſe, pour ce qu'il croit que c'eſt de ſon deuoir, ou bien lorſqu'il ſouffre quelque autre mal, affin qu'il en reuiene du bien aux autres, encore qu'il ne conſidere peut-eſtre pas auec reflexion qu'il fait cela pour ce qu'il doit plus au public, dont il eſt partie, qu'a ſoy meſme en ſon particulier, il ſe fait toutefois en vertu de cete conſideration, qui eſt confuſement en ſa penſée. Et on eſt naturellement porté a l'auoir, lorſqu'on connoiſt & qu'on ayme Dieu comme il faut : car alors, s'abandonnant du tout a ſa volonté, on ſe deſpouille de ſes propres intereſts, & on n'a point d'autre paſſion que de faire ce qu'on croit luy eſtre agreable; en ſuite de quoy on a des ſatisfactions d'eſprit & des contentemens, qui valent incomparablement dauantage que toutes les petites ioyes paſſageres qui dependent des ſens.

Outre ces veritez, qui regardent en general toutes nos actions, il en faut auſſy ſçauoir pluſieurs autres, qui ſe raportent plus particulierement a chaſcune d'elles. Dont les principales me ſemblent eſtre celles que i'ay remarquées en ma derniere letre[a] : a ſçauoir que toutes nos paſſions nous repreſentent les biens, a

6 de *omis*. — 9 pas auec reflexion] plus expreſſément. — 10 vne partie. — 23 pluſieurs] beaucoup. — d'autres. — 25 d'elles *omis*. — Dont] &.

a. Voir ci-avant, p. 283, l. 23

la recherche deſquels elles nous incitent, beaucoup plus grans qu'ils ne ſont veritablement; & que les plaiſirs du cors ne ſont iamais ſi durables que ceux de l'ame, ny ſi grands, quand on les poſſede, qu'ils paroiſſent, quand on les eſpere. Ce que nous deuons ſoigneuſement remarquer, affin que, lorſque nous nous ſentons emeus de quelque paſſion, nous ſuſpendions noſtre iugement, iuſques a ce qu'elle ſoit apaiſée; & que nous ne nous laiſſions pas ayſement tromper par la | fauſſe apparence des biens de ce monde.

A quoy ie ne puis adiouſter autre choſe, ſinon qu'il faut auſſy examiner en particulier toutes les mœurs des lieux ou nous viuons, pour ſçauoir iuſques ou elles doiuent eſtre ſuiuies. Et bien que nous ne puiſſions auoir des demonſtrations certaines de tout, nous deuons neanmoins prendre parti, & embraſſer les opinions qui nous paroiſſent les plus vrayſemblables, touchant toutes les choſes qui vienent en vſage, affin que, lorſqu'il eſt queſtion d'agir, nous ne ſoyons iamais irreſolus. Car il n'y a que la ſeule irreſolution qui cauſe les regrets & les repentirs.

Au reſte, i'ay dit cy deſſus qu'outre la connoiſſance de la verité, l'habitude eſt auſſy requiſe, pour eſtre touſiours diſpoſé a bien iuger. Car, d'autant que nous ne pouuons eſtre continuellement attentifs a meſme choſe, quelques claires & euidentes qu'ayent eſté les raiſons qui nous ont perſuadé cy deuant quelque verité, nous pouuons, par apres, eſtre detournez de la croyre par de fauſſes apparences, ſi ce n'eſt que, par

7 nous ſentons] ſommes. — 8 iuſqu'à. — 25 *après* a] vne *ajouté*. — 27 quelque] vne.

vne longue & frequente meditation, nous l'ayons tellement imprimée en noſtre eſprit, qu'elle ſoit tournée en habitude. Et en ce ſens on a raiſon, dans l'Eſchole, de dire que les vertus ſont des habitudes; car, en effect, on ne manque gueres, faute d'auoir, en theorie, la connoiſſance de ce qu'on doit faire, mais ſeulement faute de l'auoir en pratique, c'eſt a dire faute d'auoir vne ferme habitude de la croyre. Et pour ce que, pendant que i'examine icy ces veritez, i'en augmente auſſy en moy l'habitude, i'ay particulierement obligation a Voſtre Alteſſe, de ce qu'elle permet que ie l'en entretiene, & il n'y a rien en quoy i'eſtime mon loyſir mieux employé, qu'en ce ou ie puis teſmoigner que ie ſuis,

Madame,

de Voſtre Alteſſe

le tres humble & tres obeiſſant
ſeruiteur

DE CARTES.

Lorſque ie fermois cete letre, i'ay receu celle de V. A. du 13[a]; mais i'y trouue tant de choſes a conſiderer, que ie n'oſe entreprendre d'y reſpondre ſur le champ, & ie m'aſſure que V. A. aymera mieux que ie prene vn peu de tems pour y penſer.

D'Egmont, 15 Sept. 1645.

8 la] le. — 13 *après* ie ſuis] etc. *La lettre finit ici.*

a. Lettre CDII, p. 287 ci-avant.

CDIV.

Descartes a Wilhem.

Egmond, 15 septembre 1645.

Autographe, Leyde, *Bibliothèque de l'Université.*

Une feuille entière, grand format, pliée en deux : au recto *du premier feuillet, la lettre (15 lignes, sans l'en-tête, la date, la signature, etc.); au* verso *du second, l'adresse avec un cachet de cire rouge, aux initiales R et C entrelacées. — Publiée par Foucher de Careil, t. II, p. 34-36,* Œuvres inédites de Descartes *(Paris, Ladrange et Durand, 1860).*

Monſieur,

I'auois bien ſceu que Schoock auoit eſté areſté a Vtrecht; mais ſi vous n'euſſiez pris la peine de m'enuoyer copie de la pleinte que ſes parties font contre luy, ie ne l'euſſe point veuë ; car aucuns de ceux qui auoient accouſtumé de me mander des nouuelles de ces quartiers la, n'y ſont a preſent; ce qui fait que l'obligation que ie vous ay de la ſouuenance qu'il vous a pleu auoir de moy en cela, eſt d'autant plus grande. Ie croy que le iour que Schoock deuoit leur reſpondre en iuſtice, eſt deſia paſſé, & ainſy qu'il y a derechef quelques nouuelles que ie ne ſçay point ; mais ie croy auſſy que ie n'ay pas haſte de les ſçauoir, car il n'eſt pas vrayſemblable que leur affaire puiſſe eſtre ſi toſt terminée, & ie croy que ie doy demeurer ſpectateur quelque tems, pour voir quel trin elle prendra. Si ie puis toutefois eſperer que la Comedie ſoit

meilleure, en cas que i'y iouë auſſy mon perſonnage, ie taſcheray de m'en acquiter le mieux qu'il ſera en mon pouuoir. Et ie ſeray toute ma vie,

Monſieur,

Voſtre tres humble &
très obeiſſant ſeruiteur,

DESCARTES.

D'Egmond, le 15 Sept. 1645.

Adresse :

A Monſieur,
Monſieur de Wilhelm,
Conſeiller de ſon Alteſſe &
du Conſeil de Brabant,
In de hout ſtraet,
A la Haye.

CDV.

Descartes a Wilhem.

Egmond, 29 septembre 1645.

Autographe, Leyde, *Bibliothèque de l'Université.*

Une feuille, grand format, pliée en deux; sur le premier feuillet, recto *et* verso, *la lettre (26 et 16 lignes, plus l'en-tête, la signature, la date, etc.); au* verso *du second, l'adresse en flamand, avec un cachet de cire rouge, presque intact, aux initiales R et C entrelacées, et la trace d'un second. — Publiée par Foucher de Careil, t. II, p. 36-39,* Œuvres inédites de Descartes *(Paris, Ladrange et Durand, 1860).*

Monſieur,

I'ay eſté extremement ſurpris d'apprendre la triſte nouuelle de Mr. de Mory[a], que vous auez pris la peine de m'eſcrire; ſon aage & ſa conſtitution ſembloit luy prometre vne plus longue vie, & nous auons beaucoup de ſuiet de le regreter, non ſeulement nous, qui eſtions particulierement au nombre de ſes amis, mais generalement tous les gens de bien de ce païs, pource qu'il auoit des qualitez qui ſont rares en ceux de ſa profeſſion, & ie m'aſſure qu'on aura bien de la peine a luy trouuer vn ſucceſſeur qui le vaille.

I'ay vû la copie de l'inſtruction que Schoock donne a ſes auocats[b], de laquelle ie vous remercie tres humblement. Ce que i'y trouue de plus remarquable, eſt qu'il fait, au commencement, de longues excuſes de ce qu'il a oſé enfin dire la verité, & n'en fait point, de ce qu'il l'auoit contrariée auparauant; en quoy il fait tort a ſes iuges, teſmoignant par la qu'il ne croit pas qu'ils ſoient bien ayſes qu'elle ſoit ſceuë. Mais les actes qu'il produit ſont ſi clairs, que ie ne ſçay pas comment Voetius pourra eſtre excuſé par ſes amis; & il me ſemble qu'il leur ſera bien plus ayſé de ſe perdre auec luy de reputation, que de le ſauuer.

Ie vous remercie de la copie du liure de Schoock, que vous m'offrez; il y a deſia long tems que i'en ay vne, car il a eſté ſoigneuſement diuulgué a Vtrecht, & enuoyé de là de tous coſtez, depuis que Mrs du

a. On lit dans le *Dagboek* de Constantin Huygens, à la date du 13 sept. 1645: « Obit mediâ nocte Oost Eeckelonæ Abraham de Mori, Ecclesiastes » Gallicus, amicus integerrimus, et heu! mihi instar fratris. »

b. Cf. ci-avant p. 297, l. 12.

Vroetſchap y ont fait defenſe qu'on n'y publiaſt ny vendiſt aucun eſcrit *pro vel contra Deſcartes*[a]; ce qui monſtre que le mot *contra* n'auoit eſté mis que par forme en cete defenſe, & non point pour eſtre obſerué par Mr Voetius, qui eſt *Eccleſiarum Belgicarum decus & ornamentum,* a ce qu'il dit.

Il y a enuiron 15 iours qu'vn François, qui tient des colleges a Leyde & cherche a eſtre Profeſſeur, me diſt qu'il auoit ouy dire que Schoock auoit eſté mis priſonnier a Groningue, & eſtoit en danger de perdre ſa profeſſion; mais ie ne l'ay pû croyre, pource que ie n'en voy aucun ſuiet, & n'en ay rien appris d'ailleurs. I'ay penſé que ce François l'auroit imaginé, pource qu'il euſt bien voulu eſtre mis en ſa place. Toutefois il diſoit l'auoir apris de Monſieur l'Empereur, Profeſſeu[b] a Leyde.

On m'a eſcrit de Paris qu'vn de mes meilleurs amis, nommé Mr Chanuyt*, en deuoit partir le 15e de ce mois de Septembre, pour aller en Suede, en qualité de Reſident pour le Roy, & qu'il paſſeroit par ce païs. Si vous aprenez qu'il ſoit a la Haye, & qu'il y face quelque ſeiour, en ſorte que ie l'y puiſſe voir, & que vous me faciez la faueur de m'en auertir, ie ſeray bien ayſe de pouuoir prendre cete occaſion pour vous aller dire, de bouche, que ie ſuis de cœur & d'affection,

Monſieur,

Voſtre tres humble & tres obeiſſant ſeruiteur,

DESCARTES.

D'Egmond, le 29 Sept. 1645.

a. Voir ci-avant p. 226, *éclaircissement*.
b. *Sic* dans le MS.

Adresse :

Aen Myn Heere,
Myn Heer de Wilhelm,
Raedsheer van ſiin Hoocheyt
ende van de Raed van Brabant,
In de hout ſtraet,
In S'Grauenhaghe.

Page 300, l. 18. — Le 19 septembre, Mazarin écrivait, de Fontainebleau, au chancelier Oxenstiern, que le Roi avait choisi, pour le représenter auprès de la Reine de Suède, « le Sieur de Chanut, son Conseiller et Trésorier de France en la Généralité d'Auvergne ». Le 20 sept., lettre à la Reine sur le même sujet. (*Lettres du Cardinal Mazarin*, Paris, Imprimerie Nationale, t. II, p. 684.) Mais, dès le 26 août, sitôt que M. de la Thuillerie lui eût annoncé la conclusion de la paix entre la Suède et le Danemark (voir ci-avant p. 107, *éclaircissement*), Mazarin lui avait répondu : « Ce sont des fruits de vostre patience et de vostre adresse...
» Celuy qui est destiné pour servir en Suède en qualité de Résident doit
» partir dans quatre jours, et vous pouvez voir par là comme je n'oublie
» rien pour vostre satisfaction. » (*Ib.*, p. 678.)

CDVI.

Elisabeth a Descartes.

[Riswyck], 30 septembre [1645].

Copie MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt, n° 6, p. 34-40.*

Publiée par Foucher de Careil, p. 76-79, Descartes et la Princesse Elisabeth *(Paris, Germer-Baillière, 1879). — Réponse à la lettre CDIII ci-avant, p. 290. Descartes y répondra par la lettre suivante, le 6 octobre.*

Monſieur Deſcartes,

Quoy que vos obſeruations ſur les ſentiments que Seneque auoit du ſouuerain bien, m'en rendroient la lecture

plus profitable que ie ne la ſaurois trouuer de mon chef, ie ne ſuis point faſchée de les changer pour des verités ſi neceſſaires que celles qui comprennent les moyens de fortifier l'entendement, pour diſcerner ce qui eſt le meilleur en toutes les actions de la vie[a], *a condition que vous y aioutiez encore l'explication dont ma ſtupidité a beſoin, touchant l'vtilité des connoiſſances que vous propoſez.*

Celle de l'exiſtence de Dieu & de ſes attributs[b] *nous peut conſoler des malheurs qui nous viennent du cours ordinaire de la nature & de l'ordre qu'il y a établi, comme de perdre le bien par l'orage, la ſanté par l'infection de l'air, les amis par la mort; mais non pas de ceux qui nous ſont impoſés des hommes, dont l'arbitre nous paroiſt entierement libre, n'y ayant que la foi ſeule qui nous puiſſe perſuader que Dieu prend le ſoin de regir les volontés, & qu'il a determiné la fortune de chaque perſonne auant la creation du monde.*

L'immortalité de l'ame, & de ſauoir qu'elle eſt de beaucoup plus noble que le corps[c], *eſt capable de nous faire chercher la mort, auſſi bien que la meſpriſer, puiſqu'on ne ſauroit douter que nous viurons plus heureuſement, exemts des maladies & paſſions du corps. Et ie m'eſtonne que ceux qui ſe diſoient perſuadés de cette verité & viuoient ſans la loi reuelée, preferoient vne vie penible a vne mort auantageuſe.*

La grande eſtendue de l'vniuers[d], *que vous auez montré*

12 nous] vous.

a. Voir ci-avant p. 291, l. 6.
b. *Ibid.*, l. 20.
c. Page 292, l. 5.
d. *Ibid.*, l. 13.

au troisiéme liure de vos principes, sert a detacher nos affections de ce que nous en voyons; mais elle separe aussi cette prouidence particuliere, qui est le fondement de la theologie, de l'idée que nous auons de Dieu.

La consideration que nous sommes vne partie du tout, dont nous deuons chercher l'auantage[a]*, est bien la source de toutes les actions genereuses; mais ie trouue beaucoup de difficultés aux conditions que vous leur prescriuez. Comment mesurer les maux qu'on se donne pour le public, contre le bien qui en arriuera, sans qu'ils nous paroissent plus grands, d'autant que leur idée est plus distincte? Et quelle regle aurons nous pour la comparaison des choses qui ne nous sont point egalement connues, comme nostre merite propre & celuy de ceux auec qui nous viuons? Vn naturel arrogant fera tousiours pancher la balance de son costé, & vn modeste s'estimera moins qu'il vaut.*

Pour profiter des verités particulieres dont vous parlez[b]*, il faut connoistre exactement toutes ces passions & toutes ces preoccupations, dont la plupart sont insensibles. En obseruant les mœurs des pays ou nous sommes, nous en trouuons quelques fois de fort deraisonnables, qu'il est necessaire de suiure pour euiter de plus grands inconuenients.*

Depuis que ie suis icy[c]*, i'en fais vne epreuue bien fascheuse; car i'esperois profiter du seiour des champs, au tems que i'employerois a l'estude, & i'y rencontre, sans comparaison, moins de loisir que ie n'auois a la Haye, par les diuersions de ceux qui ne sauent que faire; & quoy*

a. Page 293, l. 7.
b. Page 294, l. 22.
c. A Riswyck. Voir ci-avant p. 290, l. 6

qu'il ſoit tres-iniuſte de me priuer de biens reels, pour leur en donner d'imaginaires, ie ſuis contrainte de ceder aux lois impertinentes de la ciuilité qui ſont eſtablies, pour ne m'acquerir point d'ennemis. Depuis que i'eſcris celle-cy, i'ay eſté interrompue, plus de ſept fois, par ces viſites incommodes. C'eſt vne bonté exceſſiue qui garantit mes lettres d'vn predicament pareil aupres de vous, & qui vous oblige de vouloir augmenter l'habitude de vos cognoiſſances[a], *en les communiquant a vne perſonne indocile comme*

Voſtre tres-affectionnée a vous ſeruir,

ELISABETH.

Ce dernier de Septembre.

Monſieur Deſcartes.

CDVII.

DESCARTES A ELISABETH.

Egmond, 6 octobre 1645.

COPIE MS., Marburg, *Staatsarchiv*, Lettr. de Desc., n° 6.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », dit Clerselier, t. I, lettre 8, p. 27-35, sans donner de date. Réponse aux deux lettres CDII et CDVI, p. 287 et 301 ci-avant. Elisabeth répondra le 28 octobre, lettre CDIX ci-après.

Madame,

Ie me ſuis quelquefois propoſé vn doute : ſçauoir s'il eſt mieux d'eſtre gay & content, en imaginant les

a. Cf. page 296, l. 9.

biens qu'on possede estre plus grands & plus estimables qu'ils ne sont, & ignorant ou ne s'arestant pas a considerer ceux qui manquent, que d'auoir plus de consideration & de sçauoir, pour connoistre la iuste valeur des vns & des autres, & qu'on deuiene plus triste. Si ie pensois que le souuerain bien fust la ioye, ie ne douterois point qu'on ne deust tascher de se rendre ioyeux, a quelque prix que ce pust estre, & i'approuuerois la brutalité de ceux qui noyent leurs deplaisirs dans le vin, ou les estourdissent auec du petun. Mais ie distingue entre le souuerain bien, qui consiste en l'exercice de la vertu, ou, ce qui est le mesme, en la possession de tous les biens dont l'acquisition depend de nostre libre arbitre, & la satisfaction d'esprit qui suit de cette acquisition. C'est pourquoy, voyant que c'est vne plus grande perfection de connoistre la verité, encore mesme qu'elle soit a nostre desauantage, que l'ignorer, i'auouë qu'il vaut mieux estre moins gay & auoir plus de connoissance. Aussy n'est-ce pas tousiours, lorsqu'on a le plus de gayeté, qu'on a l'esprit plus satisfait; au contraire, les grandes ioyes sont ordinairement mornes & serieuses, & il n'y a que les mediocres & passageres, qui soient accompagnées du ris. Ainsy ie n'approuue point qu'on tasche a se tromper, en se repaissant de fausses imaginations: car tout le plaisir qui en reuient, ne peut toucher que la superficie d'ame, laquelle sent cepen-

2 *après* sont] en effet *ajouté*. — 5 en deuienne. — 10 ou qui. — 12-13 ce... mesme *parenthèse*. — 13 tous les biens] toutes les perfections. — 18 que de. — 27 *après* toucher] pour ainsi dire *ajouté*. — de l'ame (*mieux*).

dant vne amertume interieure, en s'aperceuant qu'ils ſont faux. Et encore qu'il pourroit arriuer qu'elle fuſt ſi continuellement diuertie ailleurs, que iamais elle ne s'en apperceuſt, on ne iouiroit pas pour celà de la beatitude dont[a] il eſt queſtion, pour ce qu'elle doit[a] dependre de noſtre conduite, & cela ne viendroit que de la fortune.

Mais lors qu'on peut auoir diuerſes conſiderations egalement vrayes, dont les vnes portent a eſtre contens, & les autres, au contraire, nous en empeſchent, il me ſemble que la prudence veut que nous nous areſtions principalement a celles qui nous donnent de la ſatisfaction ; & meſme, a cauſe que preſque toutes les choſes du monde ſont telles, qu'on les peut regarder de quelque coſté qui les fait paroiſtre bonnes, & de quelque autre qui fait qu'on y remarque des defaux, ie croy que, ſi on doit vſer de ſon adreſſe en quelque choſe, c'eſt principalement a les ſçauoir regarder du biais qui les fait paroiſtre le plus a noſtre auantage, pouruu que ce[b] ſoit ſans nous tromper.

Ainſy, lorſque voſtre Alteſſe remarque les cauſes pour leſquelles elle peut auoir eu plus de loyſir, pour cultiuer ſa raiſon, que beaucoup d'autres de ſon aage, s'il luy plaiſt auſſy conſiderer combien elle a plus profité que ces autres, ie m'aſſure qu'elle aura de quoy ſe contenter. Et ie ne voy pas pourquoy elle ayme mieux ſe comparer a elles, en ce dont elle prend ſuiet de

9 nous portent. — 17 l'on. — 19 le plus *omis*. — 24 de conſiderer.

a. Le MS. donne *tont* (pour *dont*) et *toit* (pour *doit*).
b. MS. : *se*.

ſe plaindre, qu'en ce qui luy pourroit donner de la ſatisfaction. Car la conſtitution de noſtre nature eſtant telle, que noſtre eſprit a beſoin de beaucoup de relaſche, affin qu'il puiſſe employer vtilement quelques momens en la recherche de la verité, & qu'il s'aſſoupiroit, au lieu de ſe polir, s'il s'appliquoit trop a l'eſtude, nous ne deuons pas meſurer le tems que nous auons pû employer a nous inſtruire, par le nombre des heures que nous auons euës a nous, mais pluſtoſt, ce me ſemble, par l'exemple de ce que nous voyons communement arriuer aux autres, | comme eſtant vne marque de la portée ordinaire de l'eſprit humain.

Il me ſemble auſſy qu'on n'a point ſuiet de ſe repentir, lorſqu'on a fait ce qu'on a iugé eſtre le meilleur au tems qu'on a deu ſe reſoudre a l'execution, encore que, par apres, y repenſant auec plus de loyſir, on iuge auoir failly. Mais on deuroit plutoſt ſe repentir, ſi on auoit fait quelque choſe contre ſa conſcience, encore qu'on reconnuſt, par apres, auoir mieux fait qu'on n'auoit penſé : car nous n'auons a reſpondre que de nos penſées ; & la nature de l'homme n'eſt pas de tout ſçauoir, ny de iuger touſiours ſi bien ſur le < champ, que lorſqu'on a beaucoup de temps a deliberer.

Au reſte, encore que la vanité qui >[a] fait qu'on a meilleure opinion de ſoy qu'on ne doit, ſoit vn vice qui n'appartient qu'aux ames foibles & baſſes, ce n'eſt pas a dire que les plus fortes & genereuſes ſe doiuent meſpriſer ; mais il ſe faut faire iuſtice a ſoy meſme, en reconnoiſſant ſes perfections auſſy bien que ſes de-

a. Ligne passée dans le MS.

faux ; & ſi la bienſeance empeſche qu'on ne les publie, elle n'empeſche pas pour cela qu'on ne les reſente.

Enfin, encore qu'on n'ait pas vne ſcience infinie, pour connoiſtre parfaitement tous les biens dont il arriue qu'on doit faire choix dans les diuerſes rencontres de la vie, on doit, ce me ſemble, ſe contenter d'en auoir vne mediocre des choſes plus neceſſaires, comme ſont celles que i'ai denombrées en ma derniere letre[a].

En laquelle i'ay deſia declaré mon opinion, touchant la difficulté que voſtre Alteſſe propoſe : ſçauoir, ſi ceux qui raportent tout a eux meſmes, ont plus de raiſon que ceux qui ſe tourmentent pour les autres. Car ſi nous < ne penſions qu'a nous ſeuls, nous ne pourrions iouïr que des biens qui nous >[b] ſont particuliers ; au lieu que, ſi nous nous conſiderons comme parties de quelque autre cors, nous participons auſſy aux biens qui luy ſont communs, ſans eſtre priuez pour cela d'aucun de ceux qui nous ſont propres. Et il n'en eſt pas de meſme des maux ; car, ſelon la Philoſophie, le mal n'eſt rien de reel, mais ſeulement vne priuation ; & lorſque nous nous atriſtons, a cauſe de quel|que mal qui arriue < a > nos amis, nous ne participons point pour cela au defaut dans lequel conſiſte ce mal ; & quelque triſteſſe ou quelque peine que nous ayons en telle occaſion, elle ne ſçauroit eſtre ſi grande qu'eſt la ſatisfaction interieure qui accom-

13 *après* tourmentent] trop *ajouté*. — 25 &] meſme.

a. Voir ci-avant p. 289, l. 6, et toute la lettre CDIII.

b. Ligne omise dans le MS.

pagne toufiours les bonnes actions, & principalement celles qui procedent d'vne pure affection pour autruy qu'on ne raporte point a foy mefme, c'eft a dire de la vertu chreftiene qu'on nomme charité. Ainfy on peut, mefme en pleurant & prenant beaucoup de peine, auoir plus de plaifir que lorfqu'on rit & fe repofe.

Et il eft ayfé a prouuer que le plaifir de l'ame auquel[a] confifte la beatitude, n'eft pas infeparable de la gayeté & de l'ayfe du cors, tant par l'exemple des tragedies, qui nous plaifent d'autant plus qu'elles excitent en nous plus de trifteffe, que par celuy des exercices du cors, comme la chaffe, le ieu de la paume & autres femblables, qui ne laiffent pas d'eftre agreables, encore qu'ils foient fort penibles; & mefme on voit que fouuent c'eft la fatigue & la peine qui en augmente le plaifir. Et la caufe du contentement que l'ame reçoit en ces exercices, confifte en ce qu'ils luy font remarquer la force, ou l'adreffe, ou quelque autre perfection du cors auquel elle eft iointe; mais le contentement qu'elle a de pleurer, en voyant reprefenter quelque action pitoyable & funefte fur vn theatre, vient principalement de ce qu'il luy femble qu'elle fait vne action vertueufe, ayant compaffion des affligez; & generalement elle fe plaift a fentir emouuoir en foi des paffions, de quelle nature qu'elles foient, pouruû qu'elle en demeure maiftreffe.

Mais il faut que i'examine plus particulierement ces

4 l'on. — 6 & qu'on. — 7 le] ce. — 12 de la] de. — 24 a] de. — 25 quelle] quelque.

a. MS. : *ouquel*.

paſſions, affin de les pouuoir definir; ce qui me ſera icy plus ayſé, que ſi i'écriuois a quelque autre; car voſtre Alteſſe ayant pris la peine de lire le traité que i'ay autrefois esbauché, touchant la nature des animaux[a], vous ſçauez deſia comment ie conçoy que ſe forment diuerſes impreſſions dans leur cerueau, les vnes par les obiets exterieurs qui | meuuent les ſens, les autres par les diſpoſitions interieures du cors, ou par les veſtiges des impreſſions precedentes qui ſont demeurées en la memoire, ou par l'agitation des eſprits qui vienent du cœur, ou auſſy en l'homme par l'action de l'ame, laquelle a quelque force pour changer les impreſſions qui ſont dans le cerueau, comme, reciproquement, ces impreſſions ont la force d'exciter en l'ame des penſées qui ne dependent point de ſa volonté. En ſuite de quoy, on peut generalement nommer paſſions toutes les penſées qui ſont ainſy excitées en l'ame ſans le concours de ſa volonté, & par conſequent, ſans aucune action qui viene d'elle, par les ſeules impreſſions qui ſont dans le cerueau, car tout ce qui n'eſt point action eſt paſſion. Mais on reſtraint ordinairement ce nom aux penſées qui ſont cauſées par quelque particuliere agitation des eſprits. Car celles qui vienent des obiets exterieurs, ou bien des diſpoſitions interieures du cors, comme la perception des couleurs, des ſons, des odeurs, la faim, la ſoif, la douleur & ſemblables, ſe nomment des ſenti-

11 *après* auſſy] & cela *ajouté*. — 18-19 &... d'elle *parenthèse*. — 27 *après* &] autres *ajouté*.

a. Voir ci-avant, p. 247, C.

ments, les vns exterieurs, les autres interieurs. Celles qui ne dependent que de ce que les impressions precedentes ont laissé en la memoire, & de l'agitation ordinaire des esprits, sont des resueries, soit qu'elles vienent en songe, soit aussy lorsqu'on est eueillé, & que l'ame, ne se determinant a rien de soy mesme, suit nonchalament les impressions qui se rencontrent dans le cerueau. Mais, lorsqu'elle vse de sa volonté pour se determiner[a] a quelque pensée qui < n'est pas seulement intelligible, mais imaginable, cette pensée >[b] fait vne nouuelle impression dans le cerueau, cela n'est pas en elle vne passion, mais vne action, qui se nomme proprement imagination. Enfin, lorsque le cours ordinaire des esprits est tel qu'il excite communement des pensées tristes ou gayes, ou autres semblables, on ne l'attribue pas a la passion, mais au naturel ou a l'humeur de celuy en qui elles sont excitées, & cela fait qu'on dit que cet homme est d'vn naturel triste, | cet autre d'vne humeur gaye &c. Ainsy il ne reste que les pensées qui vienent de quelque particuliere agitation des esprits, < & dont on sent les effets comme en l'ame mesme >[b], qui soient proprement nommées des passions.

Il est vray que nous n'en auons quasi iamais aucunes qui ne dependent de plusieurs des causes que ie viens de distinguer; mais on leur donne la denomination de celle qui est la principale, ou a laquelle

9 quelque] la. — *après* pensée] de quelque chose *ajouté*. — 12 cela] qui. — en elle] au regard de l'ame.

a. MS. : *teterminer*.
b. Ligne passée dans le MS.

on a principalement egard : ce qui fait que plufieurs confondent le fentiment de la douleur auec la paffion de la trifteffe, & celuy du chatouillement auec la paffion de la ioye, laquelle ils nomment auffy volupté ou plaifir, & ceux de la foif ou de la faim auec les defirs de boire ou de manger, qui font des paffions : car ordinairement les caufes qui font la douleur, agitent auffy les efprits, en la façon qui eft requife pour exciter la trifteffe, & celles qui font fentir quelque chatouillement, les agitent en la façon qui eft requife pour exciter la ioye, & ainfy des autres.

On confond auffy quelquefois les inclinations ou habitudes qui difpofent a quelque paffion, auec la paffion mefme, ce qui eft neanmoins facile a diftinguer. Car, par exemple, lorfqu'on dit, dans vne ville, que les ennemis la vienent affieger, le premier iugement, que font les habitans, du mal qui leur en peut arriuer, eft vne action de leur ame, non vne paffion. Et bien que ce iugement fe rencontre femblable en plufieurs, ils n'en font pas toutefois egalement emeus, mais les vns plus, les autres moins, felon qu'ils ont plus ou moins d'habitude ou d'inclination a la crainte. Et auant que leur ame reçoiue l'emotion, en laquelle feule confifte la paffion, il faut qu'elle face ce iugement, ou bien, fans iuger, qu'elle conçoiue au moins le danger, & en imprime l'image dans le cerueau (ce qui fe fait par vne autre action qu'on nomme imaginer), & que, par mefme moyen, elle determine les

5 foif] faim. — faim] foif. — 6 de manger ou de boire. — 7 les mefmes caufes. — 26 imprime l'image] exprime l'idée. — 26 *et* 28 *pas de parenthèse.* — 27 qui fe] qu'elle.

eſprits, qui vont du cerueau par les nerfs dans les muſcles, a entrer en ceux qui ſeruent a reſerrer les ouuertures du cœur, ce qui retarde la circulation du ſang ; en ſuite de quoy, tout le cors | deuient pale, froid & tremblant, & les nouueaux eſprits, qui vienent du cœur vers le cerueau, ſont agitez de telle façon qu'ils ne peuuent ayder a y former d'autres images que celles qui excitent en l'ame la paſſion de la crainte : toutes leſquelles choſes ſe ſuiuent de ſi pres l'vne l'autre, qu'il ſemble que ce[a] ne ſoit qu'vne ſeule operation. Et ainſy en toutes les autres paſſions il arriue quelque particuliere agitation dans les eſprits qui vienent du cœur.

Voyla ce que ie penſois eſcrire, il y a 8 iours, a voſtre Alteſſe, & mon deſſein eſtoit d'y adiouſter vne particuliere explication de toutes les paſſions ; mais ayant trouué de la difficulté a les denombrer, ie fus contraint de laiſſer partir le meſſager ſans ma letre, & ayant receu cependant celle que V. A. m'a fait l'honneur de m'eſcrire[b], i'ay vne nouuelle occaſion de reſpondre, qui m'oblige de remetre a vne autre fois cet examen des paſſions, pour dire icy que toutes les raiſons[c] qui prouuent l'exiſtence de Dieu, & qu'il

1 par les nerfs *omis*. — 2 muſcles] nerfs. — *après* ceux] de ces nerfs *ajouté*. — 14-15 Voyla... adiouſter] I'auois deſſein d'adjouter icy. — 16 les] ces. — 17 ayant trouué] ie trouue tant. — la *omis*. — 17-18 ie... letre] qu'il m'y faudra employer plus de temps que le meſſager ne m'en donne. — 19 & *omis*. — cependant *reporté avant* ayant. — voſtre Alteſſe.

a. MS. : *se*.
b. Lettre précédente, p. 301.
c. MS. : *toutes les causes raisons qui*.... sans que le premier mot. *causes*, écrit par inadvertance, ait été barré.

eſt la cauſe premiere & immuable de tous les effects qui ne dependent point du libre arbitre des hommes[a], prouuent, ce me ſemble, en meſme façon qu'il eſt auſſy la cauſe de touts ceux qui en dependent. Car on ne ſçauroit demonſtrer qu'il exiſte, qu'en le conſiderant comme vn eſtre ſouuerainement parfait ; & il ne feroit pas ſouuerainement parfait, s'il pouuoit arriuer quelque choſe dans le monde, qui ne vint pas entierement de luy. Il eſt vray qu'il n'y a que la foy ſeule, qui nous enſeigne ce que c'eſt que la grace, par laquelle Dieu nous éleue a vne beatitude ſurnaturelle ; mais la ſeule Philoſophie ſuffit pour connoiſtre qu'il ne ſçauroit entrer la moindre penſée en l'eſprit d'vn homme, que Dieu ne veuille & ait voulu de toute eternité qu'elle y entraſt. Et la diſtinction de l'Eſchole, entre les cauſes vniuerſelles & particulieres, n'a point icy de lieu : car ce qui fait que le ſoleil, par exemple, eſtant la cauſe vniuerſelle de toutes les fleurs, n'eſt pas cauſe pour cela que les tulipes different des roſes, c'eſt que leur production depend auſſy de quelques autres cauſes particulieres qui ne luy ſont point ſubordonnées ; mais Dieu eſt tellement la cauſe vniuerſelle de tout, qu'il en eſt en meſme façon la cauſe totale ; & ainſy rien ne peut arriuer ſans ſa volonté.

Il eſt vray auſſy que la connoiſſance de l'immortalité de l'ame & des felicitez dont elle ſera capable eſtant hors de cete vie, pourroit donner ſuiet d'en

4 touts ceux] toutes les actions. — 10 ſeule *omis*. — 14 ait] n'ait.

a. Ci-avant p. 302, l. 13.

sortir a ceux qui s'y ennuyent[a], s'ils estoient assurez qu'ils iouiroient, par apres, de toutes ces felicitez; mais aucune raison ne les en assure, & il n'y a que la fausse Philosophie d'Hegesias, dont le liure fut defendu par Ptolomée, pource que plusieurs s'estoient tuez appres l'auoir leu[b], qui tasche a persuader que cete vie est mauuaise; la vraye enseigne, tout au contraire, que, mesme parmi les plus tristes accidens & les plus pressantes douleurs, on[c] y peut tousiours estre content, pouruû qu'on sçache vser de la raison.

Pour ce qui est de l'estenduë de l'vniuers[d], ie ne voy pas comment, en la considerant, on est conuié a separer la prouidence particuliere de l'idée que nous auons de Dieu : car c'est tout autre chose de Dieu que des puissances finies, lesquelles pouuant estre espuisées, nous auons raison de iuger, en voyant qu'elles sont employées a plusieurs grands effects, qu'il n'est pas vraysemblable qu'elles s'estendent aussy iusques aux moindres; mais d'autant que nous estimons les œuures de Dieu estre plus grands, d'autant mieux remarquons nous l'infinité de sa puissance; & d'autant que cete infinité nous est mieux connuë, d'autant sommes nous plus assurez qu'elle s'estend iusques a toutes les plus particulieres actions des hommes.

Ie ne croy pas aussy que, par cete prouidence particuliere de Dieu, que V. A. a dit estre le fondement

10 la] sa. — 26 vostre Altesse. — a dit] dit.

a. Page 302, l. 18.
b. Voir Cicéron, *Tusc.*, I, 34.
c. MS. : *en*.
d. Page 302, l. 26.

de la theologie [a], vous entendiez quelque changement qui arriue en ſes decrets a l'occaſion des actions qui dependent de noſtre libre arbitre. Car la theologie n'admet point ce changement; & lorſqu'elle nous oblige a prier Dieu, ce n'eſt pas affin que nous luy enſeignions de quoy c'eſt que nous auons beſoin, ny affin que nous taſchions d'impetrer de luy qu'il change | quelque choſe en l'ordre eſtabli de [b] toute eternité par ſa prouidence : l'un & l'autre ſeroit blaſmable; mais c'eſt ſeulement affin que nous obtenions ce qu'il a voulu de toute eternité eſtre obtenû par nos prieres. Et ie croy que tous les Theologiens ſont d'accord en cecy, meſme les Arminiens [c], qui ſemblent eſtre ceux qui deferent le plus au libre arbitre.

I'auoüe qu'il eſt difficile de meſurer exactement iuſques ou la raiſon ordonne que nous nous intereſſions pour le public [d]; mais auſſy n'eſt ce pas vne choſe en quoy il ſoit neceſſaire d'eſtre fort exact : il ſuffit de ſatisfaire a ſa conſcience, & on peut en cela donner beaucoup a ſon inclination. Car Dieu a tellement eſtabli l'ordre des choſes, & conioint les hommes enſemble d'vne ſi eſtroite ſocieté, qu'encore que chaſcun raportaſt tout a ſoy meſme, & n'euſt aucune charité pour les autres, il ne laiſſeroit pas de s'employer ordinairement pour eux en tout ce qui ſeroit de ſon pouuoir, pouruû qu'il vſaſt de prudence, principa-

13 les] ceux qu'on nomme icy.

a. Page 303, l. 3.
b. MS. : *te*.
c. MS. et Clers. : *Arméniens*.
d. Page 303, l. 9.

lement s'il viuoit en vn ſiecle ou les mœurs ne fuſſent point corrompuës. Et, outre cela, comme c'eſt vne choſe plus haute & plus glorieuſe, de faire du bien aux autres hommes que de s'en procurer a ſoy meſme, auſſy ſont ce les plus grandes ames qui y ont le plus d'inclination, & font de moins d'eſtat des biens qu'elles poſſedent. Il n'y a que les foibles & baſſes qui s'eſtiment plus qu'elles ne doiuent, & ſont comme les petits vaiſſeaux, que trois gouttes d'eau peuuent remplir. Ie ſçay que V. A. n'eſt pas de ce nombre, & qu'au lieu qu'on ne peut inciter ces ames baſſes a prendre de la peine pour autruy, qu'en leur faiſant voir qu'ils en retireront quelque profit pour eux meſmes, il faut, pour l'intereſt de V. A., luy repreſenter qu'elle ne pourroit eſtre longement[a] vtile a ceux qu'elle affectione, ſi elle ſe negligeoit ſoy meſme, & la prier d'auoir ſoin de ſa ſanté. C'eſt ce que fait,

Madame,

de Voſtre Alteſſe
le tres humble & tres obeiſſant
ſeruiteur

DES CARTES.

D'Egmond, le 6 Octob. 1645.

6 de] le (*mieux*). — 10 *et* 14 voſtre Alteſſe. — 18-23 Madame... 1645] &c.

a. MS. : *sic*.

CDVIII.

DESCARTES A X***.

Egmond, 15 octobre 1645.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, tome II, p. 279.

« *M. Descartes fut quatre jours avec M. Chanut dans Amsterdam* [en marge : Lett. MS. de Chanut], *et l'ayant laissé le lundy au soir, 9 du mois d'Octobre, dans le navire où il s'étoit embarqué pour la Suéde, il s'en retourna fort satisfait à Egmond* [en marge : Lettr. MS. de Desc. du 15 Octobre 1645]. »

Baillet n'indique pas le nom du destinataire de cette lettre; mais on peut conjecturer qu'elle est adressée à Clerselier, à qui Descartes aurait écrit après avoir visité Chanut.

Baillet donne les détails suivants sur cette entrevue de Descartes et de Chanut à Amsterdam :

« Pendant que M. Pell agitoit dans Amsterdam la question de la Qua-
» drature du cercle[a], il arriva à M. Descartes une occasion agréable de
» quitter sa solitude, pour se rendre en cette ville. M. Chanut, son amy,
» avoit été nommé par le Roy pour aller en Suéde en qualité de Résident[b].
» Etant arrivé à Amsterdam avec sa famille, au commencement d'Octobre,
» il écrivit à Egmond, le IV du mois, pour informer M. Descartes de ce
» qui le regardoit, et pour luy demander de ses nouvelles. M. Descartes
» quitta tout, pour venir embrasser un ami de cette importance, et voir
» toute sa famille, particuliérement Madame Chanut, sœur de M. Clerse-
» lier. Il ne les quitta point pendant leur séjour en cette ville; et ce fut
» dans cét intervale que M. Porlier, qui étoit du voyage de Suéde à la
» compagnie de M. Chanut, vid M. Descartes qu'il n'eut jamais occasion
» de revoir une seconde fois de sa vie. »

« M. Porlier, qui s'étoit senti Cartésien dés la premiére lecture de ses
» ouvrages, s'entretenoit depuis long-têms du desir d'en connoître l'Au-
» teur. Il l'étudia exactement dans ses conversations [*en marge : Relat.*
» *MS. de Porlier.*], comme il avoit fait dans ses livres; et avec toute son
» application il ne put y remarquer rien qui luy parût suspect de cet

a. Voir ci-après lettre CDXVI.
b. Voir ci-avant p. 300, l. 18.

» athéisme et de cette irreligion prétenduë, dont Voetius avoit répandu la
» calomnie jusqu'en France. Enfin, pour ne s'en rapporter ny à ses livres
» ny à ses conversations, il en voulut chercher de nouveaux éclaircisse-
» mens, par le moyen de quelques personnes à qui M. Descartes fût en-
» tiérement indifférent, et qui eussent néanmoins d'assez grandes habi-
» tudes avec luy pour le connoître au naturel. Il trouva un Maître
» d'armes[a], qui s'étant venu rendre sur le bord de M. le Résident pour
» passer en Suéde, parut surpris de rencontrer dans le port M. Descartes,
» qu'il se vantoit de connoître mieux que personne, pour l'avoir hanté
» souvent en différens endroits de la Hollande. M. Porlier se joignit au
» Maître d'armes, dans le dessein de le faire parler sur tout ce qu'il sçavoit
» de nôtre Philosophe, sans précaution, et avec toute l'ouverture d'un
» homme qui ne se méfie de rien. Le Maître d'armes debuta par dire que
» M. Descartes étoit un homme de beaucoup de Religion, d'une grande
» droiture de cœur, généreux et sincére dans ses amitiez, libéral et chari-
» table dans ses aumônes, exemplaire et exact dans les exercices de sa
» Religion, passant par toute la Hollande pour un homme qui faisoit
» beaucoup d'honneur à l'Eglise Romaine, et qui édifioit les Protestans
» du païs. M. Porlier fut ravi intérieurement d'apprendre que la calomnie
» de l'irreligion parût si mal fondée et si peu reçûë dans les lieux mêmes
» où on l'avoit fait naître ; et voulant profiter de la belle humeur où il
» voyoit le Maître d'armes pour raconter, il l'engagea insensiblement à
» continuer le récit qu'il luy fit de plusieurs particularitez de la vie que
» M. Descartes menoit en Hollande, et qui étoient toutes preuves diffé-
» rentes de la bonne conscience et de la probité de ce Philosophe chré-
» tien. Il luy dit, entre autres choses, que M. Descartes étoit un homme
» de bon conseil, touchant la diversité des Religions, pour quantité de
» personnes qui chancelloient depuis les révolutions du païs, et qui
» étoient en peine de résoudre le party qu'ils devoient prendre. Il luy fit
» l'histoire d'un honnête homme, lequel, quoique élevé dans la Religion
» catholique, s'étoit trouvé fort ébranlé par le changement général de son
» païs, et par le fâcheux exemple de diverses personnes de sa connois-
» sance. Cét homme desiroit, sur toutes choses, de ne point perdre son
» ame ; mais il étoit fort embarrassé sur les moyens de la conserver. Les
» doutes, dont il se vid accablé, le firent addresser à M. Descartes, qu'il
» ne connoissoit que comme une personne que l'on consultoit volontiers
» sur ces matiéres. M. Descartes, sans le faire entrer dans la discussion
» des dogmes, se contenta de luy demander s'il croyoit l'Eglise Protes-
» tante fort ancienne, et s'il en connoissoit les commencemens ; s'il avoit
» oüy parler de la conduite et des motifs des nouveaux Réformateurs, de
» leur mission, de leur autorité et des moyens qu'ils avoient employez
» pour établir la réformation ; s'il avoit remarqué dans les nouveaux Ré-
» formez plus de charité et plus de condescendance chrétienne, plus de

a. Voir, à ce propos, t. I, p. 196, *éclaircissement*.

» patience, d'humilité et de soumission aux ordres de Dieu. La personne, » qui n'étoit point déja trop édifiée de plusieurs effets scandaleux de la » nouvelle réformation, en reconnut aussi-tôt l'illusion, et sur les conclu- » sions que M. Descartes luy fit tirer de tout ce qu'il luy avoit fait avouër, » il remit son ame dans les voyes du salut. M. Porlier n'oublia point cette » histoire, estimant M. Descartes heureux d'avoir été calomnié pour la » Vérité. Il fut admis dans son amitié en présence de M. Chanut, et il luy » déclara que l'une des principales raisons qui l'avoient rendu sectateur » de sa Philosophie, étoit qu'elle donnoit, selon luy, de grandes ouver- » tures pour expliquer tous les mystéres de nôtre Religion d'une maniére » qui n'est ni dure ny forcée. M. Porlier se conserva toûjours depuis dans » cette amitié, tant par ses lettres que par celles de M. Clerselier, ami de » l'un et de l'autre. Il fit même, dans la suite, des objections à M. Des- » cartes [a], pour luy faire voir combien il avoit de goût et de pénétration » pour sa Philosophie; et la satisfaction qu'il en reçut, luy avoit fait » concevoir le dessein de composer un livre en faveur de cette Philoso- » phie, auquel il auroit donné pour titre *Antiqua Fides Theologia nova*, » pour montrer que les principes de M. Descartes sont plus commodes » que ceux dont on se sert vulgairement pour expliquer les mystéres de » la Religion Chrétienne. Mais ce dessein a été traversé par une vocation » de Dieu plus pressante à d'autres emplois; et le têms qui auroit été » destiné à la composition de cet ouvrage, s'est trouvé employé au service » des Pauvres dans l'administration de l'Hôpital général. » (BAILLET, II, 276-279.)

CDIX.

ELISABETH A DESCARTES.

La Haye, 28 octobre [1645].

COPIE MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt*, n° 13, p. 71-80.

Publiée par Foucher de Careil, p. 79-83, Descartes et la Princesse

a. Baillet indique en marge : *Tome 2, pag. 110 et suiv.*, puis : *Pag. 126, ibid.*, c'est-à-dire nos deux lettres CCXLVI et CCL, t. III, p. 397 et 421, que rien n'autorise à attribuer à Porlier. D'ailleurs, ces deux lettres sont de juillet et août 1643, et les objections dont parle Baillet sont postérieures à l'entrevue de Porlier et de Descartes, en octobre 1645. Peut-être Baillet a-t-il confondu ce nom avec celui de Fortier, qu'une tradition, recueillie sur les marges de l'exemplaire de l'Institut, assigne à l'*Hyperaspistes*?

Eliſabeth (*Paris, Germer-Baillière, 1879*). *Réponse à la lettre CDVII ci-avant, p. 304. Descartes y répondra par la lettre CDXI du 3 novembre. — Comme variantes, les leçons de Foucher de Careil.*

Monſieur Deſcartes,

Apres auoir donné de ſi bonnes raiſons, pour montrer qu'il vaut mieux connoiſtre des verités a noſtre deſauantage, que ſe tromper agreablement, & qu'il n'y a que les choſes qui admettent diuerſes conſiderations egalement vrayes, qui nous doiuent obliger de nous arreſter a celle qui nous apportera plus de contentement, ie m'eſtonne que vous voulez que ie me compare a ceux de mon age, plutoſt en choſe qui m'eſt inconnue qu'en ce que ie ne ſaurois ignorer, encore que celle-la ſoit plus a mon auantage[a]*. Il n'y a rien qui me puiſſe eclaircir ſi i'ay profité dauantage, a cultiuer ma raiſon, que d'autres n'ont fait aux choſes qu'ils affectoient, & ie ne doute nullement qu'auec le temps de relaſche que mon corps requeroit, il ne m'en ſoit reſté encore pour auancer au dela de ce que ie ſuis. En meſurant la portée de l'eſprit humain par l'exemple du commun des hommes, elle ſe troueroit de bien petite eſtendue, parce que la plupart ne ſe ſeruent de la penſée qu'au regard des ſens. Meſme de ceux qui s'appliquent a l'eſtude, il y en a peu qui y emploient autre choſe que la memoire, ou qui ayent la verité pour but de leur labeur. Que s'il y a du vice a ne me plaire point de conſiderer ſi i'ay plus gagné que ces perſonnes, ie ne crois pas que c'eſt l'exces d'humilité, qui eſt auſſi nuiſible que la preſomption.*

6 vrayes] vagues. — 19 *après* ſens] *aucune ponctuation.* — 20 *après* eſtude] *un point.* — *second* y *omis.*

a. Voir ci-avant p. 306, l. 8.

mais non pas ſi ordinaire. Nous ſommes plus enclins a meconnoiſtre nos defauts, que nos perfections. Et en fuyant le repentir des fautes commiſes, comme vn ennemi de la felicité, on pourroit courir haſard de perdre l'enuie de s'en corriger, principalement quand quelque paſſion les a produites, puiſque nous aimons naturellement d'en eſtre emeus, & d'en ſuiure les mouuemens; il n'y a que les incommodités procedant de cette ſuite, qui nous apprennent qu'elles peuuent eſtre nuiſibles. Et c'eſt, a mon iugement, ce qui fait que les tragedies plaiſent d'autant plus, qu'elles excitent plus de triſteſſe, parce que nous cognoiſſons qu'elle ne ſera point aſſez violente pour nous porter a des extrauagances, ni aſſez durable pour corrompre la ſanté.

Mais cela ne ſuffit point, pour appuyer la doctrine contenue dans vne de vos precedentes, que les paſſions ſont d'autant plus vtiles, qu'elles panchent plus vers l'exces, lorſqu'elles ſont ſoumiſes a la raiſon[a]*, parce qu'il ſemble qu'elles ne peuuent point eſtre exceſſiues & ſoumiſes. Mais ie crois que vous eclaircirez ce doute, en prenant la peine de decrire comment cette agitation particuliere des eſprits ſert a former toutes les paſſions que nous experimentons, & de quelle faſſon elle corromt le raiſonnement. Ie n'oſerois vous en prier, ſi ie ne ſauois que vous ne laiſſez point d'œuure imparfaite, & qu'en entreprenant d'enſeigner vne perſonne ſtupide, comme moy, vous vous eſtes preparé aux incommodités que cela vous apporte.*

C'eſt ce qui me fait continuer a vous dire, que ie ne ſuis point perſuadée, par les raiſons qui prouuent l'exiſtence de Dieu, & qu'il eſt la cauſe immuable de tous les effets qui ne dependent point du libre arbitre de l'homme, qu'il l'eſt

a. Voir ci-avant p. 287, l. 11.

encore de ceux qui en dependent[a]. *De ſa perfection ſouueraine il ſuit neceſſairement qu'il pourroit l'eſtre, c'eſt-a-dire qu'il pourroit n'auoir point donné de libre arbitre a l'homme; mais, puiſque nous ſentons en auoir, il me ſemble qu'il repugne au ſens commun de le croire dependant en ſes operations, comme il l'eſt dans ſon eſtre.*

Si on eſt bien perſuadé de l'immortalité de l'ame, il eſt impoſſible de douter qu'elle ne ſera plus heureuſe apres la ſeparation du corps (qui eſt l'origine de tous les deplaiſirs de la vie, comme l'ame des plus grands contentements), ſans l'opinion de M. Digby[b], *par laquelle ſon precepteur*[c] *(dont vous auez veu les eſcrits) luy a fait croire la neceſſité du purgatoire, en luy perſuadant que les paſſions qui ont dominé ſur la raiſon, durant la vie de l'homme, laiſſent encore quelques veſtiges en l'ame, apres le deces du corps, qui la tourmentent d'autant plus qu'elles ne trouuent aucun moyen de ſe ſatisfaire dans vne ſubſtance ſi pure. Ie ne vois pas comment cela s'accorde a ſon immaterialité. Mais ie ne doute nullement, qu'encore que la vie ne ſoit point mauuaiſe de ſoy, elle doit eſtre abandonnée pour vne condition qu'on connoiſtra meilleure.*

Par cette prouidence particuliere, qui eſt le fondement de la theologie[d], *i'entends celle par laquelle Dieu a, de toute eternité, preſcrit des moyens ſi eſtranges, comme ſon incarnation, pour vne partie du tout creé, ſi inconſiderable au prix du reſte, comme vous nous repreſentez ce globe*

8 ne *omis.* — 16 *après* tourmentent] *virgule.*

a. Ci-avant p. 313, l. 23.
b. Voir ci-avant p. 209, l. 24, et l'*éclaircissement.*
c. Thomas White? Voir p. 210, l. 10.
d. Ci-avant, p. 315, l. 25.

en voſtre phyſique; & cela, pour en eſtre glorifié, qui ſemble vne fin fort indigne du createur de ce grand vniuers. Mais ie vous preſentois, en cecy, plutoſt l'obiection de nos theologiens que la mienne, l'ayant touſiours creu choſe tres impertinente, pour des perſonnes finies, de iuger de la cauſe finale des actions d'vn eſtre infini.

Vous ne croyez pas qu'on a beſoin d'vne cognoiſſance exacte, iuſqu'ou la raiſon ordonne que nous nous intereſſions pour le public, a cauſe qu'encore qu'vn chacun raportaſt tout a ſoy, il trauailleroit auſſi pour les autres, s'il ſe ſeruoit de prudence [a]. Et cette prudence eſt le tout, dont ie ne vous demande qu'vne partie. Car, en la poſſedant, on ne ſauroit manquer a faire iuſtice aux autres, comme a ſoy meſme, & c'eſt ſon defaut qui eſt cauſe qu'vn eſprit franc perd quelquefois le moien de ſeruir ſa patrie, en s'abandonnant trop legerement pour ſon intereſt, & qu'vn timide ſe perd auec elle, a faute de hazarder ſon bien & ſa fortune pour ſa conſeruation.

I'ay touſiours eſté en vne condition, qui rendoit ma vie tres inutile aux perſonnes que i'aime; mais ie cherche ſa conſeruation auec beaucoup plus de ſoin, depuis que i'ay le bonheur de vous connoiſtre, parce que vous m'auez montré les moyens de viure plus heureuſement que ie ne faiſois. Il ne me manque que la ſatisfaction de vous pouuoir teſmoigner combien cette obligation eſt reſſentie de

Voſtre affectionnée amie a vous ſeruir,

ELISABETH.

De La Haye, ce 28 d'8[bre].

M. Deſcartes.

4 l'ayant] ayant.

a. Page 316, l. 15.

CDX.

Descartes au [Marquis de Newcastle].

[Egmond, octobre 1645.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 53, p. 153-157.

« A vn Seigneur », *dit Clerselier sans donner de nom ni de date. Mais une autre lettre de Descartes au marquis de Newcastle, datée du 23 novembre 1646, nous donne une indication qui se rapporte exactement au début de celle-ci :* « *i'eus l'honneur* », y est-il dit, « *d'en* » *receuoir vne l'année paſſée qui auoit eſté quatre mois à venir de* » *Paris icy* » (*Clers., I, 157, cf. ci-dessous, l. 3*). *Celle-ci est donc adressée également à Newcastle, et, comme on le voit immédiatement, elle est datée de la fin d'octobre 1645* (*le lundi 23 ou le lundi 30?*). *— L'initiale M* (*l. 10 ci-dessous*) *paraît désigner Mydorge.*

Monſeigneur,

La lettre que V. E. m'a fait l'honneur de m'écrire le 19 de Iuin[a], a eſté quatre mois par les chemins, & le bonheur de la receuoir ne m'eſt arriué qu'auiourd'huy; ce qui m'a empeſché de pouuoir plutoſt prendre cette occaſion, pour vous témoigner que i'ay tant de reſſentiment des faueurs qu'il vous a plû me faire, ſans que ie les aye iamais pû meriter, & des preuues que i'ay euës de voſtre bien-veillance par le raport de Meſſieurs N. & M. & d'autres, que ie n'auray iamais rien de plus à cœur, que de taſcher à vous rendre ſeruice en tout ce dont ie pourray eſtre capable. Et comme l'vn des principaux fruits que i'ay receus des écrits que i'ay publiez, eſt que i'ay eu l'honneur

a. Lettre perdue. Réponse à la lettre CCCLXXII, p. 188 ci-avant.

d'eſtre connu de voſtre Excellence à leur occaſion, auſſi n'y a-t-il rien qui me puiſſe obliger dauantage à en publier d'autres, que de ſçauoir que cela vous ſeroit agreable. Mais, pource que le traitté des animaux[a], auquel i'ay commencé à trauailler il y a plus de quinze ans, preſupoſe pluſieurs experiences, ſans leſquelles il m'eſt impoſſible de l'acheuer, & que ie n'ay point encore eu la commodité de les faire, ny ne ſçay point quand ie l'auray, ie n'oſe me promettre de luy faire voir le iour de long-temps. Cependant ie ne manqueray de vous obeïr en tout ce qu'il vous plaira me commander, & ie tiens à tres-grande faueur, que vous ayez agreable de ſçauoir mes opinions touchant quelques difficultez de Philoſophie.

Ie me perſuade que la faim & la ſoif ſe ſentent de la meſme façon que les couleurs, les ſons, les odeurs, & generalement tous les obiets des ſens exterieurs, à ſçauoir par l'entremiſe des nerfs, qui ſont étendus comme de petits filets depuis le cerueau iuſques à toutes les autres parties du corps; en ſorte que, lors que quelqu'vne de ces parties eſt muë, l'endroit du cerueau duquel viennent ces nerfs ſe meut auſſi, & ſon mouuement excite en l'ame le ſentiment qu'on attribuë à cette partie. Ce que i'ay taſché d'expliquer bien au long en la Dioptrique[b], & comme i'ay dit là que ce ſont les diuers mouuemens du nerf optique, qui font ſentir à l'ame toutes les diuerſitez des couleurs & de la lumiere, ainſi ie croy que c'eſt vn mou-

a. Voir ci-avant p. 247, C.

b. Discours Quatriesme : *Des Sens en general*, p. 29. Et Discours Sixiesme : *De la Vision*, p. 51.

uement des nerfs qui vont vers le fonds de l'eſtomac, qui cauſe le ſentiment de la faim, & vn autre des meſmes nerfs, & auſſi de ceux qui vont vers le goſier, qui cauſe celuy de la ſoif. Mais, pour ſçauoir ce qui meut ainſi ces nerfs, ie remarque que, tout de meſme qu'il vient de l'eau à la bouche, lors qu'on a bon appetit, & qu'on voit les viandes ſur table, |il en vient auſſi ordinairement grande quantité dans l'eſtomac, où elle eſt portée par les arteres, pource que celles de leurs extremitez qui ſe vont rendre vers là, ont des ouuertures ſi étroites & de telle figure, qu'elles donnent bien paſſage à cette liqueur, mais non point aux autres parties du ſang. Et elle eſt comme vne eſpece d'eau forte, qui, ſe gliſſant entre les petites parties des viandes qu'on a mangées, ſert à les diſſoudre, & en compoſe le chyle, puis retourne auec elles dans le ſang par les veines. Mais ſi cette liqueur, qui vient ainſi dans l'eſtomac, n'y trouue point de viandes à diſſoudre, alors elle employe ſa force contre les peaux dont il eſt compoſé, & par ce moyen agite les nerfs dont les extremitez ſont attachées à ces peaux, en la façon qui eſt requiſe pour faire auoir à l'ame le ſentiment de la faim. Ainſi on ne peut manquer d'auoir ce ſentiment, lors qu'il n'y a aucunes viandes dans l'eſtomac, ſi ce n'eſt qu'il y ait des obſtructions qui empeſchent cette liqueur d'y entrer, ou bien quelques humeurs froides & gluantes qui émouſſent ſa force, ou bien que, le temperament du ſang eſtant corrompu, la liqueur qu'il enuoye en l'eſtomac ſoit d'autre nature qu'à l'ordinaire, (& c'eſt touſiours quelqu'vne de ces cauſes qui oſte l'appetit aux malades); ou bien

auſſi, ſans que le ſang ſoit corrompu, il ſe peut faire qu'il ne contienne que peu ou point de telle liqueur, ce que ie croy arriuer à ceux qui ont eſté fort long-temps ſans manger. Car on dit qu'ils ceſſent d'auoir faim apres quelques iours; dont la raiſon eſt que toute cette liqueur peut eſtre ſortie hors du pur ſang, & s'eſtre exhalée en ſueur, ou par tranſpiration inſenſible, ou en vrine, pendant ce temps-là. Et cela confirme l'hiſtoire d'vn homme qu'on dit auoir conſerué ſa vie trois ſemaines ſous terre ſans rien manger, en beuuant ſeulement ſon vrine : car, eſtant ainſi enfermé ſous terre, ſon ſang ne ſe diminuoit pas tant par la tranſpiration inſenſible, qu'il euſt fait en l'air libre.

Ie croy auſſi que la ſoif eſt cauſée de ce que la ſeroſité du ſang, qui a coutume de venir par les arteres en forme d'eau vers l'eſtomac & vers le goſier, & ainſi de les humecter, y vient auſſi quelquefois en forme de vapeur, laquelle le deſſeche, & par meſme moyen agite ſes nerfs, en la façon qui eſt requiſe pour exciter en l'ame le deſir de boire. De façon qu'il n'y a pas plus de difference entre cette vapeur qui excite la ſoif, & la liqueur qui cauſe la faim, qu'il y a entre la ſueur, & ce qui s'exhale de tout le cors par tranſpiration inſenſible.

Pour la cauſe generale de tous les mouuemens qui ſont dans le monde, ie n'en conçoy point d'autre que Dieu, lequel, dés le premier inſtant qu'il a creé la matiere, a commencé à mouuoir diuerſement toutes ſes parties, & maintenant, par la meſme action qu'il conſerue cette matiere, il conſerue auſſi en elle tout autant de mouuement qu'il y en a mis. Ce que i'ay

taſché d'expliquer en la ſeconde partie de mes Principes[a]. Et en la troiſiéme[b], i'ay décrit ſi particulierement de quelle matiere ie me perſuade que le Soleil eſt compoſé; puis, en la quatriéme[c], de quelle nature eſt le feu, que ie ne ſçaurois rien adiouter icy, qui ne fuſt moins intelligible. I'y ay auſſi dit expreſſement, au 18 article de la ſeconde partie, que ie croy qu'il implique contradiction qu'il y ait du vuide, à cauſe que nous auons la meſme idée de la matiere que de l'eſpace; et pource que cette idée nous repreſente vne choſe reelle, nous nous contredirions nous-meſmes, & aſſurerions le contraire de ce que nous penſons, ſi nous diſions que cet eſpace eſt vuide, c'eſt a dire, que ce que nous conceuons comme vne choſe reelle, n'eſt rien de reel.

La conſeruation de la ſanté a eſté de tout temps le principal but de mes études, & ie ne doute point qu'il n'y ait moyen d'acquerir beaucoup de connoiſſances, touchant la Medecine, qui ont eſté ignorées iuſqu'à preſent. Mais le traitté des animaux que ie medite, & que ie n'ay encore ſceu acheuer[d], n'eſtant qu'vne entrée pour paruenir à ces connoiſſances, ie n'ay garde de me vanter de les auoir; et tout ce que i'en puis dire à preſent eſt que ie ſuis de l'opinion de Tibere, qui vouloit que ceux qui ont atteint l'âge de trente ans, euſſent aſſez d'experiences des choſes qui leur peuuent nuire ou profiter, pour eſtre eux-meſmes leurs mede-

a. Art. xxxvi.
b. Art. liv.
c. Art. lxxx et suiv.
d. Voir ci-avant p. 326, l. 5.

cins[a]. En effet, il me ſemble qu'il n'y a perſonne, qui ait vn peu d'eſprit, qui ne puiſſe mieux remarquer ce qui eſt vtile à ſa ſanté, pourueu qu'il y veüille vn peu prendre garde, que les plus ſçauans docteurs ne luy ſçauroient enſeigner. Ie prie Dieu de tout mon cœur pour la conſeruation de la voſtre, & de celle de M. voſtre frere[b], & ſuis, &c.

CDXI.

DESCARTES A ELISABETH.

Egmond, 3 novembre 1645.

COPIE MS., Marburg, *Staatsarchiv*, Lettres de Descartes, nº 7.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », *dit Clerselier, t. I, lettre 9, p. 36-39, sans donner de date. — Réponse à la lettre CDIX, p. 320. Elisabeth y répondra par la lettre suivante, le 30 novembre.*

Madame,

Il m'arriue ſi peu ſouuent de rencontrer de bons raiſonnemens, non ſeulement dans les diſcours de ceux que ie frequente en ce deſert, mais auſſy dans les liures que ie conſulte, que ie ne puis lire ceux qui ſont dans les letres de voſtre Alteſſe, ſans en auoir vn reſentiment de ioye extraordinaire; et ie les trouue ſi forts, que i'ayme mieux auouer d'en eſtre vaincu, que d'entreprendre de leur reſiſter. Car, encore que la

a. SUÉTONE, *Vie de Tibère*, art. LXIX.
b. Charles Cavendish.

comparaiſon que V. A. refuſe de faire a ſon auantage[a], puiſſe aſſez eſtre verifiée par l'experience, c'eſt toutefois vne vertu ſi louable de iuger fauorablement des autres, & elle s'accorde ſi bien auec la generoſité qui vous empeſche de vouloir meſurer la portée de l'eſprit humain par l'exemple du commun des hommes, que ie ne puis manquer d'eſtimer extremement l'vne & l'autre.

Ie n'oſerois auſſy contredire a ce que V. A. eſcrit du repentir[b], vu que c'eſt vne vertu chreſtiene, laquelle ſert pour faire qu'on ſe corrige, non ſeulement des fautes commiſes volontairement, mais auſſy de celles qu'on a faites par ignorance, lorſque quelque paſſion a empeſché qu'on ne connuſt la verité.

Et i'auouë bien que la triſteſſe des tragedies[c] ne plairoit pas, comme elle fait, ſi nous pouuions craindre qu'elle deuint ſi exceſſiue que nous en fuſſions incommodez. Mais, lorſque i'ay dit qu'il y a des paſſions qui ſont d'autant plus vtiles qu'elles penchent plus vers l'exces, i'ay ſeulement voulu | parler de celles qui ſont toutes bonnes; ce que i'ay teſmoigné, en adiouſtant qu'elles doiuent eſtre ſuietes a la raiſon[d]. Car il y a deux ſortes d'exces : l'vn qui, changeant la nature de la choſe, & de bonne la rendant mauuaiſe, empeſche qu'elle ne demeure ſoumiſe a la raiſon; l'autre qui en augmente ſeulement la meſure, & ne fait que de bonne

1 *et* 9 voſtre Alteſſe; *de même dans toute la lettre.*

a. Page 321, l. 8.
b. Page 322, l. 3.
c. *Ibid.*, l. 10.
d. Page 287, l. 9. Cf. p. 322, l. 17.

la rendre meilleure. Ainſy la hardieſſe n'a pour exces la temerité, que lorſqu'elle va au dela des limites de la raiſon; mais pendant qu'elle ne les paſſe point, elle peut encore auoir vn autre exces, qui conſiſte a n'eſtre accompagnée d'aucune irreſolution ny d'aucune crainte.

I'ay penſé ces iours au nombre & a l'ordre de toutes ces paſſions[a], affin de pouuoir plus particulierement examiner leur nature; mais ie n'ay pas encore aſſez digeré mes opinions, touchant ce ſuiet, pour les oſer eſcrire a V. A., & ie ne manqueray de m'en acquiter de pluſtoſt qu'il me ſera poſſible.

Pour ce qui eſt du libre arbitre[b], ie confeſſe qu'en ne penſant qu'a nous meſmes, nous ne pouuons ne le pas eſtimer independant; mais lorſque nous penſons a la puiſſance infinie de Dieu, nous ne pouuons ne pas croyre que toutes choſes dependent de luy, &, par conſequent, que noſtre libre arbitre n'en eſt pas exemt. Car il implique contradiction de dire que Dieu ait creé les hommes de telle nature, que les actions de leur volonté ne dependent point de la ſiene, pour ce que c'eſt le meſme que ſi on diſoit que ſa puiſſance eſt tout enſemble finie & infinie : finie, puiſqu'il y a quelque choſe qui n'en depend point; & infinie, puiſqu'il a pu creer cete choſe independante. Mais, comme la connoiſſance de l'exiſtence de Dieu ne nous doit pas empeſcher d'eſtre aſſurez de noſtre libre arbitre, pour ce que nous l'experimentons & le ſentons en

6 *après* iours] paſſez *ajouté*. — toutes *omis*. — 10 *après* manqueray] pas *ajouté*. — 11 de] le (*mieux*). — 19 les *avant* hommes] des.

a. Page 322, l. 20.
b. *Ibid.*, l. 30.

nous mefmes, ainfy celle de noftre libre arbitre ne nous doit point faire douter de l'exiftence de Dieu. Car l'independance que nous experimentons & fentons en nous, & qui fuffit pour rendre nos actions louables ou blafmables, n'eft pas | incompatible auec vne dependance qui eft d'autre nature, felon laquelle toutes chofes font fuietes a Dieu.

Pour ce qui regarde l'eftat de l'ame apres cete vie[a], i'en ay bien moins de connoiffance que Mr d'Igby; car, laiffant a part ce que la foy nous en enfeigne, ie confeffe que, par la feule raifon naturelle, nous pouuons bien faire beaucoup de coniectures a noftre auantage & auoir de belles efperances, mais non point aucune affurance. Et pour ce que la mefme raifon naturelle nous apprent auffy que nous auons toufiours plus de biens que de maux en cete vie, & que nous ne deuons point laiffer le certain pour l'incertain, elle me femble nous enfeigner que nous ne deuons pas veritablement craindre la mort, mais que nous ne deuons auffy iamais la rechercher.

Ie n'ay pas befoin de refpondre a l'obiection que peuuent faire les Theologiens, touchant la vafte eftendue que i'ay attribuée a l'vniuers[b], pour ce que V. A. y a defia refpondu pour moy. I'adioufte feulement que, fi cete eftenduë pouuoit rendre les myfteres de noftre religion moins croyables, celle que les aftronomes ont attribuée de tout tems aux cieux, auroit pu faire le mefme, pour ce qu'ils les ont confiderez fi grans

8 regarde] eft de. — 14 mefme *omis*. — 27 de tout temps attribuée.

a. Page 323, l. 11.
b. *Ibid.*, l. 26.

que la terre n'eſt, a leur comparaiſon, que comme vn point; & toutefois cela ne leur eſt point obiecté.

Au reſte, ſi la prudence eſtoit maitreſſe des euenemens, ie ne doute point que V. A. ne vint a bout de tout ce qu'elle voudroit entreprendre; mais il faudroit que tous les hommes fuſſent parfaitement ſages, affin que, ſçachant ce qu'ils doiuent faire, on puſt eſtre aſſuré de ce qu'ils feront. Ou bien il faudroit connoiſtre particulierement l'humeur de tous ceux auec leſquels on a quelque choſe a demeſler; & encore ne feroit-ce pas aſſez, a cauſe qu'ils ont, outre cela, leur libre arbitre, dont les mouuemens ne ſont connus que de Dieu ſeul. Et pour ce qu'on iuge ordinairement de ce que les autres feront, par ce qu'on voudroit faire, ſi on eſtoit en leur place, il arriue | ſouuent que les eſprits ordinaires & mediocres, eſtant ſemblables a ceux auec leſquels ils ont a traiter, penetrent mieux dans leurs conſeils, & font plus ayſement reuſſir ce qu'ils entreprenent, que ne font les plus releuez, leſquels, ne traitant qu'auec ceux qui leur ſont de beaucoup inferieurs en connoiſſance & en prudence, iugent tout autrement qu'eux des affaires. C'eſt ce qui doit conſoler V. A., lorſque la fortune s'oppoſe a vos deſſeins. Ie prie Dieu qu'il les fauoriſe, & ie ſuis,

Madame,

De voſtre Alteſſe le tres humble & tres obeiſſant ſeruiteur, DES CARTES.

D'Egmond, le 3 Nou. 1645.

2 eſt point] a pas été. — 12 mouuemens] euenemens. — 24 & eſtant comme. — 25-28 Madame... 1645] &c.

CDXII.

Elisabeth a Descartes.

La Haye, 30 novembre 1645.]

[Copie MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt*, n° 25, *p. 144-149.*]

Publiée par Foucher de Careil, p. 87-89, Descartes et la Princesse Elisabeth *(Paris, Germer-Baillière, 1879). — La date, qui manque, est donnée par le post-scriptum de la lettre suivante d'Elisabeth, du 27 décembre 1645. — Comme variantes, les leçons de Foucher de Careil et quelques fautes du MS.*

Monſieur Deſcartes,

Vous aurez ſuiet de vous eſtonner, qu'apres m'auoir teſmoigné que mon raiſonnement ne vous paroiſſoit pas tout a fait ridicule, ie demeure ſi longtemps ſans en tirer l'auantage que vos reſponſes me donnent. Et c'eſt auec honte que ie vous en auoue la cauſe, puiſqu'elle a renuerſé tout ce que vos leſſons ſembloient auoir eſtabli dans mon eſprit. Ie croyois qu'vne forte reſolution de ne chercher la beatitude qu'aux choſes qui dependent de ma volonté, me rendroit moins ſenſible a celles qui me viennent d'ailleurs, auant que la folie d'vn de mes freres m'ait fait connoiſtre ma foibleſſe. Car elle m'a plus troublée la ſanté du corps & la tranquillité de l'ame, que tous les malheurs qui me ſont encore arriués. Si vous prenez la peine de lire la gazette, vous ne ſauriez ignorer qu'il eſt tombé entre les mains d'vne certaine ſorte de gens, qui ont*

10 celles] ceux (*MS.*).

plus de haine pour noſtre maiſon que d'affection pour leur culte, & s'eſt laiſſé prendre en leurs pieges, iuſqu'a changer de Religion pour ſe rendre catholique romain, ſans faire la moindre grimaſſe qui pourroit perſuader aux plus credules qu'il y alloit de ſa conſcience. Il faut que ie voie vne perſonne, que i'aimois auec autant de tendreſſe que i'en ſaurois auoir, abandonnée au mepris du monde & a la perte de ſon ame (ſelon ma croyance). Si vous n'auiez pas plus de charité que de bigoterie, ce ſeroit vne impertinence de vous entretenir de cette matiere, & cecy ne m'en garentiroit pas, ſi ie n'eſtois en poſſeſſion de vous dire tous mes defauts, comme a la perſonne du monde la plus capable de m'en corriger.

Ie vous auoüe de meſme, qu'encore que ie ne comprenne pas que l'independance du libre arbitre ne repugne pas moins a l'idée que nous auons de Dieu, que ſa dependance a ſa liberté[a]*, il m'eſt impoſſible de les aiuſter, eſtant autant impoſſible, pour la volonté, d'eſtre en meſme temps libre & attachée aux decrets de la Prouidence, que, pour le pouuoir diuin, d'eſtre infini & limité tout enſemble. Ie ne vois point leur compatibilité, dont vous parlez, ni comment cette dependance de la volonté peut eſtre d'autre nature que ſa liberté, ſi vous ne prenez la peine de me l'enſeigner.*

Au regard du contentement[b]*, ie confeſſe que la poſſeſſion preſente eſt de beaucoup plus aſſeurée que l'attente du futur, ſur quelque bonne raiſon qu'elle ſoit fondée. Mais i'ay de la peine a me perſuader que nous auons touſiours*

8 mes croyances. — 9 vne *omis*. — 10 m'en] l'en (*MS.*).

a. Page 332, l. 12.
b. Page 333, l. 15.

plus de biens, dans la vie, que de maux, puiſqu'il faut plus pour compoſer ceux la que ceux ci; que l'homme a plus d'endroits, pour receuoir du deplaiſir, que du plaiſir; qu'il y a vn nombre infini d'erreurs, pour vne verité; tant de moiens de ſe fouruoyer, pour vn qui mene le droit chemin; quantité de perſonnes en deſſein & en pouuoir de nuire, pour peu qui ayent[a] *l'vn & l'autre a ſeruir. Enfin tout ce qui depend de la volonté & du cours du reſte du monde, eſt capable d'incommoder; & ſelon voſtre propre ſentiment, il n'y a rien que ce qui depend abſolument de la noſtre, ſuffiſant pour nous donner vne ſatisfaction reelle & conſtante.*

Pour la prudence, en ce qui concerne la ſocieté humaine, ie n'en attens point de regle infaillible, mais ie ſerois bien aiſe de voir celles que vous voudriez donner a celui qui, en viuant ſeulement pour ſoy, en quelque profeſſion qu'il aye, ne lairroit pas de trauailler encore pour autruy, ſi i'oſois vous demander plus de lumiere, apres auoir ſi mal employé celle que vous auez deſia donné a

Voſtre tres affectionnée amie a vous ſeruir,

ELISABETH.

Monſieur Deſcartes.

Page 335, l. 11. — Le 5 novembre 1645, le prince palatin Edouard, frère de la princesse Elisabeth, avait epousé, en France, Anne de Gonzague, princesse de Mantoue. Conrart annonçait la chose à Rivet, par une lettre écrite de Paris, le 10 novembre, et continuait ainsi :

« J'oubliois à vous dire que le Prince Palatin Edouard, qui a espousé » la sœur de la royne de Pologne, a enfin fait icy abjuration publique de » nostre Religion, et foy de la Romaine, au grand scandale du nom qu'il

a. Le copiste avait d'abord écrit *aient*, puis il a changé *i* en *y*, et rajouté *m* au-dessus, ce qui donne *ayment* (leçon de Foucher de Careil). La préposition *a* (*seruir*) lui aura fait changer *aient* en *ayment* ; mais, d'autre part, *l'un et l'autre* ne se comprend qu'avec *aient*.

» porte et à sa honte, estant descendu de tant de braves, qui se sont rendus
» illustres par leur piété et par leur constance à maintenir la pureté de
» l'Evangile de nostre Seigneur. Mais sa justice permet que ces prodiges
» arrivent pour la perte des réprouvés et pour l'espreuve des esleus. Ce
» prince est icy avec sa femme jusqu'à ce que la royne de Pologne en
» soit partie; après quoy ils ont permission de la royne de se retirer à
» Nevers, et ordre de ne paroistre point icy à la cour. » (P. 297-8, *Valentin Conrart* par Kerviler et Barthélemy, in-8, Didier, 1881.)

D'autre part, on trouve à la Bibliothèque royale de La Haye, *Catal. des Pamphlets, N° 5609* : « Brief van... den Prince Eduward, Aen Seijne
» Cheur-vorstelijcke Hooghevdt van den Pfaltz, Over seijne verande-
» ringhe van Religie. Met de Antwoorde. Ende twe andere Brieven over
» dese sake. Uyt het Fransch overgheset, nae de Copye gedruckt tot
» Geneve, 1646. Ende nu in 't Nedertuysch ghedruckt. In-4°, 32 blz.) »
La première des deux lettres citées est datée de La Haye, 22 juin 1645; la seconde, de Leyde, 11 juin 1645 (elle est de Spanheim).

CDXIII.

Descartes a Clerselier.

[Egmond], 20 décembre 1645.

[A. Baillet], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 280.

Phrases insérées dans un alinéa, où Baillet cite deux autres lettres à Clerselier, du 12 janvier et du 23 février 1646. Voir ces deux lettres, ci-après.

« *Il* (*Descartes*) *changea auſſi de ſentiment touchant les Objections de M. Gaſſendi, qu'il n'étoit point d'avis d'abord* [en marge : Lettr. MS. du 20 Décembre 1645.] *qu'on imprimât avec les Méditations françoiſes*[a], *parce que M. Gaſſendi avoit grondé de ce qu'on les avoit imprimé même en Latin chez Elzevier* [en marge : Instant. Gassend. advers. Cartes.], *comme ſi c'eût été contre ſon gré, quoique le P. Merſenne luy en eût alors communiqué les feüilles, de l'avis de M. Deſcartes, à meſure qu'on les imprimoit. Mais M. Clerſelier ayant bien voulu prendre la peine de traduire auſſi ces Objections & la dernière Réponſe de M. Deſcartes, ſe chârgea de faire trouver bon à*

a. Voir ci-avant p. 193, B.

M. Gaſſendi qu'on imprimât le tout enſemble. Ce qui ſe fit, à l'exception des Inſtances ou Repliques qui parurent trop groſſes pour la forme du volume [en marge : Ces Inſtances avoient été imprimées chez Blaew avec ſes Diſquiſitions ou Objections]. *Mais la Réponſe de M. Deſcartes à ces Inſtances étoit ſi courte, qu'on jugea à propos de l'ajoûter à la Réponſe faite au prémier Ecrit de M. Gaſſendi* [en marge : Lettr. MS. de Desc. à Clers. du 20 Décemb. 1645, et du 12 Janvier 1646]. » (Baillet, II, 280.)

CDXIV.

Elisabeth a Descartes.

[La Haye], 27 décembre [1645.]

Copie MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt, n° 9, p. 53-56.*

Publiée par Foucher de Careil, p. 84-87, Descartes et la Princesse Elisabeth *(Paris, Germer-Baillière, 1879). Comme variantes, les leçons ou corrections de Foucher de Careil.*

Monſieur Deſcartes,

Le fils du feu profeſſeur Schooten m'a rendu aujourd'hui la lettre que vous m'eſcriuiez en ſa conſideration, pour m'empeſcher que ie ne m'engage a fauoriſer ſon concurrant. Et comme ie lui teſmoignay que ie n'eſtois pas ſeulement ſans deſſein de lui nuire, mais obligée de le ſeruir, autant que ie le pourray, depuis que vous me mandez de l'aimer & de lui eſtre redeuable, il me pria enſuite de le recommander aux Curateurs. N'y ayant que deux de ma cognoiſſance, MM. de Wimenom & Bewen[a],

9 *après* Curateurs] *aucune ponctuation.* — 10 Wimenan. — Berren.

a. Il y avait trois Curateurs de l'Université de Leyde, en 1645 : 1° Ger. Schaep, dominus à Kortenhoef; 2° Am. v. d. Bouckhorst, dominus à

& le dernier hors de la ville, i'ay fait d'abord parler au premier, qui me promet de s'employer pour ledit ſieur Schooten, encore qu'on auoit fait deſſein d'abolir entierement cette profeſſion comme ſuperflue[a]*, qui ſemble eſtre la ſeule difficulté qu'il aura a combattre, ſon competiteur n'eſtant point conſideré, aupres de luy, ſi ce n'eſt de quelques ſcrupuleux, qui craignent que celuy cy n'introduiſe les erreurs de la religion Arminienne en ſes leſſons de mathematiques. S'il m'eut donné le tems de le prier de reuenir aupres de moy, pour apprendre le ſucces de mes recommandations, i'aurois eu moyen de l'informer des choſes que ie crois lui deuoir ſeruir en ſes pretentions; mais il eut tant de haſte a ſe retirer, que ie fus contrainte de le ſuiure iuſqu'a la porte, pour lui demander a qui ie deuois adreſſer mes offices pour luy. Ie ſay que, s'il m'auoit ſeulement conſiderée comme voſtre amie, ſans ſonger aux titres qui embarraſſent ceux qui n'y ſont point accoutumés, il en auroit vſé autrement, iugeant bien que ie ne ſaurois agir, en vne affaire que ie connois vous eſtre agreable, auec des ſoins ordinaires. Et ie vous prie de croire que ie ne perdray iamais d'occaſion ou ie vous puis teſmoigner, par effet, que ie ſuis veritablement,*

Monſieur Deſcartes,

Voſtre tres-affectionnée a vous ſeruir,

ELISABETH.

Ce 27e de 10bre.

Wimmenum; 3° Corn. van Beveren, dominus à Strevelshouck. — Franz van Schooten, le fils, succéda à son père, qui mourut le 11 déc. 1645. Son titre fut : *Mathes. et Archit. milit. professor extraordinarius.*

a. Il y avait, à l'Université de Leyde, une autre chaire de mathématiques, occupée par Golius.

I'ay peur que vous n'auez pas receu ma derniere du 30me du paſſé[a], *parce que vous n'en faites point mention*[b]. *Ie ſerois fachée qu'elle venoit entre les mains de quelqu'vn de ces critiques, qui condamnent pour hereſies tous les doutes qu'on fait des opinions receues.*

CDXV.

Descartes a l'Abbé Picot.

[Egmond], 29 décembre 1645.

[A. Baillet], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 284.

« *Ces nouveaux témoignages des Jéſuites* (Baillet vient de citer un passage d'une lettre à Elisabeth, Clers., t. I, p. 62) *le tirérent de l'inquiétude où il avoit été ſur la fin de l'année 1645, touchant leurs diſpoſitions à ſon égard. Sur le rapport que M. Naudé, un peu avant ſon retour de Rome, avoit fait à M. Picot de la maniére peu obligeante dont le P.* Kircher *Jéſuite Allemand avoit parlé de ſa philoſophie dans un nouveau livre*[c], *où il la confondoit mal à propos avec celle de Démocrite, il s'étoit imaginé trop légérement que les Jéſuites d'Allemagne & d'Italie ne luy voudroient pas de bien* [en marge : Lettr. MS. du 29 Déc. 1645 à Picot] ; *et toute la bonne opinion que les Jéſuites de France & des Pays-Bas faiſoient paroitre pour elle, n'avoit point été capable de luy ôter cette penſée. Il en avoit écrit le XXIX de Décembre de l'an 1645 à M. Picot, pour tâcher d'avoir*

3 qu'elle] ſi elle.

a. Lettre CDXII, p. 335.

b. Dans la lettre relative à Schooten, lettre qui est perdue.

c. *Magnes* siue *De Arte Magnetica*. Editio secunda post Romanam multo correctior. (Coloniæ Agrippinæ, apud Iodocum Kalcoven. Anno MDCXLIII.) Lettre du Provincial « per Rheni inferioris Provinciam », au libraire, « Coloniæ, 13 martij 1643 ». Voir, pour la première édition, t. I, p. 524, *éclaircissement*.

des éclairciſſemens là-deſſus, & de ſe fortifier contre toute fâcheuſe aventure. » (Baillet, II, 284.)

Voir la suite, lettre ci-après, du 4 mai 1646, à Picot.

CDXVI.

Descartes a ***

Egmond, [fin 1645 ?].

Publiée par John Pell, p. 59 de l'opuscule : Controversiæ de verâ Circuli mensurâ Anno MDCXLIV exortæ, inter Christianum Severini Longomontanum, Cimbrum, superiorum Mathematum in Regis Danorum Academiâ Hauniensi Professorem publicum, et Ioannem Pellium, Coritano-regnum, Anglum, Matheseos in Illustri Amstelodamensium Gymnasio Professorem publicum. (*Pars prima, Amstelodami, apud Ioannem Blaeu, MDCXLVII.*) — *Pell a mis en tête du fragment :* Excerptum ex D. Cartesii epistolâ responsoriâ ad virum magnum, qui Gallicè ad eum scribens, inter alia, quæsiverat ejus sententiam de meâ refutatiunculâ. *Cette* refutatiuncula *était un placard imprimé en août 1644. Elle visait un opuscule de Longomontanus :* Rotundi in Plano ceu Circuli absoluta mensura, *paru la même année chez Blaeu, à Amsterdam. — Le destinataire est peut-être soit Constantin Huygens, soit son beau-frère, Le Leu de Wilhem. D'après les indications du même opuscule, la date est postérieure au 17 août 1645 et antérieure à la nomination de Pell comme professeur à l'Ecole Illustre de Bréda (c'est-à-dire au mois de juin 1646), cette dernière circonstance ayant retardé l'impression déjà commencée des* Controversiæ.

La refutation de la quadrature du cercle [a] de Longomontanus, faicte par Monſieur Pell, eſt tres vraye & pleine d'eſprit, ce qui paroiſt tant en ce qu'il a ſceu s'exempter entierement de l'embaras des nombres

a. Cf. ci-avant p. 318, l. 15, et p. 227, l. 5.

ſourds, qui ſe rencontrent au calcul des polygones inſcrits ou circonſcrits au cercle, qu'en ſa merueilleuſe brieueté, laquelle ne cauſe point d'obſcurité : car toute la ſuite de ſon raiſonnement eſt tres claire a ceux qui ſçauent la verité de la propoſition qu'il ſuppoſe, a ſçauoir que : *ſi tangens cuiuſlibet arcûs minoris quàm 45 grad. ducatur in duplum quadratum radij, a quadrato radij auferatur tangentis quadratum, illud productum diuidatur per hoc reſiduum, quotus erit tangens arcûs dupli.* Et les fauſſes quadratures du cercle ne meritent pas vne plus longue refutation.....

DESCARTES.

D'Egmond.

Voir sur la controverse entre Pell et Longomontanus une note de F. Jacoli, insérée p. 299-312 du *Bulletino Boncompagni*, t. II, 1869.

Longomontanus avait soutenu depuis 1612 (*Cyclometria ex lunulis reciproce demonstrata*, Hafniæ) la possibilité de la quadrature géométrique du cercle. Dans l'opuscule *Rotundi in plano mensura*, mentionné plus haut, il assignait au rapport de la circonférence au diamètre, comme valeur exacte, $\frac{\sqrt{18252}}{43}$, comme valeur approchée :

$$3,1418596044 27.$$

(Cf. Cantor, *Vorlesungen über Geschichte der Mathematik*, II, 1892, p. 651-652.)

Dans sa *Refutatiuncula* de 1644 (qui paraît aujourd'hui introuvable), Pell s'appuyait, sans la démontrer, sur la proposition textuellement reproduite par Descartes, et qui exprime simplement la relation

$$tg.2a = \frac{2\,tg.a}{1 - tg.^2 a},$$

en la limitant, d'ailleurs, au cas où l'expression est positive.

La même année, Longomontanus répliqua par un nouvel opuscule : Ἐλέγξεως *Ioannis Pellii, contra Christianum S. Longomontanum de Mensura circuli*, ἀνασκεύη (Hauniæ, 1644), auquel Pell opposa ses *Controversiæ*. Elles contiennent des lettres approbatives de dix mathématiciens : 1° Roberval (17 avril 1645); 2° Hobbes; 3° Carcavy; 4° Charles Cavendish; 5° Le Pailleur; 6° Mersenne; 7° Iohann-Adolph Tasse, de Ham-

bourg (17 août 1645); 8° Wolzogen; 9° Descartes; 10° Cavalieri. Pell dit qu'il publie ces lettres dans l'ordre de leur réception. Sauf celles de Mersenne, de Tasse et de Descartes, elles renferment des démonstrations de la proposition énoncée par Pell.

CDXVII.

DESCARTES AU P. MESLAND.

[Egmond, 1645 ou 1646?]

COPIE MS., Chartres, *Bibl. de la Ville*, 366 (508), f° 7-9.

*Cette lettre vient, dans le MS., aussitôt après la CCCLXVII*ᵉ, *p. 161. On lit, en tête, une première note : « Autre Lettre de Mons*ʳ*. » Des Cartes. Au Même. Il respond a quelques objections du » P. Meslant. » Puis cette seconde note, d'une autre main : « Cette » Lettre a aussi esté collationnée par M*ʳ *Clerselier. » Et, en effet, quelques corrections ont été faites, de l'écriture de Clerselier. Le texte est donc bien authentique, ce qui nous dispense de donner les variantes (qui sont des gloses suspectes ou des fautes) d'autres copies MSS. : 1° Bibl. Mazarine, 2001 (1399), p. 5390-5400; 2°, 3° et 4°, Bibl. Nationale, fr. n. a. 111, 15356, 17155; Bibl. de Troyes, 2336, etc. (voir l'*éclaircissement, *p. 171 ci-avant).*

*Cette lettre ne fut pas imprimée par Clerselier, pour les mêmes raisons que la CCCLXVII*ᵉ *(voir p. 170-171). Baillet,* Vie de Mons. Des-Cartes, *II, 265, en publia le commencement (ci-après p. 345, l. 2, à p. 346, l. 7). Mais elle ne parut en entier que dans le livre de l'abbé Emery,* Pensées de Descartes sur la religion et la morale *(Paris, 1811), puis dans l'*Histoire de la Philosophie Cartésienne, *de Francisque Bouillier (3*ᵉ *édit., t. I, p. 458-459, note).*

*La date est incertaine. On serait tenté d'abord de rapprocher le plus possible cette lettre de la CCCLXVII*ᵉ*, qu'elle reprend pour la compléter; et, de fait, le fragment de Baillet se trouve cité entre deux lettres du 9 février 1645. Mais la lettre CCCLXXIX, p. 215, également adressée au P. Mesland, paraît bien s'intercaler entre la CCCLXVII*ᵉ *et celle-ci. Dans cette CCCLXXIX*ᵉ*, Descartes désire connaître plus explicitement les difficultés que le P. Mesland trouve dans ses* Principes; *et on voit, par la lettre ci-dessous, qu'il a reçu*

quelque chose en réponse à sa demande. Or la CCCLXXIX^e est, au plus tôt, de mai 1645; donc la présente lettre serait postérieure. D'autre part, le P. Mesland allait s'embarquer pour les missions de la Martinique (*ci-dessous, l. 2-10*)*; or ces embarquements de missionnaires se faisaient à Marseille au printemps, sur les vaisseaux de la marine royale,* (*souvent, il est vrai, on attendait trois ou quatre mois un vent favorable*)*. Le P. Mesland se sera sans doute embarqué au printemps de 1646 et en aura averti Descartes assez tôt pour que la réponse de celui-ci pût lui parvenir avant son départ. Elle serait donc de la fin de 1645 ou du commencement de 1646; dans une lettre ci-après, du 14 déc. 1646, Descartes parle de ce départ comme d'une chose accomplie* (Clers., *III, 59*).

Mon Reuerend Pere,

I'ay leu auec beaucoup d'emotion l'adieu pour iamais[a] que i'ay trouué dans la lettre que vous auez pris la peine de m'eſcrire ; & il m'auroit touché encore dauantage, ſi ie n'eſtois icy dans vn païs où ie vois tous les iours pluſieurs perſonnes qui ſont reuenuës des Antipodes. Ces exemples ſi ordinaires[b] m'empeſchent de perdre entierement l'eſperance de vous reuoir quelque iour en Europe ; & encore que voſtre deſſein de conuertir les ſauuages ſoit fort genereux & tres ſainct, toutefois, a cauſe que ie m'imagine que c'eſt ſeulement de beaucoup de zele & de patience, dont on a beſoin pour l'executer, & non point de beaucoup d'eſprit & de ſçauoir, il me ſemble que les talents, que Dieu vous a donnez, pourroient eſtre employez

a. « Ce Pere fut relegué en Canada, ou il est mort, a cause de la trop » grande relation qu'il auoit auec Mr Des Cartes. Ce Pere a fait de sçauantes obseruations et commentaires sur les Meditations de Mr Des » Cartes » (Note marginale, MS. de Chartres, de la même main que : « Cette lettre a aussi esté collationnée... »)

b. Baillet ajoute en marge : « Le P. Charlet son parent en étoit revenu » et avoit été depuis Provincial et Assistant du Général » (II, 265.)

plus vtilement a la conuerſion de nos Athées, qui ſe picquent de bon eſprit, & ne veulent ſe rendre qu'a l'euidence de la raiſon ; ce qui me ſait eſperer qu'apres que vous aurez ſait vne expedition aux lieux où vous alez, & conquis pluſieurs milliers d'ames a Dieu, le meſme eſprit qui vous y conduit vous ramenera, & ie le ſouhaite de tout mon cœur.

Vous trouuerez icy de breues reſponces aus obiections que vous m'auez fait la faueur[a] de m'enuoyer touchant mes Principes[b]. Ie les euſſe faittes plus amples, ſinon que ie crois aſſeurement que la plus part des difficultez qui vous ſont venuës d'abort, en commançant la lecture du liure, s'euanouiront d'elles meſmes, lorſque vous l'aurez acheuée.

Celle que vous trouuez, en l'explication du St Sacrement, me ſemble auſſi pouuoir eſtre facilement oſtée ; car, 1° comme il ne laiſſe pas d'eſtre tres vray de dire que i'ay maintenant le meſme corps que i'auois il y a dix ans, bien que la matiere dont il eſt composé ſoit changée, a cauſe que l'vnité numerique du corps d'vn homme ne depend pas de ſa matiere, mais de ſa forme, qui eſt l'ame ; ainſi les parolles de noſtre Seigneur n'ont pas laiſſé d'eſtre tres veritables : *Hoc eſt corpus meum, quod pro vobis traditur*, & je ne vois pas en quelle autre ſorte il euſt pû parler, pour ſigniffier la Tranſſubſtantiation au ſens que ie l'ai expliquée.

Puis, pour ce qui eſt de la façon dont le corps de C. auroit eſté dans l'hoſtie qui auroit eſté conſacrée durant le temps de ſa mort, ie ne ſçache point

a. Récrit de la main de Clerselier, au-dessus d'un mot barré : *l'honneur*.
b. Cf. ci-avant p. 216, l. 24. — Voir la lettre qui suit.

que l'Eglife en ait rien determiné ; & il faut, ce me femble, bien prendre garde a diftinguer les opinions determinées par l'Eglife, d'auec celles qui font communement receuës par les Docteurs fondez fur vne phyfique mal affeurée. Toutefois, encore que l'Eglife auroit determiné que l'ame de I.-C. n'euft pas efté vnie a fon corps en l'hoftie qui auroit efté confacrée au temps de fa mort, il fuffit de dire que la matiere de cette hoftie auroit pour lors efté autant difpofée a eftre vnie a l'ame de I.-C., que celle de fon corps qui eftoit dans le fepulcre, pour affeurer qu'elle eftoit veritablement fon corps; puifque la matiere, qui eftoit dans le fepulcre, n'eftoit alors nommée le corps de I.-C., qu'a caufe des difpofitions qu'elle auoit a receuoir fon ame. Et il fuffit auffy de dire que la matiere (de cette hoftie ou)[a] du pain auroit eu les difpofitions du corps fans le fang, & celle du vin les difpofitions du fang fans la chair, pour affeurer que le corps feul, fans le fang, euft efté alors dans l'hoftie, & le fang feul dans le calice. Comme auffi ce qu'on dit que c'eft feulement par concomitance que le corps de I.-C. eft dans le calice, fe peut fort bien entendre, en penfant que, bien que l'ame de I.-C. foit vnie a la matiere contenuë dans le calice, ainfi qu'a vn corps humain tout entier, & par confequent que cette matiere foit veritablement tout le corps de I.-C., elle ne luy eft toutefois vnie qu'en vertu des difpofitions qu'a le fang

a. Les signes de parenthèse et le mot *ou* sont de la main de Clerselier, avec cette note marginale : « Ce qui est enfermé dans cette parenthèse a » esté adiouté par vous ou par quelque autre aux paroles de Mr Desc., et » assez a propos. »

a eſtre vni auec l'ame humaine, & non pas en vertu de celles qu'a la chair. Ainſi ie ne vois aucune ombre de difficulté en tout cela. Mais neanmoins ie me tiens tres volontiers, auec vous, aux paroles du Concile, qu'il y eſt *eâ exiſtendi ratione quam verbis exprimere vix poſſumus.*

CDXVIII.

DESCARTES A ***.

[Egmond, 1645 ou 1646?]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 116 (2e partie), p. 528-530.

Imprimée par Clerselier comme suite de notre lettre CCLXXXIX, du 17 novembre 1642, ci-avant t. III, p. 594-597, « A vn Reuerend Pere Iesuite ». Mais l'exemplaire de l'Institut donne cette indication en marge : « autre lettre postérieure », sans dire non plus à qui elle s'adresse. Peut-être est-ce au P. Vatier, destinataire de la CCCLXXXIXe ? Mais Descartes parle, dans notre lettre précédente au P. Mesland, de « breues responses » (p. 346, l. 8), qu'il envoie à des objections sur ses Principes. *Or ici même (p. 350, l. 26), il allègue le départ tout proche du courrier, pour s'excuser de sa brièveté. D'où cette conjecture que la réponse ci-dessous aurait été envoyée avec la lettre précédente et s'adresserait, comme elle, au P. Mesland. — Enfin, comme il est surtout question des* Méditations, *peut-être est-ce la réponse aux objections promises par Porlier en octobre 1645 (voir ci-avant p. 320, note* a).

Pour ce qui eſt de la diſtinction entre l'eſſence & l'exiſtence, ie ne me ſouuiens pas du lieu ou i'en ay parlé[a]; mais ie diſtingue *inter Modos propriè dictos, & Attributa ſine quibus res quarum ſunt attributa eſſe non*

a. *Meditatio V*, p. 66 (Edit. 1642).

poſſunt; ſiue inter modos rerum ipſarum, & modos cogitandi (pardonnez-moy ſi ie change icy de langue, pour taſcher de m'exprimer mieux). *Ita figura & motus ſunt modi propriè dicti ſubſtantiæ corporeæ, quia idem corpus poteſt exiſtere, nunc cum hâc figurâ, nunc cum aliâ, nunc cum motu, nunc ſine motu, quamuis, ex aduerſo, neque hæc figura, neque hic motus, poſſint eſſe ſine hoc corpore. Ita amor, odium, affirmatio, dubitatio, &c. ſunt veri modi in mente; exiſtentia autem, duratio, magnitudo, numerus, & vniuerſalia omnia, non mihi videntur eſſe modi propriè dicti, vt neque etiam in Deo iuſtitia, miſericordia, &c. Sed latiori vocabulo dicuntur Attributa, ſiue modi cogitandi, quia intelligimus quidem alio modo rei alicuius eſſentiam, abſtrahendo ab hoc, quod exiſtat, vel non exiſtat, & alio, conſiderando ipſam vt exiſtentem; ſed res ipſa ſine exiſtentiâ ſuâ eſſe non poteſt extra noſtram cogitationem, vt neque etiam ſine ſuâ duratione, vel ſuâ magnitudine, &c. Atque ideo dico quidem figuram, & alios ſimiles modos, diſtingui propriè modaliter à ſubſtantiâ cuius ſunt modi, ſed inter alia attributa eſſe minorem diſtinctionem quæ, nonniſi latè vſurpando nomen modi, vocari poteſt Modalis, vt illam vocaui in fine meæ reſponſionis ad primas objectiones*[a]*, & melius fortè dicetur Formalis; ſed ad confuſionem euitandam, in primâ parte meæ Philoſophiæ, articulo 60, in quâ de ipſâ expreſſè ago, illam voco diſtinctionem Rationis (nempe rationis Ratiocinatæ); & quia nullam agnoſco rationis Ratiocinantis, hoc eſt, quæ non habeat fundamentum in rebus (neque enim quicquam poſſumus cogitare abſque fundamento), idcirco in illo articulo verbum* Ratiocinatæ *non addo. Nihil autem aliud*

a. Page 130 (Edit. 1642).

mihi videtur in hâc materiâ parere difficultatem, nisi quod non satis distinguamus res extra cogitationem nostram existentes, à rerum ideis, quæ sunt in nostrâ cogitatione. Ita, cum cogito essentiam trianguli, & existentiam eiusdem trianguli, duæ istæ cogitationes, quatenus sunt cogitationes, etiam objectiuè sumptæ, modaliter differunt, strictè sumendo nomen modi; sed non idem est de triangulo extra cogitationem existente, in quo manifestum mihi videtur, essentiam & existentiam nullo modo distingui; & idem est de omnibus vniuersalibus; vt, cum dico, Petrus est homo, cogitatio quidem quâ cogito Petrum, differt modaliter ab eâ quâ cogito hominem, sed in ipso Petro nihil aliud est esse hominem quam esse Petrum, &c. Sic igitur pono tantum tres distinctiones: Realem, quæ est inter duas substantias; Modalem, & Formalem, siue rationis ratiocinatæ; quæ tamen tres, si opponantur distinctioni rationis Ratiocinantis, dici possunt Reales, & hoc sensu dici poterit essentia realiter distingui ab existentiâ. Vt etiam, cum per essentiam intelligimus rem, prout est obiectiuè in intellectu, per existentiam vero rem eandem, prout est extra intellectum, manifestum est illa duo realiter distingui.

Ainsi quasi toutes les controuerses de la Philosophie ne viennent que de ce qu'on ne s'entend pas bien les vns les autres. Excusez si ce discours est trop confus; le Messager va partir, & ne me donne le temps que d'aiouter icy que ie me tiens extremement vostre obligé de la souuenance que vous auez de moy, & que ie suis, &c.

CDXIX.

Descartes a Elisabeth.

[Egmond, janvier 1646.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 10, p. 39-44.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », *sans date. Mais c'est la réponse à la lettre CDXII, p. 335 ci-avant, du 30 novembre 1645; et comme Elisabeth se plaint, dans le post-scriptum de sa lettre du 27 décembre 1645 (p. 341, l. 2), que Descartes ne lui ait pas encore répondu, celle-ci serait des premiers jours de janvier 1646.*

Madame,

Ie ne puis nier que ie n'aye eſté ſurpris d'apprendre que voſtre Alteſſe ait eu de la faſcherie, iuſqu'à en eſtre incommodée en ſa ſanté, pour vne choſe que la plus grande part du monde trouuera bonne, & que pluſieurs fortes raiſons peuuent rendre excuſable enuers les autres[a]. Car tous ceux de la Religion dont ie ſuis (qui ſont, ſans doute, le plus grand nombre dans l'Europe), ſont obligez de l'approuuer, encore meſme qu'ils y viſſent des circonſtances & des motifs apparens qui fuſſent blamables : car nous croyons que Dieu ſe ſert de diuers moyens pour attirer les ames à ſoy, & que tel eſt entré dans le Cloiſtre, auec vne mauuaiſe intention, lequel y a mené, par apres, vne vie fort ſainte. Pour ceux qui ſont d'vne autre creance, s'ils en parlent mal, on peut recuſer leur iu-

a. Voir ci-avant p. 335, l. 11.

gement ; car, comme en toutes les autres affaires, touchant leſquelles il y a diuers partis, il eſt impoſſible de plaire aux vns, ſans déplaire aux autres. S'ils conſiderent qu'ils ne feroient pas de la Religion dont ils ſont, ſi eux, ou leurs peres, ou leurs ayeuls n'auoient quitté la Romaine, ils n'auront pas ſuiet de ſe mocquer, ni de nommer inconſtans ceux qui quitent la leur.

Pour ce qui regarde la prudence du ſiecle, il eſt vray que ceux qui ont la fortune chez eux, ont raiſon de demeurer tous autour d'elle, & de ioindre leurs forces enſemble pour empeſcher qu'elle n'échape ; mais ceux de la maiſon deſquels elle eſt fugitiue, ne ſont, ce me ſemble, point mal de s'accorder à ſuiure diuers chemins, afin que, s'ils ne la peuuent trouuer tous, il y en ait au moins quelqu'vn qui la rencontre. Et cependant, pource qu'on croit que chacun d'eux a pluſieurs reſources, ayant des amis en diuers partis, cela les rend plus conſiderables, que s'ils eſtoient tous engagez dans vn ſeul. Ce qui m'empeſche de pouuoir imaginer que ceux qui ont eſté autheurs de ce conſeil, ayent en cela voulu nuire à voſtre Maiſon. Mais ie ne prétens point que mes raiſons puiſſent empeſcher le reſſentiment de voſtre Alteſſe ; i'eſpere ſeulement que le temps l'aura diminué, auant que cette lettre vous ſoit preſentée, & ie craindrois de le rafraiſchir, ſi ie m'étendois dauantage ſur ce ſuiet.

C'eſt pourquoy ie paſſe à la difficulté que voſtre Alteſſe propoſe touchant le libre arbitre[a], duquel ie taſcheray d'expliquer la dependance & la liberté par

a. Voir ci-avant p. 336, l. 14.

vne comparaiſon. Si vn Roy qui a deffendu les duels, & qui ſçait tres-aſſurément que deux Gentils-hommes de ſon Royaume, demeurans en diuerſes villes, ſont en querelle, & tellement animez l'vn contre l'autre, que rien ne les ſçauroit empeſcher de ſe battre s'ils ſe rencontrent ; ſi, dis-ie, ce Roy donne à l'vn d'eux quelque commiſſion pour aller à certain iour vers la ville où eſt l'autre, & qu'il donne auſſi commiſſion à cét autre pour aller au meſme iour vers le lieu où eſt le premier, il ſçait bien aſſurément qu'ils ne manqueront pas de ſe rencontrer, & de ſe battre, & ainſi de contreuenir à ſa defenſe, mais il ne les y contraint point pour cela ; et ſa connoiſſance, & meſme la volonté qu'il a euë de les y determiner en cette façon, n'empeſche pas que ce ne ſoit auſſi volontairement & auſſi librement qu'ils ſe battent, lors qu'ils viennent à ſe rencontrer, comme ils auroient ſait s'il n'en auoit[a] rien ſceu, & que ce fuſt par quelqu'autre occaſion qu'ils ſe fuſſent rencontrez, & ils peuuent auſſi iuſtement eſtre punis, pour ce qu'ils ont contreuenu à ſa defenſe. Or ce qu'vn Roy peut faire en cela, touchant quelques actions libres de ſes ſuiets, Dieu, qui a vne preſcience & vne puiſſance infinie, le fait infailliblement touchant toutes celles des hommes. Et auant qu'il nous ait enuoyez en ce monde, il a ſceu exactement quelles[b] ſeroient toutes les inclinations de noſtre volonté ; c'eſt luy-meſme qui les a miſes en nous, c'eſt luy auſſi qui a diſpoſé toutes les autres choſes qui ſont hors de nous, pour faire que tels &

a. *Clers.* : s'ils n'en avoient.
b. *Clers.* : qu'elles.

tels obiets ſe preſentaſſent à nos ſens à tel & tel tems, à l'occaſion deſquels il a ſceu que noſtre libre arbitre nous determineroit à telle ou telle choſe ; & il l'a ainſi voulu, mais il n'a pas voulu pour cela l'y contraindre. Et comme on peut diſtinguer en ce Roy deux differens degrez de volonté, l'vn par lequel il a voulu que ces Gentils-hommes ſe battiſſent, puis qu'il a fait qu'ils ſe rencontraſſent, & l'autre par lequel il ne l'a pas voulu, puis qu'il a defendu les düels ; ainſi les Theologiens diſtinguent en Dieu vne volonté abſoluë & independante, par laquelle il veut que toutes choſes ſe faſſent ainſi qu'elles ſe font, & vne autre qui eſt relatiue, & qui ſe raporte au merite ou demerite des hommes, par laquelle il veut qu'on obeïſſe à ſes Loix.

Il eſt beſoin auſſi que ie diſtingue deux ſortes de biens, pour accorder ce que i'ay cy deuant écrit (à ſçauoir qu'en cette vie nous auons touſiours plus de biens que de maux)[a] auec ce que V. Alteſſe m'obiecte touchant toutes les incommoditez de la vie. Quand on conſidere l'idée du bien pour ſeruir de regle à nos actions, on le prend pour toute la perfection qui peut eſtre en la choſe qu'on nomme bonne, & on la compare à la ligne droite, qui eſt vnique entre vne infinité de courbes auſquelles on compare les maux. C'eſt en ce ſens que les Philoſophes ont coutume de dire que *bonum eſt ex integrâ cauſâ, malum ex quouis defectu.* Mais quand on conſidere les biens & les maux qui peuuent eſtre en vne meſme choſe, pour ſçauoir l'eſtime qu'on en doit faire, comme i'ay fait lors que i'ay parlé de l'eſtime que nous deuions faire de cette

a. Cf. p. 337, l. 1.

vie, on prend le bien pour tout ce qui s'y trouue dont on peut auoir quelque commodité, & on ne nomme mal que ce dont on peut receuoir de l'incommodité; car pour les autres défauts qui peuuent y eſtre, on ne les compte point. Ainſi, lors qu'on offre vn employ à quelqu'vn, il conſidere d'vn coſté l'honneur & le profit qu'il en peut attendre, comme des biens, & de l'autre la peine, le peril, la perte du temps, & autres telles choſes, comme des maux; et comparant ces maux auec ces biens, ſelon qu'il trouue ceux-cy plus ou moins grands que ceux-là, il l'accepte ou le refuſe. Or ce qui m'a fait dire, en ce dernier ſens, qu'il y a touſiours plus de biens que de maux en cette vie, c'eſt le peu d'état que ie croy que nous deuons faire de toutes les choſes qui ſont hors de nous, & qui ne dependent point de noſtre libre arbitre, à comparaiſon de celles qui en dependent, leſquelles nous pouuons touſiours rendre bonnes, lors que nous en ſçauons bien vſer; & nous pouuons empeſcher, par leur moyen, que tous les maux qui viennent d'ailleurs, tant grands qu'ils puiſſent eſtre, n'entrent plus auant en noſtre ame que la triſteſſe que y excitent les Comediens, quand ils repreſentent deuant nous quelques actions fort funeſtes; mais i'auoüe qu'il faut eſtre fort philoſophe, pour arriuer iuſqu'à ce point. Et toutesfois ie croy auſſi que meſme ceux là qui ſe laiſſent le plus emporter à leurs paſſions, iugent touſiours, en leur interieur, qu'il y a plus de biens que de maux en cette vie, encore qu'ils ne s'en aperçoiuent pas eux-meſmes; car bien qu'ils appellent quelquefois la mort à leur ſecours, quand ils ſentent de grandes douleurs,

c'est seulement afin qu'elle leur aide à porter leur fardeau, ainsi qu'il y a dans la fable, & ils ne veulent point pour cela perdre la vie; ou bien, s'il y en a quelques-vns qui la veüillent perdre, & qui se tuent eux-mesmes, c'est par vne erreur de leur entendement, & non point par vn iugement bien raisonné, ny par vne opinion que la nature ait imprimée en eux, comme est celle qui fait qu'on prefere les biens de cette vie à ses maux.

La raison qui me fait croire que ceux qui ne font rien que pour leur vtilité particuliere, doiuent aussi bien que les autres trauailler pour autruy[a], & tascher de faire plaisir à vn chacun, autant qu'il est en leur pouuoir, s'ils veulent vser de prudence, est qu'on voit ordinairement arriuer que ceux qui sont estimez officieux & prompts à faire plaisir, reçoiuent aussi quantité de bons offices des autres, mesme de ceux qu'ils n'ont iamais obligez, lesquels ils ne receuroient pas, si on les croyoit d'autre humeur, & que les peines qu'ils ont à faire plaisir, ne sont point si grandes que les commoditez que leur donne l'amitié de ceux qui les connoissent. Car on n'atend de nous que les offices que nous pouuons rendre commodement, & nous n'en attendons pas dauantage des autres; mais il arriue souuent que ce qui leur couste peu, nous profite beaucoup, & mesme nous peut importer de la vie. Il est vray qu'on perd quelquefois sa peine en bien faisant, & au contraire qu'on gagne à mal faire; mais cela ne peut changer la regle de la prudence, laquelle ne se raporte qu'aux choses qui arriuent le plus sou-

a. Voir ci-avant p. 337, l. 15.

uent. Et pour moy, la maxime que i'ay le plus obſeruée en toute la conduite de ma vie, a eſté de ſuiure ſeulement le grand chemin, & de croire que la principale fineſſe eſt de ne vouloir point du tout vſer de fineſſe. Les loix communes de la ſocieté, leſquelles tendent toutes à ſe faire du bien les vns aux autres, ou du moins à ne ſe point faire de mal, ſont, ce me ſemble, ſi bien établies, que quiconque les ſuit franchement, ſans aucune diſſimulation ny artifice, mene vne vie beaucoup plus heureuſe & plus aſſurée, que ceux qui cherchent leur vtilité par d'autres voyes, leſquels, à la verité, reüſſiſſent quelquefois par l'ignorance des autres hommes, & par la faueur de la Fortune; mais il arriue bien plus ſouuent qu'ils y manquent, & que, penſant s'établir, ils ſe ruinent. C'eſt auec cette ingenuité & cette franchiſe, laquelle ie fais profeſſion d'obſeruer en toutes mes actions, que ie fais auſſi particulierement profeſſion d'eſtre, &c.

CDXX.

Descartes a Clerselier.

[Egmond], 12 janvier 1646.

[A. Baillet], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 279-280.

« *Le premier de ces ouvrages* (*deux petits ouvrages qu'il fit à Egmond, l'hyver de 1645-1646*) *étoit la Réponſe qu'il avoit ſi longtéms refuſée au livre des Inſtances de M. Gaſſendi. Il la fit, non pas ſur le livre de M. Gaſſendi qu'il avoit lû avec un peu trop de négligence, & dans la réſolution de n'y rien trouver qui eût beſoin de*

réponse [en marge : Bornii Epist. pag. 489 oper. Gassend. tom. 6][a]; *mais sur des extraits fidelles que quelques amis communs avoient faits des endroits qui méritoient le plus d'être réfutez. Il envoya cette Réponse à Monsieur Clerselier, qui préparoit une édition françoise de ses Méditations, avec les Objections & les Réponses, tant de la traduction de M. le Duc de Luynes que de la sienne*[b]. *Sa lettre d'envoy étoit dattée du 12 de Janvier de l'an 1646; & sur la connoissance qu'il avoit de la maniére dont Monsieur Clerselier en usoit avec M. Gassendi, qui étoit aussi de ses amis, il voulut le prévenir sur quelques termes qui pourroient luy paroitre un peu durs* [en marge : Lettr. MS. du 12 Janvier 1646 à Clerselier]. *Il le pria de considérer qu'il n'avoit pû traiter son adversaire plus civilement*

aprés les injures de son gros livre d'Instances;

& qu'il auroit pû faire encore toute autre chose, s'il n'avoit eu le dessein de l'épargner. Il luy recommanda, sur toutes choses, de ne laisser glisser le nom de M. Gassendi en aucun endroit de la nouvelle édition qu'il entreprenoit, ny dans ce qu'il luy envoyoit contre ses Instances, afin de luy ôter tout sujet de se plaindre qu'on l'eût voulu deshonorer. » (Baillet, II, 279-280.)

La phrase continue par le passage rapporté ci-avant lettre CDXIII, p. 338. Voir la suite ci-après, lettre du 23 février 1646.

CDXXI.

DESCARTES A ***.

[Egmond], février 1646.

Texte de l'édition latine, tome II, epist. 18, p. 96-97.

« Réponse à vn Imprimé, qui a pour Tiltre, *De duobus Circulis.* » Version », *dit simplement Clerselier, t. II, lettre 18, p. 145-147. La date est ainsi indiquée à la fin :* « *En Février 1646.* »

a. Voir ci-avant, p. 238, *éclaircissement.*
b. Voir plus haut p. 193-194.

Difficilius mihi videtur huius quæstionis difficultatem agnoſcere, quàm, vbi cognita eſt, eam extricare. Quiſquis enim conſiderat duos eſſe motus in rotâ plane diſtinctos, rectum ſcilicet & circularem, quorum alter, nempe rectus, nihil plane confert ad eius circumuolutionem, ſed ſolus eam totam ſimul promouet ſecundum lineam rectam ſupra planum ſubiectum, omnes & ſingulas eius partes æque celeriter mouendo; alter vero nihil confert ad eam ita promouendam ſupra planum ſubiectum, ſed ſolus omnes & ſingulas eius partes circa ipſius axem voluit, non tamen eâdem celeritate, ſed remotiores ab axe celerius quàm viciniores, ita vt hæ tantumdem temporis impendant in breui ſuo circuitu abſoluendo, quàm illæ in ampliori; mirari certe | non poteſt, quòd omnes rotæ partes æque longam lineam ſupra planum ſubiectum deſcribant, & tamen non æque celeriter in gyrum vertantur. Videt enim iſtos duos motus eſſe diuerſos, & à ſe mutuo plane independentes. Imo etiam videt hoc plane eſſe neceſſarium, adeo vt pro miraculo eſſet, ſi aliter accideret : cùm enim motus rectus in omnibus rotæ partibus ſit æqualis, circularis autem inæqualis in partibus quæ inæqualiter ab axe diſtant, neceſſe eſt, dum omnes ſimul æquali celeritate feruntur motu recto, vt inæquali ferantur motu circulari. Vnde igitur orta eſt difficultas ? Forte ex eo, quòd iſti duo motus diuerſi pro vno eodemque habeantur, credaturque vulgo rotas curruum ſemper æqualem ſuæ circumferentiæ lineam in plano ſubiecto deſcribere ; quod tamen nunquam, niſi caſu, accurate verum eſſe poteſt. Cauſa enim promotionis ſecun-

dum lineam rectam est vis equorum currum trahentium, aut alia similis; causa autem circumuolutionis est, quòd rotæ, pondere suo planum non accuratissime læuigatum prementes, ei aliquo modo adhæreant; quæ duæ causæ, cùm sint omnino diuersæ, vix vnquam possunt habere effectus plane æquales.

Mirum autem mihi videtur aliquem vti rarefactionis exemplo ad istam difficultatem, quæ meo iudicio nulla est, explicandam; facilius enim intelliguntur duo motus diuersi, quorum vnus alio celerior est (quod solum hîc spectandum occurrit), quàm ista rarefactio, vulgari modo concepta, quæ certe à me intelligi plane non potest.

In libelli istius pag. 6, dicitur *vnamquamque partem minoris circuli vnam tantùm plani subiecti partem tangere.* Quod falsum est; nam, si ille circulus lineam duplo maiorem suâ circumferentiâ in plano describat, vnaquæque istius circumferentiæ pars duas plani partes sibi æquales tangit; si triplo, tres, &c. Nec mirum est eandem lineam fieri successiue duarum linearum commune segmentum; quia primò applicatur vni, deinde alteri, vt, cùm ambulo per plateam, meum corpus fit commune segmentum omnium linearum, quæ à centro terræ ad omnes illius plateæ partes duci possunt.

Pag. 8. Ad hæc verba : *Quâ enim proportione maius vel minus spatium relinqueret?* respondeo : eâ proportione, quâ vis impellens ad motum rectum maior est, vel minor, quàm impellens siue determinans ad circularem. Et nego lineam rectam perfecte congruere

21 prim] 1 (*Edit. lat.*). — 27 eâ] ex (*Edit. lat.*).

cum circulari : vt enim perfecte congruat, debent ſingulæ partes vnius ſingulis alterius eodem tempore congruere, non autem ſucceſſiue. Nec ſimile eſt exemplum panni, pag. 9, quia ſingularum vlnarum applicatio fit tota ſimul, nón autem hîc ſingularum partium.

Pag. 11. *Nemo relinquit quod non habet,* eſt ſophiſma. Nec enim calamus habet lineas quas relinquit in chartâ, cùm motu ſuo eas ducit. Et falſa ſunt quæ ibi ſequuntur.

Pag. 16 & 17. Diſtinctiones inter *rarefactionem ſucceſſiuam & permanentem,* item inter *motum naturalem & per accidens,* ſunt fictitiæ, nec habent vllum in rerum veritate fundamentum. Ex quibus reliqua omnia facile diluuntur.

Febr., anno Dom. 1646.

L'imprimé sur lequel, dans la lettre qui précède, Descartes a porté son jugement, n'a point été retrouvé, et nous n'avons d'autre part aucune indication ni sur l'auteur, ni sur le lieu de l'impression. On ne peut, par suite, former aucune conjecture relative au correspondant qui avait demandé l'opinion de Descartes.

Evidemment le sujet de l'imprimé était l'***aporie*** du ch. 25 des ***Mécaniques*** d'Aristote (cf. t. II, p. 436, et l'*éclaircissement*, p. 450) : « On demande comment, lorsque deux cercles ont un même centre, la révolution par roulement se fait, pour le plus grand comme pour le plus petit, suivant des lignes égales, tandis que, si on les fait rouler isolément, les lignes correspondant à leur révolution sont entre elles comme les grandeurs (diamètres) de ces cercles. De plus, comment, lorsque le centre est le même pour les deux cercles, la ligne correspondant à la révolution par roulement est tantôt de la grandeur (de la circonférence) du petit cercle, tantôt de celle du grand cercle. »

CDXXII.

DESCARTES A CLERSELIER.

[Egmond], 23 février 1646.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, tome II, p. 280.

Suite du passage rapporté lettre CDXX, p. 357-358 ci-avant.

« *M. Clerselier obtint encore depuis, que non seulement le nom de M. Gassendi paroîtroit partout par sa permission, mais qu'il adouciroit dans sa traduction certains termes de M. Descartes, qui, bien que tolérables en Latin, auroient été capables de choquer en nôtre langue M. Gassendi, qu'il vouloit racommoder pour une bonne fois avec M. Descartes. Ce second service fut estimé ce qu'il valoit par M. Descartes, qui par une lettre du 23 de Février 1646* [en marge : Lettr. MS. du 23 Févr.] *remercia M. Clerselier de vouloir bien être tout à la fois son Traducteur, son Apologiste & son Médiateur.* » (Baillet, II, 280.)

CDXXIII.

DESCARTES A MERSENNE.

Egmond, 2 mars 1646.

Texte de l'exemplaire de l'Institut, tome III, lettre 85, p. 487-488.

« *La 56 des lettres de M. de la Hire* » (Inst.). *Le n° 56 est écrit au-dessus de 28 barré, numéro d'un classement primitif à rebours. C'est le n°* (49) *de dom Poirier. L'original n'a pas été retrouvé, et la lettre reste incomplète, comme nous l'apprend la note marginale de l'exemplaire de l'Institut :* « Voyez le reste de cette lettre dans la 56e de M. de la Hire », *tandis que Clerselier continue par la pièce CDXXIII* bis *ci-après. Au sujet de cette dernière, un autre annotateur nous dit :* « Il me paroist que le reste de cette lettre est celle

dont M. Desc. parle en haut de cette page [*p. 364, l. 8*] et qui doit estre dattée du 22ᵉ feurier 1646. Ce n'est pourtant qu'une coniecture, mais elle n'est pas tout à fait mal fondée. » *Mais si l'on examine bien ce que dit Descartes, il est beaucoup plus probable : 1° que la lettre que, huit jours avant la présente (le 23 février), il avait écrite négligemment et sans garder de minute, se trouve complètement perdue; 2° que la pièce CDXXIII* bis, *minute incorrecte à divers égards, est bien une première rédaction de la fin de la présente lettre, mais que Descartes avait complètement refondu cette fin, sous une forme que nous ne connaissons pas. Il y aurait d'autant plus d'intérêt à retrouver l'original disparu.*

Mon Reuerend Pere,

Encore qu'il n'y ait que huit iours que ie vous ay écrit[a], ie trouue deux choſes dans voſtre derniere, auſquelles ie ne veux pas differer de répondre.

La premiere eſt que M. de Roberual dit que ie n'ay pas reſolu le lieu de Pappus, & qu'il a vn autre ſens que celuy que ie luy ay donné. Sur quoy ie vous ſupplie tres-humblement de luy vouloir demander, de ma part, quel eſt cét autre ſens, & qu'il prenne la peine de le mettre par écrit, afin que ie le puiſſe mieux entendre. Car, puis qu'il dit qu'il s'eſt offert de me le demonſtrer, lors que i'eſtois à Paris[b], (comme, de fait, ie croy qu'il m'en a dit quelque choſe, mais ie ne ſçay plus du tout ce que c'eſt), il ne me doit pas refuſer cette faueur; & afin de l'y obliger d'autant plus, ie m'offre, en recompenſe, de l'auertir des principales fautes que i'ay remarquées dans | ſon Ariſtarque*.

14 ne... c'eſt] n'en ay qu'vne memoire fort confuſe.

a. Lettre perdue.

b. Voir ci-avant p. 127 et p. 144, *éclaircissements*.

L'autre point de voſtre lettre, auquel ie ne veux pas differer de répondre, eſt la queſtion touchant la grandeur que doit auoir chaque corps, de quelque figure qu'il ſoit, eſtant ſuſpendu en l'air par l'vne de ſes extremitez, pour y faire ſes tours & retours égaux à ceux d'vn plomb pendu à vn filet de longueur donnée. Car ie voy que vous faites grand eſtat de cette queſtion, & ie vous en ay écrit ſi negligemment, il y a huit iours, que meſme ie ne me ſouuiens pas de ce que ie vous en ay mandé, auſſi que vous ne m'auiez propoſé qu'vn ſeul cas. La regle generale que ie donne en cecy eſt que, comme il y a vn centre de grauité dans tous les corps peſans, il y a auſſy dans les meſmes corps vn centre de leur agitation, lorſqu'ils ſe meuuent eſtant ſuſpendus par l'vn de leurs poins, & que tous ceux en qui ce centre d'agitation eſt également diſtant du point par lequel ils ſont ſuſpendus, ſont leurs tours & retours en temps égaux, pourueu toutesfois qu'on excepte ce que la reſiſtance de l'air peut changer dans cette proportion : car elle retarde bien plus les corps de matiere legere, & ceux dont la figure eſt fort éloignée de la ſpherique, que les autres . . . . .

Page 363, l. 18. — Pour critiquer l'*Aristarchus* de Roberval (voir ci-après lettre CDXXX, p. 396), Descartes n'attendit pas que le profes-

10 m'auiez] m'en auiez. — 13-16 peſans... qui] qui deſcendent librement en l'air à cauſe de leur peſanteur, ainſi tous ceux qui ſont meus autour de quelque point par la meſme peſanteur, ont vn centre de leur agitation, & que tous les corps dans qui. — 21 de... legere] legers. — 23 autres. *La suite de cette lettre, dans Clerselier, constitue notre lettre CDXXIII* bis *ci-après.*

seur lui envoyât ses observations sur la *Géométrie*, ce qu'au reste il ne fit jamais, en sorte que nous ignorons la nature et la portée de celles dont il s'agit ici. A la vérité, dans une lettre de Carcavi à Descartes, du 9 juillet 1649 (*Clers*., III, p. 442), nous voyons une remarque de Roberval touchant un passage de la *Géométrie*, p. 326, l. 3, et concernant indirectement la question de Pappus. Roberval parait, en effet, avoir cherché en cet endroit la raison de cette circonstance que Descartes ne donne qu'une seule conique pour le lieu à quatre droites, tandis que ce lieu comprend un système de deux coniques. Une lettre de Mersenne à Constantin Huygens, du 17 mars 1648 (*Œuvres complètes de Christiaan Huygens*, I, 1883, p. 84) nous apprend qu'on prétendait, à Paris, que ce lieu n'avait pas été résolu par M. Descartes en toute son étendue. Roberval qui, dès 1640 (voir sa lettre à Fermat du 4 août 1640, *Œuvres de F.*, II, 1894, p. 201, 8), avait approfondi la question, devait avoir reconnu, sans peine, le défaut de la solution de Descartes. Mais, quelqu'important que nous puisse paraître aujourd'hui ce défaut, ce n'était point une de ces erreurs tangibles sur lesquelles les géomètres d'alors cherchaient, dans leurs disputes, à s'attaquer. En tout cas, il s'agissait, en 1646, de tout autre chose, puisque Descartes dira (lettre ci-après à Mersenne, du 12 octobre 1646) que ce n'était rien qui concernât la géométrie, mais seulement la grammaire, ou que Roberval faisait quelque équivoque ou transposait quelque virgule pour dire que lui, Descartes, n'avait pas bien pris le sens de Pappus.

Nous sommes, de la sorte, renvoyés à l'examen du texte que Descartes donne d'après la version latine de Commandin. Or il n'y a qu'un passage obscur (*Géométrie*, p. 305, l. 10-14) :

« Quod si ad plures quam quatuor, punctum continget locos non adhuc » cognitos, sed lineas tantum dictas; quales autem sint, vel quam habeant » proprietatem, non constat : *earum unam, neque primam, et quæ mani-* » *festissima videtur, composuerunt ostendentes utilem esse.* »

Descartes (p. 307) traduit (assez librement) que les anciens avaient imaginé une ligne qu'ils montraient être utile à la question, mais qui semblait la plus manifeste, et qui toutefois n'était pas la première.

Sur quoi il combine une divination qu'on peut représenter comme suit. Soient

$$X = o, \ Y = o, \ Z = o, \ U = o, \ V = o,$$

les équations de cinq lignes droites, λ un coefficient constant, et

$$XYZ + \lambda UV = o,$$

l'équation générale du lieu à cinq lignes, d'après la définition de Pappus; le cas que celui-ci aurait regardé comme le premier, et le cas traité par les anciens comme la plus manifeste, correspondraient, l'un au parallélisme des droites X, Y, Z, U (V leur étant perpendiculaire), l'autre au parallélisme de X, Y, U, V (Z leur étant perpendiculaire). — Voir *Géométrie*, p. 335 à 339.

Evidemment cette restitution pouvait être critiquée, au point de vue grammatical, même sans connaître le texte grec, que d'ailleurs Roberval avait pu consulter sur un manuscrit. En fait, ce texte est incertain et obscur ; dans son édition de Pappus (Berlin, Weidmann, 1876, p. 678-679), Fr. Hultsch le donne sous la forme suivante :

ὧν μίαν οὐδέ τινα συμφανεστάτην εἶναι δοκοῦσαν συντεθείκασιν ἀναδείξαντες χρησίμην οὖσαν.

Ce que je traduis, dans un sens totalement différent de celui de Descartes :

« Il n'y a pas une de ces lignes, pas même celle qui pourrait sembler la plus simple, pour laquelle on ait fait la synthèse et montré l'intérêt qu'elle peut présenter. »

Mais, selon toute probabilité, Roberval devait plutôt interpréter, d'après la lettre du texte de Commandin et celle des manuscrits grecs, dans le sens que les anciens « avaient imaginé une ligne dont ils montraient l'utilité, mais qui ne semblait ni la première ni la plus simple ». Sa critique n'avait en tout cas d'intérêt que s'il y avait joint, à son tour, une divination particulière sur cette ligne supposée connue des anciens. — (T.)

CDXXIII *bis*.

DESCARTES A MERSENNE.

[Egmond, 2 mars 1646 ?]

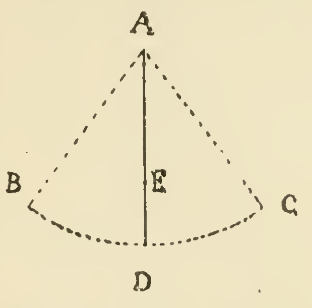
Texte de Clerselier, tome III, lettre 85 (fin), p. 488-491.

Voir le prolégomène de la lettre précédente, à laquelle ce morceau paraît faire suite comme première rédaction abandonnée au moment de la transcription. On peut suspecter la formule de salutation finale, que la minute ne devait pas porter.

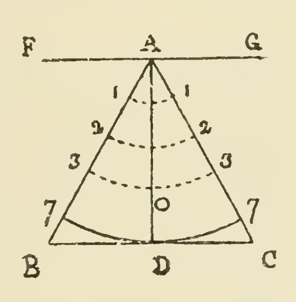
Or pour trouuer ce centre d'agitation, ie donne les regles suiuantes :

1. Si le corps n'a qu'vne dimension sensible, comme AD, que ie suppose estre vn cylindre qui a si peu de grosseur qu'il n'y a que sa largeur seule à considerer,

ſon centre d'agitation eſt en l'endroit de ce corps qui paſſe par le centre de grauité du triangle A B C, lors qu'il décrit ce triangle par ſon mouuement, à ſçauoir au point E qui laiſſe vn tiers de la longueur A D vers la baſe.



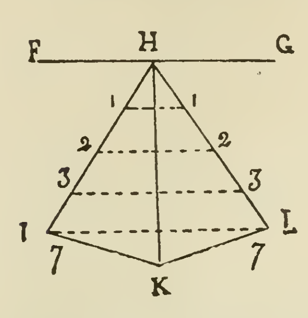
2. Si ce corps a deux dimenſions ſenſibles, comme le plan triangulaire A B C, dont ie ſuppoſe les coſtez A B & A C eſtre égaux, & qu'il ſe meut autour du point A, & enſemble de l'aiſſieu F G, en ſorte que la ligne B C eſt touſiours parallele à cét aiſſieu, alors ſon centre d'agitation eſt dans le point de la ligne A D perpendiculaire à ſa baſe B C, lequel paſſe par le centre de grauité de la pyramide que décrit ce triangle, lors qu'il ſe meut en cette façon, à ſçauoir au point O; en ſorte que O D eſt vn quart de la ligne A D. Et il eſt à remarquer que, ſoit qu'on ſuppoſe la baſe de cette pyramide (laquelle baſe eſt vne partie quadrangulaire d'vne ſuperficie cylindrique) fort eſtroite, ſoit qu'on la ſuppoſe fort large, pourueu qu'aucun de ſes coſtez n'excede le demy cercle, le centre de grauité y diuiſe touſiours la perpendiculaire en meſme façon.



3. Si ce plan triangulaire A B C ſe meut autour du point A en vn autre ſens, à ſçauoir autour de l'aiſſieu [A D][a] perpendiculaire à F G, en ſorte que les points

a. A D peut avoir été ajouté à tort par Clerselier; l'axe, perpendiculaire au plan de la figure, n'avait pas besoin d'être désigné par des lettres.

B & C s'entresuiuent, alors, pour trouuer son centre d'agitation, ie ne le cherche plus dans la ligne A D, mais dans l'vn des costez A B ou A C, & ie décris le

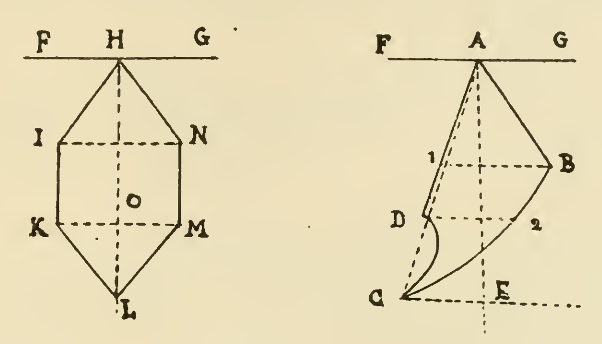


trapeze HIKL, dont le diametre HK est égal au costé AB ou AC, & toutes les lignes droites qu'on y peut inscrire en les ordonnant à angles droits à ce diametre, comme 11, 22, 33 & 77, sont égales à autant de parties de circonferences de cercles ayans leurs centres au point A, qui peuuent estre inscrites dans le triangle ABC, & qui diuisent les costez en mesme raison que HK, comme font[a] 11, 22, 33 & 77. Puis i'imagine que | ce trapeze, estant meu quelque peu (c'est à dire en sorte que chacun de ses points décriue moins qu'vn demy cercle) autour du point H & de l'aissieu FG, décrit vn solide qui a six faces, duquel solide ie cherche le centre de grauité, & ie dis que le point du diametre HK, qui passe par ce centre de grauité en décriuant ce solide, est le centre d'agitation demandé.

4. Enfin, si le corps duquel on demande le centre d'agitation a trois dimensions sensibles, de quelque figure qu'il puisse estre, comme ABCD, pour le trouuer, ie décris premierement vne figure platte, comme HIKLMN, dont les deux moitiez HIKL & HNML doiuent estre égales & semblables, & le diametre HL égal au diametre du plus grand cercle que

a. *Clers.* : font. — Le texte est évidemment mal établi, à la suite d'une correction incomplète. Il faut entendre « et qui divisent les côtés (A B et » B C), comme les droites correspondantes, 11, 22, 33, 77, divisent HK ».

décriue ce corps ADCB, lors qu'il ſe meut autour du centre A : à ſçauoir, il doit eſtre égal à la ligne AE, ſi ce corps ſe meut autour de l'aiſſieu FG, & il doit eſtre égal à la ligne AC, s'il ſe meut autour d'vn autre aiſſieu qui couppe FG à angles droits ; & toutes les lignes droites qu'on peut décrire dans cette figure



HIKLMN, ordonnées à angles droits au diametre HL, comme IN, KM, &c., doiuent auoir entre elles meſme proportion que les ſuperficies cylindriques qui ſont des ſections de ce corps ABCD, faites par des cylindres décrits autour du meſme aiſſieu, autour duquel il ſe meut, | & qui diuiſent ſon diametre en ſemblables parties : par exemple, ſi ce corps ſe meut autour de l'aiſſieu FG, qu'il y ait meſme proportion entre les lignes IN & KM, qu'il y a entre les parties des ſuperficies cylindriques repreſentées par les lignes 1 B & D 2 inſcrites dans ce corps, & que IN & KM diuiſent HL en meſme raiſon que 1 B & D 2 diuiſent AE, & ainſi des autres. Puis i'imagine que cette ſuperficie HIKLMN, eſtant meuë quelque peu (c'eſt à dire en ſorte que chacun de ſes points faſſe moins qu'vn demy cercle) autour de l'aiſſieu FHG, décrit vn ſolide, duquel ſolide ie cherche le centre de grauité,

& ie dis que le point du diametre HL qui paſſe par ce centre de grauité en décriuant ce ſolide, par exemple, le point O, diuiſe HL en meſme raiſon que ce centre d'agitation demandé diuiſe AE, le diametre du corps donné. Ie n'adioûte point les raiſons de tout cecy, car il ne me reſte ny temps ny papier. Ie ſuis,

Mon R. P.,

Voſtre tres-humble & tres-obeïſſant ſeruiteur, DESCARTES.

Si l'on examine la détermination de la distance du *centre d'agitation* à l'axe (c'est-à-dire de la longueur du pendule simple synchrone) dans les deux premiers cas étudiés par Descartes, — pendule composé formé par une droite homogène dont une extrémité est suspendue à l'axe d'oscillation ou par un triangle isoscèle homogène dont le sommet est suspendu à cet axe et dont la base lui est parallèle, — on reconnaît que la solution est numériquement exacte, tandis que le langage de Descartes est au moins peu précis, et que, d'autre part, il semble dénoter une erreur singulière.

Descartes parle en effet, dans le premier cas, du triangle A B C, alors qu'il entend le secteur circulaire A B D C; il parle, dans le second cas, de la pyramide décrite par le triangle ABC, alors qu'il s'agit d'un corps dont non seulement la base est une partie de surface cylindrique, ainsi qu'il le dit d'ailleurs, mais dont deux faces (décrites par les côtés AB et AC) sont des portions de surfaces coniques. Descartes se sert donc, dans un sens très large, des mots *triangle* et *pyramide*; mais quand il parle de la détermination du centre de gravité de ce triangle ou de cette pyramide, il faut entendre, pour l'exactitude du résultat, que leur base doit être considérée comme infiniment petite, tandis qu'il énonce que le résultat est indépendant de la dimension supposée pour la base (pourvu qu'elle ne dépasse pas le demi-cercle ou le demi-cylindre). L'erreur est palpable; et comme, d'autre part, elle n'a point été relevée par Roberval, on doit penser qu'après avoir commis l'inadvertance sur sa minute, Descartes l'aura corrigée dans la lettre envoyée à Mersenne.

En tout cas, si l'on désigne par m la masse de chaque élément du pendule composé, par ρ la distance de cet élément à l'axe d'oscillation, enfin par l la longueur du pendule simple synchrone, il est aisé de voir que les conclusions de Descartes reviennent à admettre, en général,

$$l = \frac{\Sigma m \rho^2}{\Sigma m \rho}.$$

tandis qu'il représente le calcul sommatoire par la recherche d'une quadrature ou d'une cubature et par celle d'un centre de gravité. Or cette formule n'est vraie que si le pendule composé est une figure plane oscillant autour d'un axe situé dans son plan. Dans le cas général, au contraire, on doit poser

$$l = \frac{\Sigma m \rho^2}{\Sigma m \rho \cos \alpha},$$

en désignant par α l'angle du rayon ρ avec la verticale.

Dans la lettre CDXXVII ci-après, adressée à Sir Charles Cavendish le 30 mars 1646, Descartes, se référant à la lettre à Mersenne du 2 mars, reprend le cas général et expose le raisonnement qui l'a conduit à sa théorie. Cavendish avait fait des expériences, en particulier, semble-t-il, sur des triangles isoscèles oscillant autour d'un axe perpendiculaire à leur plan et passant par leur sommet. Soit h la hauteur du triangle, φ le demi-angle au sommet, on a alors

$$l = \frac{3h}{4}\left(1 + \frac{tg.^2 \varphi}{3}\right);$$

la théorie de Descartes conduit à une valeur plus faible; mais il n'était certainement point en état, pas plus qu'aucun mathématicien de son temps, de calculer exactement cette valeur; il pouvait tout au plus reconnaître que la longueur du pendule synchrone devait, proportionnellement, augmenter avec l'angle au sommet du triangle (c'est certainement par inadvertance que, dans la lettre à Cavendish (ci-après, p. 385, l. 14), l'augmentation du rapport inverse est indiquée). Les expériences qui étaient communiquées à Descartes et sur lesquelles il fait des réserves de diverse nature, ne pouvaient donc suffire pour lui faire reconnaître son erreur. (T.)

CDXXIV.

Descartes a Clerselier.

Egmond, 2 mars 1646.

Copie MS., Chartres, *Bibliothèque de la Ville*, 366 (508), f° 9.

On lit, en tête de la lettre, dans le MS. : « Extrait d'vne Lettre » escritte par Mr Desc. au Sr Clerselier », et, d'une autre écriture, une seconde note rajoutée au-dessus : « Cette Lettre est ecrite de la » main de Mr Clerselier. » Ce n'était d'abord qu'un extrait, qui allait de la p. 372, l. 12 ci-après (Pour la difficulté...) *à la*

p. 373, l. 4 (... y eſt auſſy). *Le commencement et la fin n'étaient qu'indiqués, de la manière suivante :* « Monsʳ Il n'y a que 8 iours &c. », *et* « Ie vous ay enuoyé la copie du priuilege &c. » *Mais une demi-feuille, collée après coup en marge de la lettre, donne le commencement et la fin en entier, avec cette indication : « Ce fragment est ce » qui manque au commancem^t et a la fin de la Lettre que Mʳ Des » Cartes a escrite d'Egmond le 2 mars 1646 a Mʳ Clerselier. » — Cette lettre vient la troisième, dans le recueil MS. de Chartres, des lettres de Descartes sur la Transsubstantiation, après les lettres CCCLXVII et CDXVII (ci-avant p. 161 et 344).*

Monſieur,

Il n'y a que 8 iours, que i'ay eu l'honneur de vous eſcrire[a]; mais vos dernieres, que i'ay receues auiourd'huy, me donnent vn nouueau ſuiet de vous remercier, pour la peine que vous auez voulu prendre de receuoir les lettres de ma ſœur*, laquelle les adreſſoit auparauant au Pere Merſenne. Ie ne luy eſcris que deux ou trois fois l'an; ainſi i'eſpere que vous n'en ſerez pas trop importuné.

Pour la difficulté que vous propoſez, touchant le Sᵗ Sacrement, ie n'ay autre choſe a y reſpondre, ſinon que, ſi Dieu met vne ſubſtance purement corporelle en la place d'vne autre auſſy corporelle, comme vne piece d'or en la place d'vn morceau de pain, ou vn morceau de pain en la place d'vn autre, il change ſeulement l'vnité numerique de leur matiere, en feſant que la meſme matiere *numero*, qui eſtoit or, reçoiue les accidens du pain; ou bien que la meſme matiere *numero*, qui eſtoit le pain A, reçoiue les accidens du pain B, c'eſt a dire qu'elle ſoit miſe ſous les meſmes dimenſions, & que la matiere du pain B en ſoit oſtée.

a. Lettre CDXXII, p. 362.

Mais il y a quelque chofe de plus au S[t] Sacrement ; car, outre la matiere du corps de Iefus Chrift, qui eft mife fous les dimenfions où eftoit le pain, l'ame de Iefus Chrift, qui informe cette matiere, y eft auffy.

Ie vous ay enuoyé la copie du priuilege *, & ie vous ay mendé mon fentiment, touchant les 5[es] obiections, il y a 8 iours. Et ie fuis voftre tres humble & tres obeiffant feruiteur,

DES CARTES.

N'ayant qu'vne petite lettre a enuoyer au P. Merfenne [a], & celle cy eftant encore plus courte, i'ay cru n'en deuoir pas faire deux pacquets.

Page 372, l. 6. — Jeanne Descartes, sœur aînée du philosophe, de trois ans plus âgée que lui, mourut, dit Baillet, I, 6, peu de temps après leur père (inhumé le 20 octobre 1640), et le même Baillet (ci-avant, p. 130) parle de son mari, Rogier du Crévis, comme veuf, en effet, lors du voyage de 1644 en France. C'est donc à son autre sœur (ou plutôt demi-sœur), Anne Descartes, de quinze ans plus jeune que lui, mariée à M. du Bois-d'Avaugour, que Descartes écrivait en 1646. — A ce propos, lorsque Descartes rappelait, en janvier 1641, la perte de deux personnes qui lui étaient très proches, il voulait dire sans doute, non pas son père et sa fille, mais son père et sa sœur aînée (t. III, p. 278, *note* a).

Page 373, l. 5. — Le privilège octroyé à Descartes le 4 mai 1637 (voir t. I, p. 389, *éclaircissement*), non seulement pour le *Discours de la Methode, plus la Dioptrique, etc.*, mais encore pour « toutes les œuvres qu'il » a composées et qu'il composera, etc. » Le même privilège avait déjà servi pour l'édition des *Meditationes* en 1641 (bien qu'il n'y soit pas reproduit en entier), et pour celle des *Principia* en 1644 (il y figure tout au long). Il devait servir encore pour la traduction française des *Méditations* et pour celle des *Principes*, qui parurent l'une et l'autre au commencement de 1647.

a. Lettre CDXXIII, p. 362.

CDXXV.

DESCARTES A X***.

[?]

COPIE MS., Chartres, *Bibliothèque de la Ville*, 366 (508), f° 10.

Cette lettre vient, dans le MS., aussitôt après la précédente, ci-avant p. 371. On lit en tête : « Extrait d'vne autre Lettre de » Mr Desc. Ie ne sçay d'ou, ny a qui elle est escritte », note qui est de la même écriture que toute la lettre. En outre, l'indication suivante a été rajoutée : « Id. (*c'est-à-dire comme à la page précédente du MS.,* » cette Lettre est ecrite de la main) de Mr Clerselier. » *Bien qu'elle soit placée, dans le MS., la quatrième des lettres de Descartes sur la Transsubstantiation (voir les trois autres ci-avant, p. 161, 344 et 371), il ne semble pas qu'elle leur soit postérieure; elle paraît même antérieure à la lettre CCCLXVII, du 9 février 1645 (cf. p. 165, l. 19, etc., et p. 375, l. 10), et certaines expressions la rapprochent plutôt de la lettre CCCXLVII, 2 mai 1644 (cf. p. 119, l. 22 et p. 375, l. 8)*[a]. — *Une copie MS. du même fragment se trouve à Paris, Bibliothèque Mazarine, MS. 2001 [1399], f° 541, avec quelques variantes qui ne doivent pas être relevées, le texte ci-dessous étant écrit de la main de Clerselier et collationné sur l'original.*

Quant a la difficulté dont vous me parlez, ie ne voy pas qu'elle ſoit autre au regard de ma philoſophie, qu'au regard de celle de l'Eſcole. Car il y a deux principales queſtions touchant ce myſtere. L'vne eſt comment il ſe peut faire que tous les accidens du pain de-

a. Il se peut cependant que Descartes ait tenu, même après mars 1646, à ne pas sortir de la réserve qu'il n'avait encore rompue qu'avec le P. Mesland, et en lui demandant le secret. La même prudence apparait bien dans la lettre précédente à Clerselier; celle-ci ne lui serait-elle pas également adressée, Clerselier étant revenu sur la question, et Descartes n'ayant pas encore eu assez de confiance en lui pour lui proposer son explication théologique? (T.)

meurent en vn lieu où le pain n'eſt plus, & où il y a vn autre corps en ſa place; l'autre eſt comment le corps de Ieſus Chriſt peut eſtre ſous les meſmes dimenſions où eſtoit le pain.

I'ay deu reſpondre a la premiere autrement qu'on ne fait dans l'Eſcole, a cauſe que i'ay vne autre opinion de la nature des accidens. Mais, pour la derniere, ie n'ay pas beſoin de chercher aucune nouuelle explication; & bien que i'en puſſe trouuer quelqu'vne, ie ne la voudrois pas diuulguer, pource qu'en ces matieres-là les plus communes opinions ſont les meilleures. Ainſy on peut demander a tous les Theologiens, comme a moy : lorſqu'vne ſubſtance corporelle eſt changée en vne autre & que tous les accidens de la premiere demeurent, qu'eſt ce qu'il y a de changé? Et ils doiuent reſpondre, comme moy, qu'il n'y a rien du tout de changé de ce qui tomboit ſous les ſens, ny, par conſequent, rien de ce pour quoy on a donné diuers noms a ces ſubſtances; car il eſt certain que la diuerſité des noms qu'on leur a donnez, ne vient que de ce qu'on a remarqué en elles diuerſes proprietez qui tombent ſous les ſens.

Au bas de cette lettre, dans le MS. de Chartres, se trouve la note suivante, d'une autre main que celle de Clerselier : « Voyez l'objection de » Mr Arnaud, qui est sur la fin des 4es objections page 254, et la response » de Mr Des Cartes page 291 du Liure des Meditations. Plus voyez vne » autre objection qui est vers le milieu des 6es objections page 417, et la » response de Mr Des Cartes page 532 du mesme Liure. » Ces quatre extraits sont ensuite donnés dans le MS., p. 11, 12, 22 et 23. A la fin, p. 26, se trouve cette note : « Icy finit tout ce qu'on a d'Escrits de Mr Des » Cartes traittant particulierement de la Transubstantiation. Ce qui suit » sont Lettres, Reponses et Escrits que plusieurs sçauans ont composez a » l'occasion des sentimens de Mr Des Cartes sur ce sacré mystere. »

CDXXVI.

DESCARTES A CHANUT.

[Egmond, 6 mars 1646.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 32, p. 99-101.

« A Monsieur Chanut », *dit simplement Clerselier, sans donner de date. Mais l'exemplaire de l'Institut donne la note suivante sur un papier collé :* « *Elle n'est point datée; mais on void bien, par la lec-* » *ture de la lettre, que c'est à la fin de l'hyuer de l'an 1646. Or dans* » *le Catalogue MS. des lettres écrites et receues de M. Chanut, il y* » *en a une receue de M. D. du 6 mars 1646; et je ne doute point* » *que ce ne soit celle-cy. Elle est donc fixement datée du 6 mars* » *1646.* »

Monſieur,

Si ie m'eſtois donné l'honneur de vous écrire autant de fois que i'en ay eu le deſir, depuis que vous eſtes paſſé par ce pays [a], vous auriez eſté fort ſouuent importuné de mes lettres ; car il n'y a pas vn iour que ie n'y aye penſé pluſieurs fois. Mais i'ay attendu que i'euſſe quelque autre occaſion pour écrire à Monſieur Braſſet, afin qu'il ne luy ſemblaſt pas que ie ne le vouluſſe employer que pour faire tenir des paquets ; & cette occaſion n'eſtant pas venuë, comme i'auois eſperé, ie me propoſe d'aller demain à la Haye, & de luy porter celle-cy pour vous eſtre adreſſée.

La rigueur extraordinaire de cét hyuer m'a obligé à faire ſouuent des ſouhaits pour voſtre ſanté & pour

a. Voir lettre CDVIII ci-avant, p. 318.

celle de | tous les voſtres; car on remarque en ce païs qu'il n'y en a point eu de plus rude depuis l'année 1603. Si c'eſt le meſme en Suede, vous y aurez veu toutes les glaces que le Septentrion peut produire. Ce qui me conſole, c'eſt que ie ſçay qu'on a plus de preſeruatifs contre le froid en ces quartiers-là, qu'on n'en a pas en France, & ie m'aſſure que vous ne les aurez pas negligez. Si cela eſt, vous aurez paſſé la pluſpart du temps dans vn poeſle, où ie m'imagine que les affaires publiques ne vous auront pas ſi continuellement occupé, qu'il ne vous ſoit reſté du loiſir pour penſer quelquefois à la Philoſophie. Et ſi vous auez daigné examiner ce que i'en ay écrit, vous me pouuez extremement obliger, en m'auertiſſant des fautes que vous y aurez remarquées. Car ie n'ay encore pû rencontrer perſonne qui me les ay dites; & ie voy que la pluſpart des hommes iugent ſi mal, que ie ne me dois point arreſter à leurs opinions; mais ie tiendray les voſtres pour des oracles.

Si vous auez auſſi ietté quelquefois la veuë hors de voſtre poeſle, vous aurez peut-eſtre aperceu en l'air d'autres meteores que ceux dont i'ay écrit, & vous m'en pourriez donner de bonnes inſtructions. Vne ſeule obſeruation que ie fis de la neige exagone, en l'année 1635, a eſté cauſe du Traitté que i'en ay fait[a]. Si toutes les experiences dont i'ay beſoin pour le reſte de ma Phyſique me pouuoient ainſi tomber des nuës, & qu'il ne me fallust que des yeux pour les connoître,

a. *Les Meteores*, Discours Sixiesme, p. 223. L'observation était du 5 février 1635, et Descartes l'avait conservée dans des notes, qui seront publiées.

ie me promettrois de l'acheuer en peu de temps; mais pource qu'il faut auſſi des mains pour les faire, & que ie n'en ay point qui y ſoient propres, ie pers entierement l'enuie d'y trauailler dauantage.

Ce qui n'empeſche pas neantmoins que ie ne cherche touſiours quelque choſe, quand ce ne ſeroit que *vt doctus emoriar,* & afin d'en pouuoir conferer en particulier auec mes amis, pour leſquels ie ne ſçaurois rien auoir de caché. Mais ie me plains de ce que le monde eſt trop grand, à raiſon du peu d'honneſtes gens qui s'y trouuent; ie voudrois qu'ils fuſſent tous aſſemblez en vne ville, & alors ie ſerois bien aiſe de | quitter mon hermitage, pour aller viure auec eux, s'ils me vouloient receuoir en leur compagnie. Car encore que ie fuïe la multitude, à cauſe de la quantité des impertinens & des importuns qu'on y rencontre, ie ne laiſſe pas de penſer que le plus grand bien de la vie eſt de iouïr de la conuerſation des perſonnes qu'on eſtime. Ie ne ſçay ſi vous en trouuez beaucoup aux lieux où vous eſtes, qui ſoient dignes de la voſtre; mais, pource que i'ay quelquefois enuie de retourner à Paris, ie me plains quaſi de ce que Meſſieurs les Miniſtres vous ont donné vn employ* qui vous en éloigne, & ie vous aſſure que, ſi vous y eſtiez, vous ſeriez l'vn des principaux ſuiets qui me pourroient obliger d'y aller; car c'eſt auec vne tres-particuliere inclination que ie ſuis, &c.

Page 378, l. 23. — Voir ci-avant, p. 301, *éclaircissement,* pour cet emploi que les ministres (Mazarin et Brienne) avaient donné à Chanut. Après le séjour à Amsterdam, dont il a été question p. 318 à 320, Chanut alla rejoindre La Thuillerie en Danemark. Tous deux arrivèrent à Stockholm

le 31 décembre 1645. Ils écrivirent l'un et l'autre à Mazarin le 6 janvier 1646; La Thuillerie, comme ambassadeur extraordinaire, venait de présenter Chanut à la reine de Suède. Le 3 février, La Thuillerie écrivit encore : « Je parts, Dieu aydant, apres demain... quittant la Suede. J'y » laisse Mr Chanut instruit de toutes choses, et dans une parfaite estime » de Sa dite Majesté. » Afin d'entretenir cette estime, sans doute, La Thuillerie demande à Mazarin qu'on envoie quelques présents pour la reine : « des monstres peintes, des desabillés parfumez, quelques chevaux » de legere taille... » Enfin, Chanut écrivit le 8 février 1646 : « Le départ » de M. de la Thuillerie me donnant lieu d'attendre les commandemens » de V. Eminence... ». Chanut resta en Suède comme Résident du roi auprès de la reine Christine. Tous ces détails ont été copiés aux Archives des Affaires étrangères, *Registre des négociations avec la Suède*, année 1646 et suiv., p. 346, 347, 397 et 400.

CDXXVII.

Descartes a Cavendish.

Egmond, 30 mars 1646.

Autographe, Bibl. Nat., fr. n. a. 5160, f. 31-34.

Autographe formé d'une demi-feuille, remplie des deux côtés (recto *18 lignes, plus l'en-tête,* verso *29 lignes*)*; d'une feuille entière, pliée en deux* (*premier feuillet, 27 lignes de chaque côté; second feuillet, 28*)*; enfin, d'une demi-feuille, remplie d'un côté seulement* (*18 lignes, plus la suscription, la date, la signature*)*; de l'autre côté se trouve l'adresse, avec deux cachets de cire rouge, aux initiales R et C entrelacées, et un bout de soie jaune à l'un d'eux. Ecriture très soignée, beaucoup plus que dans les lettres à Mersenne; alinéas bien distincts; Descartes a mis soigneusement à la ligne, ce qu'il ne faisait guère non plus en écrivant à Mersenne. En bas et à gauche de la première page, on lit : 27 C.* « *Voyez la 57e des MSS. de la Hire* », *dit l'exemplaire de l'Institut* (*le 5 a été rajouté après coup et d'une autre main sur un 2 encore visible*). *N° 71 de dom Poirier. — Les figures manquent; elles se trouvaient sans doute sur une feuille à part. Nous donnerons celles de Clerselier, ainsi que les variantes du texte imprimé, t. III, lettre 66, p. 491-498,* « A Monsieur de Cavendische, Chevalier Anglois ».

Monſieur,

Ie tiens a beaucoup d'honneur qu'il vous ait pleu me propoſer vne queſtion, touchant laquelle quelques autres n'ont pû vous ſatisfaire. Mais i'ay bien peur de le pouuoir encore | moins, pource que mes raiſonnemens ne s'accordent pas auec les experiences que vous auez pris la peine de m'enuoyer; & toutefois ie vous auouë ingenuëment que ie ne puis encore aperceuoir en quoy ils manquent. C'eſt pourquoy ie les expoſeray icy tels qu'ils ſont, affin de les ſoumetre a voſtre iugement, & que vous me faciez, s'il vous plaiſt, la faueur de m'inſtruire.

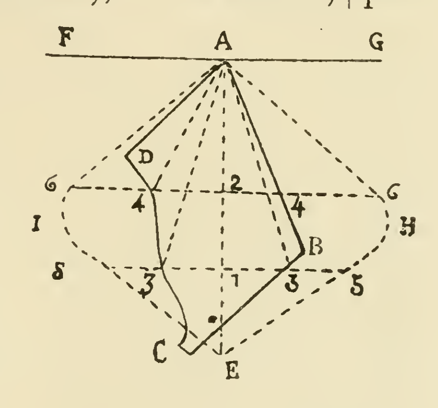
Il y a enuiron vn mois que, le R. P. Mercenne m'ayant propoſé la meſme difficulté, ie luy fis reſponſe [a] que, comme il y a vn centre de grauité en tous les cors, ſelon lequel ils deſcendent librement en l'air, ainſy ceux qui ſe meuuent eſtant ſuſpendus, ont vn centre de leur agitation, lequel regle la durée de ce que vous nommez leurs vibrations, en [b] ſorte que tous ceux en qui ce centre d'agitation eſt egalement diſtant de l'aiſſieu autour duquel ils ſe meuuent, font leurs vibrations en tems egal. Mais i'exceptois neanmoins tres expreſſement ce que la reſiſtance de l'air peut changer en cete proportion. Puis, ſuppoſant qu'on auoit ſoin, en faiſant les experiences, d'euiter cete reſiſtence de l'air, en n'examinant que les figures ou

5 pource que] parce que. — 13 R. P.] Reuerend Pere. — 15, 20 *et* 24 en] dans. — 26 en] &.

a. Lettre CDXXIII ci-avant, p. 362. Cf. lettre CDXXIII *bis*, p. 366.
b. Descartes a écrit deux fois le mot *en*.

elle n'eſt pas ſenſible, a cauſe que ſa quantité ne peut eſtre determinée par raiſon, ie m'areſtois ſeulement a chercher ce centre d'agitation par les regles de la Geometrie, leſquelles ie penſe infallibles en ce point; & voycy celle que ie donnois.

Ayant, par exemple, le cors ABCD tant irregulier qu'on le voudra ſuppoſer (ce qui s'entend toutefois en telle ſorte que ſa figure ne face point que la reſiſtence de l'air ſoit ſenſible, & que, par conſequent, il n'ait pas beaucoup d'épaiſſeur), ie determine, | premierement, l'aiſſieu FG, autour duquel ie ſuppoſe qu'il fait ſes vibrations, & la perpendiculaire AE, qui rencontre cet aiſſieu a angles droits & paſſe par le centre de grauité de ce cors. Puis, imaginant vne infinité de cylindres de diuerſes grandeurs, qui ont tous pour aiſſieu la ligne FG & qui coupent ce cors, ie deſcris vne figure plate AHEI, qui a pour diametre la perpendiculaire AE, & dans laquelle toutes les lignes droites ordonnees en meſme façon des deux coſtez a angles droits a cete perpendiculaire, comme ſont 26 & 15, ont entre elles meſme raiſon que les pyramides dont le ſommet eſt au point A & qui ont des baſes egales aux parties des ſuperficies des cylindres ſuſdits, leſquelles ſe trouuent dans ce cors. En ſorte que, prenant a diſcretion dans cete perpendiculaire



4 en] dans. — 5 celle] celles.

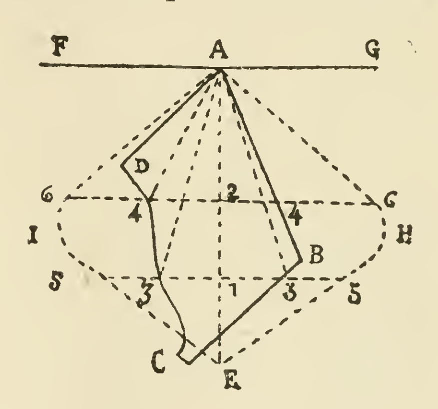
AE les poins 1 & 2, l'ordonnée 15 ait mesme raison a l'ordonnée 26 que toute la pyramide A73[a], dont la base 73 est partie d'vne superficie cylindrique, a la pyramide A44, qui a aussy pour base la superficie commune a ce cors & au cylindre qui le coupe aux poins 4, 4. Puis enfin ie cherche le centre de grauité de cete figure plate, & ie dis que le centre d'agitation du cors donné ABCD est dans la perpendiculaire AE, au mesme point ou est ce centre de grauité. De quoy i'adiousteray icy la demonstration.

Premierement, comme le centre de grauité est tellement situé, au milieu d'vn cors pesant, qu'il n'y a aucune partie de ce cors qui puisse, par sa pesanteur, detourner ce centre de la ligne suiuant laquelle il descend, dont l'effect ne soit empesché par vne autre partie qui luy est opposée & qui a iustement autant de force qu'elle : d'ou il suit que ce centre de grauité se meut tousiours, en descendant, par la mesme ligne qu'il feroit s'il estoit seul, & que toutes les autres parties du cors dont il est le centre fussent ostées; ainsy, ce que ie nomme le centre d'agitation d'vn cors suspendu, est le point auquel se raportent si egalement les diuerses agitations de toutes les autres parties de ce cors, que la force que peut auoir chascune d'elles a faire qu'il se meuue plus | ou moins viste qu'il ne fait, est tousiours empeschée par celle d'vne[b] autre qui luy est opposée; d'ou il suit aussy (*ex definitione*) que ce centre d'agitation se doit mouuoir autour de l'aissieu

a. Clerselier a imprimé « A33 », d'accord avec sa figure, et de même à la ligne suivante, « 33 ». — D'après le texte de l'autographe, il faudrait remplacer par un 7 l'un des deux 3 de la figure.
b. Descartes a écrit *vn*, et Clerselier imprime aussi *vn*.

auquel il eſt ſuſpendu, auec la meſme viteſſe qu'il feroit ſi tout le reſte du cors dont il eſt partie eſtoit oſté, &, par conſequent, de meſme viteſſe que feroit vn plomb pendu a vn filet a meſme diſtance de l'aiſſieu FG.

Apres cela, ie conſidere qu'il n'y a rien qui empeſche que ce centre d'agitation ne ſoit au meſme point auquel eſt le centre de grauité, ſinon que les parties les plus eloignées de l'aiſſieu, autour duquel ce cors ſe meut, ſont plus agitées que celles qui en ſont plus proches; d'ou ie conclus qu'il doit eſtre en quelque point de la perpendiculaire AE, en laquelle ie ſuppoſe qu'eſt auſſy le centre de grauité, pource qu'au regard des parties qui ſont des deux coſtez de cete perpendiculaire egalement diſtantes de l'aiſſieu FG, il n'y a aucune difference entre les proprietez de ces deux centres; mais il doit eſtre en vn point de cete perpendiculaire plus eloigné de cet aiſſieu que n'eſt celuy de grauité, pource que ce ſont les parties qui en ſont les plus eloignées, qui ont le plus d'agitation.



Enfin ie conſidere que toutes les parties de ce cors, qui ſont egalement diſtantes de cet aiſſieu FG, c'eſt a dire qui ſont en la ſuperficie d'vn meſme cylindre, lequel a auſſy FG pour ſon aiſſieu, ſont egalement agitées, & que celles qui ſont en la ſuperficie d'vn autre cylindre plus grand, ou plus petit, qui a auſſy FG pour

10, 12, 21, 27 *et* 29 en] dans. — 25 *après* les] autres *ajouté*.

aiſſieu, ſont plus ou moins agitées, a raiſon de ce que le diametre de leur cylindre eſt plus ou moins grand que le diametre du precedent, & | par conſequent qu'il y a meſme raiſon entre la force de l'agitation qu'ont enſemble toutes les parties de ce cors, qui ſont en la ſuperficie du premier cylindre, & celle qu'ont toutes les parties du meſme cors qui ſont en la ſuperficie du ſecond, qu'il y a entre les pyramides, ou autres ſolides de meſme eſpece, quels qu'ils ſoient, qui ont leur[a] baſes egales a ces ſuperficies cylindriques, & leur hauteurs egales aux diametres ou demidiametres des meſmes cylindres. Car la force de leur agitation ne ſe meſure pas ſeulement par leur viteſſe, dont la difference eſt repreſentée par les differentes hauteurs de ces ſolides, mais auſſy par la diuerſe quantité de leur matiere, laquelle eſt repreſentée par les diuerſes grandeurs des baſes. D'ou il ſuit euidenment que le centre de grauité de la figure plate deſcrite cy deſſus tombe au meſme point, dans la perpendiculaire AE, que le centre d'agitation demandé, qui eſt ce que i'auois a demonſtrer.

Mais, pource que les experiences que vous m'auez fait la faueur de m'enuoyer, ſemblent eſtre fort eloignées de ce calcul, il faut encore icy que ie taſche d'en dire la raiſon, laquelle ie croy proceder de ce que les figures des cors qu'on a examinez rendent la reſiſtance de l'air fort ſenſible. Car, pour les triangles iſoſceles, ie m'aſſure que, s'ils auoient eſté ſuſpendus par l'angle

5 *et* 7 en] dans. — 6 celle] celles.

a. *Sic* pour ce pluriel dans toute la lettre.

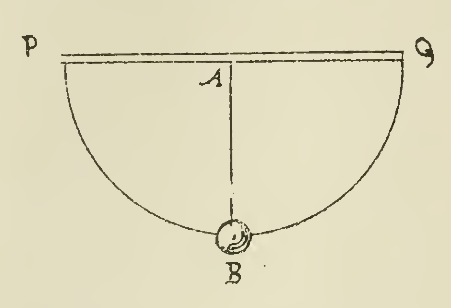
opposé a leur base & qu'on les eust fait mouuoir autour d'vn aissieu auquel cete base eust tousiours esté parallele, on eust trouué, aussy bien en ceux dont l'angle opposé a la base est de 60 ou 90 ou 120 degrez, qu'en celuy de 20, que la perpendiculaire tirée de cet angle sur la base eust tousiours eu a peu pres la proportion de 4 a 3 auec le plomb, ou, comme vous le nommez, le funependule, dont les vibrations sont isocrones, suiuant ce que i'ay cy deuant escrit au R. P. Mercenne[a]. Mais si on fait mouuoir ces triangles en autre sens, en sorte que les angles a la base se haussent & se baissent l'vn apres l'autre, & non point egalement en mesme tems (ce que ie iuge qu'on a fait en vos experiences), cete proportion entre la perpendiculaire & le funependule doit estre | beaucoup plus grande que de 4 a 3, & elle doit estre d'autant plus grande que l'angle opposé a la base est plus obtus, comme i'auois aussy mandé au P. M. Et ie pense que l'experience qui suit peut suffire pour demonstrer que cela ne vient que de la resistance de l'air.

Si vn baston, ou autre cors long, comme P Q, egalement gros des deux costez, est tellement suspendu par son milieu au point A, qu'il soit en parfait equilibre, il n'y a personne qui n'auouë que la moindre force est suffisante pour faire hausser & baisser ses deux bouts P & Q a toute sorte d'inclinations, & qu'il n'y a

3 en] dans. — 4 de 90. — de 120. — 5 qu'en] que dans. — 6 la] sa. — 9 R. P.] Reuerend Pere. — 10 en] dans vn. — 18 P. M.] Reuerend Pere Mersenne. — 25 ses] les. — 26 toutes sortes.

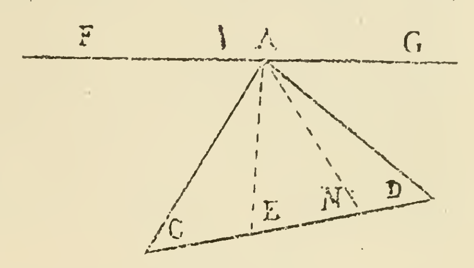
a. Voir ci-avant p. 367, l. 19.

rien que la resistance de l'air qui empesche que cete mesme force ne le puisse aussy hausser & baisser auec la mesme vitesse qu'elle se peut mouuoir estant seule (car ie comprens icy sous ce nom de resistence de l'air ce que les autres appelent la tardiueté ou l'inclination au repos qu'ils pensent estre naturelle a tous les cors; & ie luy donnerois encore vn autre nom, si i'entreprenois d'expliquer toute cete matiere suiuant mes principes, mais cela requereroit beaucoup de tems), de façon que, puisque le plomb B attaché au filet AB, que ie suppose egal a la ligne AP ou AQ, fait ses vibrations en certain tems, si on attache ce mesme plomb B a l'vn des bouts du baston P ou Q (ou bien aussy en quelque autre endroit que ce soit du demicercle PBQ, lequel ie suppose si leger qu'il n'apporte en cecy aucun changement qui soit sensible), il n'y aura rien qui l'empesche de faire ses vibrations aussy viste qu'auparauant, sinon la resistance que fait l'air au mouuement de ce baston; mais on trouuera, par experience, que si ce plomb n'est point fort gros & pesant, a comparaison du baston, il fera ses vibrations beaucoup plus lentement, en le faisant ainsy mouuoir auec | soy, que s'il n'estoit attaché qu'a vn filet. Si donc on fait exactement cete experience, & qu'apres cela on considere le triangle ACD, tellement suspendu en A que, lorsque



2 aussy *omis*. — 12 puisque *omis*. — 15 fait] faisant. — 18 en] à. — 20 aura] a. — 26 soy] luy. — 28 cela *omis*.

ſon angle D deſcend de G vers E, ſon autre angle C monte vers F, on verra clairement qu'il n'y a, la plus part du tems, qu'vne petite partie de ce triangle qui ait de la force pour le mouuoir, & que tout le reſte ne ſert qu'a retarder ſes vibrations, en meſme façon que le baſton PQ retarde celles du plomb B. Car, au point ou il eſt maintenant, toute ſa partie CAE, qui eſt au dela de la perpendiculaire AE, & vne autre partie de l'autre coſté, qui luy eſt egale, a ſçauoir EAN, ſont en equilibre, ainſy que les deux coſtez du baſton PA & AQ, ſi bien qu'il ne reſte que DAN qui agiſſe & repreſente le plomb B. Et a meſure que l'angle D deſcend vers E, cete partie NAD deuient plus petite, & l'autre NAC deuient plus grande, ce qui eſtant calculé & adiouſté a ce que i'auois cy deuant mandé au P. Mercenne, ie ne doute point qu'il ne s'accorde auec toutes les experiences, pouruû qu'elles ſoyent faites exactement.



Mais il y a beaucoup de choſes a obſeruer, affin de ne ſe pas meſprendre en les faiſant, & qu'il n'y ait point d'autres additions ou deductions a faire en ce calcul. Car, premierement, la longeur du ſunependule ne doit eſtre contée que depuis le principe de ſon mouuement A iuſques au centre d'agitation du plomb B, lequel n'eſt pas ſenſiblement different de ſon centre de grauite. Puis, il faut auoir ſoin que l'epaiſſeur des

14 PA] A P. — & *omis*. — 15 qui repreſente. — 16 NAD] DAN. — 19 P.] R. Pere.

lames, dont on fait ces triangles, ſoit fort egale en toutes leurs parties; & que la pointe de l'angle, par lequel ils ſont ſuſpendus, ſe raporte bien iuſtement a l'aiſſieu autour duquel ils ſe meuuent.

Au reſte, Monſieur, i'ay bien peur que vous ne blaſmiez | ma temerité, de ce que i'oſe ainſy determiner des choſes qui dépendent de l'experience, ſans que i'en aye fait l'eſpreuue auparauant; mais ie vous ſuplie de croyre que c'eſt le zele, que i'ay a vous obeir, qui m'a porté a eſcrire icy mon ſentiment ſans aucune reſerue, comme ie ſuis auſſy ſans reſerue,

Monſieur,

Voſtre tres humble &
tres obeiſſant ſeruiteur

DESCARTES.

D'Egmond, le 30 Mars 1646.

Adresse :

A Monſieur
Monſieur le Cheualier de
Cauendyſſche
a Paris.

Dans cette lettre à Charles Cavendish, Descartes, probablement embarrassé par les résultats des expériences qui lui étaient communiquées, mais dont nous n'avons pas le détail [a], fait une grave réserve sur sa théorie, telle

1 en] dans. — 14 tres obeiſſant] fidele. — 16 D'Egmond... 1646 *en tête de la lettre.*

a. On peut cependant consulter les *Reflectiones physico-mathematicæ* du Père Mersenne (*Novarum observationum physic.-math. tomus III,* Parisiis, 1647, pages 114 à 125).

que nous la lisons, dans la pièce CDXXIII *bis* (voir l'*éclaircissement*, p. 370). Pour le cas général, où le pendule composé n'est pas une figure plane oscillant autour d'un axe situé dans son plan, il admet un retardement (ou une augmentation de la longueur du pendule synchrone) qui serait dû à la résistance de l'air. C'est une argutie, à laquelle il recourt parce qu'il avait précédemment réservé les effets de cette cause; mais il est bien clair que ces effets devraient au contraire être plus sensibles dans le cas de l'oscillation d'une figure plane autour d'un axe situé dans son plan, et d'autre part les explications qu'il donne attribuent à l'air un effet qui doit, tout au contraire, dans les théories modernes, être attribué à l'inertie. Si, enfin, il indique un moyen théorique de calculer la correction à apporter, il ne le fait qu'en termes très vagues, comme pour se ménager une nouvelle porte de sortie, et il eût probablement été assez embarrassé d'effectuer en réalité les calculs qu'il propose. Aussi, dès sa lettre suivante à Mersenne (ci-après, p. 391, l. 16), déclarera-t-il que cet *empeschement de l'air* ne peut être déterminé que par l'expérience. (T.)

CDXXVIII.

Descartes a un Avocat.

Egmond, 17 avril 1646.

Autographe, Londres, *British Museum*, MS. Harl. 4933, f. 152.

*Le MS. porte cette seule indication : « Descartes à M*** (an advocate). » Il s'agit d'un avocat d'Utrecht, dont on ignore le nom.*

Monsieur,

Puisque vous auez vne cause entre les mains, en laquelle on fait souuent mention de moy[a], & ou il peut arriuer plusieurs incidens que i'ay interest de sçauoir, ie vous suplie de trouuer bon que ie m'adresse a vous, pour en apprendre le succez & les particularitez qui me concernent. La profession d'Auocat que

a. Sans doute le procès Schoock-Voet à Utrecht. Voir ci-avant p. 297 et p. 299; et la lettre ci-après, à Wilhem, du 15 juin 1646.

vous faites, & l'equité de ma cause m'assurent que vous ne refuserez pas de me receuoir icy au nombre de vos cliens, outre que la connoissance que i'ay de vostre courtoisie, & l'amitié que les Mathematiques m'ont fait autrefois auoir auec M[r] vostre fils, qui les sçauoit en perfection, & eust pû y surpasser tous les autres, s'il eust vescu, me prometent[a] que cete occasion de m'obliger ne vous sera pas desagreable. Ie n'eusse toutefois osé vous suplier de la prendre, crainte qu'elle ne vous face acquerir les mauuaises graces de Monsieur Voetius, si ie n'estois assuré que vous les auez desia, autant que vous les sçauriez iamais auoir, puisque vous defendez celuy qu'il poursuit; & il est si violent, en tout ce qu'il fait, que ie ne puis croyre que le pouuoir qu'on luy a laissé vsurper en vostre ville, soit de durée; mais l'obligation que ie vous auray, sera eternelle, & ie suis,

Monsieur,

Vostre tres humble &
tres acquis seruiteur,

DESCARTES.

D'Egmond binnen, le 7/17 Auril 1646.

On adresse les lettres qu'on prend la peine de m'escrire

aen M[r] Adam Spücker
Meester int Weeshuys
tot Alckmaer.

a. Avant *me prometent*, Descartes avait d'abord écrit, puis barré, *a a* (pour *m'assurent*).

CDXXIX.

Descartes a Mersenne.

[Egmond], 20 avril 1646.

Texte de l'exemplaire de l'Institut, tome III, lettre 93, p. 519-523.

« Au R. Pere Merfenne. Le 20 Avril 1646 » (*Clerselier*). « *La 58e des MSS. de la Hire* » (Inst.). *Le N° 58 est récrit sur 26 barré, numéro d'un classement primitif, fait à rebours. C'est le N° (50) de dom Poirier.*

Mon Reuerend Pere,

Il y a enuiron trois femaines que i'ay écrit à Monfieur de Cauendifche, touchant les difficultez que vous propofez, & ie ne doute point qu'il ne vous faffe voir ma lettre[a], à caufe que i'y ay fait mention de celle que ie vous auois écrite auparauant touchant le mefme fuiet[b]. C'eft pourquoy ie n'en diray icy autre chofe, finon que la grande difference qui eft entre les vibrations des triangles fort-obtus, ou de ceux qui font | fufpendus par leurs bafes, & le calcul que i'en auois fait pour tous les triangles en general, ne vient que de la caufe que i'auois nommée l'empefchement de l'air, laquelle, comme i'auois, ce me femble, dit cy-deuant[c], eft beaucoup plus confiderable aux triangles obtus qu'aux autres. Or ie croy que la quantite de cét empefchement ne fe peut deter-

9 fort *omis*.

a. Lettre CDXXVII ci-avant, p. 379.
b. Lettre CDXXIII, p. 362.
c. Dans la partie perdue de la lettre CDXXIII. Voir plus haut, p. 364.

miner que par l'experience. C'eſt pourquoy, pour la rendre moins ſenſible, i'auois ſeulement conſideré les triangles ſuſpendus par vn angle, & dont la baſe demeure touſiours parallele à l'aiſſieu autour duquel ils ſe meuuent. Car ie ne preſume pas tant de moy-meſme, que d'entreprendre d'abord de rendre raiſon de ce qu'vn autre aura experimenté; mais ie croy que la principale addreſſe qu'on puiſſe employer, en l'examen des experiences, conſiſte à choiſir celles qui dependent de moins de cauſes diuerſes, & deſquelles on peut le plus aiſément découurir les vrayes raiſons.

Ie vous enuoye icy quelques-vnes des fautes que i'ay remarquées dans l'Ariſtarque[a], & ie vous diray icy, entre nous, que i'ay tant de preuues de la mediocrité du ſçauoir & de l'eſprit de ſon Autheur, que ie ne puis aſſez admirer qu'il ſe ſoit acquis à Paris quelque reputation. Car enfin, outre ſon inuention de la Roulette[b], qui eſt ſi facile qu'elle auroit pû eſtre trouuée par vne infinité d'autres auſſi bien que par luy, s'ils ſe fuſſent voulu employer a la chercher, ie n'ay iamais

1-2 pour... ſenſible *omis*. — 3 dont la] lors que leur. — 4 touſiours *omis*. — 5 *après* meuuent] pour rendre cet empeſchement moins ſenſible. *ajouté*. — 7 ce... aura] tout ce qu'on peut auoir. — 16 quelque] tant de. — 19-20 s'ils... chercher] s'il eſtoit arriué qu'ils l'euſſent cherchée.

a. Voir la lettre suivante. Il s'agit de l'ouvrage : *Aristarchi Samii De mundi systemate, partibus et motibus eiusdem, libellus. Adiectæ sunt Æ. P. de Roberval Math. scient. in Coll. Reg. Franciæ Profess. notæ in eumdem libellum.* — Parisiis, apud Guillelmum Baudry, M.DC.XLIV. — Par une fiction de pure forme, et pour ne pas paraître se prononcer ouvertement pour le système de Galilée, Roberval avait présenté cet ouvrage comme tiré d'un vieux manuscrit que lui aurait communiqué Pierre Brulart de Saint-Martin.

b. Voir t. II, lettre CXXI, p. 116.

rien veu de fa façon, qui ne puiffe feruir à prouuer fon infuffifance : comme, premierement, ce qu'il écriuit pour défendre la regle de M. de Fermat contre moy[a], où il mit plufieurs impertinences ; puis, lors qu'il penfoit auoir trouué vne omiffion & vne faute dans ma Geometrie[b], où toutesfois il s'eftoit trompé dans l'vn & dans l'autre ; puis, lors que ie luy enuoyay[c] la folution de trois queftions qu'il confeffoit n'auoir pu trouuer, & dont il ne pouuoit pas mefme entendre les folutions, fi Monfieur de Beaune ne luy euft aidé, bien qu'il euft broüillé plufieurs mains de papier, pour tafcher de faire vn petit calcul, que i'y auois obmis à deffein, fans qu'il | en puft venir à bout. Ie n'adioûte point qu'il n'a iamais fceu trouuer la queftion que Monfieur de Beaune nous propofa à tous, & dont ie n'ay point appris que perfonne, excepté moy, luy ait enuoyé la folution[d], car elle eftoit affez difficile. Mais, quand ie n'aurois iamais rien veu de luy que fon Ariftarque, où il fuppofe *tanquam ex Mechanicæ, vel Geometriæ, vel Opticæ principijs notiffima,* des chofes qui font appertement fauffes, ie ne pourrois iuger de luy autre chofe, finon qu'il penfe eftre beaucoup plus habile qu'il n'eft, & que c'eft pluftoft en faifant le capable, & en méprifant les autres, qu'il s'eft acquis quelque reputation, que non pas en produifant quelque chofe de fon efprit qui la meritaft.

4 impertinences] chofes inutiles. — 8 confeffoit] confeffa. — 9 n'auoir pu] ne pouuoir. — 16 excepté] que.

a. Ecrit perdu et lettre CXX, t. II, p. 103.
b. Lettre CXX, t. II, p. 114.
c. Lettre CXXXVIII, t. II, p. 307.
d. Lettre CLVI, t. II, p. 510.

Il n'a pas beſoin de demander permiſſion pour répondre à ce que ie vous enuoye contre ſon liure ; car c'eſt vne choſe qu'il a droit de faire, encore que ie ne le voudrois pas, comme ie l'auray auſſi de dire mon ſentiment de ce qu'il a trouué à reprendre dans ma Geometrie, quand ie l'auray veu. Mais iuſques icy ie ne ſçache point qu'elle contienne aucune choſe que ie vouluſſe y auoir changée, ny en quoy ie penſe auoir manqué à l'ordre ou à la verité des choſes que i'ay écrites. Seulement y ay-ie obmis quantité de choſes, qui auroient pû ſeruir à la rendre plus claire, ce que i'ay fait à deſſein, & ie ne voudrois pas y auoir manqué.

Au reſte, pour ce que i'ay remarqué, par quelques vnes de vos lettres precedentes, qu'on vous en auoit parlé auec mépris, ie vous diray encore icy, que ie ne croy pas que ny Monſieur de Roberual, ny aucun de ceux qui ne ſeront pas plus habiles que luy, ſoient capables d'apprendre tout ce qu'elle contient en toute leur vie ; & ainſi, que ie n'ay pas beſoin de la refaire, n'y d'y adioûter rien de plus, pour la rendre recommandable à la poſterité. Ce qui m'auoit cy-deuant fait propoſer de la refaire, n'eſtoit que pour l'éclaircir en faueur des lecteurs ; mais ie voy qu'ils ſont la pluſpart ſi malins, que i'en ſuis entierement degouſté.

I'ay veu le *Bonauentura Cau(alieri)*[a], eſtant dernie-

4 voudrois] vouluſſe. — 8 changée] miſe autrement que ie n'ay fait. — 22 Ce qui] Rien ne. — 23 n'eſtoit *omis*. — 26 Caualieri] Cau.

a. C'est-à-dire la *Geometria indivisibilibus continuorum nova quadam ratione promota,* Auctore Fr. Bonaventura Cavaliero. — Bononiæ, typis Clementis Ferronii, M.DC.XXXV.

rement à Leyde, mais ie n'ay fait qu'en parcourir les propositions, pendant vn quart | d'heure, pource que le ieune Schooten, que vous auez veu à Paris, & qui est maintenant Professeur à Leyde, en la placc de son Pere[a], m'assuroit que ce Caualieri ne fait autre chose que demonstrer, par vn nouueau moyen, des choses qui ont desia esté demontrées par d'autres, & que ce nouueau moyen n'est autre que l'vn de ceux dont ie me suis seruy pour demonstrer la Roulette[b], en supposant que deux triangles curuilignes differens estoient égaux, pource que toutes les lignes droites, tirées en mesme sens en l'vn qu'en l'autre, estoient égales. Si cela est la clef qui a commencé d'ouurir l'esprit du Roberual, comme vous m'auez mandé en quelques lettres, il doit estre encore fermé à beaucoup de ressorts. Car i'en sçay mille qui sont plus importantes, & il y en a plusieurs en ma Geometrie ; mais il ne les y trouuera pas aisément, puisque, si chacune n'est expliquée par vn gros liure, tel que celuy du Caualieri, il ne les aperçoit pas.

M. le Conte ne doit pas douter que ie ne tienne a faueur qu'il ait pris la peine de me faire des obiections[c], & que ie ne tâche d'y répondre sitôt que ie

7 par d'autres] ailleurs. — 13 *après* est, *virgule ajoutée.* — 13-14 du Roberual] de C. — 14-15 mandé... lettres, il] écrit cy-deuant, n'a pas encore toutes les façons qu'elle peut auoir, & son esprit. — 16 qui sont *omis.* — 17 il... en] i'en ay mis quantité dans. — 18-19 chacun... expliqué. — 19 tel... Caualieri *omis.* — 20 aperçoit] connoist. — 21 à 4, p. 396, M. le Conte... le mesme *omis.*

a. Voir ci-avant, p. 339, *note* a.
b. Voir t. II, p. 257 et suiv.
c. Lettre CDXLII ci-après.

les aurai reçues. I'ay connu autrefois M. le Conte, qui étoit treforier general de l'extraordinaire des guerres, & bon ami de M. le Vaffeur, ami auffi de M. Chanut. Ie ne fais fi ce fera le mefme.

Si vous voyez Monfieur Picot, ie vous prie de luy dire que i'ay receu fes lettres, mais que ie ne puis encore luy enuoyer la fuite de fa verfion, pour ce que ie n'ay encore fceu trouuer vn quart d'heure, en tout vn an qu'il y a que i'en fuis à cét article, pour éclaircir mes lois du mouuement. Ie fuis fi degoufté du métier de faire des liures, que ce m'eft de la peine feulement d'y penfer. Ie ne manqueray pas toutesfois de luy enuoyer, dans quinze iours, ce qu'il m'a demandé, & ie fuis paffionnément fon feruiteur, comme ie fuis auffi,

Mon R. P.,

Voftre tres-humble & tres-obeïffant feruiteur, DESCARTES.

CDXXX.

DESCARTES A MERSENNE.

Egmond, 20 avril 1646.

COPIE MS., Bibl. Nat., fr. n. a. 5160, f. 35 et 36.

Copie de la main de Mersenne. Une feuille pliée en deux; le premier feuillet est rempli des deux côtés; le second, d'un côté seule-

10 en quelque chofe *ajouté* ... fçaurois mettre en aucune façon. *avant* mes. — lois] regles. — ... 14-15 auffi] ie fuis.
11-12 ce... penfer] ie ne m'y

ment; sur l'autre se trouve une adresse : « A Monsieur, Monsieur Millon, Avocat du Parlement, demeurant rüe de Tirechappe, aboutissant à la rüe S[t] Honoré pres des Halles, a Paris. » *En bas et à gauche de la première page, on lit : 25 C; en haut et à droite* (*51*). « *Voyez les 59 et 60 des MSS. de La Hire* », *dit l'exemplaire de l'Institut; ces deux numéros 59 et 60 ont été rajoutés sur d'autres, qu'on peut encore lire, 25 et 24, numéros d'un classement primitif à rebours. C'est la lettre 94, t. III, p. 523-527, de Clerselier, dont nous donnons les variantes. Or la lettre suivante 95, de Clerselier, t. III, p. 527-533, qui n'est que la version française de celle-ci, porte, sur l'exemplaire de l'Institut, cette indication :* « *la 60 de M. de la Hire* », *et 60 est récrit sur un numéro primitif, 24, qui a été barré. Il pourrait sembler, d'après cela, que la pièce 60 de la collection La Hire contenait la version française, qui, par exception, ne serait point l'œuvre de Clerselier. Mais l'inventaire de dom Poirier nous apprend, au contraire,* (*voir t. II, Introd., p.* VIII), *que cette pièce était l'autographe latin, dont la pièce 59 n'est qu'une copie. Si d'ailleurs Descartes a écrit en latin cette critique de l'*Aristarchus, *c'est que cet ouvrage était aussi en latin, et que, d'autre part, la critique était destinée à circuler.*

Ægrè admodum me accingo ad iudicium ferendum de ijs ſcriptis, de quibus ſaluâ veritate dicere nil poſſum, quod eorum autoribus placiturum putem; eâque in re valdè diſſimilis ſum pleriſque alijs, qui tum demum ſilent, cùm nil poſſunt inuenire, nec quidem fingere, quod reprehendant. Idcirco non ſcripſi antehac quid notaſſem in ſubdititio illo Ariſtarcho[a], de quo quid ſentirem petieras, < quamuis duo eius exemplaria duabus diuerſis vijs, eo fine à te tranſmiſſa, dudum acceperim >. Sed quia iterum vrges, moneſque illius autorem dicere ſe aliquid mancum in ijs quæ de Gec-

1 *avant le début, la suscription* Reuerendiſſime Pater. — 2 *et* 5 nihil. — 7 Ariſtacho. — 8-10 quamuis... acceperim *Clers.; omis par Mersenne.* — 11 aliquid mancum] aliquos errores.

a. Voir plus haut, p. 392, note *a*. — Descartes ne respecte guère la fiction imaginée par Roberval. Toutefois il évitera de prononcer son nom.

metriâ ante 9 annos ſcripſi reperiſſe[a], vt eum ad id quod mancum putat indicandum inuitem, cogor hîc paucis exponere quid mihi de eius ſcripto videatur.

Quoties aliquid aſſumimus ad aliud explicandum, ſemper id quod aſſumimus iſto alio probabilius, euidentius, ſimpliciuſque, vel quocumque modo notius eſſe debet, alioqui nil lucis ei poteſt afferre. Si quis autem pro ſingulis quæ vòluit exponere, non modo totidem alia æquè ignota, ſed multò plura & minùs credibilia ſuppoſuit, ac præterea ex ijs quæ ita ſuppoſuit, ea quæ voluit concludere non ſequantur, certè prætendere non debet ſe aliquid egregij præſtitiſſe.

Tria autem duntaxat ad ſyſtema mundi pertinentia, & alia tria quæ propriè ad illud non pertinent, in toto iſto libro notaui, quorum autor cauſas reddere conatus ſit. Primum eſt, quòd ſol & terra, & aliæ inſigniores partes vniuerſi, quendam inter ſe ſitum ſeruent. Secundum, quòd eædem circulariter moueantur. Tertium, quòd earum tamen motus non ſint perfectè circulares, ſed aliquid irregularitatis contineant, ad quod vltimum referuntur ea omnia quæ de lunæ declinatione, de apogæis & perigæis, atque de præceſſione æquinoctiorum operoſè diſſeruit.

Alia tria ſunt, de æſtu oceani, de generatione cometarum, quos tanquam meteora conſiderat, & de apparentiâ eorum caudæ. Reliqua omnia quæ ibi habentur ex Copernico vel Keplero exſcripta ſunt, &

1 : 9] novem. — ſcripſi] in lucem edidi. — 1-2 id quod... indicandum] errores illos meos mihi indicandos. — 7 nihil. — 14 quæ ad illud propriè. — 15 quorum cauſas reddere author.

a. Voir plus haut, p. 363, l. 5-18.

nullâ ratione illuftrantur, fed tanquam vera atque indubitata fupponuntur : vt, quòd materia Cælorum fit fluida, quòd planetæ omnes circa Solem moueantur, quòd etiam terra fit inter planetas; & fimilia.

Vt autem primum, quod eft de fitu partium vniuerfi explicet, fupponit : *1° Solem potenter calefacere, ac materiam, ex quâ mundus componitur, effe fluidam, liquidam, permeabilem, diaphanam, quæ vi caloris maioris aut minoris rarior aut denfior effici poffit. 2. Corpus denfius immiftum rariori liquido manere non poffe, fed ferri ad partes liquidi denfiores, fi liquidum iftud fit diuerfæ denfitatis. 3. Toti mundanæ materiæ, & fingulis eius partibus ineffe quandam proprietatem, vi cuius tota illa materia cogatur in vnum corpus continuum, cuius partes omnes continuo nifu ferantur ad fe inuicem, fefeque*[a] *reciprocè attrahant, vt arctè cohæreant. 4. Denique aliam ineffe præterea fimilem proprietatem omnibus & fingulis terræ, aquæ, aërifque partibus, vi cuius ad fe inuicem ferantur, & fe reciprocè attrahant;* adeò vt hæ (fimilique etiam modo aliæ omnes quæ aliquos planetas componunt, aut circumiacent) fingulæ duas eiufmodi habeant vires, vnam quæ ipfas cum alijs partibus fui planetæ, aliam quæ eafdem cum reliquis omnibus partibus vniuerfi, coniungat. Quæ fanè omnia multò minùs intelligibilia funt vno illo mundi partium fitu, quem ipforum ope vult explicare.

4 quod Terra fit etiam. — 6 : 1°] primò. — 11-12 iftud diuerfæ fit. — 13 Toti materiæ Mundanæ. — 21 aut circumiacent] vel circumdant. — 24 omnibus *omis.* — 25 multò *omis.*

a. Au lieu de *seseque*, Mersenne a écrit *sicque*, en corrélation avec *vt*; mais le texte de Roberval (p. 2, l. 10 de l'édition de 1647) porte bien *seseque... vt.*

Nam, primùm, non magis experientiâ conſtat Solem calefacere, mundi materiam eſſe fluidam, liquidam, &c., | atque vi caloris multa corpora poſſe rarefieri, quàm conſtet eàdem experientiâ Solem & alia ſidera eum inter ſe ſitum habere, quem reuera habent; multòque faciliùs intelligimus quomodo ex eo ſolo quòd ab initio eum ſitum habuerint, nec detur ratio cur illum poſtea mutarint, ſequatur eundem adhuc ab ijs retineri, quàm quomodo Sol calefaciat, & ex eius calore ſequatur rarefactio. Videmus enim neceſſe fuiſſe, vt ab initio omnia corpora aliquem inter ſe ſitum haberent, & < quia non apparet cauſa cur alium potiùs quàm hunc haberent, > nulla eſt etiam quærenda cur hunc habuerint.

Non autem ita videmus ſolem debuiſſe calefacere, nec quid < ſit calor, nec quid ſit eſſe fluidum, liquidum, permeabile, diaphanum; nec quid > ſit rarefactio, nec quomodo hæc ſequatur ex calore; quinimo docet etiam experientia, quædam corpora vi caloris non rarefieri, ſed condenſari, vt videre eſt in glacie, quæ, ſi modicè incaleſcat, vertitur in aquam ſe denſiorem.

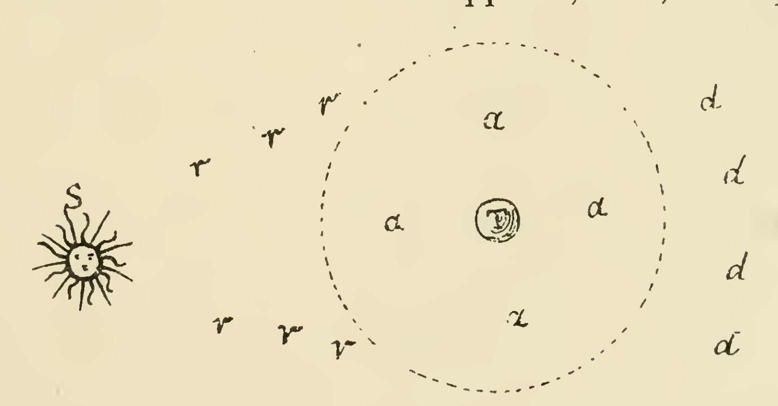
Atqui longè abſurdius eſt quod præterea ſupponit, corpus denſius immiſtum rariori liquido manere non poſſe, ſed ferri ad partes liquidi denſiores. Ad hoc enim intelligendum, neceſſe eſt imaginari vnumquodque corpus, ſiue quamlibet particulam

1 primùm] 1. — 3 &c.] permeabilem, | diaphanum. — 12-13 quia... haberent *Clers.*; *omis par Mers.* — 13 nulla etiam eſt. — 16-17 ſit calor... diaphanum; quid *Clers.*; *omis par Mers.* — 20 *avant* condenſari] potiùs *ajouté.* — 22-23 *après* ſupponit] nempe *ajouté.* — 26 quamlibet] vnamquamque.

mundanæ materiæ, quæ alterâ ſibi contiguâ denſior vel rarior eſſe poteſt, habere in ſe ipſâ principium motûs, hoc eſt eſſe animatam animâ ſibi peculiari; vulgo enim anima dicitur eſſe principium motûs.

Denique abſurdiſſimum eſt quod addit, ſingulis partibus materiæ mundanæ ineſſe quandam proprietatem, vi cuius ad ſe inuicem ferantur, & reciprocè attrahant; itemque ſingulis partibus materiæ terreſtris ſimilem ineſſe proprietatem, reſpectu aliarum partium terreſtrium, quæ priorem non impediat. Nam ad hoc intelligendum neceſſe eſt, non modò ſupponere ſingulas materiæ particulas eſſe animatas, & quidem pluribus animabus diuerſis, quæ ſe mutuò non impediant, ſed etiam iſtas earum animas eſſe cogitatiuas, & planè diuinas, vt poſſint cognoſcere quid | fiat in illis locis longè à ſe diſtantibus, ſine vllo internuntio, & ibi etiam vires ſuas exercere.

Nam vires iſtas tales eſſe ſupponit, vt ſi, exempli



gratia, S eſt Sol, T terra, *aa* aër terram ambiens,

1 materiæ mundanæ (*de même 6, où Mersenne a écrit* mundanæ *avant et après* materiæ). — 7 *après* &] ſe *ajouté.* — 9 *avant* proprietatem] aliam *ajouté.* — 15 illis *omis.*

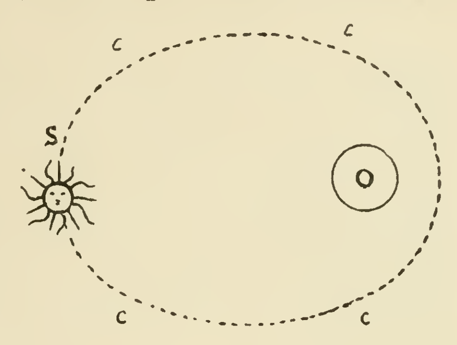
dd ſint partes Cœli denſiores, *rr* rariores, vt, inquam, ſingulæ terræ particulæ tendant verſus *dd,* atque vt econtra omnes particulæ aëris circumfuſi tendant verſus *rr;* (licet propter alias vires, quæ omnes aëris partes terræ annectunt, ab inuicem non ſeiungantur, & ideò maneant ſimul ſuſpenſæ inter *dd* & *rr*). Quâ autem ratione poſſunt ſingulæ terræ particulæ diuinare ſibi tendendum eſſe verſùs *dd,* potiùs quàm verſus *rr,* quò totus aer circumfuſus tendit? & quâ vi poſſunt materiam, quæ eſt verſùs *dd,* reciprocè ad ſe attrahere, niſi præditæ ſint cognitione & potentiâ planè diuinâ?

Si liceat hoc pacto vires quaſlibet in ſingulis corporibus imaginari, non erit profectò difficile aliquas excogitare, quæ ſint tales vt, ijs poſitis, quiuis datus effectus euidentiſſimè ſequatur. Sed tamen eæ omnes, quas noſter autor ſuppoſuit, non ſufficiunt ad id quod voluit inferendum : nempe, materiam mundanam cogi debere in perfectum globum, in cuius centro ſit Sol, qui eam inæqualiter rarefaciat, magis ſcilicet prope ſe, quàm in alijs locis remotioribus.

Nam | contra ex ijs concludi debet omnes denſiores materiæ partes verſus centrum confluere, rariores autem verſus circumferentiam; adeò vt, ſi Solis corpus ſit aliquo modo durum, quale poſtea ſupponit, figura mundi debeat eſſe gibboſa, & Solem habere in ſummitate illius gibbi. Ita vt ſcilicet, ſi O ſit centrum mundi, ad quod denſiſſimæ materiæ partes confluxerunt, tan-

1 avant *rr*] & *ajouté*. — 2 terræ T. — 17 author noſter. 21 alijs *omis*. — 25 aliquo modo ſit. — 26 & habere Solem. — 27 Ita ſcilicet vt.

tumdem quidem ſit materiæ inter hoc centrum & mundi circumferentiam *c c,* in vnâ parte quàm in aliâ; ſed nihilominus iſta circumferentia remotior ſit à centro, in eâ parte in quâ eſt Sol S, quàm in reliquis, quia Sol materiam omnem ſibi vicinam facit rariorem, maiuſque ideò ſpatium occupantem.



Quæ ſequuntur in toto reliquo libro meliora non ſunt, vt facile, ſi vnquam operæ pretium ſit, demonſtrabo. Sed cum ferè tantùm de quatuor primis eius paginis hîc egerim, ſi reliqua eodem modo examinanda ſuſciperem, non poſſemus ſine tædio, ego ſcribere, tu legere tam multa. Quapropter hac vice nihil his addam, niſi me eſſe

Ex aſſe tuum

DES CARTES.

Egmondæ, 20 Aprilis anni 1646.

CDXXXI.

Elisabeth a Descartes.

[La Haye], 25 avril [1646].

Copie MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt, n° 23, p. 132-138.*

Publiée par Foucher de Careil, p. 90-92, Descartes et la Princesse Elisabeth *(Paris, Germer-Baillière, 1879). Descartes y répond par la lettre suivante, p. 406.*

12 vt facile] &. — 19 Des Cartes *omis.* — 20 anni *omis.*

Monſieur Deſcartes,

Le traité que mon frere Philippe a conclu auec la Republique de Veniſe m'a fait auoir, tout depuis voſtre depart[a], *vne occupation beaucoup moins agreable que celle que vous m'auiez laiſſée, touchant vne matiere qui paſſe ma ſcience, a laquelle ie n'eſtois appelée que pour ſuppleer a l'impatience du ieune homme a qui elle s'adreſſoit. Cela m'a empeſché iuſqu'icy de me preualoir de la permiſſion, que vous m'auez donnée, de vous propoſer les obſcurités que ma ſtupidité me fait trouuer en voſtre* Traité des paſſions, *quoy qu'elles ſont en petit nombre, puiſqu'il faudroit eſtre impaſſible, pour ne point comprendre que l'ordre, la definition & les diſtinctions que vous donnez aux paſſions, & enfin toute la partie morale du traité, paſſe tout ce qu'on a iamais dit ſur ce ſuiet.*

Mais puiſque ſa partie phyſique n'eſt pas ſi claire aux ignorants, ie ne vois point comment on peut ſauoir les diuers mouuements du ſang, qui cauſent les cinq paſſions primitiues, puiſqu'elles ne ſont iamais ſeules. Par exemple, l'amour eſt touiours accompagnée de deſir & de ioye, ou de deſir & de triſteſſe, & a meſure qu'il ſe fortifie, les autres croiſſent auſſi[b], *. . . . . au contraire. Comment eſt-il donc poſſible de remarquer la difference du battement de poulx, de la digeſtion des viandes, & autres changements*[a] *du corps, qui ſeruent a decouurir la nature de ces mouuements? Auſſi celle que vous notés, en chacune de ces*

a. Descartes, qui avait été à La Haye le 7 mars (ci-avant, p. 376, l. 11), avait sans doute laissé en manuscrit à la princesse Élisabeth une première ébauche de son *Traité des Passions de l'âme*. Voir ci-avant p. 332, l. 6.

b. Lacune du MS.

paſſions, n'eſt pas de meſme en tous les temperaments : & le mien fait que la triſteſſe m'emporte touiours l'appetit, quoy qu'elle ne ſoit meſlée d'aucune haine, me venant ſeulement de la mort de quelque ami.

Lorſque vous parlez des ſignes exterieurs de ces paſſions, vous dites que l'admiration, iointe a la ioye, fait enfler le poumon a diuerſes ſecouſſes, pour cauſer le rire. A quoy ie vous ſupplie d'aiouter de quelle faſſon l'admiration (qui, ſelon voſtre deſcription, ſemble n'operer que ſur le cerueau) peut ouurir ſi promtement les orifices du cœur, pour faire cet effet.

Ces paſſions, que vous notez pour cauſe des ſoupirs, ne ſemblent pas touiours l'eſtre, puiſque la coutume & la repletion de l'eſtomac les produiſent auſſi.

Mais ie trouue encore moins de difficulté a entendre tout ce que vous dites des paſſions, qu'a pratiquer les remedes que vous ordonnez contre leurs excés. Car comment preuoir tous les accidents qui peuuent ſuruenir en la vie, qu'il eſt impoſſible de nombrer? Et comment nous empeſcher de deſirer auec ardeur les choſes qui tendent neceſſairement a la conſeruation de l'homme (comme la ſanté & les moyens pour viure), qui neantmoins ne dependent point de ſon arbitre? Pour la connoiſſance de la verité, le deſir en eſt ſi iuſte, qu'il eſt naturellement en tous les hommes ; mais il faudroit auoir vne connoiſſance infinie, pour ſauoir la iuſte valeur des biens & des maux qui ont coutume de nous emouuoir, puiſqu'il y en a beaucoup plus qu'vne ſeule perſonne ne ſauroit imaginer, & qu'il faudra, pour cela, parfaitement connoiſtre toutes les choſes qui ſont au monde.

Puiſque vous m'auez deſia dit les principales, touchant

la vie particuliere[a], *ie me contenterois de ſauoir encore vos maximes touchant la vie ciuile*[b], *quoy que celle-la nous rende dependants de perſonnes ſi peu raiſonnables, que iuſqu'icy ie me ſuis touiours mieux trouuée de me ſeruir de l'experience que de la raiſon, aux choſes qui la concernent.*

I'ay eſté ſi ſouuent interrompue, en vous eſcriuant, que ie ſuis contrainte de vous enuoyer mon brouillon, & de me ſeruir du meſſager d'Alcmar, ayant oublié le nom de l'ami[c], *a qui vous vouliez que i'adreſſe mes lettres; pour cela ie n'oſe vous renuoyer voſtre traitté, iuſqu'a ce que ie le ſache, ne pouuant me reſoudre de hazarder entre les mains d'vn iurogne vne piece de ſi grand prix, qui a donné tant de ſatisfaction a*

Voſtre tres-affectionnée amie a vous ſeruir,

ELISABETH.

Monſieur Deſcartes.

Ce 15/25 Auril.

CDXXXII.

DESCARTES A ELISABETH.

[Mai 1646.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 11, p. 44-48.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », *sans date. Mais c'est la réponse à la lettre précédente, p. 403, du 25 avril 1646. Elle est donc du commencement de mai.*

a. Ci-avant p. 265, 281 et 201.

b. Elisabeth et Descartes convinrent de vive voix, en juillet, d'étudier à ce point de vue le *Prince* de Machiavel (voir ci-après lettre CDXLV).

c. Voir p. 390, l. 25.

Madame,

Ie reconnois, par experience, que i'ay eu raiſon de mettre la gloire au nombre des paſſions[a]; car ie ne puis m'empeſcher d'en eſtre touché, en voyant le fauorable iugement que fait voſtre Alteſſe du petit traité que i'en ay écrit. Et ie ne ſuis nullement ſurpris de ce qu'elle y remarque auſſi des defauts, pource que ie n'ay point douté qu'il n'y en euſt en grand nombre, eſtant vne matiere que ie n'auois iamais cy-deuant étudiée, & dont ie n'ay fait que tirer le premier crayon, ſans y adiouter les couleurs & les ornemens qui ſeroient requis pour la faire paroiſtre à des yeux moins clair-voyans que ceux de voſtre Alteſſe.

Ie n'y ay pas mis auſſi tous les principes de Phyſique dont ie me ſuis ſeruy pour déchifrer quels ſont les mouuemens du ſang qui accompagnent chaque paſſion, pource que ie ne les ſçaurois bien deduire ſans expliquer | la formation de toutes les parties du corps humain; & c'eſt vne choſe ſi difficile que ie ne l'oſerois encore entreprendre, bien que ie me ſois à peu prés ſatisfait moy-meſme touchant la verité des principes que i'ay ſuppoſez en cét écrit. Dont les principaux ſont : que l'office du foye & de la rate eſt de contenir touſiours du ſang de reſerue, moins purifié que celuy qui eſt dans les venes; & que le feu qui eſt dans le cœur a beſoin d'eſtre continuellement entretenu, ou bien par le ſuc des viandes, qui vient directement de l'eſtomac, ou bien, à ſon défaut, par ce ſang qui eſt en reſerue, à cauſe que l'autre ſang, qui eſt

a. *Traité des Passions*, art. 204.

dans les venes, se dilate trop aisément; et qu'il y a vne telle liaison entre nostre ame & notre corps, que les pensées qui ont accompagné quelques mouuemens du corps, dés le commencement de nostre vie, les accompagnent encore a present, en sorte que, si les mesmes mouuemens sont excitez derechef dans le corps par quelque cause exterieure, ils excitent aussi en l'ame les mesmes pensées, & reciproquement, si nous auons les mesmes pensées, elles produisent les mesmes mouuemens; et enfin, que la machine de nostre corps est tellement faite, qu'vne seule pensée de ioye, ou d'amour, ou autre semblable, est suffisante pour enuoyer les esprits animaux par les nerfs en tous les muscles qui sont requis pour causer les diuers mouuemens du sang que i'ay dit accompagner les passions. Il est vray que i'ay eu de la difficulté à distinguer ceux qui appartiennent à chaque passion, à cause qu'elles ne sont iamais seules; mais neantmoins, pource que les mesmes ne sont pas tousiours iointes ensemble, i'ay tasché de remarquer les changemens qui arriuoient dans le corps, lors qu'elles changeoient de compagnie. Ainsi, par exemple, si l'amour estoit tousiours iointe à la ioye, ie ne sçaurois à laquelle des deux il faudroit attribuer la chaleur & la dilatation qu'elles font sentir autour du cœur; mais, pour ce qu'elle est aussi quelquefois iointe à la tristesse, & qu'alors on sent encore cette chaleur & non plus cette dilatation, i'ay iugé que la | chaleur appartient à l'amour, & la dilatation à la ioye. Et bien que le desir soit quasi tousiours auec l'amour, ils ne sont pas neantmoins tousiours ensemble au mesme dégré : car, encore qu'on

ayme beaucoup, on defire peu, lors qu'on ne conçoit aucune efperance; & pource qu'on n'a point alors la diligence & la promptitude qu'on auroit, fi le defir eftoit plus grand, on peut iuger que c'eft de luy qu'elle vient, & non de l'amour.

Ie croy bien que la trifteffe ofte l'apetit à plufieurs; mais, pource que i'ay toufiours éprouué en moy qu'elle l'augmente[a], ie m'eftois reglé là deffus. Et i'eftime que la difference qui arriue en cela, vient de ce que le premier fuiet de trifteffe que quelques-vns ont eu au commencement de leur vie, a efté qu'ils ne receuoient pas affez de nourriture, & que celuy des autres a efté que celle qu'ils receuoient leur eftoit nuifible. Et en ceux-cy le mouuement des efprits qui ofte l'apetit eft toufiours depuis demeuré ioint auec la paffion de la trifteffe. Nous voyons auffi que les mouuemens qui accompagnent les autres paffions ne font pas entierement femblables en tous les hommes, ce qui peut eftre attribué à pareille caufe.

Pour l'admiration, encore qu'elle ait fon origine dans le cerueau, & ainfi que le feul temperament du fang ne la puiffe caufer, comme il peut fouuent caufer la ioye ou la trifteffe, toutesfois elle peut, par le moyen de l'impreffion qu'elle fait dans le cerueau, agir fur le corps autant qu'aucune des autres paffions, ou mefme plus en quelque façon, à caufe que la furprife qu'elle contient caufe les mouuemens les plus promts de tous. Et comme on peut mouuoir la main ou le pié

a. L'exemplaire de l'Institut renvoie à ce passage de Descartes, que Baillet cite en marge, II, 449 : « Adverto me, si tristis sim aut in periculo » verser, et tristia occupent negotia, altum dormire et comedere avidissimè. Si vero lætitiâ distendar, nec edo, nec dormio. » (*Fragm. MSS.*)

quaſi au meſme inſtant qu'on penſe à les mouuoir, pource que l'idée de ce mouuement, qui ſe forme dans le cerueau, enuoye les eſprits dans les muſcles qui ſeruent à cét effet; ainſi l'idée d'vne choſe plaiſante qui ſurprend l'eſprit, enuoye auſſi-toſt les eſprits dans les nerfs qui ouurent les orifices du cœur; & l'admiration ne fait en cecy autre choſe, ſinon que, par ſa ſurpriſe, elle aug|mente la force du mouuement qui cauſe la ioye, & fait que, les orifices du cœur eſtant dilatez tout à coup, le ſang qui entre dedans par la vene caue, & qui en ſort par la vene arterieuſe, enfle ſubitement le poumon.

Les meſmes ſignes exterieurs, qui ont coutume d'accompagner les paſſions, peuuent bien auſſi quelquefois eſtre produits par d'autres cauſes. Ainſi la rougeur du viſage ne vient pas touſiours de la honte; mais elle peut auſſi venir de la chaleur du feu, ou bien de ce qu'on fait de l'exercice. Et le ris qu'on nomme ſardonien, n'eſt autre choſe qu'vne conuulſion des nerfs du viſage. Et ainſi on peut ſoupirer quelquefois par coutume, ou par maladie, mais cela n'empeſche pas que les ſoupirs ne ſoient des ſignes exterieurs de la triſteſſe & du deſir, lors que ce ſont ces paſſions qui les cauſent. Ie n'auois iamais oüy dire ny remarqué qu'ils fuſſent auſſi quelquefois cauſez par la repletion de l'eſtomac; mais, lors que cela arriue, ie croy que c'eſt vn mouuement dont la nature ſe ſert pour faire que le ſuc des viandes paſſe plus promptement par le cœur, & ainſi que l'eſtomac en ſoit plutoſt déchargé. Car les ſoupirs, agitant le poumon, ſont que le ſang qu'il contient deſcend plus viſte par l'artere veneuſe dans le coſté

gauche du cœur, & ainfi que le nouueau fang, compofé du fuc des viandes, qui vient de l'eftomac par le foye & par le cœur iufqu'au poumon, y peut aifement eftre receu.

Pour les remedes contre les excez des paffions, i'auoüe bien qu'ils font difficiles à pratiquer, & mefme qu'ils ne peuuent fuffire pour empefcher les defordres qui arriuent dans le corps, mais feulement pour faire que l'ame ne foit point troublée, & qu'elle puiffe retenir fon iugement libre. A quoy ie ne iuge pas qu'il foit befoin d'auoir vne connoiffance exacte de la verité de chaque chofe, ny mefme d'auoir preueu en particulier tous les accidens qui peuuent furuenir, ce qui feroit fans doute impoffible; mais c'eft affez d'en auoir imaginé en general de plus fafcheux que ne font ceux qui arriuent, & de s'eftre preparé à les fouffrir. | Ie ne croy pas auffi qu'on peche gueres par excez en defirant les chofes neceffaires à la vie; ce n'eft que des mauuaifes ou fuperfluës que les defirs ont befoin d'eftre reglez. Car ceux qui ne tendent qu'au bien font, ce me femble, d'autant meilleurs qu'ils font plus grands; & quoy que i'aye voulu flater mon défaut, en mettant vne ie ne fçay quelle langueur entre les paffions excufables[a], i'eftime neantmoins beaucoup plus la diligence de ceux qui fe portent toufiours auec ardeur à faire les chofes qu'ils croyent eftre en quelque façon de leur deuoir, encore qu'ils n'en efperent pas beaucoup de fruit.

Ie mene vne vie fi retirée, & i'ay toufiours efté fi

a. *Traité des Passions*, art. 170. Voir. à ce sujet, toute la lettre CDXXXIV ci-après, p. 413.

éloigné du maniment des affaires, que ie ne ferois pas moins impertinent que ce Philosophe qui vouloit enseigner le deuoir d'vn Capitaine en la presence d'Hannibal, si i'entreprenois d'écrire icy les maximes qu'on doit obseruer en la vie ciuile[a]. Et ie ne doute point que celle que propose vostre Altesse ne soit la meilleure de toutes, à sçauoir qu'il vaut mieux se regler en cela sur l'experience que sur la raison, pource qu'on a rarement à traiter auec des personnes parfaitement raisonnables, ainsi que tous les hommes deuroient estre, afin qu'on pust iuger ce qu'ils feront, par la seule consideration de ce qu'ils deuroient faire; & souuent les meilleurs conseils ne sont pas les plus heureux. C'est pourquoy on est contraint de hazarder, & de se mettre au pouuoir de la Fortune, laquelle ie souhaite aussi obeïssante à vos desirs que ie suis, &c.

CDXXXIII.

DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

[Egmond], 4 mai 1646.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes,* t. II, p. 284.

Le passage ci-dessous est la suite et la fin de l'alinéa dont nous avons donné le commencement comme citation de la lettre CDXV ci-avant, p. 341 342.

Descartes n'écrira plus à Mersenne jusqu'au 7 septembre 1646, lettre CDXLVI ci-après. Cette dernière lettre nous apprendra que Mersenne vient de rentrer à Paris. Or nous savons, d'autre part, qu'il en était parti en avril; une lettre qu'il écrivit à Sorbière en Hollande est ainsi datée : « Aureliæ (*Orléans*), 25 aprilis 1646. » (*Bibl.*

a. Page 406, l. 2.

Nat., copie MS. fr. n. a. 6204, f° 293.) Pendant les quatre mois qui vont suivre (mai-août), les correspondants de Descartes à Paris seront donc Picot et Clerselier.

« ... *Mais il* (*Mr Defcartes*) *fcût depuis* [en marge : Lettr. MS. du 4 May 1646 à Picot] *que Kircher n'avoit point parlé au nom des autres ; et il jugea, par la maniére dont on luy marqua les études & les qualitez de ce Pére, qu'il ne devoit pas avoir l'efprit fort propre à examiner une chofe qui auroit requis beaucoup d'attention, comme il croyoit qu'en demandoient fes écrits. Le Pére Kircher ne fut pas long-têms fans changer de fentiment à l'égard de M. Defcartes, dont il rechercha l'amitié par la médiation du P. Merfenne* [en marge : Tom. I des lettr. MSS. au P. Mersenne, variorum pag. 104]; *& M. Defcartes, outre des complimens & des recommandations de luy, reçût encore ce qu'il avoit écrit de la nature & des effets de l'ayman, & y fit quelques obfervations qui fe font trouvées aprés fa mort parmi fes papiers* [en marge : Invent. des piéces MSS. Et t. II des lettr., p. 562]. (Baillet, II, 284.)

Voir ci-avant t. III, p. 524-525, *éclaircissement* de la lettre CCLXVII, qui nous donne la date vraisemblable de ces observations de Descartes, janvier 1642 plutôt que 1646. Quant à la lettre citée de Kircher à Mersenne, peut-être Baillet en force-t-il un peu les termes; elle est datée de Rome, « 10 Martij 1648 », et on y lit seulement : « Multa is (Carcavi) re- » tulit de te, de Roberualio, Decartes, Paschale, Gassendo, alijsque ma- » thematicis. » Et à la fin : « Officiosissimam salutem D. Roberualio, » Gassendo, Paschali, Naudæo, Decartes... » (*Bibl. Nat., n. a. f. 6204, p. 105-106.*) — De même le fragment de lettre (*Clers.*, t. II, p. 562) auquel renvoie Baillet, prouve seulement que Descartes avait lu le *Magnes sive de Arte magnetica* du P. Kircher, mais non pas que celui-ci lui ait fait quelque communication particulière.

CDXXXIV.

Descartes a Elisabeth.

[Egmond, mai 1646.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 12, p. 49-50.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, &c. », *dit Clerselier, sans donner de date. Mais elle paraît avoir suivi de près la*

CDXXXIIe, Descartes ayant peut-être été pris de scrupule pour un passage de cette dernière (p. 411, l. 23). — Cependant on pourrait la faire remonter jusqu'au milieu de mars 1646; après avoir remis à la princesse Elisabeth le Traité des Passions, *Descartes, de retour à Egmond, aurait envoyé cette correction, en réfléchissant à quelque objection qui lui aurait été faite à La Haye; cette objection serait seulement rappelée dans le passage précité de la lettre CDXXXII.*

Madame,

L'occaſion que i'ay de donner cette lettre à Monſieur de Beclin, qui m'eſt tres-intime amy, & à qui ie me fie autant qu'à moy-meſme, eſt cauſe que ie prens la liberté de m'y confeſſer d'vne faute tres-ſignalée que i'ay commiſe dans le Traité des paſſions[a], en ce que, pour flater ma negligence, i'y ay mis, au nombre des émotions de l'ame qui ſont excuſables, vne ie ne ſçay quelle langueur qui nous empeſche quelquefois de mettre en execution les choſes qui ont eſté approuuées par noſtre iugement. Et ce qui m'a donné le plus de ſcrupule en cecy, eſt que ie me ſouuiens que voſtre Alteſſe a particulierement remarqué cét endroit[b], comme témoignant n'en pas deſaprouuer la pratique en vn ſuiet où ie ne puis voir qu'elle ſoit vtile. I'auoüe bien qu'on a grande raiſon de prendre du temps pour deliberer, auant que d'entreprendre les choſes qui ſont d'importance; mais lors qu'vne affaire eſt commencée, & qu'on eſt d'accord du principal, ie ne voy pas qu'on ait aucun profit de chercher des delais en diſputant pour les conditions. Car ſi l'affaire, nonobſtant cela, reuſſit, tous les petits auan-

a. Art. 170. Cf. ci-avant p. 411, l. 23.

b. Dans un entretien à La Haye? ou dans la partie de la lettre CDXXXI, qui manque p. 404, l. 23?

tages qu'on aura peut-eſtre acquis par ce moyen, ne ſeruent pas tant que peut nuire le degouſt que cauſent ordinairement ces delais ; & ſi elle ne reuſſit pas, tout cela ne ſert qu'à faire ſçauoir au monde qu'on a eu des deſſeins qui ont manqué. Outre qu'il arriue bien plus ſouuent, lors que l'affaire qu'on entreprend eſt fort bonne, |que, pendant qu'on en differe l'execution, elle s'échape, que non pas lors qu'elle eſt mauuaiſe. C'eſt pourquoy ie me perſuade que la reſolution & la promptitude ſont des vertus tres neceſſaires pour les affaires déia commencées. Et l'on n'a pas ſuiet de craindre ce qu'on ignore ; car ſouuent les choſes qu'on a le plus apprehendées, auant que de les connoiſtre, ſe trouuent meilleures que celles qu'on a deſirées. Ainſi le meilleur eſt en cela de ſe fier à la prouidence diuine, & de ſe laiſſer conduire par elle. Ie m'aſſure que voſtre Alteſſe entend fort bien ma penſée, encore que ie l'explique fort mal, & qu'elle pardonne au zele extréme qui m'oblige d'écrire cecy ; car ie ſuis, autant que ie puis eſtre, &c.

CDXXXV.

Descartes a Cavendish.

Egmond, 15 mai 1646.

Autographe, Paris, *Bibliothèque de l'Institut.*

Une feuille, petit format, pliée en deux; le recto *seul du premier feuillet est rempli, le* verso *a été laissé en blanc; l'écriture reprend au* recto *du second feuillet; au* verso *se trouve l'adresse, avec deux cachets de cire rouge, aux initiales R et C entrelacées, avec des bouts de soie jaune aux deux. En bas et à gauche de la première page, 23;*

en haut et à droite, 72. Le n° 23 est celui d'un classement primitif à rebours. On le retrouve sur l'exemplaire de l'Institut, mais barré et remplacé par un autre numéro, récrit au-dessus, 61, de la collection de La Hire. Quant à 72, c'est le numéro du classement de dom Poirier. — Variantes d'après le texte imprimé par Clerselier, t. III, lettre 90, p. 511-513.

Monſieur,

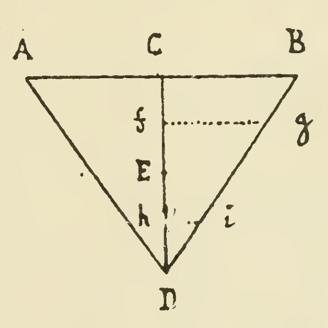
Ie ne voy rien, dans les queſtions que vous auez pris la peine de m'enuoyer de la part du R. P. Mercenne, a quoy il ne me ſemble auoir deſia reſpondu dans les letres que ie luy ay adreſſées[a], ou bien en celle que i'ay eu l'honneur de vous eſcrire[b]. Car, premierement, a ce qu'il dit que les triangles, dont l'angle oppoſé a la baze n'eſt que de 20 ou 25 | degrez, ſont leur[c] vibrations en tems egal, ſoit qu'ils ſoient ſuſpendus en la façon que i'ay propoſée, ſoit en celle dont il s'eſtoit ſerui, ie n'ay autre choſe a reſpondre, ſinon qu'il peut bien n'y auoir point de difference qui ſoit ſenſible par ſes experiences, mais qu'il y en a neanmoins ſans doute quelque vne, laquelle deuient peu a peu plus ſenſible, a meſure qu'on fait l'angle oppoſé a la baze plus obtus*.

5-6 les letres... eſcrire] la Lettre que i'ay eu cy-deuant l'honneur de vous écrire, ou dans celles que ie luy ay adreſſées. — 7 a *omis*. — 8 *après* baze] eſt fort aigu, comme lors qu'il *ajouté*. — 20 ou 25] vingt ou vingt-cinq. — 11 *après* ſerui] pour les examiner *ajouté*. — 12-13 qu'il... ſoit] que la difference peut bien n'eſtre pas. — 13 par] dans. — *après* mais] qu'il eſt certain neantmoins *ajouté*. — 14 neanmoins *omis*. — 14-16 ſans... plus] puis qu'elle paroiſt ſi euidemment aux triangles dont l'angle eſt.

a. Lettres CDXXIII et CDXXIII *bis*, p. 362 et 366 ci-avant.
b. Lettre CDXXVII, p. 379
c. *Sic* dans l'autographe.

Puis, a ce qu'il demande que ie[a] determine par regle combien doiuent durer les vibrations des triangles fuſpendus a ſa façon, i'ay deſia cy deuant reſpondu que tout ce qui retarde ces vibrations dauantage qu'en l'autre façon, pour laquelle i'ay donné vne regle vniuerſelle, ne vient que de ce que i'ay nommé *l'empeſchement de l'air*, la quantité duquel empeſchement ie croy ne pouuoir eſtre determinée que par l'experience, & il me ſemble auoir cy deuant eſcrit en quelle ſorte cete experience peut eſtre faite.

Il veut auſſy que ie determine les vibrations des triangles pendus par la baſe en la façon que i'ay propoſée : a quoy il m'eſt ayſé de reſpondre que tous les triangles ainſy ſuſpendus ont leur perpendiculaire double du funependule dont les vibrations ſont iſocrones. Par exemple[b], ſi CD eſt la perpendiculaire du triangle qui ſe meut autour de l'aiſſieu AB, faiſant ED egal a EC, ie dis que CE eſt la longeur du funependule iſocrone. Et cela ſuit clairement de



la regle que i'ay donnée; car, prenant a diſcretion, en cete perpendiculaire, les poins *f* & *h* egalement

1 *après* ie] luy *ajouté*. — 6-7 empeſchement *omis*. — 8 croy ne] ne croy pas. — que] par le ſeul raiſonnement, mais bien. — 9 auoir] que i'ay. — 9-10 en... ſorte] la façon dont on peut faire. — 10 peut... faite. *omis*. — 24 en] dans.

a. Après *ie*] *luy* écrit d'abord, puis barré dans l'autographe.

b. La figure ci-jointe manque dans l'autographe; elle était peut-être sur une feuille à part. Nous la donnons d'après Clerselier, qui l'aura trouvée avec la minute.

diſtans du milieu E, puis menant *fg* & *hi* paralleles a la baſe, le rectangle *Cfg* eſt touſiours egal au rectangle *Chi*, & par conſequent la figure dont il faudroit chercher le centre de grauité, ſuiuant ma regle, pour auoir le centre d'agitation de ce triangle, feroit quadrangulaire, & auroit ſon centre de grauité au point E*.

Enfin, quand il adiouſte que ie | luy die ce qu'il faut faire pour trouuer le centre d'agitation d'vne pyramide, ou d'vn cone, pendus par la pointe ou par la baſe, il teſmoigne ne ſe pas ſouuenir de la regle que i'auois enuoyée, pource qu'elle ne contient autre choſe que ce qu'il faut faire pour [a] trouuer ce centre en toute ſorte de corps, & par conſequent auſſy en ceux la. Et il y peut fort ayſement eſtre calculé par Geometrie; c'eſt pourquoy i'en lairray, s'il vous plaiſt, le ſoin a Mr de Roberual, pendant que i'attens les in-

1 *après* menant] les lignes *ajouté*. — & *omis*. — 13 *et* 14 en] dans. — 14-15 *Après* & par conſequent auſſi dans ceux-là, *Clerselier ajoute, avec la mention :* Cecy eſtoit rayé, *en marge :* A ſçauoir, lors que la pyramide ou le cone eſt ſuſpendu par la pointe, ſa hauteur doit eſtre à la longueur du funependule comme 5 à 4, ſuiuant ma regle, & elle ſe trouuera vraye dans tous les cones ou pyramides dont l'angle qu'on nomme *angulus per axem* eſt fort aigu, à cauſe que l'empeſchement de l'air n'y eſt pas ſenſible; mais il n'en eſt pas de meſme de ceux où cét angle eſt moins aigu, ny auſſi de ceux qui ſont ſuſpendus par leur baſe, à cauſe que cét empeſchement eſt alors touſiours ſenſible; ce qui fait que ie n'adjoûte point icy où eſt leur centre d'agitation, qui eſt neantmoins fort aiſé à trouuer; c'eſt pourquoy ie penſe deuoir laiſſer à Monſieur de Roberual le ſoin de les chercher, en attendant ſes inſtructions. Ie ſuis, — 15 y *omis*. — 16 lairray] laiſſeray. — 17 Mr] Monſieur.

a. Après *pour*, Descartes a d'abord écrit, puis barré *le*.

ſtructions que vous me faites eſperer de ſa part. Il ne me ſçauroit rien venir de la voſtre que ie n'eſtime, & ie ſuis,

Monſieur,

Voſtre tres humble &
tres obeiſſant ſeruiteur,

DESCARTES.

D'Egmond, le 15 May 1646.

Adresse :

A Monſieur
Monſieur le Cheualier de
Cauendyſshe
A Paris.

Page 416, l. 16. — Voir lettre CDXXVII, p. 385, l. 17. Un triangle isoscèle étant suspendu par son sommet, la *façon proposée par Descartes* consistait à le faire osciller autour d'un axe parallèle à la base ; la *façon de Mersenne*, autour d'un axe perpendiculaire au plan du triangle. Mersenne n'a pas trouvé de différence entre les deux façons, tant que l'angle au sommet n'a pas dépassé 25°. Cependant, théoriquement, pour cette valeur de l'angle, et pour l'oscillation à la façon de Mersenne, la longueur du pendule synchrone (dans le vide et avec un mode de suspension parfait) est plus forte de 16 °/₀. On voit l'imperfection des expériences opposées à Descartes.

Dans le passage qui vient immédiatement après, Descartes se refuse définitivement à calculer *l'empeschement de l'air*, c'est-à-dire la correction à faire subir à sa formule pour la mettre d'accord avec l'expérience. Voir l'*éclaircissement* de la lettre CDXXVII, p. 388.

Page 418, l. 7. — Descartes donne ici exactement la longueur du pendule synchrone pour le triangle oscillant autour de sa base, sa formule générale étant exacte pour ce cas particulier. Voir l'*éclaircissement* de la lettre CDXXIV, p. 370.

1 que... faites] qu'il vous a plû me faire. — 5 Voſtre] Le. — 8 *Date et adresse omises.*

CDXXXVI.

ROBERVAL A CAVENDISH POUR DESCARTES.

[Paris, mai 1646.]

Copie MS., Bibl. Nat., fr. n. a. 5161, fo 15-18.

Variantes du texte de Clerselier, t. III, lettre 87, p. 498-505. Cette pièce y figure avec le titre : Obseruation de Mr de Roberual sur le suiet de la precedente lettre [*ci-avant p. 379*] de Monsieur Descartes à Monsieur Cauendische, où il marque ses fautes.

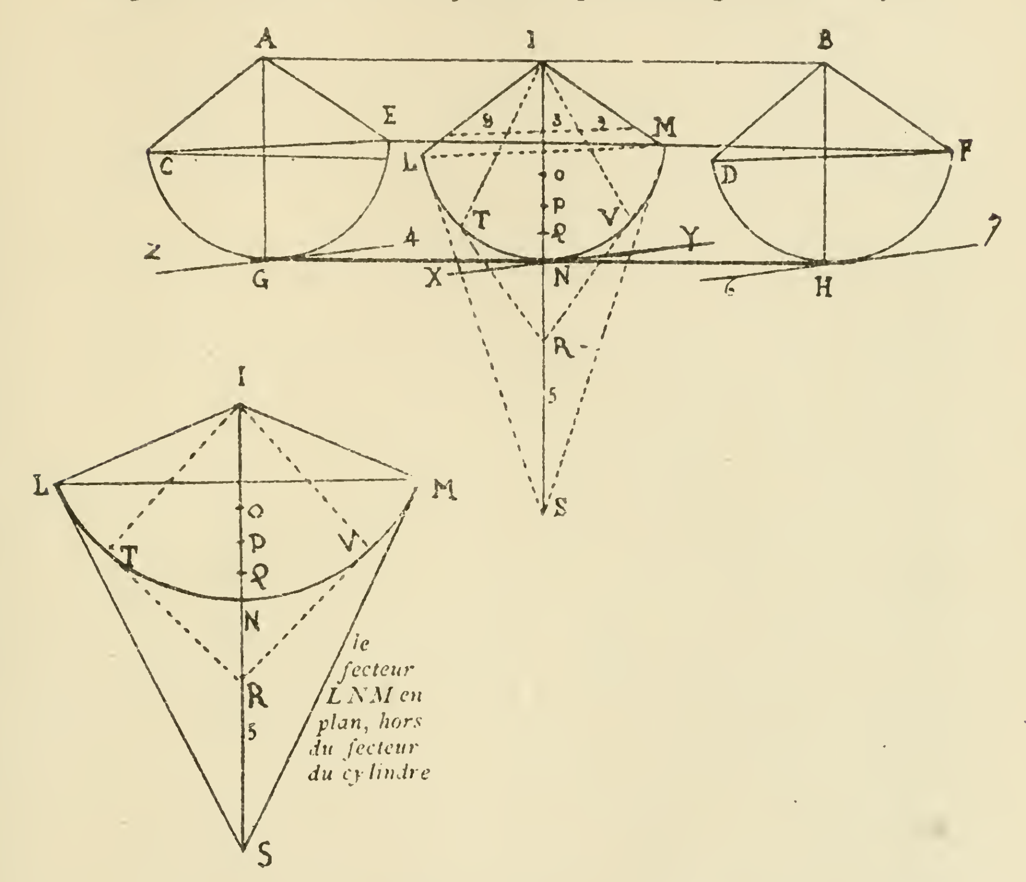
Nous conuenons de definition, Monſieur Deſcartes & moy, touchant le poinct qu'il appelle le centre d'agitation, lequel nous nommons icy le centre de percuſſion; mais ſa concluſion eſt entierement differente de la mienne, de laquelle pourtant i'ay la demonſtration abſoluë. Il y a donc quelque deffaut en ſon raiſonnement. C'eſt ce que ie pretens icy vous faire paroiſtre.

A cet effect, entre pluſieurs figures que ie pouuois choiſir, ie me ſuis arreſté à vn ſecteur d'vn cylindre droict, dans lequel i'eſpere vous faire voir ſi clairement ce deffaut, qu'il vous ſera facile de connoiſtre qu'il a lieu dans toutes les autres figures ſolides; meſmes en toutes les figures planes deſquelles l'aiſſieu du mouuement n'eſt pas dans le plan d'icelles, mais perpendiculaire ou oblique à ce plan. Et ie croy M. D. C. trop amateur de la verité,

12 en] dans. — 15 M. D. C.] Monſieur Deſcartes. — *La figure que nous reproduisons est celle à Clerselier. La copie ne donne point la coupe séparée.*

pour ne le pas aduoüer, s'il prend la peine de conſiderer mes raiſons.

|*Soit donc vn ſecteur de cylindre droict ABCDEFGH, duquel l'aiſſieu, tant du cylindre que de l'agitation du ſec-*



teur, ſoit la ligne droite AB; ce ſecteur eſtant compris des deux parallelogrammes rectangles AD, AF, qui ont pour coſté commun l'aiſſieu AB; des deux ſecteurs de cercles ACGE, BDHF retranchez des baſes du cylindre; & de la portion de la ſuperſicie cylindrique CGEFHD retranchée par ces parallelogrammes & ſecteurs de cercles; & ayant diuiſé en deux eſgalement l'aiſſieu AB au poinct I,

ſoit mené par ce poinct vn plan parallele aux baſes du cylindre, lequel plan coupera le ſecteur du cylindre, & la ſection ſera vn ſecteur de cercle, comme ILNM, eſgal & parallele aux precedens ACGE & BDHF. De ce ſecteur ILNM ſoient les demy-diametres IL, IM, & l'arc LNM, lequel ſoit coupé en deux eſgalement au poinct N, auquel ſoit mené le demy-diametre IN, & prolongé en dehors vers N, tant que de beſoin. Entendons auſſy que cette ligne IN ſoit perpendiculaire à l'horizon, & que AB ſoit de niueau. Dauantage ſoit IP les trois quarts de IN, & ayant mené LM, corde de l'arc LNM, ſoit entendu que, comme l'arc LNM eſt à ſa corde LM, ainſy les deux tiers du demy-diametre IN ſoit à IO, portion du meſme demy-diametre. Nous auons demonſtré que ce poinct O eſt le centre de grauité, tant du ſecteur de cylindre AH que du ſecteur de cercle ILNM. Que ſi, au contraire, on entend que, comme la corde LM eſt à ſon arc LNM, ainſy ſoit IP (trois quarts de IN) à IQ, portion de IN, nous auons auſſy demonſtré que le poinct Q ſera le centre de percuſſion ou d'agitation, tant du ſecteur de cylindre AH que du ſecteur de cercle ILNM.

Toutesfois, ſuiuant le raiſonnement de M. D. C., il faudroit que ce centre de percuſſion ou d'agitation, tant du ſecteur de cylindre AH que du ſecteur de cercle ILNM, fuſt au poinct P, qui eſt aux trois quarts de la ligne IN, & ce, en tout ſecteur grand ou petit, meſmes au demy-cylindre & au demy-cercle. Ce qui eſt tout contraire a noſtre raiſonnement, qui fait voir que le veritable centre Q eſt touſiours plus eſloigné de I que P, & ce, d'au-

8 tant que de] autant qu'il en eſt. — 22 M. D. C.] Monſieur Deſcartes. — 29 de I] d'I.

tant plus que le secteur approchera plus pres d'vn demy-cylindre, ou d'vn demy-cercle, n'estant pas toutesfois plus grand; iusques la que, si l'arc estoit d'vn quart plus grand que sa corde, le centre de percussion du secteur seroit N, & l'arc estant encore plus grand, ce centre seroit hors le secteur, au dela de N.

Mais nostre demonstration est trop longue pour ce lieu; voyons donc le deffaut de celle de M. D. C., ainsy que nous nous sommes proposez. Et pour ce faire, menons des poincts L, M, les lignes droictes LS, MS, qui touchent l'arc LMN, & qui se rencontrent au poinct S, dans le demy-diametre IN prolongé; partant les angles ILS, IMS seront droicts. De mesme, ayant pris dans l'arc LNM deux autres poincts T, V, esgalement esloignez de part & d'autre du poinct N, soient menées les touchantes TR, VR, qui s'entrecoupent au poinct R, dans le mesme demy-diametre IN prolongé. Et ainsy derechef, ayant mené les demy-diametres IT, IV, les angles ITR, IVR seront droicts. Il en sera de mesme de tous les poincts esloignez esgalement de part & d'autre du poinct N. Enfin, par les lignes AB & IN, soit mené vn plan ABHG, qui coupera le secteur AH en deux autres secteurs esgaux, & formera le rectangle ABHG, duquel les costez AG & BH couperont aussy en deux esgalement les secteurs de cercles ACGE & BDHF, & par les poincts G, N, H soient menées des lignes droictes qui touchent les arcs CE, LM, DF, lesquelles touchantes soient ZG4, XNY, & 6H7, qui seront perpendiculaires aux demy-diametres AG, IN, BH.

1-2 d'vn demy cercle ou d'vn demy cylindre. — 4 du secteur *omis*. — *avant* N] le point *ajouté*. — 8 M. D. C.] Monsieur Descartes. — 24 de] des.

M. D. Cartes fait donc NX eſgale à NY. Puis, dans le demy-diametre ou perpendiculaire IN, ayant pris tel autre poinct qu'on voudra, comme le poinct 3, & par ce poinct entendant vne autre ſuperficie cylindrique a l'entour de l'aiſſieu AB, il veut que, comme la pyramide dont le ſommet eſt I, & la baſe eſgale à la ſuperficie cylindrique CGHF, eſt à la pyramide dont le ſommet eſt I, & la baſe eſgale à la ſuperficie cylindrique paſſant par 3, & compriſe dans le ſecteur AH, ainſy ſoit l'ordonnée NX à vne autre 3-8 qui luy ſoit parallele; & ainſy d'vne infinité d'autres poincts que l'on pourra entendre eſtre trouuez comme ce poinct 8. Par tous leſquels poincts vne figure plate eſtant deſcrite de part & d'autre de ſon diametre IN qui la coupe en deux eſgalement, il pretend que le centre de grauité de cette figure platte ſera le centre d'agitation du ſecteur AH, ou de tout autre corps, pour lequel on aura ſuiuy les regles de cette conſtruction. Or il eſt clair que les pyramides dont il parle ſont icy entre elles, comme le quarré de NI au quarré de I3; & partant l'ordonnée XN eſtant à 8-3 comme ces pyramides, c'eſt à dire comme le quarré NI au quarré I3, le centre de grauité de la figure platte (qui eſt icy vn triligne aigu parabolique) ſera au poinct P, qui, ſelon ſon intention, ſeroit auſſy le centre d'agitation du ſecteur AH.

Son raiſonnement eſt que toutes les parties qui ſont en la ſuperficie de quelque cylindre droit, duquel AB eſt l'aiſſieu, ſont eſgalement agitées; & que celles qui ſont en la ſuperficie d'vn autre cylindre plus grand ou plus petit, qui a auſſy AB pour aiſſieu, ſont plus ou moins

1 Monſieur Deſcartes. — 8 paſſant] qui paſſe. — *après* 8] qui eſt *ajouté*. — 23 P *omis*. — 26 *et* 28 en] dans.

agitées, à raiſon de ce que leur diſtance de l'aiſſieu AB eſt plus ou moins grande. D'où s'enſuit qu'il y a meſme raiſon entre la force d'agitation qu'ont enſemble toutes les parties de ce corps, qui ſont en la ſuperficie du premier cylindre, & celles qu'ont toutes les parties du meſme corps, qui ſont en la ſuperficie du ſecond cylindre, qu'il y a entre les pyramides qui ont leurs baſes eſgales à ces ſuperficies cylindriques, & leurs hauteurs eſgales aux demy-diametres des meſmes cylindres; d'où il ſuit euidemment, (dit-il), que le centre de grauité de la figure plate deſcrite cy deſſus, tombe au meſme poinct, dans la perpendiculaire IN, que le centre d'agitation demandé.

Le deffaut de ce raiſonnement eſt qu'il conſidere l'agitation ſeule des parties du corps agité, oubliant la direction de l'agitation de chacune de ces parties; laquelle direction change, & eſt differente en tous les poincts qui ſont ineſgalement eſloignez du plan vertical AH, quoy que ces poincts ſoient en vne meſme ſuperficie cylindrique a l'entour de l'aiſſieu AB. Car la direction du poinct L, pour exemple, eſt la touchante LS, ſoit que ce poinct agité pouſſe de L vers S, ou qu'au contraire, il tire vers la partie oppoſée. Pareillement, la direction du poinct M eſt MS, la di|rection du poinct T eſt TR, la direction du poinct V eſt VR, &c. Tellement que, quoy que l'agitation de tous ces poincts ſoit eſgale, toutesfois la difference de leur direction change l'effect de cette agitation pour deux chefs: Le premier, qu'à l'eſgard de la perpendiculaire IN, ils tirent ou pouſſent par des poincts differens R, S, &c. Le ſecond, que leurs lignes de direction font des angles ineſgaux auec cette perpendiculaire. En vn mot

4 en] dans (*de même* 5, 16, 18). — 20 pour] par. — 29 R, S] S, R.

de tous les poincts qui ſont en la ſuperficie cylindrique CGHF, il n'y a que ceux qui ſont dans la ligne GH, qui agiſſent & faſſent leur effort par le poinct N ſur la perpendiculaire IN, tous les autres le faiſant en dehors entre N & S. Et partant, le centre d'agitation de tous ces poincts, c'eſt à dire de cette ſuperficie, eſt auſſi entre N & S, & non pas au poinct N, comme il le faudroit pour faire que le raiſonnement de M. D. C. fuſt bon. De faict, pour auoir ce centre, il faut entendre que comme l'arc LM eſt à ſa corde LM, ainſy le demy-diametre IN ſoit à I5, & le point 5 ſera le centre demandé. Que ſi on fait le meſme pour toutes les autres ſuperficies cylindriques, a l'entour de l'aiſſieu AB, moindres que CGHF, & compriſes dans le ſecteur AH, on viendra à vne concluſion toute autre que celle de M. D. C.

Ie paſſe ſoubs ſilence que, dans toute autre ligne que IN, pourueu qu'elle ſoit menée du poinct I dans le plan ILNM, on peut aſſigner vn centre de percuſſion, & que tous ces centres ſont dans vn lieu.

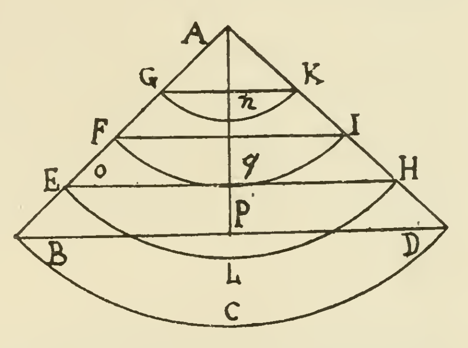
Ie paſſe encore que, quoy que le centre de percuſſion ou d'agitation fuſt aſſigné comme deſſus, il ne paroiſt pas qu'il fuſt la regle ou diſtance requiſe pour les Vibrations ou balancement des corps, auquel balancement le centre de grauité contribuë quelque choſe, auſſy bien que le centre d'agitation. Car ce centre de grauité eſt la cauſe de la reciprocation de ce balancement de droicte à gauche & de gauche à droicte; veu que, s'il n'y auoit que l'agitation, le mouuement ſeroit continuel d'vne meſme part a l'entour de l'aiſſieu.

1 en] dans. — 4 le] ſe. — 8 *et* faict] Et de fait. — 11 I 5] I S. — 15 Monſieur Deſcartes. — 9 De — 5] S. — 23 ou balancemens.

|*Toutesfois, iuſques icy, les experiences ſe ſont accordées d'aſſez pres auec mes concluſions du centre d'agitation; d'où i'ay conclu que le centre d'agitation y contribuë plus que le centre de grauité.*

Le centre de percuſſion d'vne ligne droite AB tournant circulairement autour du point fixe A, par Monſieur de Roberual en 1646 [a].

Soit la ligne AB, indéfiniment diuiſée és points A, G, F, E, B, &c. Conſiderant la force d'agitation de chacun de ces points, il eſt certain que leurs forces ſont entr'elles comme leurs agitations, ou comme leurs viteſſes ou chemins, c'eſt à dire, comme les arcs ſemblables BCD, ELH, FMI, &c., ſont entr'eux.



C'eſt à dire, comme les diſtances ou rayons du point immobile A iuſques à chacun arc, telles que ſont AB, AE, AF, &c., ou encore comme les ſouſtendantes BD, EH, FI, &c., ou encore comme les lignes du triangle ABD.

Or, comme leſdites lignes BD, EH, FI, &c. ſont entr'elles, ainſi leurs forces de peſanteur ſont entr'elles (par les elemens de Mechaniques, ſi on les prend pour des puiſſances de ſemblable direction); donc les forces des agi-

a. Ce titre et le fragment qui suit sont donnés par Clerselier, t. III, p. 504-505, comme faisant partie de la lettre qui précède. Ils ne se retrouvent pas dans la copie.

tations des points B, E, F, &c: de la ligne AB, ſont entr'elles comme les forces de peſanteur des lignes BD, EH, FI, &c. ſont entr'elles.

Et partant, le centre des forces d'agitation de la ſomme des points B, E, F, | &c. (c'eſt à dire de toute la ligne AB) eſt ſemblablement poſé, entre les points extremes A & B, que le centre de peſanteur de toutes les lignes BD, EH, FI, &c. (c'eſt à dire du triangle ABD) entre la ligne extreme BD & le point A, comme a demonſtré Lucas Valerius dans ſon traité De centro grauitatis.

Or le centre de peſanteur du triangle ABD diuiſe AP en Q, en ſorte que AQ eſt double de PQ. Donc auſſi O, centre d'agitation de la droite AB, diuiſe AB en O, en ſorte que AO eſt double de BO. Partant eſt trouué le centre d'agitation d'vne droite AB, ce qu'il falloit, &c.

Dans la pièce qui précède, Roberval a traité le cas d'un secteur de cylindre droit, oscillant autour de son axe, cas pour lequel la formule générale donnée par Descartes dans ses lettres CDXXIII *bis* et CDXXVII est erronée. Roberval ne paraît pas avoir eu connaissance de la lettre CDXXIII *bis* ; sa solution est exacte, et elle constitue un de ses plus sérieux titres de gloire. Mais il est à remarquer qu'il présente sa théorie comme s'appliquant à la détermination du centre de percussion, et qu'il met en doute si, en principe, la distance à l'axe de ce centre correspond bien à la longueur du pendule synchrone. Il semble donc, lui aussi, se ménager une porte de sortie, pour l'éventualité d'un désaccord entre sa théorie et l'expérience.

La pièce qui termine les *Observations*, n'en fait point partie ; elle doit y avoir été jointe comme se rapportant au même sujet, mais il n'est pas douteux que Roberval ne l'ait communiquée à Cavendish.

CDXXXVII.

Descartes a Cavendish.

Egmond, 15 juin 1646.

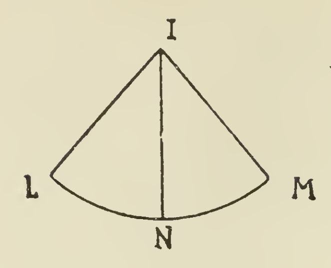
Texte de l'exemplaire de l'Institut, tome III, lettre 88, p. 505-508, et lettre 119 (fin), p. 623-624.

*« A Monsieur ***. Réponse à la précédente » (c'est-à-dire à notre lettre CDXXXVI, p. 420), dit Clerselier, sans donner de nom ni de date. L'exemplaire de l'Institut donne le nom, « Cavendish ou Candische », et la date, « d'Egmond, le 15 juin 1646 », avec cette note « lettre 62 MS. de la Hire » (le 6 de 62 a été récrit sur un 2, le nombre primitif étant 22). La fin de cette lettre est imprimée ailleurs, comme fin de la lettre 119 de Clerselier, t. III, p. 623-624; les deux lettres étant du même jour, les minutes qui ne portaient, ni l'une ni l'autre, le nom du destinataire, auront été confondues en partie. — Variantes d'après le texte de Clerselier.*

Monſieur,

Ie vous remercie tres-humblement de la faueur qu'il vous a plû me faire de m'enuoyer les obiections de Monſieur de Roberual; & pour ce qu'il n'y a rien au monde que ie ſouhaitte tant que d'eſtre inſtruit & auerty de mes fautes, ie ſuis touſiours bien-aiſe de voir les écrits de ceux qui ont deſſein de me reprendre. Ie vous remercie auſſi de ce qu'il vous plaiſt me permettre de n'y répondre qu'à mon loiſir, mais ie ne voy pas qu'il m'ait donné de la matiere pour m'occuper beaucoup de temps; car il n'y a que l'explication de ſa figure qui rende ſon écrit vn peu long; il euſt pû en épargner les deux tiers, & rendre ſon diſ-

cours plus clair & facile, ſans rien diminuer de la force de ſes raiſons, ſi, au lieu de ſon ſecteur de cylindre, il n'euſt propoſé que le ſecteur de cercle ILNM.



Sa premiere obiection, qui eſt que mon raiſonnement doit eſtre defectueux, puiſque i'en tire vne autre concluſion | qu'il ne fait du ſien, lequel il veut que ie reçoiue pour tres-certain, ſans me dire toutesfois quel il eſt, ne prouue à mon égard autre choſe, ſinon qu'il pretend que ie defere dauantage à ſon authorité qu'à mes raiſons.

Sa ſeconde & derniere obiection eſt, que *ie conſidere l'agitation ſeule des parties du corps agité, oubliant la direction de l'agitation de chacune de ſes parties,* laquelle *direction* il dit deuoir eſtre conſiderée *pour deux chefs: le premier, qu'à l'égard de la perpendiculaire IN, ils tirent ou pouſſent par des points differens; le ſecond, que leurs lignes de direction font des angles inegaux auec cette perpendiculaire.*

A quoy ie répons facilement, en niant qu'il faille icy conſiderer que cette diuerſe direction ſe rapporte à vne certaine perpendiculaire, & les deux raiſons dont il vſe pour le prouuer, preſuppoſant qu'il faille conſiderer vne telle perpendiculaire, n'ont aucune force, & ſont detruites auec elle. Car, bien que la per-

1 &] & plus. — 2 de ſon] du. — 3 n'euſt] euſt ſeulement. — que *omis*. — 10 toutesfois me dire. — 11-12 pretend] veut. — 17 direction *omis*. — 25-26 preſuppoſant... telle] n'étant fondées que ſur la determination de cette. — 27 ſont detruites] s'euanouiſſent.

pendiculaire de l'efpace dans lequel fe font les vibrations, c'eft à dire la ligne menée du point auquel le mobile eft fufpendu vers le centre de la terre, & auffi celle de ce mobile menée du mefme point vers le point ou eft fon centre de grauité, lors qu'il eft fans agitation, doiuent eftre confiderées pour examiner la grandeur de fes vibrations, ou bien l'empefchement que celles de fes parties qui font en équilibre font au mouuement de celles qui n'y font pas, ou chofes femblables; toutesfois, il eft euident qu'au regard de fon agitation, il n'y a en luy aucune perpendiculaire plus confiderable que les autres, veu que toutes celles de fes parties qui font en mefme diftance de l'aiffieu fur lequel il tourne, fe meuuent également vifte, & font par | confequent également agitées. Et M. de Roberual femble auoir defia reconnu cette verité, lorfqu'il a dit que *dans toute autre ligne que IN on peut affigner vn centre de percuffion,* en quoy ie fuis d'accord auec luy. Et la raifon de cela eft que tous les points de ce plan, qui font également diftans du point I, font autant agitez l'vn que l'autre, & le lieu dans lequel font tous ces centres eft la circonference d'vn cercle. C'eft pourquoy, eftant amateur de la verité, il doit auoüer qu'il s'eft mépris, fi, dans fa pretenduë demonftration pour

2 *et* 4 menée] tirée. — 2 auquel] par lequel. — 5-6 eft... agitation] n'eft attaché à rien. — 6-7 grandeur] quantité. — 7 bien *omis.* — 12 toutes *ajouté avant* les autres. — *après* autres] lignes menées du point I dans le plan ILNM, & que Monfieur de Roberual femble auoir defia reconnu cette verité, quand il a mis fur la fin de fon écrit que *ajouté.* — 13 en] dans vne. — diftance] fuperficie, également diftantes. — 15-17 Et... que *omis.* — 19 de cela *omis.* — 20 autant] également. — 21 l'vn que l'autre *omis.*

mefurer l'agitation des diuers points d'une mefme fuperficie cylindrique, il les a rapportez à quelque perpendiculaire determinée, au regard de laquelle cette agitation fuft inégale. Ie trouue auffi qu'il s'eft mépris en penfant que le centre de grauité du mobile contribue quelqu'autre chofe à la mefure de fes vibrations, que ne fait le centre d'agitation : car le mot de centre de grauité eft relatif aux corps qui fe meuuent librement, ou bien qui ne fe meuuent point du tout ; & pour ceux qui fe meuuent autour d'vn aiffieu auquel ils font attachez, ils n'ont aucun centre de grauité au regard de cette pofition & de ce mouuement, mais feulement vn centre d'agitation. C'eft pourquoy, au lieu de dire que *le centre de grauité eft caufe de la reciprocation de droite à gauche,* il deuoit feulement dire que c'eft la grauité ou pefanteur du mobile qui en eft caufe, fans parler du centre de cette grauité, lequel n'eft en ce cas qu'vne chimere. Et ce qu'il dit icy paffer fous filence ne fait rien contre moy ; car, par la definition du centre d'agitation que i'ay donnée, & de laquelle il dit conuenir auec moy, tous les corps dans qui ce centre eft également diftant de l'aiffieu autour duquel ils fe meuuent, font leurs vibrations en temps égal.

Maintenant, Monfieur, ie vous fupplie de vouloir

4 Ie trouue auffi] Comme auffi Ie trouue. — 5 en penfant] où il a penfé. — 6 contrib] taft. — 7 ne fait] ce qu'y contribuë. — 9 *après* librement] en l'air *ajouté*. — 9-11 ne .. attachez, ils] font appuyez fur quelqu'autre corps fans fe mouuoir ; de façon que ceux qui font fufpendus à quelque aiffieu, autour duquel ils fe meuuent. — 18 *après* n'eft] rien *ajouté*. — icy *omis*.

iuger auquel des deux raifonnemens ie dois pluftoft croyre, ou bien au mien propre, qui me paroift tres-vray & tres-clair, & qui a efté examiné par Monfieur de Roberual, fans qu'il y ait rien pû trouuer à redire en quoy ie ne voye tres-clairement qu'il s'eft mépris; ou bien au fien, lequel ie n'ay | point veu, & dans lequel neantmoins, par ce peu qu'il en a declaré, ie remarque deux fautes bien fignalées : l'vne, qu'il imagine vne perpendiculaire, à laquelle il rapporte differemment l'agitation des diuerfes parties du mobile qui font dans vne mefme fuperficie cylindrique, laquelle agitation toutefois eft égale en toutes, à caufe qu'elles fe meuuent également vifte, & que c'eft en la feule viteffe que confifte leur agitation; l'autre, qu'il imagine auffi vn centre de grauité où il n'y en a plus, pource qu'il eft changé en celuy de l'agitation[a].

|Pour[b] ce qui eft de la difficulté que vous me faites l'honneur de me propofer touchant l'Optique[c], ie répons qu'il eft tres-vray que les rayons qui viennent de l'obiet doiuent eftre *diuergentes*, ou au moins pa-

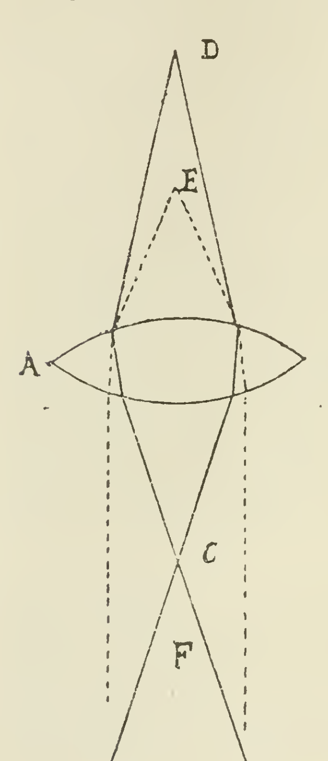
2 croyre] donner creance. — paroift] femble tres euident &. — 3 & tres-clair *omis*. — *après* efté] veu & *ajouté*. — 12 toutefois] neantmoins. — 14 la] cette. — 16 plus] point. — 16-17 celuy d'agitation. Ie fuis, *fin de la lettre*.

a. « La suite de cette lettre est dans la 62e des lettres de M. de la Hire. » (*Inst.*) Le numéro primitif était 22, le 6 de 62 étant récrit sur un 2.

b. Toute cette fin a été cousue par Clerselier à la lettre 119 (ci-après CDXXXVIII, p. 435). Mais on lit en marge de l'exemplaire de l'Institut : « Cet alinéa, iusqu'a la fin, est de la lettre 88 de ce volume, comme on le » peut voir par le MS. que i'ay de M. de la Hire. »

c. Cf. ci-avant lettre CCLXXXVI, t. III, p. 585.

ralleles, lors qu'ils entrent dans l'œil, & non point *conuergentes*, pour rendre la viſion diſtincte; d'où il ſuit que, ſi le verre conuexe A B fait que les rayons qui viennent du point D ſoient *conuergentes* & s'aſſemblent au point C, l'œil, eſtant mis au point C, ne pourra voir diſtinctement l'obiet mis au point D. Mais ce meſme verre qui fait que les rayons qui viennent du point D s'aſſemblent au point C, fait auſſi que ceux qui viennent d'vn autre point plus proche, par exemple, du point E, ſont paralleles, ou diuergens, lors qu'ils entrent dans l'œil mis au point C, non pas exactement comme ils doiuent eſtre en venant tous d'vn meſme point, mais auec ſi peu de difference qu'elle n'eſt aucunement ſenſible. C'eſt pourquoy l'obiet eſtant mis au point E pourra eſtre veu aſſez diſtinctement par l'œil C; et meſme l'obiet eſtant au point D pourra eſtre veu par l'œil mis au point F; de ſorte que, ſi on met l'obiet vn peu plus proche de ce verre, comme vers E, ou bien qu'on en recule l'œil vn peu dauantage, comme vers F, alors les rayons qu'il enuoyera vers l'œil de chaque point, ſeront à peu prés paralleles, ou bien *diuergentes*, non pas à la verité comme s'ils venoient exactement d'vn meſme point; mais il s'en faudra ſi peu, que



cela n'empefchera pas la vifion d'eftre affez diftincte. Ie fuis,

Monfieur,

Voftre tres-humble & tres-obeïffant
feruiteur, DESCARTES.

CDXXVIII.

Descartes a Wilhem.

Egmond, 15 juin 1646.

Autographe, Leyde, *Bibliothèque de l'Université.*

Une feuille, moyen format, pliée en deux; la lettre occupe tout le premier feuillet, recto *et* verso *(18 et 22 lignes), et le* recto *du second (15 lignes, plus la suscription, la date, la signature). Point d'adresse; mais, outre que cette lettre a été conservée dans la collection des lettres à Wilhem, à quel autre que Wilhem, secrétaire du Prince d'Orange, et oncle du jeune Christian Huygens, Descartes aurait-il pu l'écrire, rapportant des faits (p. 436, l. 2 et l. 8) qui intéressaient son correspondant à ce double titre? — Nous donnerons les variantes du texte imprimé par Clerselier, t. III, lettre 119, p. 622-623, sans date et sans nom de destinataire (« A Monsieur *** »), et avec une finale qui appartient à la lettre précédente (p. 433, l. 17). Foucher de Careil a publié l'autographe, t. II, p. 39-42,* Œuvres inédites de Descartes *(Paris, Ladrange, 1860), ainsi que Bierens de Haan et Korteweg, t. I, p. 14,* Correspondance de Christiaan Huygens *(La Haye, Nijhoff, 1888).*

Monfieur,

Ie vous remercie tres humblement des letres que vous m'auez fait la faueur de m'enuoyer & des nouuelles dont il vous a pleu me faire part. Mr Pell.

9 Mr Pell] Monfieur Pollot.

vient auſſy de m'eſcrire d'Amſterdam, qu'il a eſté appelé par vos letres, de la part de ſon Alteſſe, a la profeſſion en Philoſophie & Mathematiques a Breda *. Ie me reſiouis d'apprendre qu'on veuille ainſy faire fleurir les ſciences en vne ville, ou i'ay autrefois eſté ſoldat.

Il y a quelque tems que le Profeſſeur Schooten m'enuoya vn eſcrit, que le ſecond fils de Mr de Zuylichem * auoit fait, touchant vne inuention de Mathematique qu'il auoit cherchée; & encore qu'il n'y euſt pas tout a fait trouué ſon conte (ce qui n'eſtoit nullement eſtrange, pource qu'il auoit cherché vne choſe qui n'a iamais eſté trouuée de perſonne), il s'y eſtoit pris de tel biais, que cela m'aſſure qu'il deuiendra excelent en cete ſcience, en laquelle ie ne voy preſque perſonne qui ſçache rien.

Pour Voetius, c'eſt vn perſonnage auquel ie ne penſe plus du tout; ſes iniquitez ſont ſi euidentes & ont eſté ſi manifeſtement decouuertes par ſa propre eſcriture, que ie ne croy pas qu'il y ait d'orenauant aucun homme de bien, qui veuille auoir amitié auec luy, ny qui face eſtat de tout ce qu'il ſçauroit dire ou eſcrire. Si, nonobſtant cela, on veut qu'il ſoit *Eccleſiarum Bel-*

1 me vient d'écrire. — d'Amſterdam *omis*. — 2 vos letres] voſtre moyen. — 2-3 de la part de ſon Alteſſe *omis après* letres, *ajouté après* Mathematiques. — 3 a Breda *omis*. — 5 en] dans. — 7 Schooten *omis*. — 8 que le] du. — 9 auoit fait *omis*. — 11-12 nullement] pas. — 12 auoit cherché] cherchoit. — 13 eſté] pû eſtre. — 17 Voetius] le ſieur N. — auquel] en qui. — 18 iniquitez] entrepriſes. — euidentes] décriées. — 18-19 & .. eſcriture *omis*. — 21 de bien] vn peu raiſonnable. — qui .. .. ny *omis*. — 23 Si] Que ſi.

gicarum decus & ornamentum, ainſy qu'il ſe qualifie ſoy meſme [a], & qu'on l'eſtime plus neceſſaire a voſtre Egliſe que S[t] Iean Baptiſte n'a eſté a celle de tous les chreſtiens, ainſy que ſouſtienent quelques vns de ſes idolaſtres, & que, pour ce ſuiet, on luy veuille donner vn octroy, pour medire impunement de qui | bon luy ſemble, a cauſe que S[t] Iean a nommé les Iuifs *engeance de viperes*, ce n'eſt pas a moy a m'en formaliſer; car ie voy qu'il s'adreſſe a d'autres, qui ont incomparablement plus de pouuoir que ie n'en ay. Ie n'auois point ſceu qu'il euſt rien fait imprimer contre M[rs] les Chanoines [b]; mais Schoock me ſemble ſi froid a ſoutenir ſa propre cauſe, que ie ne le iuge pas fort propre a defendre la leur. Meſme ie ne ſçay ſi la nouuelle qu'on me vient d'apprendre eſt vraye ou non; mais on m'eſcrit qu'il a perdu ſon proces a Vtrecht, faute d'auoir pû verifier ce qu'il auoit dit [c].

1 ſoy] luy. — 3 *et* 7 S[t]] ſaint. — 6 pour... qui] de dire tout ce que. — 7 a nommé] n'a point feint d'appeler. — 8-9 car... a] puis qu'il en attaque tant. — 10 ie n'en ay] moy, ie ne dois pas trouuer eſtrange, s'il ne m'épargne pas non plus; ie dois pluſtoſt croire qu'il a cét octroy particulier de parler d'vn chacun comme bon luy ſemble, & qu'il n'eſt pas permis de dire la verité de ſes vices, meſme lors qu'on y eſt contraint par iuſtice, ainſi que m'apprend ſon procez contre Sc<hoockius>, ſans qu'on ſe mette au hazard d'eſtre condamné par ceux qui le maintiennent. — 11 M[rs]] Meſſieurs. — 12 Schoock] Sch. — ſoutenir] défendre. — 14 Et meſme. — 17 ce... dit] les choſes qu'il auoit produites.

a. Cf. ci-avant p. 300, l. 5.

b. « Chanoines Laïcs mariez et Calvin(istes) reformez d'Vtrecht. V. la lettre MS. à Tobie d'André de février 1645. » (*Inst.*) Voir ci-avant, p. 155.

c. Voir ci-avant lettre CDXXVIII, p. 389.

Quoy qu'il en ſoit, permetez moy que ie vous die icy, en liberté, que, lorſque i'auois eſcrit contre Voetius, le droit du ieu eſtoit qu'il me reſpondiſt auſſy par eſcrit, & non pas qu'il imploraſt le ſecours de ſon magiſtrat, comme il a fait; mais lorſqu'il eſcrit contre vn des membres des Eſtats de ſa Prouince, le droit du ieu eſt qu'on luy face ſon proces, & non pas qu'on s'amuſe a faire des liures contre luy. Le trop de retenuë de ceux qui ont vn iuſte pouuoir, & le trop d'audace de ceux qui le veulent vſurper, eſt touſiours ce qui trouble & qui ruine les republiques. Ie ſuis,

Monſieur,

Voſtre tres humble
& tres obeiſſant ſeruiteur,

DESCARTES.

D'Egmond, le 15 Iuin 1646.

Page 436, l. 3. — L'Ecole Illustre de Bréda fut fondée en 1646 et inaugurée en 1647. Les Curateurs, au nombre de trois, André Rivet, Constantin Huygens, le père, et Johannes Polyander, furent nommés le 17 septembre 1646. Voir l'opuscule intitulé *Inauguratio Illustris Scholæ ac Illustris Collegii Auriaci, a Celsissimo Potentissimoque Arausionensium Principe, Frederico Henrico, in vrbe Bredana erectorum, cum Orationibus solemnibus ipsâ Inaugurationis die seqq. aliquot habitis* (Bredæ, ex Officinâ Joannis a Waesberge, CIƆIƆCXLVII, in-4°). Suivent, en effet, plusieurs discours, dont un de John Pell. Clerselier, n'ayant que la minute de cette lettre, avec l'initiale *P* seulement, a complété *Pollot*, et Baillet dans sa *Vie de Mons. Des-Cartes*, a suivi cette leçon. D'où ces remarques de Christian Huygens, le grand Huygens, sur le livre de Baillet en 1691, publiées par V. Cousin, *Fragments Philosophiques*, t. II, p. 155-156 (3e édit., Paris, Ladrange, 1838) :

« P. 297. Je ne sçay qui a pu si mal informer l'autheur que de dire que

2-3 Voetius] luy. — 6 ſa] la. — 8 contre luy des liures. — 11-15 Ie... 1646.] *omis. Clerselier continue, p. 623-624, par un long alinéa qui appartient à la lettre précédente, ci-avant p. 433, l. 17, à p. 435, l. 5.*

» M. Pollot auroit esté professeur à Breda. Rien n'est plus faux. M. Pollot n'y a jamais songé. Il estoit gentilhomme de M. le prince d'Orange, » Fr. Henry. Je doute s'il savoit le latin. Il allègue le tome II des lettres » de Descartes, p. 308. Il faut le voir. »

« *Ibidem*. Un autre aussi grand abus, en ce qu'il dit que j'ay esté un » des trois curateurs de l'Académie de Breda, fondée en 1646. C'estoit » mon père. Je n'avois alors que dix-sept ans. Il prend la lettre de mon » père, escrite du camp au païs de Waes, pour la mienne. Je ne fus jamais » au camp. »

« P. 290. Il veut derechef que M. Pollot ait esté professeur à Breda, et » qu'il ait rendu cette Université cartésienne : ce qui est faux. Il allègue » le tome III des lettres de Descartes, p. 622. M. Descartes y dit qu'on » luy mande que M. Pollot est appelé à la profession, mais je crois qu'il » y a un nom pour un autre. »

« *Ibidem*. Je ne sache point aussi qu'il y ait eu un professeur du nom de » Joorson, du moins en 1647. Quand je vins à Breda, il n'y estoit point, » ni du depuis. » (Le nom était mal imprimé, pour Jonsson, voir ci-après lettre CDXLVI, du 7 septembre 1646.)

« *Ibidem*. Il me fait derechef Curateur de l'Université de Breda. J'avois » dix-sept ans seulement. Il est vray que j'avois estudié la géométrie et l'ana- » lyse de M. Descartes sous Schooten pendant un an à Leyden. Mais je » n'avois point eu M. Pel pour maistre, sinon que j'entendis deux ou trois » de ses leçons publiques à Breda..... »

« P. 299. Ce n'est pas moy, mais ce doit avoir esté mon père, qui a » rendu tesmoignage de mon frère aîné et de moy, et non pas de mon ca- » det. Ce frère aîné était auprès de mon père à l'armée. Il avoit appris » conjointement avec moy à Leyde de Fr. Schooten; mais ses emplois, où » il entra jeune, ne lui permirent pas de continuer l'estude des mathéma- » tiques; et mon cadet n'y sçut jamais rien, n'ayant point d'inclination » pour cela. De sorte que c'est un abus de dire que nous sommes tous » devenus grands mathématiciens, et c'est faire trop d'honneur à moy » aussi bien qu'à mes frères. Tous les éloges qui suivent ici de M. Des- » cartes sont sans doute de mon père et non pas de moy. »

Page 436, l. 9. — Les deux fils aînés de Huygens, Constantin (né le 10 mars 1628) et Christian (né le 14 avril 1629), étaient partis le 11 mai 1645, pour aller étudier à Leyde. « 11 Maij. Discedunt Leidam Constantinus et Christianus meus. » (*Dagboek*, p. 42.) Le 12 mai, ils furent inscrits comme étudiants à l'Université. Deux jours avant leur départ, le 9, leur père avait rédigé à leur intention une règle, *Norma studiorum et vitæ reliquæ præscripta Constantino et Christiano Hugeniis, Academiam Leidensem adituris*, où on lit : « A decima ad undecimam (horam) Schoo- » tenio mathematico operam dabunt. » (*Œuvres complètes de Christiaan Huygens*, 1888, t. I, p. 4.) En novembre 1646, Christian alla seul étudier à Bréda (*ib.*, p. 29; cf. l'*éclaircissement* ci-dessus). Il étudia donc sous

Franz Schooten, le fils, de mai 1645, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1646. Auparavant il avait eu pour maître de mathématique Stampioen de Jonge (*ib.* p. 5). — Quant à l'écrit de Christian Huygens, envoyé par Schooten à Descartes, et que celui-ci accueille un peu comme il avait fait l'essai de Pascal en 1640 (ci-avant t. III, p. 47, l. 11), les savants éditeurs de Huygens ne l'ont pas retrouvé, et D.-J. Korteweg comptait un peu sur nous pour cela ; jusqu'à présent nous n'avons pas été plus heureux que lui.

CDXXXIX.

DESCARTES A CHANUT.

Egmond, 15 juin 1646.

Texte de Clerselier, tome I, lettre 33, p. 101-103.

Sans date dans Clerselier. Mais l'exemplaire de l'Institut donne, de mains différentes, les trois notes suivantes : « 1° (en marge) *» 15 juin 1646. Fixement dattée dans les lettres addressées à » Mr Chanut. — 2°* (ib.) *D'Egmond. Cette lettre est entièrement » conforme a celle qui se trouue dans les Registres des lettres receues » en 1646 par Mr Chanut. — 3°* (sur petit papier collé) *Elle est fixe- » ment datée d'Egmond, le 15 juin 1646. Voyez les dates des lettres » de M. Chanut et les lettres MSS. » — Enfin Baillet, dans* La Vie de Mons. Des-Cartes, *t. II, p. 280, cite cette lettre avec la note suivante en marge : « le 15 de juin 1646 ».*

Monſieur,

I'ay eſté bien aiſe d'aprendre, par les lettres que vous m'auez fait l'honneur de m'écrire[a], que la Suede n'eſt pas ſi éloignée d'icy qu'on n'en puiſſe auoir des nouuelles en peu de ſemaines, & ainſi que ie pourray auoir quelquefois le bon-heur de vous entretenir par écrit, & de participer aux fruits de l'étude à laquelle

a. Lettre perdue. C'était la réponse à la CDXXVIe, du 6 mars, p. 376 ci-avant.

ie vous vois preparé. Car, puis qu'il vous plaiſt de prendre la peine de reuoir mes Principes & de les examiner, ie m'aſſure que vous y remarquerez beaucoup d'obſcuritez & beaucoup de fautes, qu'il m'importe fort de ſçauoir, & dont ie ne puis eſperer d'eſtre auerty par aucun autre ſi bien que par vous. Ie crains ſeulement que vous ne vous dégouſtiez bien-toſt de cette lecture, à cauſe que ce que i'ay écrit ne conduit |que de fort loin à la Morale, que vous auez choiſie pour voſtre principale étude.

Ce n'eſt pas que ie ne ſois entierement de voſtre auis, en ce que vous iugez que le moyen le plus aſſuré pour ſçauoir comment nous deuons viure, eſt de connoiſtre, auparauant, quels nous ſommes, quel eſt le Monde dans lequel nous viuons, & qui eſt le Createur de ce Monde, ou le Maiſtre de la maiſon que nous habitons. Mais, outre que ie ne pretens ny ne promets, en aucune façon, que tout ce que i'ay écrit ſoit vray, il y a vn fort grand interualle entre la notion generale du Ciel & de la Terre, que i'ay taſché de donner en mes Principes, & la connoiſſance[a] particuliere de la Nature de l'Homme, de laquelle ie n'ay point encore traitté. Toutesfois, afin qu'il ne ſemble pas que ie veüille vous détourner de voſtre deſſein, ie vous diray, en confidence, que la notion telle quelle de la Phyſique, que i'ay taſché d'acquerir, m'a grandement ſeruy pour établir des fondemens certains en la Morale; & que ie me ſuis plus aiſement ſatisfait en ce point qu'en pluſieurs autres touchant la Medecine, auſquels i'ay neantmoins employé beaucoup plus de tems. De façon

a. *Clers.* : reconnoissance.

qu'au lieu de trouuer les moyens de conferuer la vie, i'en ay trouué vn autre, bien plus aifé & plus fur, qui eft de ne pas craindre la mort [a]; fans toutesfois pour cela eftre chagrin, comme font ordinairement ceux dont la fageffe eft toute tirée des enfeignemens d'autruy, & appuyée fur des fondemens qui ne dépendent que de la prudence & de l'autorité des hommes.

Ie vous diray de plus que, pendant que ie laiffe croiftre les plantes de mon iardin, dont i'attens quelques experiences pour tafcher de continuer ma Phyfique, ie m'arrefte auffi quelquefois à penfer aux queftions particulieres de la Morale. Ainfi i'ay tracé cet hyuer vn petit Traitté de la Nature des Paffions de l'Ame [b], fans auoir neantmoins deffein de le mettre au iour, & ie ferois maintenant d'humeur à écrire encore quelque autre chofe, fi le dégouft que i'ay de voir combien il y a peu de perfonnes au monde qui dai|gnent lire mes écrits ne me faifoit eftre negligent. Ie ne le feray iamais en ce qui regardera voftre feruice : car ie fuis de cœur & d'affection, &c.

CDXL.

DESCARTES A CLERSELIER.

[Egmond, juin ou juillet 1646.]

Texte de Clerselier tome I, lettre 118, p. 534-537.

Sans date dans Clerselier; mais trois passages de cette lettre permettent de la dater. 1° Descartes réclame les objections de M. Le

a. Voir ci-avant t. II, p. 552, p. 23-28.
b. Voir ci-avant p. 404, l. 11.

Conte (p. 445, l. 9-10), que Mersenne lui avait annoncées (ci-avant, lettre du 20 avril 1646, p. 395, l. 21); et ces objections furent envoyées par Clerselier, fin de juillet 1646, puisque Descartes y répondit le 29 août (voir le prolégomène de la lettre CDXLII ci-après). La présente lettre serait donc de juin ou du commencement de juillet. 2° Elle contient une discussion de « l'Achille de Zénon » (p. 445, l. 14); or Descartes, écrivant à Mersenne le 7 sept. 1646, rappellera qu'il a envoyé une telle discussion à Clerselier, il y a quelque temps. Et ce second renseignement nous renvoie à la même date de juin ou juillet 1646. 3° Enfin Descartes parle de « l'esperance qu'il a d'estre bien-tost à Paris » (p. 443, l. 2), et nous verrons, lettre suivante (p. 448, l. 2), qu'au moins à un certain moment, il avait fixé au 13 juillet la date de son départ pour ce voyage qu'il devait d'ailleurs différer jusqu'à l'année suivante. Comme il ne précise point ce jour pour Clerselier, auquel il n'a cependant pas écrit depuis « desia quelque tems », il est probable que la présente lettre est d'une date un peu antérieure. Mais il semble difficile de la faire remonter jusqu'au 15 juin. — D'autre part, cette annonce d'un prochain voyage semble en contradiction avec la demande des objections de Le Conte, et on pourrait croire d'abord que deux lettres ont été cousues ensemble (chose improbable cependant, puisqu'il s'agit de lettres adressées à Clerselier, qui devait en avoir conservé l'original). Mais on peut supposer aussi que, dans une lettre précédente, à laquelle répond Descartes, Clerselier avait parlé des objections de Le Conte, à qui il avait lui-même remis un exemplaire des Principia *(voir lettre CDXLII ci-après); Descartes lui fait savoir qu'il a déjà été informé de ces objections par Mersenne, et qu'il les attend; mais il ne demande pas expressément qu'on les lui envoie en Hollande; il s'en rapporte à Clerselier, à qui ces objections doivent être remises, et qu'il tiendra au courant de ses projets.*

Monſieur,

L'eſperance que i'ay d'eſtre bien-toſt à Paris eſt cauſe que ie ſuis moins ſoigneux d'écrire à ceux que i'eſpere auoir l'honneur d'y voir. Ainſi il y a deſia quelque tems que i'ay receu celle que vous auez pris la peine de m'écrire; mais i'ay penſé que vous ne vous ſouciez pas fort d'auoir réponſe à la queſtion

qu'il vous a plû m'y propoſer, touchant ce qu'on doit prendre pour *le premier principe,* à cauſe que vous y auez deſia répondu mieux que ie ne ſçaurois faire.

I'adioute ſeulement que le mot de *principe* ſe peut prendre en diuers ſens, & que c'eſt autre choſe de chercher *vne notion commune,* qui ſoit ſi claire & ſi generale qu'elle puiſſe ſeruir de principe pour prouuer l'exiſtence de tous les Eſtres, les *Entia,* qu'on connoiſtra par apres; & autre choſe de chercher *vn Eſtre,* l'exiſtence duquel nous ſoit plus connuë que celle d'aucuns autres, en ſorte qu'elle nous puiſſe ſeruir de *principe* pour les connoiſtre.

Au premier ſens, on peut dire que *impoſſibile eſt idem ſimul eſſe & non eſſe* eſt vn principe, & qu'il peut generalement ſeruir, non pas proprement à faire connoiſtre l'exiſtence d'aucune choſe, mais ſeulement à faire que, lors qu'on la connoiſt, on en confirme la verité par vn tel raiſonnement : *Il eſt impoſſible que ce qui eſt ne ſoit pas; or ie connois que telle choſe eſt; donc ie connois qu'il eſt impoſſible qu'elle ne ſoit pas.* Ce qui eſt | de bien peu d'importance, & ne nous rend de rien plus ſçauans.

En l'autre ſens, le premier principe eſt *que noſtre Ame exiſte,* à cauſe qu'il n'y a rien dont l'exiſtence nous ſoit plus notoire.

I'adioute auſſi que ce n'eſt pas vne condition qu'on doiue requerir au premier principe, que d'eſtre tel que toutes les autres propoſitions ſe puiſſent reduire & prouuer par luy; c'eſt aſſez qu'il puiſſe ſeruir à en trouuer pluſieurs, & qu'il n'y en ait point d'autre dont il depende, ny qu'on puiſſe plutoſt trouuer que luy.

Car il ſe peut faire qu'il n'y ait point au monde aucun principe auquel ſeul toutes les choſes ſe puiſſent reduire; & la façon dont on reduit les autres propoſitions à celle-cy : *impoſſibile eſt idem ſimul eſſe & non eſſe,* eſt ſuperfluë & de nul vſage; au lieu que c'eſt auec tres grande vtilité qu'on commence à s'aſſurer de *l'exiſtence de Dieu,* & en ſuite de celle de toutes les creatures, *par la conſideration de ſa propre exiſtence.*

Le Pere Merſenne m'auoit mandé que Monſieur le Conte a pris la peine de faire quelques obiections contre ma Philoſophie[a]; mais ie ne les ay point encore veuës. Ie vous prie de l'aſſurer[b] que ie les attens, & que ie tiens à faueur qu'il ait pris la peine de les écrire.

L'Achille de Zenon ne ſera pas difficile à ſoudre, ſi on prend garde que, ſi à la dixiéme partie de quelque quantité on adioute la dixiéme de cette dixiéme, qui eſt vne centiéme, & encore la dixiéme de cette derniere, qui n'eſt qu'vne milliéſme de la premiere, & ainſi à l'infiny, toutes ces dixiémes iointes enſemble, quoy qu'elles ſoient ſupoſées réellement infinies, ne compoſent toutesfois qu'vne quantité finie, ſçauoir vne neufiéme de la premiere quantité, ce qui peut facilement eſtre demonſtré. Car, par exemple, ſi de la

G
A C E F D B

ligne AB on oſte la dixiéme partie du côſté qui eſt vers A, à ſçauoir AC, & qu'au meſme temps | on en oſte

a. Voir ci-avant p. 395, l. 21.
b. M. Le Conte, et non le P. Mersenne qui était absent de Paris depuis le mois d'avril (ci-avant p. 412, l. av.-d.), et qui ne rentrera qu'au mois d'août (voir ci-après lettre CDXLVI, du 7 septembre).

huiƈt fois autant de l'autre coſté, à ſçauoir BD, il ne reſte entre deux que CD, qui eſt égal à AC; puis derechef, ſi de CD on oſte ſa dixiéme partie vers A, à ſçauoir CE, & huiƈt fois autant de l'autre[a] coſté, à ſçauoir DF, il ne reſtera entre deux que EF, qui eſt la dixiéme de la toute CD; & ſi on continuë indefiniment à oſter du coſté marqué A vn[b] dixiéme de ce qu'on auoit oſté auparauant, & huiƈt fois autant de l'autre coſté, on trouuera touſiours, entre les deux dernieres lignes qu'on aura oſtées, qu'il reſtera vne dixiéme partie de toute la ligne dont elles auront eſté oſtées, de laquelle dixiéme on pourra derechef oſter deux autres lignes en meſme façon. Mais ſi on ſupoſe que cela ait eſté fait vn nombre de fois aƈtuellement infiny, alors il ne reſtera plus rien du tout entre les deux dernieres lignes qui auront ainſi eſté oſtées, & on ſera iuſtement paruenu des deux coſtez au point G, ſupoſant que AG eſt la neufiéme partie de la toute AB, & par conſequent que BG eſt oƈtuple de AG. Car, puiſque ce qu'on aura oſté du coſté de B aura toujours eſté oƈtuple de ce qu'on aura oſté du coſté de A, il faut que *l'aggregatum,* ou la ſomme de toutes ces lignes oſtées du coſté de B, qui toutes enſemble compoſent la ligne BG, ſoit auſſi oƈtuple de AG, qui eſt l'aggregé de toutes celles qui ont eſté oſtées du coſté de A. Et, par conſequent, ſi à la ligne AC on adiouſte CE qui eſt ſa dixiéme partie, & de plus vne dixiéme de cette dixiéme, & ainſi à l'infiny, toutes ces lignes iointes enſemble ne compoſeront que la ligne AG,

a. *Clers. :* nostre.
b. *Lire :* une?

qui eſt la neufiéme de la toute AB, ainſi que i'auois entrepris de demonſtrer.

Or, cela eſtant ſceu, ſi quelqu'vn dit qu'vne tortuë qui a dix lieuës d'auance ſur vn cheual, qui va dix fois auſſi viſte qu'elle, ne peut iamais eſtre deuancée par luy, à cauſe que, pendant que le cheual fait ces dix lieuës, la tortuë en fait vne de plus, & que, pendant que le cheual fait cette lieuë, la tortuë auance encore de la dixiéme partie d'vne lieuë, & ainſi à l'infiny ; il faut répondre que veritablement le cheual ne la deuan-|cera point, pendant qu'elle fera cette lieuë & cette dixiéme & $\frac{1}{100}$ & $\frac{1}{1000}$ &c. de lieuë, mais qu'il ne ſuit pas de là qu'il ne la deuance iamais, pource que cette $\frac{1}{10}$ & $\frac{1}{100}$ & $\frac{1}{1000}$ ne font que $\frac{1}{9}$ d'vne lieuë, au bout de laquelle le cheual commencera de la deuancer. Et la caption eſt en ce qu'on imagine que cette neufiéme partie d'vne lieuë eſt vne quantité infinie, à cauſe qu'on la diuiſe par ſon imagination en des parties infinies. Ie ſuis infiniment, &c.

CDXLI.

Elisabeth a Descartes.

[La Haye, juillet 1646.]

Copie MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt, n° 26, p. 149-151.*

Publiée par Foucher de Careil, Descartes et la Princesse Elisabeth *(Paris, Germer-Baillière, 1879), p. 107-109. Sans date; mais Elisabeth parle de deux prochains départs, celui de Descartes pour la France, « le 13 de ce mois », et le sien propre pour l'Allemagne*

Comme elle arriva à Berlin le 17 septembre (lettre CDXLIX ci-après), elle dut partir, au plus tard, sur la fin d'août, et la présente lettre pourrait être du commencement d'août. Mais Descartes n'aurait pas remis un voyage en France (que d'ailleurs il ne fit pas) jusqu'au mois d'août, et nous savons qu'en 1644 il était parti en juin (ci-avant p. 108 et p. 127); en 1647, il partira au mois de juin, et en 1648, au mois de mai. Enfin, Elisabeth fait allusion à un malheur (p. 449, l. 4-5) qui détermina son brusque départ, ou plutôt son exil, et la date de ce malheur (voir éclaircissement) *est du 20 juin 1646. La présente lettre a donc été écrite au commencement de juillet.*

Monſieur Deſcartes,

Puiſque voſtre voyage eſt arreſté pour le 3me/13 de ce mois, il faut que ie vous repreſente la promeſſe que vous m'auez faite de quitter voſtre agreable ſolitude, pour me donner le bonheur de vous voir, auant que mon partement d'icy m'en faſſe perdre l'eſperance pour 6 ou 7 mois, qui eſt le terme le plus eſloigné que le congé de la Reine ma mere, de M. mon frere[a], & le ſentiment des amis de noſtre maiſon ont preſcrit a mon abſence. Mais il me ſeroit encore trop long, ſi ie ne m'aſſeurois que vous y continuerez la charité de me faire profiter de vos Meditations par vos lettres, puiſque, ſans leur aſſiſtance, les froideurs du nord & le calibre des gens auec qui ie pourrois conuerſer, eſteindroit ce petit rayon de ſens commun que ie tiens de la nature, & dont ie reconnois l'vſage par voſtre methode. On me promet en Allemagne aſſez de loiſir & de tranquillité pour la pouuoir eſtudier, &*

10 aſſeurois] aperceuois (F. de C.).

a. Charles-Louis, le chef de la Maison Palatine, depuis la mort de son père, Frédéric, roi de Bohême, le 18 nov. 1632, son frère aîné s'étant noyé par accident, le 17 janvier 1629.

ie n'y amene de plus grands treſors, d'ou ie pretens tirer plus de ſatisfaction, que vos eſcrits. I'eſpere que vous me permettrez d'emporter celuy des paſſions, *encore qu'il n'a eſté capable de calmer ceux*[a] *que noſtre dernier malheur auoit excité. Il faloit que voſtre preſence y aportoit*[b] *la cure, que vos maximes ni mon raiſonnement n'auoient pu appliquer. Les preparations de mon voyage & les affaires de mon frere Philippe, ioint a vne complaiſance de bienſeance pour les plaiſirs de ma tante, m'ont empeſché iuſqu'icy de vous rendre les remercimens que ie vous deuois pour l'vtilité de cette viſite; ie vous prie de les receuoir à cette heure de*

Voſtre tres affectionnée amie a vous ſeruir,

ELISABETH.

M. Deſcartes,

Ie ſuis obligée d'enuoyer celle cy par le meſſager, parce que ſa promtitude m'eſt plus neceſſaire, a cette heure, que ſa ſeureté.

Page 448, l. 9. — Sur le « malheur » qui fut cause de ce départ forcé de la princesse Elisabeth, nous avons deux documents :

1° Baillet, en 1691, *Vie de Mons. Des-Cartes*, II, 233-234, raconte le fait, et cite en marge une « Lettr. MS. de M. de la Salle à M. Legrand ». Dans sa *Préface*, p. xxv : « C'est de *M. de la Salle*, dit-il, Chambellan » ordinaire du feu Roy de Suéde que l'on tient la plûpart des choses qui » regardent la personne de l'illustre Princesse disciple de nôtre Philo- » sophe. » Et en marge, au même endroit : « C'est luy qui, par ordre du » feu Roy de Suéde, accompagna le Prince Adolphe frére de ce Roy et » Oncle de celui qui regne aujourd'huy, dans ses voyages d'Allemagne et » d'Italie avec la qualité d'Envoyé extraordinaire, et qui a eu depuis de » trés-grandes habitudes dans toute la Maison Palatine de la branche de » Weldens. » M. de la Salle pouvait donc être bien renseigné, quoique

a. *Lire :* celles *ou* ce?
b. *Lire :* aportast?

son témoignage soit postérieur de plus de quarante ans au fait en question, sa lettre à l'abbé Legrand étant de 1684 à 1690 (voir notre *Introduction*, t. I, p. XLVII-XLVIII).

« Elle (la Princesse Elisabeth) demeura en Hollande », dit Baillet, « jus-
» qu'à la mort du sieur d'Espinay Gentil-homme François, qui avoit été
» obligé de se retirer de son païs pour éviter les effets de la jalousie d'un
» grand Prince qu'il servoit, au sujet d'une Demoiselle de Tours, qu'il
» prétendoit épouser. Ce Gentil-homme avoit beaucoup de ces qualitez
» de l'esprit et du corps, qui servent à gagner l'estime et l'affection des
» autres, et il ne fut pas long-tems en Hollande sans s'attirer de nou-
» velles jalousies qui le firent assassiner en plein jour à la Haye dans le
» marché aux herbes par le Prince Philippe cadet de toute la maison
» Palatine. Le bruit courut alors qu'une action si noire avoit été con-
» certée sur les conseils de la Princesse Elizabeth. La Reine sa mére, qui
» prenoit beaucoup de part à cette affaire, en conceut tant d'horreur, que,
» sans se donner la patience d'en examiner le fonds, elle chassa sa fille
» avec son fils de chez elle, et ne voulut jamais les revoir de sa vie. Le
» Prince Philippes se retira à Bruxelles, et s'étant attaché au service
» d'Espagne, il fut tué à la bataille de Rétel, étant à la tête d'un régiment
» de cavalerie. La Princesse Elizabeth se retira à Grossen, auprés de
» l'Electrice doüairiére de Brandebourg sa parente, où elle demeura pen-
» dant un tems assez considérable, ne s'occupant guéres que de la Philo-
» sophie dont elle faisoit ses plus profondes méditations. Elle vivoit avec
» la fille de la doüairiére, qui étoit la sœur du jeune Electeur de Bran-
» debourg Frédéric Guillaume, et qui fut mariée depuis au Lantgrave
» de Hesse-Cassel Guillaume. Durant ce séjour elle se fit un plaisir de
» former l'esprit et le cœur de cette jeune Princesse ; elle l'instruisit avec
» tant de succés, qu'elle en fit une personne d'un trés-grand mérite. Le
» mariage qui se fit ensuite entre l'Electeur de Brandebourg et la fille du
» Prince d'Orange Frédéric Henry, avec laquelle nôtre Princesse Philo-
» sophe avoit eu d'étroites liaisons pendant tout le têms de sa demeure à
» la Haye, luy donna de fréquentes occasions d'aller à Berlin chez les
» nouveaux mariez, et d'y faire d'assez longs séjours, mais toujours à la
» compagnie de la doüairiére mére de l'Electeur. »

2° Tallemant des Réaux, dans ses *Historiettes*, chapitre intitulé *M. d'Orléans* (*Gaston*), t. II, p. 287-289, 3e édit. Monmerqué et Paulin Paris (Paris, Techener, 1854), avait déjà raconté le même fait. Or les *Historiettes* sont de 1657, au plus tard, et Tallemant avait pu apprendre la chose, soit à propos d'Anne de Gonzague, mariée en France depuis 1645 à un frère d'Elisabeth (voir ci-avant p. 337, *éclaircissement*), soit à propos de la sœur d'Elisabeth, la princesse Louise-Hollandine, réfugiée à Paris, après s'être sauvée de La Haye, le 17 décembre 1657, avec un officier français du nom de Laroque (elle abjura le 25 janvier 1658, voir ci-après lettre CDXLV *prolégomène*). Tallemant cite d'ailleurs Mme de Longueville : précisément cette année 1646, partie de Paris le 20 juin, elle arriva à

Munster, le 26 juillet, après avoir passé par la Hollande; et du 20 août au 12 septembre elle revint faire un tour en Hollande, où elle vit à la Haye la reine de Bohême. Tallemant raconte d'abord que l'Espinay, gentilhomme de Normandie (Jacques d'Espinay, sieur de Vaux et de Mezieres), favori de Gaston, duc d'Orléans, fut chassé par celui-ci, pour l'avoir supplanté auprès de sa maîtresse Louise Roger de la Marbelière, familièrement Louyson Roger. Cette disgrâce arriva en mai 1639 (voir, pour la date, *Lettres de Jean Chapelain*, 1880, t. I, p. 426-427).

« L'Espinay chassé », continue Tallemant, « s'en alla en Hollande, où il » eut facilement accez chez la reyne de Boheme. Comme il y entra avec » la reputation d'un homme à bonne fortune, il y fut tout autrement » regardé qu'un autre; et, dans l'ambition de n'en vouloir qu'à des prin- » cesses ou a des maistresses de princes, on dit qu'il cajolla d'abord la » mere, et après la princesse Louyse, car les Louyses estoient fatales à ce » garçon. On dit que cette fille devint grosse, et qu'elle alla pour ac- » coucher à Leyde, où l'on n'en faisoit pas autrement la petite bouche. » La princesse Elisabeth, son aisnée, qui est une vertueuse fille, une fille » qui a mille belles connoissances et qui est bien mieux faite qu'elle, ne » pouvoit souffrir que la Reyne sa mere vist de bon œil un homme qui » avoit fait un si grand affront à leur maison. Elle excita ses freres contre » luy; mais l'Electeur (*Charles-Louis, Electeur palatin, dépossédé, puis* » *rétabli en 1648*) se contenta de luy jetter son chapeau à terre, un jour » qu'estant à la promenade à pié, il s'estoit couvert, par ordre de la » Reyne, à cause qu'il pleuvoit un peu. Mais le plus jeune de tous, » nommé Philippe, ressentit plus vivement cette injure, et un soir, proche » du lieu où l'on se promene à la Haye, il attaque l'Espinay, qui estoit » accompagné de deux hommes, et luy n'en avoit pas davantage. Ils se » battirent quelque temps : il survint des gens qui les separerent. Tout » le monde conseilla à l'Espinay de se retirer, mais il n'en voulut jamais » rien faire. Enfin, un jour qu'il avoit disné chez M. de la Tuillerie » (*ajouté en marge : Gaspard Coignet, comte de Courson, sieur de la* » *Thuillerie, mort en 1653*), ambassadeur de France, il sortit avec des » Loges. Si l'on eust creu que le prince Philippe eust osé le faire assas- » siner en plein iour, on n'eust pas manqué de le faire accompagner, et il » s'en fallut peu que M. de la Vieuville, qui avoit aussy disné chez l'Am- » bassadeur, ne prist le mesme chemin. Il fut donc attaqué par huit ou » dix Anglois, en presence du prince Philippe. Des Loges ne mit point » l'espée à la main; l'Espinay seul se defendit le mieux qu'il put; mais il » fut percé de tant de coups que les espées se rencontroient dans son » corps. Il voulut tascher à se sauver, mais il tomba; toutefois il fit » encore quelque resistance à genoux, et enfin il rendit l'esprit. »

« Pour ce qui est de la princesse Louyse, M[me] de Longueville escrivoit » de la Haye, où elle la vit, allant à Monster : « *J'ay veû la princesse* » *Louyse, et je ne croy pas que personne envie à l'Espinay la couronne* » *de son martyre.* » Pour la reyne de Boheme, on croit seulement qu'elle

» estoit bien aise que sa fille se divertist. L'Espinay estoit bien à la » Cour du prince d'Orange, qui n'estoit pas fasché qu'il fut souvent avec » son filz; il avoit l'esprit adroit, et asseurement il y auroit fait quelque » fortune. »

Enfin, sur la liberté d'aller et venir, et aussi de manières, de la princesse Elisabeth en Hollande, nous avons le témoignage de Sorbière, p. 102-104 des *Sorberiana* (Tolosæ, MDCXCI).

« ELISABETH DE BOHEME. De mon tems, qui étoit 1642, en Hollande, » c'étoit un divertissement des Dames d'aler en bateau de la Haie à Delft » ou à Leyde, habillées en bourgeoises, et mêlées parmi le vulgaire, afin » d'ouïr les discours que l'on tiendroit des Grands, sur le propos des» quels elles jettoient la compagnie. Et il arrivoit souvent qu'elles oioient » diverses choses qui les touchoient, et méme leur galanterie aiant » quelque chose d'extraordinaire, elles ne revenoient gueres sans trouver » quelque cavalier qui leur ofroit son service, et qui au débarquer se » voioit bien trompé de la petite espérance qu'il avoit conçuë que ce » fussent des courtisanes; parce que toujours un carosse les attendoit. » Elizabet, l'aînée des Princesses de Boheme, étoit quelquefois de la » partie. On racontoit merveilles de cette rare personne : qu'à la con» noissance des langues elle ajoutoit celle des sciences ; qu'elle ne s'amu» soit point aux vétilles de l'école, mais vouloit connoître les choses clai» rement; que pour cela elle avoit un esprit net et un jugement solide ; » qu'elle avoit pris plaisir à ouïr Descartes; qu'elle le lisoit fort avant » dans la nuit; qu'elle se faisoit faire des dissections et des expériences ; » qu'il y avoit en son Palais un Ministre tenu pour Socinien. Son âge » sembloit de vingt ans; sa beauté et sa prestance étoient vraiment d'une » héroïne. Elle avoit trois sœurs et cinq frères : Frederic, Robert, Mau» rice, Edoüard, Philippe ; Louise, Henriette, Sophie. »

Notons que Descartes, qui s'était rendu à la Haye après le meurtre de L'Espinay (p. 449, l. 5), y retourna au reçu de cette lettre (voir ci-après lettre CDXLV). Ce fut sa dernière entrevue avec Elisabeth, qu'il ne devait plus revoir.

CDXLII.

[CLERSELIER] A DESCARTES.

[Paris, juillet 1646.]

Texte de l'édition latine, tome II, epist. 13, p. 42-66.

Clerselier ne donne qu'une version française de cette lettre, t. II, lettre 13, p. 69-101, « *A Monsieur Descartes* », *sans date. Mais on*

trouve, dans l'exemplaire de l'Institut, cette note écrite à la main : « Par la lettre manuscrite de M. Descartes à M. Clerselier, datée » du 29 août 1646, il appert que M. Descartes avoit reçu dans le » paquet de M. Clerselier, trois semaines auparavant, par le minis- » tere du sieur Petit, les objections de M. le Comte. Ainsi elles » avoient été envoyées de Paris le 20 juillet 1646. » Dans une autre note du même exemplaire, t. I, p. 534, au sujet de notre lettre CDXL ci-avant, il est fait mention, dans les mêmes termes, de cette « lettre » manuscrite à M. Clerselier, fixement datée du 29 août 1646 », et qui accompagnait les réponses de Descartes aux objections de M. Le Conte, reçues il y a trois semaines. Mais l'annotateur en conclut que ces objections ont été envoyées « le 16 juillet 1646, jour de poste ». Que ce soit le 16 ou le 20, l'envoi est certainement de juillet.

*Cette longue lettre 13e comprend d'abord un billet d'envoi, en français, qui est de Clerselier. Ce ne serait donc pas Mersenne qui aurait, le premier, sollicité les objections de Le Conte (cf. lettre CDXXIX du 20 avril, ci-avant, p. 395, l. 21); en tout cas Mersenne partit ensuite pour un voyage dont il ne revint qu'en août (voir lettre CDXLVI ci-après, 7 sept.); et, en son absence, c'est Clerselier qui reparle à Descartes de ces objections (voir ci-avant, p. 445, l. 9-10), et c'est à Clerselier qu'il enverra ses propres réponses le 29 août (lettre CDXLIV ci-après). Voir toutefois l'*éclaircissement.

Nous n'imprimerons comme lettre à Descartes que le billet de Clerselier. Tout le reste est une longue controverse entre Le Conte, Picot et même Clerselier : objections du premier, réponses du second, instances du premier et remarques du troisième. Tout cela ne s'adresse pas proprement à Descartes, bien que finalement il se soit fait juge du débat. — Clerselier ne reproduit pas, à propos des différents articles, les figures des Principes. *Nous ferons comme lui ; ces figures ne doivent pas plus être reproduites ici que le texte complet des passages discutés. On retrouvera les unes et les autres dans l'édition même des* Principes.

Les numéros de I à XV, placés en manchette, ont été ajoutés à la main dans l'exemplaire de l'Institut.

Monſieur,

Ie vous é[illegible]iuis dernierement[a] que, ſelon vos ordres,

a. Lettre perdue, qui semble être celle à laquelle répond la lettre CDXL de Descartes, p. 442 ci-avant.

i'auois presenté à Monsieur le Conte vn Exemplaire de vos Principes de Philosophie, que cette belle & nouuelle doctrine nous auoit donné plusieurs fois suiet d'entretien & d'admiration ; que, dans les conuersations que i'auois euës à diuerses reprises auec luy, il m'auoit souuent proposé des difficultez sur quelques points de vostre Liure, que i'auois trouuées fort considerables, & qui meritoient bien d'estre mises sur le papier ; que ie l'en auois prié, & mesme pressé ; & qu'enfin i'auois obtenu de luy qu'il les redigeroit par écrit en forme d'Obiections. Vous m'auez témoigné, Monsieur, que vous auiez vn tres-grand desir de les voir ; ie vous les envoye par cét ordinaire, pour satisfaire à vostre curiosité. I'y ay ioint aussi les réponses claires & iudicieuses qu'vn de vos amis & des miens[a]*, auquel ie les auois communiquées, a voulu prendre la peine d'y faire.*

I « *Objectiones Domini le Conte, Artic. 54 part. 3, Princip.* : Creuit autem, *etc.* »

« Traditis à Domino Descartes Principijs, et eorum motibus assen- » tiendo, | mihi videtur, si ita creuit initio materia primi elementi, illam » debere adhuc indesinenter crescere, ob eundem perpetuum semper mo- » tum globulorum secundi elementi ; qui sibi ipsis etiam nunc occurrentes » et sese corrodentes, debent, vt olim, assidue minui, et per consequens » augere semper primum elementum, et hoc modo corpus Solis et fixarum » continuo crescere deberet ; quod tamen non apparet. »

« *Responsio Clarissimi Viri Domini Picot.* »

« Optime aduertit Vir Cl. generari quotidie nouam materiam primi » elementi, sed debuit quoque animaduertere, art. 2 quartæ partis, hæc » verba : *Sed cum particulæ striatæ, etc., sibi mutuo adhærerent, sicque » in materiam tertij elementi verterentur, etc.*, et sic vidisset astra non » ideo crescere. »

a. Claude Picot, ou l'abbé Picot, comme on le verra ci-après.

« *Instantia Domini le Conte.* »

« Solutio plane satisfacit; ex primo enim elemento tertium generatur, et
» etiam aliquoties primi ac tertij elementi materia in materiam secundi
» conuertitur, et ita secundum elementum reparatur, vt Dominus Des-
» cartes annotauit, et pag. 140, art. 100, dicit tertium elementum crescere
» non posse in immensum. »

« *Art. 83 et seq. part. 3. Princip.* : Et primo quidem, *etc.* II

« Hîc non probatur globulos cœlestes velocius | in circumferentia vnius
» vorticis moueri circulariter, quam circa medium; id est, in nostro vor-
» tice, quam versus Saturnum; sed solum ostenditur, grauiores et maiores
» globulos alijs minoribus superiores euadere, dum conantur omnes à
» centro recedere; et ita posse fieri vt quidam cæteris citius moueantur
» versus extrema vnius vorticis, motu recto vel quasi recto, sed non circu-
» lari. Et si dicatur motum illorum circularem accelerari ab illo conatu
» recedendi à centro sui motûs, quæro cur lex ista non est generalis per
» totum vnum vorticem, et quæ ratio diuersitatis et tarditatis circa certam
» distantiam, vt versus Saturnum. »

« Videturque nunc ob motus per tot mille annos præteritos, quod glo-
» buli cœlestes ita deberent esse accommodati, vt grauiores et solidiores
» sint alijs superiores; nec amplius hac de causa ordinem deberent mutare
» (nisi forte per accidens), sed solum totius vorticis motum circularem
» sequi. »

« Exemplum in figura pag. sequ. adductum nihil habet simile globulis
» secundi elementi; cum enim illi ordinem mutant, ex via angustiori in
» latiorem transeunt, scilicet cum recedunt à centro ad circumferentiam
» euntes. In hac vero figura contrarium repræsentatur. »

« *Responsio*[a]. »

« Isto articulo vult autor ostendere, quomodo globuli quamuis magni-
» tudine æquales, vt supposuerat, moueantur celerius vni alijs, quod recte
» demonstrat; nec dubium est, quin superiores moueantur celerius | inferio-
» ribus vltra sphæram Saturni, cum superiores eodem tempore plus spatij
» percurrant, quam inferiores. Non autem recte infert Vir Clarissimus,
» solidiores alijs debere euadere superiores, quia autor non vult globulos
» istos, quo sunt crassiores, magis recedere à centro vorticis, sed eos so-
» lummodo, qui sunt magis agitati; hoc est cum contingit vt minus ma-
» gnitudine superentur ab alijs, qui infra sunt, quam illos celeritate
» superant. »

a. Clerselier : *Réponse de Mr Picot.*

« *Instantia.* »

« Sed non possunt magis agitari quidam globuli cæteris, nisi à soliditate » maiori; aut illa agitatio erit accidentalis, et per consequens parui mo» menti. »

« Præcipua autem huius secundæ obiectionis difficultas, quæ non satis » clare proposita fuit, in hoc consistit, quod non video, cur, verbi gratia, » omnis materia quæ mouetur circulariter circa Solem, ab ipso Sole » vsque ad certum terminum, ex. ca., Saturnum, debeat gradatim retar» dari; transactoque illo termino, vnde noua huic materiæ celeritas posset » aduenire, vt gradatim ad extremitatem vsque vorticis dicti Solis accele» rari circulariter mouendo possit. »

« Supposuit enim Dominus Descartes totius materiæ particulas diuisas » circa propria sua centra separatim moueri, et earum particularum innu» merabilem quantitatem circa quædam puncta interuallis definitis sepa» rata, vt sunt centra fixarum, circulari; et ex his duabus suppositionibus » omnes apparentias saluare promisit. »

« In hoc vero articulô et sequentibus vult probare materiam cœlestem » moueri celerius versus centrum et circumferentiam, quam circa medium » aut certum terminum : cuius propositionis existimo illum debuisse po» tius suppositionem adhuc petere, quam illius rationem dare conari. » Nullâ enim lege naturæ aut motûs, nec vllo experimento illud potest » confirmari, videturque motûs ita compositi contemplationem et inuen» tionem ab autore excogitatam fuisse, vt secundum suam hypothesin Co» metarum apparentias saluaret, et etiam Planetarum suorum librationem » et loca, vbi eos locat. »

« Quæro igitur cur vniformiter à centro vorticis vnius vsque ad circum» ferentiam motus circularis aut gradatim non acceleratur, id est cum » mensurâ certâ et regulatâ, aut gradatim non minuitur; aut cur circulos » suos non absoluit eodem tempore vnius vorticis tota materia; et quæ » ratio diuersitatis et tarditatis circa certam distantiam à centro. »

« Aduersus artic. 84 huius tertiæ partis, posset dici, quod etiamsi ma» teria solaris moueatur velocissime, et posset secum rapere globulos » cœlestes sibi vicinos, quia tamen isti globuli cum æthere circumfuso, » qui ex striatis ramentis, aëre, maculis, et aliis minutijs, vt alibi dictum » est[a], primi et tertij elementi paucissimæ agitationis capacibus componi» tur, sunt permixti, non deberent tam celeriter moueri circa Solis sphæ» ram, quam longius ab illa, vbi impedimenta talia cessant. »

« *Art. 95 part. 3 Princip.* : Atque hinc, *etc.* »

« Imo mihi videtur quod versus polos deberent potius apparere illæ so» lares maculæ, quam versus Eclipticam, cum | fruatur rapidiori motu

a. Cf. *Principia*, III, art. 100.

» Solis materia versus Eclipticam, quam versus polos, vti dicitur artic. 84.
» Vltra enim motus mille toti Solis corpori communes præualet circulari
» celeritate Ecliptica. Sed vbi est motus violentior, ibi etiam est excussio
» continua fortior, secundum leges naturæ et motûs; nascentes ergo ma-
» culæ in Ecliptica deberent ab illa recedere et excuti versus polos; adde
» quod etiam materia primi elementi, globuli secundi, et æther contiguus
» Solis corpori, citiori adhuc motu rapiuntur versus Eclipticam, quam
» versus polos. »

« Si autem accidat aliquas maculas nasci versus polos, ab illis nullo modo
» recedere deberent propter motum in Ecliptica velocissimum, aditum
» versus suas partes arcentem, et talem recessum illis prohibentem. »

« Et hoc modo Sol et alia sidera maculis deberent tegi versus polos,
» non autem versus partes Eclipticæ. Contrarium tamen apparet in ma-
» culis nostri Solis. »

« Hocque adhuc exemplo hîc allato confirmatur : videmus enim in
» liquoribus bullientibus spumam ad ebullitionem excuti, et vbi liquor
» minus mouetur et bullit, spumam pelli : eodemque modo materia Solis
» ebulliens in Ecliptica spumam et maculas in partes minus motas et bul-
» lientes deberet pellere. »

« *Responsio.* »

« Non video cur velit Vir Clarissimus polos tegi materia macularum;
» cum enim istæ minutiæ, ex quibus maculæ componuntur, | ab Eclipticis
» aliorum vorticum ferantur motu recto, sunt satis agitatæ, cum deueniunt
» ad Solem, et eius corpus ingrediuntur per polos, vt non hæreant in
» polis, sed transeant vsque ad certam distantiam, priusquam istam agi-
» tationem amittant, quam forte non amitterent nisi permiscerentur cum
» materia Solis, quæ cum sit magis agitata et ad motum apta, eas expellit
» versus circumferentiam : hoc est potius versus Eclipticam quam versus
» polos, quia noua materia, quæ similiter ingreditur Solem, maculas illas
» versus Eclipticam propellit, quod confirmatur toto articulo 96. Nec
» refert quod motus in Ecliptica sit velocior; manifestum est enim, quod
» macularum materia minus impedit agitationem materiæ Solaris, cum
» sunt in exteriori superficie, quam cum sunt intra, et ideo materia recens
» Solem ingressa, quia est minus defæcata et ad motum ineptior, subito
» versus superiora reijcitur. »

« [*Instantia.*] »

« Ad libitum iudicet et plaudat lector. »

« *Obseruatio Domini C.*[a] *ad obiectionem contra art. 95 part. 3.* »

« In eo conueniunt autor et obiectans, quod materia macularum Solis

a. L'exemplaire de l'Institut complète le nom : *Clerselier*.

» emittatur circa Eclipticam partesque vicinas, vtpote citatiores; sed exinde » contendit obiectans, quod illæ maculæ debeant versus polos defluere » siue excuti, vel protrudi, propter eiusdem motus rapiditatem in Eclip- » tica et vicinis partibus quod est contra mentem autoris. »

« | Sane, si illa materia macularum insideret corpori Solis, postquam ab » intimo extrusa est, vt corpora grauia terræ adhærent, non est dubium, » quin statim ab Ecliptica polos versus conflueret, vt probat experientia » spumæ vtrinque allata. Sed ex sententia autoris illa materia semel ex- » cussa ætheri libero permittitur, in vicinia tamen Solis, et cum illo æthere » girat, ejus motui obsecundans; neque subest ratio cur ad polos congre- » getur. »

« Quare vero non eueniat, vt versus polos collecta illa materia generet » maculas, recte ostendit defensor autoris. »

IV « *Art. 108 part. 3 Princip.* : Ita igitur, *etc.* »

« Est contra ordinem naturæ, quod particulæ striatæ transeant potius » per maculam, quam per aërem; nam facilius est omnibus corporibus » transire inter corpora minus opaca, quam per plus opaca, magisque ideo » motui aliorum resistentia. Et ex Domino Descartes, art. 106 eiusdem » partis, particulæ striatæ veniunt ab vna vorticis extremitate, et formant » sibi meatus, nempe ab A vsque ad illud *x*, quod est vltra *d*. Quid igitur » impedit, ne eosdem meatus sibi etiam efforment ex eodem dicto *x* vsque » ad B, polum oppositum? Nam æther, globuli secundi elementi, et ma- » teria primi eadem facilitate ab illis possunt permeari; nec opus est vt » mutent strias suas et mouendi assuetos modos, vt iter continuent; con- » fectumque iter, quando peruenerunt ab A vsque ad sidus, æquale est » omnino huic quod superest à sidere vsque ad B. »

« | Nec seruire potest responsio art. 113, scilicet facilius esse transire per » maculas, quam per ætherem circumfusum, quoniam æther motui glo- » bulorum secundi elementi obsequitur et situm eumdem non seruat; » mouentur enim globuli secundi elementi et æther à sideris partibus *d* » vsque ab B, ijsdem plane motibus quibus ab A vsque ad *f*. »

« Imo vero, si hæc responsio valeret, particulæ striatæ deberent potius » transire ex vna extremitate poli vnius vorticis ad aliam, quam compo- » nere paruum vorticem articulo 108 propositum; nam versus polos » parum et eodem modo mouentur duo prima elementa et æther, versus » vero Eclipticam alio et multo velociori; ideoque facilius erit striatis » continuare suos motus versus polum oppositum, quam reuerti per » æthera et globulos secundi elementi versus Eclipticam, vbi motus est » valde diuersus à polis, et vbi globuli secundi elementi et æther situm » continuo mutant propter rapidi motûs velocitatem. »

« Deinde, cum ex art. 106 non à puncto, sed ab ampla cœli regione, et » non ad solum sidus, sed ad totum spatium comprehensum inter Q et H, » tendant et transeant particulæ striatæ, quomodo poterunt hæ striatæ

» regredi, vt supra dictum paruum verticem forment? Striatis enim à polo
» verbi gratia A, vnde primo processerunt, venientibus occurrent, et op-
» ponentur eis in isto reditu, nec non etiam alijs striatis ex aduerso polo B
» redeuntibus; quod valde difficile erit conciliare. »

| « *Responsio* [a]. »

« Imo est secundum ordinem naturæ; nam in macula inueniuntur plures
» meatus per quos transire possint, quam in aëre; nec refert quod aër
» transmittit lumen facilius quam maculæ, quoniam potest præbere trans-
» itum actioni, quæ efficit lumen, non autem particulis striatis, quæ
» quamuis numerentur inter primum elementum, non tamen sunt minu-
» tissimæ, vt auctor alibi ostendit [b]. Quod autem particulæ, quæ venerunt
» ab A vsque ad *x*, non possint transire vsque ad B, ratio est manifesta;
» quia omnia interualla, per quæ possint transire, implentur minutijs
» primi elementi, quæ venientes à vorticibus vicinis tendunt à B ad A,
» easque propellunt ea vi, qua omnes tendunt ad A; quæ cum sit fortior,
» non est mirum, si eas cogunt regredi versus polum, per quam ingressæ
» sunt. Quamuis autem æther et globuli celerius moueantur versus Eclip-
» ticam, non ideo debet concludere Vir Cl. eas igitur debere transire
» rectâ lineâ versus polum oppositum, sed solummodo istas particulas
» difficilius transire inter ætherem et istos globulos, quam per maculam;
» quod verum est, et ideo Autor demonstrauit maiorem partem illarum
» particularum, cum terram ingressæ sunt per vnum polum, regredi ad
» ipsum per terræ crustam interiorem. »

« *Instantia.* »

« Quidquid mouetur, quantum in se est, secundum lineam rectam
» mouetur, legibus motûs ab Authore | traditis [c]; in hac igitur difficultate
» considerandum est, quæ causa impedimento sit, ne rectà continuent
» moueri illæ striatæ, ab vno polo ad alium. »

« Respondetur, omnia intervalla, quæ sunt, verbi gratia, inter *d* et B,
» plena esse minutijs primi elementi, et si velis, etiam striatis quæ à B vi
» fortiori venientes ad sidus I striatas ex partibus *g d e* eiusdem sideris
» egredientes reuerti per ætherem circumfusum *x x* cogunt, nec sinunt
» eas rectâ viâ versus B, polum oppositum, transire. »

« Huic responsioni dico, quod striatæ et aliæ innumeræ primi elementi
» minutiæ, à cœli regionibus A versus omne spatium inter C et H com-
» prehensum tendentes, debent impedire reuersionem istam; et quicquid
» affertur ad reddendam rationem istius reuersionis probabilius dicitur
» pro contrariæ partis confirmatione. Nam, primo, omnia interualla, quæ

a. « Réponse de Mr Picot. » (*Inst.*)
b. Art. 103, part. 3.
c. Art. 37 et sqq. part. 2.

» non occupantur à globulis cœlestibus, plena sunt minutijs et striatis » partibus primi elementi, tam versus polos, quam versus alias sideris » partes. Secundo, striatæ, quæ veniunt à poli partibus A, et etiam aliæ » primi elementi minutiæ fortiori vi tendunt ad spatia comprehensa inter » Q et sidus, aut H et sidus, quam quædam illarum quæ ab ipsismet poli » partibus venientes transiere per medium sidus I, et reuertuntur, vt rur- » sus per *f* ingrediantur dictum sidus; hoc est, postquam striatæ ab A » venientes transierunt sidus I, et incipiunt reuerti ex *d* per aërem cir- » cumfusum ad *f*, non possunt habere easdem vires ad mouendum, quas » haberent, si à recta via, reuersionis istius causa, non aberrassent; » hacque de causa | striatæ et minutiæ quæ veniunt ab A ad H aut Q, et » quæ à via sua recta non fuerunt ita impeditæ, maiori vi tendunt saltem » usque ad illud H et Q, quam illæ quæ sidus ingressæ et ex parte illius » *d* egressæ reuertuntur ad *f*, illudque ex legibus motûs initio huius libri » traditis est manifestum. Longius enim sunt particulæ illæ striatæ ab » origine sui motûs, quando transierunt sidus et plus itineris confece- » runt, quando redeuntes sunt iuxta *e* H aut *g* Q, quam illæ quæ ibidem » recta via à vorticibus vicinis processerunt, et sidus non offenderunt in via. » Quod si dicatur striatas regredientes alia sibi excauasse foramina, dis- » tincta ab illis foraminibus, quæ inseruiunt striatis ex polo, vnde vtræque » processerunt, rectà venientibus, hoc etiam possunt operari omnes » striatæ, vt ex vno polo ad alium oppositum rectà pergerent. »

« Denique, si quæ alia ratio sit, quæ confirmet opinionem ab Autore » propositam, pariter huic instantiæ fauere poterit. »

« *Dominus C*[a]. *contra art. 108 tertiæ partis Princip.* »

« Re bene pensitata, fateor me non videre qua vi adigantur striatæ, quæ » ab A venientes pertransiere sidus I, vt in hemispherium *gfe* regre- » diantur. »

« Sed, si attentius legantur verba Autoris eodem art. 108, patebit eum » non statuere, vt omnes illæ striatæ aliqua certa vi propellente retroce- » dant; sed innuit | motum aliquem erraticum et exlegem, quo aliæ ab » æthere soluuntur in minutias, aliæ in cœlum arripiuntur (quæ scilicet » in partibus Eclipticæ vicinis repertæ fuerunt), aliæ denique veluti casu » delatæ in hemispherium *gfe* per eosdem meatus macularum istarum » sidus ingrediuntur. »

« Verùm ea vis est obiectionis, vt videatur præcludere viam regressui, » illumque etiam motum erraticum et exlegem excludere; nisi forte di- » camus aërem maculæ circumfusum minus rapide moueri, magisque » peruium esse striatis partibus quam cœlum, striatasque ab A venientes » non esse in agmine tam confecto, vt recredientibus à B motu illo erra- » tico semper obuiæ sint. Audiam libente. quid respondeat Autor. »

a. M. Clerselier (*Inst.*).

« *Artic. 119 part. 3.* »

« Difficultas est circa motum et locum fixæ in Planetam et Cometam » degenerantis ; etenim, quando sidus arripitur ab alio vortice, deberet » potius arreptum illud sidus remanere in circumferentia vorticis arri- » pientis, quam vlterius progredi, quia materia cœlestis in extremitatibus » velocius mota, quam in alijs locis, vsque ad certum terminum debet » corpora vorticem ingredientia arcere. »

« Si dicatur illud sidus vsque ad certum terminum per motum sibi pro- » prium, aut quouis alio modo ei impressum, impelli, esto ; sed semper » debet | post aliquod tempus repelli ad dictam circumferentiam vorticis » abripientis, vltra quam non potest amplius recedere, quia circum tene- » tur ab alijs vorticibus contiguis. Ea est enim lex naturæ, corpora sci- » licet maiora et grauiora, circa aliquod centrum se mouentia, longius à » centro sui motûs recedere, quam leuiora ; si res ita se habet, nunquam » videre debemus Planetas, sed semper Cometas, aut saltem Planetæ » omnes deberent esse in eadem extremitate vorticis, à quo fuere primum » abrepti, vt et Cometæ. »

« Non igitur deberet Planeta ingredi alium vorticem, et quando quo- » uis modo ingressus est, deberet eijci in locis vbi materia illius vorticis » minus est agitata, scilicet versus Saturnum in nostro vortice ; sicut » enim aquæ currentes, si sinunt aliquod corpus heterogeneum ingredi » suum alueum, reijciunt illud postea ad loca, vbi aqua minus moue- » tur, cuiuscunque hæc corpora sint soliditatis, magnitudinis et figuræ, » ita, etc. »

« Nec satisfacit responsio in sequentibus adducta[a], posse aliquod » nempe sidus esse minus aptum ad motus impressos retinendos, quam » istiusmodi globulos secundi elementi, si, verbi gratia, materia istius » sideris extenderetur vt fila, aut auri folia. »

« Constat enim ex ante dictis[b] astra esse solida, quia receptum lumen » remittunt; constat esse rotunda ; constat fixam non posse suum vorti- » cem amittere, nisi incrustatam, vt ita loquar, multis maculis, quæ sunt » solida corpora reuerberantia lucem; ideoque grauia, solida, et perma- » gna sunt astra ; et maior vel minor in eis grauitas, soliditas, extensio, » | causa tantum esse potest, cur tardius vel citius pelluntur ad extrema » vorticis in quo sunt inuoluta; sed non impediet ne tandem aliquando » ad illa perueniant, materiâ primi et secundi elementi pedetentim et con- » tinuo iunctis viribus dicta astra pellente : non enim est imaginabilis illa » multis interuallis separata Planetarum libratio, et vellem exemplum » aliquod simile in rerum natura videre. »

« Sicut enim videmus in exemplis art. 122 allatis, auri vel plumbi mas-

a. Art. 121 et sqq.
b. Art. 110 et 118 part. 3.

» sam posse induere tales figuras, vt sit minoris agitationis capax, quam » globus ligneus minoris ponderis, et tamen istam ponderis vel figuræ » inæqualitatem non impedire quominus hæc massa et illud lignum per » aërem demissa perueniant ad eundem terminum, nempe ad terram » (quia, si tardius vel citius, nihil refert), ita, etc. »

« Influente aqua, hoc etiam videmus, corpora scilicet, quæ in illa na» tant, semper ad oras eius extremas deferri citius vel tardius, forte » secundum figuras plus vel minus impulsionis recipiendæ capaces; ita » astra quæ in nostro vortice natant, deferri tandem debent, cuiuscunque » sint figuræ aut soliditatis, vsque ad extremas oras nostri vorticis, vltra » quas non possunt magis pelli, retenta scilicet ab alijs vorticibus, vt dic» tum est : et si in vortice, in quo sunt, sint aliqua loca vbi materia minus » moueatur, versus illa debent eijci, et ibi remanere. »

« Qualescunque denique sint alij Planetæ, notum est terram, quam » incolimus, esse rotundam, densissimam, solidam et magnam, et secun» dum leges naturæ et motûs supra citatas[a], debere pelli vsque ad circum» ferentiam vorticis nostri Solis, nec | quiescere posse donec illuc perue» nerit, aut saltem vsque ad Saturni sphæram, vbi motus est lentior. »

« Vltimo, si terra nostra fuerit aliquando sidus, et maculis tecta, et à » Sole abrepta, vsque ad terminum in quo nunc est, ad illum accessit; » secundum ea quæ dicta sunt, videtur quod deberet quotidie a Sole rece» dere, nam soliditas maior in aliquo sidere rapto est causa cur magis » recedat a sidere rapiente; quod autem debeat terra nostra esse nunc » solidior, quam olim, inde patet, quia materia primi elementi in centro » suo inclusa paulatim pluribus maculis tegitur, et in illo centro non » potest renouari facile à nouâ materiâ, propter illas maculas, quæ non » tam libere particulis primi elementi transitum præbent, vt olim facie» bant, antequam vniuersaliter tegerentur. Deinde ab habitantibus con» culcata solidior semper redditur; quod æque potest dici, ac dicitur a » D. Descartes[b] directionem magnetis ab hominibus mutari, et tamen » multi Astrologi affirmant contrarium, scilicet quod terra ad Solem ac» cedit, et multum iam accessit. »

« *Responsio*[c]. »

« Non videtur Vir Cl. satis attendisse ad ea quæ autor dicit de corpo» ribus pellucidis, et de grauitate. Quomodo enim sidus abreptum ab » alio vortice maneret libratum versus circumferentiam ipsius vorticis à » quo abreptum est, si | globuli qui sunt versus circumferentiam ipsius » vorticis sunt magis agitati, ideoque leuiores, quam istud sidus? Nec » video cur, cum semel ita est libratum, tendat longius à centro, aut ac» cedat ad centrum. Quod autem subiungit astra esse solidiora particulis

a. Art. 37-54 part. 2.
b. Art. 169 part. 4.
c. « Réponse de M. Picot. » (*Clers.*)

» cœli, quia lumen reflectunt, non aduertit quod quædam corpora, etsi » pellucida, magis apta sunt ad motum, quam opaca, quod demonstratur » art. 121, 122, 123[a]. Et quia in fluminibus videmus festucas et alia cor- » pora ad motum inepta pelli versus littora, debebat concludere ideo » astra debere expelli versus centrum, non autem versus circumferentiam » vorticis; cuius rei ratio est, quod, cum partes aquæ sint magis agitatæ, » quam istæ festucæ, tendunt magis ad continuandum suum motum se- » cundum lineam rectam, et ideo eas expellunt à suo cursu, et propellunt » versus littora. Videbit autem quomodo Planeta non perueniat ad cen- » trum, sed suspensus maneat ad quandam distantiam, et demonstratio- » nem huius rei, si legat art. 160[b]. »

« Terram autem, quam incolimus, non esse solidissimam sciet, si at- » tendat ad eius formationem, et facile possumus concipere alia corpora » longe magis solida; nec dubium est quin esse possint in rerum natura; » an autem successu temporis possit fieri Planetam aut longius à centro » vorticis recedere, aut fortasse accedere ad illud, talis disquisitio non » est huius loci. Quod autem subiungit homines, eam premendo, posse » eam reddere solidiorem, non credet, si attendat ad vires hominum, et » vim materiæ cœlestis eam circumfluentis. Verum Autor idem quod Vir » Clar. videtur innuere, sub finem tertij art. | partis 4; sed aliæ debent » esse causæ propter quas materia, quæ est intus versus I, non ita con- » densetur, nec omnes sciri possunt; quamobrem, cum sciamus terram » esse suspensam ad distantiam quam obtinet, hoc fit, sine dubio, quia » talem habet proportionem cum globulis cœlestibus eam circumfluen- » tibus. Nec est verum quod materia primi elementi, quæ est versus cen- » trum, non renouatur; nam ingreditur semper noua per polos terræ, » simul cum particulis striatis, sed non expurgatur vt in Sole. »

« *Contra fig. art. 120 part. 3.* » VI

« Circa motum Cometæ, in figura huius paginæ depictum, posset ali- » quis quærere, quid tandem fiet de illo Cometa. Semper æternumque » migrare de vortice in vorticem, et motu extraordinario moueri non » videtur rationi consentaneum; ex altera parte, Cometarum soliditas, » figura et magnitudo non est idonea ad descendendum vsque ad termi- » num sideris alicuius satis vicinum, vt possit illius esse Planeta. Quid » tandem igitur de tali Cometa accidet? mouebiturne semper per diuersos » vortices, an potius in vno quam in alio remanebit? Namque descripta » Cometæ soliditas, et omnium vorticum eadem materia eiusque materiæ » similes motus non permittunt vni potius quam alteri vortici, huic Co- » metæ, vt Planetæ fiat, locum præbere; nulla enim in vorticibus, nisi » paruitate et magnitudine, est disparitas, vt alibi dictum est. »

a. Part. 3.
b. *Ib.* Lire : *art. 140.*

| « *Responsio.* »

« Est autem sollicitus de Cometæ motu, quia illum putat extraordina-
» rium, cum sit regularis et ordinarius, et talis vt, si omnium vorticum
» dispositio ab humano ingenio capi posset, Cometæ possent prædici
» æque ac Lunæ Eclipses. »

VII « *Art. 149 part. 3 Princip.* »

« Si deferatur Luna à materia cœli terram ambiente, et propter suam » molem minorem terrâ sit motûs celerioris capax, non apparet ratio cur » Luna existens in A non continuet cursum suum vsque ad terram, et » ipsam non percutiat; et, quando peruenit ad C, cur non debeat à terra » multum recedere, pergendo scilicet versus Z. Nullus enim est modus » concipiendi quo pacto contra motum cœlestis materiæ, quæ celerius » quam terra et Luna mouetur (vt dicitur in fine pag. 219[a]), et quæ » Lunam versus illud Z defert, possit ipsa Luna in contrarias partes re- » uerti; nempe ab illo C, per D, ad A; duobus enim motibus contrarijs » eodem tempore et in oppositas partes directis moueretur, ijsdem plane » similibus, qui ab Astronomis Solem et astra moueri volentibus effin- » guntur, et cum ratione reiectis ab alijs terræ motum tribuentibus. »

« Deinde art. 153 dicitur, materiam cœli lentius ferri inter C et A, » quam inter B et D; quod tamen mihi videtur repugnare præscriptæ » legi omnibus vorticibus communi[b]: quo enim materia vicinior est S, » id est Soli vel alteri sideri, eo velocius fertur mouendo; et secundum » hanc | regulam materia, quæ est versus D, velocius ferri debet, quam » illa quæ est in A et C; et hæc citius quam altera, quæ est in B; quia à » Sole vsque ad Saturnum minuitur motûs velocitas; hæcque difficultas » maior erit, si Luna et terra, à materia cœlesti vorticis Solis omni ex » parte circumdatæ, mouentur. Nec mihi satis constat an secundum Do- » minum Descartes ita ambæ moueantur et circumdentur; an vero etiam » nunc sint adhuc inuolutæ à materia illa cœlesti, quam habebant, ante- » quam abriperentur à Solis vortice? »

« *Responsio*[c]. »

« Ratio quæ impedit ne Luna, cum est vicina terræ, ita prope accedat » ad eam, vt ipsam tangat, est materia cœlestis, quæ, cum Luna accedit » ad A, tantum dat ipsi agitationis, vt recedat à terra et peculiarem vorti- » cem formet. Ratio autem cur non longius recedat versus Z, quando est » ad C, est, quod in illo vortice facilius mouetur, quam extra, quoniam

a. Art. 49 part. 4.
b. Art. 84 et 148 part. 3.
c. « Réponse de Mr Picot. » (*Inst.*)

» materia cœlestis est ibi magis agitata ; nec verum est quod ideo Luna » feratur contra motum materiæ cœlestis : quinimo obsequitur eius mo- » tui, simulque cum terra et toto vortice ab ipsa materia cœlesti per Eclip- » ticam defertur anni spatio. Quod autem materia cœlestis tardius feratur » inter C et A, quam inter B et D, rationi valde consentaneum est, et » experiri licet in fluminibus, quorum aqua eo celerius fluit quo alueus » minus patet; et quamuis materia cœlestis, quo plus accedit ad Solem, » eo celerius vertatur in gyrum, | non ideo plus incedit secundum lineam » rectam, quia globuli istius materiæ plus superantur magnitudine à su- » perioribus, quam eos superant velocitate. »

« *Art. 9 quartæ partis Princip.* » VIII

« Debet corpus M à centro I remoueri saltem vltra aërem A et B, » secundum prius dicta[a] ; et experientia etiam nos docet corpora cœlestia » facile per aërem transire a paruâ vi impulsa ; et si corpus M sit terra, » aut etiam corpus aliquod solidius, et A B sit aër, quid impediet ne sal- » tem excutiantur partes terræ vltra aërem à motu materiæ primi ele- » menti in I inclusi ? Et confirmatur ex eo quod corpus terræ, secundum » prius dicta[b], non totum simul generatum est, sed per partes paulatim ; » et illæ partes quocunque modo fuerint compositæ, paucique motûs ca- » paces, tamen oportuit ad veram terram, vt nunc est, perficiendam, ipsa- » rum aliquas prius factas fuisse solidas, et deinde alias atque alias ; » hocque ita non potuit fieri sine excussione hinc inde per aërem, et » etiam per cœlum, à motu rapido primi elementi in I existenti. »

« Nam quamuis diceretur terram in principio suæ generationis fuisse, » sicut globum ex molli lana conflatum, factam, non tamen est imagi- » nabile, quod non possit hac de causa moueri et excuti, saltem per » aërem vicinum ; nam aër illâ semper minus est solidus, et sic saltem » vltra dictum aërem locum suum quærere debebat, nec stare debuit in » loco vbi hic esse describitur, scilicet tam prope centrum sideris I. »

« Nec refert terram à materia cœlesti ipsam ambiente, | et non à materia » primi elementi in centro suo inclusa moueri, vt dicitur art. 22. In præ- » senti enim difficultate terra consideratur in initio suæ generationis, » nec adhuc absumpta ab alio vortice, quando scilicet mouebatur à ma- » teria sui ipsius vorticis, et maculis incipiebat tegi, proximaque erat » migrare in vorticem nostri Solis. »

« *Responsio*[c]. »

« In terra versus Solem delapsura maculæ, quæ erant sparsæ ad quan- » dam distantiam et ætherem componebant, fuerunt compressæ à vi alio-

a. Art. 60 et 85 part. 3.
b. Art. 1-14 part. 4.
c. « Réponse de Mr Picot. » (*Inst.*)

» rum vorticum, et sic plures cortices effecerunt, qui aut sunt continui,
» cum constant partibus ramosis inter se annexis, aut eorum materia po-
» test esse fluida in quibusdam locis, si constat partibus quarum figuræ
» sint lubricæ. Ratio autem cur et lubricæ partes et eæ quæ simul sunt
» annexæ non recedant ab I versus A et B, est quod partes, quæ sunt
» versus A et B, sint ipsis magis agitatæ. Quamuis enim quæ sunt ad M
» sint crassiores, tamen cum facilius agitationem quam habent possint
» communicare tenuioribus, quam ab illis vllam recipere, tenuiores debent
» semper moueri, crassiores autem expelli versus centrum. Idque expe-
» rientiâ confirmatur : nam globus ferreus tormento expulsus in altum,
» plus habet agitationis quam aër, quem sub se relinquit; sed quia istam
» agitationem paulatim communicat partibus aëris, nec vllam ab illis
» recipit, | tandem vbi agitationem omnem, quam habuerat à primo ele-
» mento, in ipsas transtulit, ab ipsis et materia cœlesti pellitur versus
» centrum, hoc est versus terram. »

IX « *Ad figuram art. 59 partis 4.* »

« Materia primi et secundi elementi, sicut et aër, facile replent omnia
» loca à crassioribus corporibus derelicta, et secundum hanc legem,
» quando Luna est in B, non debet potius premere aërem et alia duo
» elementa prima versus terram, quam versus cœlum, vbi possunt illa
» fluere ; imo facilius est duobus istis subtilibus elementis, et aëri, super
» Lunam ascendere et moueri, quam in distantem et crassam terram im-
» petum facere, à centro illam remouere, et aquas deprimere. »

« Et videtur attendenti quod, si Luna ad vnum vsque milliare prope
» terram accederet, nihil hac de causa aliud in terra noui deberet appa-
» rere, nisi quod aër et materia cœlestis in loca à Luna derelicta succe-
» derent, et supra illam fluerent. »

« Et quamuis concederetur aërem et materiam cœlestem à Luna versus
» terram impelli, deberent tamen potius ad latera terræ C et A, 7 et 5
» effugere, quam dictos motus aquis et terræ cum violentia causare ; aër
» enim cedit facilius, quam terra et aqua. »

« Si paruus vortex Terræ et Lunæ aheneo muro esset inclusus, et mate-
» ria cœlestis non haberet liberas hinc inde ei patentes vias, Lunaque,
» vel aliud corpus simile, hunc paruum vorticem de nouo ingrederetur,
» talem hoc modo forte motum aquis et terræ posset imprimere ; sed
» vndique materiæ cœlesti et aëri liber est fluxus, aditus et exitus ; Luna-
» que in rerum natura locum suum semper alicubi occupante, nulla est
» ratio, cur ipsa talem motum materiæ | cœlesti et aëri aduersus aquas et
» terram possit imprimere. Nec video cur necesse sit, vt premantur aër et
» materia cœlestis inter Lunam et Terram ; sufficit enim, si Luna accedat
» plus solito Terram, vt aliquæ partes aëris et cœlestis materiæ supra
» Lunam ascendant et fluant. »

« Si in canali aqua fluente pleno, et verbi gratia quatuor vlnarum lati-

» tudinis, duos globos ligneos è regione ponerem, ita vt distarent ab inui-
» cem duabus vlnis, tantum aquæ inter hos globos flueret, quantum duæ
» vlnæ possent capere. Si vero approximentur hi duo globi, aut vnus illo-
» rum, ita vt non distent amplius ab inuicem nisi vnica vlna, quid acce-
» det inde, nisi quod aliquæ partes aquæ, quæ fluebant inter hos globos,
» postea fluent versus littora? Nullus enim motus nouus debet apparere
» in aqua aut globis, quia nihil de nouo canalem ingr ditur; et si aqua
» fluens est vndique æqualiter agitata et fluens dicti etiam globi à se
» æqualiter seiuncti fluent. »

« *Responsio*[a]. »

« Si attendisset Vir Clarissimus ad naturam grauitatis, vidisset quod
» terra vndique inuoluitur materia cœli eodem modo, ac si inuolueretur
» muro aheneo; partes enim, quæ sunt in isto vortice, ita sunt libratæ,
» vt sine aliqua causa non possint euagari; nullam autem hic assignat
» Vir Clar. Cur autem terra centrum assidue mutet ob præsentiam Lunæ,
» | demonstratum est eodem articulo, vbi dicit Auto- locum terræ non
» determinari in isto vortice, nisi ab æqualitate materiæ cœlestis. Simi-
» liter demonstratum est[b], cum spatium, inter quod fluit materia cœlestis,
» redditur angustius, eam ibi celerius fluere; quod autem non admittit
» ideo magis premere superficiem aëris et aquæ, id nullâ cum ratione
» negat; nam experientia testatur, quod vbi corpus fluidum comprimi-
» tur, effluit versus locum vbi minus comprimitur. »

« *Art. 50 part. 4.* » X

« Aqua maris in maiori parte littorum nec regulariter nec modo ad ra-
» tionem sui motûs reddendam facili, mouetur. Multa enim maria sunt
» sine æstu; in quibusdam quatuor horas ascendit mare, et octo descendit;
» in alijs septem ascendit et quinque descendit. In noua Francia, vt à
» cumplurimis in illas regiones navigantibus nautis mihi assertum est,
» sine vlla regula nota mouetur mare, præsertim circa terras; æstus enim
» per octo dies aliquando in vnam partem fluunt, et postea duas tantum
» horas in aduersam; aliquando ter aut quater mutantur æstus in vnico
» die; in fluminibus tamen Sancti Laurentij et alijs sunt magis ordinati. »

« *Art. 51 part. 4.* » XI

« In solstitijs æstus sunt maiores quam inter solstitia et æquinoctia, et
» tamen secundum rationem hîc allatam deberent æstus magis ac magis
» vsque ad solstitia minuere; et magis semper crescere à solstitijs vsque
» ad æquinoctia, quod est contra experientiam. | Nam æstus solstitiorum
» sunt maiores, quam æstus qui sunt medij inter solstitia et æquinoctia. »

a. « Réponse de Mr Picot. » (*Inst.*)
b. Art. 49 part. 4.

« *Responsio ad art. 50.* »

« Possunt esse varietates in fluxibus et refluxibus; et quamuis plures
» afferri possint, nulla est quæ sit vera, de quâ non possit reddi ratio ex
» ijs quæ iam sunt explicata; sed non oportet fidem adhibere narrationi-
» bus, nisi sint factæ ab hominibus peritis, et qui rem attente exami-
» narint. »

« *Responsio ad art. 51.* »

« Audiui semper à nautis et alijs obseruatoribus, æstus esse maiores in
» æquinoctijs, nec video cur contrarium affirmat Vir Cl. »

XII « *Art. 53 part. 4.* »

« Ex nauigationum obseruationibus constat, aërem et aquam in multis
» terræ partibus versus Occidentem ferri; attamen si ex antedictis liceat
» colligere omnes motus aëri et materiæ cœlesti concessos, contrarium
» deberet pparere. »

« Dictum est enim multis in locis[a], terram motu diurno à materia cœ-
» lesti ipsam ambiente et eius poros permeante moueri; et in articulis 22
» et 49 part. 4, materia illa cœlestis aliquanto celerius quam Luna et
» terra, quas secum defert, mouetur. Alia adhuc additur in eodem art. 49
» materiæ cœlesti terram circumdanti celeritas, propter spatium angus-
» tius; omnesque sic motus materiæ cœlestis terram ambientis tendunt
» versus Orientem; quomodo igitur aduersus illos omnes eadem materia,
» | aër, et aqua in Occidentem, partes sc. contrarias, poterunt ferri, vt in
» rei veritate feruntur. Præterea hic motus aquæ et aëris versus Occiden-
» tem, vt in præsenti loco descriptus, nihil differt à motu reciprocationis
» Oceani, et deberet in spatio sex horarum cum duodecim minutis quar-
» tam partem terræ conficere, et postea in aduersam partem recurrere,
» quod tamen non ita accidit. Sic, *e.g.*, si homo esset in E et iret versus
» F, sentiret aërem alio modo ipsum flabellare, quam si ille idem esset in
» F et iret versus G, vt cum attentione figuram contemplando quisque
» potest iudicare; cessat enim, eundo ex F versus G, causa protuberationis
» Domini Descartes, quia largius est spatium G 7 quam F 6. »

« *Responsio.* »

« Verum est quod materia cœlestis terram voluit circa proprium
» axem, sed hoc non impedit, quominus Luna faciat vt aër et aqua
» versus Occidentem semper protuberent; et quia sæpe in eo Vir Claris-
» simus peccat, quod credit in diuersis motibus esse contrarietatem, debet
» notare, quod motus motui non est contrarius, sed determinatio in vnam
» partem determinationi in oppositam est contraria. »

a. Art. 151 part. 3 et art. 22 part. 4.

« In hoc differt iste motus a reciprocatione æstûs, quod, cùm Luna in-
» cedat ab Occidente in Orientem, pellat aquas a partibus Orientalibus
» ad Occidentaliores fluxu continuo; nec video cur non debeat esse conti-
» nuus, cum ea sit natura corporum contiguorum, vt, cum sint fluida,
» quoties vnum premitur, premit vicinum, et sic consequenter. »

« *Ad fig. art. 155 part. 4.* » XIII

« Plus virtutis hic conceditur particularum striatarum reuersioni, quam
» | primæ illarum incessioni; antequam enim separaretur ille magnes per
» longum siue polos in duas partes, particulæ primi elementi striatæ
» dirigebant eum secundum earum incessum, nunc vero secundum ea-
» rundem recursum, cuius mutationis non datur ratio : videturque parti-
» culas illas striatas esse ancipites et in vtrumque paratas; si enim con-
» trarium appareret, et segmentum illud libere suspensum eandem (quam
» ante sectionem habebat) seruaret directionem, dici posset quod particulæ
» illæ striatæ, easdem omnino assuetas vias percurrendo, eodem etiam
» modo dirigerent segmentum illud magnetis, ac si non esset à suo toto
» diuisum. »

« Illud autem quod accidit tam magnetibus et ferro tacto, quam seg-
» mento in hac præsenti figura proposito, superpositis, si inter se alio
» situ disponantur, non apparebit. Si enim duæ pyxides in vno plano ap-
» proximentur, earum acus illam eandem partem, quam solent, ad Sep-
» tentrionem conuertent; si vero vna super alteram ponatur iuste et di-
» recte, tunc inter se quæstionem agitabunt quænam illarum suam
» directionem ad Septentrionem fortius seruabit; altera enim, et forte illa
» quæ est minoris virtutis, cogetur meridiem, polum antea sibi inimicum,
» respicere; quomodo autem ista diuersitas conciliabitur, si motibus par-
» ticularum striatarum omnia tribuamus? »

| « *Responsio*[a]. »

« Nulla virtus noua tribuitur particulis striatis; sed cum eæ, quæ egre-
» diuntur ex segmento maiori AB, sint Australes, debent inuertere supe-
» rius *ab*, et ita illud disponere vt ingrediantur per *a* et egrediantur per *b*,
» si quidem A est polus Australis per quem ingrediuntur Australes, quæ
» ab inferiori segmento egrediuntur per B, quæque proinde non possunt
» in superius ingredi per *b*, siquidem est Borealis, et aptus ad recipiendas
» Boreales. Et quia istud segmentum superius est filo appensum, ideo ita
» facile ab ijs inuertitur, vt per partem *a* transire possint. Quod autem
» istæ pyxides, cum sunt in eodem plano, aspiciant ambæ Septentrionem,
» vt prius, hinc fit, quod sint satis remotæ et virtus ista non communi-
» cetur, nisi intra certum quoddam spatium. Manifestum est enim quod
» particulæ striatæ Australes, quæ egrediuntur per partem Borealem

a. « Réponse de Mr Picot. » (*Inst.*)

» vnius acus, debent ingredi in aliam acum per Australem, et egredi per
» Borealem. »

XIV « *Art. 163 part. 4.* »

« Ferrum compactum, arcte cusum, temperatum et læuigatum non de-
» beret eadem facilitate vias præbere striatis, atque si cum tanta arte non
» esset malleis et aqua compressum. Particulæ enim striatæ sunt corpora;
» malleus vero, temperatura et læuigatio poros transitûs obturant, | et
» difficiliores deberent particulis striatis reddere vias; et per consequens
» ferrum minus percussum deberet virtutes magnetis facilius induere,
» quam magis cusum, quod tamen non est conforme experimentis. Igitur
» non à particulis striatis petenda est ratio, cur vilius ferrum non recipiat
» vim magneticam tam facile, quam perfectius, aut chalybs. »

« *Responsio*[a]. »

« Quamuis chalybs sit politus, quia tamen semper habet tot meatus, vt
» plures particulæ striatæ in eos possent ingredi, quam reuera ingrediun-
» tur, quia in isto aëre non sunt in magna copia, non impedit earum
» affectum malleus aut læuitas, quia semper plures supersunt, quam vulgo
» sunt in viliori ferro, et qui supersunt, sunt perfectiores ob rationes
» allatas ab Autore. »

XV « *Art. 174 part. 4.* »

« Rotula ferrea gyretur versus Occidentem, et à magnete ita mota
» attrahatur; appensa tanget magnetem in puncto, et diu gyrabit; alia
» adhuc postea huic rotula versus Orientem gyrans, et in puncto illam
» tangens, ambæ rotulæ | in contrarias partes ita volutæ circuitus multos
» absoluent, vt experiri licet. Sed quomodo particulæ striatæ poterunt
» transire per ambas illas rotulas? vna enim illarum, propter diuersum
» et contrarium ab altera motum, opponetur transitui dictarum striata-
» rum; nam si vnius motus est conueniens, alterius erit necessario con-
» trarius. Exemplo res illa clara fiat. Si cochlea vertatur modo conue-
» nienti vt transeat per foramen strijs ad eam recipiendam aptis excauatum,
» et illud foramen ita sulcatum moueatur, verbi gratia, versus Occidentem,
» et iuuet hoc modo ingressum cochleæ istius; proculdubio si contrario
» modo moueatur illud foramen, versus scilicet Orientem, impediet illius
» cochleæ ingressum, vt consideranti patet. In paruo torculari hoc expe-
» riri licet; non enim cochlea ingredi poterit in foramen sulcarum torcu-
» laris, nisi sit immobile illud foramen, aut suo motu iuuet ingressum
» cochleæ; motu enim contrario dictum ingressum impediet. »

« Istæ igitur rotulæ magneti immoto appensæ non poterunt ambæ vias
» striatis particulis præbere, et per consequens alia quærenda est ratio

a. « Réponse de Mr Picot. » (*Inst.*)

» attractionis et diuturnæ suspensionis istarum rotularum ; idemque » posset obijci de vnica rotula modo versus Orientem, modo versus Occi» dentem gyrante ; nam vno duorum modorum non debet tam facile gy» rare, quam alio ; quod tamen est contra experientiam. »

« Sed tarde animaduerto, Reuerendissime Pater Mersenne, me patien» tia tua nimium abuti, et hæc | pauca scribendo tibi multa tædia parare. » Te tamen hîc monitum esse velim, me desiderijs tuis obtemperando » hæc omnia scripsisse, et si expectationem tuam non adimpleui, tibi » ipsimet satisfactionem integram debere ; nec etiam tibi mirum esse vi» deatur, si doctrinæ nouitas, mensque intelligentiæ communis et duræ, » pluribus in locis sublimem Autoris sensum non permiserint accipere ; » idque mihi lectori rudi te condonaturum spero. »

« *Responsio*[a]. »

« Nondum vidi experimentum quod affert Vir Clarissimus ; sed quam» uis duæ rotulæ diuersis modis contortæ gyrarent, vna in Orientem, alia » in Occidentem, partes striatæ non minus ingrederentur in vnam, quam » in aliam, quia ipsæmet semper gyrant vnæ in vnam partem, aliæ in con» trariam, et quod solummodo poterat obijci, nempe quod motus rectus » istarum particularum deberet reddere rotulas immobiles, hoc recte sol» vit Autor eodem articulo. »

« Si quid aliud Virum Clarissimum moratur, si indicare voluerit, rem » mihi faciet gratissimam, et, quantum potero, ipsi satisfacere conabor ; » nam eorum quæ huc vsque ab eo sunt obiecta (si ad ea quæ respondi » attendat), inueniet sine dubio solutionem in ijs contineri. »

« Quod hîc obijcit sub finem, nempe quod cochlea, etc., hinc fit, quod » non animaduerterit, istos meatus in ferrea rotula, quæ gyrat, debere » considerari vt immobiles, si quidem vni respectu aliorum non mouen» tur ; et si essent mille torcularia in vno cubiculo, quorum striæ essent » diuersimode inuersæ et sulcatæ, in quamcunque partem totum cubicu» lum moueretur, | non minus ingrederentur cochleæ in meatus ad eas » recipiendas aptos, dummodo omnia ista torcularia non mouerentur alio » motu, quam isto communi. »

Baillet revient sur cette controverse à propos d'une lettre postérieure du 9 novembre 1646 et de la mort du P. Nicéron (22 sept. 1646). Il paraît d'ailleurs ignorer que Mersenne fut absent de Paris mai-août 1646, et rapporte au mois de juin ce qui remontait à avril ou mars.

« La perte que M. Descartes fit personnellement, dans la mort du » P. Niceron, fut réparée en quelque sorte par l'acquisition nouvelle d'un

a. « Réponse de Mr Picot. » (*Inst.*)

» autre amy que Messieurs Chanut, Clerselier et Porlier luy firent faire à
» Paris. Cét amy étoit le Comte [*en marge :* Antoine], Conseiller du Roy,
» Secrétaire et Controlleur général de l'ordinaire des guerres [*en marge :*
» *Lettr. MS. à Clerselier, du 9 Novemb. 1646*]. Le P. Mersenne, qui
» étoit de toutes les habitudes et de toutes les liaisons qu'avoit M. Des-
» cartes, particuliérement en France, étoit entré dans celle-cy dés le mois
» de Iuin de l'an 1646, par la commission qu'il avoit reçûe de faire pré-
» sent, de sa part, d'un exemplaire de ses Principes à M. le Comte. Le
» présent n'étoit pas tout à fait des-intéressé, de la part de ce Pére, qui par
» la passion qu'il avoit d'établir la Philosophie Cartésienne par toute la
» terre, tâchoit de luy susciter toutes les difficultez qui pouvoient luy
» faire obstacle, pour avoir lieu de les faire dissiper par son Auteur. M. le
» Comte avoit embrassé cette Philosophie, parce qu'il n'en avoit point
» trouvé de meilleure ; mais demeurant d'accord des principes, il n'avoit
» pas laissé de rencontrer des difficultez sur des points particuliers, que le
» Père Mersenne l'obligea de réduire en objections qu'on pût envoyer à
» M. Descartes. Elles furent communiquées à l'Abbé Picot avant que de
» faire le voyage de Hollande. » (BAILLET, II, 301.)

Il est évident que Baillet a regardé comme étant de Mersenne le billet d'envoi des Objections de Le Conte (plus haut p. 453), billet qui nous paraît devoir être restitué à Clerselier. Cependant on a pu voir, par le dernier alinéa de Le Conte, que les Objections sont adressées à Mersenne et semblent bien avoir été rédigées sur sa demande, tandis que l'auteur du billet d'envoi déclare que c'est lui-même qui en a demandé et obtenu la rédaction. Mais il n'est guère admissible que Mersenne ait écrit ce billet en avril avant son départ et que l'envoi en ait été retardé jusqu'en juillet. On croira plutôt que le dernier alinéa, qui s'adresse à Mersenne, a été convenu avec Clerselier (qui ne tenait pas à se mettre en avant), et que les mois de mai et de juin ont été pris par les réponses de Picot, les instances de Le Conte et les observations de Clerselier. Ou bien encore cet alinéa faisait partie d'une première rédaction, qui datait du mois d'avril, et dans laquelle les objections, instances, etc., n'ont été insérées qu'après coup, en mai en juin.

CDXLIII.

Chanut a Descartes.

Stockholm, 25 août 1646.

[A. Baillet], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, tome II, p. 243 (A) et p. 280-281 (B).

Réponse à la lettre CDXXXIX du 15 juin, p. 440 ci-avant.

« [*En marge :* Lett. MS. de Chanut datée du 25 Août 1646] : »

Ie vous écris avec tant de confiance, qu'il ſembleroit à qui ne me connoîtroit pas, ou qu'une étroite amitié de quarante années, ou que quelque égalité ou reſſemblance dans les inclinations m'auroit donné cette liberté. Pour ce dernier, j'avouë qu'il y a une ſi grande diſtance de vos penſées aux miennes, & que je me ſens ſi foible auprés de vous, que l'on ſeroit trompé de penſer que vous m'aimaſſiez par reſſemblance. Quant à l'autre, je ne vous puis plus celer que mon cœur eſt tellement porté à vous aimer & à vous reſpecter, que, ſi je n'ay les mérites d'une longue affection, j'en ay au moins la chaleur & la fermeté, avec l'eſpérance que le têms me donnera ce ſeul avantage qui me manque pour vivre avec vous comme je le deſire. A

(Baillet, II, 243.)

« L'autre ouvrage qui occupa M. Descartes durant l'hyver de cette année, au défaut de ses expériences de Botanique, étoit un petit traité de la nature des Passions de l'Ame. Son dessein n'étoit pas de faire quelque chose de fini, qui méritât de voir le jour, mais seulement de s'exercer sur la Morale pour sa propre édification, et de voir si sa Physique pourroit luy servir, autant qu'il l'avoit espéré, pour établir des fondemens certains dans B

la Morale. C'est ce qu'il manda quelques mois aprés à M. Chanut, qui luy répondit de Stockholm en ces termes [*en marge :* Lett. MS. de Chanut du 25 Août 1646] : »

J'ay eu beaucoup de ioye de voir dans vôtre lettre vn changement de ce dégoût que vous me témoignâtes à Amsterdam[a]. *Puisque vous avez écrit quelque chose des Passions de l'Ame, vous n'êtes plus en colére contre nous : vous ne vous tiendrez pas de nous faire encore plus de bien. Car je crois que je raisonne bien, jugeant qu'il n'est pas possible que ces actions les plus communes de l'Ame soient exactement connuës, qu'on n'ait donné une grande atteinte à la nature de l'Ame même, & à sa liaison avec le corps, qui sont des mystéres jusques à présent fort cachez.*

(Baillet, II, 280-281.)

CDXLIV.

DESCARTES A [CLERSELIER] POUR M. LE CONTE.

[29 août 1646.]

Texte de l'édition latine, tome II, epist. XIV, p. 67-76.

Clerselier, tome II, lettre 14, p. 101-110, donne une « version » française, avec ce titre : Breve Réponse de Mr Descartes aux Objections et Instances de M. le Conte, *après la lettre 13 (notre lettre CDXLII, p. 452 ci-avant). La date manque aussi bien à cette version qu'au texte latin. Mais nous savons (voir le prolégomène de ladite lettre CDXLII) que ces réponses ont été envoyées le 29 août 1646, avec une lettre à Clerselier, laquelle d'ailleurs est perdue. Et ce renseignement se trouve confirmé par un passage de la lettre CDXLVI ci-après, du 7 septembre : « Ie n'escris point a*

a. Voir ci-avant lettre CDVIII, p. 318.

» *M. de Claircellier, pource qu'il n'y a pas long temps que ie luy ay* » *enuoyé ma response a M. le Conte.* » (*P. 501, l. 9.*)

Outre les raisons générales que nous avons de croire que, pour les lettres en latin (*voir notre* Introduction, *t. I, p.* XXV-XXVI), *le texte de l'édition latine est bien le texte authentique, nous avons ici une raison particulière. Baillet, dans sa* Préface *de la* Vie de Mr Descartes, *p.* XXX-XXXI, *raconte que M. de Raey, prié de dire ce qu'était devenu* « *un paquet de papiers et de lettres* », *laissé par Descartes en Hollande à son départ pour la Suède, protesta* « *qu'il ne luy restoit* » *qu'une seule lettre de tous les papiers de Monsieur Descartes, et* » *que cette lettre même se trouve imprimée* (en marge : c'est la XIV du 2 tom.) *dans le recueil que nous en avons* ». *Ce passage est cité d'une lettre, datée du 15 avril 1690, de Van Limborch, qui s'était adressé à Jean de Raey, de la part de Baillet ou de Legrand. Or la lettre XIV du 2e tome est précisément la réponse aux objections de Le Conte, et nul doute que Raey, qui prépara l'édition latine de Descartes en Hollande, n'ait publié, au tome II des* Epistolæ *en 1668, le texte authentique qu'il possédait.*

Brevis Responsio Autoris ad Obiectiones et instantias Domini Le Conte.

Omitto primam obiectionem, quia dicit à Domino Picot iam plane esse satisfactum[a].

Ex secundâ, cognosco me non satis explicuisse mentem meam in artic. 83. Neque enim ibi ostendere volui *grauiores & maiores globulos alijs minoribus superiores euadere*[b]. Quinimo nullam in ijs grauitatem suppofui, nullamque differentiam ratione soliditatis ; sed conatus sum probare duntaxat fingi non posse illos fuisse initio tam æquales in soliditate, magnitudine & motu, quin inæqualitas postmodum reperiretur, saltem in

a. Ci-avant p. 455, l. 2.

b. Page 455, l. 10-11.

motu; quam inæqualitatem demonſtraui ex eo quod plures ſimul tranſire debeant per vias modo anguſtiores, modo latiores, & quod aliqui ex ijs, qui eadem celeritate mouentur, cum tranſeunt per viam latiorem, debeant alios præcedere cum perueniunt ad anguſtiorem, ſicque incipere celerius moueri, vt patet ex allato exemplo in fig. art. 83 part. 3. Duaſque rationes attuli, quibus probatur vias per quas tranſeunt eſſe modo anguſtiores, modo latiores : vnam, quia vortices circumiacentes non ſunt æquales; alteram, quia locus vorticis, in quo ſunt, debet eſſe | anguſtior è regione centri cuiuſque ex vorticibus vicinis, quàm è regione aliarum partium. Sic videre licet, in figura art. 116 part. 3, globulos, qui circulariter aguntur in vortice AEIO, tranſire per anguſtius ſpatium inter S & N, quàm inter S & F, quia iſti vortices non ſunt æquales; itemque per anguſtius ſpatium in linea recta, quæ duci poteſt ab S ad F, quàm inter S & E. Iam verò propter hoc vnum quod quidam globuli alijs aliquando velocius incipiant moueri (quamuis de cætero fingantur eſſe æquales), perſpicuum eſſe putaui, ex legibus motûs ante traditis, illos retinere poſtea illam celeritatem, quandiu non datur cauſa quæ ipſam tollat, & ideò debere occupare locum ſuperiorem, ſiue remotiorem à centro vorticis, quàm ſit circulus HQ.

Nullamque pono differentiam inter motum & motum, ex eo quod vnus ſit rectus, alius circularis, quemadmodum facere videtur Dominus Le Conte; nec etiam inter agitationem accidentalem & non accidentalem, vt habet in ſua inſtantia[a], quoniam, à quacun-

a. Page 456, l. 3.

que demum caufa & quantumuis accidentali corpus aliquod fit agitatum, nunquam debet poftea agitationem fuam amittere, nifi detur alia caufa quæ illam tollat; ifta autem eadem agitatio efficiet, vt moueatur motu circulari æque bene ac motu recto, fi detur caufa quæ illam ad hoc determinet; atque figura circularis cuiufque vorticis & alij circumftantes vortices funt caufæ, quæ determinant motum globulorum, in vnoquoque vortice contentorum, ad hoc vt fit circularis. Eadem autem ratio quæ probat globulos remotiores à centro cuiufque vorticis celerius moueri quàm inferiores vfque ad certum terminum, probat vice verfâ | iftos inferiores tardius moueri; quare verò ab ifto termino vfque ad centrum vorticis aliter fiat, alia ratio eft, de quâ poftea.

Cæterum non inficior, iftas motuum in materia cœlefti differentias vtiles effe ad Planetarum & Cometarum phænomena explicanda, idque me impuliffe ad eas accurate examinandas; fed hoc non impedit quominus exiftimem earum veritatem iuxta leges mechanicæ ex primâ meâ hypothefi recte effe demonftratam.

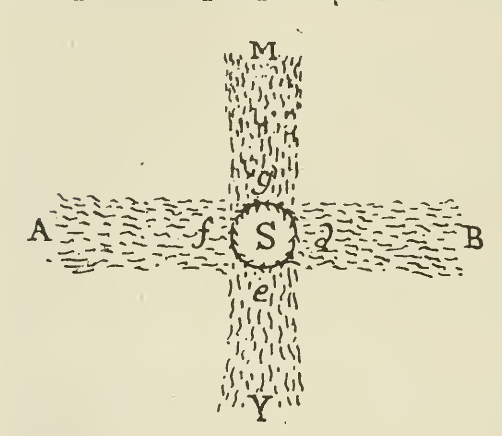
Ad id quod additur aduerfus articulum 84[a], refpondeo materiam macularum & ætheris, Soli circumfufam, effe quidem pauciffimæ agitationis capacem, hoc eft, motum fibi inditum non poffe diu retinere, fi alia circumiacentia corpora repugnent, fed nihilominus eam facilius fequi motum materiæ folaris, quàm eundem fequantur globuli fecundi elementi, quemadmodum videmus feftucas, folia & plumas à ventis faci-

a. Page 456, l. 31.

lius rapi quàm lapides, qui tamen etiam ſunt maioris agitationis capaces quàm feſtucæ.

Ad ea quæ obiecta ſunt contra art. 95 [a].

Recte quidem obiectum fuit, in liquoribus bullientibus ſpumam ab ebullitione excuti verſus partes, in quibus minor eſt motus; ſed etiam optime reſponſum idcirco materiam macularum excuti à Sole verſus cœlum, quia in eo minor eſt motus quàm in Sole; & quidem verſus cœli Eclipticam, potius quàm verſus polos, propterea quod noua materia per polos verſus Solem indeſinenter fluens maculas iſtas verſus Eclipticam propellit, quod fortaſſe clarius fiet hoc exemplo. Concipiamus duos fluuios, qui fluant vnus ab A verſus S, alius à B verſus S, | & illorum aquas ſibi mutuo in S occurrentes, ibique vim æqualem habentes, magnam foſſam *d e f g* excauaſſe, in qua ſimul mixtæ vertantur in gyrum, atque inde effluant verſus M & Y, putemuſque ex aquarum iſtarum mutua colliſione, quæ fit in ſpatio *d e f g*, generari multum ſpumæ; vnde facile intelligemus hanc ſpumam non poſſe ire verſus A nec verſus B, hoc eſt verſus polos, ſed debere gyrare aliquandiu ſuper aquam quæ eſt in



a. Page 456, III.

S, atque inde effluere verſus M & Y, hoc eſt verſus Eclipticam.

Ad art. 108[a].

Opacitas alicuius corporis non impedit quominus alia corpora per illud poſſint tranſire, ſed eius denſitas ſiue durities duntaxat, quæ tamen ipſa etiam non impedit, cum in illo corpore ſunt meatus ſatis magni ad iſta alia corpora recipienda. Sic particulæ ſtriatæ facilius tranſeunt per meatus macularum quantumuis denſarum, quàm per aërem circumfuſum; eſt enim maior denſitas particularum iſtius aëris, quàm particularum materiæ primi elementi, quæ ſola in meatibus iſtis reperitur.

Quod proponitur in inſtantiâ [b], facile ſolui poteſt exemplo duorum fluuiorum mox allato; ſi enim aqua fluuij ab A ad S venientis eſſet alterius coloris quàm aqua fluuij alterius, poſſemus viſu deprehendere particulas aquæ ab A venientes | pergere vltra punctum S, vſque ad exiguam aliquam diſtantiam, qualis eſt ab S ad *d*, atque ex *d* reuerti per *g* & *e* verſus *f*, ſicque paruum vorticem componere; & eodem modo alias aquæ particulas à B ad S venientes pergere vſque ad *f*, non autem vlterius verſus A. Quod non differt ab ijs quæ de particulis ſtriatis à me dicta ſunt.

Ad art. 119.

Nihil mihi occurrit quod addam reſponſioni hic

a. Page 458, IV.
b. Page 459.

datæ[a], niſi quod ſuperficies terræ quam incolimus non habeat altitudinem ſiue craſſitiem, niſi forte duorum triumue milliarium, quæ perexigua eſt, ſi comparetur ad eius cauitatem internam, cuius diameter eſt plus quàm bis mille milliarium. Si autem ex plumbo vel auro, aliâue materiâ quantumuis ponderoſâ, fieret ſphæra concaua, cuius craſſities non maiorem haberet proportionem ad diametrum cauitatis quàm 2 ad 2000, ſphæra illa, cum globo ſolido eiuſdem materiæ comparata, eſſet valde leuis. An autem nunc in cauitatibus terræ aliquid maculis ſimile generetur, necne, non definiui in articulo 3 quartæ partis, in quo egi de eâ re; poſſunt enim afferri rationes pro & contra. Denique, quod homines calcantes terram reddant ipſam ſolidiorem, mihi non ſit veriſimile; motus enim eſt cauſa rarefactionis, potius quàm condenſationis; & videmus in carnibus & lignis, alijſque quibuſlibet corporibus, cum putreſcunt, & animalia in ipſis generantur, ea | non idcirco reddi denſiora, ſed potius rariora.

Ad fig. art. 120.

Non etiam hîc habeo quod addam[b], niſi quod æque facile videatur poſſe intelligi, Cometam, per varios vortices tranſeundo, maximos quoſdam circuitus peragere, atque Planetam circa centrum vnius eiuſdemque vorticis ſemper gyrare, donec tandem, vt omnia mutabilia ſunt in mundo, & Cometæ, & Planetæ, & ipſæ ſtellæ fixæ deſtruantur.

a. Page 462.
b. Page 464.

Ad art. 149[a].

Luna non fertur contra motum materiæ cœleſtis, ſed ei plane obſequitur, quamuis non omnem eius celeritatem acquirat; & hæc ratio eſt, cur non progrediatur ab A verſus T : cùm enim terra & omnis materia cœleſtis, contenta in vortice ABCD, vertatur circa centrum T, Luna, quæ ab iſtâ materiâ cœleſti defertur, debet etiam circa idem centrum T gyrare, non autem verſus illud ferri; & cum peruenit ad C, non debet diſcedere verſus Z, ſed retorqueri verſus D, quia materia cœleſtis, in quâ continetur, ipſam eò ducit.

Et quamuis dictum ſit materiam cœleſtem, quæ circa Solem gyrat, eo celerius ferri, quo Soli vicinior eſt, non inde ſequitur, partes iſtius materiæ cœleſtis contentas in exiguo vortice ABCD, quando ſunt verſus D, debere celerius circa Solem ferri, quàm quando ſunt verſus B; quia cum eæ omnes, quæ in exiguo vortice ABCD continentur, conſentiant in alium motum circa centrum T, quo motu nunc accedunt ad Solem, nunc ab eo recedunt, quantum ad eam motûs accelerationem attinet, quam a Sole mutuantur, | non ſpectandæ ſunt tanquam ab inuicem diſiunctæ, ſed tanquam componentes vnicum corpus, quod totum ſimul anni ſpatio vertitur circa centrum S.

Nec refert, ſi putemus vel non putemus Terram & Lunam adhuc inuolui eâdem materiâ cœleſti, quâ inuoluebantur antequam circa Solem gyrarent; modo

a. Page 464.

tantum ſciamus materiam, quâ nunc inuoluuntur, non poſſe eſſe valde diuerſam ab eâ quæ eſt verſus K & L; cum enim ſit fluida, ſi eius particulæ eſſent multo tenuiores, magis accederent verſus S; ſi multo craſſiores, magis ab S recederent, & aliæ in earum loca ſuccederent.

Ad fig. art. 9 part. 4[a].

Ex ijs quæ de grauitate ſcripta ſunt, facile poteſt intelligi, quare corpus M non debeat vlterius recedere à centro I; non enim nego quin omnes partes iſtius vorticis M recedere conentur ab I, ſed nego illas poſſe aliquem locum inuenire in quem recedant, quia omnis alia materia circumiacens conatur etiam recedere à centro I, & maiorem ad hoc habet vim, quàm iſtud corpus M.

Ad fig. art. 50 part. 4.

Recte hic reſponſum eſt[b], materiam vorticis ABCD non minus ſuis limitibus contineri, quàm ſi eſſet inclusa muro aheneo.

Quantùm ad canalem aquâ fluente plenum, ſi ei imponatur corpus durum I, cuiuſcunque materiæ, modo non moueatur, vel, quod eodem redit, tardius moueatur quàm aqua, ſicut Luna tardius gyrat quàm materia cœleſtis cum inuolucris, præſentia iſtius globi | efficiet, vt aqua magis premat latera iſtius canalis in

a Page 465.
b. Page 467.

A & B, quàm in alijs locis; atque ideo, ſi hæc latera facile flecti poſſunt, quemadmodum terra facile à centro ſuo dimouetur, nonnihil incuruabuntur in A & B, ibique canalis latior fiet; non autem fortaſſe magis flectentur in B quàm in A; ſed non video quid inde contra ea, quæ à me ſcripta ſunt, concludatur.

Ad art. 51 part. 4[a].

Diuerſitates littorum, ſinuum & ventorum, rationes ſufficientes ſubminiſtrant ad omnes æſtuum varietates explicandas. Non autem memini me vnquam legiſſe vel audiuiſſe maiores eſſe æſtus in ſolſtitijs, quàm inter æquinoctia & ſolſtitia; mihique eſſet gratiſſimum ſcire à quibus ſit hoc obſeruatum; quamuis tamen non mirer, ſi forte aliquibus in locis verum eſſe deprehendatur, quia poſſunt cauſæ permultæ ad æſtus maiores minoreſue reddendos concurrere.

Ad art. 53 part. 4[b].

Omnes motus terræ, materiæ cœleſtis & aquæ & aëris, ab Occidente in Orientem a nobis recenſiti, non impediunt alium motum aquæ & aëris ab Oriente ad Occidentem a nobis etiam recenſitum, qui fit a continuâ Lunæ preſſione; faciliuſque hunc, quàm illos alios motus, ſenſu deprehendimus, quamuis ſit ijs

a. Page 467-468.
b. Page 468.

longe tardior, quia mouemur etiam nos iſtis alijs motibus, non autem illo vno; eâdem ratione quâ, ſedentes | in naui, melius percipimus motum teſtitudinis à prora verſus puppim in eadem naui tardiſſime gradientis, quàm motum in partem oppoſitam ipſius nauis, quamuis multo velociorem.

Ad fig. art. 155 part. 4[a].

Plus virtutis concedimus particularum ſtriatarum reuerſioni, cum ſcilicet ex vno magnetis ſatis validi ſegmento per aliud reuertuntur, quàm primæ eorum itioni, cum ſcilicet ex terræ polis verſus magnetem eunt; cuius ratio eſt, quod terram putemus eſſe magnetem valde debilem, propter rationem art. 166 allatam, & magnetem, de quo hîc loquimur, multo fortiorem eſſe ſupponamus, putemuſque plures particulas ſtriatas congregari circa iſtum magnetem, quàm alijs in locis circa terram, & ideo plus virium habere. Ad experimentum ex Hydrographiâ Patris Fournier[b] petitum[c] ſatis mihi videtur reſpondiſſe Dominus Picot.

Ad art. 163 part. 4.

Ferrum compactum, arcte cuſum, temperatum, læuigatum, &c.[d]. Multa hîc ſimul iunguntur, quæ mihi videntur eſſe diſtinguenda. Ferrum enim *temperatum* in-

a. Page 469.

b. HYDROGRAPHIE *contenant la Theorie et la Practique de toutes les parties de la Navigation.* Composé par le Pere Georges FOURNIER, de la Compagnie de Jesus. (Paris, Michel Soly, M.DC.XLIII, fol. pp. 922.)

c. Page 469-470.

d. Page 470, XIV.

duratum facilius tranſitum præbet particulis ſtriatis, quàm non ita induratum, quia meatus habet magis ordinatos, vt alicubi explicui[a]. Ferrum vero *læuigatum* non facilius nec difficilius particulas ſtriatas admittit, quàm non læuigatum; ſed ipſæ, ex vno eius polo egredientes, ordinatius ad alium eius polum reuertuntur; vnde fit vt vis magnetica maior appareat in ferro vel | magnete læuigato, & oblongam ſecundum axem atque vniformem figuram habente, quàm in rudi & informi. Quantum autem ad ferrum malleo *compactum* & compreſſum, non puto fuiſſe vnquam obſeruatum illud facilius particulas ſtriatas admittere, quàm quod non eſt ita compactum; quinimo, ſi poſtquam temperatum eſt, protinus malleo tundatur, amittit omnem duritiem temperaturâ acquiſitam, vt fabri nonnulli mihi affirmarunt, atque procul dubio ita minus aptum fit ad particulas ſtriatas admittendas.

CDXLV.

Descartes a Elisabeth.

[Egmond, septembre 1646.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 13, p. 50-56.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », *dit Clerselier, sans donner de date; mais la réponse d'Elisabeth* (*lettre CDL ci-après*) *étant datée du 10 octobre 1646, celle-ci est de septembre, sinon même d'août 1646.*

a. Art. 143 et 144 part. 3.

Madame,

I'ay lû le liure dont voſtre Alteſſe m'a commandé de luy écrire mon opinion *, & i'y trouue pluſieurs preceptes qui me ſemblent fort bons; comme entr'autres au 19 & 20 chapitres : *Qu'vn Prince doit touſiours éuiter la haine & le mépris de ſes ſuiets, & que l'amour du peuple vaut mieux que les fortereſſes* *. Mais il y en a auſſi pluſieurs autres que ie ne ſçaurois aprouuer. Et ie croy que ce en quoy l'Auteur a le plus manqué, eſt qu'il n'a pas mis aſſez de diſtinction entre les Princes qui ont acquis vn Eſtat par des voyes iuſtes, & ceux qui l'ont vſurpé par des moyens illegitimes; & qu'il a donné à tous, generalement, les preceptes qui ne ſont propres qu'à ces derniers *. Car comme, en baſtiſſant vne maiſon dont les fondemens ſont ſi mauuais qu'ils ne ſçauroient ſoutenir des murailles hautes & épaiſſes, on eſt obligé de les faire foibles & baſſes, ainſi ceux qui ont commencé à s'établir par des crimes ſont ordinairement contrains de continuer à commettre des crimes, & ne ſe pourroient maintenir s'ils vouloient eſtre vertueux.

C'eſt au regard de tels Princes qu'il a pû dire, au chapitre 3 : *Qu'ils ne ſçauroient manquer d'eſtre haïs de pluſieurs; & qu'ils ont ſouuent plus d'auantage à faire beaucoup de mal qu'à en faire moins, pource que les legeres offenſes ſufiſent pour donner la volonté de ſe vanger, & que les grandes en oſtent le pouuoir* *. Puis, au chaitre 15 : *Que, s'ils vouloient eſtre gens de bien, il ſeroit impoſſible qu'ils ne ſe ruinaſſent parmy le grand nombre de méchans qu'on trouue par tout* *. Et au chapitre 19 :

Qu'on peut eſtre hay pour de bonnes actions auſſi bien que pour de mauuaiſes *.

Sur leſquels fondemens il appuye des preceptes tres tyranniques, comme de vouloir *qu'on ruïne tout vn païs, afin d'en demeurer le maiſtre; qu'on exerce de grandes cruautez, pouruû que ce ſoit promtement & tout à la fois; qu'on taſche de paroiſtre homme de bien, mais qu'on ne le ſoit pas veritablement; qu'on ne tienne ſa parole qu'auſſi long-temps qu'elle ſera vtile; qu'on diſſimule, qu'on trahiſſe; & enfin que, pour regner, on ſe dépoüille de toute humanité, & qu'on deuienne le plus farouche de tous les animaux* *.

Mais c'eſt vn tres mauuais ſuiet pour faire des liures, que d'entreprendre d'y donner de tels preceptes, qui, au bout du conte, ne ſçauroient aſſurer ceux auſquels il les donne; car, comme il auoüe luy-meſme, *ils ne ſe peuuent garder du premier qui voudra negliger ſa vie pour ſe vanger d'eux* *. Au lieu que, pour inſtruire vn bon Prince, quoyque nouuellement entré dans vn Eſtat, il me ſemble qu'on luy doit propoſer des maximes toutes contraires, & ſuppoſer que les moyens dont il s'eſt ſeruy pour s'établir ont eſté iuſtes; comme, en effet, ie croy qu'ils le ſont preſque tous, lors que les Princes qui | les pratiquent les eſtiment tels; car la iuſtice entre les Souuerains a d'autres limites qu'entre les particuliers, & il ſemble qu'en ces rencontres Dieu donne le droit à ceux auſquels il donne la force. Mais les plus iuſtes actions deuiennent iniuſtes, quand ceux qui les font les penſent telles.

On doit auſſi diſtinguer entre les ſuiets, les amis

ou alliez, & les ennemis. Car, au regard de ces derniers, on a quaſi permiſſion de tout faire, pouruû qu'on en tire quelque auantage pour ſoy ou pour ſes ſuiets; & ie ne deſaprouue pas, en cette occaſion, qu'on acouple le renard auec le lion, & qu'on ioigne l'artifice à la force*. Meſme ie comprens, ſous le nom d'ennemis, tous ceux qui ne ſont point amis ou alliez, pource qu'on a droit de leur faire la guerre, quand on y trouue ſon auantage, & que, commençans à deuenir ſuſpects & redoutables, on a lieu de s'en défier. Mais i'excepte vne eſpece de tromperie, qui eſt ſi directement contraire à la ſocieté, que ie ne croy pas qu'il ſoit iamais permis de s'en ſeruir, bien que noſtre Auteur l'aprouue en diuers endroits, & qu'elle ne ſoit que trop en pratique: c'eſt de feindre d'eſtre amy de ceux qu'on veut perdre, afin de les pouuoir mieux ſurprendre. L'amitié eſt vne choſe trop ſainte pour en abuſer de la ſorte; & celuy qui aura pû feindre d'aimer quelqu'vn, pour le trahir, merite que ceux qu'il voudra par aprés aimer veritablement, n'en croyent rien & le haïſſent.

Pour ce qui regarde les alliez, vn Prince leur doit tenir exactement ſa parole, meſme lors que cela luy eſt preiudiciable; car il ne le ſçauroit eſtre tant, que la reputation de ne manquer point à faire ce qu'il a promis, luy eſt vtile, & il ne peut acquerir cette reputation que par de telles occaſions, où il y va pour luy de quelque perte; mais en celles qui le ruineroient tout à fait, le droit des gens le diſpenſe de ſa promeſſe. Il doit auſſi vſer de beaucoup de circonſpection, auant que de promettre, afin de pouuoir touſiours garder ſa

foy. Et bien qu'il ſoit bon d'auoir amitié auec la pluſpart de ſes voiſins, ie croy neantmoins que le meilleur eſt de n'auoir point | d'étroites alliances, qu'auec ceux qui ſont moins puiſſans. Car, quelque fidelité qu'on ſe propoſe d'auoir, on ne doit pas attendre la pareille des autres, mais faire ſon conte qu'on en ſera trompé, toutes les fois qu'ils y trouueront leur auantage; & ceux qui ſont plus puiſſans l'y peuuent trouuer, quand ils veulent, mais non pas ceux qui le ſont moins.

Pour ce qui eſt des ſuiets, il y en a de deux ſortes : à ſçauoir les grands & le peuple. Ie comprens, ſous le nom de grands, tous ceux qui peuuent former des partis contre le Prince, de la fidelité deſquels il doit eſtre tres aſſuré; ou, s'il ne l'eſt pas, tous les politiques ſont d'accord qu'il doit employer tous ſes ſoins à les abaiſſer, & qu'en tant qu'ils ſont enclins à broüiller l'Eſtat, il ne les doit conſiderer que comme ennemis. Mais, pour ſes autres ſuiets, il doit ſur tout éuiter leur haine & leur mépris; ce que ie croy qu'il peut touſiours faire, pouruû qu'il obſerue exactement la iuſtice à leur mode (c'eſt à dire ſuiuant les loix auſquelles ils ſont accoutumez), ſans eſtre trop rigoureux aux punitions, ny trop indulgent aux graces, & qu'il ne ſe remette pas de tout à ſes Miniſtres, mais que, leur laiſſant ſeulement la charge des condamnations plus odieuſes, il témoigne auoir luy-meſme le ſoin de tout le reſte; puis auſſi, qu'il retienne tellement ſa dignité, qu'il ne quitte rien des honneurs & des deferances que le peuple croit luy eſtre deuës, mais qu'il n'en demande point dauantage, & qu'il ne faſſe paroiſtre en public que ſes plus ſerieuſes actions, ou celles qui

peuuent eſtre aprouuées de tous, reſeruant à prendre ſes plaiſirs en particulier, ſans que ce ſoit iamais au dépens de perſonne; & enfin qu'il ſoit immuable & inflexible, non pas aux premiers deſſeins qu'il aura formez en ſoy-meſme, car d'autant qu'il ne peut auoir l'œil par tout, il eſt neceſſaire qu'il demande conſeil, & entende les raiſons de pluſieurs, auant que de ſe reſoudre; mais qu'il ſoit inflexible touchant les choſes qu'il aura témoigné auoir reſoluës, encore meſme qu'elles luy fuſſent nuiſibles; car mal-aiſement le peuuent-elles eſtre tant que ſeroit la|reputation d'eſtre leger & variable.

Ainſi ie deſaprouue la maxime du chapitre 15 : *Que, le monde eſtant fort corrompu, il eſt impoſſible qu'on ne ſe ruine, ſi l'on veut eſtre touſiours homme de bien; & qu'vn Prince, pour ſe maintenir, doit apprendre à eſtre méchant, lors que l'occaſion le requiert**; ſi ce n'eſt peut-eſtre que, par vn homme de bien, il entende vn homme ſuperſtitieux & ſimple, qui n'oſe donner bataille au iour du Sabath, & dont la conſcience ne puiſſe eſtre en repos, s'il ne change la religion de ſon peuple. Mais, penſant qu'vn homme de bien eſt celuy qui fait tout ce que luy dicte la vraye raiſon, il eſt certain que le meilleur eſt de taſcher à l'eſtre touſiours.

Ie ne croy pas auſſi ce qui eſt au chapitre 19 : *Qu'on peut autant eſtre hay pour les bonnes actions, que pour les mauuaiſes,* ſinon en tant que l'enuie eſt vne eſpece de haine; mais cela n'eſt pas le ſens de l'Auteur. Et les Princes n'ont pas coutume d'eſtre enuiez par le commun de leurs ſuiets; ils le ſont ſeulement par les grans, ou par leurs voiſins, auſquels les meſmes vertus

qui leur donnent de l'enuie, leur donnent auſſi de la crainte; c'eſt pourquoy iamais on ne doit s'abſtenir de bien faire, pour éuiter cette ſorte de haine; & il n'y en a point qui leur puiſſe nuire, que celle qui vient de l'iniuſtice ou de l'arrogance que le peuple iuge eſtre en eux. Car on voit meſme que ceux qui ont eſté condamnez à la mort, n'ont point coutume de haïr leurs iuges, quand ils penſent l'auoir meritée; & on ſoufre auſſi auec patience les maux qu'on n'a point meritez, quand on croit que le Prince, de qui on les reçoit, eſt en quelque façon contraint de les faire, & qu'il en a du deplaiſir; pource qu'on eſtime qu'il eſt iuſte qu'il prefere l'vtilité publique à celle des particuliers. Il y a ſeulement de la difficulté, lors qu'on eſt obligé de ſatisfaire à deux partis qui iugent differemment de ce qui eſt iuſte, comme lors que les Empereurs Romains auoient à contenter les Citoyens & les Soldats; auquel cas il eſt raiſonnable d'accorder quelque choſe aux vns & aux autres, & on ne doit pas entreprendre de faire|venir tout d'vn coup à la raiſon ceux qui ne ſont pas acoutumez de l'entendre; mais il faut taſcher peu à peu, ſoit par des écrits publics, ſoit par les voix des Predicateurs, ſoit par tels autres moyens, à la leur faire conceuoir. Car enfin le peuple ſoufre tout ce qu'on luy peut perſuader eſtre iuſte, & s'offenſe de tout ce qu'il imagine d'eſtre iniuſte; & l'arrogance des Princes, c'eſt à dire l'vſurpation de quelque autorité, de quelques droits, ou de quelques honneurs qu'il croit ne leur eſtre point dûs, ne luy eſt odieuſe, que pource qu'il la conſidere comme vne eſpece d'iniuſtice.

Au reſte, ie ne ſuis pas auſſi de l'opinion de cét Auteur, en ce qu'il dit en ſa Preface : *Que, comme il faut eſtre dans la plaine, pour mieux voir la figure des montagnes, lors qu'on en veut tirer le crayon, ainſi on doit eſtre de condition priuée, pour bien connoiſtre l'office d'vn Prince* *. Car le crayon ne repreſente que les choſes qui ſe voyent de loin ; mais les principaux motifs des actions des Princes ſont ſouuent des circonſtances ſi particulieres, que, ſi ce n'eſt qu'on ſoit Prince ſoy-meſme, ou bien qu'on ait eſté fort longtemps participant de leurs ſecrets, on ne les ſçauroit imaginer.

C'eſt pourquoy ie meriterois d'eſtre mocqué, ſi ie penſois pouuoir enſeigner quelque choſe à voſtre Alteſſe en cette matiere; auſſi n'eſt-ce pas mon deſſein, mais ſeulement de faire que mes lettres luy donnent quelque ſorte de diuertiſſement, qui ſoit different de ceux que ie m'imagine qu'elle a en ſon voyage, lequel ie luy ſouhaite parfaitement heureux : comme ſans doute il le ſera, ſi voſtre Alteſſe ſe reſout de pratiquer ces maximes qui enſeignent que la felicité d'vn chacun depend de luy-meſme, & qu'il faut tellement ſe tenir hors de l'empire de la Fortune, que, bien qu'on ne perde pas les occaſions de retenir les auantages qu'elle peut donner, on ne penſe pas toutesfois eſtre malheureux, lors qu'elle les refuſe; & pource qu'en toutes les affaires du monde il y a quantité de raiſons pour & contre, qu'on s'arreſte principalement à conſiderer celles qui ſeruent à faire qu'on approuue les choſes | qu'on voit arriuer. Tout ce que i'eſtime le plus ineuitable ſont les maladies du corps deſquelles ie prie

Dieu qu'il vous preserue; & ie suis auec toute la deuotion que ie puis auoir, &c.[a].

Page 486, l. 3. — Elisabeth lui donna ce commandement de vive voix, à leur dernière entrevue (ci-avant p. 452, *éclaircissement*). Le livre en question est *le Prince*, de Machiavel. Comme Descartes le cite en français, on pourrait croire qu'il n'en a lu que la traduction française. Mais on n'en avait point d'autre à cette date que la première, de 1553, par Guillaume Cappel (Paris, chez Charles Estienne); la seconde, de A.-N. Amelot, sieur de la Houssaie, est de 1683 (Amsterdam, chez Henry Wetstein). Il pouvait lire aussi la traduction latine, imprimée à Bâle, en 1560, puis en 1566, 1580 et 1599; elle ne parut d'ailleurs en Hollande qu'en 1648 : *Nicolai* Machiavelli *Florentini Princeps, ex Sylvestri Telii Fulginatis traductione diligenter emendatus* (Lugduni Batavorum, ex officina Hieronymi de Vogel). Mais il est fort possible qu'il lut *Il Principe* en italien, langue que savait aussi Elisabeth (« elle avoit appris six langues de la » Reine sa mére avec les Princesses ses sœurs », dit Baillet, II, 231-232). Déjà, dans une lettre du 11 octobre 1638 (ci-avant t. II, p. 380-388), où Descartes parle d'un livre récent de Galilée, bien qu'il ne le cite également qu'en français, il l'avait lu en italien, la seule édition qui existât étant celle des Elzevier à Leyde, 1638 : *Discorsi e dimostrazioni matematiche, etc.* Baillet (II, 484) n'allègue que cette première lettre, pour affirmer que Descartes savait l'italien. On peut y ajouter la présente lettre, outre qu'en France, au commencement du xvii[e] siècle, l'étude de cette langue faisait partie de toute éducation libérale et que Descartes l'apprit certainement à La Flèche. — *Il Principe* fut imprimé pour la première fois à Rome chez Antonio Blado, en 1532.

Page 486, l. 7. — Le titre du chapitre 19 est précisément : *Che si debbe fuggire l'essere disprezzato e odiato.* Et celui du chapitre 20 : *Se le fortezze e molte altre cose che spesse volte i principi fanno, sono utili o dannose.* On lit en outre, à la fin de ce même chapitre : *la miglior fortezza che sia, è non essere odiato dal popolo.*

Page 486, l. 14. — Le chapitre 6 est intitulé : *De' principati nuovi che con le proprie armi e virtù si acquistano.* Chapitre 7 : *De' principati nuovi che con forze d'altri e per fortuna si acquistano.*

Page 486, l. 27. — Cap. 3 : *...necessità naturale ed ordinaria, quale fa che sempre bisogni offendere quelli di chi si diventa nuovo principe... E ciascuno gli diventa inimico, e sono inimici che gli possono nuocere. ...Si vendicano delle leggieri offese; delle gravi non possono.*

a. Cette lettre est incomplète. Elle avait au moins un *post-scriptum*, où Descartes proposait à la princesse « un chiffre », pour correspondre secrètement avec elle (voir la fin de la lettre CDL ci-après).

Page 486, l. 30. — Cap. 15 : *...un uomo che voglia fare in tutte le parti professione di buono, conviene che rovini infra tanti che non sono buoni.*

Page 487, l. 2. — Cap. 19 : *E qui se deve notare che l'odio si acquista così mediante le buone opere, come le triste.*

Page 487, l. 12. — Cap. 8 : *Onde è da notare che nel pigliare uno Stato debbe l'occupatore di esso discorrere tutte quelle offese che gli è necessario fare, e tutte farle a un tratto per non le avere a rinnovare ogni dì... Perchè le ingiurie si debbono fare tutte insieme.* — Le titre du chapitre 18 est : *In che modo i principi debbano osservare la fede.* On y lit : *Non può pertanto un signore prudente, nè debbe osservare la fede, quando tale osservanzia gli torni contro, e che sono spente le cagioni che la fecero promettere... Ma è necessario questa natura saperla bene colorire, ed essere gran simulatore e dissimulatore... Ad un principe adunque non è necessario avere tutte le soprascritte qualità, ma è ben necessario parere d'averle.*

Page 487, l. 18. — Cap. 19 : *Dove è da notare che queste simili morti, le quali seguono per deliberazione di un animo deliberato e ostinato, non si possono dai principi evitare, perchè ciascuno che non si curi di morire lo può offendere.*

Page 488, l. 6. — Cap. 18 : *Essendo adunque un principe necessitato sapere bene usare la bestia, debbe di quella pigliare la volpe ed il lione; perchè il lione non si difende dai lacci, la volpe non si difende da' lupi. Bisogna adunque essere volpe a conoscere i lacci, e lione a sbigottire i lupi. Coloro che stanno semplicemente in sul lione non se ne intendono.*

Page 490, l. 17. — Cap. 15 : *Onde è necessario ad un principe, volendosi mantenere, imparare a potere essere non buono, ed usarlo e non usarlo secondo la necessità.* Voir plus haut p. 486, l. 24.

Page 492, l. 6. — Lettera dedicatoria : *Nè voglio sia riputata presunzione se un uomo di basso ed infimo stato ardisce discorrere e regolare i governi dei principi; perchè, così come coloro che disegnano i paesi, si pongono bassi nel piano a considerare la natura de' monti e de' luoghi alti, e per considerare quella de' bassi si pongono alto sopra i monti, similmente a conoscere bene la natura dei popoli bisogna esser principe, ed a conoscer bene quella dei principi bisogna essere popolare.*

CDXLV *bis*.

Descartes a la Princesse [Sophie].

[Egmond, septembre 1646.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 14, p. 56.

« A Madame Louise, Princesse Palatine, etc. », *dit Clerselier, sans donner de date. Mais c'est la lettre d'envoi qui accompagnait la précédente, p. 485, et nous avons deux autres lettres du même genre, CDLII bis et CDLXVI bis ci-après. On trouve, en regard de la troisième, dans l'exemplaire de l'Institut, sur une petite bande de papier, collée à la page 63, la note suivante de la main de Legrand :* « *La » lettre 18e du I vol. est de M. D. à la Princesse Louise, maintenant » abbesse de Maubuisson. Elle m'a pourtant dit, de vive voix, que » les lettres qui luy sont addressées à elle, dans ce 1er vol., ne luy » ont jamais été écrites, mais à sa sœur Sophie, qui se chargeoit vo- » lontiers de faire tenir à sa sœur Elizabeth et à M. D. les lettres » qu'ils s'écrivoient l'un l'autre.* » *En effet, Louise-Hollandine, née le 28 avril 1622, avait vingt-quatre ans en 1646, soit seulement quatre ans de moins que sa sœur aînée Elisabeth, née le 26 décembre 1618, tandis que Sophie, née le 14 octobre 1630, avait à peine seize ans. Or les compliments de Descartes dans ce billet, et surtout dans les deux autres, conviennent bien mieux à une toute jeune fille, presque une enfant, qu'à une jeune femme, à peu près du même âge qu'Elisabeth. D'autre part, la correspondance de celle-ci étant surveillée (p. 493, note* a), *n'était-il pas plus sûr de la faire passer par les mains de Sophie, dont le jeune âge exciterait moins de défiance, d'autant plus que la princesse Louise était un peu cause, par ses écarts de conduite, de l'exil de sa sœur aînée? Enfin, le témoignage de Louise-Hollandine elle-même est formel, et rien n'autorise à le suspecter. Venue en France comme son frère Edouard* (Dagboek *de Huygens :* « *17 Dec. » 1657. Princeps* Ludovica *Palatina, indicio Reginæ relicto mutatæ » religionis, clam se domo Regiâ proripit.* »), *elle abjura le protestantisme le 25 janvier 1658, fit profession à Maubuisson le 19 septembre 1660, en devint abbesse le 14 novembre 1664. Elle ne mourut que le 11 février 1709.*

Madame,

Ie mets au nombre des obligations que i'ay à Madame la Princeffe Elizabeth voftre fœur, que, m'ayant commandé de luy écrire, elle ait voulu que ce fuft par l'adreffe de voftre Alteffe; pource que, fçachant combien elle vous cherit, i'efpere que mes lettres luy feront moins importunes, les receuant en la compagnie des voftres, & qu'elles luy donneront plus de ioye, que fi elles alloient toutes feules; & auffi pource que cela me donne occafion de vous pouuoir affurer par écrit que ie fuis, &c.

CDXLVI.

DESCARTES A MERSENNE.

Egmond, 7 septembre 1646.

AUTOGRAPHE, Bibl. Nat., fr. n. a. 5160, f°s 37 et 38.

Une demi-feuille, grand format, pliée en deux; le premier feuillet est entièrement rempli, recto et verso (*21 et 29 lignes*); *le second ne l'est qu'au* recto (*35 lignes, plus la suscription, la signature, la date*); *au* verso *se trouve l'adresse, avec trois cachets de cire rouge, aux initiales R et C entrelacées. En bas et à gauche de la première page, le numéro 21; en haut et à droite,* (*53*). *Clerselier n'en a connu que la dernière partie* (*ci-dessous, p. 499, l. 11*), *qu'il a rattachée indûment à la lettre 112, t. II, p. 533-534; elle fournit quelques variantes. En regard de cette dernière partie, l'exemplaire de l'Institut donne l'indication suivante : « la 63e des MSS. de La Hire. » Le numéro 21 de l'autographe est d'un classement primitif à rebours; quant à* (*53*), *c'est le numéro de dom Poirier.*

Mon Reuerend Pere,

Ie ſuis extremement ayſe d'apprendre que vous eſtes de retour a Paris [a] en bonne diſpoſition ; car les voyaſges ſont incommodes, & les changemens de viure ſont touſiours dangereux pour la ſanté. I'auois receu cy deuant vne de vos letres de Tonnécharante, a laquelle ie n'ay point fait reſponſe, a cauſe que ie ne ſçauois point ou mes letres vous pourroient trouuer.

Ie ne ſçay qui vous peut auoir dit qu'vn nommé Ianſonius [b] (qui a eſté cy deuant, non pas maiſtre de la Princeſſe Eliſabeth, comme vous eſcriuez, mais miniſtre de la reyne de Boheme, & eſt maintenant Profeſſeur en l'Eſchole Illuſtre que Mr le Prince d'Orange a erigée a Breda depuis peu) faiſoit imprimer vne Philoſophie ſuiuant mes principes; car ie ne croy pas qu'il en ait eu la volonté. Mais c'eſt Regius, le Profeſſeur d'Vtrecht, pour lequel i'ay eu tant de brouilleries auec Voetius, lequel a maintenant vn tel liure ſous la preſſe, a ce qu'on m'a dit; & il doit bientoſt voir le iour, quoy que ie ne ſçache point ce qu'il contiendra, & que ie l'aye diſſuadé de faire imprimer, autant que i'ay pû [c]; non pas pour mon intereſt, mais pour le ſien, car i'apprehende que ſa metaphyſique ne ſoit pas orthodoxe, & il a pluſieurs ennemis en ſa ville, qui ſeront bien ayſes, s'ils y peuuent trouuer quelque pretexte pour luy nuire.

a. Mersenne avait quitté Paris fin avril, pour un voyage dans le Midi de la France. (Voir ci-avant p. 412.)

b. *Sic* pour Jonsson. Voir ci-avant p. 410, *éclaircissement*, et p. 439.

c. Voir ci-avant lettres CCCXCI et CCCXCIV, p. 248 et 256.

Ie n'ay point receu le petit liure du P. Noel [a], que vous penſez m'auoir cy deuant enuoyé ; mais ie ſeray bien ayſe de voir celuy ou il eſt parlé de moy, & particulierement auſſy la nouuelle Philoſophie du P. Fabri [b], puiſque vous dites qu'on la prefere a la miene, & qu'elle luy eſt oppoſée. Ie ne manqueray pas de vous en eſcrire mon ſentiment, ſi toſt que ie l'auray vû, & peuteſtre le feray ie imprimer, ſi la choſe le merite. Mais ie voudrois bien ſçauoir, auparauant, des nouuelles du P. Charlet, auquel il y a 8 ou 15 iours que i'ay eſcrit [c], & apprendre au vray en quels termes ceux de la Societé parlent de mes eſcrits.

Pour le S[r] Roberual, puiſque vous voyez qu'il a de la peine a ſe reſoudre de m'enuoyer ſa pretenduë demonſtration contre ma Geometrie, ie vous prie de ne l'y point conuier dauantage. Car ie ſçay bien qu'il n'a rien a dire que ie ne puiſſe faire tourner a ſa confuſion, ny qui ſoit d'aucune importance. Mais il m'engageroit peuteſtre a luy faire voir tout le reſte des fautes que

a. Il parut cette année deux petits livres du P. Etienne Noël : 1° *Aphorismi physici seu physicæ peripateticæ principia breviter ac dilucidè proposita.* Flexiæ, apud Georgium Griveau, M.DC.XLVI, in-8°, pp. 128. (Dédié par le P. J. Deriennes, qui l'édita, à Urbain de Maillé, marquis de Brézé) ; 2° *Sol Flamma, sive Tractatus de Sole, ut flamma est, ejusque pabulo.* Parisiis, apud Cramoisy, 1647. (On trouve dans le même volume : *Aphorismi Analogici parvi mundi ad magnum et magni ad parvum,* par le P. Bourdin.) — Voir la lettre CDLXIII ci-après, du 14 décembre 1646.

b. *Philosophia Universa per Propositiones digesta, et in breve Compendium redacta, cum suis momentis rationum.* (Lugduni, 1646, fol.) Il parut, cette année, à Lyon, deux autres livres : *Philosophiæ Tomus primus,* et *Tractatus physicus de motu locali,* sous cette signature : *Autore Petro Mosnerio, Doctore Medico. Cuncta excerpta ex prælectionibus R. P. Hon. Fabry, S. J.*

c. Lettre perdue, à moins que ce ne soit la CCXXIV° ci-avant, t. III, p. 269.

i'ay remarquées en ſon Ariſtarque; car ie ne vous ay cy deuant eſcrit que de celles qui ſont aux 5 ou 6 premieres pages. Et ie ſçay bien que cela luy deplairoit, & ie ſeray bien ayſe de n'offenſer perſonne, outre que, ſi ie doy employer du tems a telle ſorte d'eſcrits, i'ayme mieux que ce ſoit en examinant le liure du P. Fabri, & me defendant contre toute la Societé, que contre vn ſeul Roberual, duquel ie penſe que la mauuaiſe volonté eſt aſſez punie de ce qu'elle n'eſt accompagnée d'aucun pouuoir.

Ie[a] ne me ſouuiens plus de ce que i'ay eſcrit a Mr de Claircellier, touchant l'argument de Zenon[b]; mais le tems auquel le cheual doit attraper la tortuë, peut eſtre fort ayſement determiné ; car, puiſqu'il va dix fois auſſy viſte qu'elle, & qu'en ioignant a la dixieſme partie d'vne lieuë la dixieſme de cete dixieſme, & derechef la dixieſme de la dixieſme, & ainſy a l'infini, toutes ces dixieſmes enſemble, quoy que leur nombre ſoit infini, ne font iuſtement qu'vne neufieſme, le cheual doit attraper la tortuë, lorſqu'il aura couru dix neufieſmes de la diſtance qui eſt entre luy & elle, quand ils commencent a courir. Par exemple, ſi AD eſt vne lieuë & DB vne autre lieuë, & DC la | dixieſme partie d'vne lieuë, & DE la neufieſme, & que le cheual commence a courir vers B du point A, & la tortuë du

11 Mr de] M. — 18 *avant* enſemble] iointes *ajouté*. — 18-19 quoy... infini *omis*. — 19 ne font] font. — qu'vne] vne. — 19-22 le... courir] le decuple de cette neufuiéme eſt dix neufuiémes, au bout deſquelles le Cheual arriuera en meſme lieu que la Tortuë.

a. Ici commence le passage édité par Clerselier (II, 533-534).
b. Ci-avant page 445, ligne 14.

point D, lorſque cete tortuë arriuera au point C, le cheual n'arriuera qu'au point D, pource que AD eſt

A D C E B

decuple de DC; mais, lorſqu'elle arriuera au point E, le cheual arriuera au meſme point E, & l'attrapera en ce lieu la, pource que AE eſt auſſy decuple de DE.

Pour les vibrations des triangles, ie voy que vous n'auez pas remarqué ce que i'entens par l'empeſchement de l'air, quoy que ie l'aye fort amplement expliqué en la 1ere letre que i'ay eſcrite a Mr de Cauendiſſche ſur ce ſuiet[a]. Car ie n'entens pas ſeulement celuy qui depend de la figure des corps qui ſe meuuent, lequel ie confeſſe eſtre plus grand, quand les triangles ſont ſuſpendus a ma façon, qu'a la voſtre, ainſy que vous remarquez; mais i'entens principalement celuy qui vient de ce que, l'air n'eſtant pas parfaitement fluide, quand vn cors eſt ſuſpendu en l'air en equilibre[b], il le faut pouſſer auec plus de force, pour le faire mouuoir fort viſte, que pour ne le faire mouuoir que lentement. Et lorſque les triangles ſont ſuſpendus a ma façon, il n'y a quaſi iamais aucunes de leur parties qui ſoient ainſy en equilibre; mais, en voſtre façon, elles y ſont, la plus part du tems, preſque toutes.

1 lorſque... tortuë] lorſqu'elle. — 2 n'arriuera qu'] arriuera. — que AD] qu'AD. — 4 au meſme] auſſi au. — 4-5 &... la *omis*. — 5 que AE] qu'AE. — auſſy *omis*. — 9 1ere] premiere. — 9-10 Cauendiſſche] Carcauy. — 16 en l'air *omis*.

a. Voir ci-avant lettre CDXXVII, p. 379.
b. On lit dans l'autographe : *équilible*

Au refte, vos experiences fur ce fuiet ne fçauroient eftre exactes, fi vous ne vifez a quelque but qui foit certain : comme, par exemple, fi vous examinez, en toute forte de triangles, ou autres cors, fufpendus a ma façon, fi ce que i'en ay determiné eft vray ou faux, ie m'affure que vous n'y trouuerez rien de manque, finon le peu d'empefchement que fait l'air a la figure des cors plats plus qu'aux autres.

Ie n'efcris point a Mr de Claircellier, pource qu'il n'y a pas long tems que ie luy ay enuoyé ma refponfe a Mr le Conte[a]. Ie n'efcris point auffy a Mr Picot, bien que ie viene encore tout maintenant de receuoir de fes letres; car il me mande qu'il va hors de Paris, pour 5 ou 6 femaines, au bout defquelles ie ne manqueray de luy efcrire. Et ie fuis de plus en plus,

Mon Reund Pere,

Voftre tres humble, tres fidelle & tres obligé feruiteur, DESCARTES.

D'Egmond, le 7 Sept. 1646.

Au Reuerend Pere
Le Reund Pere Mercenne
Religieux Minime en leur Couuent
proche de la place Royale a Paris.

2-3 vifez... exemple] prenez quelque regle certaine pour les aiufter; &. — 5 fi *omis*. — eft... faux *omis*. — 6 n'y] ne. — 8 plus... autres *omis*. — 9 Mr de Claircellier] M. de N. — 9-15 qu'il... Et] que ie n'ay rien de bon à luy mander. — 15 de plus en plus *omis*. — 16 Mon Reund Pere] Monfieur. — 17 tres fidelle & tres obligé] & tres obeiffant. — 18 *après* DESCARTES, *tout le reste omis*.

a. Lettre CDXLIV, du 29 août, page 474 ci-avant.

CDXLVII.

Roberval contre Descartes.

[Septembre 1646.]

Autographe, Bibl. Nat., MS. fr. n. a. 1086, fos 86 à 89.

L'autographe est une minute de Roberval, signée de lui et suivie du titre : « Replique a Mr des Cartes ». *Il en exsite une copie, de la main de Mersenne, Bibl. Nat., MS. fr. n. a. 5161, f° 14, qui est entièrement conforme. — La réplique est faite à la lettre CDXXXVII (ci-avant, p. 429), envoyée par Descartes à Cavendish le 15 juin 1646. Elle dut donc être adressée également à Cavendish; mais, en même temps, Roberval la fit circuler. En tout cas, ce ne fut pas Cavendish (voir ci-après la lettre que Descartes lui écrivit le 2 novembre 1646), mais bien Mersenne, qui communiqua au philosophe cette réplique de Roberval, dans le courant d'octobre, après la lui avoir annoncée par une lettre que Descartes reçut entre le 2 et le 12 octobre (voir ci-après lettre CDLI). Le 15 septembre, au contraire (voir lettre CDXLVIII), Mersenne ne connaissait point encore cette réplique, dont la date se trouve ainsi fixée vers la seconde quinzaine de septembre.*

I'ay quatre chofes a repliquer à Monfieur des Cartes : 1° I'aduouë que ie me fuis trompé dans l'efcrit que i'ay faict pour luy [a]; mais fçauez vous en quoy? C'eft en ce que ie croyois qu'il fuft amateur de la verité, &, au contraire, ie recognois maintenant qu'auffi toft qu'elle ne s'accorde pas a fes penfées, il deuient fon aduerfaire & la combat, comme s'il eftoit capable de la vaincre & luy faire changer de party pour prendre le fien. De quoy ie ne puis penfer autre caufe, finon que, voulant paroiftre im-

a. La lettre CDXXXVI ci-avant, p. 420.

peccable, il a creu que ce ſeroit ruiner ſon deſſein, & peut-eſtre auſſy qu'il y auroit quelque ſuiect de honte, s'il ſe deſdiſoit apertement. Mais reſiſter à la verité, c'eſt regimber contre l'aiguillon; &, pour ne vouloir pas ſe deſdire, au contraire, pour s'obſtiner à vouloir maintenir vne mauuaiſe cauſe, il ſe contrediɛt ſans s'en apperceuoir, faute, comme ie croy, d'auoir retenu copie de ſa 1re lettre[a] *ou d'auoir conſerué en ſa memoire ce qu'elle contient; car, en ſa 2e*[b]*, il nie que, pour les vibrations reciproques d'vn corps balancé librement à l'entour d'vn aiſſieu, il faille conſiderer la direɛtion de chacun des poinɛts de ce corps, rapportée à vne certaine perpendiculaire, comme celle qui eſt dreſſée vers le centre de la terre, affin de determiner dans cette perpendiculaire le centre d'agitation ou de percuſſion; & toutefois, dans ſa premiere*[c]*, il auoit aſſeuré que ce centre eſt dans cette perpendiculaire : partant, puis que, par les regles de la Mechanique, l'eſtabliſſement d'vn tel centre depend non ſeulement de la force de l'agitation de chaſcun poinɛt du corps balancé, mais auſſy de la direɛtion des meſmes poinɛts, il s'enſuit que la force & la direɛtion enſemble, qui eſtabliſſent ce centre, doiuent eſtre rapportées à la perpendiculaire dans laquelle il eſt, & allentour de laquelle la force de l'agitation eſt eſgalement eſpanduë, c'eſt à dire que les parties dextres ont l'agitation eſgale à celle des ſeneſtres & celles de deuant a celles de derriere, &c.*

Voila vne contradiɛtion manifeſte entre ſes deux lettres.

En ſecond lieu, vous remarquerez, s'il vous plaiſt, tou-

a. Lettre CDXXVII, du 30 mars, p. 379 ci-avant.

b. Lettre CDXXXVII, du 15 juin, p. 420.

c. Voir p. 381, l. 14.

chant mon mesme escrit, que, voyant que M. D. C. supposoit ce centre dans cette perpendiculaire, & partant, estoit obligé d'y rapporter la force & la direction de chascun des poincts agités, mon dessein n'a esté autre (comme ie l'ay protesté par deux fois dans le mesme escrit, en mots exprés)[a] *que de faire voir que son raisonnement estoit defectueux, en ce qu'il auoit oublié de considerer la direction des poincts mobiles, ce qui auoit esté cause qu'en tous les corps generalement, & presqu'en toutes les superficies, sa methode assigne le centre d'agitation ou de percussion plus haut, c'est à dire plus pres de l'aissieu, qu'il n'est en effect. Et quoy que i'aye enoncé le lieu ou il est dans cette perpendiculaire, & non dans les autres, pour chascun secteur de cylindre ou de cercle, toutefois ie n'ay nullement pensé a luy en donner la demonstration, ny a luy faire passer mon autorité pour obiection, ainsi qu'il me reproche sans raison*[b].

La demonstration que i'ay de mon enoncé, qui est contraire au sien, m'a faict cognoistre que son raisonnement manquoit en quelque chose ; mais ie me suis contenté de faire paroistre ce manque par vn autre moyen, sans produire ma demonstration qui, comme i'ay dict[c], *est trop longue & a laquelle, ny a mon autorité, ie n'ay point pretendu qu'il adioustast aucune foy.*

En troisiesme lieu, ie m'estois contenté d'indiquer seulement que le centre de percussion se pouuoit assigner dans plusieurs autres lignes que dans la perpendiculaire sus-d(icte), dans laquelle seule il considere celuy au moyen

a. Voir p. 420, l. 7, et p. 423, l. 7 à 9.
b. Voir p. 430, l. 12.
c. Voir p. 423, l. 7.

duquel il veut regler le funependule, & que tous ces centres estoient dans vn lieu. A quoy M. D. C., recognoissant cette verité, a respondu[a] *que ce lieu est la circonference d'vn cercle. Pour le present, ie diray plus : car ie soutiens que tous ces centres ensemble (& non aucun en particulier), y adioutant l'effect que contribuë en cette occasion le centre de grauité du corps, reglent la longeur du funependule qu'on demande. Ie soutiens aussy que M. D. C. a manqué derechef, disant que le lieu proposé est vne circonference ou arc de cercle. Et enfin ie soutiens que sa methode ne donne aucun de tous ces centres, au secteur dont ie me suis serui en mon escrit; & le tout, faute à lui de considerer la direction des poincts mobiles, laquelle doit necessairement estre considerée en cette occasion.*

En quatriesme & dernier lieu, i'auois dict[b] *que, quand le centre d'agitation ou de percussion auroit esté trouué dans la perpendiculaire, ainsi qu'il pretend, il ne paroissoit pas pourtant qu'il fust la regle ou distance requise pour les vibrations ou balancemens des corps, auquel balancement le centre de grauité contribuë quelque chose aussi bien que le centre d'agitation : veu que ce centre de grauité est la cause de la reciprocation de ce balancement de droicte à gauche & de gauche à droicte, & que, s'il n'y auoit que l'agitation, le mouuement seroit continuel d'vne mesme part alentour de l'aissieu. Sur quoy M. D. C. dict*[c] *que c'est la grauité ou pesanteur du mobile qui est la cause de cette reciprocation de droicte à gauche, & non pas le centre de grauité, lequel n'est en ce cas qu'vne chimere,*

a. Page 431, l. 21-22.
b. Voir p. 426, l. 20 à 29.
c. Page 432, l. 16 à 18.

n'eſtant plus du tout ou eſtant changé en celuy d'agitation. Icy ie recognois qu'il eſt aueugle volontaire & qu'à deſſein il fuit la lumiere & la diſtinction qui luy ſont contraires, pour ſe ietter dans les tenebres & la confuſion, ſans reſpecter la Mechanique, dont il chocque manifeſtement les principes, par leſquels elle nous preſcrit que, quand vn meſme corps eſt porté de deux differentes puiſſances, chaſcune a ſon centre particulier, & qu'on doit conſiderer diſtinctement la force & la direction de chaſcune de ces puiſſances, rapportée au centre particulier de chaſcune, pour, au moyen de ces differentes forces & directions ainſi rapportées, eſtablir la force, la direction & le centre du compoſé de ces puiſſances : & ce, ſoit que le corps ſoit libre ou balancé ſur quelque aiſſieu, de meſme que l'on conſidere diſtinctement la peſanteur & le centre particulier de chaſcune des parties qui compoſent vn meſme corps, pour, par la proportion reciproque, eſtablir le centre de grauité du total, lequel centre eſt, le plus ſouuent, tout autre que chacun des particuliers, qui pourtant ne deuiennent pas des chimeres, ny ne ſe changent pas en celuy du total.

Or, icy, la peſanteur du corps eſt vne puiſſance, l'agitation du meſme en eſt vne autre, quoy qu'elle ſoit cauſée par la peſanteur, & chacune de ces puiſſances a ſa force, ſa direction & ſon centre, propres & particuliers, qui ſeruent à examiner le centre du compoſé de ces differentes puiſſances, lequel centre change ſans doute en chaſcune differente poſition du corps balancé alentour d'vn meſme aiſſieu; &, par ces changemens, ce centre deſcrit vn lieu dans le meſme corps. De ce lieu, les differens poincts eſtans differemment eſloignez de l'aiſſieu du mouuement,

ces differentes distances apportent indubitablement de l'alteration à la vitesse du mouuement reciproque des vibrations. Il faudroit donc cognoistre & ce lieu & cette alteration, pour determiner la longeur du funependule qui feroit les vibrations d'esgale durée.

C'est de quoy le raisonnement de M. D. C. est par trop esloigné, &, partant, il ne se faut pas estonner si l'experience contredict si constamment à ses conclusions, mesme aux corps qui prennent fort peu d'air, comme les secteurs de cercle ou plustost de cylindres, balancez alentour de leur aissieu & ayant fort peu d'epaisseur suiuant la longeur du mesme aissieu.

Quant au reproche qu'il me faict, que mon escrit est trop long [a], *ie n'y respondray autre chose, sinon que sa lettre est aussy trop longue d'autant de mots qu'il en a employé à faire ce reproche, qui ne se pratique d'ordinaire que hors de propos & sans suiect par quelques declamateurs, lorsqu'ils manquent d'autres discours pour fournir à leurs declamations.*

Pour conclusion, en cette cause, la raison & l'experience sont de mon costé. Que si M. D. C. ne veut rien donner à l'vne ny à l'autre, ie laisse à chascun de iuger ce qu'on doit esperer de luy, qui, mesprisant ces deux instrumens de la cognoissance humaine, ne veut suiure que ses pensées, lesquelles il prend luy mesme & veut faire passer aux autres pour autant de veritez.

M. D. Cartes n'a pas mieux reüssy contre Aristarque [b]. *Et, dans sa Geometrie imprimée, on luy peut faire le mesme reproche touchant le lieu* ad tres & quatuor lineas

a. Page 429, l. 12.
b. Dans la critique ci-avant, p. 397 à 403.

qu'a faict, ſur le meſme ſuiect, Apollonius à Euclide[a]. *Mais ces deux derniers poincts s'adreſſent au Reuerend Pere Merſenne, auquel ie ſatisferay bientoſt, comme i'eſpere, ſur chacun d'iceux.*

ROBERVAL.

CDXLVIII.

DESCARTES A MERSENNE.

Egmond, 5 octobre 1646.

AUTOGRAPHE, Paris, *Bibliothèque Victor Cousin*, nº 12.

Mon Reu[nd] Pere,

Ie ne doute point que vous n'ayez receu la reſponſe que i'auois faite[b] a voſtre precedente, peu de tems apres auoir eſcrit voſtre derniere du 15 ſeptem(bre). Mais, pour ce que mes letres ne partent d'Alcmar que le ſamedy, le vent empeſche quelquefois qu'elles ne puiſſent eſtre a Leyde le lundy aſſez a tems pour eſtre données au meſſager de Paris; & tout de meſme les voſtres arriuent a Leyde le ſamedy, d'ou ie ne les reçoy que le ſamedy d'apres, & n'y puis faire reſponſe qu'a 8 iours de la.

Ie vous ay deſia mandé, en mes precedentes, que, puiſque le Roberual ſe fait prier pour m'enuoyer ſes

a. Préface du Livre I des *Coniques*. Ce reproche est celui de n'avoir pas fait la synthèse complète du lieu à 3 ou à 4 lignes, mais seulement celle d'une partie de ce lieu, prise au hasard, et cela, assez peu heureusement.

b. Lettre CDXLVI, du 7 sept., page 496 ci-avant.

obiections, ie ſeray fort ayſe de ne les point auoir; car cela ne ſert qu'a me faire perdre du tems, & ie ne fais aucun eſtat de tout ce qui ſçauroit venir de luy. Il eſt ridicule de dire que ie n'ay blaſmé que ſes ſuppoſitions[a], & non point les conſequences qu'il en tire; car vous pouuez voir, en liſant ce que ie vous auois eſcrit, que ie remarque de tres grandes fautes en l'vn & en l'autre; & i'en aurois bien remarqué dauantage, ſi i'auois voulu examiner tout le liure, au lieu que ie n'ay parlé que de ſes 4 ou 5 premieres pages. Mais il eſt de ces glorieux, qui diſent qu'on ne leur a point fait de mal, apres qu'ils ont eſté batus.

Vous me demandez mon opinion, touchant les raiſons qu'il donne pour les ſunependules iſocrones, comme ſi ie les auois veuës, & toutefois ie vous aſſure que ie n'en ay encore vû aucune. Il s'eſt bien gardé de les metre dans ſon eſcrit, que Monſieur de Cauendiſſch a pris la peine de m'enuoyer cy deuant[b]; car il s'eſt douté que i'en decouurirois les foibleſſes.

Pour la regle qu'il donne pour trouuer les centres de percuſſion, que vous mettez a la fin de voſtre derniere, ie n'y comprens rien; car vous ne me mandez point les raiſons ſur leſquelles il la fonde, & ie puis raiſonner ainſy qu'il a fait cy deuant contre moy, que, ſi ſa demonſtration ne s'accorde auec la miene, elle ne ſçauroit rien valoir. Meſme i'ay remarqué, en cet eſcrit que i'ai vu de luy, qu'il y redit auec authorité certaines choſes qu'il a appriſes de mes letres, comme

a. Dans la critique de l'*Aristarchus Samius*, Lettre CDXXX, p. 396 ci-avant.

b. Lettre CDXXXVI, ci-avant p. 426

s'il les tiroit de ſa teſte, & ainſy qu'il ne ſe pare que de mes plumes. Car ie n'y ay trouué aucune choſe qui fuſt de luy, qui ne m'ait ſemblé impertinente. Cela me doit rendre dorenauant plus retenu a eſcrire, affin de ne point inſtruire mes ennemis a mon preiudice.

I'ai vû encore ces iours vn liure qui me donne occaſion d'eſtre dorenauant beaucoup moins libre a communiquer mes penſées, que ie n'ay eſté iuſques icy; c'eſt vn liure du Profeſſeur d'Vtrecht, Regius, intitulé *Fundamenta Phyſices,* ou, repetant la plus part des choſes que i'ay miſes en mes Principes de Philoſophie, en ma Dioptrique & en mes Meteores, il y entaſſe tout ce qu'il a iamais pù auoir de moy en particulier, & meſme tout ce qu'il en a pû auoir par voyes indirectes, & que ie n'auois point voulu luy eſtre cómmuniqué. Au reſte, il debite tout cela d'vne façon ſi confuſe, & y adiouſte ſi peu de raiſons, que ſon liure ne peut ſeruir qu'a faire iuger ces opinions ridicules, & a donner priſe contre moy en deux façons. Car ceux qui ſçauent qu'il a fait cy deuant grande profeſſion d'amitié auec moy & ſuiuy aueuglement toutes mes opinions, me voudront rendre coupable de toutes ſes fautes. Et touchant les choſes que ie n'ay point encore publiées, ſi ie m'auiſe iamais de les publier, voyant qu'elles auront quelque reſſemblance auec ce qu'il eſcrit, on dira que ie les ay empruntées de luy. Mais, ce qui eſt le pis, au lieu qu'en ce qui touche la Phyſique, il a ſuiui exactement tout ce qu'il a creu eſtre [a] ſelon mon opinion (en quoy toutefois il

a. Après *eſtre*, Descartes avait d'abord écrit *de*, qu'il a barré pour écrire ensuite *ſelon*.

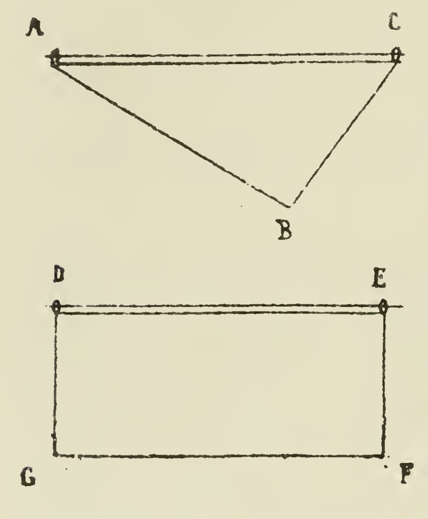
s'eſt ſort trompé en quelques endroits), il a fait tout le contraire en ce qui touche la Metaphyſique; & en 4 ou 5 endroits, ou il en parle, il prend entierement le contrepied de ce que i'ay eſcrit en mes Meditations. De quoy i'ay voulu icy vous auertir, affin que, ſi ce liure tombe entre vos mains, vous ſçachiez le iugement que i'en fais, & que c'eſt contre mon gré, & ſans mon ſceu, qu'il a eſté publié, & que ie ne tiens pas mon ami celuy qui l'a compoſé; & que, ſi vous ne l'auez point encore, vous puiſſez eſpargner l'argent qu'il couſtera*.

I'ay vû auſſy ces iours vn imprimé de demie feuille, d'vn Iacques Bourgeois, miroittier & lunetier du Roy, qui a ſa boutique contre l'Egliſe S[t] Iacques de l'Hoſpital a Paris, par lequel i'apprens que ce I. Bourgeois a fait des lunetes vulgaires, pour porter ſur le nez, concaues d'vn coſté & conuexes de l'autre, ſuiuant ce que i'en ay eſcrit au commencement du 7[e] & du 9[e] diſcours de ma Dioptrique, ou i'ay auerti que leur figure n'a pas beſoin d'eſtre fort exacte, pource que nous ne ſçauons pas exactement quelle [a] eſt celle de l'œil & qu'il n'eſt pas inflexible. Ie ſeray bien ayſe de ſçauoir ſi ces lunetes reuſſiſſent mieux que les communes, en cas que vous ayez occaſion de vous en enquerir.

Pour ce que vous me demandez, touchant les vibrations des triangles ſuſpendus a voſtre façon, ie penſe vous auoir deſia reſpondu que cela ne peut eſtre determiné que par l'experience; de quoy ie penſe auoir expliqué les raiſons, en la premiere letre que i'ay eu

a. L'autographe donne *qu'elle*.

l'honneur d'eſcrire a Mr de Cauendiſſche ſur ce ſuiet[a]. Et ſi on veut iuger de la verité des raiſonnemens par les experiences, il me ſemble qu'on en a aſſez d'occaſion, en ce que i'ay, des le commencement, determiné la façon en laquelle les corps plats deuoient eſtre ſuſpendus, affin qu'on puſt donner vne regle certaine de leurs vibrations, & que i'ay dit que tous les triangles ſuſpendus par la baze, comme A B C, ſont comme 2 a 1, & tous les rectangles, comme DEFG, ſont comme 3 a 2, & tous les triangles ſuſpendus par la pointe ſont comme 4 a 3, au funependule iſocrone. Car, ſi on trouue que cela eſt generalement vray en tous ces cors ainſy ſuſpendus, & qu'au contraire leur proportion auec le funependule doit eſtre differente en tous ces corps, ſelon que leur figure eſt differente, lorſqu'ils ſont ſuſpendus en l'autre façon, ie ne ſçay pas ce qu'on peut attendre de plus pour iuger ſi i'ay vû quelque choſe en cete matiere.



Ie ne puis refuſer le commerce par letres que le Sr Toricelli veut auoir auec moy. Ie tiendray touſiours a honneur d'auoir connoiſſance auec des perſonnes de ſon merite, & tascheray de me rendre digne de leur amitié en tout ce qui me ſera poſſible.

I'ay auſſy de l'obligation a Mr de Carcaui de ce

a. Lettre CDXXVII, p. 379 ci-avant.

qu'il me veut enuoyer quelques eſcrits touchant la Geometrie ; mais ie vous diray que ie ſuis maintenant ſi éloigné de penſer aux Mathematiques, que c'eſt quaſi du plus loin qu'il me ſouuiene ; & ie voudrois que le Sr Roberual puſt perſuader a tout le monde que ie les ay entierement oubliées.

Ie ſuppoſe que Mr Picot eſt encore aux chams[a] ; ſi toſt que ie ſçauray qu'il ſera de retour, ie ne manqueray pas de luy eſcrire. Ie ſuis,

Mon Reund Pere,

Voſtre tres humble &
tres zelé ſeruiteur,

DESCARTES.

D'Egmond, le 5 d'Oct. 1646.

Ie ioins les 2 encloſes auec cete letre, pource que ie croy qu'elles n'en encheriront point le port ; & ie n'ay rien a eſcrire a Mr de Clairſellier, ſinon que ie le remercie de ſes dernieres du 10 d'Aouſt[b], & ſuis ſon tres humble ſeruiteur.

Page 511, l. 11. — Voici quelques documents sur la publication de ce livre. Le 28 mai 1646, Bornius écrivait d'Utrecht à Gassend :

« ...Nihil tibi impresentiarum, gratitudinis testandæ ergo, remitto ; » verùm simul àc Regij Physica (de qua pluribus ad Martellum nostrum) » typis descripta fuerit, exemplar illius vnum aut (si placet) alterum tibi » transmittam. » (*Gassendi Opera*, Lyon, 1658, t. VI, p. 498.)

Le 9 juillet 1646, le même Bornius écrivait de Leyde à Gassend :

« Cum <ab> amico meo nuperrimè intellexerim Cartesium, hortatu » quorundam, aggressum esse refutationem posterioris tui contra ipsius » Metaphysicam scripti, non ingratum tibi fore iudicaui, te illius a me

a. Voir p. 501, l. 13.
b. Lettre perdue.

» certiorem fieri. Latinè tibi non respondit, sed Gallicè ; quia tota illa » Metaphysica, cum omnibus obiectionibus et responsionibus, in vernaculum vestrum sermonem versa, iam in Galliâ typis describitur. » Verùm, vt sincerè tibi meam de hoc Cartesij molimine sententiam » aperiam, credo ipsum Æthiopem dealbare ; nunquam enim se ex illis, » quibus illum irretitum tenes, laqueis expediet. Sic mecum iudicat opti- » mus Regius, cui, propter editionem Physices, Cartesius etiam non » parùm est infensus. Subolfecit, credo, ibi quædam lectum iri, quæ sui » placitis abludunt. Vtinam, Optime Gassende, eximius alioquin ille Vir » mitiori esset erga dissentientes ingenio, moremque tuum æmularetur ! » Regij illa Physica ad finem properans, et iam ad vmbilicum perducta » fuisset, nisi sculptor operas moratus fuisset. Simul ac publici erit iuris, » ad te exemplar transmittam, in signum gratitudinis meæ erga te benefi- » ciaque quibus tibi obligor... » (*Ib.*, t. VI, p. 499.)

Le 9 août 1646, « V. Eid. Sextil. MDCXLVI », Gassend répondait de Paris à Bornius :

« Gratissimum erit quod sperandum facis præclaræ Physicæ exemplum, » quando vel, ex paucis quibusdam, quas videre mihi licuit, Thesibus, » veluti ex vngue leonem conijcio ; augurorque ipsum maiora parente ge- » nerosæ indolis specimina exhibiturum. De editione Responsionis meas » ad Instantias, nihil adhuc inaudio... » (*Ib.*, t. VI, p. 253.)

D'autre part, Huygens écrivit « du camp de St-Gille, païs de Waes en Flandre », à Mersenne, le 21 août 1646 :

« Pour chose nouuelle ie vous annonce que le Professeur Regius a » Utrecht, qui a souffert martyre pour la cause de M. des Cartes contre » Voetius, produict toute ceste Philosophie naturelle, en un beau liure » in-4° qu'il nomme *Fundamenta Physicæ*, qui enfin sera un corps acheué, » aueq beaucoup de bonnes figures. On dit que M. Descartes n'en est pas » satisfaict (car en quelques points *audet a dictatore discrepare*), la chose » se conduisant a son desceu. Mais, par une preface, il aura soin de pro- » tester amplement que tout ce qu'il y a de bon en son œuure ne prouient » que de ce grand personnage, duquel il estallera le merite au plus haut » point ; comme il est bien raisonnable, jamais, a mon aduis, les siecles » n'ayant rien produict de tel. I'en ay desia iusques a 256 pages, et l'im- » prim• tire vers la fin, et vous en aurez un exemplaire a la premiere com- » modité. » (*Bibl. Nat.*, *6206 n. a. fr.*, *f° 12 verso et f° 13 recto*.)

Et le même Huygens écrira encore à Mersenne, le 12 septembre 1646 :

« Le livre de Regius vous contentera en sa methode. Il est parti en cha- » pittres, dont vous trouverez icy les tiltres, que j'ay faict copier jusques » ou l'impression est parvenue ; et ces Chapittres parlent par Articles fort » distincts, lesquels, de plus, sont accompagnés d'une chaisne de notes » marginales : de sorte que la lecture en sera plaisante et commode, plus » que celle des discours plus estendus de Monsieur Descartes. Quand vous » me demandez, des a cest heure, comment il explique le flux et reflux, » l'aymant, etc., vous faictes proprement le François qui a accoustumé,

» disons-nous, de demander quelle heure va sonner l'Horologe, sans » vouloir avoir la patience de le compter. Attendez donq ; dans peu vos » desirs seront satisfaicts. » (*Œuvres de Huygens*, II, 548.)

Ajoutons enfin ici que l'animosité de Sorbière contre Descartes en Hollande ne désarmait pas, comme en témoigne la lettre suivante de Mersenne à Sorbière, « Parisiis, 5 nov. 1646 » :

« Est autem in animo tuo nescio quid adversus Cartesium, quod virulentum tetrumque venenum portendat, vix ut abstinere possis quin eum » et ejus opera pro virili parte deprimas ; quem tamen te, me, et innumeris propemodum doctiorem Philosophum ita scio, ut quolibet sacramento firmare audeam. Te forsan despexit ? Quid tum ? Existimas illius » Methodum esse meram stultitiam ; sed et forte magis accedit ad sapientiam, nec eâ plura animo complecteris. An igitur vir tantus se toti mundo » deridendum exhibere voluit ? Quis hoc putet ? An adeo turpiter in Physicis aberravit, qui adeo Lyncæus in Mathematicis, quæ sunt Philosophiæ, si non nobilissima, tutissima tamen ? Sæculum futurum quo victurus es exspecta, quod forte negotium istud dirimet. At, inquies, hæc » Philosophia mihi et aliis videtur absurda. Prome absurditates, demonstra vel unam, tibique credidero. Quàm tibi gloriosum, si calamum adversus stringas ! Quippe responsio veritatem eliciet. Nil tibi deest, cujus » animus et calamus promptissimus ; si quid falsum evidenter detegas, » omnes tibi obstringes, saltem coges auctorem ut fusius et explicatius » materiam promat. Vis Gassendum provocare, qui nuper cum Cartesio » sanctam amicitiam inivit. Ipse, qui hac cares amicitia, varias animi tui » difficultates urge, et vel unica experientia vel ratiocinatione quidpiam » ἄτοπον in Renati Physica nobis, vel illi potius, ostende, vel deinceps a » maledicendi studio desine. Si tuo nomine non audeas insurgere, quot » inventurus es qui nomen suum libenter inscribant ? » (*Bibl. Nat., Copie MS., n. a. f. 6204, f° 293 v°.*)

CDXLIX.

Descartes a [Huygens].

[Egmond, 5 octobre 1646.]

Texte de Clerselier, tome II, lettre 113, p. 535-536.

« A Monsieur *** », *dit Clerselier, sans nom ni date. Mais la mention d'un même opuscule, dans cette lettre* (*p. 518, l. 4*) *et dans la précédente* (*p. 511, l. 12*), *prouve que toutes deux ont été écrites*

en même temps, et peut-être le même jour, 5 octobre 1646. En outre, comme Huygens servait d'intermédiaire à Descartes pour les livres qui lui étaient envoyés de France, c'est à Huygens, sans doute, que s'adressait la présente lettre, où Descartes le remercie de l'opuscule de Jacques Bourgeois (p. 518, l. 3).

Monſieur,

Ie vous remercie tres-humblement du liure *de Pluuiâ purpureâ* [a], que vous m'auez fait la faueur de m'enuoyer. L'obſeruation qu'il contient eſt belle; & ayant eſté faite par M. Vendelinus, qui eſt homme ſçauant aux Mathematiques, & de tres-bon eſprit, ie ne fais point de doute qu'elle ne ſoit vraye. Ie ne voy rien auſſi à dire contre les raiſons qu'il en donne, pource qu'en telles matieres, dont on n'a pas pluſieurs experiences, c'eſt aſſez d'imaginer vne cauſe qui puiſſe produire l'effet propoſé, encore qu'il puiſſe auſſi eſtre produit par d'autres, & qu'on ne ſçache point la vraye. Ainſi ie croy facilement qu'il peut ſortir quelques exhalaiſons des diuers endroits de la terre, & particulierement de ceux où il y a du vitriol, qui, ſe meſlant auec l'eau de la pluye dans les nuës, la rendent rouge. Mais, pour aſſeurer qu'on a iuſtement trouué

a. Ouvrage in-8, imprimé à Bruxelles, 1646, de Godefroy Wendelin, curé de Herck et chanoine de Condé. L'auteur l'envoya lui-même à Gassend, avec une lettre de Bruxelles, le 19 octobre 1646 : « Accipe, quod hîc » nobis Cœlum nuper dedit, Pluuiam purpuream cuius iam scio ad vos » peruolasse famam... » (*Gassendi Opera,* Lyon, 1658, t. VI. p. 502.) Wendelin avait sans doute envoyé lui-même aussi son ouvrage à Huygens, avec qui il était en relations, comme en témoigne ce passage d'une autre lettre à Gassend, du 20 sept. 1646 : Wendelin y parle d'une observation astronomique qu'il a faite, dit-il, « adnitente hanc in curam Hu» genio Magni Principis Camillo iamque Selcheimi Toparchâ, cuius in» me affectum Epigramma (quod eius in libris est nuper editis) testatur. » (*Ib.*, t. VI, p. 500.)

la vraye cauſe, il me ſemble qu'il faudroit faire voir, par quelque experience, non pas comment le vitriol tire la teinture des roſes, mais comment quelques vapeurs ou exhalaiſons, qui ſortent du vitriol, iointes à celles qui ſortent du bitume, ſe meſlant auec celle de l'eau de pluye, la rendent rouge ; & adiouſter pourquoy, les meſmes mines de vitriol & de bitume demeurans touſiours aux meſmes lieux proches de Bruxelles, on n'a toutesfois encore iamais remarqué, que cette ſeule fois, qu'il y ſoit tombé de la pluye rouge.

Pour la pierre de Bologne[a], il y a long-temps que i'en ay oüy parler ; mais ie ne l'ay iamais veuë, & ainſi ie ſerois temeraire d'en vouloir dire la raiſon.

Pour le liure de Monſieur le Roy[b], il ne contient pas vn mot, touchant la Metaphy|ſique, qui ne ſoit directement contraire à mes opinions ; & touchant la Phyſique, bien que ie n'y aye quaſi rien veu que ie ne puiſſe ſoupçonner qu'il a emprunté de moy, toutesfois il y a mis beaucoup de choſes que i'eſtime fauſſes, en la façon qu'il les a écrites, à cauſe qu'il les a mal compriſes ; comme, particulierement, ce qu'il repete deux fois touchant le mouuement des muſcles, qu'il a tiré, comme ie m'imagine, d'vn écrit que ie n'ay point encore publié, duquel n'ayant eu ſans doute qu'vne

a. Variété phosphorescente du spath pesant (sulfate de baryte), dont la propriété, reconnue vers 1604, avait fait l'objet d'un livre de Fortunio Liceti (le *Litheosphorus*, Udine, 1640), et, depuis, l'objet d'une polémique entre Liceti et Galilée (voir *Opere di Galilei*, ediz. nat., VIII, p. 407 et suiv.). — Voir ci-avant, t. III, p. 405, l. 7, et 429, l. 4.

b. Voir ci-avant p. 510, l. 9.

copie imparfaite & ſans figures, ie ne m'eſtonne pas qu'il l'ait mal compris.

Ie ſuis obligé de ne point blaſmer l'Autheur de l'imprimé qu'il vous a plû m'enuoyer[a], pource que ie voy qu'il a taſché de mettre en pratique quelque choſe de ce dont i'ay propoſé la Theorie en ma Dioptrique; où, encore que mon principal deſſein ait eſté d'expliquer les lunettes à longue veuë, toutesfois, au commencement du ſeptieſme ou du huitieſme diſcours, i'y ay parlé auſſi, en paſſant, de celles qui ſoulagent les deffauts de la veuë. Et tant pour les vieillards, qui voyent mieux de loin que de prés, que pour ceux qui ne peuuent voir que de prés, i'ay dit[b] qu'elles doiuent eſtre creuſes ou concaues du coſté qu'on met vers l'œil, & releuées en rond de l'autre coſté, & qu'il n'eſt pas neceſſaire que leur figure ſoit ſi exacte que celle des autres. De quoy il ſemble que ce lunetier a voulu faire l'épreuue; mais ie ne puis deuiner ſi elle luy a reüſſi : car, les iugeant beaucoup plus difficiles à tailler que les vulgaires, ie n'ay iamais taſché d'en faire l'eſſay, ny n'ay point ſceu qu'aucun autre l'ait fait. Et ce qui m'en donne moins bonne opinion, eſt que ie voy que cét imprimé n'eſt autre choſe qu'vn galimatias de charlatan, qui monſtre qu'il n'entend pas ce qu'il dit, & ne taſche qu'à debiter ſa drogue; car, ſi les[c] lunettes eſtoient ſi bonnes qu'il les vante, il n'en pourroit tant faire qu'on en voudroit

a. L'imprimé de Jacques Bourgeois sur les lunettes. Voir ci-avant p. 511, l. 12.

b. Dioptrique, *Discours Septiesme*, p. 73, et *Discours Neufiesme*, p. 123.

c. Lire *ſes*?

achepter, & ainſi n'auroit pas eu beſoin de faire cét effort de ſon eſprit, pour en publier les loüanges. Ie ſuis,

Monſieur,

Voſtre tres-humble, et tres-acquis
ſeruiteur, DESCARTES.

CDL.

Elisabeth a Descartes.

Berlin, 10 octobre [1646].

Copie MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt, n° 21, p. 112-124.*

Publiée par Foucher de Careil, p. 110-116, Descartes et la Princesse Elisabeth *(Paris, Germer-Baillière, 1879). La copie MS. donne comme date « le 30 septembre ». Mais un passage de la lettre « le 7/17 septembre » indiquant ce mois comme « paſſé » (p. 520, l. 8), on était au mois d'octobre, et la lettre serait du 10 octobre (nouveau style). — Réponse à la CDXLV ci-avant, p. 485.*

Monſieur Deſcartes,

Vous auez raiſon de croire que le diuertiſſement que vos lettres m'aportent, eſt different de celuy que i'ay eu au voyage[a]*, puiſqu'il me donne vne ſatisfaction plus grande & plus durable; encore que i'aye trouuée en celuy cy toute celle que me peuuent donner l'amitié & les careſſes de mes proches, ie les conſidere comme choſes qui pourroient changer, au lieu que les verités que celle la*[b] *m'ap-*

a. Voir ci-avant p. 402, l. 17.
b. Lire *celles la (vos lettres) m'apprennent.*

prend, laiſſent des impreſſions en mon eſprit, qui contribueront touiours au contentement de ma vie.

I'ay mille regrets de n'auoir point amené le liure, que vous auez pris la peine d'examiner[a] *pour m'en dire voſtre ſentiment, par terre, me laiſſant perſuader que le bagage que i'enuoirois par mer a Hambourg, ſeroit icy plutoſt que nous; & il n'y eſt pas encore, quoy que nous y ſommes arriués le 7/17 ſeptembre du paſſé. C'eſt pourquoy ie ne me ſaurois repreſenter des maximes de cet auteur qu'autant qu'vne tres mauuaiſe memoire me peut fournir d'vn liure que ie n'ay point regardé de 16 ans** *. Mais il me ſouuient que i'en approuuois alors quelques vnes, non pour eſtre bonnes de ſoy, mais parce qu'elles cauſent moins de mal que ceux*[b] *dont ſe ſeruent vne quantité d'ambitieux imprudens, que ie cognois, qui ne tendent qu'a brouiller, & laiſſer le reſte a la fortune; & celles de cet auteur tendent toutes a l'eſtabliſſement.*

Il me ſemble auſſi que, pour enſeigner le gouuernement d'vn Eſtat, il ſe propoſe l'Eſtat le plus difficile a gouuerner, où le prince eſt vn nouuel vſurpateur, au moins en l'opinion du peuple; & en ce cas, l'opinion qu'il aura luy meſme de la iuſtice de ſa cauſe, pourroit ſeruir au repos de ſa conſcience, mais non a celuy de ſes affaires, où les loix contrarient ſon autorité, où les grands la contreminent & où le peuple la maudit. Et lorſque l'Eſtat eſt ainſi diſpoſé, les grandes violences ſont moins de mal que les petites, parce que celles cy offenſent auſſi bien que celles la, & donnent ſuiet a vne longue guerre; celles la en oſtent le courage & les moyens aux grands qui la pourront entre-

a. *Le Prince* de MACHIAVEL. Voir p. 486, l. 3, et *éclaircissement*, p. 493.
b. Lire *celles* (*les maximes*), comme plus bas, l. 16.

prendre. De mesme, lorsque les violences viennent promtement & tout a la fois, elles faschent moins qu'elles n'estonnent, & sont aussi plus suportables au peuple, qu'vne longue suite de miseres que les guerres ciuiles apportent.

Il me semble qu'il y aioute encore, ou bien l'enseigne, par l'exemple du neueu du pape Alexandre, qu'il propose comme vn politique parfait, que le Prince doit employer a ces grandes cruautés quelque Ministre qu'il puisse par apres sacrifier a la haine du peuple; & quoy qu'il paroisse iniuste au Prince de faire perir vn homme qui luy auroit obei, ie trouue que des personnes si barbares & desnaturés, qui se veulent employer a seruir de bourreau a tout vn peuple, pour quelque consideration que ce soit, ne meritent point de meilleur traitement; & pour moy, ie prefererois la condition du plus pauure paisan d'Hollande, a celle du Ministre qui voudroit obeir a pareils ordres, ou a celle du Prince qui seroit contraint de les donner.*

Lorsque le mesme auteur parle des alliez, il les suppose, pareillement, aussi mechans qu'ils peuuent estre, & les affaires en telle extremité, qu'il faut perdre toute vne republique, ou rompre sa parole a ceux qui ne la gardent qu'aussi long tems qu'elle leur est vtile.

Mais, s'il a tort de faire des maximes generales de ce qui ne se doit pratiquer qu'en fort peu d'occasions, il pesche en cela esgalement auec presque tous les Sts Peres & les anciens philosophes, qui en font de mesme; & ie crois que cela vient du plaisir qu'ils prennent a dire des paradoxes, qu'ils peuuent apres expliquer a leurs escoliers. Lorsque cet homme icy dit qu'on se ruine, si on veut touiours estre homme de bien [a], ie croy qu'il n'entend point que, pour

a. Voir ci-avant p. 486, l. 28, et p. 490, l. 15.

eſtre homme de bien, il faut ſuiure les loix de la ſuperſtition, mais cette loy commune, qu'il faut faire a chacun, comme on voudroit auoir fait[a] *a ſoy : ce que les princes ne ſauroient preſque iamais obſeruer a vn particulier de leurs ſuiets, qu'il faut perdre toutes les fois que l'vtilité publique le requiert. Et puiſque, deuant vous, perſonne n'a dit que la vertu ne conſiſte qu'a ſuiure la droite raiſon, mais luy ont preſcrit quelques loix ou regles plus particulieres, il ne faut point s'eſtonner qu'ils ont manqué a la bien definir.*

Ie trouue que la regle, que vous obſeruez en ſa preface[b]*, eſt fauſſe, parce qu'il n'a point cognu de perſonne clairuoyante en tout ce qu'elle ſe propoſe, comme vous eſtes, par conſequent qui, de priuée & retirée hors de l'embarras du monde, ſeroit neanmoins capable d'enſeigner aux princes comme ils doiuent gouuerner, comme il paroiſt a ce que vous en eſcrites*[c]*.*

Pour moy, qui n'en ay que le titre, ie n'eſtudie qu'a me ſeruir de la regle que vous mettez a la fin de voſtre lettre[d]*, en taſchant de me rendre les choſes preſentes les plus agreables que ie puis. Icy ie n'y rencontre point beaucoup de difficulté, eſtant en vne maiſon où i'ay eſté cherie depuis mon enfance & où tout le monde conſpire a me faire des careſſes. Encore que ceux la me detournent*[e] *quelques fois d'occupations plus vtiles, ie ſupporte aiſément cette incommodité, par le plaiſir qu'il y a d'eſtre*

a. Lire : *voir faire ?*
b. Page 492, l. 2.
c. Lire *eſcriué ?*
d. Page 492, l. 21.
e. Lire : *cela me detourne ?* A moins que *ceux-là* ne se rapporte, par avance, à *mes proches* (ci-après, p. 523, l. 1).

aimé de ses proches. Voila, Monsieur, la raison que ie n'ay eu plutost le loisir de vous rendre conte de l'heureux succes de nostre voyage, comme il s'est passé sans incommodité aucune, auec la promtitude que ie vous ay dit cy dessus[a], *& de la fonteine miraculeuse* dont vous me parlastes a La Haye.*

Ie n'en ay esté qu'vne petite lieue esloignée, a Cheuningen, où nous auons rencontré toute la famille de ceans qui en venoit. M. l'Electeur m'y vouloit mener pour la voir; mais puisque le reste de nostre compagnie opinoit pour vn autre diuertissement, ie n'osois point leur contredire, & me satisfaisois d'en voir & gouter l'eau, dont il y a diuerses sources de different goust; mais on ne se sert principalement que de deux, dont la premiere est claire, salée, & vne forte purge; l'autre, vn peu blanchastre, gouste comme de l'eau meslée auec du lait, & est, a ce qu'on dit, rafraischissante. On parle de quantité de guerisons miraculeuses qu'elles font; mais ie n'en ay pu apprendre de personne digne de foy. Ils disent bien que ce lieu est rempli de pauures, qui publient auoir esté nés sourds, aueugles, boiteux ou bossus, & trouué leur guerison en cette fontaine. Mais puisque ce sont des gens mercenaires, & qu'ils rencontrent vne nation assez credule aux miracles, ie ne crois pas que cela doiue persuader les personnes raisonnables. De toute la cour de M. l'Electeur mon cousin, il n'y a eu que son grand Escuyer, qui s'en est bien trouué. Il a eu vne blesseure sous l'œil droit, dont il a perdu la veue d'vn costé, par le moyen d'vne petite peau, qui lui est venue dessus cet œil; & l'eau salée de cette fontaine, estant appliquée sur l'œil, a dissipé ladite peau, tellement qu'il peut, a*

a. Page 520, l. 8.

cette heure, difcerner les perfonnes en fermant l'œil gauche. Outre qu'eftant homme de complexion forte & de mauuaife diete, vne bonne purge ne luy pouuoit nuire, comme elle a fait a plufieurs autres.

I'ay examiné le chiffre que vous m'auez enuoyé[a], *& le trouue fort bon, mais trop prolixe pour efcrire tout vn fens; & fi on n'efcrit que peu de paroles, on les trouueroit par la quantité des lettres. Il vaudroit mieux faire vne clef des paroles par l'alphabet, & puis marquer quelque diftinction entre les nombres qui fignifient des lettres & celles qui fignifient des paroles.*

I'ai icy fi peu de loifir a efcrire, que ie fuis contrainte de vous enuoyer ce brouillon, où vous pouuez remarquer, a la difference de la plume, toutes les fois que i'ay efté interrompue. Mais i'aime mieux paroiftre deuant vous auec toutes mes fautes, que de vous donner fuiet de croire que i'ay vn vice fi efloigné de mon naturel, comme celuy d'oublier mes amis en l'abfence, principalement vne perfonne que ie ne faurois ceffer d'affectionner, fans ceffer auffi d'eftre raifonnable, comme vous, Monfieur, a qui ie feray toute ma vie,

Voftre tres affectionnée amie a vous feruir,

ELISABETH.

Monfieur Defcartes,

De Berlin, ce 30me *de Septembre.*

Page 520, l. 11. — « *De 6 ans.* » C'est-à-dire en 1640. Elisabeth avait alors près de vingt-deux ans, étant née le 26 décembre 1618. Elle fut toujours préoccupée du rétablissement de sa maison, et précisément, en

a. Voir ci-avant p. 493, *note* a.

1640, parut à Leyde, chez les Elzeviers, un livre qui en exposait les revendications : *Vindiciæ Causæ Palatinæ, sive assertio et deductio juris inviolabilis legitimæ successionis Serenissimi et Celsissimi Principis, Caroli Ludovici, Comitis Palatini ad Rhenum, sacri Romani Imperii archidapiferi et electoris, ducis Bavariæ, etc., in Electoratum et Comitatum Palatinum, in ditiones, feuda, regalia, prærogativas et dignitates, in officia, munera et jura, in accessiones, et pertinentias connexas et cohærentes : eadem opera et occasione, cæterorum etiam in orbe christiano Regum, Principum, Imperiorum, tum jura successionum, tum formæ regiminis delibantur et declarantur. Autore Ioanne Ioachimo a* Rusdorf, *nobili Bavaro, consiliar. Archi-Palatino.* Anno Domini 1640, in-folio.

Page 521, l. 7. — Cap. 7 : *Raccolte adunque tutte queste azioni del duca (Cesare Borgia, duca Valentino), non saprei riprenderlo; anzi mi pare, come ho detto, di proporlo ad imitare a tutti coloro che per fortuna e con le armi d'altri sono saliti all' imperio.*

Page 523, l. 5. — Fontaine de Hornhausen. Voir la lettre CDLXI ci-après, du 29 novembre. Hornhausen est un village situé entre Oscherleben et Schœningen, à 40 kilomètres environ au sud-ouest de Magdebourg (c'est-à-dire à 180 kilomètres de Berlin). C'est aujourd'hui un lieu sans importance; mais les sources salines qu'on y trouve, eurent au xviie siècle une grande réputation; elles furent surtout utilisées pendant la guerre de Trente Ans.

Page 523, l. 8. — « *La famille de ceans* », c'est-à-dire l'électrice douairière de Brandebourg, Elisabeth-Charlotte, comtesse palatine, avec son fils, Frédéric-Guillaume, l'électeur régnant, et sa fille, Hedwige-Sophie, qui devint, pendant ces quelques années, l'élève de la princesse Elisabeth. Voir l'*éclaircissement*, p. 450 ci-avant.

CDLI.

Descartes a Mersenne.

Egmond, 12 octobre 1646.

Autographe, Bibl. Nat., fr. n. a. 5160, fo 39.

La 65e de la collection de La Hire (primitivement 19); numéro (55) du classement de dom Poirier. Une demi-feuille seulement, ou un feuillet écrit des deux côtés, en tout deux pages. Non publiée par Clerselier, peut-être parce qu'elle vise uniquement la personne de Roberval, et n'a, d'ailleurs, aucun intérêt scientifique.

Mon Reuerend Pere,

Il y a fort peu de tems que ie me fuis donné l'honneur de vous efcrire[a]; mais, pource que i'ay encore depuis receu de vos letres, ou vous me menacez de m'enuoyer des efcrits de Roberual, i'ay penfé vous deuoir encore efcrire ce mot, pour vous dire que i'eftime fi peu tout ce qui fçauroit venir de luy, que ie ne croy pas qu'il vaille le port, & que ie vous fuplie tres humblement de ne m'enuoyer iamais rien de fa part; ie n'ay point tant de curiofité pour voir des fottifes. Il a beau dire qu'il en fçait mille fois plus que moy en Geometrie; pendant qu'il n'en donnera point d'autres preuues qu'il a fait iufques a prefent, ie ne l'en eftimeray pas dauantage. Et pour ce qu'il m'a dit, eftant a Paris[b], touchant la queftion de Pappus, fçachez que ce n'eftoit rien qui concernaft la Geometrie, mais feulement la Grammaire, en ce qu'il faifoit quelque equiuoque, ou tranfpofoit quelque virgule, pour dire que ie n'auois pas bien pris le fens de l'autheur; ce que ie iugay alors fi ridicule & de fi peu d'importance, que ie ne le mis point en ma memoire, & ne le puis pour tout retrouuer. Mais penfez vous que, s'il auoit quelque chofe a y reprendre, il fuft befoin de l'en prier pour l'obliger a le faire? Ie vous affure bien que, tout au contraire, il n'y auroit point de prieres qui le puffent faire taire, & qu'il n'auroit pas marchandé deux ans a m'enuoyer cete belle piece. Quoy qu'il en foit, ie vous fuplie, encore

a. Lettre CDXLVIII ci-avant, du 5 octobre, p. 508.

b. En juillet ou octobre 1644. Voir l'*éclaircissement*, p. 365.

vn coup, de ne m'enuoyer iamais rien de ſa part, ny auſſy de la part d'aucun autre de ſes ſemblables, ie veux dire de ceux qui ne cherchent pas ingenuement la verité, mais taſchent d'acquerir de la reputation en contrediſant. Enfin ie declare, des a preſent, que ie ne ſçay plus lire aucuns eſcrits, excepté les letres de mes amis, qui m'apprendront de leur[a] nouuelles & en quoy i'auray moyen de les ſeruir; comme auſſy ie n'eſcriray iamais plus rien, que des letres a mes amis, dont le ſuiet ſera, *ſi vales, bene eſt*[b], *&c*. Ie ne me meſle plus d'aucune ſcience, que pour mon inſtruction particuliere. Et tous ceux qui ſe vanteront d'auoir quelque choſe a dire contre mes eſcrits, ie vous prie de les conuier, non point a me l'enuoyer en particulier, mais a le faire imprimer. Et qu'ils facent des liures contre moy, tant qu'ils voudront, ſi ie n'apprens des plus intelligens qu'ils ſoient tres bons, ie ne les liray ſeulement pas. Et ie doy encore moins lire des choſes eſcrites a la main, que ie ſçauray venir d'vn homme comme Roberual, de qui ie n'ay iamais rien vû qui valuſt rien. Ie ſuis neanmoins,

Mon Reu^nd^ Pere,

Voſtre tres humble
tres zelé & tres obligé
ſeruiteur DESCARTES.

D'Egmond, le 12 Oct. 1646.

a. *Sic* dans l'autographe.

b. Cette formule paraît empruntée à la préface à Eudème, du livre I des *Coniques* d'Apollonius.

Ie viens d'apprendre la reddition de Dunkerque[a]. La letre icy iointe eſt ma reſponſe a celle que vous m'auez enuoyée de mon neveu du Creuis[b].

CDLII.

DESCARTES A ELISABETH.

[Novembre 1646.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 15, p. 56-59.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », *sans date. Mais c'est la réponse à la lettre CDL ci-avant, p. 519, du 10 octobre 1646, et Elisabeth y répondra le 29 novembre, lettre CDLXI ci-après.*

Madame,

I'ay receu vne tres-grande faueur de voſtre Alteſſe, en ce qu'elle a voulu que i'appriſſe par ſes lettres le ſuccez de | ſon voyage, & qu'elle eſt arriuée heureuſement en vn lieu où, eſtant grandement eſtimée & cherie de ſes proches, il me ſemble qu'elle a autant de biens qu'on en peut ſouhaiter auec raiſon en cette vie. Car, ſçachant la condition des choſes humaines, ce ſeroit trop importuner la fortune, que d'attendre d'elle tant de graces, qu'on ne puſt pas, meſme en imaginant, trouuer aucun ſuiet de faſcherie. Lors qu'il n'y a point d'obiets preſens qui offenſent les

a. Dunkerque s'était rendue le 7 octobre aux Français commandés par le duc d'Enghien.

b. François Rogier, fils de Pierre Rogier, seigneur du Crévis, et de Jeanne Descartes, sœur aînée du philosophe.

ſens, ny aucune indiſpoſition dans le corps qui l'incommode, vn eſprit qui ſuit la vraye raiſon peut facilement ſe contenter. Et il n'eſt pas beſoin, pour cela, qu'il oublie ny qu'il neglige les choſes éloignées; c'eſt aſſez qu'il taſche à n'auoir aucune paſſion pour celles qui luy peuuent déplaire : ce qui ne repugne point à la charité, pource qu'on peut ſouuent mieux trouuer des remedes aux maux qu'on examine ſans paſſion, qu'à ceux pour leſquels on eſt affligé. Mais, comme la ſanté du corps & la preſence des obiets agreables aydent beaucoup à l'eſprit, pour chaſſer hors de ſoy toutes les paſſions qui participent de la triſteſſe, & donner entrée à celles qui participent de la ioye, ainſi, reciproquement, lors que l'eſprit eſt plein de ioye, cela ſert beaucoup à faire que le corps ſe porte mieux, & que les obiets preſens paroiſſent plus agreables.

Et meſme auſſi i'oſe croire que la ioye interieure a quelque ſecrette force pour ſe rendre la Fortune plus fauorable. Ie ne voudrois pas écrire cecy à des perſonnes qui auroient l'eſprit foible, de peur de les induire à quelque ſuperſtition; mais, au regard de voſtre Alteſſe, i'ay ſeulement peur qu'elle ſe moque de me voir deuenir trop credule. Toutesfois i'ay vne infinité d'experiences, & auec cela l'autorité de Socrate, pour confirmer mon opinion. Les experiences ſont que i'ay ſouuent remarqué que les choſes que i'ay faites auec vn cœur gay, & ſans aucune repugnance interieure, ont coutume de me ſucceder heureuſement, iuſques là meſme que, dans les ieux de hazard, où il n'y a que la Fortune ſeule qui regne, ie

l'ay toufiours éprouuée plus fauorable, ayant d'ailleurs des fuiets de ioye, que lors que i'en auois de trifteffe. Et ce qu'on nomme communement le genie de Socrate*, n'a fans doute efté autre chofe, finon qu'il auoit accoutumé de fuiure fes inclinations interieures, & penfoit que l'euenement de ce qu'il entreprenoit feroit heureux, lors qu'il auoit quelque fecret fentiment de gayeté, &, au contraire, qu'il feroit malheureux, lors qu'il eftoit trifte. Il eft vray pourtant que ce feroit eftre fuperftitieux, de croire autant à cela, qu'on dit qu'il faifoit; car Platon raporte de luy [a] que mefme il demeuroit dans le logis, toutes les fois que fon genie ne luy confeilloit point d'en fortir. Mais, touchant les actions importantes de la vie, lors qu'elles fe rencontrent fi douteufes, que la prudence ne peut enfeigner ce qu'on doit faire, il me femble qu'on a grande raifon de fuiure le confeil de fon genie, & qu'il eft vtile d'auoir vne forte perfuafion que les chofes que nous entreprenons fans repugnance, & auec la liberté qui accompagne d'ordinaire la ioye, ne manqueront pas de nous bien reüffir.

Ainfi i'ofe icy exhorter voftre Alteffe, puis qu'elle fe rencontre en vn lieu où les obiets prefens ne luy donnent que de la fatisfaction, qu'il luy plaife auffi contribuer du fien, pour tafcher à fe rendre contente; ce qu'elle peut, ce me femble, aifement, en n'arreftant fon efprit qu'aux chofes prefentes, & ne penfant iamais aux affaires, qu'aux heures où le courier eft preft de partir. Et i'eftime que c'eft vn bonheur que les liures de voftre Alteffe n'ont pû luy eftre

a. PLATON, *Apologie de Socrate*, p. 31 d.

apportez ſitoſt qu'elle les attendoit[a]; car leur lecture n'eſt pas ſi propre à entretenir la gayeté, qu'à faire venir la triſteſſe, principalement celle du liure de ce Docteur des Princes[b], qui, ne repreſentant que les difficultez qu'ils ont à ſe maintenir, & les cruautez ou perfidies qu'il leur conſeille, fait que les particuliers qui le liſent, ont moins de ſuiet d'enuier leur condition, que de la plaindre.

Voſtre Alteſſe a parfaitement bien remarqué ſes fautes, & les miennes; car il eſt vray que c'eſt le deſſein qu'il a eu de loüer Ceſar Borgia, qui luy a fait établir des maximes generales, pour iuſtifier des actions particulieres qui peuuent difficilement eſtre excuſées; & i'ay lû depuis ſes diſcours ſur Tite-Liue[c], où ie n'ay rien remarqué de mauuais. Et ſon principal precepte, qui eſt d'extirper entierement ſes ennemis, ou bien de ſe les rendre amis, ſans ſuiure iamais la voye du milieu, eſt ſans doute touſiours le plus ſur; mais, lors qu'on n'a aucun ſuiet de craindre, ce n'eſt pas le plus genereux.

Voſtre Alteſſe a auſſi fort bien remarqué le ſecret de la fontaine miraculeuſe[d], en ce qu'il y a pluſieurs pauures qui en publient les vertus, & qui ſont peut-eſtre gagez par ceux qui en eſperent du profit. Car il eſt certain qu'il n'y a point de remede qui puiſſe ſeruir à tous les maux; mais, pluſieurs ayant vſé de celuy-là, ceux qui s'en ſont bien trouuez, en diſent

a. Voir ci-avant p. 520, l. 3.

b. Machiavel, auteur du livre *Le Prince*.

c. *Discorsi sopra la prima decade di Tito Livio.*

d. Page 523, l. 5.

du bien, & on ne parle point des autres. Quoy qu'il en ſoit, la qualité de purger, qui eſt en l'vne de ces fontaines, & la couleur blanche auec la douceur & la qualité rafraichiſſante de l'autre, donnent ocaſion de iuger qu'elles paſſent par des mines d'Antimoine ou de Mercure, qui ſont deux mauuaiſes drogues, principalement le Mercure. C'eſt pourquoy ie ne voudrois pas conſeiller à perſonne d'en boire. Le vitriol & le fer des eaux de Spa[a] ſont bien moins à craindre; & pource que l'vn & l'autre diminuë la rate & fait éuacuer la melancolie, ie les eſtime.

Car voſtre Alteſſe me permettra, s'il luy plaiſt, de finir cette lettre par où ie l'ay commencée, & de luy ſouhaiter principalement de la ſatisfaction d'eſprit & de la ioye, comme eſtant non ſeulement le fruit qu'on attend de tous les autres biens, mais auſſi ſouuent vn moyen qui augmente les graces qu'on a pour les acquerir; & bien que ie ne ſois pas capable de contribuer à aucune choſe qui regarde voſtre ſeruice, ſinon ſeulement par mes ſouhaits, i'oſe pourtant aſſurer que ie ſuis plus parfaitement qu'aucun autre qui ſoit au monde, &c.

Page 530, l. 4. — A propos de ce même passage, qu'il cite tout au long, Baillet, II, 408, donne le renseignement qui suit : « L'on nous parle » encore d'un autre traité de M. Descartes, intitulé *de Deo Socratis,* où il » examinoit ce que pouvoit être cét *Esprit familier* de Socrate, qui fait le » sujet de l'entretien des curieux depuis tant de siécles. Mais il paroît que » c'étoit un bien déja aliéné, lorsque son Auteur fit le voyage de Suéde. » Aussi ne se trouva-t-il point parmi les autres dans l'Inventaire que l'on » fit de ses écrits aprés sa mort. Comme il est tombé en d'autres mains » que celles de M. Clerselier, nous ne pourrons contribuer à sa publica- » tion que par des priéres, pour porter ceux qui en sont devenus les

a. Voir ci-avant p. 220, l. 5, et p. 208, l. 23.

» maitres à luy procurer le jour. » Ce traité de Descartes, *de Deo Socratis*, n'a pas été retrouvé. A-t-il même jamais existé ? Baillet ne nous dit point de qui il tenait ce renseignement.

CDLII *bis*.

Descartes a la Princesse [Sophie].

[Novembre 1646.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 16, p. 60.

« A Madame Louise, Princesse Palatine, etc. », *dit Clerselier, sans donner de date. Mais c'est la lettre d'envoi qui accompagnait la précédente, et qui était adressée à la plus jeune sœur d'Elisabeth, c'est-à-dire à la princesse* Sophie (*voir le prolégomène, p. 495*).

Madame,

La lettre que i'ay eu l'honneur de receuoir de Berlin[a] me fait connoiſtre que i'ay de grandes obligations à vôtre Alteſſe, & conſiderant que celles que i'écris & que ie reçois, paſſent par de ſi dignes mains, il me ſemble que Madame voſtre Sœur imite la Soueraine Diuinité, qui a coutume d'employer l'entremiſe des Anges, pour receuoir les ſoumiſſions des hommes, qui leur ſont beaucoup inferieurs, & pour leur faire ſçauoir ſes commandemens. Et pour ce que ie ſuis d'vne Religion qui ne me deffend point d'inuoquer les Anges ie vous ſupplie d'auoir agreable que ie vous en rende graces, & que ie témoigne icy que ie ſuis auec beaucoup de deuotion, &c.

a. Clers. : *Beclin*. Voir toutefois p. 414, l. 3 : *M. de Beclin*.

CDLIII.

DESCARTES A CHANUT.

[Egmond, 1er novembre 1646.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 34, p. 103-106.

« A Monsieur Chanut », *dit Clerselier, sans donner de date. Mais l'exemplaire de l'Institut donne l'indication suivante :* « *Dans le re-* » *gistre de M. Chanut, cette lettre est marquée le 1er novembre 1646,* » *et la réponse de M. Chanut à cette lettre est du 1er décembre 1646.* » *Voir cette réponse, lettre CDLXII ci-après. Descartes répond ici à la lettre CDXLIII, p. 473 ci-avant.*

Monſieur,

Si ie ne faiſois vne eſtime toute extraordinaire de voſtre ſçauoir, & que ie n'euſſe point vn extréme deſir d'aprendre, ie n'aurois pas vſé de tant d'importunité que i'ay fait, à vous conuier d'examiner mes écrits. Ie n'ay gueres acoutumé d'en prier perſonne, & meſme ie les ay fait ſortir en public ſans eſtre parez, ny auoir aucun des ornemens qui peuuent attirer les yeux du peuple, afin que ceux qui ne s'arreſtent qu'à l'exterieur, ne les viſſent pas, & qu'ils fuſſent ſeulement regardez par quelques perſonnes de bon eſprit, qui priſſent la peine de les examiner auec ſoin, afin que ie puiſſe tirer d'eux quelque inſtruction. Mais, bien que vous ne m'ayez pas encore fait cette faueur, vous n'auez pas laiſſé de m'obliger beaucoup en d'autres choſes, & particulierement en ce que vous auez parlé auantageuſement de moy à pluſieurs ainſi

que i'ay apris de tres-bonne part; & mesme Monsieur Cl(erselier) m'a écrit[a] que vous attendez de luy mes Meditations Françoises[b], pour les presenter à la Reyne du païs où vous estes[c]. Ie n'ay iamais eu assez d'ambition pour desirer que les personnes de ce rang sceussent mon nom, & mesme, si i'auois esté seulement aussi sage qu'on dit que les sauuages se persuadent que sont les singes, ie n'aurois iamais esté connu de qui que ce soit, en qualité de faiseur de liures : car on dit qu'ils s'imaginent | que les singes pourroient parler, s'ils vouloient, mais qu'ils s'en abstiennent, afin qu'on ne les contraigne point de trauailler; & pource que ie n'ay pas eu la mesme prudence à m'abstenir d'écrire, ie n'ay plus tant de loisir ny tant de repos que i'aurois, si i'eusse eu l'esprit de me taire. Mais, puisque la faute est desia commise, & que ie suis connu d'vne infinité de gens d'Ecole, qui regardent mes écrits de trauers, & y cherchent de tous costez les moyens de me nuire, i'ay grand suiet de souhaitter aussi de l'estre des personnes de plus grand merite, de qui le pouuoir & la vertu me puissent proteger.

Et i'ay oüy faire tant d'estime de cette Reyne, qu'au lieu que ie me suis souuent plaint de ceux qui m'ont voulu donner la connoissance de quelque Grand, ie ne puis m'abstenir de vous remercier de ce qu'il vous a plû luy parler de moy. I'ay vû icy Monsieur de la Thuillerie, depuis son retour de Suede, lequel m'a

a. Serait-ce dans la lettre du 10 août, mentionnée ci-avant p. 513, l. 18?

b. La traduction française ne paraîtra que dans les premiers jours de 1647. Voir lettre CDLVIII ci-après, du 9 novembre.

c. Chanut était résident de France près de la reine Christine de Suède, à Stockholm.

décrit ſes qualitez d'vne façon ſi auantageuſe*, que celle d'eſtre Reine me ſemble l'vne des moindres ; & ie n'en aurois oſé croire la moitié, ſi ie n'auois vû par experience, en la Princeſſe à qui i'ay dedié mes Principes de Philoſophie [a], que les perſonnes de grande naiſſance, de quelque ſexe qu'elles ſoient, n'ont pas beſoin d'auoir beaucoup d'âge pour pouuoir ſurpaſſer de beaucoup en erudition & en vertu les autres hommes. Mais i'ay bien peur que les écrits que i'ay publiez ne meritent pas qu'elle s'arreſte à les lire, & ainſi qu'elle ne vous ſça|che point de gré de les luy auoir recommandez.

Peut-eſtre que, ſi i'y auois traitté de la Morale, i'aurois occaſion d'eſperer qu'ils luy pourroient eſtre plus agreables; mais c'eſt de quoy ie ne dois pas me méler d'écrire. Meſſieurs les Regens ſont ſi animez contre moy, à cauſe des innocens principes de Phyſique qu'ils ont vûs, & ſi en colere de ce qu'ils n'y trouuent aucun pretexte pour me calomnier, que, ſi ie traittois aprés cela de la Morale, ils ne me laiſſeroient aucun repos. Car puis qu'vn Pere Bourdin [b] a crû auoir aſſez de ſuiet, pour m'accuſer d'eſtre ſceptique, de ce que i'ay refuté les ſceptiques ; & qu'vn Miniſtre [c] a entrepris de per|ſuader que i'eſtois Athée, ſans en alleguer d'autre raiſon, ſinon que i'ay taſché de prouuer l'exiſtence de Dieu ; que ne diroient-ils point, ſi i'entreprenois d'examiner quelle eſt la iuſte valeur de toutes les choſes qu'on peut deſirer ou craindre ; quel ſera

a. Elisabeth de Bohême, princesse palatine.
b. *Clers. :* N.
c. Voët.

l'état de l'Ame apres la mort; iuſques où nous deuons aimer la vie; & quels nous deuons eſtre, pour n'auoir aucun ſuiet d'en craindre la perte? I'aurois beau n'auoir que les opinions les plus conformes à la Religion, & les plus vtiles au bien de l'Etat, qui puiſſent eſtre, ils ne lairroient pas de me vouloir faire acroire que i'en aurois de contraires à l'vn & à l'autre. Et ainſi ie croy que le mieux que ie puiſſe faire doreſnauant, eſt de m'abſtenir de faire des liures; & ayant pris pour ma deuiſe,

Illi mors grauis incubat,
Qui, notus nimis omnibus,
Ignotus moritur ſibi [a],

de n'étudier plus que pour m'inſtruire, & ne communiquer mes penſées qu'à ceux auec qui ie pourray conuerſer priuément, ie vous aſſure que ie m'eſtimerois extremement heureux, ſi ce pouuoit eſtre auec vous. Mais ie ne croy pas que i'aille iamais aux lieux où vous eſtes, ny que vous vous retiriez en cettuy-cy; tout ce que ie puis eſperer, eſt que peut-eſtre, apres quelques années, en repaſſant vers la France, vous me ferez la faueur de vous arreſter quelques iours en mon hermitage, & que i'auray alors le moyen de vous entretenir à cœur ouuert. On peut dire beaucoup de choſes en peu de temps, & ie trouue que la longue frequentation n'eſt pas neceſſaire pour lier d'étroites amitiez, lors qu'elles ſont fondées ſur la vertu. Dés la premiere heure que i'ay eu l'honneur de vous voir, i'ai eſté entierement à vous, & comme i'ay oſé deſlors

a. Sénèque le Tragique, *Thyeste*, v. 400.

m'affurer de voftre bien-veillance, auffi ie vous fupplie de croire que ie ne vous pourrois eftre plus acquis que ie fuis, fi i'auois paffé auec vous toute ma vie.

Au refte, il femble que vous inferez, de ce que i'ay étudié les paffions, que ie n'en dois plus auoir aucune ; mais ie vous diray que, tout au contraire, en les examinant, ie les ay trouuées prefque toutes bonnes, & tellement vtiles à cette vie, que noftre | ame n'auroit pas fuiet de vouloir demeurer iointe à fon corps vn feul moment, fi elle ne les pouuoit reffentir. Il eft vray que la colere eft vne de celles dont i'eftime qu'il fe faut garder[a], en tant qu'elle a pour obiet vne offenfe receuë ; & pour cela nous deuons tafcher d'éleuer fi haut noftre efprit, que les offenfes que les autres nous peuuent faire, ne paruiennent iamais iufques à nous. Mais ie croy qu'au lieu de colere, il eft iufte d'auoir de l'indignation, & i'auoüe que i'en ay fouuent contre l'ignorance de ceux qui veulent eftre pris pour doctes, lors que ie la voy iointe à la malice. Mais ie vous puis affurer qu'à voftre égard les paffions que i'ay, font de l'admiration pour voftre vertu & vn zele tres-particulier, qui fait que ie fuis, &c.

Page 536, l. 1. — Voir ci-avant p. 107, *éclaircissement*. Baillet, *Vie de Mons. Des-Cartes,* II, 303-308, donne un portrait de la reine Christine, que Chanut envoya de Stockholm à M. de Brienne, Secrétaire d'Etat, le 1er février 1648. Le voici tout au long : « Le visage de cette » jeune Reine changeoit si subitement, selon les mouvemens de son » esprit, que souvent d'un moment à l'autre elle n'étoit pas connoissable. » Son état le plus ordinaire étoit de paroître assez affable et un peu pen- » sif. Delà il passoit trés-facilement aux nuances des impressions qu'y

a. Voir ci-avant, page 474, l. 4.

» formoient les autres pensées; mais dans toutes ces variations il gardoit » toujours quelque chose de serein et d'assez agréable. Lors néanmoins » qu'elle desaprouvoit quelque chose extraordinairement, son visage se » trouvoit d'un certain air troublé, qui sans se défigurer ne laissoit pas de » donner de la terreur à ceux qui le regardoient. Le ton de sa voix étoit » pour l'ordinaire assez doux, pour que l'oreille pût juger aisément que » c'étoit la voix d'une fille, quoy que ses paroles, en quelque langue » qu'elle parlât, eussent une fermeté tout-à-fait mâle et extraordinaire. » Mais il luy arrivoit quelquefois de changer ce ton, et cela sans affecta- » tion ou cause apparente. Souvent elle en prenoit un plus robuste et plus » fort que celuy de son sexe, qui revenoit pourtant peu à peu à sa mesure » ordinaire. Elle avoit la taille un peu au dessous de la médiocre ; ce qui » n'auroit point paru, si elle avoit voulu se servir de la chaussure ordi- » naire des Dames. Mais pour sa liberté, soit dans son Palais, soit dans » la campagne, à cheval et à pied, elle portoit des souliers à simple se- » melle, d'un petit maroquin noir, tout semblables à ceux des hom̃es. »

Quant à son intérieur, que M. Chanut avait étudié beaucoup plus particulièrement, « elle avoit », dit-il, « [*en marge : M. Chanut écrivoit cela » plusieurs années avant qu'elle se fût renduë catholique*], un grand sen- » timent de la Divinité et un attachement fidelle au Christianisme, n'ap- » prouvant jamais que, dans les entretiens des sciences, on mît à part la » doctrine de la Grace, pour philosopher à l'antique. Ce qui n'étoit pas » conforme à l'Evangile passoit dans son esprit pour rêverie. Sur le fait » des questions qui divisent les Evangéliques et les Réformez d'avec » nous, elle n'avoit point d'aigreur dans la contestation. Mais il ne parois- » soit pas qu'elle eût pris un si grand soin de s'informer de ces difficultez » comme de celles qui nous sont faites en général par les Philosophes, » les Gentils, et les Juifs, sur lesquelles son raisonnement clair et pres- » sant étoit une marque de l'application qu'elle avoit eûë à s'en faire ins- » truire, et à se faire un fondement ferme pour le reste de sa vie, avec cét » esprit équitable dont elle traitoit toutes les questions de religion. On » peut dire que dés-lors elle n'étoit Luthérienne que par éducation, et » par le défaut de connoissance qu'elle avoit de nôtre créance dans sa » pureté. Elle étoit quelquefois surprise, lorsque, reprochant à M. Cha- » nut les erreurs dont les Protestans accusent les Catholiques, il demeu- » roit d'accord de les cońdamner, parce qu'en effet ces erreurs étoient » faussement imputées à l'Eglise catholique. Pour les Calvinistes, elle ne » les pouvoit souffrir sur leur doctrine de la prédestination ; et elle leur » disoit souvent, en présence de M. Chanut, que les Evangéliques (ou » Luthériens) étoient au fonds moins éloignez des Catholiques que des » Réformez (ou Calvinistes). Sa dévotion envers Dieu paroissoit plus » encore dans la confiance qu'elle témoignoit avoir en sa protection qu'en » toute autre chose, n'étant pas du reste scrupuleuse aux démonstrations » d'une dévotion cérémonieuse et affectée. »

« Aprés la piété, elle n'avoit rien de plus présent dans l'esprit que

» l'amour incroyable d'une haute vertu, et elle méditoit avec plaisir les » moyens d'y parvenir; mais elle n'en séparoit pas le desir de la gloire, » de sorte qu'on peut dire qu'elle souhaitoit la vertu, accompagnée de » l'honneur qui la suit. Elle parloit quelquefois en Stoïcienne de cette » éminence de la vertu qui fait nôtre souverain bonheur en cette vie. » Elle étoit forte en raisonnement sur ce sujet. Lorsqu'elle traitoit avec » des personnes trés-familiéres, et qu'elle entroit dans l'estime véritable » des choses de ce monde, c'étoit un plaisir extraordinaire de luy voir » mettre sa couronne sous ses pieds, et confesser que la vertu est le seul » vray bien auquel tous les hommes ont une égale prétention, sans avan- » tage de leurs conditions. Mais certes elle n'oublioit pas pour long-tems » qu'elle étoit Reine. Elle reprenoit incontinent cette couronne, elle en » reconnoissoit le poids, et mettoit le principal exercice de sa vertu à bien » faire son devoir. Aussi avoit-elle de grands avantages du côté de la » nature pour s'en acquiter dignement : une facilité merveilleuse à com- » prendre et à pénétrer les affaires, une mémoire qui la servoit si fidé- » lement qu'elle abusoit quelquefois de sa facilité. En effet on auroit » peut-être eû raison de trouver à redire qu'une Princesse qui parloit par- » faitement latin, françois, flamand, allemand et suédois, se chargeât » encore de la langue grecque, où elle faisoit de grands progrés ; mais elle » n'en faisoit que son divertissement aux heures perduës, sans que l'étude » de cette langue et des autres troublât ses lectures sérieuses. C'est de ce » dernier nom qu'elle qualifioit entre autres l'histoire de Tacite, dont il » ne se passoit point de jour qu'elle ne lût quelques pages. Cet Auteur, » qui donne de l'exercice aux plus sçavans, luy étoit trés-familier, et » M. Chanut en rapporte des choses fort surprenantes, mais dont sa » propre expérience ne nous laisse point douter. Elle évitoit pourtant, ou » du moins se soucioit-elle peu de paroître avoir lû et sçavoir. Lorsque » les sçavans traitoient en sa présence quelque question où ils se trou- » voient de différens sentiments (ce qui étoit un de ses plaisirs), elle écou- » toit fort attentivement, et ne donnoit son opinion que sur la fin, et en » peu de paroles, mais si bien entenduës qu'elles pouvoient être reçûës » pour un jugement décisif, parce qu'elle pénétroit les choses avec lu- » miére sans précipitation; et par tout elle observoit de ne point former » son avis à la hâte. Cette retenuë paroissoit plus dans les affaires, que » dans les entretiens des sciences. Rarement pouvoit-on découvrir de » quelle part elle inclinoit. Elle se gardoit à elle même le secret avec fidé- » lité, et elle ne se prévenoit pas d'opinions sur les premiers rapports. » D'où il arrivoit que ceux qui l'abordoient avec quelque discours étudié, » ne trouvant pas qu'elle les reçût avec un acquiescement aussi prompt » qu'ils eussent souhaité, jugeoient aussi-tôt que cette Princesse étoit » défiante et difficile à persuader. A dire vray, elle panchoit un peu vers » l'humeur soupçonneuse, elle paroissoit quelquefois un peu trop lente à » s'assûrer de la vérité, et trop facile à présumer de la finesse dans autruy. » Cette retenuë à former ce qu'elle vouloit croire et résoudre, n'empê-

» choit pas une promptitude raisonnable dans l'expedition des affaires. » Pour celles de sa maison, et qui dépendoient purement de son autorité » absoluë, elle n'en faisoit part à personne; et quant au gouvernement de » l'Etat, elle en délibéroit avec le Sénat, dans lequel il étoit incroyable » combien elle avoit élevé son autorité, ajoûtant à la qualité de Reine la » grace, la force de persuader, le crédit, et l'humeur bien-faisante. Les » Sénateurs eux-mêmes, étant hors du Conseil, paroissoient étonnez du » pouvoir que cette jeune Princesse avoit sur leurs sentimens, lorsqu'ils » étoient assemblez. M. Chanut avoit oüy quelques-uns d'entre eux attri- » buer leur soumission extraordinaire à la qualité de fille, s'imaginant » que la secrette inclination de la nature à la déférence pour ce sexe les » faisoit plier insensiblement. Mais il est à croire que cette grande auto- » rité naissoit des bonnes qualitez qu'on voyoit en sa personne. Un jeune » Roy avec les mêmes vertus auroit peut-être été aussi absolu dans son » Sénat; mais la chose auroit été moins singuliére que de voir une jeune » fille tourner adroitement les esprits des plus anciens et des plus sages » conseillers. Ce n'étoit pas merveille qu'elle fit paroître une prudence » mâle dans son Sénat, vû que dans les actions extérieures mêmes, qui » semblent plus attachées aux différences du sexe que celles de l'esprit, » la nature ne luy avoit refusé aucune des qualitez dont un jeune cavalier » se picqueroit. Elle étoit patiente au travail de la campagne, jusques à » durer dix heures à cheval en un jour de chasse. Le froid ny le soleil ne » l'incommodoient point. Son manger étoit simple et sans délices. Aucun » de sa Cour n'approchoit de sa justesse à tirer un liévre en courant d'une » balle seule. Elle sçavoit tirer d'un cheval tout ce qu'il sçait faire, mais » sans affectation et sans y chercher matiére de gloire. Ces exercices à la » campagne, les affaires publiques et ses études particuliéres la séparoient » tellement de la conversation des femmes qu'elle leur parloit assez rare- » ment, et les quittoit ordinairement aprés les premiers complimens de » leurs civilitez, pour aller s'entretenir avec les hommes dans des dis- » cours sérieux. Ceux de la conversation desquelles elle espéroit tirer » quelque utilité étoient traitez avec toute la complaisance imaginable; » mais elle tranchoit court avec les autres, et lorsqu'il n'y avoit rien à » apprendre avec eux, elle ne s'étendoit point en discours plus avant que » la nécessité le demandoit. Ainsi tous ses domestiques avoient peu de » paroles avec elle; mais ils ne laissoient pas de l'aimer, parce qu'elle les » traittoit toujours avec douceur. Elle leur étoit d'ailleurs bonne maî- » tresse. Elle étoit libérale, même au delà des moyens de son état; elle » étoit pleine de charité et de compassion dans les maux d'autruy. Il est » vray qu'elle railloit assez volontiers les gens sur leurs défauts; mais » quoique ce fut toujours sans aigreur et de la meilleure grace du monde » il auroit peut être été meilleur qu'elle eût pû s'en abstenir, parceque » les railleries des Grands font souvent de mauvaises impressions sur » ceux de moindre qualité qui les souffrent. »

« Elle n'étoit ordinairement au lit que cinq heures, ce qui n'étoit pas

» suffisant pour son repos; elle étoit obligée, principalement l'été, de dor-
» mir pendant une heure aprés dîné. Pour le têms qu'elle donnoit à s'ha-
» biller, il n'entroit point en compte dans la distribution de sa journée.
» En un quart d'heure elle étoit vétuë, et hors les occasions des grandes
» solemnitez le peigne seul et un bout de ruban faisoit toute sa coëffure.
» Ses cheveux ainsi négligez n'accompagnoient pas mal son visage, dont
» elle avoit si peu de soin, que ny au vent, ny à la pluye, ny dans la ville,
» ny à la campagne, on ne luy voyoit jamais de coëffe, ny de masque.
» Elle ne portoit à cheval, pour toutes défenses contre les injures de l'air,
» qu'un chapeau avec des plumes, sous lesquelles il ne restoit presque
» aucune apparence de son sexe, lors qu'elle étoit couverte d'une hongre-
» line avec un petit collet comme les hommes. Ce mépris du soin de sa
» personne étoit un peu excessif, et il passoit quelquefois jusqu'à la né-
» gligence de sa propre santé, qui en auroit pû souffrir, si elle n'avoit été
» forte et vigoureuse. »

« Mais toutes choses ne luy étoient rien auprés de cét amour ardent et
» continuel qu'elle avoit pour l'honneur et la vertu. C'étoit où tendoient
» toutes ses pensées. Son ambition étoit plus attachée au désir d'accroître
» son propre mérite par son travail, qu'à étendre plus avant ses con-
» quêtes en Allemagne par la valeur de ses sujets. C'est ce qui la rendit
» depuis plus facile que ses Ministres n'auroient peut-être souhaité aux
» conditions de la paix de Munster, quoique d'ailleurs elle fût assez
» portée à profiter de tous les avantages que le têms pourroit luy produire
» pour l'accroissement de sa couronne, sçachant qu'il est du devoir, de la
» sûreté, et de la gloire des Princes, de rendre leur Etat puissant et leurs
» sujets heureux. » (Baillet, *Vie de Mons. Des-Cartes*, II, 303-308.)

La Thuillerie, lorsqu'il parlait de la reine Christine à Descartes, lui avait-il aussi conté cette anecdote ?

« J'ay ouy dire à feu M. de Saumaise, qui avoit esté enseigne des
» gardes de la Reyne Christine de Suéde, que, pendant que M. de la
» Tuillerie estoit ambassadeur de France aupres d'elle, elle faisoit ap-
» prendre à chanter à ses demoiselles suédoises les plus dissolues chan-
» sons qui se chantassent en France, et quand elle estoit en ses humeurs
» gaies, elle disoit à Mr de la Tuillerie : « *M. l'ambassadeur, je vous veux*
» *faire entendre la musique de mes filles* » ; et le menant dans son cabi-
» net, elle faisoit chanter ces chansons là par ses filles, lesquelles n'enten-
» dants pas le françois, les chantoient d'aussy bone foy que si c'eust esté
» quelques chansons bien sérieuses. » (Philibert de la Mare, *Mélanges historiques et littéraires*, Bibl. de Dijon, MS. 493, vol. I, p. 66.)

CDLIV.

Descartes a Mersenne contre Roberval.

Egmond, 2 novembre 1646.

Texte de l'exemplaire de l'Institut, tome III, lettre 96, p. 533-538.

Variantes du texte de Clerselier. — Cette lettre, par laquelle Descartes réplique à celle de Roberval à Charles Cavendish, ci-avant p. 502, était la 66e de la collection La Hire (18 du numérotage primitif), et la (57e) du classement de dom Poirier.

Mon Reuerend Pere,

Si ce que i'auois écrit de l'Ariſtarque, dont vous m'auez enuoyé les cenſures[a], n'euſt eſté vray, il ne feroit pas ſi en cholere qu'il eſt. Mais c'eſt la verité qui l'a picqué, & le dépit de n'auoir point de bonnes raiſons pour ſe deffendre, qui le fait paſſer aux iniures & aux calomnies.

Il dit, en 1er lieu[b], que ie me ſuis contredit. Mais ſes propres paroles ſuffiſent pour faire voir l'impertinence de ſon accuſation : ſes paroles ſont qu'*en ma deuxieme lettre, ie nie que, pour les vibrations reciproques d'vn corps balancé librement autour d'vn eſſieu, il faille*

2-3 vous m'auez] ie vous ay. — 6-7 iniures & aux calomnies] inuectiues. — 8 en 1er lieu] premierement. — 9-10 l'impertinence] l'iniuſtice. — 10 à p. 544, l. 19, ſes paroles... impertinent] *Vide ſuprà M vſque ad B.*

a. C'est-à-dire la lettre CDXLVII, p. 502. L'*Aristarque* signifie, en effet, ici, non pas comme Clerselier a cru, l'écrit de Roberval censuré par Descartes (lettre CDXXX), mais bien Roberval lui-même.

b. Voir ci-avant, p. 503, l. 6, et l. 9 à 16.

conſiderer la direction de chacun des points de ce corps, rapportée a vne certaine perpendiculaire, comme celle qui eſt dreſſée vers le centre de la terre, afin de determiner dans cette perpendiculaire le centre d'agitation, &c. que *toutefois, en ma premiere, i'auois aſſuré que ce centre eſt dans cette perpendiculaire.* En quoy il pretend qu'il y a vne contradiction manifeſte, & moy, ie pretends qu'il n'y en a point. Car, quoy que i'aye dit, en ma premiere[a], que le centre d'agitation eſt en la perpendiculaire dreſſée vers le centre de la terre, ie n'ay pas dit pour cela que, pour trouuer ce centre, il faille conſiderer la direction de chacun des points du corps balancé, rapportée a vne certaine perpendiculaire : qui eſt ce que ie nie en ma ſeconde[b]. Car c'eſt autre choſe de dire que le centre d'agitation eſt en cette perpendiculaire, ce qui eſt vray, & autre choſe de dire qu'il faille, pour trouuer ce centre, rapporter la direction de tous les points a cette perpendiculaire, ce que ie nie, parce qu'il eſt faux & impertinent. Ie nie auſſi[c] qu'au regard de l'agitation d'vn corps ſuſpendu, | il y ait en luy quelque perpendiculaire plus conſiderable que les autres lignes : i'entens plus conſiderable, en telle ſorte que la direction de tous les points de ce corps doiue eſtre rapportée a elle, ainſi que pretendoit l'Ariſtarque. Mais ie ne laiſſe pas d'accorder que le centre de cette agitation eſt dans la meſme perpendiculaire, a laquelle il a voulu que cette direction fuſt rapportée,

23 *avant* doiue] luy *ajouté.* — 24 a elle *omis.*

a. Lettre CDXXVII, p. 382, l. 7.
b. Lettre CDXXXVII. Voir p. 430, l. 22.
c. Page 431, l. 10.

& il n'y a en cela aucune apparence de contradiction.

En ſecond lieu [a], il dit qu'*il n'a point penſé a me donner ſa demonſtration, ny a faire paſſer ſon authorité pour obiection*. Et ainſi il auoüe que le tiers de ſon premier écrit, qui ne contient rien du tout que cela, eſt impertinent, a ſçauoir depuis ces mots : *Nous conuenons &c.*, iuſques a ceux cy : *Mais noſtre demonſtration eſt trop longue &c.*, où, par ces *nous* & *noſtre*, il ioue le capitan de Comedie aſſez plaiſamment, & on luy peut dire, comme a celuy de Terence : *Labore alieno partam gloriam verbis ſæpe in ſe tranſmouet, qui habet ſalem qui in te eſt* [b].

En troiſieme lieu [c], il dit qu'il ſoûtient diuerſes choſes ; mais pource qu'il n'en prouue aucune, on les peut ioindre auec ſa demonſtration pretenduë, qu'il reſerue *in pectore*, & dire que ce ſont des diſcours du Capitan.

En quatriéme lieu [d], il perſiſte dans l'erreur de ſon premier écrit, où il pretend que ce qu'on nomme le centre de grauité contribuë a la determination de ce que i'ay nommé le centre d'agitation. Et il la deffend d'vne façon fort magiſtrale, en forgeant vn principe de Mechanique, lequel il veut que ie reſpecte comme vn Oracle qui ſort de ſa bouche. Son principe pre-

6 impertinent] inutile. — 7 *conuenons*] *conceuons*. — 8 *nous & noſtre*] mots de *Nous* & de *Voſtre*. — 9 ioue... plaiſamment] me fait ſouuenir du Capitan de la Comedie. — 11 *tranſmouet*] *tranſmittit*. — 23 de *omis*.

a. Voir ci-avant, p. 504, l. 15.
b. *Eunuchus*, III, 1, 9.
c. Page 505, l. 4 à 14.
d. *Ib.*, l. 15 à 21.

tendu eſt que, *quand vn meſme corps eſt porté de deux differentes puiſſances, chacune a ſon centre particulier*[a]. Ce que ie maintiens n'eſtre pas generalement vray; car, lorſque ces deux differentes puiſſances ſont tellement iointes que l'vne depend entierement de l'autre, comme icy l'agitation depend de la peſanteur, elles ne peuuent auoir qu'vn meſme centre. Et ſon erreur conſiſte en ce qu'il imagine que le point qu'on nomme le centre de grauité, eſt | quelque choſe d'abſolu, qui retient touſiours vne meſme force dans les corps peſans, au lieu qu'il eſt relatif, & ne peut eſtre dit centre de grauité, qu'en tant que toutes les parties du corps où il eſt ſont également libres a deſcendre, ou en ſont également empeſchées. C'eſt pourquoy icy, où le coſté du mobile par lequel il eſt ſuſpendu, eſt moins libre que les autres, ce centre de grauité change de place, & n'eſt point different du centre d'agitation. Ce qu'on verra fort clairement, ſi on conſidere que la peſanteur & l'agitation ſont deux puiſſances, qui concourent a faire que les corps deſcendent en ligne droite, quand ils ſont libres, auſſi bien qu'a faire qu'ils aillent & reuiennent de coſté & d'autre, quand ils ſont ſuſpendus (ce qui paroiſt en ce que c'eſt l'agitation qui les fait deſcendre plus viſte a la fin qu'au commencement); mais neantmoins que ces deux puiſſances n'ont qu'vn meſme centre. En ſorte que le point qu'on nomme le centre de grauité dans vn

6 où *ajouté avant* l'agitation. — 18 en *omis*. — 23-25 (ce qui... commencement) *omis*.

a. Voir p. 506, l. 6.

corps qui defcend librement en l'air, eft auffi le centre de l'agitation qu'il a pour lors. Et le point que i'ay nommé le centre d'agitation en ceux qui font fufpendus, peut auffi eftre nommé le centre de leur grauité, en tant qu'ils font ainfi fufpendus.

Au refte, ce qu'il dit[a], que l'expérience contredit conftamment a mes conclufions, eft vne calomnie tres fauffe. Car en mes conclufions i'ay excepté ce que i'ay dit pouuoir eftre nommé l'empefchement de l'air, ou la tardiueté naturelle des corps, ou bien, pour m'expliquer par circonlocution, l'empefchement que font les parties qui font en équilibre au mouuement de celles qui n'y font pas. La quantité duquel empefchement i'ay dit[b] ne pouuoir eftre determinée que par l'experience. Et mefme i'ay employé toute la moitié de ma premiere lettre addreffée a M. de Cauendiffche[c] a donner le moyen de faire cette experience. Et enfin i'ay dit qu'il n'y auoit que les corps plats, fufpendus en la façon que i'ay décrite[d], où cet empefchement ne fuft point fenfible. C'eft pourquoy, afin que l'experience s'accorde entierement auec mes conclufions, il faut que le calcul que i'ay fait ne fe trouue vray qu'aux cas où i'ay dit que cét empefchement n'eft pas fenfible, & qu'en tous les autres les vibrations foient plus tardiues. Et pour|ce que cela fe

7 calomnie] chofe. — 16-17 addreffée... Cauendiffche *omis.* — 20 ne fuft] n'eft.

a. Voir p. 507, l. 7.
b. Page 417, l. 6.
c. Lettre CDXXVII, p. 384, l. 22, à p. 388, l. 4.
d. Page 384, l. 22.

trouue par experience, il eſt euident que l'experience s'accorde tres-conſtamment auec mes concluſions. Mais au contraire, l'Ariſtarque, en ſe vantant d'auoir determiné par ſon raiſonnement ce qui ne le peut eſtre que par l'experience, fait voir qu'il n'entend pas ce qu'il dit, & qu'il ne ſçait rien en cette matiere, que ce qu'il en a pû apprendre de mes lettres; il eſt ſeulement habile en cela, qu'il retient ſes demonſtrations *in pectore,* afin que ie n'en decouure pas les défauts.

Pour ce qu'il adioûte a la fin[a], que ie luy ay reproché ſa longueur, ie ne l'ay pû lire ſans rire; car il m'a fait ſouuenir d'vn petit Nain, qui, ayant oüy que quelqu'vn ſe mocquoit de ſa groſſe teſte, penſoit que cela fuſt à ſon auantage, & qu'on luy reprochoit d'eſtre trop grand. I'ay dit, en paſſant, qu'il euſt pû épargner beaucoup de paroles, s'il euſt fait conſiderer vn ſecteur de cercle au lieu d'vn ſecteur de cylindre, pour l'auertir honneſtement que tout ce qu'il auoit écrit de ce cylindre eſtoit ſuperflu, & n'eſt bon qu'à embaraſſer les lecteurs. Et ainſi ie me ſuis mocqué de voir vn écrit de trois petits feüillets, dont les préambules inutiles en contiennent plus de deux, a ſçauoir, iuſques à ces mots : *Le défaut de ce raiſonnement,* &c.[b]. En ſorte que c'eſt vn Nain qui a vne teſte ſi monſtrueuſe, qu'elle eſt deux fois plus groſſe que le reſte du corps, & en laquelle il y a bien peu de ſens. Voilà ce qu'il nomme luy reprocher ſa longueur.

5 *après* pas] aſſez *ajouté.* — 6 *avant* rien] quaſi *ajouté.* — 7 en *omis.*

a. Voir p. 507, l. 13.
b. Cf. p. 425 ci-avant, l. 13.

Il m'a fallu rire auſſi en voyant ſa concluſion[a], en laquelle il menace ma Geometrie, & ce que i'ay écrit contre Ariſtarque; car il m'a fait ſouuenir derechef du Capitan, qui, apres auoir eſté berné & souffleté d'vne pantoufle, ne laiſſe pas de continuer ſes rodomontades, & demeure touſiours victorieux & inuincible.

La premiere preuue qu'il a fait de ſes armes contre moy, fut lors qu'il voulut[b] maintenir vne regle *ad inueniendam maximam*, dans laquelle i'auois dit qu'il manquoit quelque choſe; & il y reüſſit ſi mal, que Monſieur de Fermat, qui eſtoit autheur de cette regle, témoigna le deſauoüer, en inſerant adroitement dans ſa Réponſe les choſes que i'auois dit manquer à ſa regle[c].

| La ſeconde fut lors qu'il penſoit auoir trouué vne omiſſion & vne faute dans ma Geometrie, & que ie fis voir tres-clairement qu'il ſe trompoit dans l'vn & dans l'autre[d].

Ie puis mettre pour la troiſiéme vn grand nombre de queſtions de Geometrie que vous m'enuoyaſtes par apres, de ſa part, de toutes leſquelles ie vous r'enuoyay

3 l'Ariſtarque. — 4 qui] lequel. — 4-5 berné... pantoufle] battu. — 6 rodemontades. — 8 preuue de ſes armes qu'il a faite. — 9 fut] ce fut. — 17 & que ie] où ie luy. — 22 r'enuoyay] enuoyay.

a. Page 507, l. 27.

b. Dans l'Ecrit perdu, composé par Roberval et Etienne Pascal, en février 1638. Voir t. II, p. 1, prolégomène de la lettre CX. — Pour toute cette fin de lettre, comparer, t. IV, la page 393 ci-avant.

c. Voir t. II, p. 176, l. 23.

d. Voir t. II, p. 114, l. 1 (attaque de Roberval), et p. 156-157 (réponse de Descartes).

les ſolutions telles qu'on les pouuoit donner[a]. Et en trouuant quelques-vnes impoſſibles, ie reconnu qu'il me propoſoit des choſes qu'il ignoroit, afin de les apprendre ſans m'en ſçauoir gré. Ce qui m'obligea de vous prier[b] que vous ne m'enuoyaſſiez plus aucunes queſtions de ſa part, s'il ne confeſſoit auparauant qu'il ne les pouuoit ſoudre; & vous m'en enuoyaſtes trois de cette ſorte, la ſolution deſquelles ie vous r'enuoyay ſans aucun delay au voyage ſuiuant[c] Et pour voir iuſques où alloit ſa ſcience, i'y laiſſay deux calculs ſans eſtre acheuez, deſquels il ne ſe pût iamais demeſler; mais il fallut que Monſieur de Beaune luy enſeignaſt la façon de les acheuer[d].

La quatriéme preuue de ſes armes eſt la queſtion que le meſme Monſieur de Beaune propoſa par apres, à luy & à moy, laquelle ie reſolus[e]; mais pour luy, iamais il n'y a ſceu mordre.

Apres ces diuers eſſais, qui luy auoient tous tres mal reüſſi, s'il ne vouloit pas me rendre la reconnoiſſance qu'il me deuoit, il m'auroit au moins laiſſé en paix, s'il auoit eu quelque iugement ou quelque pudeur; mais pource qu'il s'eſt encore vanté depuis, qu'il auoit trouué quelque choſe à reprendre dans ma Geometrie, i'ay voulu l'obliger à dire ce que c'eſt. Et

2 trouuant] ayant trouué. — 8-9 enuoyay. — 18 tous *omis*. — tres] ſi. — 21-22 eu... pudeur] eu plus de retenuë.

a. Voir t. II, les lettres (de Descartes à Mersenne) CXX, CXXIII, CXXXI, p. 81, 134, 253.

b. Cette prière ne se retrouve pas dans les lettres que nous avons.

c. Par la lettre CXXXVIII, t. II, p. 607.

d. Cf. t. II, p. 425, l. 14; p. 427, l. 9, et p. 561, l. 24.

e. Voir la lettre CXLIX, t. II, p. 420.

pour cét effet, ie vous ay mandé[a] ce que ie trouuois à redire dans les premieres pages de l'Ariſtarque, où il y a tant de fautes & d'impertinences, que i'aimerois mieux eſtre berné ou ſoufleté avec vne pantoufle que de voir qu'on puſt dire de moy, auec autant de verité, de telles choſes. Mais pour luy, encore qu'il y ait deſia ſept ou huit mois que cela s'eſt paſſé, il ſe contente toutesfois de perſiſter dans ſes vanteries, & de menacer à la façon du Capitan ; ce qui m'oblige auſſi de perſiſter à faire ſi peu d'eſtat de luy, que ie ne daigneray pas meſme lire doreſnauant aucune choſe de ſa part, ſi ce n'eſt que vous, ou quelques autres qui s'y entendent, m'aſſuriez qu'elle meritera d'eſtre luë, & qu'il aura mieux rencontré qu'il n'a de coûtume. Ie ſuis,

Mon R. P.,

Voſtre tres-humble & tres-obeïſſant
ſeruiteur, DESCARTES.

CDLV.

Descartes a Mersenne.

Egmond, 2 novembre 1646.

Autographe, Bibl. Nat., fr. n. a., 5160, f[os] 40 et 41.

La 67[e] de la collection La Hire (primitivement 17); numéro (56) du classement de dom Poirier. Une feuille pliée en deux : premier

3 & d'impertinences] contre le bon ſens. — 4 eſtre... pantoufle] ne me meſler iamais d'écrire. — 9 à... Capitan] de loin. — 10 luy] tout ce qu'il peut dire.

a. Lettre CDXXX, p. 397. Cf. p. 368.

feuillet écrit recto *et* verso, *et* recto *du second; l'adresse au* verso, *avec deux cachets rouges; un peu de soie jaune est restée à l'un d'eux. Non publiée par Clerselier, sans doute, comme pour la lettre CDLI ci-avant, p. 525, à cause du ton un peu trop vif à l'égard de Roberval encore vivant.*

Mon Reu^nd Pere,

Vous verrez icy ma refponfe a la letre du Roberual[a], & ie vous puis affurer que ie n'y ay mis aucune chofe par paffion, mais que i'ay tout fimplement efcrit la verité de mes fentimens, fans les déguifer; feulement ay ie efté plus libre a dire mon opinion de fes fautes, que ie n'ay couftume d'eftre, a caufe que, le voyant obftiné a medire de moy fans raifon, ie croy qu'il eft bon que le monde fçache que nous ne fommes pas amis, & ainfy qu'on ne doit pas croyre a fes paroles ni aux mienes, mais feulement pefer les raifons de part & d'autre. Pour moy, i'en remarque fi peu de fon cofté, que i'admire qu'on luy daigne donner audience. Et quoy que i'aye examiné fa regle pretendue, ie n'y trouue aucune apparence de verité; car, outre qu'il pretend donner regle d'vne chofe que ie croy ne pouuoir eftre determinée par raifon, mais feulement par experience, ie voy qu'il fe fonde fur ce qu'il penfe qu'on doit raporter la direction de tous les poins du mobile a vne certaine perpendiculaire, ce qui eft caufe qu'il prend les fecantes de tous les arcs de cercle. Et tout cela me femble entierement hors de raifon; auffy fe garde-t-il bien de dire fes demonftrations pretendues, defquelles il ne manqueroit pas de faire parade, s'il penfoit qu'elles fuffent vrayes, & que ie n'en puffe

a. Lettre précédente, p. 543.

faire voir les defaux. C'eſt, en vn mot, vn homme qui eſt accouſtumé a ſe faire valoir parmi ſes diſciples, en ſe vantant de ſçauoir tout ce qu'il ignore, & s'eſt acquis quelque reputation par l'analyſe, a cauſe qu'il s'eſt rencontré a Paris en vn tems qu'il n'y auoit que luy, qui y ſceuſt quelque choſe; mais, en cela meſme, il n'eſt pas des plus ſçauans, comme il a paru par les 2 calculs que i'auois laiſſé en mes ſolutions, & que Mr de Beaune luy acheua[a].

La demonſtration du ſolide hyperbolique infini * eſt fort belle, au regard de Toricelli qui l'a trouuée; mais ce n'eſt rien au regard de Roberual, pource que l'ordre des propoſitions, que Toricelli luy auoit données, ne pouuoient[b] manquer de l'y conduire. Et pour ſa roulete[c], ce n'eſt qu'vne queſtion particuliere, qu'il a pû trouuer par haſard & ſans grande ſcience. En toute autre choſe, ie ne remarque en luy aucun eſprit, & ce que vous dites qu'il luy faut 2 ou 3 mois a faire vne mauuaiſe letre, qui ne contient que des paroles ſans raiſon, le confirme aſſez. Quoy qu'il en ſoit, ie vous prie de ne m'enuoyer plus rien de ſa part, ny auſſy d'aucun autre, s'il vous plaiſt; car ie fais profeſſion de ne ſçauoir plus ny lire ny eſcrire.

Ie ſuis marri de l'affliction de Mr de Carcaui; mais ie ne ſuis que bien ayſe de ne point receuoir les letres qu'il me vouloit enuoyer[d]; ce m'eſt autant de peine eſpargnée.

a. Voir ci-avant, p. 550, l. 12.

b. *Sic* dans l'autographe.

c. C'est-à-dire pour la quadrature de la cycloïde. Voir t. II, p. 116.

d. Voir ci-avant p. 512, l. 30. — A la suite de mauvaises affaires de son père, banquier à Cahors, Carcavi se trouvait dans des embarras

Si le P. Fabri n'eſcrit rien contre moy, ie ne me ſoucie pas auſſy de le voir[a]; mais pource qu'on vous auoit dit qu'il eſcriuoit toute la Philoſophie beaucoup mieux & en meilleur ordre que ie n'ay fait, ie penſois que les Ieſuites euſſent deſſein de l'oppoſer a moy, & en ce cas ie ſerois obligé de voir ſon liure, affin de taſcher de me defendre; mais rien ne ſeroit pourtant ſi preſſé, que ie ne peuſſe bien attendre a le receuoir par mer.

Ie ne manqueray d'adreſſer voſtre letre a Elzeuier, & de faire mon mieux pour procurer qu'il vous enuoye ſes liures[b]. Ie vous remercie de celuy qu'il vous plaiſt que i'aye pour moi; & tant s'en faut que i'en deſire dauantage, que meſme, s'il vous plaiſt obliger quelque autre en luy donnant celuy que vous m'offrez, ie m'en pourray fort bien paſſer, a cauſe que ie ne croy pas qu'il y ait rien dans Viete que ie doiue apprendre, & que ie ne ſuis pas curieux d'auoir des liures pour orner vne biblioteque.

Il y a long tems que i'ay remarqué qu'appres auoir attentiuement regardé quelque obiet fort illuminé, ſon image demeure dans l'œil quelque tems, lorſqu'il eſt fermé ou en tenebres, & paroiſt auoir diuerſes couleurs. De quoy ie penſe auoir mis la raiſon quelque part en la Dioptrique ou aux Meteores[c]; & elle n'eſt autre, ſinon que les extremitez du nerf optique, qui

pécuniaires, qui devaient l'obliger à vendre sa charge de conseiller au Grand Conseil.

a. Voir ci-avant, p. 498, *note* b.

b. Les exemplaires des *Opera Mathematica*, de François Viète, imprimés à Leyde par les Elzevier en 1646. Voir ci-avant, t. III, p. 167, *note* c.

c. *Dioptrique*, p. 52.

ſont au fonds de l'œil, eſtant fort agitées par cete grande lumiere, retienent quelque tems apres leur mouuement, & a meſure qu'il diminuë, il repreſente diuerſes couleurs.

Il y a long tems que i'ay auſſy vû faire vne experience pareille a celle que vous me mandez d'vne poulle; car en luy faiſant quelques lignes du bout du doigt deuant ſes yeux, on areſtoit tellement ſon imagination qu'elle demeuroit immobille. Et pour la formation des poulets dans l'œuf, il y a plus de 15 ans que i'ay leu ce que Fabricius ab Aquapendente[a] en a eſcrit, & meſme i'ay quelquefois caſſé des œufs pour voir cete experience. Mais i'ay bien eu plus de curioſité; car i'ay fait autrefois tuer vne vache, que ie ſçauois auoir conceu peu de tems auparauant, expres affin d'en voir le fruit. Et ayant appris, par apres, que les bouchers de ce païs en tuent ſouuent qui ſe rencontrent plenes, i'ay fait qu'ils m'ont apporté plus d'vne douzaine de ventres dans leſquels il y auoit de petits veaux, les vns grands comme des ſouris, les autres comme des rats, & les autres comme de petits chiens, ou i'ay pu obſeruer beaucoup plus de choſes qu'en des poulets, a cauſe que les organes y ſont plus grands & plus viſibles.

I'ay de l'obligation a Mr de Cauendiſſche de ce qu'il ne m'auoit pas voulu enuoyer la derniere letre du Roberual[b]; c'eſt vn teſmoignage de ſa courtoiſie, de laquelle ie vous prie de le remercier de ma part; car enfin cete letre, ne contenant que des iniures & des

a. *De formatione ovi et pulli,* Padoue, 1621, in-f°.

b. La lettre CDXLVII, p. 502 ci-avant.

vanteries, ſans aucun raiſonnement qui vaille rien, ne meritoit pas d'eſtre leuë. Mais neanmoins, a cauſe que le Roberual en faiſoit parade en ſon Academie, vous m'auez obligé auſſy de me l'enuoyer, & ie n'ay pu m'abſtenir d'y reſpondre[a]. Ie ſuis bien marry de la mort du Pere Niceron[b], & ie feray toute ma vie,

Mon Reund Pere,

Voſtre tres humble &
tres zelé ſeruiteur

DESCARTES.

D'Egmond, le 2 Nou. 1646.

Adresse :

Au Reuerend Pere,
Le Reund Pere Mercenne,
Religieux Minime,
en leur couuent proche
de la place Royale,
a Paris[c].

Page 553, l. 10. — Il s'agit de la proposition que si l'on fait tourner un arc d'hyperbole autour de son asymptote, le volume du solide engendré est fini, quoique l'arc soit indéfini du côté asymptotique, et que la surface de la section plane suivant l'axe soit également indéfinie. Cette proposition est établie dans le Traité *De Solido Hyperbolico*, qui est le quatrième du volume *Opera Geometrica Evangelistæ Torricellii*, imprimé en 1644 à Florence (typis Amatoris Massæ et Laurentii de Landis).

a. Lettre précédente, p. 543.

b. Le P. Jean-François Niceron, Minime, né à Paris en 1613, mourut à Aix-en-Provence, le 22 septembre 1646. La même année, on publia à Paris, chez Langlois, *in-folio*, son *Thaumaturgue Optique*. En 1644, Descartes lui avait fait présent de ses *Principes*. (Voir BAILLET, II, 300-301.)

c. A côté de l'adresse, on lit : « *16 s.* », prix du port.

Elle dut avoir été communiquée, avec quelques autres, dès 1643 à Mersenne, sur un feuillet adressé par Torricelli au P. Niceron. Le 1er août 1643, Mersenne envoya à Torricelli les démonstrations que Roberval avait données de ses énoncés. En septembre 1643, Torricelli répondit à Mersenne en exprimant son admiration pour l'écrit de Roberval (qui tam sublime mirabili invento nugas meas nobilitavit), et il remercia probablement ce dernier directement (par une lettre perdue). Le 25 décembre 1643, Mersenne n'avait pas encore reçu la réponse de Torricelli; il remettait à un élève de Roberval, François du Verdus, qui se rendait en Italie, une lettre de recommandation pour le mathématicien de Florence; dans cette lettre, il insérait un problème de théorie des nombres, proposé par Fermat (quod tuo de Conoide acuto infinito æquivaleat). La proposition *de Solido hyperbolico* avait en effet été aussi communiquée à Fermat par Mersenne en août 1643. Mais on ne voit point qu'elle l'ait été à Descartes dès cette époque, si ce n'est pas de la démonstration de Roberval à ce sujet qu'il est question dans la lettre CCCXXXI du 11 décembre 1643 (p. 57 ci-avant, C), ce qu'il est aussi difficile d'affirmer que de nier.

Roberval ne répondit pas à Torricelli avant le 1er janvier 1646. C'est dans cette lettre (Bibl. Nat., lat. 11196, f. 1), éditée seulement en partie, qu'il commença à soulever contre le savant italien ses réclamations de priorité au sujet des propriétés de la cycloïde. Dans la partie inédite, il revient sur le *mirandum illud tuum solidum hyperbolicum,* pour démontrer l'existence d'aires planes finies comprises entre un arc de courbe indéfini et une asymptote à cet arc. Torricelli répliqua le 7 juillet 1646; le même jour il écrivit à Mersenne et le lendemain à Carcavi. A cette dernière lettre étaient jointes, pour Fermat, des propositions contenant l'extension aux hyperboles de divers degrés de la cubature du solide de révolution autour de l'asymptote, ainsi que la quadrature des aires planes, dans le cas où elles ont une valeur finie. La lettre à Carcavi contient la phrase suivante :

« Oro D(ominationem) V(estram) ut inventum meum de infinitis hyper-
» bolis, et, si placet, etiam de spiralibus lineis statim innotescat non so-
» lum Ill(ustrissi)mo de Fermat, sed etiam aliis Geometris. »

On peut dès lors bien croire que c'étaient les lettres de Torricelli que Carcavi s'était proposé d'envoyer à Descartes (ci-avant, p. 512, l. 30). Par contre, Torricelli (*ibid.*, l. 25) avait témoigné le désir d'entrer en correspondance avec le philosophe par une lettre à Mersenne, non datée, mais qui paraît être également du 7 juillet 1646. On y lit la phrase suivante (*Bullettino Boncompagni*, VIII, p. 404, article de F. Jacoli : *Intorno ad alcune lettere di Evangelista Torricelli, del P. Marino Mersenne e di Francesco du Verdus*) :

« Libentissime etiam scirem ubinam degat hoc temporis Cl. et cele-
» berrimus Des Cartes, nam aliquod commercium cum tanto Viro valde
» desidero. »

Depuis longtemps, Mersenne avait adressé à Torricelli une invitation dans ce sens. On lit en effet dans la même correspondance :

Mersenne à Torricelli, 1er août 1643 : « ...Cartesii dubio procul iam » videris Geometrica in illius libri excursu cuius titulus *Methode;* est » enim Gallicus, et in Dioptrica reliquos, ut et in Geometria, sive Ana- » lytica, superasse videtur. Gratias vero facies, si nos docebis quid iam » promas aut parias et quid a te possimus expectare... »

Torricelli à Mersenne, septembre 1643 (*ibid.*), après les éloges donnés à Roberval : « Quod si Clarmi DD. de Fermat et Descartes eiusdem notæ » sunt, manifesta iam temeritas est me ulterius progredi in mathematicis » contemplationibus... »

Mersenne à Torricelli, 13 janvier 1644 (*ibid.*) : « Quærebas an Carte- » sius et Fermatius sint eiusdem metalli. Quid ergo dubitas, postquam » Cartesii libros 4 Gallicos a 3 aut 4 annis editos et (*Fermatii*) tractatus » de locis planis, locis ad superficiem, et alia plurima vidistis aut saltem » videre debuistis, cum eos dudum ad Santinium Genuensem, tuum, » credo, amicum, miserim, cum aliis geometricis ? Est tamen hoc inter » illos discrimen, quod Cartesii sublimius ingenium admiremur : quippe » momento fere perficiet quod alii plurimis meditationibus. Teste tro- » choïde, cuius spatium triplum, et omnes tangentes ut et hyperboles, » ellipsis, et eiusmodi notæ, statim atque proposita sunt, demonstravit, » vix ut credam ei quidpiam in rebus Geometricis impossibile : a quo » etiam vere futuro Physicam demonstratam expectamus. »

CDLVI.

DESCARTES A [CAVENDISH].

[Egmond, 2 novembre 1646.]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 91, p. 514-517.

« A Monsieur *** », *dit Clerselier, sans donner de nom ni de date. Mais le commencement de cette lettre* (*p. 558, l. 2*) *ressemble si fort à la fin de la lettre précédente* (*p. 555, l. 25*), *qu'on voit bien qu'elles ont été écrites le même jour. En outre, la lettre précédente* (ibid.) *donne le nom du destinataire de celle-ci.*

Monsieur,

Ie mets au nombre des obligations que ie vous ay, que vous n'avez pas voulu que ie receusse de vous la

derniere lettre de Monsieur de Roberual [a], & ie le tiens pour vn effet de vostre courtoisie, parce que cette lettre contenant plusieurs inuectiues & point du tout de doctrine, comme elle ne meritoit pas d'estre leuë de vous, aussi n'aurois-ie pas fait grande perte de ne la point voir. Mais le Pere Mersenne a voulu que i'y fisse réponse, & l'affection que ie sçay qu'il a pour moy, a esté cause que ie n'ay pû manquer de luy obeïr. Cependant, afin que vous ne pensiez pas que le desir de contredire à vn homme pour qui ie n'ay pas toute l'estime qu'en font plusieurs, & que i'ay sceu dés long tems n'estre pas fort ardent à tascher de m'obliger, m'ait fait écrire aucune chose contre mon sentiment, ie repeteray icy, en peu de mots, tout ce qui me semble pouuoir estre dit touchant la cause de la durée des Vibrations de chaque corps.

Premierement, ie fais distinction entre ce qui fait mouuoir le corps, & ce qui l'empesche; puis aussi, entre ce qui peut estre determiné par le raisonnement, & ce qui ne le peut estre que par l'experience. Les causes qui le font mouuoir, sont la pesanteur de celles de ses parties qui descendent, & l'agitation, tant de celles qui descendent, que de celles qui montent. Les causes qui l'empeschent, sont la pesanteur de celles qui montent, & la resistance de l'air, laquelle resistance est considerable en deux façons.

La premiere consiste en ce que les parties de l'air peuuent n'estre pas disposées à sortir de leur place si viste que le corps qui le meut tend à y entrer, & cette resistance n'est icy gueres sensible, d'autant que les

a. Lettre CDXLVII ci-avant, p. 502.

vibrations des corps fufpendus font affez lentes. L'autre n'appartient pas tant à l'air groffier que nous refpirons, qu'à la matiere fubtile qui eft dans les pores de tous les corps terreftres, laquelle fait que, lors que ces corps font en parfait équilibre, bien que la raifon femble perfuader que la moindre force foit capable de les mouuoir, on trouue neantmoins, par experience, que cette force doit auoir quelque proportion auec leur grandeur & la viteffe dont elle les meut. Et cette refiftance n'a point de lieu dans les triangles ou autres corps fufpendus en la façon que i'ay décrite, à caufe que toutes leurs parties defcendent enfemble, ou montent enfemble; mais elle en a beaucoup dans les corps plats fufpendus en l'autre façon, à caufe qu'il y a prefque toufiours vn de leurs coftez qui monte, pendant que l'autre defcend, & le plus petit de ces deux coftez eft en équilibre auec vne portion de l'autre, qui luy eft égale, ainfi qu'il me femble auoir remarqué dans la premiere lettre que i'ay eu l'honneur de vous écrire fur ce fuiet[a]. Or l'effet general de la pefanteur eft que les vibrations de chaque corps doiuent auoir certaine proportion auec les mouuemens des Cieux; & c'eft ce qui fait qu'vn funependule de telle longueur doit faire iuftement mille vibrations, par exemple, en vne heure, & non plus, ny moins; mais cela ne peut eftre determiné par le raifonnement, mais par l'experience feule. C'eft pourquoy ie ne m'y fuis point arrefté, & i'ay feulement examiné l'autre effet, qui eft la diuerfe viteffe des vibrations de diuers corps, comparez les vns aux autres,

a. Lettre CDXXVII ci-avant, p. 387.

comme lors qu'vn triangle eſt comparé auec vn ſune-pendule, &c., à quoy la peſanteur & l'agitation contribuent coniointement, en telle ſorte qu'on ne les peut conſiderer l'vne ſans l'autre; & c'eſt ainſi que ie les ay conſiderées, pour former la regle que i'ay cy-deuant écrite [a].

Pour l'empeſchement qui vient de la peſanteur des parties qui montent, en tant qu'elles ne ſont point en équilibre auec d'autres qui deſcendent, ie ne me ſuis point auſſi arreſté à l'examiner, à | cauſe qu'ayant meſme rapport, dans tous les corps, auec l'agitation que ces meſmes parties acquierent en deſcendant, il ne peut cauſer aucune varieté dans leurs vibrations. Si bien qu'il ne reſte que l'empeſchement de l'air, lequel i'ay excepté tres-expreſſément dans ma regle, à cauſe que ſa quantité ne peut aucunement eſtre determinée par le raiſonnement, mais ſeulement par l'experience; & meſme i'ay donné la façon de faire cette experience [b], & aduerty en quel ſens les corps plats doiuent eſtre ſuſpendus, afin que cét empeſchement y ſoit moins ſenſible. De façon que ie ne voy point encore à preſent que ie puiſſe adioûter ny changer aucune choſe en cette regle. Et comme ledit ſieur de Roberual me ſemble peu habile de s'eſtre embaraſſé en des imaginations ſuperfluës, en conſiderant le centre de grauité dans vn corps qui eſt ſuſpendu, & la direction de tous ſes points rapportez à ie ne ſçay quelle perpendiculaire, pour determiner par ſes raiſonnemens vne queſtion qui eſt purement de fait, il me

a. Page 381, l. 6.
b. Page 385, l. 21.

ſemble auſſi fort iniuſte de dire que ma regle ne s'accorde pas à l'experience, à cauſe que l'experience monſtre que ce que i'en ay excepté, en doit eſtre veritablement excepté ; & de m'accuſer d'auoir failly, pource que ie n'ay pas ſuiuy les chemins par leſquels il s'eſt égaré.

Pour la difficulté que vous trouuez dans l'article 153 de la quatriéme partie de mes Principes, i'ay taſché de l'oſter par l'article 56 de la ſeconde partie, où ie prouue qu'vn corps dur, tant gros qu'il ſoit, peut eſtre determiné à ſe mouuoir par la moindre force, lors qu'il eſt enuironné tout autour d'vn corps fluide. Comme icy les aymans O & P ſont enuironnez d'air, & la force qui les determine à s'approcher l'vn de l'autre, eſt que l'air qui eſt entr'eux deux vers S, eſt pouſſé plus fort par la matiere ſubtile qui ſort de ces deux aymans, & qui agit conioinctement contre luy, que celuy qui eſt vers R & T n'eſt pouſſé par la matiere ſubtile, qui ne ſort que de l'vn de ces meſmes aymans; d'où vient que cét air doit aller d'S vers R & T, & ainſi pouſſer les aymans O & P l'vn vers l'autre. Au reſte, Monſieur, ie | ſuis bien glorieux de ce que la premiere difficulté que vous me faites l'honneur de me propoſer, eſt au 153 article de la derniere partie; car cela me fait eſperer que vous n'en aurez point trouué en ce qui precede. Mais ie n'ay point de plus grande ambition que de vous pouuoir aſſurer que ie ſuis,

Monſieur,

Voſtre tres humble & fidele ſeruiteur, DESCARTES.

—

CDLVII.

Descartes a l'Abbé Picot.

[Egmond], 2 novembre 1646.

[A Baillet], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 446.

Lettre perdue, dont il ne reste qu'un détail que Baillet rappelle dans l'alinéa suivant :

« *Ses cheveux & ſes ſourcis étoient aſſez noirs, le poil du menton l'étoit un peu moins; mais il commença à blanchir dés l'âge de quarante-trois ans* [en marge : *Tom. 2 des Lettr. pag. 367*][a]. *Peu de têms aprés il prit la perruque, et on luy en trouva quatre à ſa mort. Il eſtimoit l'uſage de la perruque particuliérement pour la ſanté, et il ne fit point difficulté, pour la même raiſon, de porter l'Abbé Picot à la prendre, comme un préſervatif contre les fluxions et les autres maux de tête* [en marge : *Lettr. MS. à Picot du 2 de Novembre 1646*]. » (Baillet, II, 446.)

CDLVIII.

Descartes a Clerselier.

[Egmond], 9 novembre 1646.

[A. Baillet], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 324.

Cette lettre à Clerselier, du 9 nov. 1646, a déjà été citée par Baillet, II, 301 (voir ci-avant, p. 472, *éclaircissement*). En voici une seconde citation :

« ... *M. Deſcartes s'étoit déchargé ſur luy* (*M. Clerſelier*) *de tous les ſoins de l'impreſſion* (*des Méditations en françois*), *& de la*

a. Voir ci avant t. I, p. 434, l. 21.

diſtribution des exemplaires, ſans ſe ſoucier d'en faire donner de ſa part à d'autres perſonnes qu'à ſes trois niéces Religieuſes, dont deux étoient en Bretagne, & la troiſiéme à Poitiers [en marge : *Lettr. MS. du 9 Novembre 1646, à Clerselier*]. » (Baillet, II, 324.)

A cette date de 1646, Descartes n'avait pas moins de quatre nièces, religieuses, toutes en Bretagne, ce semble, et pas une à Poitiers.

C'étaient, d'abord, deux filles (sur quatre) de son frère aîné, Pierre Descartes, sieur de la Bretallière : Anne, l'aînée, baptisée le 29 décembre 1625, qui entra aux Carmélites de Vannes, et Françoise, la seconde, née le 22 février 1629, qui entra aux Ursulines de Ploërmel le 21 novembre 1643, prit l'habit en 1644, et fit profession le 27 mars 1646. Des deux autres filles, l'une, Marie-Magdeleine, née en 1634, se maria; l'autre, la plus célèbre, Catherine Descartes, ne s'est point mariée; née le 12 décembre 1637, elle eût été bien jeune, en 1646, pour recevoir en présent les *Méditations* de son oncle.

C'étaient encore deux filles (sur quatre) de sa sœur aînée, Jeanne Descartes, mariée à Pierre Rogier du Crévy : Henriette, née en 1615, entrée aux Ursulines de Ploërmel en 1629, et Hélène, née le 26 octobre 1617, qui rejoignit sa sœur le 12 juillet 1633. Les deux autres se marièrent.

Notons que les filles de Pierre étaient bien jeunes en 1646 (vingt-et-un ans à peine et dix-sept ans), tandis que celles de Jeanne Descartes avaient déjà trente-un et vingt-neuf ans; d'ailleurs Descartes est resté bien plus en relations avec la famille de sa sœur (il écrivait aussi à son neveu du Crévy) qu'avec celle de son frère. Quant à la nièce de Poitiers, c'était peut-être une cousine, dont il eût été l'oncle à la mode de Bretagne.

Ses deux puînés, Joachim et Anne, nés d'une autre mère, avaient de trop jeunes enfants, à cette date de 1646, pour qu'on puisse songer à eux.

CDLIX.

DESCARTES A MERSENNE.

Egmond, 23 novembre 1646.

AUTOGRAPHE, Bibl. Nat., fr. n. a., 5160, f°s 42 et 43.

La 68ᵉ des MS. de La Hire (primitivement 16) ; numéro (58) du classement de dom Poirier. Une grande feuille pliée en deux : le premier feuillet écrit au recto *et au* verso, *le second au* recto *seule-*

ment, sans adresse au verso ; *en tout trois pages. Non publiée par Clerselier.*

Mon Reuerend Pere,

Les nouuelles que vous m'auez eſcrites de l'indiſpoſition de nos amis m'ont attriſté, mais vous m'auez neanmoins beaucoup obligé de me les apprendre ; car, encore que ie ne ſois point capable de leur apporter aucun ſoulagement, ie croy que c'eſt vn des deuoirs de l'amitié de participer aux deplaiſirs de ceux qu'on affectionne. Mr Picot m'auoit deſia mandé le mal de ſes yeux[a] ; mais pource qu'il n'en faiſoit pas d'eſtat, i'eſperois qu'il ſeroit maintenant paſſé. La maladie de Mr de Clairſellier m'a dauantage ſurpris, & toutefois elle n'eſt pas ſans exemple, &, ſelon ce que vous m'en eſcriuez, ie ne la iuge aucunement mortelle ny incurable. Ie crains ſeulement que l'ignorance des medecins ne leur face faire des fautes qui luy nuiſent. Ils ont eu raiſon de le ſaigner au commencement, & ie m'aſſure que cela aura diminué la violence & la frequence des accez de ſon mal ; mais, pource qu'ils ſont grans ſaigneurs a Paris, i'ay peur que, lorſqu'ils auront remarqué que la ſaignée luy aura profité, ils ne continuënt touſiours a le ſaigner, & cela luy affoibliroit grandement le cerueau, ſans luy redonner la ſanté du corps. Mais, pour ce que vous me mandez que ſon mal a commencé par vne eſpece de goutte au bout du pied, s'il n'eſt pas encore gueri, & qu'il continuë d'auoir des accez d'epilepſie, ie croy qu'il ſeroit bon de faire vne inciſion iuſques a l'os, en l'endroit du

a. Voir ci-avant, p. 563, lettre CDLVII.

pied par ou ſon mal a commencé, principalement ſi on ſçait qu'il ait autrefois eſté bleſſé ou foulé en cet endroit la; car il y peut eſtre demeuré quelque corruption, qui eſt la cauſe de ce mal, en ſorte qu'il ne peut eſtre bien gueri, iuſques a ce qu'elle ſoit oſtée. Mais i'aurois grand honte qu'on ſçeuſt que ie me meſle de faire des conſultations en medecine, & ſur vn mal dont ie ne ſuis que fort legerement informé; c'eſt pourquoy, ſi vous iugez a propos d'en parler a quelqu'vn de ceux qui le traitent, ie vous prie que ce ſoit ſans qu'ils ſçachent, en aucune façon, que cela viene de moy.

Vous auez raiſon de iuger que ie ne ſuis pas de l'opinion de Regius, en ce qu'il dit que *mens eſt principium corporeum,* ny auſſy en ce qu'il dit que *nihil ſcimus niſi ſecundum apparentiam;* car i'ay eſcrit directement le contraire. Et pour la façon dont il explique le mouuement des muſcles, encore qu'elle viene de moy, & qu'elle luy ait tellement pleu qu'il la repete deux foix de mot a mot[a], elle ne vaut toutefois rien du tout, pource que, n'ayant pas entendu mon eſcrit, il en a oublié le principal, & n'ayant point vû ma figure, il a fait la ſiene fort mal, & en ſorte qu'elle repugne aux regles des Mechaniques. Car il y a deſia 12 ou 13 ans que i'auois deſcrit toutes les fonctions du corps humain, ou de l'animal, mais le papier ou ie les ay miſes eſt ſi brouillé que i'aurois moy meſme beaucoup

a. Cf. ci-avant p. 517, l. 24. Dans le petit traité de Descartes, *De Homine,* publié par Florent Schuyl à Leyde en 1662, se trouve, p. 25, une figure précisément avec cette note au-dessous : « *Figura Musculi secundum autographum Des Cartes delineata* » (les autres figures, fort belles d'ailleurs, sont de Florent Schuyl lui-même).

de peine a le lire; toutefois ie ne pûs m'empescher, il y a 4 ou 5 ans, de le prester a vn intime ami, lequel en fit vne copie, laquelle a encore esté transcrite depuis par deux autres, auec ma permission, mais sans que ie les aye releuës ny corrigées. Et ie les auois priez de ne le faire voir a personne, comme aussy ie ne l'ay iamais voulu faire voir a Regius, pource que ie sçauois son humeur, & que, pensant faire imprimer mes opinions touchant cete matiere, ie ne desirois pas qu'vn autre leur ostast la grace de la nouueauté. Mais il a eu, malgré moy, vne copie de cet escrit, sans que ie puisse deuiner en aucune façon par quel moyen il l'a euë, & il en a tiré cete belle piece du mouuement des muscles. Il en eust pû tirer beaucoup d'autres choses, pour grossir son liure; mais on m'a dit qu'il ne l'a euë, que lorsqu'il estoit presque acheué d'imprimer.

Au reste, ie vous assure que cela ne me fasche point; mais seulement i'en tire pretexte pour me dispenser de faire voir dorenauant mes escrits a qui que ce soit, auant qu'ils soient publiez. Ie ne m'offense point aussy contre ceux qui me citent sans eloge; au contraire, ils m'obligent beaucoup, car on ne m'en sçauroit donner aucun, que ie n'en aye honte.

Ie viens de la Haye, ou Mr de Zuylichem m'a donné le *Sol flamma* du P. Noel[a], que vous luy auiez enuoyé pour moy, lorsqu'il estoit a l'armée; ie l'ay parcouru, & ie suis bien ayse de voir que les Iesuites commencent a oser suiure des opinions vn peu nouuelles.

I'oubliois a vous dire que i'ay pris la charge de vous

a. Voir ci-avant p. 498, *note* a.

refpondre, en la place de Mr Hogheland, a la letre que vous luy auez efcrite touchant la Mufique de Mr Bannius. I'en ay parlé a Mr de Zuylichem & a Mr Bloemert, qui m'ont tous deux affuré que Bannius n'a laiffé aucune chofe qui puiffe voir le iour.

Vous aurez maintenant receu la refponfe que i'ay faite au Roberual[a]. Excufez moy de ce que ie groffis encore ce pacquet de deux letres; c'eft pource que i'efpere que vous voudrez bien prendre la peine de les adreffer, & qu'elles ne feront pas tant par les chemins qu'a efté celle de Mr le Marquis de Newcaftel, a qui ie fais refponfe[b]; car il y a plus de 10 mois qu'elle eft efcrite, & il n'y a que 8 iours que ie l'ay receuë. Ie fuis,

Mon Reund Pere,

Voftre tres humble &
tres fidelle feruiteur,

DESCARTES.

D'Egmond, le 23 Nou. 1646.

CDLX.

DESCARTES AU [MARQUIS DE NEWCASTLE].

[Egmond, 23 novembre 1646.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 54, p. 157-163.

« A vn Seigneur », *dit Clerselier sans donner de nom ni de date. Mais cette lettre correspond exactement à la fin de la précédente* (*cf.*

a. Lettre CDLIV ci-avant, p. 543.
b. Lettre ci-dessous.

p. 568, l. 11, et p. 569, l. 13 et l. 23), qui donne à la fois pour celle-ci le nom du destinataire « Mr le Marquis de Newcaſtel », *et le jour où elle a été écrite :* « 23 nou. 1646 ».

Monſeigneur,

Les faueurs que ie reçois par les lettres qu'il a plû à voſtre Excellence de m'écrire, & les marques qu'elles contiennent d'vn eſprit qui donne plus de luſtre à ſa tres-haute naiſſance qu'il n'en reçoit d'elle, m'obligent de les eſtimer extremement ; mais il ſemble, outre cela, que la fortune veüille montrer qu'elle les met au rang des plus grans biens que ie puis poſſeder, pource qu'elle les arreſte par les chemins, & ne permet pas que ie les reçoiue, qu'apres auoir fait tous ſes efforts pour l'empeſcher. Ainſi i'eus l'honneur d'en receuoir vne l'année paſſée, qui auoit eſté quatre mois à venir de Paris icy[a], & celle que ie reçois maintenant eſt du cinquiéme Ianuier ; mais parce que Monſieur de B.[b] m'aſſure que vous auez deſia eſté aduerty de leur retardement, ie ne m'excuſe point de n'y auoir pas plutoſt fait réponſe. Et d'autant que les choſes dont il vous a plû m'écrire ſont ſeulement des conſiderations touchant les ſciences, qui ne dependent point des|changemens du temps ny de la fortune, i'eſpere que ce que i'y pourray maintenant répondre, ne vous ſera pas moins agreable que ſi vous l'auiez receu il y a dix mois.

Ie ſouſcris en tout au iugement que voſtre Excellence fait des Chymiſtes, & croy qu'ils ne ſont que dire des mots hors de l'vſage commun, pour faire

a. Voir ci-avant lettre CDX, p. 325.

b. Peut-être Boswell, résident du roi d'Angleterre à La Haye?

ſemblant de ſçauoir ce qu'ils ignorent. Ie croy auſſi que ce qu'ils diſent de la reſurrection des fleurs par leur ſel, n'eſt qu'vne imagination ſans fondement, & que leurs extraits ont d'autres vertus que celles des plantes dont ils ſont tirez. Ce qu'on experimente bien clairement, en ce que le vin, le vinaigre & l'eau de vie, qui ſont trois diuers extraits qu'on peut faire des meſmes raiſins, ont des gouſts & des vertus ſi diuerſes. Enfin, ſelon mon opinion, leur ſel, leur ſouffre & leur mercure ne different pas plus entre eux que les quatre Elemens des Philoſophes, ny gueres plus que l'eau differe de la glace, de l'écume & de la neige; car ie penſe que tous les corps ſont faits d'vne meſme matiere, & qu'il n'y a rien qui faſſe de la diuerſité entr'eux, ſinon que les petites parties de cette matiere qui compoſent les vns, ont d'autres figures, ou ſont autrement arrangées, que celles qui compoſent les autres. Ce que i'eſpere que voſtre Excellence pourra voir bien-toſt expliqué aſſez au long en mes Principes de Philoſophie, qu'on va imprimer en François[a].

Ie ne ſçay rien de particulier touchant la generation des pierres, ſinon que ie les diſtingue des metaux, en ce que les petites parties qui compoſent les metaux ſont notablement plus groſſes que les leurs; & ie les diſtingue des os, des bois durs, & autres parties des animaux ou vegetaux, en ce qu'elles ne croiſſent pas, comme eux, par le moyen de quelque ſuc qui coule par de petits canaux en tous les endroits de leurs corps, mais ſeulement par l'addition de quelques

a. Art. 200-203 de la IV[e] partie. La traduction française paraîtra en 1647. Voir ci-avant p. 563-564, lettre CDLVIII.

parties, qui s'attachent à elles par dehors, ou bien s'engagent au dedans de leurs pores. Ainſi ie ne m'étonne point de ce qu'il y a des fontaines où il s'engendre| des cailloux : car ie croy que l'eau de ces fontaines entraiſne auec ſoy de petites parties des rochers par où elle paſſe, leſquelles ſont de telles figures qu'elles s'attachent facilement les vnes aux autres, lors qu'elles viennent à ſe rencontrer, & que l'eau qui les ameine, eſtant moins viue & moins agitée qu'elle n'a eſté dans les veines de ces rochers, les laiſſe tomber ; & il en eſt quaſi de meſme de celles qui s'engendrent dans le corps des hommes. Ie ne m'eſtonne pas auſſi de la façon dont la brique ſe fait ; car ie croy que ſa dureté vient de ce que, l'action du feu faiſant ſortir d'entre ſes parties, non ſeulement les parties de l'eau, que i'imagine longues & gliſſantes, ainſi que de petites anguilles, qui coulent dans les pores des autres corps ſans s'y attacher, & auſquelles ſeules conſiſte l'humidité ou la moiteur de ces corps, comme i'ay dit dans les Meteores[a], mais auſſi toutes les autres parties de leur matiere, qui ne ſont pas bien dures & bien fermes, au moyen de quoy[b] celles qui demeurent ſe ioignent plus étroitement l'vne à l'autre, & ainſi font que la brique eſt plus dure que l'argile, bien qu'elle ait des pores plus grans, dans leſquels il entre par aprés d'autres parties d'eau ou d'air, qui la peuuent rendre auec cela plus peſante.

Pour la nature de l'argent vif, ie n'ay pas encore

a. Page 159 (édit. 1637), ou p. 233 de cette édition.

b. *Au moyen de quoy* est superflu et rompt même la construction grammaticale de la phrase; mais il résume tout ce qui précède, l. 14-22, *l'action du feu... bien fermes.*

fait toutes les experiences dont i'ay befoin pour la connoiftre exactement; mais ie croy neantmoins pouuoir affurer que ce qui le rend fi fluide qu'il eft, c'eft que les petites parties dont il eft compofé, font fi vnies & fi gliffantes, qu'elles ne fe peuuent aucunement attacher l'vne à l'autre, & qu'eftant plus groffes que celles de l'eau, elles ne donnent gueres de paffage parmy elles à la matiere fubtile que i'ay nommée le fecond élement, mais feulement à celle qui eft tres-fubtile, & que i'ay nommée le premier élement. Ce qui me femble fuffire pour pouuoir rendre raifon de toutes celles de fes proprietez qui m'ont efté connuës iufques ici : car c'eft l'abfence de cette matiere du fecond élement, qui l'empefche d'eftre tranfparent, & qui le rend fort froid; |c'eft l'actiuité du premier élement, auec la difproportion qui eft entre fes parties & celles de l'air ou des autres corps, qui fait que fes petites goutes fe releuent plus en rond fur vne table, que celles de l'eau; & c'eft auffi la mefme difproportion, qui eft caufe qu'il ne s'attache point à nos mains comme l'eau, qui a donné fuiet de penfer qu'il n'eft pas humide comme elle; mais il s'attache bien au plomb & à l'or, c'eft pourquoy on peut dire à leur égard qu'il eft humide.

I'ay bien du regret de ne pouuoir lire le liure de M. d'Igby[a], faute d'entendre l'Anglois; ie m'en fuis fait interpreter quelque chofe; & pource que ie fuis entierement difpofé à obeïr à la raifon, & que ie fçay que fon efprit eft excellent, i'oferois efperer, fi i'auois l'honneur de conferer auec luy, que mes

a. Voir ci-avant, p. 209, l. 24, et l'*éclaircissement*.

opinions s'acorderoient aiſément auec les ſiennes.

Pour ce qui eſt de l'entendement ou de la penſée que Montagne & quelques autres attribuent aux beſtes, ie ne puis eſtre de leur aduis[a]. Ce n'eſt pas que ie m'arreſte à ce qu'on dit, que les hommes ont vn empire abſolu ſur tous les autres animaux; car i'auoüe qu'il y en a de plus forts que nous, & croy qu'il y en peut auſſi auoir qui ayent des ruſes naturelles, capables de tromper les hommes les plus fins. Mais ie conſidere qu'il ne nous imitent ou ſurpaſſent, qu'en celles de nos actions qui ne ſont point conduites par noſtre penſée ; car il arriue ſouuent que nous marchons & que nous mangeons, ſans penſer en aucune façon à ce que nous faiſons; & c'est tellement ſans vſer de noſtre raiſon que nous repouſſons les choſes qui nous nuiſent, & parons les coups que l'on nous porte, qu'encore que nous vouluſſions expreſſement ne point mettre nos mains deuant noſtre teſte, lors qu'il arriue que nous tombons, nous ne pourrions nous en empeſcher. Ie croy auſſi que nous mangerions[b], comme les beſtes, ſans l'auoir appris, ſi nous n'auions aucune penſée ; & l'on dit que ceux qui marchent en dormant, paſſent quelquefois des riuieres à nage, où ils|ſe noyeroient eſtant éueillez. Pour les mouuemens de nos paſſions, bien qu'ils ſoient accompagnez en nous de penſée, à cauſe que nous auons la faculté de penſer, il eſt neantmoins tres-éuident qu'ils ne dependent pas d'elle, pource qu'ils ſe font ſouuent

a. Voir, pour toute cette fin de lettre, *Discours de la Méthode*, p. 56, l. 10, à p. 59, l. 7, de cette édition.

b. Lire : *marcherions?*

malgré nous, & que, par consequent, ils peuuent estre dans les bestes, & mesme plus violens qu'ils ne sont dans les hommes, sans qu'on puisse, pour cela, conclure qu'elles ayent des pensées.

Enfin il n'y a aucune de nos actions exterieures, qui puisse assurer ceux qui les examinent, que nostre cors n'est pas seulement vne machine qui se remuë de soy-mesme, mais qu'il y a aussi en luy vne ame qui a des pensées, excepté les paroles, ou autres signes faits à propos des suiets qui se presentent, sans se raporter à aucune passion. Ie dis les paroles ou autres signes, pource que les muets se seruent de signes en mesme façon que nous de la voix; & que ces signes soient à propos, pour exclure le parler des perroquets, sans exclure celuy des foux, qui ne laisse pas d'estre à propos des suiets qui se presentent, bien qu'il ne suiue pas la raison; & i'adioute que ces paroles ou signes ne se doiuent raporter à aucune passion, pour exclure non seulement les cris de ioye ou de tristesse, & semblables, mais aussi tout ce qui peut estre enseigné par artifice aux animaux; car si on apprend à vne pie à dire bon iour à sa maistresse, lors qu'elle la voit arriuer, ce ne peut estre qu'en faisant que la prolation de cette parole deuienne le mouuement de quelqu'vne de ses passions; à sçauoir, ce sera vn mouuement de l'esperance qu'elle a de manger, si l'on a tousiours acoutumé de luy donner quelque friandise, lors qu'elle l'a dit; & ainsi toutes les choses qu'on fait faire aux chiens, aux cheuaux & aux singes, ne sont que des mouuemens de leur crainte, de leur esperance, ou de leur ioye, en sorte qu'ils les peuuent faire sans aucune

pensée. Or il est, ce me semble, fort remarquable que la parole, estant ainsi definie, ne conuient qu'à l'homme seul. Car, bien que Montagne & Charon ayent dit qu'il y a plus de difference d'homme à homme, que | d'homme à beste, il ne s'est toutesfois iamais trouué aucune beste si parfaite, qu'elle ait vsé de quelque signe, pour faire entendre à d'autres animaux quelque chose qui n'eust point de rapport à ses passions ; & il n'y a point d'homme si imparfait, qu'il n'en vse ; en sorte que ceux qui sont sours & muets, inuentent des signes particuliers, par lesquels ils expriment leurs pensées. Ce qui me semble vn tres-fort argument, pour prouuer que ce qui fait que les bestes ne parlent point comme nous, est qu'elles n'ont aucune pensée, & non point que les organes leur manquent. Et on ne peut dire qu'elles parlent entr'elles, mais que nous ne les entendons pas ; car, comme les chiens & quelques autres animaux nous expriment leurs passions, ils nous exprimeroient aussi bien leurs pensées, s'ils en auoient.

Ie sçay bien que les bestes font beaucoup de choses mieux que nous, mais ie ne m'en estonne pas ; car cela mesme sert à prouuer qu'elles agissent naturellement & par ressors, ainsi qu'vne horloge, laquelle monstre bien mieux l'heure qu'il est, que nostre iugement ne nous l'enseigne. Et sans doute que, lors que les hirondelles viennent au printems, elles agissent en cela comme des horloges. Tout ce que font les mouches à miel est de mesme nature, & l'ordre que tiennent les gruës en volant, & celuy qu'obseruent les singes en se battant, s'il est vray qu'ils en obseruent quelqu'vn,

& enfin l'inſtinct d'enſeuelir leurs morts, n'eſt pas plus étrange que celuy des chiens & des chats, qui grattent la terre pour enſeuelir leurs excremens, bien qu'ils ne les enſeueliſſent preſque iamais : ce qui monſtre qu'ils ne le font que par inſtinct, & ſans y penſer. On peut ſeulement dire que, bien que les beſtes ne faſſent aucune action qui nous aſſure qu'elles penſent, toutesfois, à cauſe que les organes de leurs cors ne ſont pas fort differens des noſtres, on peut coniecturer qu'il y a quelque penſée iointe à ces organes, ainſi que nous experimentons en nous, bien que la leur ſoit beaucoup moins parfaite. A quoy ie n'ay rien à répondre, ſinon que, ſi elles penſoient ainſi que nous, elles auroient vne ame immor|telle auſſi bien que nous; ce qui n'eſt pas vray-ſemblable, à cauſe qu'il n'y a point de raiſon pour le croire de quelques animaux, ſans le croire de tous, & qu'il y en a pluſieurs trop imparfaits pour pouuoir croire cela d'eux, comme ſont les huiſtres, les éponges, &c. Mais ie crains de vous importuner par ces diſcours, & tout le deſir que i'ay eſt de vous témoigner que ie ſuis, &c.

Baillet, dans la *Vie de Monsieur Des-Cartes,* donne sur le marquis de Newcastle les détails suivants :

« M. Descartes avoit d'autres amis en Angleterre... Mais nous n'en » connoissons pas de plus qualifiez que Monsieur le Duc de *Newcastle* » (selon nous de *Neuchastel*), qui s'est rendu si célébre par la fidélité in- » violable qu'il a gardée envers ses Rois légitimes durant les troubles de » la Grand'-Bretagne. C'étoit Milord Guillaume Cavendisch [*en marge :* » ou Candisch], que le Roy Iacques I avoit fait Vicomte de Mansfield et » Baron de Bolsovey. Il avoit été créé prémiérement Comte de Newcastle » [*en marge :* le 7 Mars 1627], puis Marquis [*ibid. :* le 27 Octobre 1643], » par le Roy Charles I, et il fut depuis fait Duc par Charles II [*ibid. :* en » Mars 1665], dont il avoit été le Gouverneur avant les troubles, et qui le » fit chevalier de la Jarretière, durant ses disgraces, avec son frére puîné.

» Milord Charles Cavendish, dont nous avons eu occasion de parler. Il » étoit d'environ huit ans plus âgé que M. Descartes. Et quoy qu'il ne fût » pas homme de Lettres ny Mathématicien, comme son puîné, il ne lais- » soit pas d'avoir l'esprit géométrique, si l'on s'en rapporte au témoignage » de la Duchesse sa femme [*en marge :* Marguerite Lucas sa seconde » femme. *Vit. Guill. D. Novocastr., l. 3, p. 187*]. Mais ce qui le tenoit » particuliérement uni avec M. Descartes étoit la curiosité qu'il avoit de » cultiver la Philosophie naturelle par des observations, et la Philosophie » morale par des méditations, ausquelles ses propres adversitez et celles » de la maison royale d'Angleterre avoient fourni beaucoup de matiére. » La correspondance que ce Seigneur entretenoit avec M. Descartes » subsistoit de vive voix, lors qu'il étoit en Hollande en 1645, et par un » commerce mutuel de lettres qu'ils s'écrivoient depuis l'an 1641 jusqu'à » la mort du Roy Charles I, lorsque ce Seigneur étoit en France, ou dans » les Païs-bas catholiques. » (Baillet, II, 363-364.)

Pour compléter ou rectifier ces détails, ajoutons que William Cavendish, comte, puis marquis, enfin duc de Newcastle, vécut de 1592 à 1676. Gouverneur du Prince de Galles, de 1638 jusqu'en mai 1641, il prit part ensuite à la guerre civile et assista à la bataille de Marston-Moor; mais, en 1644, malgré les instances de Charles Ier, il quitta l'Angleterre. Il débarqua à Hambourg le 8 juillet 1644 et y demeura jusqu'en février 1645; puis il se rendit à Paris, où il arriva en avril et y passa les trois années suivantes. En 1648, il vint à Rotterdam et s'installa à Anvers sur la fin de la même année. Ses relations personnelles avec Descartes ne peuvent donc se placer qu'en 1645 (entre février et avril) et en 1648. Nous avons trois lettres de Descartes à William Cavendish, CCCLXXII, CDX et CDLX ci-avant, pp. 188, 325 et 568. La seconde et la troisième répondent à des lettres du 19 juin 1645 et du 5 janvier 1646; la première paraît être d'avril 1645 et suivrait de près une entrevue entre les deux correspondants.

CDLXI.

Elisabeth a Descartes.

[Berlin], 29 novembre [1646].

Copie MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt, n° 2, p. 9-17.*

Publiée par Foucher de Careil, p. 116-119, Descartes et la Princesse Elisabeth (*Paris, Germer-Baillière, 1879*). *C'est la réponse à la lettre CDLII ci-avant, p. 528, et Descartes y répondra, lettre CDLXVI ci-après, en décembre. — Comme variantes, leçons et corrections de Foucher de Careil.*

Monſieur Deſcartes,

Ie ne ſuis pas tant accoutumée aux faueurs de la fortune, pour en attendre d'extraordinaire; il me ſuffit, lors qu'elle ne m'enuoye pas bien ſouuent des accidens, qui donneroient ſuiet de triſteſſe au plus grand philoſophe du monde. Et puiſqu'il ne m'en eſt point arriué de ſemblables, depuis mon ſeiour icy, que les obiets preſents me ſont tous agreables, & que l'air du pays ne s'accorde pas mal auec ma complexion, ie me trouue en eſtat de pouuoir pratiquer vos leſſons au regard de la gayeté, encore que ie n'en eſpere point les effets, dans la conduite de mes affaires, que vous auez experimenté aux ieux de haſard[a], *parce que le bonheur que vous y auez rencontré, au tems que vous eſtiez d'ailleurs diſpoſé à la ioye, procedoit, apparemment, de ce que vous teniez alors plus librement toutes les parties qui font que l'on gaigne ordinairement.*

Mais, ſi i'auois ſuiet de diſpoſer de ma perſonne, ie ne me repoſerois pas ſi facilement en vn eſtat hazardeux, eſtant en vn lieu où i'ay trouué ſuiet de contentement, que dans celuy d'où ie viens. Et pour les intereſts de noſtre maiſon, il y a longtems que ie les abandonne à la deſtinée, voyant que la prudence meſme, ſi elle n'eſt ſecourue d'autres moyens qui nous reſtent, y perdroit ſa peine. Il faudroit vn genie plus fort que celuy de Socrate[b], *pour y trauailler auec ſucces; car, puiſqu'il ne luy a fait éuiter l'empriſonnement ni la mort, il n'a pas ſuiet de s'en vanter beaucoup. I'ay auſſi obſerué que les choſes où ie ſuiuois*

a. Voir ci-avant p. 520, l. 30.
b. Page 530, l. 3.

mes propres mouuemens, me[a] ſont mieux ſuccedées que ceux[b] où ie me laiſſois conduire par le conſeil de[c] plus ſages que ie ne ſuis. Mais ie ne l'attribue pas tant à la felicité de mon genie, qu'à ce qu'ayant plus d'affection, pour ce qui me touche, que nul autre, i'ay auſſi mieux examiné les voyes, qui me[a] pouroient nuire ou auantager, que ceux ſur le iugement deſquels ie me repoſois. Si vous voulez que i'en donne encore quelque part à la qualité occulte de mon imagination[d], ie crois que vous le faites, pour m'accommoder à l'humeur des gens de ce pais-cy, & particulierement des doctes, qui ſont encore plus pedants & ſuperſtitieux, qu'aucun de ceux que i'ai connus en Hollande; & cela vient de ce que tout le peuple y eſt ſi pauure, que perſonne n'y eſtudie ou raiſonne, que pour viure.

I'ay eu toutes les peines du monde à m'exemter les mains des medecins, pour ne patir de leur ignorance, ſans auoir eſté malade, ſeulement que le changement d'air & de diete m'a donné, au lieu de la galle, quelques apoſtemes aux doits. D'où ces meſſieurs iugerent, qu'il y auoit encore de la mauuaiſe matiere cachée, qui eſtoit trop groſſiere pour s'euacuer par la, à laquelle il falloit oppoſer des purges & la ſaignée; mais me ſentant, autrement, ſi bien diſpoſée, que i'engraiſſe à veue d'œil, i'ay fait valoir l'opiniaſtreté, où la raiſon m'eſtoit inutile, & n'ay rien pris iuſqu'à cette heure. I'apprehende d'autant

1 me] ſe. — 2 de] des. — 6 me] ne. — 15 les *après* m'exemter] des. — 18 au... galle *omis*.

a. La copie MS. donne *ne*, mauvaise lecture pour *me*.

b. Lire *celles*.

c. Le copiste avait d'abord écrit *des*, puis il a barré l'*s*.

d. Page 529, l. 23.

plus les medecines d'icy, parce que tout le monde s'y ſert d'extraits par la chimie, dont les effets ſont promts & dangereux.

Ceux qui ont recherché les ingrediens de la fonteine de Hornhauſen[a]*, croient que la ſource ſalée ne contient que du ſel ordinaire; & pour l'autre, ils ne s'y accordent point. Ils attribuent auſſi (principalement les lutteriens) leur effet plus au miracle qu'à la compoſition de l'eau. Pour moi, ie prendray le parti le plus ſeur, ſelon voſtre auis, & ne m'en ſeruiray point.*

I'eſpere auſſi n'eſtre iamais en eſtat de ſuiure les preceptes du docteur des princes[b]*, puiſque la violence & le ſoupſon ſont choſes contraires à mon naturel. Quoy que ie ne blaſme aux tirans que le premier deſſein d'vſurper vn pays & la premiere entrepriſe; car apres, la voye qui ſert à les eſtablir, quelque rude qu'elle ſoit, fait touiours moins de mal au public qu'vne ſouueraineté conteſtée par les armes.*

Cette eſtude auſſi ne m'occupe point aſſez pour me donner du chagrin, puiſque i'emploie le peu de tems qui me reſte des lettres que i'ay à eſcrire, & des complaiſances qu'il me faut auoir pour mes proches, à relire vos œuures, où ie profite plus en vne heure, pour cultiuer ma raiſon, que ie ne ferois toute ma vie aux autres lectures. Mais il n'y a perſonne icy d'aſſez raiſonnable pour les comprendre, quoy que ie ſois engagée de promeſſe à ce vieux duc de Brunſwick[c]*, qui eſt à Wolfenbuttel, de les luy*

a. Hornhauser (F. de C.). — Cf. ci-avant, p. 531, l. 21.

b. Page 531, l. 4.

c. Auguste, duc de Brunswick-Lunebourg (puis de Wolfenbuttel, par héritage, en 1634). En 1646, il avait soixante-sept ans, étant né en 1579. Il mourut en 1666.

faire auoir, pour orner ſa bibliotheque. Ie ne crois point qu'ils luy ſeruiront pour orner ſa ceruelle catherreuſe, deſia toute occupée du pedantiſme. Ie me laiſſe aller icy au plaiſir de vous entretenir, ſans ſonger que ie ne puis, ſans pecher contre le genre humain, trauailler à vous faire perdre le tems (que vous employez pour ſon vtilité) en la lecture des fadaiſes de

Voſtre tres affectionnée amie à vous ſeruir,

ELISABETH.

Ce 29/19 Nouembre.

M. Deſcartes.

CDLXII.

Chanut a Descartes.

Stockholm, 1er décembre 1646.

[A. Baillet], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 308-309.

Chanut répond à la lettre CDLIII, p. 534 ci-avant. Descartes y répondra lui-même le 1er février 1647, lettre CDLXVIII ci-après. — La date du 1er décembre 1646 est donnée par Baillet.

M. de la Thuillerie ne vous a point trompé, lorſqu'il vous a dit merveilles de nôtre Reine de Suéde[a]. *Sans mentir, vous feriez étonné de la force de ſon eſprit. Pour la conduite de ſes affaires, non ſeulement elle les connoît, mais elle en porte vigoureuſement le poids, & elle le*

a. Voir ci-avant p. 536, l. 1, et *éclaircissement*, p. 538.

porte presque seule[a]. *Au lieu que, dans plusieurs autres cours, on ne traite d'affaires qu'avec les Ministres, icy nous n'avons à rendre compte qu'à la Reine, & à prendre les réponses de sa bouche. En quoy elle est si adroite, que son âge & son peu d'expérience ne donnent aucun avantage à ceux qui luy parlent, son jugement suppléant à tout ce qui peut luy manquer dans l'usage des affaires.*

Mais je ne veux vous parler d'elle maintenant, que pour vous dire qu'elle vous connoît tel que tout le monde vous doit connoître, & qu'elle entendroit aussi facilement que personne tous vos principes, ayant le sentiment merveilleusement détaché de la servitude des opinions populaires, si le fardeau du gouvernement d'un grand Etat luy laissoit assez de têms pour en donner à ces méditations. Dans les momens qu'elle peut retrancher du soin des affaires publiques, & souvent aprés les audiances qu'elle m'a données poür les affaires du Roy, elle s'égaye dans des entretiens qui passeroient pour trés-sérieux entre les sçavans; & je vous assure qu'il faut parler devant elle avec grande circonspection.

La derniére fois que j'eus l'honneur de la voir, elle tomba, par l'occasion d'vne affaire, sur une question dont elle m'obligea de dire mon sentiment. La question étoit de sçavoir, quand on use mal de l'Amour ou de la Haine, lequel de ces deux déréglemens ou mauvais usages étoit le pire. Le terme d'Amour étoit entendu à la maniére des Philosophes, & non pas comme on le fait sonner si souvent aux oreilles des filles, & la question étoit générale. I'osay, en cette rencontre, prendre un parti contraire à sa pensée, & cette contestation luy fit dire plusieurs choses d'une

a. *En marge :* « Elle n'avoit pourtant alors que 19 ans. »

grande ſageſſe & d'vn raiſonnement ſubtil. Comme il ne m'eſt pas permis de vous dire nos opinions, ſi vous vous mettez au hazard de condamner vne Reine en donnant vôtre iugement, ie vous diray le reſte & comme elle ſoûtenoit ſon auis. I'attens l'exemplaire de vos Méditations Françoiſes, pour le luy préſenter; & ſi, dans la queſtion que ie vous propoſe, vôtre ſentiment favoriſe ſa penſée, je prendray occaſion de luy avoüer que ie me ſeray mépris, & que vous aurez confirmé ſon opinion.

CDLXIII.

Descartes a Mersenne.

[Egmond], 14 décembre 1646.

[A. Baillet], *La Vie de Monsieur Des-Cartes,* t. II, pp. 287 et 363.

Lettre signalée comme la 69e de la collection La Hire, numéro (59) du classement de dom Poirier. Baillet y renvoie à deux reprises pour un même renseignement :

1° Rappelant les débats de cette année sur la question des Vibrations, et les lettres de Descartes « à M. Candische », il ajoute en marge : « *M. Deſcartes étoit auſſi amy trés particulier du Marquis depuis Duc de Newcaſtle ſon frére. Lettr. MS. à Merſenne du 14 Décembre 1646.* » (II, 287.)

2° « *M. Deſcartes avoit d'autres amis en Angleterre d'une plus grande importance, & moins capable de cette inconſtance qui a paru dans la conduite de M. Morus* [en marge : *Lettr. MS. de Deſc. à Merſ. du 14 Décembre 1646, et du 31 Janvier 1648*]. *Mais nous n'en connoiſſons pas de plus qualifiez que Monſieur le Duc de Newcaſtle* (*ſelon nous de Neuchaſtel*). » (II, 363.) Voir, pour la suite, l'*éclaircissement,* p. 576.

CDLXIV.

DESCARTES AU P. [NOEL].

[Egmond], 14 décembre 1646.

Texte de Clerselier, tome III, lettre 5, p. 58-59.

Clerselier donne la date avec ce titre seulement : « A vn Reuerend Pere Iesuite. » *Mais les deux ouvrages cités dans cette lettre (ci-dessous, l. 10) sont du P. Noël et Descartes répond à l'auteur, de la part de qui ils lui avaient été remis.*

Mon Reuerend Pere,

Encore que la lettre que vous m'auez fait l'honneur de m'écrire ſoit du 28 Septembre[a], ie ne l'ay neantmoins receuë que depuis huit iours; autrement, ie n'aurois pas manqué d'y faire réponſe plûtoſt, pour vous remercier des bons conſeils que vous m'auez fait la faueur de me donner, dont ie vous ſuis extremement obligé, & pour vous aſſurer que i'ay deſſein de les ſuiure tres-exactement. Ie vous remercie auſſi tres-humblement des *Aphoriſmi Phyſici*[b] & du *Sol Flamma*[b] qu'il vous a plû m'enuoyer. Il n'y a que trois ſemaines que i'ay receu ce dernier[c], & outre que ie tiens à honneur d'y eſtre cité en la page cinquiéme, i'ay eſté bien-aiſe que les Peres de voſtre Compagnie ne s'attachent pas tant aux anciennes opinions, qu'ils n'en oſent auſſi propoſer de nouuelles. Pour les *Aphoriſmi Phyſici*,

a. Lettre perdue.
b. Voir ci-avant p. 498, note *a*.
c. Voir lettre du 23 nov., p. 567, l. 25.

ie ne les ay point encore veus[a], mais on m'a promis de mes les enuoyer à la premiere occaſion.

Au reſte, ie vous diray que, lors que i'écriuis cy-deuant au R. P. Charlet[b], ie n'auois point encore apris qu'il fuſt Prouincial de France[c]; ie n'eſtois pas meſme aſſuré qu'il fuſt de retour de l'Amerique[d], & les choſes dont ie luy parlois ne venoient point de Paris, mais de Brabant, de Rome, de la Fleche & d'ailleurs[e]. Et ſi ie me plaignois à luy, ce n'eſtoit point qu'il y euſt aucuns écrits imprimez contre moy, car cela ne me ſçauroit iamais offenſer; au contraire, de quelque ſtile & de quelque façon qu'ils puiſſent eſtre, ie croiray touſiours qu'ils ſeront à mon aduantage, pource que, s'ils ſont bons, i'auray du plaiſir à y apprendre, ou à y répondre, &, s'ils ne le ſont pas, ils ne ſeruiront qu'à faire voir l'impuiſſance de ceux qui m'auront attaqué. Ainſi ie vous puis aſſurer que le liure d'inſtances de Monſieur Gaſſendy[f] ne m'a iamais tant deplû, que m'a plû le iugement qu'en fit le R. P. Meſland, auant qu'il s'en allaſt aux Indes[g]. Car il m'écriuit[h] qu'il l'auoit tout

a. Descartes y aurait vu, dans la *Dédicace*, adressée par le P. Jean de Riennes au marquis de Brezé, que le but du P. Noël était le suivant : « quæ » probantur in philosophia sive Aristotelis sive Renati Descartes et ipso- » rum chimicorum omnia colligere ».

b. Voir p. 498, l. 10.

c. Le P. Charlet, après avoir été Assistant de France à Rome pendant dix-neuf ans, de 1627 au 13 janvier 1646 (voir ci-avant p. 226), était redevenu Provincial de la Province de France à Paris le 31 mai 1646 (au plus tard) et conserva cette fonction jusqu'en juillet 1649.

d. Cf. à ce sujet ci-avant p. 345, note *b*.

e. Ces détails s'appliqueraient assez bien à la lettre CCXXIV (t. III, p. 270, l. 2), laquelle serait alors celle du mois d'août 1646, dont Descartes parle le 7 septembre (ci-avant p. 498, l. 10).

f. *Disquisitio metaphysica etc.*, publiée en 1644.

g. Voir lettre CDXVII, p. 345 ci-avant.

h. Lettre perdue.

leu en fort peu de temps, pource qu'il n'y auoit rien trouué contre mes opinions, à quoy il ne peuſt aiſément répondre. Mais ce qui me deſoblige le plus, ſont des diſcours particuliers, contre leſquels ie vous auoüe que ie ne ſçay point d'autre remede, que de faire ſçauoir au public que ceux qui les font me ſont ennemis, afin qu'on y adioûte moins de creance.

Toutesfois ie ne ſuis pas ſi difficile, ny ſi iniuſte, que ie demande qu'vn chacun ſuiue mes ſentimens, ou que ie m'offenſe de ce que ceux qui en ont d'autres, diſent franchement ce qu'ils iugent; i'ay crû ſeulement que ie deuois m'oppoſer à ceux qui s'eſtudieroient à faire auoir mauuaiſe opinion aux autres, d'vne choſe de laquelle ils ne parleroient point du tout, s'ils n'en auoient eux-meſmes bonne opinion. Et pource que cela feroit contraire à la probité, ie n'ay garde d'imaginer rien de tel des Peres de voſtre Compagnie, principalement de ceux de France, où i'ay le R. P. Charlet, de la particuliere affection & ſinguliere vertu duquel ie ne puis douter. Ie vous prie auſſi de ne douter aucunement que ie ne ſois tout à vous, de cœur & d'affection, & de me croire,

Mon R. P.,

De V. R. Le tres-humble
& tres-obeïſſant ſeruiteur,

DESCARTES.

CDLXV.

Descartes au P. [Charlet].

[Egmond, 14 décembre 1646 ?]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 6, p. 60.

« A vn Reuerend Pere Iesuite », *dit Clerselier, sans donner de nom ni de date. Mais, dans cette lettre (p. 587, l. 6), comme dans la précédente (p. 584, l. 6), Descartes parle des « bons conseils », qu'il vient de recevoir. Les deux lettres paraissent donc avoir été écrites en même temps. — Puis, comme Descartes paraît avoir demandé les conseils du P. Charlet (ci-avant p. 498, l. 11, et p. 586, l. 3), ne serait-ce pas au P. Charlet qu'il adresse ici ses remercîments? En ce cas, la lettre CCXXIV, que nous avons mise au tome III, p. 269, serait bien celle d'août 1646. Descartes aurait-il repris, en 1646, une fois « sa philosophie » publiée (t. III, p. 270, l. 7), le projet qu'il avait eu déjà, en 1640, d'une comparaison entre sa doctrine et celle d'Aristote? ou bien ce projet qu'il attribue à un de ses amis a-t-il été réellement conçu en 1646?*

Mon Reuerend Pere,

Les lettres que i'ay eu l'honneur de receuoir[a] de la part de voſtre Reuerence m'ont extremement obligé, & i'auray ſoin d'empeſcher, autant qu'il ſera en mon pouuoir, qu'aucun de mes amis ne faſſe rien contre les bons conſeils que i'y trouue. Ce m'eſt beaucoup qu'elles m'apprennent que vous ne trouuerez point mauuais, ſi, ſans attaquer perſonne en particulier, on dit ſon ſentiment, en general, de la Philoſophie qui s'enſeigne communement par tout. C'eſt vn ſuiet auquel il eſt mal-aiſé de s'abſtenir de tomber; mais,

a. Lettre perdue.

pource que ce qui auoit eſté commencé par vn de mes amis, ne m'a pas ſatisfait, ie l'ay prié de ne point continuer; & afin de pouuoir mieux vſer de toute la circonſpection & retenuë qui ſera requiſe pour faire que cela n'offenſe perſonne, ie penſe que ie prendray moy meſme la plume, non point pour en écrire vn long diſcours, mais pour mettre ſeulement par occaſion, dans vne preface[a], les choſes dont il me ſemble que ma conſcience m'oblige d'auertir le public. Car ie puis dire, en verité, que ſi ie n'auois ſuiuy que mon inclination, ie n'aurois iamais rien fait imprimer, & que ie n'ay point d'autre ſoin que de m'acquitter de mon deuoir, ny d'autre paſſion que celle qui eſt excitée par le ſouuenir des obligations que ie vous ay, & qui me fait eſtre,

Mon R. P.,

De V. R. Le tres-humble & tres-obeïſſant ſeruiteur, DESCARTES.

CDLXVI.

DESCARTES A ELISABETH.

[Egmond, décembre 1646.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 17, p. 60-62.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », *sans date. Mais c'est la réponse à la lettre CDLXI, p. 577 ci-avant, du 29 novembre 1646, et Elisabeth y répondra le 21 février 1647, lettre*

a. C'est ce qu'il fit dans la *Préface* de la traduction française des *Principes,* publiée en 1647.

CDLXIX ci-après. Descartes a donc écrit celle-ci en décembre 1646 ou janvier 1647, plutôt en décembre à cause de l'analogie entre certain passage sur lès Jésuites (p. 591, l. 10) et les deux lettres précédentes du 14 décembre 1646, p. 584 et p. 587.

Madame,

Ie n'ay iamais trouué de ſi bonnes nouuelles en aucune des lettres que i'ay eu cy-deuant l'honneur de receuoir| de voſtre Alteſſe, que i'ay fait en ces dernieres du vingt-neufuiéme Nouembre. Car elles me ſont iuger que vous auez maintenant plus de ſanté & plus de ioye, que ie ne vous en ay veu auparauant; & ie croy qu'aprés la vertu, laquelle ne vous a iamais manqué, ce ſont les deux principaux biens qu'on puiſſe auoir en cette vie. Ie ne mets point en compte ce petit mal[a], pour lequel les medecins ont pretendu que vous leur donneriez de l'employ; car, encore qu'il ſoit quelquefois vn peu incommode, ie ſuis d'vn païs où il eſt ſi ordinaire à ceux qui ſont ieunes, & qui d'ailleurs ſe portent fort bien, que ie ne le conſidere pas tant comme vn mal, que comme vne marque de ſanté, & vn preſeruatif contre les autres maladies. Et la pratique a bien enſeigné à nos medecins des remedes certains pour le guerir, mais ils ne conſeillent pas qu'on taſche à s'en défaire en vne autre ſaiſon qu'au printems, pource qu'alors, les pores eſtant plus ouuerts, on peut mieux en oſter la cauſe. Ainſi voſtre Alteſſe a tresgrande raiſon de ne vouloir pas vſer de remedes pour ce ſuiet, principalement à l'entrée de l'hyuer, qui eſt le temps le plus dangereux; & ſi cette incommodité dure

a. Voir p. 579, l. 18.

iusqu'au printems, alors il sera aisé de la chasser auec quelques legers purgatifs, ou boüillons rafraichissans, où il n'entre rien que des herbes qui soient connuës en la cuisine, & en s'abstenant de manger des viandes où il y ait trop de sel ou d'épiceries. La seignée y pourroit aussi beaucoup seruir; mais, pource que c'est vn remede où il y a quelque danger, & dont l'vsage frequent abrege la vie, ie ne luy conseille point de s'en seruir, si ce n'est qu'elle y soit acoutumée; car, lors qu'on s'est fait saigner en mesme saison trois ou quatre années de suite, on est presque obligé, par aprés, de faire tous les ans de mesme. Vostre Altesse fait aussi fort bien de ne vouloir point vser des remedes de la Chymie; on a beau auoir vne longue experience de leur vertu, le moindre petit changement qu'on fait en leur preparation, lors mesme qu'on pense mieux faire, peut entierement changer leurs qualitez, & faire qu'au lieu de medecines ce soient des poisons.

Il en est quasi de mesme de la Science, entre les mains de ceux qui la veulent debiter sans la bien sçauoir; car, en pensant corriger ou adiouter quelque chose à ce qu'ils ont appris, ils la conuertissent en erreur. Il me semble que i'en voy la preuue dans le liure de Regius[a], qui est enfin venu au iour. I'en marquerois icy quelques points, si ie pensois qu'il l'eust enuoyé à vostre Altesse; mais il y a si loin d'icy à B(erlin), que ie iuge qu'il aura attendu vostre retour pour vous l'offrir; & ie l'attendray aussi, pour vous en dire mon sentiment.

Ie ne m'étonne pas de ce que vostre Altesse ne

a. Voir p. 517, l. 16.

trouue aucuns doctes au païs où elle eſt, qui ne ſoient entierement preoccupez des opinions de l'Ecole; car ie voy que, dans Paris meſme & en tout le reſte de l'Europe, il y en a ſi peu d'autres, que, ſi ie l'euſſe ſceu auparauant, ie n'euſſe peut-eſtre iamais rien fait imprimer. Toutesfois i'ay cette conſolation que, bien que ie ſois aſſeuré que pluſieurs n'ont pas manqué de volonté pour m'attaquer, il n'y a toutesfois encore eu perſonne qui ſoit entré en lice; & meſme ie reçois des complimens des Peres Ieſuites[a], que i'ay touſiours crû eſtre ceux qui ſe ſentiroient les plus intereſſez en la publication d'vne nouuelle Philoſophie, & qui me le pardonneroient le moins, s'ils penſoient y pouuoir blaſmer quelque choſe auec raiſon.

Ie mets au nombre des obligations que i'ay à voſtre Alteſſe, la promeſſe qu'elle a faite à Monſieur le Duc de B(runſwick), qui eſt à Wolfenbuttel[b], de luy faire auoir mes écrits : car ie m'aſſure qu'auant que vous euſſiez eſté en ces quartiers-là, ie n'auois point l'honneur d'y eſtre connu. Il eſt vray que ie n'affecte pas fort de l'eſtre de pluſieurs, mais ma principale ambition eſt de pouuoir témoigner que ie ſuis auec vne entiere deuotion, &c.

a. Voir lettres CDLXIV et CDLXV, p. 584 et p. 587.
b. Clers. : *Ws*. Voir ci-avant, p. 580, l. 27.

CDLXVI *bis*.

DESCARTES A LA PRINCESSE [SOPHIE].

[Egmond, décembre 1646.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 18, p. 63.

« A Madame Louise, Princesse Palatine, etc. », *sans date. Mais c'est la lettre d'envoi qui accompagnait la précédente; elle serait donc aussi datée de décembre 1646. Quant à l'erreur de nom* (Louise, *au lieu de* Sophie), *voir le prolégomène, p. 495 ci-avant.*

Madame,

Les Anges ne ſçauroient laiſſer plus d'admiration & de reſpect en l'eſprit de ceux auſquels ils daignent aparoiſtre, que la lettre que i'ay eu l'honneur de receuoir, auec celle de Madame voſtre Sœur, en a laiſſé dans le mien. Et tant s'en faut qu'elle ait diminué l'opinion que i'auois; au contraire, elle m'aſſure que ce n'eſt pas ſeulement le viſage de voſtre Alteſſe, qui merite d'eſtre comparé à celuy des Anges, & ſur lequel les peintres peuuent prendre patron pour les bien repreſenter; mais auſſi que les graces de voſtre eſprit ſont telles, que les Philoſophes ont ſuiet de les admirer, & de les eſtimer ſemblables à celles de ces diuins genies, qui ne ſont portez qu'à faire du bien, & qui ne dedaignent pas d'obliger ceux qui ont pour eux de la deuotion. Ie vous ſupplie donc de croire que c'eſt auec vn zele tres particulier que ie ſuis, &c.

CDLXVII.

Descartes a Mersenne.

[Egmond, 25 janvier 1647.]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 89, p. 508-511.

Sans date. Mais c'est une réponse à deux lettres, du 1er décembre et du 5 janvier (ci-dessous, l. 3 et l. 10), et comme Descartes venait seulement de recevoir cette dernière, sa lettre est au plus tôt du 25 (voir p. 508, l. 10 à 16). Enfin, on est en 1647, les débats que Descartes rappelle, entre Roberval et lui, étant de l'année 1646 (voir lettres CDLIV à CDLVI, p. 543 à 561 ci-avant).

Mon Reuerend Pere,

Il y a enuiron vn mois que i'ay receu voſtre penultiéme du premier Decembre ; mais, pource que ie vous auois écrit fort peu auparauant[a], & qu'elle ne contenoit rien qui deſiraſt vne prompte réponſe, & que vous me promettiez de m'enuoyer à huit iours de là vne lettre que vous auiez faite pour la deffenſe de Monſieur de Roberual, i'ay attendu iuſques icy à vous répondre ; mais, encore que ie n'euſſe point receu voſtre derniere du cinquiéme de ce mois, i'auois reſolu de vous écrire à ce voyage pour vous demander de vos nouuelles.

Vous me mandiez, dans voſtre precedente, que les Predicateurs ſont contraires à ma Philoſophie, à cauſe qu'elle leur fait perdre leurs belles comparaiſons touchant la Lumiere. Mais, s'ils y veulent penſer,

a. Lettre du 14 décembre 1646 ci-avant, p. 583.

ils en pourront tirer de plus belles de mes Principes, pource que, les mesmes effets demeurans, desquels seuls ces comparaisons sont tirées, il n'y a que la façon d'expliquer ces effets qui est differente, & ie pense que la mienne est la plus intelligible & la plus |facile. Ainsi, pour expliquer les qualitez des corps glorieux, ils peuuent dire qu'elles sont semblables à celles de la lumiere, & tascher de faire bien conceuoir quelles sont ces qualitez, & comment elles se trouuent en elle; sans dire pour cela que les rayons sont des corps, car ce seroit dire vne fausseté; & sans vouloir persuader que les corps glorieux ont les qualitez qu'on leur attribuë, par la seule force de la Nature, ce qui seroit faux aussi. Mais il suffit que les rayons soient corporels, c'est à dire que ce soit des proprietez de quelques corps, pour persuader que d'autres semblables proprietez peuuent estre mises, par miracle, dans les corps des Bien-heureux. On m'a dit qu'il y a vn Ministre à Leyde, qui est estimé le plus eloquent de ce païs, & le plus honneste homme de sa profession que ie connoisse, il se nomme Hay(danus)[a], qui se sert souuent de ma Philosophie en chaise, & en tire des comparaisons & des explications qui sont fort bien receuës; mais c'est qu'il l'a bien estudiée, ce que n'ont peut-estre pas fait ceux qui se plaignent qu'elle leur oste leurs vieilles comparaisons, au lieu qu'ils deuroient se réiouïr de ce qu'elle leur en fournira de nouuelles.

Pour vos exemplaires du liure de Viete, vous les deuez auoir receus il y a long-temps; car, lors que le

a. Lire *Heydanus*, c'est-à-dire Abraham Van der Heyden.

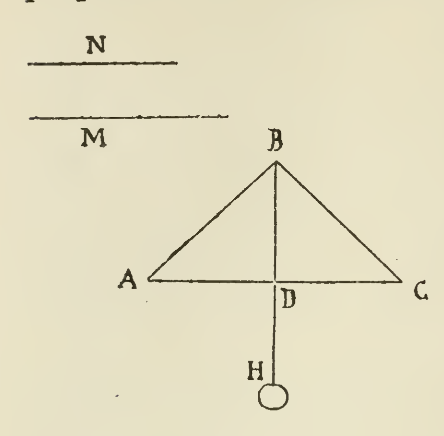
ſieur Elzeuier en donna vn pour moy à Monſieur Hogelande[a], il luy dit qu'il les auoit enuoyez dans la bale du ſieur Petit. Ie vous ay obligation de celuy que vous m'auez donné, & vous en remercie; mais tant s'en faut que i'en deſire dauantage, que meſme, ſi vous voulez que ie donne icy à quelqu'autre celuy que i'ay, ie m'en paſſeray fort aiſément; car ie ne croy pas qu'il y ait rien que ie doiue apprendre, & il y a long-temps que ie n'eſtudie plus en Mathematique.

Toutesfois ie ne les ay pas encore tant oubliées, qu'il ne m'ait eſté fort aiſé de faire l'analyſe de la regle de M. de Roberual pour les Vibrations des triangles[b]. Car, voyant que vous aſſurez, par voſtre lettre, qu'elle s'acorde touſiours auec l'experience, i'ay taſché de l'examiner; mais, outre que les experiences en telles matieres ne peuuent iamais eſtre fort exactes, ſa regle, de la façon qu'il la propoſe, eſt comme vne eſtriuiere qui s'allonge & s'accourcit autant que l'on veut, ou comme les Oracles de la Déeſſe de Syrie, qui ſe pouuoient tourner en tous ſens. C'eſt pourquoy i'admire grandement voſtre bonté, de vous eſtre laiſſé perſuader qu'elle ſe rapporte à l'experience, ſans que toutesfois il vous ait donné le moyen de trouuer le iuſte de ſon calcul, lequel ie croy qu'il ne ſçait pas luy-meſme. Mais le voicy.

Ayant le triangle ABC, pour trouuer la diſtance depuis B iuſques au centre de percuſſion H, ſuiuant ſa regle, comme vous me l'auez écrite dans voſtre

a. Voir ci-avant p. 554, l. 10.
b. Ci-après, p. 622, l. 10.

lettre du quinziéme Septembre[a], ie fais, comme la perpendiculaire BD eſt à DC, qui eſt la moitié de la baſe, ainſi DC eſt à vne autre ligne, que ie nomme N; & derechef, comme BD eſt à N, ainſi N eſt à vne autre ligne, que ie nomme M; puis, adioûtant trois vingtiémes de M auec la moitié de N & les $\frac{3}{4}$ de BD, i'ay le iuſte de ce qu'on trouue par ſon épouuentable calcul propoſé d'vne façon peu intelligible. Par exemple, ſi DC eſt égal à BD, N & M luy ſeront auſſi égales, & pource que $\frac{3}{20}$ & $\frac{1}{2}$ & $\frac{3}{4}$ adioûtez enſemble font $\frac{7}{5}$, la longueur du funependule iſocrone <B> H ſera $\frac{7}{5}$ de la ligne BD. Tout de meſme, ſi BD eſt 1, & DC 2, N ſera 4, & M ſera 16, & BH, la longueur du funependule, ſera $5\frac{3}{20}$, c'eſt à dire $\frac{3}{20}$ de 16, vne moitié de 4, & trois quarts d'vn. Et mettant touſiours vn pour BD, ſi DC eſt 3, BH eſt $17\frac{2}{5}$. Si DC eſt 4, BH eſt $47\frac{3}{20}$. Si DC eſt 5, BH eſt 107. Et ſi DC eſt 10, BH eſt $1550\frac{3}{4}$, & ainſi des autres; de quoy ie m'offre d'enuoyer la demonſtration à Monſieur de Beaune.



Or maintenant vous pouuez voir ſi ſa regle s'ac-|corde auec l'experience, en luy demandant, premierement, le iuſte du funependule en quelques triangles par ſa ſupputation, pour voir ſi elle s'accorde auec celle-cy. Car, s'il ne les peut pas ſupputer, comment peut-il, ſinon auec vne hardieſſe merueilleuſe, aſſurer

a. Cf. ci-avant, p. 509, l. 20, et p. 508, l. 9.

qu'elle s'accorde auec l'experience ? Et s'il les ſuppute bien, ce que ie ne croy pas qu'il puiſſe faire, ie m'aſſure que, lors que vous en viendrez à l'experience, vous la trouuerez fort éloignée du iuſte calcul. Car ie voy que, poſant l'angle ABC de 150 degrez, vous dites que BH eſt ſeulement quatre fois auſſi long que BD, au lieu qu'il deuroit eſtre plus de 32 fois auſſi long, ſuiuant ſa regle. I'admire voſtre bonté, de ce que vous ſouffrez qu'il vous paye de ſi fauſſe monnoye. Ie ſuis bien-aiſe de ce que vous auez fait voir les pieces du procez à Monſieur de Beaune ; car ie ſçay qu'il eſt tres-capable d'en iuger, & i'acquieſceray tres-volontiers à ſon iugement. Ie ſuis,

Mon R. P.,

Voſtre tres-humble & tres-obeïſſant ſeruiteur, DESCARTES.

La règle de Roberval, que Mersenne avait envoyée à Descartes dans sa lettre du 15 septembre 1646, a été insérée par le Minime dans ses *Reflectiones physico-mathematicæ*, publiées à la fin de 1647 (cap. XI, pages 118-119). Voici tout le passage, qui donne en même temps les résultats des expériences poursuivies par Mersenne et Charles Cavendish.

« Primùm autem consideremus tam triangulos, quàm alias superficies, » cùm ad læuam et dextram mouentur (*c'est-à-dire dans le plan perpendiculaire à l'axe*), siue per angulorum suorum vertices, siue per bases » appendantur. »

« Omissis verò triangulis quorum apices acutiores sunt, et quorum » propterea vibrationes vix differunt à cylindrorum æquè altorum vibra- » tionibus, sit triangulus primus, cuius apex, seu punctum appensionis, » anguli 60 graduum ; deincepsque intelligatur angulus appensionis, à » quo triangulum denominabo. »

« Trianguli 60 graduum, per apicem detenti in A puncto, altitudo est » ad isochroni funependuli altitudinem, siue longitudinem, vt 6 ad 5 ; per » basim, vt 3 ad 2 ferè. »

« Dico ferè, vel proximè, cùm ex oculorum solo testimonio nil aliud » præter propinquum quærere debeas : quod et de sequentibus intellige. »

« Triangulus 90 gr., tam per apicem, quàm per basim, æquatur fune-
» pendulo : quam æqualitatem de altitudinibus intellige. »
« Triangulus 110 grad. per apicem est ad funependulum vt 2 ad 3; per
» basim vt 8 ad 15. »
« Triangulus 120 grad per apicem subsesquialter; per basim subduplus
» funependuli. »
« Triangulus 135 grad. per apicem, vt 2 ad 5; per basim, vt 1 ad 4. »
« Triangulus 153 grad. per apicem, vt 1 ad 4; per basim, vt 1 ad 6. »
« Triangulus denique 170 grad. per apicem, vt 1 ad 23; per basim, vt 1
» ad 30. »
« Omitto reliquos triangulos, quorum possis ferè dicto citiùs centra
» percussionis funependulo inuenire : in quorum gratiam si mauis vti
» regulâ quam doctissimus Roberuallus adinuenit, eam accipe. »
« Cognitis gradibus anguli trianguli propositi, sumantur omnes secantes
» dimidii anguli; quæ tamen, quia sunt infinitæ, sumantur duntaxat
» cuiuslibet gradûs secantes, quanquam propiùs ad accuratam obserua-
» tionem accedatur, quò plures secantes fuerint. »
« Illarum verò secantium cubi sumantur, deinde cuborum summa ineatur,
» sed et secantium summa ducatur in radium, hoc est sinum totalem, et per
» exortam summam diuidatur summa cuborum; nam vt sinus totus ad hunc
» quotientem, ita tres quadrantes, seu dodrans axis trianguli, ad aliud. »
« Quod exemplo sequente clariùs intelligi poterit; sit enim in figurâ
» præcedente triangulus AHG (*triangle isoscèle, suspendu par son*
» *sommet A*), cuius angulus HAG 20 gr.... Igitur in hypothesi dimi-
» dium huius anguli erit 10 graduum; suppono etiam, ad calculi faci-
» litatem, radium 10000. Quibus positis, erunt quinque secantes quæ
» sequuntur, vt et 5 illarum cubi, eorumque summa.

SECANTES.	CUBI.
1000	1 000 000 000
1001	1 003 003 001
1001	1 003 003 001
1002	1 006 012 008
1004	1 012 048 064
Summa.	*Summa.*
5008	5 024 066 074

» Iam verò, si duxeris radium 10000 in 5008, exsurgit summa
» 500 80 000; per quam diuisâ cuborum summâ, quotiens est ferè 989.
» Erit igitur ferè vt sinus totus 10 000 ad 989, ita dodrans AB, axis trian-
» guli HAG, (*AB est la hauteur du triangle, abaissée du sommet A sur la*
» *base HG*) ad lineam ad A versus B sumptam, cuius extremum versus B
» dabit centrum percussionis prædicti trianguli, proximè : si tamen præ-
» dicta isochronia, vt ita loquar, semper cum centro percussionis con-
» gruat; quod non adeo certum esse videtur, quin tantisper discrepet.

« Eadem regula, triangulo 153 graduum adhibita, cum experimento » præcedente congruit, vt calculum subducenti constabit.... »

Le calcul de Mersenne est entaché d'erreurs grossières; le rayon ou sinus total qu'il prend est, en réalité, 1000 (non 10 000); d'autre part, il devrait arriver, pour la longueur du pendule isochrone, à $\frac{3}{4}$ AB $\times \frac{1003}{1000}$ (non $\frac{3}{4}$ AB $\times \frac{989}{10000}$, ce qui est absurde). Quoi qu'il en soit, on reconnait aisément que la règle de Roberval revient théoriquement, h étant la hauteur du triangle isoscèle, et a le demi-angle au sommet, à prendre pour longueur du pendule simple isochrone

$$l = \frac{3}{4} h \times \frac{\int_0^a séc^3 x . dx}{\int_0^a séc\, x . dx} = \frac{3}{8} h \left(1 + \frac{\sin a}{\cos^2 a . \log . \left(tg . \left(\frac{\pi}{4} + \frac{a}{2} \right) \right)} \right)$$

Roberval, ne pouvant effectuer la sommation, faisait un calcul approximatif. Mais sa règle, qui s'applique au triangle suspendu par le sommet, et que Mersenne adopta malgré les objections de Descartes, n'en est pas moins fausse. Probablement il était parti d'un principe juste, puisqu'il avait trouvé un résultat exact pour le secteur de cercle (voir l'*éclaircissement*, ci-avant p. 418), mais il s'était trompé dans ses calculs, car il aurait dû trouver

$$l = \frac{3}{4} h \times \frac{\int_0^a séc^4 a . da}{\int_0^a séc^2 a . da} = \frac{3}{4} h \left(1 + \frac{tg^2 a}{3} \right)$$

Pour le triangle suspendu par le milieu de la base, la théorie donne de même

$$l = \frac{h}{2 \cos^2 a}$$

Le tableau suivant donne la comparaison des valeurs du rapport de $\frac{h}{l}$, déduites des formules théoriques, avec celles trouvées par Mersenne.

ANGLES AU SOMMET $2a$.	TRIANGLES SUSPENDUS PAR LE SOMMET.		TRIANGLES SUSPENDUS AU MILIEU DE LA BASE.	
	VALEUR THÉORIQUE.	D'APRÈS MERSENNE.	VALEUR THÉORIQUE.	D'APRÈS MERSENNE.
30	5/6	5/6	2/3	2/3
90	1	1	1	1
110	1,26	1,5	1,52	1,875
120	1,5	1,5	2	2
135	2,21	2,5	3,41	4
153	5,09	4	9,17	6
170	33,41	23	65,82	30

On remarquera, dans ce tableau, des concordances aussi singulières que les discordances; les expériences de Mersenne ne peuvent donc inspirer aucune confiance.

Quant à Descartes, dans la lettre qui précède, il transforme d'une façon assez étrange la règle de Roberval, dont il avait cependant un texte exact (voir ci-après lettre CDLXXI); il en tire une formule qui revient à la suivante :

$$\frac{l}{h} = \frac{3}{4} + \frac{1}{2} tg^2 a + \frac{3}{20} tg^4 a.$$

Les calculs qu'il fait ensuite sont exacts; mais il est aisé de voir que cette dernière formule donne des valeurs de l très supérieures aux théoriques, tandis que celles de la formule authentique de Roberval sont trop faibles. En particulier, pour l'angle de 153, on aurait environ $l = 3h$, tandis que Mersenne compte $4h$, ce qui, d'après lui, correspondrait à l'expérience, mais est encore une valeur trop faible.

Si l'on remarque enfin que, dans les expériences, la résistance de l'air, pour un pendule triangulaire, doit retarder la vitesse, par suite augmenter la durée de l'oscillation et, en conséquence, la longueur du pendule simple synchrone, il est clair que la formule de Roberval aurait dû être expérimentalement reconnue comme inexacte par Mersenne. Mais il faut avouer que la polémique de Descartes contre cette formule portait à faux et que sa réduction de la règle de Roberval était erronée. On remarquera cependant qu'il ne reculait pas devant un problème de sommation qu'à cette date personne n'eût été capable de résoudre exactement. — (T.)

CDLXVIII.

Descartes a Chanut.

[Egmond], 1er février 1647.

Texte de Clerselier, tome I, lettre 35, p. 106-119.

Réponse à la lettre CDLXII, du 1er décembre 1646, p. 581.

Monſieur,

L'aimable lettre que ie viens de receuoir de voſtre part, ne me permet pas que ie repoſe iuſques à ce que i'y aye fait réponſe; & bien que vous y propoſiez des

questions que de plus sçauans que moy auroient bien de la peine à examiner en peu de temps, toutesfois, à cause que ie sçay bien qu'encore que i'y en employasse beaucoup, ie ne les pourrois entierement resoudre, i'aime mieux mettre promptement sur le papier ce que le zele qui m'incite me dictera, que d'y penser plus à loisir, & n'écrire par apres rien de meilleur.

Vous voulez sçauoir mon opinion touchant trois choses : *1. Ce que c'est que l'amour. 2. Si la seule lumiere naturelle nous enseigne à aimer Dieu. 3. Lequel des deux déreglemens & mauuais vsages est le pire, de l'amour ou de la haine*[a] ?

| Pour répondre au premier point, ie distingue entre l'amour qui est purement intellectuelle ou raisonnable, & celle qui est vne passion. La premiere n'est, ce me semble, autre chose sinon que, lors que notre ame aperçoit quelque bien, soit present, soit absent, qu'elle iuge luy estre conuenable, elle se ioint à luy de volonté, c'est à dire, elle se considere soy-mesme auec ce bien-là comme vn tout dont il est vne partie & elle l'autre. En suite de quoy, s'il est present, c'est à dire, si elle le possede, ou qu'elle en soit possedée, ou enfin qu'elle soit iointe à luy non seulement par sa volonté, mais aussi réellement & de fait, en la façon qu'il luy conuient d'estre iointe, le mouuement de sa volonté, qui accompagne la connoissance qu'elle a que ce luy est vn bien, est sa ioye ; & s'il est absent, le mouuement de sa volonté qui accompagne la connoissance

a. Voir ci-avant p. 582, l. 25, pour cette troisième question. Rien ne se rapporte aux deux premières dans la lettre CDLXII, qui, par conséquent, est incomplète.

qu'elle a d'en eſtre priuée, eſt ſa triſteſſe ; mais celuy qui accompagne la connoiſſance qu'elle a qu'il luy ſeroit bon de l'acquerir, eſt ſon deſir. Et tous ces mouuemens de la volonté auſquels conſiſtent l'amour, la ioye & la triſteſſe, & le deſir, en tant que ce ſont des penſées raiſonnables, & non point des paſſions, ſe pourroient trouuer en noſtre ame, encore qu'elle n'euſt point de corps. Car, par exemple, ſi elle s'aperceuoit qu'il y a beaucoup de choſes à connoiſtre en la Nature, qui ſont fort belles, ſa volonté ſe porteroit infailliblement à aimer la connoiſſance de ces choſes, c'eſt à dire, à la conſiderer comme luy appartenant. Et ſi elle remarquoit, auec cela, qu'elle euſt cette connoiſſance, elle en auroit de la ioye ; ſi elle conſideroit qu'elle ne l'euſt pas, elle en auroit de la triſteſſe ; ſi elle penſoit qu'il luy ſeroit bon de l'acquerir, elle en auroit du deſir. Et il n'y a rien en tous ces mouuemens de ſa volonté qui luy fuſt obſcur, ny dont elle n'euſt vne tres-parfaite connoiſſance, pourueu qu'elle fiſt reflection ſur ſes penſées.

Mais pendant que noſtre ame eſt iointe au corps, cette amour raiſonnable eſt ordinairement accompagnée de l'autre, qu'on peut nommer ſenſuelle ou ſenſitiue, & qui, comme i'ay ſommaire|ment dit de toutes les paſſions, apetits & ſentimens, en la page 461 de mes Principes françois[a], n'eſt autre choſe qu'vne penſée confuſe excitée en l'ame par quelque

a. Art. 189 et 190 de la 4e partie. Descartes avait-il déjà la traduction française des *Principes?* Ou bien Clerselier a-t-il corrigé ici le texte, en mettant une indication qui se rapporte à cette traduction ? — En tout cas, Descartes n'avait pas encore la traduction française des *Méditations* (voir ci-après, fin de la lettre CDLXXII, de mars 1647).

mouuement des nerfs, laquelle la difpofe à cette autre penfée plus claire en qui confifte l'amour raifonnable. Car, comme en la foif le fentiment qu'on a de la fechereffe du gofier, eft vne penfée confufe qui difpofe au defir de boire, mais qui n'eft pas ce defir mefme ; ainfi en l'amour on fent ie ne fçay quelle chaleur autour du cœur, & vne grande abondance de fang dans le poumon, qui fait qu'on ouure mefme les bras comme pour embraffer quelque chofe, & cela rend l'ame encline à ioindre à foy de volonté l'obiet qui fe prefente. Mais la penfée par laquelle l'ame fent cette chaleur, eft differente de celle qui la ioint à cét obiet; & mefme il arriue quelquefois que ce fentiment d'amour fe trouue en nous, fans que noftre volonté fe porte à rien aimer, à caufe que nous ne rencontrons point d'obiet que nous penfions en eftre digne. Il peut arriuer auffi, au contraire, que nous connoiffions vn bien qui merite beaucoup, & que nous nous ioignions à luy de volonté, fans auoir, pour cela, aucune paffion, à caufe que le corps n'y eft pas difpofé.

Mais, pour l'ordinaire, ces deux amours fe trouuent enfemble : car il y a vne telle liaifon entre l'vne & l'autre que, lors que l'ame iuge qu'vn obiet eft digne d'elle, cela difpofe incontinent le cœur aux mouuemens qui excitent la paffion d'amour, & lors que le cœur fe trouue ainfi difpofé par d'autres caufes, cela fait que l'ame imagine des qualitez aimables en des obiets, où elle ne verroit que des défauts en vn autre temps. Et ce n'eft pas merueille que certains mouuemens de cœur foient ainfi naturellement ioints à certaines penfées, auec lefquelles ils n'ont aucune

reſſemblance ; car, de ce que noſtre ame eſt de telle nature qu'elle a pû eſtre vnie à vn corps, elle a auſſi cette proprieté que chacune de ſes penſées ſe peut tellement aſſocier auec quelques mouuemens ou autres diſpoſitions de ce corps, que, lors que les meſmes diſpoſitions ſe trouuent vne autre fois en luy, elles induiſent l'ame à la meſme penſée ; & reciproquement, lors que la meſme penſée reuient, elle prepare le corps à receuoir la meſme diſpoſition. Ainſi, lors qu'on apprend vne langue, on ioint les lettres ou la prononciation de certains mots, qui ſont des choſes materielles, auec leurs ſignifications, qui ſont des penſées ; en ſorte que, lors qu'on oyt aprés derechef les meſmes mots, on conçoit les meſmes choſes ; & quand on conçoit les meſmes choſes, on ſe reſſouuient des meſmes mots.

Mais les premieres diſpoſitions du corps qui ont ainſi accompagné nos penſées, lors que nous ſommes entrés au monde, ont dû ſans doute ſe ioindre plus étroitement auec elles, que celles qui les acompagnent par aprés. Et pour examiner l'origine de la chaleur qu'on ſent autour du cœur, & celle des autres diſpoſitions du corps qui accompagnent l'amour, ie conſidere que, dés le premier moment que noſtre ame a eſté iointe au corps, il eſt vray-ſemblable qu'elle a ſenty de la ioye, & incontinent aprés de l'amour, puis peut-eſtre auſſi de la haine, & de la triſteſſe ; & que les meſmes diſpoſitions du corps, qui ont pour lors cauſé en elles ces paſſions, en ont naturellement par aprés acompagné les penſées. Ie iuge que ſa premiere paſſion a eſté la ioye, pource qu'il n'eſt pas

croyable que l'ame ait esté mise dans le corps, sinon lors qu'il a esté bien disposé, & que, lors qu'il est ainsi bien disposé, cela nous donne naturellement de la ioye. Ie dis aussi que l'amour est venuë aprés, à cause que, la matiere de nostre corps s'écoulant sans cesse, ainsi que l'eau d'vne riuiere, & estant besoin qu'il en reuienne d'autre en sa place, il n'est gueres vray-semblable que le corps ait esté bien disposé, qu'il n'y ait eu aussi proche de luy quelque matiere fort propre à luy seruir d'aliment, & que l'ame, se ioignant de volonté à cette nouuelle matiere, a eu pour elle de l'amour ; comme aussi, par aprés, s'il est arriué que cét aliment ait manqué, l'ame en a eu de la tristesse. Et s'il en est venu d'autre en sa place, qui n'ait pas esté propre à nourrir le corps, elle a eu pour luy de la haine.

Voila les quatre passions que ie croy auoir esté en nous les premieres, & les seules que nous auons euës auant nostre naissance ; & ie croy aussi qu'elles n'ont esté alors que des sentimens ou des pensées fort confuses ; pource que l'ame estoit tellement attachée à la matiere, qu'elle ne pouuoit encore vaquer à autre chose qu'à en receuoir les diuerses impressions ; & bien que, quelques années aprés, elle ait commencé à auoir d'autres ioyes & d'autres amours, que celles qui ne dependent que de la bonne constitution & conuenable nourriture du corps, toutesfois, ce qu'il y a eu d'intellectuel en ses ioyes ou amours, a tousiours esté accompagné des premiers sentimens qu'elle en auoit eus, & mesme aussi des mouuemens ou fonctions naturelles qui estoient alors dans le corps : en forte

que, d'autant que l'amour n'eſtoit cauſée, auant la naiſſance, que par vn aliment conuenable qui, entrant abondamment dans le foye, dans le cœur & dans le poumon, y excitoit plus de chaleur que de coutume, de là vient que maintenant cette chaleur accompagne touſiours l'amour[a], encore qu'elle vienne d'autres cauſes fort differentes. Et ſi ie ne craignois d'eſtre trop long, ie pourrois faire voir, par le menu, que toutes les autres diſpoſitions du corps, qui ont eſté au commencement de noſtre vie auec ces quatre paſſions, les acompagnent encore. Mais ie diray ſeulement que ce ſont ces ſentimens confus de noſtre enfance, qui, demeurans ioints auec les penſées raiſonnables par leſquelles nous aimons ce que nous en iugeons digne, ſont cauſe que la nature de l'amour nous eſt difficile à connoiſtre. A quoy i'adioute que pluſieurs autres paſſions, comme la ioye, la triſteſſe, le deſir, la crainte, l'eſperance &c., ſe mélant diuerſement auec l'amour, empeſchent qu'on ne reconnoiſſe en quoy c'eſt proprement qu'elle conſiſte. Ce qui eſt principalement remarquable touchant le deſir; car on le prend ſi ordinairement pour l'amour, que cela eſt cauſe qu'on a diſtingué deux ſortes d'amours : l'vne qu'on nomme amour | de Bien-veillance, en laquelle ce deſir ne paroiſt pas tant, & l'autre qu'on nomme amour de Concupiſcence, laquelle n'eſt qu'vn deſir fort violent, fondé ſur vn amour qui ſouuent eſt foible.

Mais il faudroit écrire vn gros volume pour traitter de toutes les choſes qui appartiennent à cette paſſion; & bien que ſon naturel ſoit de faire qu'on ſe

a. *Clers.* : l'ame.

communique le plus que l'on peut, en forte qu'elle m'incite à tafcher icy de vous dire plus de chofes que ie n'en fçay, ie me veux pourtant retenir, de peur que la longueur de cette lettre ne vous ennuye. Ainfi ie paffe à voftre feconde queftion, fçauoir *fi la feule lumiere naturelle nous enfeigne à aimer Dieu, & fi on le peut aimer par la force de cette lumiere.* Ie voy qu'il y a deux fortes raifons pour en douter; la premiere eft que les attributs de Dieu qu'on confidere le plus ordinairement, font fi releués au deffus de nous, que nous ne conceuons en aucune façon qu'ils nous puiffent eftre conuenables, ce qui eft caufe que nous ne nous ioignons point à eux de volonté; la feconde eft qu'il n'y a rien en Dieu qui foit imaginable, ce qui fait qu'encore qu'on auroit pour luy quelque amour intellectuelle, il ne femble pas qu'on en puiffe auoir aucune fenfitiue, à caufe qu'elle deuroit paffer par l'imagination pour venir de l'entendement dans le fens. C'eft pourquoy ie ne m'eftonne pas fi quelques Philofophes fe perfuadent qu'il n'y a que la Religion Chreftienne qui, nous enfeignant le myftere de l'Incarnation, par lequel Dieu s'eft abaiffé iufqu'à fe rendre femblable à nous, fait que nous fommes capables de l'aimer; & que ceux qui, fans la connoiffance de ce myftere, ont femblé auoir de la paffion pour quelque Diuinité, n'en ont point eu, pour cela, pour le vray Dieu, mais feulement pour quelques Idoles qu'ils ont appelées de fon nom; tout de mefme qu'Ixion, au dire des Poëtes, embraffoit vne nuë au lieu de la Reine des Dieux. Toutefois ie ne fais aucun doute que nous ne puiffions veritablement aimer

Dieu par la ſeule force de noſtre nature. Ie n'aſſure point que cét amour ſoit meritoire ſans la grace, ie laiſſe deméler cela aux Theologiens; mais i'oſe dire qu'au regard de cette vie, c'eſt la plus rauiſſante & la plus vtile paſſion que nous puiſſions auoir; & meſme qu'elle peut eſtre la plus ſorte, bien qu'on ait beſoin, pour cela, d'vne meditation fort attentiue, à cauſe que nous ſommes continuellement diuertis par la preſence des autres obiets.

Or le chemin que ie iuge qu'on doit ſuiure, pour paruenir à l'amour de Dieu, eſt qu'il faut conſiderer qu'il eſt vn eſprit, ou vne choſe qui penſe, en quoy la nature de noſtre ame ayant quelque reſſemblance auec la ſienne, nous venons à nous perſuader qu'elle eſt vne emanation de ſa ſouueraine intelligence, *& diuinæ quaſi particula auræ*[a]. Meſme, à cauſe que noſtre connoiſſance ſemble ſe pouuoir accroiſtre par degrés iuſqu'à l'infiny, & que, celle de Dieu eſtant infinie, elle eſt au but où viſe la noſtre, ſi nous ne conſiderons rien dauantage, nous pouuons venir à l'extrauagance de ſouhaiter d'eſtre dieux, & ainſi, par vne tresgrande erreur, aimer ſeulement la Diuinité au lieu d'aimer Dieu. Mais ſi, auec cela, nous prenons garde à l'infinité de ſa puiſſance, par laquelle il a creé tant de choſes, dont nous ne ſommes que la moindre partie; à l'étenduë de ſa prouidence, qui fait qu'il voit d'vne ſeule penſée tout ce qui a eſté, qui eſt, qui ſera, & qui ſçauroit eſtre; à l'infaillibilité de ſes decrets, qui, bien qu'ils ne troublent point noſtre libre arbitre, ne peuuent neantmoins en aucune façon eſtre changez;

a. HORACE, *Satires*, II, 2, vers 79.

& enfin, d'vn cofté, à noftre petiteffe, & de l'autre, à la grandeur de toutes les chofes creées, en remarquant de quelle forte elles dependent de Dieu, & en les confiderant d'vne façon qui ait du raport à fa toute-puiffance, fans les enfermer en vne boule, comme font ceux qui veulent que le monde foit finy : la meditation de toutes ces chofes remplit vn homme qui les entend bien d'vne ioye fi extréme, que, tant s'en faut qu'il foit iniurieux & ingrat enuers Dieu iufqu'à fouhaiter de tenir fa place, il penfe[a] déia auoir affez vécu de ce que Dieu luy a fait la grace de paruenir à de telles connoiffances; & fe ioignant entierement à luy de volonté, il l'aime fi parfaitement, qu'il ne defire plus rien au monde, finon que la volonté de Dieu foit faite. Ce qui eft caufe qu'il ne craint plus ny la mort, ny les douleurs, ny les difgraces, pource qu'il fçait que rien ne luy peut arriuer, que ce que Dieu aura decreté; & il aime tellement ce diuin decret, il l'eftime fi iufte & fi neceffaire, il fçait qu'il en doit fi entierement dependre, que, mefme lors qu'il en attend la mort ou quelqu'autre mal, fi par impoffible il pouuoit le changer, il n'en auroit pas la volonté. Mais, s'il ne refufe point les maux ou les afflictions, pource qu'elles luy viennent de la prouidence diuine, il refufe encore moins tous les biens ou plaifirs licites dont il peut iouïr en cette vie, pource qu'ils en viennent auffi; & les receuant auec ioye, fans auoir aucune crainte des maux, fon amour le rend parfaitement heureux.

Il eft vray qu'il faut que l'ame fe détache fort du

a « qu'au contraire il penſe... » (*Inst.*)

commerce des fens, pour fe reprefenter les veritez qui excitent en elle cette amour; d'où vient qu'il ne femble pas qu'elle puiffe la communiquer à la faculté imaginatiue pour en faire vne paffion. Mais neantmoins ie ne doute point qu'elle ne luy communique[a]. Car, encore que nous ne puiffions rien imaginer de ce qui eft en Dieu, lequel eft l'obiet de noftre amour, nous pouuons imaginer noftre amour mefme, qui confifte en ce que nous voulons nous vnir à quelque obiet, c'eft à dire, au regard de Dieu, nous confiderer comme vne tres-petite partie de toute l'immenfité des chofes qu'il a creées; pource que, felon que les obiets font diuers, on fe peut vnir auec eux, ou les ioindre à foy en diuerfes façons; & la feule idée de cette vnion fuffit pour exciter de la chaleur autour du cœur, & caufer vne tres-violente paffion.

Il eft vray auffi que l'vfage de noftre langue & la ciuilité des complimens ne permet pas que nous difions à ceux qui font d'vne condition fort releuée au deffus de la noftre, que nous les aimons, mais feulement que nous les refpectons, honorons, | eftimons, & que nous auons du zele & de la deuotion pour leur feruice; dont il me femble que la raifon eft que l'amitié d'homme à homme rend égaux en quelque façon ceux en qui elle eft reciproque; & ainfi que, pendant que l'on tafche à fe faire aimer de quelque grand, fi on luy difoit qu'on l'aime, il pourroit penfer qu'on le traitte d'égal, & qu'on luy fait tort. Mais, pource que les Philofophes n'ont pas coutume de donner diuers noms aux chofes qui conuiennent en vne mefme defi-

a. « qu'elle ne la luy communique en quelque maniere ». (*Inst.*)

nition, & que ie ne ſçay point d'autre definition de l'amour, ſinon qu'elle eſt vne paſſion qui nous fait ioindre de volonté à quelque obiet, ſans diſtinguer ſi cét obiet eſt égal, ou plus grand, ou moindre que nous, il me ſemble que, pour parler leur langue, ie dois dire qu'on peut aimer Dieu.

Et ſi ie vous demandois, en conſcience, ſi vous n'aimez point cette grande Reine, auprés de laquelle vous eſtes à preſent, vous auriez beau dire que vous n'auez pour elle que du reſpect, de la veneration & de l'étonnement, ie ne lairrois pas de iuger que vous auez auſſi vne tres-ardente affection. Car voſtre ſtile coule ſi bien, quand vous parlez d'elle, que, bien que ie croye tout ce que vous en dites, pource que ie ſçay que vous eſtes tres-veritable & que i'en ay auſſi ouy parler à d'autres [a], ie ne croy pas neantmoins que vous la peuſſiez décrire comme vous faites, ſi vous n'auiez beaucoup de zele, ny que vous puiſſiez eſtre auprés d'vne ſi grande lumiere ſans en receuoir de la chaleur.

Et tant s'en faut que l'amour que nous auons pour les obiets qui ſont au deſſus de nous, ſoit moindre que celle que nous auons pour les autres ; ie croy que, de ſa nature, elle eſt plus parfaite, & qu'elle fait qu'on embraſſe auec plus d'ardeur les intereſts de ce qu'on aime. Car la nature de l'amour eſt de faire qu'on ſe conſidere auec l'obiet aimé comme vn tout dont on n'eſt qu'vne partie, & qu'on transfere tellement les ſoins qu'on a coutume d'auoir pour ſoy-meſme à la conſeruation de ce tout, qu'on n'en retienne pour ſoy en particulier qu'vne partie auſſi grande ou auſſi petite

a. M. de la Thuillerie, par exemple. Voir ci-avant, p. 535, l. 26.

qu'on croit eſtre vne grande ou petite partie du tout auquel on a donné ſon affection : en ſorte que, ſi on s'eſt ioint de volonté auec vn obiet qu'on eſtime moindre que ſoy, par exemple, ſi nous aimons vne fleur, vn oyſeau, vn baſtiment, ou choſe ſemblable, la plus haute perfection où cette amour puiſſe atteindre, ſelon ſon vray vſage, ne peut faire que nous mettions noſtre vie en aucun hazard pour la conſeruation de ces choſes, pource qu'elles ne ſont pas des parties plus nobles du tout qu'elles compoſent auec nous, que nos ongles & nos cheueux ſont de noſtre corps ; & ce ſeroit vne extrauagance de mettre tout le corps au hazard pour la conſeruation des cheueux. Mais quand deux hommes s'entr'aiment, la charité veut que chacun d'eux eſtime ſon amy plus que ſoy-meſme ; c'eſt pourquoy leur amitié n'eſt point parfaite, s'ils ne ſont preſts de dire, en faueur l'vn de l'autre : *Meme adſum qui feci, in me conuertite ferrum, &c.*[a]. Tout de meſme, quand vn particulier ſe ioint de volonté à ſon prince, ou à ſon païs, ſi ſon amour eſt parfaite, il ne ſe doit eſtimer que comme vne fort petite partie du tout qu'il compoſe auec eux, & ainſi ne craindre pas plus d'aller à vne mort aſſurée pour leur ſeruice, qu'on craint de tirer vn peu de ſang de ſon bras, pour faire que le reſte du corps ſe porte mieux. Et on voit tous les iours des exemples de cette amour, meſme en des perſonnes de baſſe condition, qui donnent leur vie de bon cœur pour le bien de leur païs, ou pour la deffenſe d'vn grand qu'ils affectionnent. En ſuite de quoy il eſt éuident que noſtre amour enuers Dieu doit eſtre ſans

a. VIRGILE, *Énéide*, IX, 427.

comparaiſon la plus grande & la plus parſaite de toutes.

Ie n'ay pas peur que ces penſées metaphyſiques donnent trop de peine à voſtre eſprit: car ie ſçay qu'il eſt tres-capable de tout; mais i'auoüe qu'elles laſſent le mien, & que la preſence des obiets ſenſibles ne permet pas que ie m'y arreſte long-temps. C'eſt pourquoy ie paſſe à la troiſiéme queſtion, ſçauoir : *lequel des deux déreglemens eſt le pire, celuy de l'amour, ou celuy de la haine?* Mais ie me trouue plus empeſché à y répondre qu'aux deux autres, à cauſe que vous y auez moins expliqué voſtre intention, & que cette difficulté ſe peut entendre en diuers ſens, qui me ſemblent deuoir eſtre examinez ſeparement. On peut dire qu'vne paſſion eſt pire qu'vne autre, à cauſe qu'elle nous rend moins vertueux; ou à cauſe qu'elle repugne dauantage à noſtre contentement; ou enfin à cauſe qu'elle nous emporte à de plus grands excés, & nous diſpoſe à faire plus de mal aux autres hommes.

Pour le premier point, ie le trouue douteux. Car en conſiderant les definitions de ces deux paſſions, ie iuge que l'amour que nous auons pour vn obiet qui ne le merite pas, nous peut rendre pires que ne fait la haine que nous auons pour vn autre que nous deurions aimer; à cauſe qu'il y a plus de danger d'eſtre ioint à vne choſe qui eſt mauuaiſe, & d'eſtre comme transformé en elle, qu'il n'y en a d'eſtre ſeparé de volonté d'vne qui eſt bonne. Mais quand ie prens garde aux inclinations ou habitudes qui naiſſent de ces[a] paſſions, ie change d'auis : car, voyant que l'amour,

[a] [illegible]

quelque dereglée qu'elle ſoit, a touſiours le bien pour obiet, il ne me ſemble pas qu'elle puiſſe tant corrompre nos mœurs, que fait la haine qui ne ſe propoſe que le mal. Et on voit, par experience, que les plus gens de bien deuiennent peu à peu malicieux, lors qu'ils ſont obligez de haïr quelqu'vn; car, encore meſme que leur haine ſoit iuſte, ils ſe repreſentent ſi ſouuent les maux qu'ils reçoiuent de leur ennemy, & auſſi ceux qu'ils luy ſouhaitent, que cela les acoutume peu à peu à la malice. Au contraire, ceux qui s'adonnent à aimer, encore meſme que leur amour ſoit dereglée & friuole, ne laiſſent pas de ſe rendre ſouuent plus honneſtes gens & plus vertueux, que s'ils occupoient leur eſprit à d'autres penſées.

Pour le ſecond point, ie n'y trouue aucune difficulté : car la haine eſt touſiours accompagnée de triſteſſe & de chagrin; & quelque plaiſir que certaines gens prennent à faire du mal aux autres, ie croy que leur volupté eſt ſemblable à celle des demons, qui, |ſelon noſtre Religion, ne laiſſent pas d'eſtre damnez, encore qu'ils s'imaginent continuellement ſe vanger de Dieu, en tourmentant les hommes dans les Enfers. Au contraire, l'amour, tant dereglée qu'elle ſoit, donne du plaiſir, & bien que les Poëtes s'en plaignent ſouuent dans leurs vers, ie croy neantmoins que les hommes s'abſtiendroient naturellement d'aimer, s'ils n'y trouuoient plus de douceur que d'amertume; & que toutes les afflictions, dont on attribuë la cauſe à l'amour, ne viennent que des autres paſſions qui l'accompagnent, à ſçauoir, des deſirs temeraires & des eſperances mal fondées.

Mais ſi l'on demande laquelle de ces deux paſſions nous emporte à de plus grands excés, & nous rend capables de faire plus de mal au reſte des hommes, il me ſemble que ie dois dire que c'eſt l'amour; d'autant qu'elle a naturellement beaucoup plus de force & plus de vigueur que la haine; & que ſouuent l'affection qu'on a pour vn obiet de peu d'importance, cauſe incomparablement plus de maux, que ne pourroit faire la haine d'vn autre de plus de valeur. Ie prouue que la haine a moins de vigueur que l'amour, par l'origine de l'vne & de l'autre. Car, s'il eſt vray que nos premiers ſentimens d'amour ſoient venus de ce que noſtre cœur receuoit abondance de nourriture qui luy eſtoit conuenable, & au contraire, que nos premiers ſentimens de haine ayent eſté cauſez par vn aliment nuiſible qui venoit au cœur, & que maintenant les meſmes mouuemens accompagnent encore les meſmes paſſions, ainſi qu'il a tantoſt eſté dit [a], il eſt éuident que, lors que nous aimons, tout le plus pur ſang de nos veines coule abondamment vers le cœur, ce qui enuoye quantité d'eſprits animaux au cerueau, & ainſi nous donne plus de force, plus de vigueur & plus de courage; au lieu que, ſi nous auons de la haine, l'amertume du fiel & l'aigreur de la rate, ſe mélant auec noſtre ſang, eſt cauſe qu'il ne vient pas tant ny de tels eſprits au cerueau, & ainſi qu'on demeure plus foible, plus froid & plus timide. Et l'experience confirme mon dire; car les Hercules, les Rolans, & generalement ceux qui ont le plus de courage, aiment plus ardemment que les autres; & au contraire, ceux qui ſont foibles & laſches,

a. Ci-avant, p. 609, l. 27.

ſont les plus enclins à la haine. La colere peut bien rendre les hommes hardis, mais elle emprunte ſa vigueur de l'amour qu'on a pour ſoy-meſme, laquelle luy ſert touſiours de fondement, & non pas de la haine qui ne ſait que l'accompagner. Le deſeſpoir fait faire auſſi de grands efforts de courage, & la peur fait exercer de grandes cruautez; mais il y a de la difference entre ces paſſions & la haine.

Il me reſte encore à prouuer que l'amour qu'on a pour vn obiet de peu d'importance, peut cauſer plus de mal, eſtant dereglée, que ne fait la haine d'vn autre de plus de valeur. Et la raiſon que i'en donne, eſt que le mal qui vient de la haine s'étend ſeulement ſur l'obiet hay, au lieu que l'amour dereglée n'épargne rien, ſinon ſon obiet, lequel n'a, pour l'ordinaire, que ſi peu d'étenduë, à comparaiſon de toutes les autres choſes dont elle eſt preſte de procurer la perte & la ruine, afin que cela ſerue de ragouſt à l'extrauagance de ſa fureur. On dira peut-eſtre que la haine eſt la plus prochaine cauſe des maux qu'on attribuë à l'amour, pource que, ſi nous aimons quelque choſe, nous haïſſons, par meſme moyen, tout ce qui luy eſt contraire. Mais l'amour eſt touſiours plus coupable que la haine, des maux qui ſe font en cette façon, d'autant qu'elle en eſt la premiere cauſe, & que l'amour d'vn ſeul obiet peut ainſi faire naiſtre la haine de beaucoup d'autres. Puis, outre cela, les plus grands maux de l'amour ne ſont pas ceux qu'elle commet en cette façon par l'entremiſe de la haine; les principaux & les plus dangereux ſont ceux qu'elle fait, ou laiſſe faire, pour le ſeul plaiſir de l'obiet aimé, ou pour le ſien propre.

Ie me fouuiens d'vne faillie de Theophile, qui peut eftre mife icy pour exemple : il fait dire à vne perfonne éperduë d'amour :

Dieux, que le beau Paris eut vne belle proye !
Que cét Amant fit bien,
Alors qu'il alluma l'embrazement de Troye,
Pour amortir le fien! [a]

Ce qui monftre que mefme les plus grands & les plus funeftes defaftres peuuent eftre quelquefois, comme i'ay dit, des ragoufts d'vne amour mal reglée, & feruir à la rendre plus agreable, d'autant qu'ils en enrichiffent le prix. Ie ne fçay fi mes penfées s'açordent en cecy auec les voftres ; mais ie vous affure bien qu'elles s'accordent en ce que, comme vous m'auez promis beaucoup de bien-veillance, ainfi ie fuis auec vne tres-ardente paffion, &c.

D'Egmond, le 1 Féurier 1647.

CDLXIX.

Elisabeth a Descartes.

[Berlin, 21 février 1647.]

Copie MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt.*

Publiée par Foucher de Careil, p. 120-123, Descartes et la Princesse Elisabeth (*Paris, Germer-Baillière, 1879*). *La date est donnée*

a. *Stances pour Mademoiselle de M...* (Théophile, *Œuvres complètes*, nouv. édit., Paris, P. Jannet, 1856, t. I, p. 200.)

par la réponse de Descartes, lettre CDLXXII ci-après. Elisabeth répond ici à la lettre CDLXVI ci-avant, p. 588.

Monſieur Deſcartes,

I'eſtime la ioye & la ſanté autant que vous le faites, quoy que i'y prefere voſtre amitié auſſi bien que la vertu, puiſque c'eſt principalement de celle-là que ie tiens l'vne & l'autre, ioint à la ſatisfaction d'eſprit qui ſurpaſſe encore la ioye, m'ayant enſeigné le moyen d'en auoir. Ie ne pouuois non plus manquer en la reſolution que i'auois priſe de n'vſer point de remede pour la petite incommodité qui me reſtoit, puiſqu'elle a rencontré voſtre approbation. Ie ſuis à cette heure ſi bien guerie de ces apoſtemes, que ie ne crois pas auoir beſoin de prendre des medicamens pour purger le ſang au printems, m'ayant aſſez deſchargé par là de mauuaiſes humeurs, & exemtée, à ce que ie crois, des fluxions que le froid & les poëles m'auroient donné autrement.

Ma ſœur Henriette[a] *a eſté ſi malade que nous l'auons penſé perdre. C'eſt ce qui m'a empeſché de reſpondre plutoſt à voſtre derniere, m'obligeant d'eſtre touſiours aupres d'elle. Depuis qu'elle ſe porte mieux, nous auons eſté obligés de ſuiure la Reine Mere de Suede*[b], *tous les iours en*

11 des] de (*F. de C.*). — 14 des desfluxions (*MS.*). — poils (*Ib.*).

a. Henriette-Marie, née à La Haye le 7 juillet 1626, mariée en 1651 avec Sigismond Ragoczy, prince de Transylvanie, mourut la même année, le 18 septembre.

b. Marie-Eléonore de Brandebourg, fille de l'Electeur Jean-Sigismond et sœur de George-Guillaume. Veuve de Gustave-Adolphe, elle fut écartée des affaires pendant la minorité de sa fille Christine, quitta la Suède en 1640 pour se rendre en Danemark, puis l'année suivante en Brandebourg, où elle demeura jusqu'en 1648. Le 18 août 1648, elle revint à Stockholm, et mourut le 18 mars 1655.

traînau, & les soirs aux festins & aux bals, qui sont des divertissements tres-incommodes a ceux qui s'en peuuent donner de meilleurs, mais qui incommodent moins, lorsqu'on le fait pour & auec des personnes desquels on n'a point suiet de se méfier. C'est pourquoy i'ay plus de complaisance icy que ie n'auois à La Haye.

Ie serois toutefois plus aise de pouuoir employer mon tems à la lecture du liure de Regius[a] *& de vos sentiments là-dessus. Si ie ne retourne à La Haye l'esté qui vient*[b], *comme ie n'en puis respondre, quoy que ie n'ay point changé de resolution, parce que cela depend en partie de la volonté d'autruy & des affaires publiques, ie tascheray de me faire venir celuy-là par les vaisseaux qui vont d'Amsterdam a Hambourg, & i'espere que vous me ferez la faueur de m'enuoyer ceux ci par l'ordinaire. Toutes les fois que ie lis vos escrits, ie ne saurois m'imaginer que vous pouuez, en effet, vous repentir de les auoir fait imprimer, puisqu'il est impossible qu'enfin ils ne soient receus & apportent de l'vtilité au public.*

I'ay rencontré depuis peu icy vn seul homme qui en auoit veu quelque chose. C'est vn docteur en medecine, nommé Weis, fort sauant aussi. Il m'a dit que Bacon luy a premierement rendu suspecte la philosophie d'Aristote, & que vostre methode la luy a fait entierement reietter, & l'a conuaincu de la circulation du sang, qui détruit tous les anciens principes de leur medecine; c'est pourquoy il auoüe d'y auoir consenti à regret. Ie luy ay presté a cette

16 pouuez] pourez (*F. de C.*).

a. *Fundamenta Physices.* Voir ci-avant, p. 590, l. 24.

b. L'absence d'Elisabeth avait d'abord été limitée à six à sept mois, disait-elle. (Ci-avant, p. 448, l. 6.)

heure vos Principes, desquels il m'a promis de me dire ses obiections : s'il en trouue, & qu'ils en meritent la peine, ie vous les enuoiray, afin que vous puissiez iuger de la capacité de celuy que ie trouue estre le plus raisonnable entre les doctes de ce lieu, puisqu'il est capable de gouster vostre raisonnement; mais ie m'asseure que personne ne le sauroit estre, de vous estimer à vn plus haut point que fait

Vostre tres-affectionnée amie à vous seruir,

ELISABETH.

Monsieur Descartes.

CDLXX.

DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

[Egmond], 1er mars 1647.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes,* t. II, p. 449.

« *Pour finir les obseruations que M. Descartes avoit faites sur son regime, nous ajoûterons que, dés l'an 1647* [en marge : *Lettr. MS. à Picot du 1 mars 1647*], *il commença à diminuer son souper, parce qu'il remarquoit que cela le rendoit pesant, & l'incommodoit la nuit : ce qu'il prenoit pour des auertissemens préliminaires de sa vieillesse, qui luy paroissoient encore plus certains que son poil gris.* » (Baillet, II, 449.)

CDLXXI.

Descartes a Mersenne.

[Egmond, 15 mars 1647.]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 92, p. 517-519.

Sans date dans Clerselier. Mais cette lettre fait suite à la CDLXVII^e ci-avant, p. 593; elle est donc aussi de 1647. De plus Descartes répond à une lettre du 17 février (ci-dessous, l. 2), et il n'a pas dû la recevoir, à Egmond, avant le samedi 9 mars; sa réponse est donc, au plus tôt, du vendredi 15 mars.

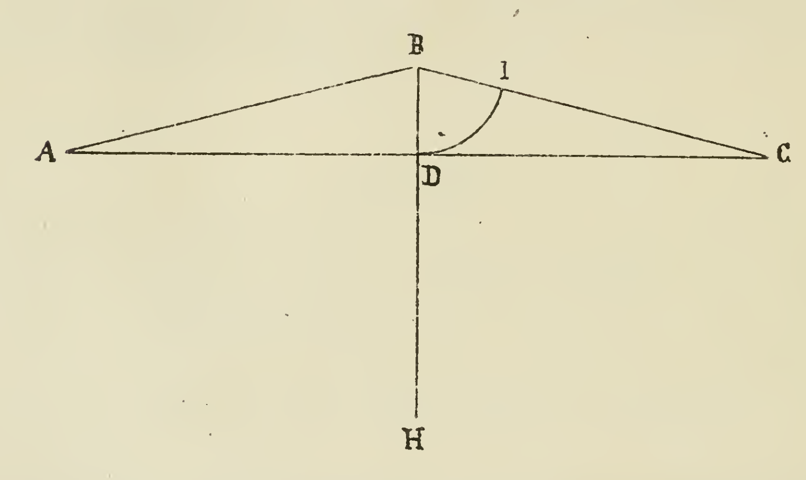
Mon Reuerend Pere,

Ie voy, par voſtre lettre du dix-ſeptiéme Feurier, que vous ſuppoſez que ie vous ay enuoyé vne regle pour les Vibrations des triangles ſuſpendus à voſtre façon, ce qui n'a aucunement eſté mon intention, mais ſeulement de vous faire voir[a] la fauſſeté de celle que vous a donnée Monſieur de Roberual, en deſembaraſſant ſon calcul, & vous monſtrant que, lors qu'on le prend iuſte, il eſt tout autre qu'il ne vous a voulu perſuader. En ſorte qu'au lieu qu'il dit que l'angle de 150 degrez donne 4, il donne plus de 32 par ſon calcul, lors qu'il eſt fait iuſtement en la façon qu'il veut qu'il ſoit fait, laquelle i'ay ſeulement reduite à vne autre façon plus aiſée, afin de le pouuoir faire iuſtement. Et ce que ie vous ay mandé, que ie pouuois demonſtrer, n'eſt autre choſe, ſinon que ſa regle

a. Lettre CDLXVII ci-avant, p. 593, l. 27.

embaraſſée donne le meſme nombre, lors qu'on en fait bien exactement le calcul, que donne l'autre regle que ie vous ay enuoyée. Mais ny l'vne ny l'autre n'ont aucun rapport auec les vibrations des triangles. Et afin qu'il ne puiſſe feindre que i'aye manqué | en changeant quelque circonſtance de ſa regle, ie la tranſcriray icy, de mot à mot, comme vous me l'auez enuoyée dans vne lettre du quinziéme Septembre 1646[a]; vous verrez, s'il vous plaiſt, ſi elle eſt bien.

Soit diuiſé l'arc DI en tant d'arcs égaux qu'on vou-



dra (le plus ſera le meilleur, & la diuiſion infinie donnera le iuſte). Poſé qu'il ſoit diuiſé par degrez, ſoient priſes les ſecantes d'vn degré, de deux, de trois, &c. De chacune de ces ſecantes ſoit pris le cube, & tous ces cubes ſoient adioûtez enſemble pour auoir leur ſomme. Puis ſoit priſe la ſomme deſdites ſecantes, laquelle ſoit multipliée par le ſinus total, pour auoir le produit de cette multiplication. Par ce produit ſoit diuiſé la ſomme des cubes ſuſdits, pour auoir le quo-

a. Voir ci-avant, p. 508, l. 9, et p. 595, l. 13, et l'*éclaircissement*, p. 597.

tient de cette diuision. Enfin, par vne regle de trois, soit fait comme le sinus total à ce quotient, ainsi les $\frac{3}{4}$ de la ligne BD à vn quatriéme, qui sera la distance depuis B iusques au centre de percussion nommé H. Or ie dis que, si vn Ange (car ce n'est pas vn trauail dont vn homme soit capable) veut prendre la peine de diuiser l'arc DI en tant de parties qu'elles soient entierement insensibles, & d'acheuer en suitte tout le calcul qui est proposé par cette regle, la somme qu'il trouuera sera la mesme que celle qui se trouue par l'autre calcul que ie vous ay enuoyé : & ainsi, que l'angle ABC estant de 150 degrez, BH ne sera pas seulement quadruple de BD, comme il vous a voulu persuader, mais plus de trente-deux fois aussi longue. C'est de quoy ie me suis offert d'enuoyer la demonstration. Ie me suis sans doute mépris, si i'ay écrit BC pour DC[a]. Il suit de mes Principes que l'agitation de la matiere subtile doit estre plus grande, au lieu où est le point de reflexion dans vn miroir parabolique, à raison de ce que la lumiere y est plus grande. Et i'ay demonstré, dans la Dioptrique[b], que lors que deux miroirs sont d'inégale grandeur & de figure semblable, le plus grand ne brûle pas plus fort que le petit *intensiue*, mais seulement *extensiue*, ainsi qu'vn petit charbon de feu brûle autant *intensiue*, qu'vn plus gros de mesme bois.

Mon R. P.,

Vostre tres-humble & tres-obeïssant
seruiteur, DESCARTES.

a. Ci-avant, p. 596. La faute, si elle a existé, a été corrigée par Clerselier.
b. *Discours huictiesme*, p. 118.

CDLXXII.

DESCARTES A ELISABETH.

[La Haye, mars 1647.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 22, p. 70-72.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », *sans date. Mais c'est la réponse à la lettre CDLXIX ci-avant, p. 617, du 21 février 1647, et Elisabeth y répondra le 11 avril, lettre CDLXXIII ci-après. La présente lettre est donc du mois de mars; elle a été écrite à La Haye (ci-dessous, l. 5-6).*

Madame,

La satisfaction que i'aprens que vostre Altesse reçoit au lieu où elle est, fait que ie n'ose souhaiter son retour, bien que i'aye beaucoup de peine à m'en empescher, principalement à cette heure que ie me trouue à la Haye. Et pour ce que ie remarque, par vostre lettre du 21 Feurier, qu'on ne vous doit point attendre icy auant la fin de l'esté [a], ie me propose de faire vn voyage en France pour mes affaires particulieres, auec dessein de reuenir vers l'hyuer; & ie ne partiray point de deux mois [b], afin que ie puisse auparauant auoir l'honneur de receuoir les commandemens de vostre Altesse, lesquels auront tousiours plus de pouuoir sur moy qu'aucune autre chose qui soit au monde.

Je louë Dieu de ce que vous auez maintenant vne

a. Page 619, l. 9.
b. Descartes ne s'embarquera que le 9 juin. Voir ci-après, lettre du 7 juin 1647 à Picot.

parfaite ſanté ; mais ie vous ſupplie de me pardonner, ſi i'oſe contredire à voſtre opinion, touchant ce qui eſt de ne point vſer de remedes, pour ce que le mal que vous auiez aux mains eſt paſſé[a] ; car il eſt à craindre, auſſi bien pour voſtre Alteſſe que pour Madame voſtre ſœur[b], que les humeurs qui ſe purgeoient en cette façon ayent eſté arreſtées par le froid de la ſaiſon, & qu'au printemps elles ne ramenent le meſme mal, ou vous mettent en danger de quelqu'autre maladie, ſi vous n'y remediez par vne bonne diete, n'vſant que de viandes & de breuuages qui rafraichiſſent le ſang, & qui purgent ſans aucun effort. Car, pour les drogues, ſoit des Apoticaires, ſoit des Empyriques, ie les ay en ſi mauuaiſe eſtime, que ie n'oſerois iamais conſeiller à perſonne de s'en ſeruir.

Ie ne ſçay ce que ie puis auoir écrit à voſtre Alteſſe, touchant le liure de Regius, qui vous donne occaſion de vouloir ſçauoir ce que i'y ay obſerué ; peut-eſtre que ie n'en ay pas dit mon opinion, afin de ne pas preuenir voſtre iugement, en cas que vous euſſiez déja le liure ; mais, puis que i'aprens que vous ne l'auez point encore, ie vous diray icy ingenuëment, que ie n'eſtime pas qu'il merite que voſtre Alteſſe ſe donne la peine de le lire. Il ne contient rien, touchant la Phyſique, ſinon mes aſſertions miſes en mauuais ordre & ſans leurs vrayes preuues, en ſorte qu'elles paroiſſent paradoxes, & que ce qui eſt mis au commencement ne peut eſtre prouué que par ce qui eſt vers la fin. Il n'y a inſeré preſque rien du tout qui ſoit

a. Page 579, l. 18, et p. 618, l. 10.
b. Henriette-Marie. Voir ci-avant, p. 618, l. 16.

de luy, & peu de choſes de ce que ie n'ay point fait imprimer ; mais il n'a pas laiſſé de manquer à ce qu'il me deuoit, en ce que, faiſant profeſſion d'amitié auec moy, & ſçachant bien que ie ne deſirois point que ce que i'auois écrit, touchant la deſcription de l'animal, fuſt diuulgué, iuſques-là que ie n'auois pas voulu luy monſtrer, & m'en eſtois excuſé ſur ce qu'il ne ſe pourroit empeſcher d'en parler à ſes diſciples, s'il l'auoit vû, il n'a pas laiſſé de s'en aproprier pluſieurs choſes, & ayant trouué moyen d'en auoir copie, ſans mon ſceu, il en a particulierement tranſcrit tout l'endroit où ie parle du mouuement des muſcles, & où ie conſidere, par exemple, deux des muſcles qui meuuent l'œil, de quoy il a deux ou trois pages, qu'il a repetées deux fois, de mot à mot, en ſon liure, tant cela luy a plû. Et toutesfois, il n'a pas entendu ce qu'il écriuoit; car il en a obmis le principal, qui eſt que les eſprits animaux qui coulent du cerueau dans les muſcles, ne peuuent retourner par les meſmes conduits par où ils viennent, ſans laquelle obſeruation tout ce qu'il écrit ne vaut rien ; & pource qu'il n'auoit pas ma figure, il en a fait vne qui monſtre clairement ſon ignorance[a]. On m'a dit qu'il a encore à preſent vn autre liure de Medecine ſous la preſſe[b], où ie m'attens qu'il aura mis tout le reſte de mon écrit, |ſelon qu'il aura pû le digerer. Il en euſt ſans doute pris beaucoup d'autres choſes ; mais i'ay ſceu qu'il n'en auoit eu vne copie, que lors que ſon liure s'acheuoit d'imprimer.

a. Voir ci-avant, p. 517, l. 16, et p. 566, l. 17.

b. *Henrici* REGII *Ultrajectini Fundamenta Medica.* (Ultrajecti, apud Theodorum Ackersdycium, anno 1647, in-4.)

Mais, comme il ſuit aueuglement ce qu'il croit eſtre de mes opinions, en tout ce qui regarde la Phyſique ou la Medecine, encore meſme qu'il ne les entende pas ; ainſi il y contredit aueuglement, en tout ce qui regarde la Metaphyſique, de quoy ie l'auois prié de n'en rien écrire [a], pour ce que cela ne ſert point à ſon ſuiet, & que i'eſtois aſſuré qu'il ne pouuoit en rien écrire qui ne fuſt mal. Mais ie n'ay rien obtenu de luy, ſinon que, n'ayant pas deſſein de me ſatisfaire en cela, il ne s'eſt plus ſoucié de me deſobliger auſſi en autre choſe.

Ie ne lairray pas de porter demain à Mademoiſelle la P. S. [b] vn exemplaire de ſon liure, dont le titre est *Henrici Regij fundamenta Phyſices,* auec vn autre petit liure de mon bon amy Monſieur de Hogelande [c], qui a fait tout le contraire de Regius, en ce que Regius n'a rien écrit qui ne ſoit pris de moy, & qui ne ſoit auec cela contre moy, au lieu que l'autre n'a rien écrit qui ſoit proprement de moy (car ie ne croy pas meſme qu'il ait iamais bien lû mes écrits), & toutesfois il n'a rien qui ne ſoit pour moy, en ce qu'il a ſuiuy les

a. Ci-avant, p. 249, l. 31 et suivantes.

b. « La Princesse Sophie » (*Inst.*) « Mais », ajoute le même annotateur, « il y a de la difficulté, à cause qu'elle n'est point appelée *Madame,* estant fille de Roy prétendu. » Sans doute il n'y avait dans la minute que l'abréviation *Mad.*, que l'imprimeur aura complétée à tort en *Mademoiselle.* L'initiale *S.* répondrait bien à ce qui a été dit ci-avant p. 495 : la princesse *Sophie* aurait servi d'intermédiaire entre Descartes et Elisabeth plutôt que la princesse *Louise.* Voir, d'ailleurs, la lettre suivante, p. 629, note c.

c. *Corn. ab* Hogelande *Cogitationes, quibus Dei existentia, item animæ spiritalitas, et possibilis cum corpore unio, demonstrantur ; nec non, brevis historia œconomiæ corporis animalis proponitur atque mechanice explicatur.* (Amstelodami, apud Ludovicum Elzevirium, 1646, pet. in-12.) L'ouvrage est dédié à Descartes.

meſmes principes. Ie prieray Mad. L.[a] de faire ioindre ces deux liures, qui ne ſont pas gros, auec les premiers paquets qu'il luy plaira enuoyer par Hambourg, à quoy ie ioindray la verſion Françoiſe de mes Meditations, ſi ie les puis auoir auant que de partir d'icy, car il y a deſia aſſez long-temps qu'on m'a mandé[b] que l'impreſſion en eſt acheuée. Ie ſuis, &c.

CDLXXIII.

ELISABETH A DESCARTES.

Berlin, 11 avril [1647].

COPIE MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt*, nº 22, p. 125-132.

Publiée par Foucher de Careil, p. 123-125, Descartes et la Princesse Elisabeth (*Paris, Germer-Baillière, 1879*). *Réponse à la lettre précédente, p. 624. Descartes y répondra par la lettre du 10 mai ci-après. Comme variantes, les leçons de Foucher de Careil.*

Monſieur Deſcartes,

Ie n'ay point regretté mon abſence de La Haye, que depuis que vous me mandez y auoir eſté, & que ie me ſens priuée de la ſatisfaction que ie ſoulois auoir en voſtre conuerſation, pendant le ſeiour que vous y faiſiez; il me ſembloit que i'en partois toutes les fois plus raiſonnable, & encore que le repos que ie trouue icy, parmy des perſonnes qui m'affectionnent & m'eſtiment beaucoup plus que ie ne

a. Compléter *Madame la Princesse Sophie*, plutôt que *Madame Louise*, qui ne paraît pas conforme à l'étiquette?

b. Ci-avant, lettre CDLVIII, p. 563.

le merite, ſurpaſſe tous les biens que ie puiſſe auoir ailleurs, il n'approche point de celuy-là, que ie ne me ſaurois neantmoins promettre en quelques mois, ni en predire le nombre, puiſque ie ne vois point que Madame l'Electrice[a]*, ma Tante, ſoit en humeur de permettre mon retour, & que ie n'ay point ſuiet de l'en preſſer, auant que M. ſon fils*[b] *ſoit auprés d'elle, ce qui, ſelon qu'il demande luy meſme, ne ſera qu'au mois de ſeptembre; & peut-eſtre que ſes affaires l'obligeront de venir plutoſt ou de s'arreſter plus longtemps. Ainſi ie puis eſperer, mais non pas m'aſſeurer que i'auray le bonheur de vous reuoir au temps que vous auez propoſé voſtre retour de France. Ie ſouhaite que vous puiſſiez rencontrer en ce voyage le ſucces que vous y demandez, & que, ſi ie n'auois experimenté la conſtance de vos reſolutions, ie craindrois encore que vos amis ne vous obligeront d'y demeurer. Ie vous ſupplie cependant de donner vne addreſſe à ma ſœur Sophie*[c]*, afin que ie puiſſe auoir quelquefois de vos nouuelles, qui ne laiſſeront pas de m'eſtre agreables, combien qu'elles ſeront longtemps en chemin.*

Apres Paſques[d]*, nous irons à Croſſen, qui eſt le domaine de Madame ma Tante, ſur les frontieres de Sileſie, pour y demeurer trois ſemaines ou vn mois, où la ſolitude*

1 puiſſe] puis (*F. de C.*).

a. Elisabeth-Charlotte, électrice douairière de Brandebourg, veuve de l'Electeur George-Guillaume. Elle était comtesse Palatine du Rhin, sœur de Frédéric, le père de la princesse Elisabeth.

b. Frédéric-Guillaume, Electeur de Brandebourg, qui avait épousé, en décembre 1646, à La Haye, Louise-Henriette de Nassau, fille du prince d'Orange Frédéric-Henri.

c. Voir ci-avant, p. 627, l. 12. Ceci confirme le prolégomène de la lettre CDXLV *bis*, p. 495 ci-avant.

d. Le 21 avril.

me donnera plus de loiſir pour la lecture, & ie l'employeray tout aux liures que vous auez eu la bonté de m'enuoyer[a]*, pour leſquels ie vous prie de receuoir icy mes remercimens. I'ay eu plus d'enuie de voir le liure de Regius, pour ce que ie ſay qu'il y a mis du voſtre, que pour ce qui y eſt du ſien. Puiſqu'outre qu'il va vn peu vite, il s'eſt ſerui de l'aſſiſtance du docteur Ionſon, à ce que luy meſme m'a dit, qui eſt capable de l'embrouiller encore dauantage, ayant l'eſprit aſſez confus de ſoy, & il ne luy donne point la patience de comprendre les choſes qu'il a leu ou entendu. Mais quoy que i'excuſerois toutes les autres fautes dudit Regius, ie ne ſaurois lui pardonner l'ingratitude dont il vſe enuers vous, & le tiens tout à fait laſche, puiſque voſtre conuerſation ne luy a pu donner d'autres ſentiments.*

Monſieur Hogelant aura aſſeurement bien reuſſi en ce qu'il a fait imprimer[b]*, puiſqu'il y a ſuiui vos principes, que ie ne ſaurois icy faire entendre a pas vn des doctes de Berlin, tant ils ſont preoccupés de l'eſcole. Et celuy que ie nommois en ma derniere*[c] *ne m'a point veu, depuis que ie luy ay preſté voſtre phyſique, qui eſt vn ſigne aſſeuré que tout le monde ſe porte fort bien icy, puiſqu'il eſt vn des medecins de la maiſon.*

Lorſque ie vous diſois ne me point vouloir ſeruir de remedes pour les apoſtemes que i'ay eu en l'automne, i'entendois de ceux qui viennent de l'apotiquaire, puiſque les herbes rafraichiſſantes & qui purgent le ſang me ſeruent d'aliment au printems, n'ayant d'ordinaire d'appetit en

4 d'enuie] de plaiſir (*F. de C.*).

a. Page 628, l. 1.
b. Page 627, l. 15.
c. Weiss. Voir p. 619, l. 22.

cette ſaiſon pour autre choſe. Ie pretens auſſi me faire ſeigner en peu de iours, puiſque i'en ay pris vne mauuaiſe coutume, que ie ne ſaurois changer a cette heure ſans en eſtre incommodée du mal de teſte. I'aurois peur de vous en donner par ce faſcheux recit de moy meſme, ſi voſtre ſoin de ma ſanté ne m'y auoit porté. Il me donneroit encore beaucoup de vanité, ſi i'en pouuois trouuer d'autre cauſe que l'extreme bonté que vous auez pour

Voſtre tres-affectionnée amie à vous ſeruir,

ELISABETH.

De Berlin, le $\frac{11}{1}$ d'Auril.

CDLXXIV.

Descartes a Heereboord.

Egmond, 19 avril 1647.

Autographe, Paris, *Bibliothèque Victor Cousin*, n° 8.

Clariſſime vir, amice integerrime,

Rogaueram nuper vt velles ſignificare quid ſit actum in diſputationibus theologicis, die 27 Martij 1647 apud vos habitis[a], quod me ſcire mea interſit : nunc vero idem etiam peto de quibuſdam alijs diſputatio-

a. La soutenance de ces thèses fut renvoyée au 16 avril. Le président était Jacobus Triglandius, premier professeur de Philosophie à l'Université de Leyde; et le répondant, un ancien moine, de l'ordre des Capucins, converti à la religion réformée, *ex Monachatu et ordine Capucinorum ad nostram religionem conversus*. Il disputa *De blasphemia Cartesii*. Voir ci-après la lettre CDLXXVII.

nibus, in quibus, vt audio, prætendebatur me ſcripſiſſe ideam noſtræ libertatis maiorem eſſe quam ideam Dei[a]. Hoc, inquam, a te peto, ſi diſputationibus iſtis interfueris; ſin minus, vt ab aliquo alio, qui fuerit auritus & oculatus teſtis, mihi cures ſignificari. Vale, & amare perge,

Clariſſime vir,

Tibi addictiſſimum.

DESCARTES.

Egmundæ, 19 Apr. 1647.

Adresse :

Aen Myn Heer
Myn Heer Heereboor
Profeſſor Philoſophiæ &c.
tot Leyden.

Adrien Heereboord, dans l'Epitre aux Curateurs de l'Université de Leyde, datée du 12 février 1648, que l'on retrouve en tête de ses *Meletemata Philosophica* (Amsterdam, 1665), et que nous avons déjà citée p. 78-80 ci-avant, raconte ce qu'était devenu le cartésianisme à l'Université de Leyde, les années 1644, 1645 et 1646.

En 1644, Heereboord fit soutenir, sous sa présidence, des thèses *contra Cartesium et pro Cartesio*. Mais on lui donna cette année un nouveau collègue en philosophie, Adam Stuart (*Adamus Stevartus*), qui ne voulait rien entendre aux idées nouvelles. Dans diverses soutenances que celui-ci présidait, on lui présentait des corollaires, empruntés à Kepler, Basso, Verulam, Campanella, Descartes, etc., dont Heereboord disait plaisamment : *nova erant homini novo, forte et ipsa authorum nomina*. Comme échantillon de ces corollaires, il en cite cinq, présentés à une soutenance du 14 décembre 1644, par un certain Andreas du Pré (*Disputationum ex*

a. Thèses de janvier et février 1647, présidées par JACOBUS REVIUS, Principal du Collège Théologique de Leyde. Voir aussi la lettre CDLXXVII ci-après et l'*éclaircissement*.

Philosophia selectarum XV, de Angelis), et qui sont manifestement cartésiens :

« *I. Omnium præjudiciorum eversio est necessaria ad veritatem indagandam.* »

« *II. Sine cognitione Animæ et Dei, nulla datur certa Veritatis cognitio.* »

« *III. Illud omne est verum, quod clare et distincte percipimus.* »

« *IV. Causa errorum est voluntas, quæ, cum latius pateat quam intellectus, sæpe se extendit ad ea, quæ intellectus non clare percipit.* »

« *V. Neque concursus divinus, neque voluntatis necessitas, libertatem evertit; imo magis auget et corroborat* »

Heereboord usa cependant de bons procédés à l'égard de son collègue, et s'efforça de l'initier peu à peu à toutes ces nouveautés. Rien n'y fit. Stuart, dans sa *prima disputatio*, le 7 juillet 1645, choisit comme sujet, *de Voluntate Humana*, où il opposait jusqu'à vingt-deux arguments à cette opinion de Heereboord : *de voluntatis humanæ ab intellectus practici ultimo judicio determinatione.*

Heereboord y répondit aussitôt le 15 juillet 1645, *Disp. Select. 19 part. post. : Contra possibilem mundi æternitatem,* par un corollaire où il soutient que son opinion s'appuie et sur la droite raison et sur l'autorité d'Aristote. Mais Stuart ne désarma point, au contraire. Enfin Heereboord, dont on avait, dit-il lui-même, respecté la liberté pendant cinq ans et demi (9 février 1641 — 18 sept. 1646), fut attaqué ouvertement.

Le 18 sept. 1646 (*14 Kal. Oct. 1646*), lors de la soutenance publique d'un jeune homme, Paulus Bimam, *pro gradu Magisterii,* grade que lui conféra Jacobus Golius, le Rev. Triglandius, à la fin de la séance, et lorsque le Sénat académique allait se retirer, fit une objection, ce qui appartenait plutôt au recteur, Ewaldus Screvelius. Triglandius donc s'empara de la seconde des thèses pneumatiques et métaphysiques soutenues par le candidat : *Dubitatio indubitatæ Philosophiæ initium est,* thèse dangereuse, dit-il, thèse toute nouvelle et contraire à Aristote. On devrait s'abstenir de thèses pareilles. Ce fut également l'avis du Sénat académique, que Triglandius mit en demeure de se prononcer, et qui émit un vote à la hâte. Cette thèse menait au scepticisme, surtout si on la transportait de la philosophie dans la théologie.

Mais le blâme retombait à la fois sur Golius, qui avait toléré une pareille thèse dans une soutenance présidée par lui, et sur Heereboord, qui, le 15 juillet 1645, avait aussi présidé une dispute où on lui présenta le corollaire suivant : *Ipse dubitandi actus firmissimum indubitantis est Philosophiæ principium.* C'est pourquoi, huit jours après, dans une autre séance du même genre, Golius prit la parole, et protesta que cette thèse ne menait nullement au scepticisme et à l'athéisme, que, d'ailleurs, elle

n'était pas nouvelle, ni contraire à Aristote. Heereboord ajouta, le 10 nov. 1646, qu'elle ne faisait que confirmer ce qui était communément admis, dans la pratique, par Aristote et par des philosophes, *hominibus ἀριστοτελικωτάτοις* : il cite Alexandre d'Aphrodisias, Averroes, S[t] Thomas, Duns Scot, et Fonseca, Scaynus, Vallius, etc.

Cependant Heereboord interrompit ses leçons publiques, *ex justissima causa,* dit-il, et ne les reprit que le 17 janvier 1647, par un discours *De libertate philosophandi,* dont il donne cet extrait :

« Renunciandum esse omnibus mentium nostrarum idolis, eradicandas » esse opiniones præconceptas, tollenda omnia præjudicia, et animum ad » Philosophiam esse adferendum, qualis est infantis in quo nihil pictum » est aut fictum aut scriptum actu, sed quidvis fingi, pingi, scribi in eo » potest. Hanc fuisse viam tritam ac calcatam Aristoteli et præclaris » semper omnium seculorum ubivis gentium ingeniis, ac nostro ævo » Illustri D. VERULAMIO in aureo opere *Instaurationis magnæ et de Augmentis scientiarum,* atque etiamnum teri et calcari ingenio incomparabili, veritatis ex caligine et servitute emergentis promotori unico, » D. RENATO CARTESIO ; a quo Heroe si semel didicerimus moderari ac » cohibere mentis nostræ assensum ab iis de quorum veritate non certo » constat, et mentem nostram ab omnibus præjudiciis liberare, tum » demum ista animi, ista judicii, inæstimabilis libertas, reducta nobis » fuerit ac restituta... » (P. 13, edit. 1665.)

Dans ce discours on remarque aussi une apostrophe ou προσφώνησις, vraiment dithyrambique, « *ad Renatum Cartesium absentem non aliter ac si præsens præsentem compellassem : Salve, Philosophorum maxime, Veritatis, Philosophiæ, Libertatis in Philosophando. Stator, Assertor, Vindex...* »

Heereboord fait ensuite, — mais à la date de 1648, son Epître aux Curateurs étant du 12 février 1648, — un bel éloge de Descartes, racontant l'histoire de ses travaux et de ses publications en 1637, 1641 et 1644. Deux passages, entre autres, sont particulièrement à signaler, et Revius ne manquera pas de le faire en 1650, dans sa réponse à Heereboord, intitulée : *Statera philosophiæ Cartesianæ etc.* Voici ces deux passages :

1° « Renatus des Cartes, genere ac familiâ nobilis, sed ingenio longe » nobilior, a multis jam annis totus in id incubuit, ut methodum » quandam quæsiverit et invenerit, indagandi veritatem rerum certam » in natura ac scientiis, eaque usus fuit, atque utitur etiamnum in » Ratione suâ ac mente dirigenda... » (P. 71, edit. 1648 ; p. 14, edit. 1665.)

Cette phrase de Heereboord lui attire la remarque suivante de Revius :

« De nobilitate *generis* Cartesii, quod ait credere malo, quam investi-

» gare. In quo nec ullum operæ pretium est. Neque enim nobilitatem » generis sequitur veritas doctrinæ, præsertim cum *Causa Dei et Reli-* » *gionis* agitur (v. 1, Cor. 1, 26). Neque si quis terræ filius idem diceret » quod Cartesius, inde doctrinam ejus ex vera falsam reddi Heereboortius, » ut opinor, concedet. De *ingenii* nobilitate faterer, si ea in solo *acumine* » consisteret; verum haud ita est, nam *judicio sano et recto* insuper opus » est, quæ multum a Cartesiano ingenio abfuerunt... » (*Statera etc.* p. 7-8.)

2° A propos des études et des découvertes mathématiques de Descartes, Heereboord disait :

« Quin (si artifici credendum est de sua arte) narravit mihi non semel » vir celeber. D. Iacobus Golius, Mathematum apud nos professor, » D^r. Cartesium veterum omnium ac recentiorum ingenia hîc subvertisse, » et id in Mathesi præstitum dedisse, quod vires ingenii humani vide- » retur superasse, et dissolvisse quod ἄλυτον fuisset habitum. Postquam » vero D. des Cartes tam feliciter versatus esset in Mathematum exer- » citio, num pari felicitate sibi succederet sua Methodus in aliarum » Philosophiæ partium controversiis et difficultatibus enodandis, tentare » voluit. »

A quoi Revius répond malignement :

« Hactenus Heereboortius. Qui 1. recte facit, quod, cum Mathemati- » carum scientiarum prorsus expers sit, artifici insigni D. Golio in iis » credendum putet. Cui ego addo D. a Schoten, qui nisi magni faceret » Mathemata Cartesiana, Geometriam ejus in latinam linguam non ver- » tisset, et adjectis diagrammatis expolivisset. Illis ergo artificibus et ipse » libenter accedo. Quanquam non ignoro ab aliis etiam inter suos Carte- » siana Mathemata fuisse impugnata (v. Ep. ejus ad. Dinet, pag. 144; » Digbey, de nat. corp. etc. variis in locis). 2. Recte et hoc, quod eum *in-* » *solubilia dissolvisse* ait; neque quænam ea sint ostendit, id enim eum » ignorare facile credo. 3. Minus recte, quod cum Mathematicis in sua » arte credat, Theologis in sua credere gravetur, sed eos, si sua adversus » ejus opiniones defendant, conviciis onustos dimittat. » (*Statera etc.*, p. 9.)

Tout le débat qui va suivre, lettre CDLXXVII ci-après, portera sur quatre thèses soutenues en janvier et février 1647, et dont Descartes rend Revius responsable, ainsi que sur un corollaire du 6 avril, dont l'auteur est Triglandius. Revius, Docteur en Théologie, était régent ou préfet du Collège théologique de Leyde; Heereboord était son sous-régent. Triglandius était premier professeur de Théologie à l'Université de Leyde.

CDLXXV.

Descartes a Mersenne.

Egmond, 26 avril 1647.

Autographe, Bibl. Nat., fr. n. a. 5160, f°s 44 et 45.

La 71e de la collection La Hire (primitivement 13); numéro (60) du classement de Poirier. Une feuille, grand format, pliée en deux : premier feuillet écrit au recto *et au* verso; *second feuillet au* recto *seulement; l'adresse au* verso, *avec un cachet rouge où l'on voit très distinctement un R et un C entrelacés. Non publiée par Clerselier; serait-ce à cause du dédain manifesté à l'égard d'un Jésuite?*

Mon Reu^nd Pere,

Il y a deſia aſſez long tems que i'ay receu deux de vos letres; mais i'ay touſiours eſté depuis, ou hors du logis, ou tellement occupé aux iours qu'il faloit eſcrire, que ie n'ay pû auoir plutoſt loyſir d'y reſpondre.

En la premiere, vous me demandiez mon ſentiment des eſcrits du Pere Fabri, & ie la receu, eſtant a la Haye [a], en meſme tems que Mr de Zuylichem receut auſſy le liure du P. Fabri [b] que vous lui auiez enuoyé, de façon que i'eu loyſir de le feuilleter, auant qu'il fuſt relié. Mais, autant qu'il m'en ſouuient (car ie n'en marquay rien, ſinon en ma memoire), c'eſt vn homme qui a beaucoup d'eſprit & beaucoup d'ardeur; mais il me ſemble qu'il va trop viſte, pour pouuoir eſtablir

a. Voir ci-avant, p. 624, l. 5-6.

b. Page 498, *note* b.

quelque chofe de folide. l'en ay vû vne preuue, tout au commencement de fon liure, ou, voulant eftablir vne pefanteur inherente dans les corps qu'on nomme pefans, il dit que ces corps ne peuuent eftre attirez par la terre, ny pouffez vers elle par quelque matiere fubtile (ce qui eft contre moy), d'ou il conclud qu'ils doiuent donc auoir eux mefme vne qualité qui les face defcendre. Puis, pour prouuer qu'ils ne peuuent eftre pouffez vers le centre de la terre par vne matiere fubtile, il dit que cete matiere fubtile eft la lumiere, felon l'opinion de ceux qui l'ont inuentée (c'eft à dire de moy), & que, par confequent, il faudroit que les corps, qui font en des caues obfcures, n'euffent pas autant de pefanteur qu'eftant expofez au foleil ; mais que nous experimentons le contraire. Par ou l'on peut voir qu'il a veritablement leu mes efcrits, mais qu'il les a bien mal entendus ; car ie n'ay iamais dit que la matiere fubtile fuft la lumiere, ny auffy qu'elle fuft la pefanteur, mais qu'elle a plufieurs diuerfes actions, l'vne defquelles excite en nous le fentiment de la lumiere, & l'autre fait defcendre les corps pefans vers la terre. Et ces deux actions ne s'empefchent aucunement l'vne l'autre, ainfy que i'ay affez prouué ; mefme la demonftration en eft fi claire, par les regles des Mechaniques, que ie n'ay pû auoir bonne opinion d'vn homme qui efcrit *de motu,* & qui ne l'a pas entenduë ; c'eft pourquoy, apres auoir vû cela, ie n'ay plus fait que parcourir les titres de fon liure, & ie n'y ay rien rencontré, qui m'ait donné enuie d'en voir dauantage

Vous m'auez auffy propofé vne queftion, pourquoy,

lorſque le poiſſon eſt cuit, on peut toucher le fonds du chaudron ſans ſe bruſler, & que le meſme n'arriue pas lorſque le poiſſon n'eſt pas encore cuit. Mais, ayant voulu voir ſi cete experience, que vous ſupoſiez tres certaine, eſtoit vraye, i'ay trouué que, ſoit que le poiſſon fuſt cuit, ſoit qu'il ne le fuſt pas, pendant que l'eau eſtoit bouillante, le fonds du chaudron eſtoit touſiours egalement chaut, mais que ſa chaleur n'eſtoit pas ſi grande qu'on ne le puſt toucher de la main. Dont la raiſon eſt, qu'eſtant immediatement ioint a l'eau, ſes parties ne peuuent eſtre gueres plus agitées par le feu que celles de cete eau, qui, s'entreſuiuant & ſe ſoutenant les vnes les autres, ne peuuent eſtre ſi fort esbranlées, que feroient celles du cuiure, ſi le chaudron eſtoit vuide.

Vous m'auez demandé vne autre queſtion, en voſtre derniere letre, a ſçauoir pourquoy le ſel, apres pluſieurs cohobations, ſe change en vne liqueur douce. Mais, encore que ie n'aye point fait cete experience, il m'eſt bien ayſé de l'expliquer par mes principes; car, comme i'ay dit que l'eſprit ou huile de ſel eſt aigre & non pas ſalée, a cauſe que la figure des parties du ſel dont elle eſt compoſée, ſe change par la violence du feu, ainſi on peut dire qu'elle ſe change d'vne autre façon par vn autre feu moins violent & autrement appliqué, en ſorte que le ſel deuient doux.

Vous m'auez auſſy demandé que ie vous enuoyaſſe la demonſtration de ce que ie vous auois eſcrit, touchant la regle pretenduë pour les vibrations. Mais ie vous diray qu'en changeant mes papiers de place,

i'ay egaré la letre, ou vous m'auiez eſcrit cette regle[a], & le brouillon de ce que i'auois remarqué en l'examinant[b], de ſorte que ie ne vous y puis ſatiſfaire iuſques a ce que ie ſois aupres de vous & que vous me faciez reuoir cete regle auec ce que ie vous en ay mandé. Et pource que i'eſpere eſtre a Paris dans 6 ou 7 ſemaines[c], ie me reſerue a ce tems la a vous en entretenir plus au long, & ie ſuis,

Mon Reu^nd^ Pere,

Voſtre tres humble &
tres zelé ſeruiteur,

DESCARTES.

D'Egmond, le 26 Au. 1647.

Adresse :

Au Reuerend Pere
Le Reu^nd^ Pere Mercenne
Religieux Minime
A Paris.

a. Lettre du 15 septembre 1646. Voir p. 622, l. 7-8.
b. Lettre CDLXVII, p. 595, l. 13.
c. Descartes s'embarquera à Flessingue le 9 juin. Voir ci-après, lettre à Picot, du 8 juin 1647.

CDLXXVI.

DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

Egmond, 26 avril 1647.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, tome II, p. 450 (A) et p. 457 (B).

Lettre citée une première fois par Baillet, II, 323, conjointement avec une autre lettre du 8 juin 1647, que nous donnerons ci-après. Voici deux autres citations :

A « *Il* (*M. Defcartes*) *travailloit beaucoup & long-tèms, non feulement avant le difner, mais encore principalement depuis quatre heures aprés midy fort avant dans la nuit; & les moindres occupations le mettoient toûjours dans une application trés-profonde. Mais dans les deux ou trois derniéres années de fa vie, il parut un peu plus rebuté du travail de la plume, quoy que fon efprit demeurât toûjours le même pour la méditation & pour l'art de rèver. Il donnoit volontiers le tèms d'aprés fon diner à la converfation de fes amis, à la culture des plantes de fon jardin, ou à la promenade* [en marge : Lettr. MS. à Picot du 26 Avril 1647]. *Il aimoit affez les exercices du corps & les prenoit fouvent dans le tèms de fa récréation* [Ibid. : Lipftorp, p. 86]. *Il montoit volontiers à cheval, lors même qu'il pouvoit aller en gondole par les canaux. Mais fa vie fédentaire le def-accoûtuma tellement de cette forte de fatigue, que depuis environ l'an 1645, il ne pouvoit plus fupporter d'autre voiture, que celle du carroffe & du bateau.* »

(Baillet, II, 450.)

B « Tout le domeftique de M. Defcartes étoit compofé de François & de Flamans ; mais à fon voyage de France en 1644, il s'étoit trouvé incommodé de la compagnie des uns & des autres. C'eft ce qui l'avoit fait réfoudre de fe paffer d'eux au voyage fuivant, qu'il fit en 1647, & d'en prendre un à Paris que l'air des païs étrangers n'eût point gâté. »

Je ne méneray avec moy, *dit-il à l'Abbé Picot* [*en marge : Lettr. MS. à Picot du 26 Avril 1647*], aucun

valet dans ce ſecond voyage. Car les Flamans ſont incommodes en voyageant; & les François qui ont été en ce païs, ne valent rien pour la France. C'eſt pourquoy je voudrois bien que quelqu'un de vos gens voulût me chercher quelque jeune garçon, qui fût propre à me ſuivre pendant le voyage.

(Baillet, II, 457.)

D'autre part, l'exemplaire de l'Institut donne cette note MS., t. III, p. 60, en marge de la lettre que nous avons imprimée p. 587 ci-avant (voir p. 588, note *a*) : « ... *il veut parler de la préface des* Principes, *qu'il n'a achevée que vers la fin d'avril 1647. Voyez la 21e à Picot, du 26 avril 1647, où il dit qu'il est ſi dégouté de faire des livres, qu'il ne fera peut-eſtre qu'une préface d'une page ou deux*... » Cette préface cependant ne sera écrite qu'en juin ou juillet. Voir ci-après la lettre du 8 juin 1647 à Picot.

ADDITIONS

ADDITIONS

LETTRE CCCXII, page 3 et *suiv.*

La version de Clerselier renferme quelques additions au texte de Beverwick. Quoiqu'elles semblent son œuvre propre, il n'est pas sans intérêt de les signaler.

Page 4, l. 9, après *inventi :* spécification de la découverte faite par Hervey, à savoir *des petits passages par où le sang coule des arteres dans les veines.*

Page 5, l. 11, après *diastolen.* — *C'est aussi ce qui cause celuy* (le Diastole) *des Arteres, estant certain que le sang qui se dilate dans le cœur ne peut ouurir les petites portes de la Veine Arterieuze et de la grande Artere, sans pousser en mesme temps tout l'autre sang qui est contenu dans les Arteres.*

Page 6, l. 5, au lieu de *etc.* — *et plusieurs autres particulieres obseruations sont autant d'experiences qui prouuent ces Anastomoses.*

LETTRE CCCXIV, page 9.

TRADUCTION DES PIÈCES EN FLAMAND.

Décision du Vroedschap[a] *d'Utrecht* [voir notre t. III, p. 696, 1°]. — Du lundi 5 juin 1643. — Les Sieurs Me François Van de Pol et Peter Van Leeuwen sont requis et commis à fin d'examiner, avec MM. les Professeurs Dematius et Mathæus, certain livret publié par le Sr Descartes contre le Sr Voet, et d'en faire rapport au Vroedschap.

a. Le *Magistrat,* dans la langue de Descartes.

Citation lancée contre Descartes [voir notre t. III, p. 696, 2°]. — Le Vroedschap de la Ville d'Utrecht étant venu à apprendre que depuis peu a été publié et répandu certain livret imprimé au cours de l'année 1643, à Amsterdam, par Louys Elsevier, et intitulé : *Epistola Renati des Cartes ad celeberrimum virum etc.*, ainsi que, peu de temps auparavant, certaine lettre, dont la suscription est : *Admodum Reverendo Patri Dineto etc.*, et que, dans la dernière publiée de ces pièces, le nom de certaine personne, qui exerce dans cette Ville des fonctions publiques, est constamment mis en jeu, et que ses actions, sa vie, son commerce et ses manières, ses études, doctrines et institutions sont tellement décrits que, d'après le jugement d'hommes impartiaux et compétents, dont l'avis a été demandé à ce sujet, une personne, d'humeur et de condition telles qu'elles sont ainsi décrites, serait non seulement inutile, mais même nuisible au plus haut point dans des charges publiques, soit de l'Académie, soit de l'Eglise.

A ces causes, prenant la chose à cœur et ayant considéré comment la vérité en peut être le mieux recherchée et comment doivent être assurés au plus haut point la tranquillité de la Ville, le service de l'Eglise d'ici, et en même temps l'éclat de l'Académie ; empêchés tout trouble, scandale et mauvais exemple ; Nous avons trouvé bon d'examiner l'affaire de plus près :

A quelle fin Nous serions bien d'avis, si le susdit Des Cartes se tenait dans la juridiction de notre Ville, de le contraindre à munir ses deux Traités précités de toutes preuves utiles, afin que, la personne qui s'y trouve mentionnée ayant été contradictoirement entendue, il soit alors procédé comme le demanderaient l'équité de la cause et le bien de l'Académie et de l'Eglise. Mais, vû que le susdit Des Cartes se tient en dehors de la juridiction de cette Ville, et que l'on n'est pas ici certain de l'endroit où il réside, il suit de là que Nous avons trouvé bon de faire connaître par publication que ledit Des Cartes ait à se présenter ici à Utrecht dans le délai de trois semaines (à quelle fin il jouira de libre accès et recès), pour fournir du contenu de ses Traités précités telles vérifications qu'il jugera utiles à son intention, et afin que, la personne en question ayant été entendue contradictoirement, et ses preuves vues, il soit au reste procédé ainsi qu'il conviendra. Et pour que le susdit Des Cartes en puisse mieux avoir connaissance, Nous avons fait afficher ceci partout où il est de coutume pour les publications de la Ville.

Ainsi publié après une sonnerie de cloche de l'Hôtel-de-Ville d'Utrecht, *more solito*, le 13 juin 1643, par moi, C. de Ridder.

Réponse de Descartes, en date du 6 juillet 1643 [t. IV, p. 9 à 12] :

Messieurs,

J'ai sujet de remercier Vos Seigneuries de ce que mes justes plaintes les ont amenées à examiner la vie d'un homme qui, ayant une charge publique

de votre Ville, m'a offensé au plus haut point; comme aussi de ce qu'il a plu à Vos Seigneuries de m'en aviser, afin que je pusse encore faire devant Elles telle déposition que je croirais utile à mon intention, en cas que j'aurais négligé quelque preuve suffisante de ce que j'ai écrit de lui. Et à cette occasion je devrais me rendre à Utrecht pour y aider Vos Seigneuries et me mettre à leur disposition selon mon pouvoir, en tant que je pourrais juger que ma présence serait nécessaire dans ce but, et que mon intention serait de le traduire en justice devant Vos Seigneuries. Mais, de même que c'est publiquement que j'ai été offensé par lui, c'est publiquement, comme il le convenait, que j'ai plaidé ma cause. Et ayant entrepris de satisfaire le lecteur équitable et de trouver crédit auprès de lui, j'ai eu soin de rédiger de telle façon mon dernier imprimé, dont la suscription est : *Epistola Renati des Cartes ad celeberrimum virum etc.*, que, partout à côté de ce que j'ai écrit de cet homme, on trouve les preuves requises pour le vérifier, en tant qu'on peut raisonnablement les exiger de moi. D'après ce dessein, j'ai laissé de côté diverses de ses actions particulières qui me sont connues, pour n'être pas tenu d'en fournir des témoignages, et j'ai seulement touché quelques-unes de ses actions qui ont eu lieu publiquement ou du moins en présence de personnes qui ont charges publiques de Vos Seigneuries, et de qui Elles peuvent savoir la vérité, s'il y a quelque doute à ce sujet. De plus, je me suis particulièrement occupé d'examiner ses écrits, de sorte que l'on a plutôt à voir les endroits que j'ai signalés et mentionnés, pour connaître avec quel droit j'ai pu le censurer. Et bien qu'il n'ait pas eu à répondre des calomnies du livre scandaleux naguère imprimé en votre Ville sous le titre *Admiranda Methodus novæ Philosophiæ Renati des Cartes* ou *Philosophia Cartesiana*, et qu'il cherche à s'en excuser, ainsi qu'on me l'a mandé, Vos Seigneuries trouveront, en tout cas, différentes autres choses par lesquelles j'ai clairement montré, seulement d'après les écrits qui portent son nom et qu'il ne peut pas démentir, ce qu'on doit penser sur ce qu'il a plu à Vos Seigneuries d'examiner, à savoir s'il est digne de ses emplois. En sorte que les hommes impartiaux et compétents qui ont jugé qu'une personne d'humeur et de condition telles que je les ai décrites, serait non seulement inutile, mais même nuisible au plus haut point dans des charges publiques, soit de l'Académie, soit de l'Eglise, l'ont condamné et semblent avoir prononcé la sentence contre lui. Car je n'ai quasi partout fait que produire mes raisons, laissant au lecteur sa liberté pour en tirer les conclusions qui s'en peuvent déduire. En sorte que cet homme ne peut se laver de ce que les personnes impartiales ont conclu contre lui, si ce n'est qu'il réfute mes raisons par d'autres tellement solides que je ne puisse prouver qu'elles sont sans force, et que les lecteurs impartiaux puissent conclure contre moi. Mais néanmoins, puisque tout le monde juge qu'il est le principal auteur des calomnies qui se trouvent contre moi dans le livre diffamatoire ci-dessus mentionné, je prie Vos Seigneuries de bien vouloir rechercher à cet égard la vérité, que l'on peut savoir pleinement par l'imprimeur et autres, et de

ne pas souffrir que cet homme cherche à abuser Vos Seigneuries en une chose qui est si claire. En quoi je n'attends pas seulement l'effet de votre civilité, mais je compte aussi sur mon bon droit; car, si Vos Seigneuries considèrent bien ce que j'ai écrit touchant cet homme, Elles trouveront que, dans la juste défense de mon honneur, j'ai particulièrement tâché à procurer le bien commun, et à assurer la dignité de votre Ville et de votre Académie. C'est pourquoi je m'étonne de la façon dont Vos Seigneuries ont usé pour me faire connaître leur détermination, comme si j'étais si peu connu en ces Provinces, et en particulier dans leur Ville, qu'on ait pu vouloir paraître ignorer ma résidence, ou comme si j'avais commis quelque action blâmable, ou enfin comme si Vos Seigneuries eussent eu quelque juridiction sur moi, ce que je suis ici obligé de dénier, et en cas que Vos Seigneuries le prétendraient, de protester d'injure. Mais je n'attends rien de semblable de votre prudence, et je pense seulement de ce procédé que Vos Seigneuries ont voulu faire connaître que ce n'est qu'à leur grand regret qu'elles se voient obligées d'examiner les mœurs et la vie de cet homme, et que leur dessein est que, de même que tout le différend que j'ai eu avec lui est contenu dans des livres imprimés, de même tout ce qui pourra encore s'ensuivre soit rendu public par l'impression, afin que tout le monde puisse le juger. Or, pour cela, en cas que dans mes écrits il se trouve quelque remarque particulière sur laquelle Vos Seigneuries désireraient de plus amples éclaircissements, je les leur fournirai très volontiers de la même façon et je témoignerai ainsi combien je les estime et combien je suis véritablement, Messieurs, de Vos Seigneuries le très humble et très respectueux serviteur, Descartes.

D'Egmond op de Hoef, le 6 juillet, style nouveau, 1643.

Acte de réception de la lettre précédente (t. IV, p. 12-13). — Samedi, le 1 juillet 1643, après-midi. — Lecture est faite d'une missive close, en français, signée Descartes, datée d'Egmond op de Hoef le 6 juillet, style nouveau, 1643, et adressée à Messieurs les Bourgmestres et au Vroedschap de la Ville d'Utrecht, avec une traduction déjà imprimée (dont un paquet d'exemplaires était joint à l'envoi), sous le titre ***Réponse du Gentilhomme René Descartes, Seigneur du Perron, à la publication de Messieurs du Vroedschap de la Ville d'Utrecht, faite le 13 juin de l'année 1643.*** L'affaire est mise à rapporter pour le retour de Monsieur le Premier Bourgmestre.

Voir ci-après, lettre CCCXVIII (*Additions*, p. 649), la suite des actes du Vroedschap d'Utrecht concernant cette affaire.

LETTRE CCCXVII, PAGE 17.

TRADUCTION.

Monsieur Gérard Brandt,

J'envoie mon horloge à V. S[ie], en La priant de bien vouloir faire faire la chaîne et la placer ainsi que nous en avons parlé ensemble, sauf que j'avais dit une chaîne de 12 aunes, ce qui serait trop long, à ce que je crains, donnerait beaucoup de peine pour la placer, et la ferait emmêler plus facilement. C'est pourquoi je pense qu'il sera mieux de la faire longue au plus de la moitié, à savoir aussi longue que la corde que j'ai mise à côté de l'horloge. J'envoie aussi les poids et la poulie à laquelle le plus petit poids doit être attaché. Excusez-moi, si j'écris si mal en flamand. Je suis de V. S. le très affectionné ami, Descartes.

D'Egmond op de Hoef, le 18 juillet 1643.

A Monsieur, Monsieur Gérard Brandt, aux Douze heures, sur le Rockinne, près de la Bourse, à Amsterdam. — Port payé.

LETTRE CCCXVIII, PAGES 20 A 23.

TRADUCTION DES PIÈCES EN FLAMAND.

Acte du Vroedschap d'Utrecht [ci-dessus t. IV, p. 20, 1°]. — Du Lundi 7 août 1643. — Lecture est faite de l'avis donné, sur la demande de MM. les Bourgmestres, par plusieurs Professeurs touchant les écrits de Des Cartes contre M. le Professeur Voetius, ainsi que d'attestations, tant de l'honorable Conseil de l'Eglise que de Professeurs de l'Académie d'ici, concernant la vie, le commerce et façon d'être, etc. de D. Voetius. Il est décidé, à l'unanimité, d'entendre spécialement sur plusieurs points, ou de soumettre à des interrogations à ce sujet, M. le Professeur Regius, auquel Des Cartes s'en réfère ici et là. Sont, de plus, commis, pour faire, avec MM. les Bourgmestres et les autres Commissaires déjà désignés, la censure sur les écrits précités de Des Cartes, MM. Nypoort, Eck, De Goyer et Van der Woerdt ou ceux qui pourront le plus souvent y vaquer.

Acte du Vroedschap d'Utrecht [t. IV, p. 20, 2°]. — Du Mercredi 6 septembre 1643. — MM. les Bourgmestres rendent compte comment, en suite de la résolution prise le 7 août dernier, quelques questions ayant été posées à M. le Professeur Regius, il a tergiversé et refusé d'y répondre, en en demandant une copie et du temps pour délibérer. Il est entendu

qu'on doit lui donner une copie des questions ; que d'ailleurs la commission déjà constituée doit poursuivre ses informations sur l'écrit contre Des Cartes, conformément à la résolution précitée ; qu'elle doit également mander encore une fois devant elle ledit Regius et lui demander s'il a réfléchi suffisamment aux questions posées, et en cas de refus réitéré d'une réponse catégorique, lui témoigner son mécontentement.

Acte du Vroedschap d'Utrecht [t. IV, p. 20, 3°]. — Du Mercredi 13 septembre 1643. — Est arrêté et aussitôt publié l'acte du Noble Vroedschap d'après lequel deux lettres, publiées par Des Cartes à blâme et lésion d'honneur de D. Voetius, sont déclarées écrits diffamatoires et *famosi libelli*, etc., comme il est à voir dans le Registre des publications.

Registre des publications de la ville d'Utrecht (ibid.) :

Le 13 Septembre [1643].

Le Vroedschap de la Ville d'Utrecht ayant trouvé bon, d'abord de fonder dans cette Ville une Ecole Illustre, et plus tard de l'ériger en Académie, avait, pour la rendre recommandable en tant qu'il dépendait de lui, par des informations prises auprès de différentes personnes savantes et bien qualifiées, recherché, pour les appeler du dehors comme Professeurs, des hommes tels qu'en science, piété et droiture, ils fussent d'une vie excellente, et il en avait trouvé et choisi de tels après une mûre délibération et avec une circonspection toute particulière. Sauf que l'un d'eux s'est plus occupé de l'affaire de René Des Cartes, Seigneur du Perron, et de sa philosophie, qu'on eût pu le désirer, tous ont rendu et rendent encore, au profit de cette Académie, de signalés services par leur science, leur piété et leur zèle, à la grande satisfaction du Magistrat et de tous les honnêtes gens. Parmi eux D. Gisbertus Voetius, Docteur et Professeur en Théologie et Pasteur de l'Eglise, n'a du moins jamais été trouvé que donnant une solide instruction, édifiant dans ses prédications, subtil dans ses disputations, détestant et détruisant les opinions athéistes, libertinistes et hétérodoxes contraires à la Sainte Ecriture, ramenant à la vraie religion beaucoup d'égarés, par son enseignement et par l'exemple d'une vie de dévotion, extirpant des cœurs ingénus les superstitions invétérées ou recueillies avec crédulité, en sorte que l'on ne pourrait demander ou désirer rien autre chose d'un professeur de théologie et d'un ministre. Mais, de même que toutes ces bonnes qualités le font agréer de tous les hommes honnêtes et pieux, de même elles excitent contre lui chez les ennemis de la vérité une haine et une envie violentes, ainsi qu'on l'a vu de divers côtés et en particulier par deux certaines lettres imprimées et publiées sous le nom dudit Des Cartes, l'une écrite à un jésuite nommé Dinet, et l'autre intitulée : *Epistola Renati des Cartes ad celeberrimum virum etc.* Dans ces lettres, Des Cartes accuse D. Voetius de nombreuses impiétés, méchancetés et vices, comme : qu'il abuserait de ses prédications

pour des mensonges, des injures grossières, des excitations à querelles et séditions, des diffamations de diverses personnes, des censures indécentes contre les grands; qu'il mépriserait le Haut Pouvoir, serait hypocrite, opiniâtre, vindicatif, exercerait une tyrannie sur ses collègues et chercherait à se mettre au-dessus de tous les hommes, serait cause de séditions qui auraient eu lieu sous son rectorat de l'Académie et continueraient encore dans la république; que, de plus, il exhorterait le gouvernement de cette Ville à procéder contre lui, Descartes, et à le condamner, en tant qu'il a blâmé ledit gouvernement d'avoir interdit de vendre dans cette Ville une réponse de Regius à certaines thèses, quoique tout le monde sût bien que cette réponse était honnête et modérée.

De tout ce qui précède, MM. du Vroedschap ayant eu connaissance, et pour autant que l'innocence de D. Voetius était notoire à quiconque le connaissait bien, ils avaient, le 13 juin dernier, par publication après une sonnerie de cloches, fait savoir audit Des Cartes qu'il eût à se présenter en cette Ville dans le délai des trois semaines courant d'alors, sous garantie de libre accès et recès, pour établir comme vrai le contenu des deux lettres précitées, en tant qu'il le jugerait utile à ses intentions. Sur quoi ledit Des Cartes, dans sa missive du 6 juillet suivant, a écrit, entre autres choses, auxdits MM. du Vroedschap que son dernier imprimé, dont la suscription est *Epistola Renati Descartes ad celeberrimum virum etc.*, est rédigé de telle façon que les preuves requises pour vérifier ce qu'il a écrit de cet homme, s'y trouvent partout, en tant qu'on peut les exiger de lui raisonnablement, et que, dans cette vue, il a laissé de côté différentes de ses actions qui lui étaient connues, pour n'être pas tenu à en fournir des témoignages; disant, entre autres, dans la même missive, que le Vroedschap, considérant ce qu'il a écrit à ce sujet, trouverait qu'avec la défense légitime de son honneur, il avait particulièrement cherché à procurer le bien commun et à assurer la dignité de ladite Ville et Académie. Laquelle missive ayant été d'abord lue et examinée par MM. du Vroedschap, leurs Exc. l'ont fait voir et examiner, comme de raison, avec les deux autres visées dans la publication préalable, par leurs Exc. Commissaires et autres personnes impartiales, du rapport desquels il s'ensuit que ledit Des Cartes se plaint à tort d'avoir été offensé au plus haut point par D. Voetius, puisqu'il n'en produit pas la moindre preuve, mais seulement tire des conséquences de fausses présuppositions, et fonde sur des conjectures incertaines et des présomptions erronées son accusation contre D. Voetius d'être auteur, fauteur, correcteur ou coopérateur de différents écrits, par lesquels ledit Descartes prétend être offensé. D'autre part, il a paru à leurs Exc. être controuvé et nullement véritable que ledit Des Cartes eût contre D. Voetius une cause quelconque de le blesser si énormément dans sa bonne renommée et réputation; que plutôt il lui a plu d'agir à la façon des Jésuites, dont on sait qu'il a été l'élève, et qu'il les a toujours grandement révérés et honorés; qu'il n'a, à l'appui de ses vilaines et méchantes diffamations et injures, apporté aucune preuve que des ouï-dire

et faux rapports de téméraires et impudents menteurs, ennemis de ce Gouvernement, de cette Académie et de la Religion réformée. Et vû que l'innocence de D. Voetius susnommé est bien connue dudit Vroedschap et qu'aussi (bien que sans nécessité) elle est affirmée par attestations tant de particuliers que de divers de ses collègues le plus considérés, ainsi est que le même Vroedschap, par les présentes, déclare que les deux lettres précitées ne sont autre chose que des écrits diffamatoires et *famosi libelli*, dans lesquels non seulement ledit D. Voetius est énormément blessé dans sa bonne renommée et réputation, mais aussi l'Académie est intéressée, les Professeurs en particulier sont diffamés et le Gouvernement de cette Ville est vilipendé. A ces causes, il interdit à tous et à chacun, en quelque langue que puissent se trouver les lettres précitées, de les imprimer, apporter, vendre ou distribuer à l'intérieur de cette ville ou sous sa franchise, soit directement ou indirectement, en secret ou publiquement, sous peine de correction arbitraire d'après les circonstances de l'affaire, et sauf réserves de M. l'Officier de la Ville contre ledit Des Cartes pour cause de quelqu'un desdits actes.

LETTRE CCCXX, PAGE 27.

Ligne 7. — La leçon « *8 jours* » paraît incompatible avec la teneur de la lettre précédente (voir p. 24, l. 15) du 17 octobre. A cette dernière date, Descartes attend des nouvelles d'Utrecht, et il ne sait certainement point encore que le nom du Prince d'Orange « a calmé toute la tempeste ». Il semble donc qu'il faille lire « *3 jours* », ce qui, à compter du 21 octobre, indique précisément le 18 comme la date à laquelle Descartes reçut d'Utrecht les nouvelles qu'il attendait et qui le rassurèrent.

CCCXXIV *bis*.

BRASSET A DESCARTES.

[La Haye], 10 novembre 1643.

MINUTE, Bibliothèque Nationale, *fr. 17895, f. 375, verso.*

En tête du MS. : « A M. Des Cartes, du 10 Nbre 1643. » — *Brasset, comme secrétaire de l'ambassade de France, était au courant des démarches de Descartes auprès de l'ambassadeur La Thuillerie.*

Monsieur,

Vous attribuez a faueur ce que ie croy deuoir a vostre merite; & quand vous remarquez le long tems que i'ay commencé de le connoistre, vous auez grande raison de vous promettre que ie tascheray, en toutes occasions, de vous faire veoyr des marques reelles de l'estime que i'en fay. Celle qui s'en est presentée depuis quelques iours, me desplaist, parce qu'elle vous fasche, & que ceux qui l'ont esmeüe, ne vous laissent pas la liberté de vous en demesler comme certainement vous pouriez faire auec honneur & a leur confusion. Ils se preualent des auantages que le lieu où ils sont & leur condition leur donnent; et prenant la maxime de l'ancienne Mere des Republiques, ils reputent pour Barbare tout ce qui n'est pas de leur nation. M. l'Amb(assadeur) trauaille a leur faire connoistre que la nostre ne doibt pas estre censee pour estrangere dans leur Estat, & qu'ils se font tort d'en vouloir bannir la vertu qui a voulu y prendre auec vous sa retraite. Souffrez sans offense que ie vous dye que ie ne serois pas mary qu'ils vous eussent obligé (plus ciuilement neantmoins) a quitter leur pays, parce que le nostre en profitteroit en vous recueillant auec autant de ioye que ces gens la ont de peine a vous veoyr auec des yeux qui ne peuuent souffrir la lumiere. Ie cedde pourtant a vostre interest, & quand il s'agira soit de vostre inclination ou de vostre honneur, ie ne suiuray pas moins l'vne que ie seray tousiours prest a seconder l'autre; mais ie crains d'y auoir plus de manque de force que de bonne volonté, & la deffiance que i'en ay me fait dire que M. Pallot[a] *vous a donné l'ombre pour le*

a. *Sic* dans le MS. pour *Pollot.*

corps, en vous faiſant valoir mes foibles offices. Si ſa diſcretion l'euſt permis, il auroit deu vous parler de luy meſme; car il eſt en continuelle & vtile action pour voſtre contentement, ne laiſſant aux autres que bien peu de place pour le ſeconder. Il m'en a fait ceiourdhuy des ouuertures que i'ay ſuiuies; et puiſqu'il en eſt l'autheur, ie luy en laiſſe le recit. Tant y a, M(onſieur), que ſoubz l'adveu de M. l'Amb(aſſadeur), qui prend vn ſingulier plaiſir d'eſtre a tout quand il y va de voſtre faict, i'ay parlé tant a S. A. qu'a tous ceux qui repreſentent icy la ſouueraineté d'Vtrecht. Ils m'ont promis, vnanimement & de bonne grace, de trauailler a vn iuſte & ſtable temperament. Ie voudrois bien pouuoir vſer d'vn terme qui ſignifiaſt quelque choſe plus a voſtre gouſt. Mais quoy? L'on dict auſſy librement icy pour voſtre partie principale[a] *:* Noli tangere Chriſtos meos, *que s'il eſtoit vn eueſque ſacré. Voyons donc ce que nous en pouuons tirer auec cordes de ſoye, & croyez que iamais vous n'en aurez tant de ſatisfaction comme vous en ſouhaitte...*

Descartes remerciera Pollot des démarches dont Brasset lui parle ici (p. 653, l. 29), dans la lettre CCCXXIX, du 17 novembre, p. 50.

LETTRE CCCXXIX, PAGE 51, *l.* 17.

Les Etats de la Province d'Utrecht se réunirent du 2 au 4 novembre 1643 (du 12 au 14, *nouveau style*), sous la présidence de Jacques Wijck, doyen du chapitre de S[t] Pierre. Le 14 novembre, les deux premiers ordres, « les Chanoines et les Nobles », comme dit Descartes, protestèrent contre un nouveau statut de l'Université, promulgué par le troisième ordre, c'est-à-dire « la Ville », qui donnait une juridiction spéciale au Sénat académique sur tous les membres de l'Université d'Utrecht.

a. Gisbert Voet.

A la suite de cette protestation, les membres du troisième ordre (les délégués de la Ville) déclarèrent que le statut serait retiré, et que la Ville renonçait à la juridiction académique.

Ces renseignements, obligeamment communiqués par le Directeur des Archives d'Utrecht, M. Muller, confirment d'abord la date du 17 novembre pour cette lettre de Descartes, et donnent ensuite l'explication de la ligne 28, en rectifiant la conjecture qui avait été proposée page 53.

LETTRE CCCXXXI, PAGES 56 ET 57.

La mention de cette lettre du 11 décembre 1643, signalée dans la note *a*, et que Baillet a faite en marge avec celle d'une autre lettre du 1er avril 1644, se rapporte à la première phrase de l'alinéa C de cette dernière (p. 105).

Les deux livres dont parle Baillet (alinéa A), et qu'il attribue tous deux à Desargues, sont :

1° La *Perspective adressée aux théoriciens* (Œuvres de Desargues, édit. Poudra, Paris, Leiber, 1864, t. I, p. 437-462), qui est de 1643.

2° Le traité de la *Manière de graver en taille douce à l'eau forte*, qui n'est point de Desargues, mais d'Abraham Bosse, et ne parut qu'en 1645. Nous avons vu déjà, d'ailleurs, t. III, p. 298-299, Abraham Bosse reprendre des idées de Desargues et les développer tout au long en des traités.

Plus loin (p. 57, alinéa C) Baillet parle d'une belle question de géométrie, reçue de la part de Roberval, avec figure et démonstration. Ce pouvait être, — soit la construction du cylindre de surface maxima, inscrit dans une sphère donnée, qui fut proposée à Fermat par Carcavi en novembre 1642 (*Œuvres de Fermat*, t. II, p. 243); — soit la démonstration de l'égalité des arcs de la spirale d'Archimède à des arcs de parabole, démonstration dont Fermat fut informé par Mersenne en février 1643 (*Ib.*, t. II, p. 252); — soit enfin le paradoxe de Torricelli (voir ci-dessus p. 557, *éclaircissement*).

LETTRE CCCXXXVI, PAGE 77, *l.* 25, ET PAGE 78, *l.* 5.

Voici quelques renseignements sur ces thèses de Heereboord, dont parle Descartes. D'abord les thèses *de formis substantialibus* ont été soutenues à Leyde, le 18 juillet 1643. A deux reprises, Revius, dans un pamphlet contre Heereboord (*Statera Philosophiæ Cartesianæ etc.*, Auctore Jacobo Revio, Lugd. Batav., P. Leffen, 1650) les cite en ces termes :

1° « ... Sufficient mihi pauca ex iis quæ ipse Heerebortius, *pro sub-* » *stantialibus formis* disseruit, Disp. habita Lugd. Bat. 18 Julii anno

» 1643. Ubi rationibus Philosophicis selectioribus allatis, in fine hæc subjicit : *Addamus et hoc argumentum, quod ex adversariorum concessione procedit. Concedunt animam rationalem esse formam substantialem hominis (nam materiales formas substantiales tantum negant) ; ex eo probo etiam alias dari præter eam. Si concedatur, ut concedi debet, et est verissimum, animam rationalem esse formam hominis substantialem, sequitur dari subjectum aliquod aptum informari actu substantiali, et consequenter imperfectum in genere substantiæ : debet enim esse subjectum quod perficiatur ab hac forma et hoc actu substantiali. Hoc subjectum non est proprium hominis, quia ante generationem hominis præsupponitur, post corruptionem relinquitur; sequitur ergo subjectum illud reperiri in omnibus substantiis naturalibus, quia homo ex qualibet substantia ut principio materiali generari, et in quamlibet substantiam ut principium materiale resolvi potest, quod in ipsa corruptione manifestum est. Ex quo sequitur, substantias omnes naturales constare ex subjecto imperfecto atque indifferente, simul et forma perficiente ; neque enim ulla dari potest ratio, cur subjectum alibi potius esse possit sine actu, quàm in homine. Ac proinde, cum subjectum ab alio actu perfici possit, quàm qui hominem constituit, sequitur dari quoque alias formas substantiales, quàm animam rationalem.* Atque hinc apparet, » quàm nihili sit responsio illa, quum continuo clamant, formam humanam se excipere, et tantum de materialibus loqui; nam ab illa ad has, » ut vides, argumentatur hic auctor, ac, in ratione formæ essentialis et » informationis eandem utrarumque rationem esse agnoscit. » (*Revii Statera, etc.*, p. 87-89.)

2° « Tertius loquendi modus totum hujus doctrinæ secretum aperit. » Palam enim profitetur *animam humanam non esse formam informantem*. Invenitur hoc apud Heereboortium, Disp. habita Anno 1643, » 19 Decemb. Thes. 6. Imo ibidem *negatur* eam esse *formam hominis :* » talem nimirum quæ apud peripateticos in usu est. Disp. eodem anno » habita 13 Julii Thes. 9, *quasdam conditiones formæ informantis, quasdam assistentis habere* dicitur. Disp. habita Anno 1645, 17 Jun. » Corol. 2, *Non recte* (anima rationalis) *dicitur informans, pejus assistens, optime media inter utramque*. Alia habita mense Maio, Thes. 3, 4, 5, » (anima rationalis) *est forma hominis, nec assistens, nec informans, sed mediæ naturæ ac conditionis inter utramque*. Ubi possem quærere, » quænam sit illa forma informans, inter quam et assistentem media sit » anima humana ? nam nullam formam informantem præter hanc animam » agnoscit Cartesius... » (*Ib.*, p. 173-174.)

Quant aux autres thèses plus récentes, dont parle aussi Descartes, ne seraient-ce point celles qui ont été soutenues le 19 déc. 1643, et dont Revius parle déjà dans le passage précédent ? Il en est aussi question, (pêle-mêle avec d'autres d'ailleurs), dans ce qui suit :

« Habemus ergo duas rationes Cartesianas pro immortalitate animæ.

» Ex quarum priore sequitur etiam brutorum animas, ex posteriore,
» etiam corpora humana esse immortalia. Judicabit, opinor, prudens
» lector, quanto consultius illi fuisset inhærere eis quæ circa hoc argu-
» mentum ab aliis doctissimis viris pridem disputata fuere, quam ut illis
» rejectis tam scioli dignas nugas substitueret. Videat Cartesius inter innu-
» meros alios præceptores suos Jesuitas, CONIMBRICENSES *tractat. de anima*
» *separata*, Disp. I, art. 3; LEON. LESSIUM, *de Provid. Numinis et immort.*
» *anim.* lib. 2; ANT. SIRMONDUM *de eadem adversus Pomponatium et asse-*
» *clas*. Quibus addere poterit Tractatum FORTUNII LICETI de eadem
» quæstione. Sin ad tam multa evolvenda ei otium non suppetit (ut homo
» negotiosus est), discat saltem à discipulo suo Heereboortio, qui præci-
» pua suis disputationibus inseruit, verbi gratia, Disp. habita Anno 1642,
» m. Jul. thes. 5; Anno 1643, 19 dec. thes. 4; Anno 1644, 21 Mart. th. 2;
» Anno 1646, in Martio per totum; Anno 1647, 2 Nov. quæst. 2, et nisi
» eum sui admiratio et aliorum contemptus prorsus excæcaverint, iis quæ
» ipse commentus est, multo veriora ac solidiora est reperturus. » (*Ib.*, p. 38-39.)

LETTRE CCCXXXIX, PAGES 84-85.

Prolégomène. — Il y a cependant quelque vraisemblance pour que nous ayons ici la *longue lettre latine* (ci-avant, p. 80, l. 9) envoyée à Pollot le 15 janvier, et non pas le *mot de requeste* (p. 82, l. 6), envoyé le 22 janvier. Ce *mot*, qui ne portait point de suscription, n'a dû être qu'une courte lettre, toute de forme, et qui, si elle fut réellement adressée, soit au Sénat Académique de Groningue, soit aux Etats de la Province, avec la lettre de l'Ambassadeur de France, ne fut pas conservée, parce qu'elle n'avait pas d'intérêt pour le fonds, à côté de la *longue lettre latine*.

Si cette conjecture est exacte, la note de la page 82 serait à supprimer. Quant à la note *b* de la page 80, il ne semblerait pas que le 15 janvier Descartes ait envoyé à Pollot aucune lettre pour les Etats de Groningue; mais en dehors d'Aldringa, Descartes a très bien pu et même dû écrire à M. de la Thuillerie une lettre particulière en français.

LETTRE CCCXLII, PAGES 99-100.

Voici la traduction de cette lettre :

« Monsieur,

» Son Altesse désire parler et conférer avec vous sur certaine délimita-
» tion de grande importance, à l'égard de laquelle il s'est élevé quelques

» disputes entre elle et le Comté de Hollande. C'est pourquoi elle aimerait bien vous voir faire dans ce but un tour par ici, si les circonstances » vous le permettent. Voilà ce que je suis chargé de vous écrire, réservant » le reste jusqu'à votre arrivée. »

» Je demeure,

» Monsieur,

» Votre tout dévoué serviteur,

» L. BUYSERO.

» La Haye, le 8 mars 1644.

» Monsieur,
» Monsieur de Cartes. »

LETTRE CCCXLIII, PAGE 102.

Voici sans doute les vers envoyés par Huygens à Descartes, le 14 mars 1644. Ils furent imprimés, peu de temps après, dans l'ouvrage suivant: *Constantini* HUGENII, *Equit., Toparchæ Zulichemii etc., principi Auriaco à Consil. et secretis, Momenta desultoria. Poematum libri XI.* (Edente Caspare Barlæo, Lugd. Batav., typis Bonaventuræ et Abrahami Elzevirii, 1644, in-8.) Un acte sous seing privé, par lequel les imprimeurs se désistent de leur privilège, en faveur de Huygens, est daté de La Haye, 17 mai 1644. Huygens, qui avait eu connaissance des *Principes,* avant que l'impression n'en fût terminée, les célébrait en ces termes :

« *In* RENATI CARTESII *Principia Philosophiæ.* »

« Nullus erat toto Naturæ vultus in Orbe :
» Improba formosam larva tegebat anum.
» Nativi figmenta vicem fraudesque disertæ
» Implebant : unus gratia fucus erat.
» Ut sub nocte diem frustra, sub nube nefanda
» Quæreret Ixion Orbis ubique Deam.
» Personam capiti sacræ generosa parentis
» Abstulit Heroïs dextera Cartesii.
» Jamque, Dionæos partus agitante Renato,
» Prodit ab errorum Diva renata mari.
» Osque humerosque Deæ similis stat nuda, novique
» Floris et intactæ Virginis instar habet.
» Sic meruit veri vindex audire novator,
» Mome ! novatorem fecit Aristotelem. »

(*Epigram. lib. VI. 1644. p. 202-203.*)

Ces vers sont les seuls que l'on trouve en l'honneur de Descartes, dans la première édition des *Momenta desultoria* (1644). Ils lui furent envoyés au cours de l'impression. En effet, le 16 avril suivant, Henricus Bruno, le secrétaire de Huygens et le précepteur de ses enfants, annonçait à celui-ci où l'on en était : « hodie alteram probam libri sexti exspectamus » (le livre VI contient précisément les vers sur les *Principia Philosophiæ*). Et le 23 juin, Bruno envoyait à Huygens, qui était en campagne avec l'armée, les premiers exemplaires. Il ajoutait : « Exspecto dum placeat de pretio ac distributione reliquorum ad me scribere. » (*Œuvres complètes de Christiaan Huygens*, La Haye, 1888, t. I, p. 555 et 556.) Nous donnerons la réponse de Descartes à Bruno, lorsque celui-ci lui fit remettre le volume des *Momenta desultoria*, lettre CCCLXI *bis* ci-après, p. 661.

LETTRE CCCXLVII, PAGE 120, LIGNE 24.

Descartes a-t-il visité, en effet, son ancien collège de la Flèche, où se trouvaient en 1644 le P. Mesland (voir ci-après *addition* à la lettre CDXVII) et le P. Grandamy? On n'en a pas de preuves certaines. Baillet dit simplement ceci, t. I. p. 33, *Vie de Mons. Des-Cartes :* « Il n'a point » fait de voyage en France, aprés en avoir quitté le séjour, qu'il ne leur » ait rendu (à ses maitres) ses devoirs par de fréquentes visites, et qu'il ne » se soit détourné du grand chemin de Rennes, pour retourner à la » Flèche faire honneur à son éducation, et recueillir ses anciennes con- » noissances. » Mais dans les trois voyages que Descartes fit en France (1644, 1647 et 1648), il ne paraît pas, lors du troisième, avoir quitté Paris, et Baillet, qui le suit pas à pas en 1647 et en 1644, ne mentionne aucun détour ni arrêt à la Flèche. Et même, en 1644, le P. Mesland semble bien avoir envoyé, le 22 octobre, les objections que Descartes demandait dans la lettre du 2 mai, et qui auraient dû lui être remises de la main à la main à la Flèche même entre juillet et septembre, s'il s'y était arrêté.

LETTRE CCCLI, PAGE 128, *fin*.

Dans le *Journal du Congrès de Munster*, par FRANÇOIS OGIER, aumônier du comte d'Avaux, 1643-1647 (publié par Auguste Boppe, 1 vol. in-8, Paris, Plon, 1893), Ogier raconte qu'on s'arrêta à l'aller en Hollande, du 11 novembre 1643 au 16 mars 1644, et qu'à une date qu'il ne précise point, mais qui, d'après le contexte, ne peut être qu'en décembre 1643, il vit Descartes à La Haye.

« Le .., M. Descartes vint voir Son Excellence (*c'est-à-dire le comte* » *d'Avaux*), et dina avec lui ; je fis connoissance avec lui, et il me dit le

» sujet de sa dispute avec le ministre Voétius d'Utrecht. Je vois qu'il ne » fait pas beaucoup d'état de Mlle de Schurman ; aussi est-elle fort amie, » à ce qu'on m'a dit, de ce ministre. » (Page 37.)

Et plus loin, pendant le séjour d'Ogier à Munster, on trouve ceci : « Le 18 (*sept. 1644*), je reçus lettre de M. Descartes, et trois de ses » livres, dont il me prioit de présenter les deux à MM. nos Plénipoten- » tiaires (*les comtes d'Avaux et de Servien*), ce que je fis. Sa lettre est » datée de Paris ; ses livres imprimés à Amsterdam, et envoyés de La » Haye par M. Brasset. Je lui fis réponse le 24. » (Page 87-88.)

Dans un appendice, l'éditeur mentionne, en effet, d'après une liste manuscrite de lettres d'Ogier à divers correspondants : « Descartes, 1. » (Page 230.)

Nous ne connaissons ni la lettre d'envoi de Descartes à Ogier, datée de Paris, juillet 1644, ni la lettre de remercîment d'Ogier à Descartes, datée de Munster, 24 sept. 1644.

LETTRE CCCLIX, PAGE 144, *éclaircissement.*

Baillet rapporte à ce voyage de 1644 une singulière confidence, que Descartes fit à Clerselier au sujet de sa fille Francine, née à Deventer, le 19 juillet 1635, et « conçue à Amsterdam le Dimanche XV d'Oc- » tobre de l'an 1634, [*en marge :* Apostille MS. de la main de Desc. » etc.]. » Elle mourut à Amersfort le 7 sept. 1640. (*Vie de Mons. Des-Cartes,* II, 89-90.) Or Baillet ne croit pas à un « prétendu mariage » avec la mère de la petite Francine. Il me paroît si clandestin », dit-il, » que toute la bonne volonté des Canonistes les plus subtils ne réussiroit » pas à le bien distinguer d'un concubinage. Et il est à craindre que » M. Descartes n'ait fourni, dans le fonds de sa prétenduë solitude, de » quoi prouver aux solitaires de sa sorte que toute vie cachée n'est pas » toujours innocente. Mais, si les envieux de Monsieur Descartes sont » venus à bout de me persuader qu'il s'est fait une brèche à cette integrité » de vie dont il honoroit sa solitude et la profession de sa philosophie, il » est juste qu'ils rentrent avec moi dans les sentimens d'équité à son » égard, et qu'ils reconnoissent qu'il s'est relevé promptement de sa » chûte, et qu'il a rétabli son célibat dans sa prémiere perfection, avant » même qu'il eût acquis la qualité de pére. C'est un témoignage dû à la » sincérité de M. Clerselier, à qui M. Descartes déclara, durant son » voyage de Paris en 1644, [*en marge :* Relat. MS. de Clersel.], qu'il y » avoit *prés de dix ans* que Dieu l'avoit retiré de ce dangereux engage- » ment; que, par une continuation de la même grâce, il l'avoit préservé » jusque-là de la récidive; et qu'il espéroit de sa miséricorde qu'elle ne » l'abandonneroit point jusqu'à la mort. C'est ce que nulle considération » que celle d'une confiance sans réserve ne l'obligeoit de découvrir à

» M. Clerselier; et jamais le public n'auroit sçu cette circonstance humi-
» liante de sa vie, s'il n'en avoit fait luy-même une confession publique,
» en écrivant l'histoire de sa Francine sur la prémiére feüille d'un livre
» qui devoit être lû de plusieurs. » (BAILLET, II, 91.)

Cette « histoire de Francine » n'a d'ailleurs pas été retrouvée.

CCCLXI *bis*.

DESCARTES A BRUNO.

[Egmond, novembre 1644.]

Tiré de HUYGENS, *Momenta desultoria* (2ᵉ édit., 1655), p. 47 des *Rescripta de Momentis* (non paginé).

Les personnages de marque à qui Huygens avait envoyé ses Momenta desultoria, *en 1644, lui répondirent, à lui-même (ou à Henricus Bruno, qui avait fait les envois), par des lettres de remercîments. Ces réponses furent publiées, au nombre de trente-neuf, dans la seconde édition (Hagæ-Comitum, CIƆ IƆ CLV), sous ce titre général:* « Rescripta de Momentis, ordine quo perlata fuerunt. » *D'après cette indication, la réponse de Descartes n'étant point datée, mais se trouvant entre des lettres du 13 et du 20 juillet, avant elle, du 6 et du 24 après, on est tenté d'abord de la placer à cette date. Mais le texte s'y oppose : Descartes ne reçut le volume qu'à La Haye, à son retour de France; or nous savons (ci-avant p. 147) que, le 8 novembre, il était à Calais, sur le point de s'embarquer, et que, le 18 novembre, une lettre lui fut adressée d'Utrecht à Egmond, où il était aussitôt rentré (p. 148). Sa réponse à Bruno aurait donc été envoyée d'Egmond, dans le courant de novembre 1644.*

R. Des Cartes H. Brunoni
S. P.

Librum Domini de Zulichem. quem in Galliam mihi miſeras, Hagæ primùm redux accepi, & quidem illâ ipſâ horâ quâ inde diſcedens huc feſtinabam : quæ una ratio fuit cur priùs tibi gratias ob tantum

munus, & mihi tam acceptum, non egerim. Multos autem ejus verſus ab eo tempore pervolvi; ſed quamvis Momenta tantum deſultoria eſſe dicantur, non tamen momentaneâ lectione omnia eorum acumina, omnes ſales, omneſque elegantias detegi poſſe perſpexi, quin potius admodum attentâ & curioſâ opus eſſe inſpectione; nihilque magis miror quàm quòd Vir in ſériis & tædioſis negotiis tam aſſiduè occupatus, tam amænas & faciles cogitationes habere interim potuerit, ac in tam brevibus & interruptis momentis ea ſcribere quæ multorum annorum gratæ atque utili lectiōni ſufficiant. Vale.

Parmi les réponses à Huygens, publiées seulement en 1655, il en est deux autres qui nous intéressent, celle de Heereboord et celle de Mersenne.

Heereboord répondit le 24 juillet 1644 à Huygens lui-même (*Rescripta de Momentis*, p. 50). Voici un passage de sa réponse :

« ... Legi, perlegi, Desultoria tua Momenta, desultoriis horarum mo-
» mentis. Quid dicam ? Hugenius totus is ingenium est. Ego nunc versor
» in virorum maximi Renati des Cartes Philosophiæ principiis evol-
» vendis; et, verum fateor, obstupesco, ita Naturam universam pandi ab
» hoc Heroë. Gratiæ sint Deo nostro, Patri Luminum, qui tantam hic
» nobis lucem affulgere voluerit, phosphoro Cartesio, pro quo in merâ
» caligine versati videantur omnes antehac Philosophi... » Signé :
« ADRIANUS HEEREBOORD, *Philosoph. in Acad. Leid. Prof. Ord. et Coll.*
» *Theol. Sub-Regens*. Lugd. Bat. é Colleg. Ord. 9 Kal. Sext. 1644, Stylo
» Gregoriano. »

La réponse de Mersenne (*Rescripta de Momentis*, p. 60) est également adressée à Huygens. Elle est datée dans l'imprimé : « *XX April. 1644*, » et se trouve d'ailleurs placée entre deux lettres, du 15 et du 29 août 1644. La date est manifestement erronée, l'édition de 1644 n'étant pas encore achevée d'imprimer en avril. Faut-il lire : *20 août*, comme les deux lettres voisines l'autorisent ? Ou même *20 octobre ?* Mersenne parle, en effet, de son départ tout proche, qui eut lieu, nous l'avons vu (ci-avant p. 147), après le 28 octobre; et d'autre part, à la date du 30 août (*ib.*, p. 134), Van Zurck demande à Huygens s'il ne doit pas envoyer un exemplaire des *Momenta* à Mersenne (ce qui ferait croire que l'envoi n'était pas fait

encore, à moins que Bruno ne s'en fût chargé, comme il avait fait sans doute pour le cardinal Mazarin par exemple, dont la réponse est datée de *Paris, 13 aoust 1644*). Voici la lettre de Mersenne :

« Monsieur,

» J'avoy escrit ma derniere lettre pour vous dire Adieu, lors que j'ay » receu vostre excellent livre, qui m'a faict recommencer et reprendre de » nouvelles brisées, puis que ce present m'y convie, qui contient quasi » tout ce qui est dans la nature, et partant pour lequel il me faudroit em- » ployer toutes les creatures pour vous en remercier. Je vous assure que, » si j'avois autant de Genie à la Poesie que vous, je mettrois toute la » Physique de M. des Cartes en vers, comme Lucrece a faict celle de » Democrite, mais avec plus de grace. Car je vous imiterois : c'est à dire » j'en ferois une partie en vers Heroiques, d'autres Saphiques, d'autres » Iambiques, etc., selon le caprice qui me prendroit. Si tost que je l'eu » receu, le S[r] de Gastines, le pere, homme de bon esprit, trouva l'epi- » gramme gentil à l'ouverture du livre, où vous descrivez la femme noire » soubs son voile, et fut ravi, aussy bien que moy, de la preface admirable » de M[r] Barlæus. Je vous donne à penser, comme je vay devorer et lire et » relire tous vos vers, qui ont le sel de Martial et la richesse des odes » d'Horace. Au reste, les vers escrits de votre main, au commencement de » vostre livre, m'obligent encore plus que tout le livre, puis qu'ils me » donnent le droit de vous estimer mon frere, quoy qu'il soit bien plus à » propos de renverser et mettre le *maximus* pour vous, que l'on vous » donneroit malgré vous, puis que vous y obligez par tant de tiltres. Je » croyois y trouver des vers Italiens, Flamens, Grecqs et François, » comme l'on m'avoit escrit de la Haye, mais j'ay esté trompé : peut-estre » les avez vous faict mettre en un volume separé. Si vostre Muse des- » crivoit un siege, un secours, et une prise de ville, je croy que l'on au- » roit grand plaisir à la lecture de tels vers. Mais cela est, peut estre, de » trop longue haleine. Ne vous forcez en rien, ce qui est plus naturel sera » plus beau. M. MERSENNE. *XX April 1644.* »

Mersenne fait allusion, dans sa réponse, à quelques vers que Huygens avoit écrits de sa main en tête de l'exemplaire qu'il lui envoya en 1644. Ces vers furent imprimés en tête de la seconde édition, en 1655, avec d'autres du même genre, sous ce titre : *Momentorum Inscriptiunculæ Autoris*. Ils sont dédiés : *Ad Marinum Mersennum, ordinis Minimorum*, et commencent ainsi :

« Maxime de Minimis, magnum cui litera nomen
» Lecta, cui majus litera scripta dedit... »

Si la première édition des *Momenta desultoria* de Huygens, en 1644, ne contenait qu'une pièce de vers à l'adresse de Descartes, il n'en fut pas de même de la seconde édition, en 1655 : *Momenta desultoria, editio*

altera, multò priore auctior, (Hagæ-Comitum, ex typographiâ Adriani Vlacq.). Elle porte, en effet, comme sous-titre : *Poematum libri XIV*, au lieu de : *libri XI*, et les trois nouveaux livres de poésies sont naturellement postérieurs à l'été de 1644.

Parmi les poésies de 1644-1645, on en trouve une sur le *Cogito, ergo sum*, qui semble dater de la fin de 1644 (p. 331-332 de la 2ᵉ édit.). La voici tout au long :

« *Ad Renatum Cartesium, cujus hoc Axioma*
» *Ego cogito, ergo sum.* »

« Nequit tuus non esse, qui te cogitat,
» Quod es, stupendum veritatis vindicem ;
» Qui verba damnas fraudulenti commatis,
» Fucum scholarum, futiles præstigias
» Inaniarum, splendidas inscitiæ
» Larvas, et omnem sæculi histrioniam ;
» Qui rebus instas, qui quod est quid sit doces,
» Non quod videri possit aut pravè solet ;
» Qui sic per imas intimarum partium
» Graderis latebras, ut quod est densissimum
» Patere rari retis instar feceris.
» Quid retis ? angustissimas angustias
» Rei creatæ feceris tuam Stoam,
» Præ quâ Stagiræ sordet ambulatio.
» At sic, Amice, ego cogito, ergo sum

» *Tuus*
» C. H. »

Parmi les poésies de 1648, en voici une encore sur la physique cartésienne (*Ib.* p. 367) :

« *De Physica Cartesiana, quæ corpora in particulas resolvit* »

« Detumeat, cui fortè genas vesica sciendi
» Grammatico tendit torva supercilio :
» Detumeat, factusque puer, si scire laborat
» Maxima, discat humi repere per minima.
» Ecce novæ fons Grammatices : Oratio constat
» Partibus, at rerum corpora particulis. »

Enfin, parmi les poésies de 1649, se trouvent deux pièces de vers sur un portrait et sur le nom de Descartes, que nous donnerons ci-après, à propos d'une lettre de Schooten à Descartes du 10 mars 1640 ; et parmi celles de 1650, deux autres sur la mort du philosophe, que nous donnerons également.

LETTRE CCCLXII, PAGE 151, LIGNE 15.

Ce vers, que Descartes cite de mémoire, est tiré de l'ouvrage suivant :

[*Joannis Joviani*] PONTANI *Opera* (Venetiis, in ædibus Aldi Ro[mani] mense augusto M. D. V., petit in-8°, fol. r iii).

Dans le *Meteororum liber*, § *De Cometis*, on lit en effet :

« Nam memini quondam Icario de sydere lapsum
» Squalentem præferre comam, tardoque meatu
» Flectere sub gelidum Boreæ penetrabilis orbem,
» Hinc rursum præferre caput, cursuque secundo
» Vertere in occasum, ac laxis insistere habenis,
» Donec Agenorei sensit fera cornua tauri..... »

(Communication due à l'obligeance de M. Léon Dorez, Sous-Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale.) La note *c* de la page 151 est donc erronée.

LETTRE CCCLXVII, PAGE 161.

Dans le prolégomène, au lieu de « lettre CCCLXXIX », lire : CDXVII, p. 344 ci-après.

LETTRE CCCLXVIII, PAGE 175, A.

Le texte reproduit d'après Baillet (II, 247) comme étant de Descartes, est tiré de la lettre à Picot, du 17 février 1645, ci-avant p. 181, l. 3 à 7.

LETTRE CCCLXXXIII, PAGE 232, *éclaircissement*.

Un document espagnol de 1650, qui relate les services de Friquet, est favorable à l'une et à l'autre interprétation. On y lit, en effet : « Juan Friquet natural de la villa de Dola en el *Condado de Borgoña*... » Et un peu plus loin : « ...para concurrir con el deputado de V. Mag^d por el » *circulo de Borgoña*. » (Voir *La République des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas*, par A. Waddington, Paris, Masson, 1895, t. I, p. 437-438.)

Encore aujourd'hui, dans certaines petites places de notre frontière de l'Est, par exemple Rocroi et Mouzon, la porte, ou l'ancienne porte, qui regarde la Belgique, s'appelle *porte de Bourgogne*.

Ce fut Maximilien, qui eut l'idée en 1512 de réunir en un *Cercle de Bourgogne* les dix-sept provinces des Pays-Bas (Hollande et Belgique actuelles). Mais le projet ne se réalisa que sous Charles-Quint en 1548 et 1549, et la Franche-Comté fut dès lors comprise dans le même Cercle. Sous le règne de Philippe II, les sept provinces septentrionales des Pays-Bas proclamèrent leur indépendance le 26 juillet 1581. Celles du Sud devinrent les Pays-Bas espagnols, puis en 1713 les Pays-Bas autrichiens. Mais en principe le Cercle de Bourgogne ainsi réduit n'en continua pas moins de subsister jusqu'à la Révolution ; il ne disparut complètement qu'en 1797, lorsque le traité de Campo-Formio le réunit à la France.

LETTRE CCCXCII, PAGE 251.

L'existence de cette copie MS. et de six autres encore (lettres CCCXCVII, CCCXCIX, CDI, CDIII, CDVII, CDXI ci-après, pp. 263, 271, 280, 290, 304, 330), au Staats-Archiv de Marbourg, fut signalée, en 1894, dans l'*Archiv für Geschichte der Philosophie*, Bd VII, s. 516, par une note de Johannes Kretzschmar. Ces sept copies se trouvent parmi les papiers de Johann Caspar von Dörnberg, ministre de Hesse, mort en 1680. Dörnberg eut à traiter des affaires délicates à Heidelberg avec Charles-Louis, électeur palatin, lorsque la femme de celui-ci, Charlotte de Hesse, se sépara de son mari et se retira chez ses proches. D'ailleurs il vit lui-même la princesse Elisabeth à Cassel, où elle demeura jusqu'à ce qu'elle devînt abbesse de Herford (27 mars 1667). On lit, en effet, dans la *Vie de Mons. Des-Cartes :*

« La paix de l'Allemagne heureusement concluë à Munster ayant » rétabli tout le monde dans ses Etats, nôtre Princesse alla demeurer » à Heidelberg avec l'Electeur Charles-Loüis son frére. Elle y passa » quelques années, jusqu'à ce que la mes-intelligence qui se mit entre ce » Princé et l'Electrice sa femme, Charlotte de Hesse, vint à rompre leur » ménage et leur société conjugale. La broüillerie étant montée jusqu'au » point de les rendre insupportables l'un à l'autre, l'Electrice, sous pré- » texte d'une partie de chasse, se retira à Cassel chez le Lantgrave son » frére, par le moyen de plusieurs relais qui avoient été disposez à cét » effet, et elle ne revint à Heidelberg qu'aprés la mort de son mari, arrivée » le 6/16 Septembre 1680. La Princesse Elizabeth s'étant jettée dans le » parti de sa belle-sœur contre celuy de l'Electeur son frére, elle fut obligée » de se retirer ensuite du Palatinat, et prit aussi la route de Cassel... La » Princesse Elizabeth passa plusieurs années à Cassel, de la maniére du

» monde la plus douce et la plus agréable qu'elle eût pû souhaiter, avec
» l'Electrice sa belle-sœur et son amie intime, qui étoit sœur du Lant-
» grave Guillaume, et avec son ancienne élève, sœur de l'Electeur de
» Brandebourg (*Hedwige-Sophie*), qui étoit devenue la femme du Lant-
» grave (*en 1649*), et qui par ses vertus morales faisoit les délices de la
» Cour et des peuples du Lantgraviat de Hesse. »

(BAILLET, II, 234-235.)

Chose curieuse, à la Bibliothèque royale de Hanovre, d'autres copies des sept mêmes lettres de Descartes à Elisabeth ont été récemment découvertes (mars 1900) par Walther Arnsperger, privat-docent à l'Université de Heidelberg, occupé à des recherches sur les papiers de Leibniz. Ces copies semblent avoir été entre les mains de celui-ci. Comme celles de Marbourg, elles ajoutent les dates, plus le *post-scriptum* de la lettre CDIII, p. 296, et quelques variantes insignifiantes au texte imprimé par Clerselier. D'ailleurs, nous verrons plus loin, lettre du 20 novembre 1647, à Elisabeth, que Descartes avait fait lui-même un paquet de ces sept lettres, en les numérotant, ce qui explique qu'elles ont été copiées séparément, et que ce sont aussi les sept premières que Clerselier ait imprimées, des lettres de Descartes à Elisabeth.

LETTRE CDXII, PAGE 337, *éclaircissement.*

Le 5 novembre 1645 est la date du mariage de Marie de Gonzague avec le roi de Pologne, Wladislas VII. Sa sœur, Anne de Gonzague, avait épousé le prince palatin Edouard, le 24 avril 1645. Ce mariage fit scandale en Hollande, comme en témoignent les deux pamphlets du 11 et du 22 juin. On l'avait tenu secret quelque temps, ainsi que l'abjuration du prince, laquelle ne devint publique qu'en novembre, d'après la lettre de Conrart, et c'est ce qui indigna sa sœur, la princesse Elisabeth. Tout d'abord, avant l'abjuration, le scandale n'avait pas été moindre en France; le 6 mai 1645, Mazarin écrivait à Condé :

« Dernierement, sur quelque vent que l'on eust du mariage du prince
» palatin avec Madame la princesse Anne, la Reyne y envoya M. de
» Brienne pour s'en esclaircir avec elle ; elle luy respondit qu'il n'estoit
» point faict et qu'elle sçavoit bien le respect qu'elle devoit à Sa Majesté,
» à laquelle, outre les obligations d'une personne de sa condition, elle en
» avoit une particuliere pour l'honneur qu'elle a d'estre sa filleule. Depuis
» on a sceu certainement que le mariage estoit faict. Sur quoy Sa Majesté,
» considerant son desaveu, son manquement de respect et d'obeissance,
» et combien il peut prejudicier, si on le dissimuloit, que ce prince est
» estranger et huguenot, luy a envoyé commander de ne point sortir de sa

» maison, et audit prince de sortir du royaume. » (*Lettres du Cardinal Mazarin*, t. II, p. 155, Paris, Imprimerie nationale, 1879.)

LETTRES CDXIII ET CDXX, PAGES 338 ET 357.

Voici comment un peu plus tard, en 1650, un adversaire de Descartes, Revius, racontait la chose, dans un pamphlet contre Heereboord, *Statera Philos. Cartes.* :

« [Gassendus], quod se in Responsionibus ejus nec pro amico nec pro » philosopho exceptum esse animadverteret, reposuit ei opus illud æter- » nitate dignissimum, cui titulus est : *Disquisitio Metaphysica, seu dubi-* » *tationes et instantiæ, adversus Renati Cartesii Metaphysicam et Res-* » *ponsa;* in quo cum Cartesius dogmata sua ita exossata et exartuata » videret, ut nullum eis remedium inveniret, in eam rabiem exarsit, ut » versione Meditationum suarum Gallica et illius objecta et sua responsa » jusserit ejici. Idque typographus jam fecerat, et quartis objectionibus ac » responsis subjunxerat sextas, omissis Gassendianis quæ quintæ erant; » quod cum interpreti durum videretur, *eo quod objectiones illæ* (ut ipse » loquitur) *prodissent è calamo viri magnæ ob eruditionem celebritatis,* » *neve censeretur eas omissas velle Cartesius, propterea quod ad eas non* » *haberet quod reponeret ; ad hæc, ne privaretur lector maxima libri* » *parte, et versio semiplena ei fuisset obtrusa ; item, ne quis putaret viros* » *adeo bene institutos* (Cartesium et Gassendum) *capaces esse simultatis* » *etc.*, contrarium ei quod Cartesius jusserat fecit, et objectiones Gas- » sendi, cùm suo ordine legi non possent, inversa serie, quintas videlicet » post sextas, curavit excudi. Hìc, ne ludibrium nasuto lectori deberet » Cartesius, si tam celebres Gassendi instantias tacitus præteriret, ac nihil » eis opponeret, Epistolam Gallicam edidit, quæ tribus pagellis com- » prehendi posset, qua refellere videri vult, non ipsum Gassendum, sed » nonnulla ex ejus opere ab alio excerpta. Atque hæc est (si Dîs placet) » responsio illa Cartesii, de qua ἀποτόμως Heereboortius : *Responsum est* » *Gallice.* At scin quomodo responsum ? ita videlicet ut quidam honoris » causa amico respondebat :

« *ne petas*
» *Me velle respondere, non enim audeo,*
» *Hocque est respondere : Non respondeo.* »

(REVIUS, *Statera Philos. Cartes.*, Leyde, 1650, p. 185-186.)

Voir déjà les intentions de Descartes dans une lettre de Rivet à Mersenne, 28 mars 1644, ci-avant, p. 110, *éclaircissement*.

LETTRE CDXVII, PAGE 344.

Voici, pour confirmer la date de cette lettre, quelques renseignements sur le P. Mesland, communiqués obligeamment par le P. Hamy, puis par le P. Chérot, à la demande de M. l'abbé Lévesque, bibliothécaire de Saint-Sulpice.

Le P. Denis Mesland (qu'il ne faut point confondre avec Pierre Mesland, le seul dont il est question dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, et qui mourut d'ailleurs en 1639), naquit à Orléans le 3 (ou le 30) mars 1615. Il entra comme novice dans la Compagnie le 12 novembre 1630. L'emploi de son temps est ainsi indiqué pour les années scolaires de 1641 à 1646 :

« P. Dionysius Mesland Flexiæ studebat theologiæ 1641-1642, anno » primo ; 1642-3, anno secundo ; 1643-4, anno tertio ; 1644-5, anno » quarto. Ad finem anni 1645 adscriptus est Missioni Martinique, quod » confirmatur ex eo quod anno 1645-6 in catalogo annuo non amplius in » provincia ejus nomen habetur. »

Il fit profession des quatre vœux à la Martinique, le 25 avril 1649. En 1661, un document indique qu'il avait quatorze ans de vie active dans les missions, ce qui reporte à la fin de 1646 les débuts de cette vie. Il se serait donc embarqué au cours de l'année 1646, et il aurait reçu avis de sa destination en octobre 1645, avant l'ouverture de l'année scolaire. Il mourut à Santa-Fé, dans la Nouvelle-Grenade, le 18 janvier 1672 (ou 1674 ?).

Donc la lettre CDXVII serait bien de la fin de 1645 ou du commencement de 1646, le P. Mesland ayant reçu avis en octobre 1645 qu'il allait partir pour les missions, et ayant aussitôt envoyé ses adieux à Descartes.

LETTRE CDXXX, PAGE 397.

Une autre copie de cette même lettre se trouve à la Bibliothèque nationale, MS. lat. n. a. 1637, *Lettres à Gassendi*, vol. I, pag. 128, avec cette note :

« Hæc Epistola fuit scripta ad R. P. Mersennum, non autem ad Gassendum, cujus autographum propria Cartesii manu scriptum est apud » D. Clersellier, qui eam cum aliis eiusdem Cartesii epistolis typis man» dari curabit. »

LETTRE CDXXXI, PAGE 404, LIGNES 2-3.

Sur ce traité du prince palatin Philippe avec la république de Venise, voir ci-après quelques détails dans l'*éclaircissement* de la lettre CDXLI.

LETTRE CDXXXIX, PAGE 440.

On lit dans une lettre de Brasset à Chanut, écrite de La Haye, le 29 mai 1646 :

« I'ay receu, Monsieur, celle qui vous a pleu m'escrire le 5ᵉ auec la » lettre pour M. des Cartes, que ie luy feray tantost tenir, et seray rauy » que mon entremise puisse seruir de quelque chose a vn si doux et » agreable commerce. » (*Bibl. Nat., MS. fr. 17898, f. 338 verso.*)

L'ordre des lettres est donc le suivant : 1° Descartes à Chanut, 6 mars 1646 (p. 376 ci-avant) ; 2° Chanut à Descartes, 5 mai (lettre perdue) ; 3° Descartes à Chanut (15 juin).

LETTRE CDXLI, PAGE 452, *éclaircissement.*

Sur le meurtre ou plutôt l'assassinat de l'Espinay, le 20 juin 1646, outre les documents cités en *éclaircissement*, p. 449-452, voici un témoignage tout à fait contemporain. Il est tiré des lettres inédites de Brasset, secrétaire de l'ambassade de France à La Haye.

1° Brasset à MM. de La Haye et de Grémontville, 20 juin 1646 :

« ...Ie vous diray qu'enfin ils (*les Estats*) ont consenty au passage des » troupes que M. le Pr(ince) Palatin Philippe doibt leuer a Hambourg » pour le seruice de la Republique de Venize, auec asseurance d'en pou- » voir aussi faire dans ce pays... » (*Bibl. Nat., MS. fr. 17898, f. 383 verso.*)

Ceci donne l'explication du traité conclu entre le prince Philippe et la république de Venise, dont Elisabeth avait parlé dans la lettre CDXXXI, p. 404, l. 2-3. Il s'agissait, ce semble, comme on le verra plus loin, d'un régiment qu'aurait commandé le prince Palatin, dans une guerre faite aux Turcs par la Pologne et Venise réunies. L'affaire aurait été négociée par le plénipotentiaire vénitien au congrès de Munster, l'ambassadeur Contarini. Voir ci-après n° 9.

2° Brasset à MM. de Sabran, de Brégy, Chanut, de Meulles et Hennequin, 21 juin 1646 :

« Il se passa hier icy vne action qui a despleu a tout le monde, vn des » plus honnestes et braues gentilhommes des troupes françoyses ayant » esté malheureusement tué en plaine rüe de plusieurs mains. L'on s'es- » tonne que M. le Pr(ince) Philippe Palatin ayt voulu estre du nombre. » Ie ne sçaurois vous dire la cause d'vn tel mouuement; mais ceux qui » reuerent et ont a cœur l'honneur de cette maison, sont desplaisans que » l'affaire se soit passee de la sorte. Les grands ont des sentimens que » tous ne sont pas capables de comprendre. » (*Ib.*, *f. 384.*)

3° A M. de Saumaise, 23 juin 1646 :

« ...Vous sçauez la belle affaire qui se passa auant hier. Ie plains les » desplaisirs d'vne maison desia assez affligée, et regrette le malheureux » sort d'vn des plus honnestes gentilhommes qui fussent icy de nostre » nation. I'en apprehende les suittes, si le temps n'estanche vn sang qui » crye vengeance. » (*Ib.*, *f. 384, verso.*)

3° *bis* A M. Boulanger, 22 juin 1646 :

« Il s'est passé icy ieudy dernier vne estrange action, en la personne de » M. de l'Espinay, tué miserablement de plusieurs mains en plaine rüe et » en plain iour. Il y a beaucoup de choses a dire la dessus, que le papier » ne peut souffrir, ce qui touche les grands estant tousiours delicat. Reste » que c'est vn surcroist d'affliction pour vne maison desia accablee de » diuerses autres. » (*Ib.*, *f. 385.*)

4° A. M. Grémontville, 27 juin 1646 :

« Tandis que ie vous escriuois, il y a huict iours, et vous parlois de la » leuee de M. le Pr. Philippe Palatin pour la Republique de Venize, il » se trouuoit engagé dans vne action que tous ceux qui honorent sa mai- » son voudroient bien n'auoir point esté commise. Il en a cousté la vie a » M. de l'Espinay, capitaine et maior du Regiment de Chastillon, l'vn » des plus honnestes gentilhommes françoys que nous ayons icy. Il n'y a » point de valeur qui peust resister seule a dix ou douze espees, qui, apres » le malheur d'vne cheutte, le percerent de douze coupz, sans que luy eust » le moyen de tirer la sienne. Cela s'estant (*faict?*) en plaine rue et en » plain iour, le peuple s'en seroit esmeu, sans la prudence du Magistrat, » qui mist toute la nuict garde Bourgeoyse aux enuirons de la cour de » Bohesme pour la seureté des Dames; car pour le Pr(ince), apres le » coup faict, il monta a cheual et tira de longue. » (*Ib.*, *f. 388 verso et f. 389.*)

5° A MM. de la Haye et de Grémontville, 4 juillet 1646 :

« Hier fut proclamé a son de cloche le Prince Philippe et ceux de sa » suitte qui ont commis la belle action mentionnee en ma precedente. Il

» faudra veoyr quelle suitte aura ce commancement de iustice... » (*Ib.*, *f. 394 verso.*)

6° A M. de Morigny, 9 juillet 1646 :

« M. l'Amb[r] vient de partir pour aller veoyr ce qu'on veut deuenir » (*à Breda*). Imaginez vous a cette heure la solitude de la Haye, et com- » bien i'ay de peine a descouurir de mon belueder, quelque lunette d'ap- » proche que i'y employe, vn homme raisonnable au Verhault (*prome-* » *nade de la Haye*). La Royne de Bohesme n'y a esté qu'vne seule foys » depuis ce malheureux iour. Ce matin, l'on a faict la seconde proclama- » tion a son de cloche contre le Prince Philippe et ses complices, ce sont » les termes de l'adiournement personnel, et ce ne sera pas aux siecles a » venir vn petit nota dans la cronique de Hollande, d'y veoyr vn fils de » Roy presser comme vn autre. Il seroit a desirer que les choses n'en » fussent point venües a cette extremité, et que chacun eust suiuy de » meilleurs conseils. » (*Ib.*, *f. 396 verso.*)

7° A M. de la Thuillerie, 18 juillet 1646 :

« Ie veiz hier vne dame qui se monstre fort estomachee de ce que l'on » a suspendu les citations commencees contre ceux qui tuerent l'Espinay. » Ie lui diz qu'apparemment l'on portoit respect a la qualité d'vn Prince » de cette naissance ; elle ne demeura pas d'accord de cette exception, » adioustant qu'au moins la consideration de sa personne ne deuoit pas » mettre a couuert vn taz de coquins qui auoient si infammement trempé » leurs mains dans le sang d'vn pauure Gentilhomme innocent. La con- » clusion fut de vouloir que ie vous en escriuisse, ce que ie fay, Monsieur, » sans sçauoir a quoy cela peut seruir. » (*Ib.*, *f. 411 verso.*)

L'ambassadeur La Thuillerie, absent de la Haye, y rentra pour le 7 août, mais en repartit le 1[er] septembre, et ne parait pas s'être occupé de l'affaire.

8° A M. Hennequin, 20 juillet 1646 :

« . . Vous deuez auoir par dela M. le Prince Philippe, aprez la belle » action qu'il a commise icy. Il seroit a desirer qu'il eust priz de meil- » leurs conseils... » (*Ib.*, *f. 413 verso.*)

9° A M. de la Thuillerie, 21 juillet 1646 :

« ... Le Prince Maurice est de retour d'Angleterre, depuis hier au soyr, » et dict que le Prince Ruppert est allé accompagner en France le Prince » de Galles. Et quant au Prince Philippe, il a priz la route de Danemark, » ou il pretend faire sa leuee pour Venise, si tant est qu'elle aille en » auant ; car ces Messieurs les Venitiens, quelque solidité qui paroisse » dans leur regime, varient aussy bien que les autres, et ie veoy par les » lettres que i'ay receues de M. de Bregy, escrittes de Varsovie le » 26 Iuin, que le Roy de Pologne croyt auoir esté trompé et abandonné

» de ces bons seigneurs la dans le dessein de son armement contre le
» Turc. » (*Ib., f. 415, verso.*)

10° A M. de Grémontville, 15 août 1646 :

« Quant a ce que vous me demandez de la leuée du Pr(ince) Philippe, » il y a grande apparence qu'elle s'en ira en fumée ; et ce qui me le faict » d'autant plus croyre, est ce que M. Contariny luy mesme en a escrit en » ce sens a quelqu'vn de ses amiz. » (*Ib., f. 452.*)

11° A. M. de Brégy, 3 août 1646 :

« Il semble que Madame Catherine ayt enuie de diminüer la Cour de » Bohesme de Mesdames les Princesses Elisabeth et Sophie, les emme- » nant auec elle en celle de Brandebourg. » (*Ib., f. 437.*)

Il s'agit sans doute de Catherine de Lorraine, duchesse de Nevers, qui se rendait à Varsovie, auprès de sa fille, Marie de Gonzague, mariée au roi de Pologne. Elle s'était arrêtée en passant à La Haye ; son autre fille, Anne de Gonzague, avait épousé le frère d'Elisabeth et de Sophie, le prince palatin Edouard. (Ci-avant, p. 667-668.)

12° Au même, 17 août 1646 :

« Auant hier partit d'icy la bonne Madame Catherine, qui a enleué » Mad[e] la Princesse Elisabeth et Mad[e] Henriette, au lieu de Mad[e] Sophie » que ie vous auois nommée par vne de mes precedentes. C'est que » i'auois donné dans son desir; car elle auoit une passion extresme d'estre » aussy de la partye. » (*Ib., f. 457.*)

Ces deux derniers documents, n[os] 11 et 12, nous donnent la date exacte du départ de la princesse Elisabeth, le 15 août 1646 ; et nous savons qu'elle arriva à Berlin le 17 septembre (p. 520, l. 8). On ne sait s'il faut encore regarder comme un exil ce voyage en Brandebourg, qui nous est représenté ici comme une partie, dont aurait bien voulu être la plus jeune des filles de la reine de Bohême, la princesse Sophie. Quant au frère qui conseilla ce voyage, ce serait le prince Maurice, de retour à La Haye le 20 juillet, et non pas Charles-Louis, comme nous l'avons dit, p. 448, *note* ? En ce cas la lettre CDXLI serait du commencement d'août, et non pas de juillet. Nous savons par Brasset que l'Electeur Charles-Louis était parti de La Haye en août 1644 ; il était encore absent de Hollande en 1647, et certainement en 1646 il ne se trouvait point là. En effet, le chanoine Joly mentionne ainsi une entrevue de la duchesse de Longueville et de la reine Elisabeth de Bohême à La Haye, en date du 3 septembre 1646 :

« Au retour de Scheneling (*Schevening*) se fit l'entreveuë de la Reyne » de Boheme, Mere de Messieurs les Palatins, et de leurs Altesses (*Ma-* » *dame la duchesse de Longueville et sa fille, Mademoiselle de Nemours*), » comme par forme de rencontre, dans le iardin du Prince d'Orange fils,

» mais qui fut neanmoins de concert. La Reyne s'y trouua, suivie de ses
» deux filles et de M. le Prince Maurice l'un de ses fils, d'une Dame
» d'honneur, et de quelques autres hommes et femmes en petit nombre.
» Le lendemain le Prince Maurice vint saluer leurs Altesses chez elles. »
(*Voyage fait à Munster en Westphalie et autres lieux voisins en 1646 et 1647, par M.* IOLY, *Chanoine de Paris,* Paris, François Clousier, MDCLXX, p. 140 du *Voyage de Hollande.*)

Les deux filles, que la Reine avait avec elle, étaient les princesses Louise et Sophie; les deux autres, Elisabeth et Henriette, étaient parties pour Berlin. Un seul de ses fils se trouvait là, le prince Maurice.

Ajoutons que la reine de Bohême se montra fort irritée contre son fils Philippe. Plus d'un an après, dans une lettre du 22 août 1647, écrite de La Haye au marquis de Fontenay, ambassadeur de France à Rome, Brasset disait ceci : « La Cour de Bohesme se trouue grossie par la presence de
» M. le Prince Edoüard. *Le Prince Philippe n'y ose encores venir,* et
» ses leuees pour Venize vont assez mal. » (*Bibl. Nat., fr. 17899, f. 265.*) Le 21 sept. 1648, à Mazarin : « ...Un Escossois, qui a quité le ser-
» vice d'Espagne, se promet de faire vn regiment des deux que le Prince
» Philippe Palatin a entrepriz pour Venize, et que cet Escossois pretend
» passer en Angleterre... » (*Ib., fr. 17900, f. 586 verso.*) A Servien, 1er oct. 1648 : « ...Ie viens d'estre auerty que la Reine de Boheme a parlé
» de bonne sorte pour empescher que les troupes du Prince de Wales
» passent en Flandres, et qu'*encores qu'elle persiste touiours dans ses*
» *ressentimens contre le Prince Philippe son filz,* elle appuye le dessein
» de les luy faire bailler pour le service de Venize. Ce que i'aimerois au-
» tant que toute autre chose, pourueu que ces gens là y veuillent prendre
» party, tant ce seruice est descrié aussi bien que celuy de France. »
(*Ib., f. 602 verso.*) Au comte de Brienne, 5 oct. 1648 : « ...Ie luy feis
» (*au Prince d'Orange*) de grandes recharges sur l'importance d'empes-
» cher que ces troupes d'Oostfrise ne soient diuerties pour le Duc
» Charles (*de Lorraine*). Il m'assura qu'il y veilloit a bon escient. M. le
» Prince de Wales m'a fait dire qu'il n'y seroit rien obmiz de sa part, et
» la Reine de Boheme, *quoyque tousiours offensée de l'action de son*
» *ieunne filz le Prince Philippes,* appuye neantmoins puissamment le
» dessein qu'ont quelques vns de les luy faire tomber en mains pour le
» seruice de la repub(lique) de Venize. » (*Ib., f. 608 verso.*)

Enfin voici un dernier document, qui nous apprend pourquoi l'affaire n'eut point de suite à La Haye. Dans le *Registre des lettres et despesches de Brasset escrittes en l'année 1647*, se trouve un *Estat Mensal ou Sommaire de ce qui s'est passé chasque moys*, du 12 avril 1621 au 5 juin 1648; on lit, sous la rubrique *Juin 1646 :* « Le 20 fut assassiné a la Haye le
» Sr de l'Espinay maior du Regiment de Chastillon. » Et en *Juillet*
» *1646 :* « Le 3 fut a la Haye proclamé a son de cloche le Prince Phi-
» lippe de Bohesme, a raison de la mort du Sr de l'Espinay. Mais les pro-

» cedures demeurerent la par la competence de iurisdiction entre la Ius-
» tice ordinaire et le Conseil de guerre, estant vn faict de personnes
» militaires. Ledit prince ayant vne compagnie de caualerie au seruice
» des Estats, le Prince d'Orange declare ne s'en vouloir point mesler. »
(*Bibl. Nat., fr. 17899, f. 507 verso et f. 508.*)

LETTRE CDXLV, PAGE 493, *éclaircissement.*

Parmi les anciennes traductions françaises du *Prince* de Machiavel, nous avons omis celle de Gaspard d'Auvergne, imprimée à Poitiers, par Anguilbert de Marnef, 1553, in-4, puis à Paris, par Hierosme de Marnef, 1572, in-16. Gaspard d'Auvergne était poète. Et le 6 mai 1564, à Châtellerault, il se trouva, conjointement avec le médecin Pierre Descartes, parrain d'un enfant nouveau-né, René Brochard, qui fut plus tard à son tour parrain du philosophe Descartes, petit-fils de Pierre. (*Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, 1873, t. II, p. 202, Acte publié par l'abbé Chevalier.)

LETTRE CDXLVIII, PAGE 508.

Un feuillet plié en deux; trois pages entièrement remplies, la quatrième à demi seulement. En haut, à droite, le numéro (54). En bas et à gauche, numéro 20. Ce numéro 20 est celui d'un premier classement à rebours et correspond au numéro 64 de la collection La Hire. Le numéro (54) est celui de dom Poirier.

LETTRE CDLV, PAGE 558.

Suite de l'éclaircissement. — De même qu'il avait signalé à Torricelli les *Essais* de Descartes, Mersenne ne manqua pas de lui recommander les *Principes*, avant même que l'impression n'en fût complètement achevée :

Mersenne à Torricelli, 24 juin 1644 (*Bulletino Boncompagni*, VIII, p. 413) : « D. Des Cartes, ex Hollandia cum sua nova Philosophia quæ
» typis Amstelodamicis... In primis exemplar tibi comparandum. Illius
» dudum Dioptricam et Geometriam vidisti; ex ungue leonem. »

Mais dans son voyage en Italie, où il entrera en relations personnelles avec Torricelli, Mersenne apprendra que celui-ci ne sait pas le français,

et que cela l'a empêché de lire les *Essais* de Descartes; aussi lui écrira-t-il le 13 décembre 1645 (*Ib.*, p. 430) :

« Moneo præterea Dioptricam Cartesianam hîc latine venalem esse, » quam tibi facile possis comparare, qui Gallicam intelligere non potuisti. »

Dans une lettre antérieure, non datée (*Ib.*, p. 423), mais probablement adressée de Rome à Florence en février ou mars 1645, nous relevons ce passage intéressant :

« Oblivisci nolim Roberuallum et Cartesium nunquam induci potuisse » ut crederent fundamentum Galilæi, nempe grauia a quiete recedentia » per omnes tarditatum gradus transire, sed potius aliquâ notâ velocitate » incipere. »

On doit en rapprocher cet autre passage d'une lettre du 26 août 1646 :

« ... dicam prius me satis admirari non posse quòd noster Rober- » uallus, tanti vir ingenii et judicii, fere solus negat motum, semel im- » pressum, nunquam desiturum si tollantur omnia impedimenta, vel- » lemque te ad ipsum scribere ut suas rationes aut fundamenta, vel » demonstrationem, si quam habet, promeret et ad te scriberet cur nos- » trum illud axioma non recipiat, quum, post magnum Galilæum, » Cartesius, Gassendus etc. illud ambabus vlnis amplectantur. »

C'est dans cette lettre du 26 août 1646 que Mersenne, par le *post-scriptum* suivant, répond à la demande de Torricelli tendant à entrer en relations avec Descartes (voir ci-avant, p. 557, dernier alinéa) :

« Gratissimum mihi et Domino Cartesio facies, si ad eum scripseris. » Mittam enim illi tuas litteras in Hollandiam vbi degit. »

Dans le corps de la même lettre, Mersenne expose l'état de la question du *funependule isochrone :*

« Quarto vt scias quibus iam incubamus, loco funependuli dati quod » suas vibrationes dato tempore perficit, quærimus omnium corporum » axem, cuius nempe longitudinis esse debeat, vt suas vibrationes seu » oscillationes isochronas, seu eiusdem temporis, cum funependuli vibra- » tionibus habeat. Quod ad experimentum attinet, omnimoda fere cor- » pora sum expertus, nempe triangula, circulorum sectores, circulos, » semicirculos, circumferentiam, sphæram, parabolam etc. quas obser- » uationes, si cupis, continuo missurus sum, quacumque iusseris. Sed » rationes inquirimus, quarum nunc tibi gustum faciam. Sit baculus siue » quadratus siue rotundus etc. AB, dico eum suas habere vibrationes » æquales tempore vibrationibus funependuli CD longitudine subsesqui- » alteri; itaque diuidatur cylindrus siue baculus AB in tres partes, CD » duarum erit partium. »

» Regula generalis, quam nobis D. Cartesius a nobis rogatus misit, » hæc est : *Omnia corpora, præter centrum grauitatis, aliud centrum*

» *percussionis siue agitationis habere, nempe quando suspensa ad modum* » *funependuli libere mouentur, eaque omnia suas vibrationes æquali tem-* » *pore perficere, quæ sua centra percussionis habent a puncto suspen-* » *sionis æquidistantia. Verbi gratia, quia centrum percussionis cylindri* » *AB est ad 2/3 in puncto E, et centrum percussionis funependuli CD in* » *puncto D, habent vibrationes æquales.* »

« Videbis tuo, si placet, otio num hæc ratio sit legitima, quod vix cre- » didero; nisi enim cylindrus AB sit tenuis ita vt diametri basis sit ad » minimum sextupla altitudo cylindri seu baculi, non amplius ratio pro- » cedit. Nam, si fuerit altitudo AB æqualis diametro AF, constat, ex » observatis, funependuli longitudinem æqualem esse cylindri longitu- » dini, suas ut vibrationes æquales habeat. Aliæ igitur rationes et regulæ » inueniendæ pro cunctis corporibus. Modum porro centri percussionis » inueniendi in quibusuis corporibus nondum generalem habemus. Si » quem tradidit Dominus Descartes desideres, mittam. »

Dans une lettre non datée, probablement un peu antérieure (*Ibid.*, p. 431), Mersenne parlait déjà à Torricelli de la même question, mais uniquement, semble-t-il, d'après les premières recherches de Roberval, aboutissant à la détermination du pendule synchrone à une tige homogène, et d'après ses propres expériences sur les triangles, etc., qu'il communiquait déjà telles qu'on les trouve dans les *Reflectiones physicomathematicæ* (voir ci-avant p. 597-598, *éclaircissement*). La même lettre contient le *post-scriptum :*

« Si D. Cartesii nondum vidisti Dioptricam, anno præterito latine » editam, statim atque iusseris, ad te mittam. »

Enfin, dans une lettre du 15 septembre 1646 (*Ib.*, p. 435), il écrit à Torricelli :

« Scripsi ad Clar. Descartes, gratas vt habeat tuas litteras, tuumque de » quibus volueris rebus commercium amicum excipiat, quod eum fac- » turum æque certo teneas, ac certum est me hasce lineas exarasse. Pro- » culdubio tantus est analysta, vt ei conueniat Vietæum illud : *nullum* » *non problema soluere.* Quamdiu illius opus Dioptrices, quo docet » quidquid attinet ad refractionem luminis et ad specilla facienda cum » hyperbolica tum elliptica etc., fuit Gallicum, non potuisti illo frui; » quum autem anno præterito latine editum sit, hic que prostent exem- » plaria, nisi iam ad tuas manus peruenerit, potes tibi vnum exemplar » comparare. Vbi vero nouerit te in vitris hyperbolicis vel ellipticis vel » quouis alio modo conicis vitra parare, quanto gaudio afficietur, quum » hactenus omnes de ea re desperarint, quod nunquam vniformiter po- » tuerint vitrum, hyperbolicâ figurâ seruata, polire. »

C'était donc surtout au sujet des lunettes que Mersenne semble avoir désiré établir des relations entre Descartes et Torricelli. Mais celui-ci

devait mourir le 25 octobre 1647, sans avoir jamais, autant que nous sachions jusqu'à présent, entamé ces relations.

La dernière mention de Descartes, dans la correspondance de Mersenne et de Torricelli, se trouve dans une lettre du Minime datée du 8 décembre 1646 (*Ib.*, p. 439) :

« Sumus iam in examinando centro percussionis in omnibus corpo-
» ribus suspensis et vibratis, propter quod centrum ingens est contro-
» uersia inter illustrem Cartesium et Roberuallum, quam postea tecum,
» si desideras, communicabo, vbi finita fuerit. »

CDLXXVI *bis*.

DESCARTES A [HUYGENS].

[1646 ?]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 104, p. 587-588.

« A Monsieur *** », *dit Clerselier, sans donner de nom ni de date. On en est réduit aux conjectures suivantes. Le destinataire serait Huygens, à qui est peut-être déjà adressée la lettre précédente dans l'édition Clerselier* (*voir notre tome I, p. 18*). *Descartes écrit, en effet, à un ami dont l'unique fille, toute jeune encore* (*p. 679, l. 6*), *en était à ses débuts comme musicienne. Or Huygens avait une fille appelée Suzanne, comme sa mère*), *née à La Haye le 13 mars 1637* (*voir t. I, p. 374,* éclaircissement), *pour laquelle justement il demanda en France, l'année 1646, un maître à chanter; Thomas Gobert, « maître de la chapelle du roi très-chrétien », lui écrivit de Paris, à ce sujet, le 17 juillet et le 25 novembre 1646, lui proposant un sieur Avril* (Correspondance et Œuvre musicales de Constantin Huygens, *publiées par* Jonckbloet *et* Land, *Leyde, 1882, pp.* XXVIII, CCXV *et* CCXVII). *On peut conjecturer que, cette même année 1646, la fillette n'ayant que neuf ans, son père aura consulté Descartes pour une épinette à fabriquer dans la perfection.*

Monsieur,

Ie ne receus voftre derniere que lundy matin, vne heure apres auoir enuoyé celle que ie vous écriuis

dimanche au foir[a], ce qui eft caufe que ie n'y adioûtay point mon fyfteme pour faire vn inftrument de Mufique qui foit parfait; car ie ne penfois pas que vous le vouluffiez encore voir, & ie fçay bien que vous n'en auez aucun befoin pour l'efpinette que vous voulez faire faire à Mademoifelle voftre fille; car, pour l'âge où elle eft, il ne faut chercher que les chofes les plus faciles, & ce fyfteme eft beaucoup plus difficile que le vulgaire. Mais vous en pourrez aifément iuger, car le voicy :

A fçauoir, au lieu qu'on a couftume de diuifer l'octaue en douze parties, pour les inftrumens ordinaires, il faut icy la diuifer en dix-huit[b]. Comme, par exemple, aux efpinettes les marches d'vne octaue font ainfi difpofées, &c.[c], & elles le deuroient eftre ainfi, &c[d].

Et les fons de ces marches doiuent auoir entr'eux mefme proportion que les nombres icy mis[e]; en forte que, fi la corde qui fait le fon C eftoit diuifée en 3600 parties égales, 3456 de fes parties donneroient

a. Lettre inconnue. La seule qui soit adressée à Huygens et que nous ayons pour 1646, la CDXLIX^e ci-avant, p. 515, ne semble pas être d'un dimanche, le 5 octobre étant cette année un vendredi.

b. *Lire* dix-neuf.

c. Ici, au lieu de « etc. », devrait se trouver la partie *gauche* de la figure ci-dessous.

d. Ici, au lieu de « etc. », devrait se trouver la partie *droite* de la figure ci-dessous.

e. Pour la restitution de ces nombres, omis par Clerselier, voir l'*éclaircissement* ci-après.

le ſon *c*, & 3375 le ſon *c.*, & 3240 le ſon D, & ainſi des autres. Et c'eſt ſuiuant cela qu'il faut accorder cette eſpinette. Et on s'en peut ſeruir pour ioüer toutes les meſmes pieces qu'on ioüe ſur les autres, ſans qu'il ſoit beſoin d'y rien changer, ſinon qu'il faut prendre garde que, quand on veut ſe ſeruir de la feinte *c* auec A ou E, il faut prendre le premier *c*; & que, quand on s'en ſert auec F, il faut toucher le ſecond *c.*; & qu'il faut toucher le premier D auec A ou F, & D. auec G[a] ou €; & *d* auec €, & *d.* auec G[a]; & *f* auec A, & *f.* auec €; & *g* auec E, & *g.* auec F ou C; & enfin *b* auec F, & *b.* auec G[a]; ce qui s'entend pour les pieces qu'on ioüe en B quarré[b]; & pour celles qu'on ioüe en B mol, il ne faut que mettre F au lieu de C; G & G., au lieu de D & D., & ainſi de ſuitte. Et ce que i'ay dit icy d'vne octaue, ſe doit entendre de tout le clauier, dans lequel toutes les octaues doiuent eſtre diuiſées l'vne comme l'autre. Ie ſuis,

La restitution des nombres omis dans le texte publié par Clerselier, exige quelques explications préalables.

Tout d'abord le lecteur reconnaîtra aisément, dans la partie gauche de la figure ci-dessus, l'octave d'un clavier analogue à ceux de nos jours (gamme chromatique de 13 sons). Nous n'avons donc pas à nous y arrêter; remarquons seulement les lettres qui, d'après une correspondance bien connue, désignent les notes des touches blanches.

C	D	E	F	G	A	♮	C
ut	re	mi	fa	sol	la	si	ut

Au lieu du signe ♮ (*bécarre*), la figure porte à tort B, qui correspond au *si bémol*. Sur la partie droite de la figure, la touche du *si* porte bien au contraire le signe du *bécarre*, mais dans le contexte de la lettre, elle est

a. *Lire* « G. ».

b. *Lire* B quarre (bécarre).

désignée par le symbole 𝄞, lequel indique la place de la note sur la portée (clef de *sol*). Il y a là une bizarrerie typographique qui doit faire douter de la fidélité de la reproduction de la minute de Descartes, en ce qui concerne la notation du *si*; mais on ne peut être assuré de la correction à faire.

Quant aux touches noires de la partie gauche de la figure, elles portent des lettres minuscules, qui, si on les dénomme comme leurs majuscules s'interprètent naturellement :

c	*e*	*f*	*g*	*b*
ut♯	mi♭	fa♯	sol♯	si♭.

La partie droite de la figure représente une octave du clavier de Descartes ; elle comporte *vingt* sons, c'est-à-dire deux de plus que la gamme enharmonique des solfèges. En effet, il y a doublement, non seulement pour les cinq touches noires, mais aussi pour celles du *re* et du *sol*. Une même lettre désigne les notes doublées ; la distinction est faite au moyen d'un point placé après la lettre, lorsqu'il s'agit de la note la plus élevée. Cette distinction, assez incommode, est fidèlement suivie dans le contexte, à l'exception de trois cas dans lesquels le point a été omis, par une faute qui ne semble pas pouvoir faire doute, ainsi qu'on le verra plus loin. Pour plus de facilité, dans ce qui suit, nous remplacerons les lettres pointées de Descartes par des lettres accentuées.

Descartes ne distingue donc pas deux touches noires contiguës comme correspondant l'une à une note diésée, l'autre à une note bémolisée : il les noterait plutôt comme deux dièses différents (ainsi, par différence avec le clavier de gauche, il note *d* et non *e*, les touches noires intermédiaires entre D et E), si l'usage courant ne l'avait pas au contraire conduit à considérer comme bémolisées les touches noires qui suivent le *la* (A).

Les désignations de dièses et de bémols, que nous sommes cependant obligés d'introduire dans ces explications, ont au reste le grave défaut de ne pas être *univoques*. Considérons le schème suivant, qui comprend en fait toutes les notes désignées par Descartes :

fa♯ ut♯ SOL♯ RE♯
sol re la mi SI FA♯
si♭ fa ut SOL RE
re♭ la♭ mi♭ SI♭

Chaque ligne horizontale y présente de gauche à droite une succession de quintes montantes ; entre deux consécutives de ces quintes, la note intermédiaire supérieure donne l'accord parfait majeur, et l'inférieure l'accord parfait mineur. On voit qu'il y une différence essentielle entre le *fa dièse* considéré comme quinte du *si naturel* (système diatonique), et le *fa*

dièse considéré (système de la gamme moderne) comme le *fa naturel* haussé de façon à passer de l'accord parfait mineur *re fa la* à l'accord parfait majeur *re fa♯ la*. La différence des deux notes n'est à la vérité que d'un *comma;* mais, pour suivre Descartes, nous sommes obligés de les distinguer, ce que nous avons fait en représentant par des majuscules la plus élevée des deux notes.

La même distinction a été faite pour toutes les notes du schème ci-dessus qui portent le même nom; on voit qu'elle s'applique aux deux notes naturelles, doublées par Descartes. Ajoutons ici que la note que nous marquons *re* a la valeur de la seconde des solfèges avant Rameau (ton mineur), tandis que sa valeur actuelle (ton majeur) correspond à notre RE.

Les indications données dans le contexte de la lettre sur les accords entre les notes désignées par Descartes vont nous permettre de leur donner leurs noms modernes et dès lors de déterminer leurs valeurs numériques dans la gamme des physiciens. Il suffit à cet égard de considérer comme bien établie la correspondance pour les notes naturelles non ambiguës.

C	E	F	A	♮
ut	mi	fa	la	si
1	5/4	4/3	5/3	15/8

Voici, en effet, les accords indiqués par Descartes :

A	c	E	=	la	ut♯	mi			f	A	=	re	fa♯	la
c'	F		=	re♭	fa	la♭		♮		f'	=	SI	RE♯	FA♯
D	F	A	=	re	fa	la			E	g	=	ut♯	mi	SOL♯
G'	♮	D'	=	SOL	SI	RE		F	g'	C	=	fa	la♭	ut
	♮	d	=	SOL♯	SI	RE♯		*b*		F	=	si♭	re	fa
	d'	G'	=	ut	mi♭	SOL		G'	b'		=	SOL	SI♭	RE

On retrouve ainsi (sauf pour *sol si♭ re*) tous les accords du schème ci-dessus qui déterminent les notes ambiguës, et il est aisé de voir que si l'on cherchait d'autres identifications (par exemple UT♯ pour *c'* au lieu de *re♭*), on serait obligé de s'éloigner beaucoup plus de la gamme des sons naturels.

Il n'y a de difficulté que par ce fait que, dans le texte de Clerselier relatif aux accords, G est partout donné au lieu de G', qui n'apparaît que lorsque, plus loin, Descartes dit que, quand on passe du ton d'*ut* au ton de *fa*, il faut substituer G et G' à D et D'. Mais cela même prouve suffisamment que notre correction s'impose, et explique en même temps pourquoi, dans le tableau ci-dessus de la correspondance des accords, nous n'avons pas trouvé le son G (*sol*), précisément parce qu'il appartient au ton de *fa* (de même que le *si bémol*).

L'examen des intervalles indiqués par Descartes pour le premier ton de son octave va maintenant confirmer nos identifications. Descartes donne

les longueurs des cordes, inversement proportionnelles aux nombres de vibrations, en sorte que l'on en déduit les valeurs numériques suivantes :

C	c	c'	D
1	25/24	16/15	10/9
ut	ut♯	re♭	re

Nous retrouvons bien ainsi le demi-ton mineur $\left(\frac{25}{24}\right)$ entre C et c (*ut* et *ut♯*) comme entre c' et D (*re♭* et *re*). L'intervalle entre c et c' est d'ailleurs le *comma maxime* $\left(\frac{128}{125}\right)$ différence du demi-ton mineur au demi-ton majeur, tandis que l'intervalle de D à D' (*re*-RE) est le *comma* simple $\left(\frac{81}{80}\right)$, différence du ton mineur $\frac{10}{9}$ au ton majeur $\frac{9}{8}$.

Grâce à ces données, nous pouvons dresser le tableau suivant dont la colonne 1 donne les nombres de Descartes omis par Clerselier (longueur des cordes exprimées en nombres entiers *minimi*) ; la colonne 2 indique les notations correspondantes de Descartes : la colonne 3, les noms modernes des notes avec les distinctions typographiques que nous avons introduites ; la colonne 4, les valeurs numériques des notes dans la gamme des physiciens, telles qu'elles correspondent d'ailleurs aux nombres de Descartes : enfin la colonne 5 indique les intervalles successifs.

1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
3600	C	ut	1		2560	f'	FA♯	45/32	
				demi-ton mineur					1/2 ton diatonique } 1/2 ton majeur
3456	c	ut♯	25/24		2430	G	sol	40/27	
				comma maxime					comma }
3375	c'	re♭	16/15		2400	G'	SOL	3/2	
				demi-ton mineur					demi-ton mineur
3240	D	re	10/9		2304	g	SOL♯	25/16	
				comma					comma maxime
3200	D'	RE	9/8		2250	g'	la♭	8/5	
				demi-ton mineur					demi-ton mineur
3072	d	RE♯	75/64		2160	A	la	5/3	
				comma maxime					demi-ton majeur
3000	d'	mi♭	6/5		2025	♭	si♭	16/9	
				demi-ton mineur					comma
2880	E	mi	5/4		2000	♭'	SI♭	9/5	
				demi-ton majeur					demi-ton mineur
2700	F	fa	4/3		1920	♮	SI	15/8	
				demi-ton mineur					demi-ton majeur
2592	f	fa♯	25/18		1800	C	ut	2	
				comma					

CDLXXVI *ter.*

DESCARTES A [BOSWELL ?]

[1646 ?]

Texte de l'édition latine, tome II, lettre 23, p. 102-106.

Clerselier (t. II, p. 154-160) ne donne qu'une version française, avec l'en-tête : « A Monsieur *** », *sans nom ni date ; et le texte de l'édition latine porte simplement la suscription :* « Clarissimo Viro Domino ***. » *De même pour une seconde lettre, qui fait suite immédiatement à celle-ci (lettre CDLXXVI* quater *ci-après).*

Mais un passage de cette seconde lettre, où Descartes demande à son correspondant s'il ne connaît point à Londres un médecin célèbre, du nom de Harvey, montre que les deux lettres sont adressées à un Anglais ; et comme, dans la première, le philosophe rappelle les entretiens qu'ils eurent ensemble (materiam subtilem, de quâ tecum sæpius disserui, *p. 687, l. 5), cet Anglais habitait donc aussi la Hollande. D'autre part, ce correspondant avait eu entre les mains des Méditations sur la musique, qui semblent bien être de Bannius (p. 686, l. 18) ; or ceci peut s'appliquer à William Boswell, résident du roi d'Angleterre à La Haye (voir ci-avant, t. II, p. 153,* éclaircissement). *D'ailleurs Boswell, dépositaire des papiers inédits de Bacon (voir ci-après* l'éclaircissement), *devait s'intéresser à toutes sortes de questions scientifiques et philosophiques, comme celles qui sont touchées dans ces deux lettres. On peut donc supposer, avec quelque vraisemblance, que c'est à lui que l'une et l'autre furent adressées.*

Quant à la date de ces deux lettres, la fin de la première concorde si bien avec un jugement tout semblable porté par Descartes sur Regius dans des lettres du 5 octobre, du 23 novembre 1646 et de février 1647, qu'on pourrait croire qu'elle fut écrite également sur la fin de 1646. Mais, d'autre part, plusieurs alinéas se rapportent plutôt à des dates bien antérieures, à celle de 1637, par exemple : (publication du Discours de la Méthode, etc.), *ou même à celles de 1633 ou 1632 (préparation du* Monde *de Descartes). Ces difficultés seront signalées à propos des alinéas en question. Il semble donc que chacune des deux lettres ait été formée de pièces de dates différentes, et le désordre est tel qu'on peut se demander si Clerselier les a tirées*

des minutes de Descartes, ou si, ayant reçu de quelque correspondant des extraits de la correspondance de Boswell avec le philosophe, il les a répartis, tant bien que mal, en deux lettres.

Vir Clariſſime,

Non nego quin *materialiter* verum ſit, quod à Mechanicis dici ſolet, nempe longiorem partem in vecte tanto velocius moueri quàm alteram, quanto minori vi indiget, vt moueatur; ſed nego celeritatem aut tarditatem huius rei cauſam eſſe; imo etiam addo celeritatem, quæ ibi per accidens reperitur, nonnihil de veritate huius calculi minuere. Nam, exempli cauſa, in vecte ABC, poſita parte AB centum partium, qualium BC eſt vna, & exiſtente pondere in C centum librarum, ſi abſque iſta celeritate eſſet, hoc pondus centum librarum | in C attolleret pondus vnius libræ in A; ſed, propter ipſam, debebit pondus in A eſſe paulo leuius[a].

Quantum ad diſtantiam Planetarum à Sole[b], nihil minus < veriſimile >[c] mihi videtur, quàm id quod ſcribis; ſed quemadmodum varia corpora, quæ in vaſe aqua pleno ſimul cum ipſa aqua rotarentur, taliſque eſſent materiæ, vt paulo magis quàm aqua quæ maneret in centro, minus autem quàm illa quæ eſſet in circumferentia, impulſum iſtius rotationis in ſe admit-

a. Cf. t. II, p. 354 (lettre du 12 septembre 1638). Mais le présent alinéa, qui suppose, d'ailleurs, une discussion antérieure, semble dater de la fin de 1637, après l'*Explication des engins* adressée à Huygens (t. I, p. 455).

b. Voir *Principia Philosophiæ*, III, art. 147 et 148. Mais aussi cf. t. I, p. 250 (lettre du 10 mai 1632).

c. *Clers.* : « moins vray-semblable ». — Le texte latin imprimé présente plusieurs lacunes évidentes.

terent; quæ plus haberent de iſto impulſu magis à centro remouerentur; quæ minus, minus; idem etiam de Planetis in materia cœleſti quaſi natantibus exiſtimo eſſe ſentiendum.

Non mirum eſt quod de ranis ſcribis. Motus enim fit ope ſpirituum, quorum ſatis magna copia in ventriculis cerebri exiſtens poteſt efficere vt duret aliquandiu, poſtquam cor exſectum eſt, & noui etiam eo affluunt ex ſanguine in arterijs contento. Si autem caput exſecetur, quantumuis cor palpitet, nulli amplius, nec ex eo, nec ex arterijs, in muſculos tranſire poſſunt, nec proinde vlli motus perſeuerare, ijs exceptis qui à ſpiritibus in ipſis muſculis hærentibus perficiuntur, vt apparet in caudis lacertarum abſciſſis. Nihilominus cor recte mihi videtur dici primum viuens & vltimum moriens; neque enim vita in motu muſculorum conſiſtit, ſed in calore qui eſt in corde[a].

Mittis, in alia tua epiſtola, Meditationes D. B.* de chordarum tremoribus, quas tecum fateor me nequaquam intelligere. Sed facile eſt iudicare verborum eius obſcuritatem | nil tegere[b] quod nos non intelligere pœniteat. Primò enim falſo fundamento ſuperſtruit, dum ſupponit duodecimam plus tremoris efficere quàm octauam; quod ipſi forte egomet, cum ſuper teſtudine obſeruaſſem, dixerim; ſed hoc proficiſcebatur ex chordæ, quæ duodecimam faciebat, craſſitie, quæque aërem magis quatiebat, quàm minores aliæ, ex quibus octauam explorabam; certum autem eſt, ſi, cæteris paribus, conſideretur tantum motus chordarum, oc-

a. Cf. t. I, p. 523, l. 1-3 (lettre du 15 février 1638).
b. Le texte latin porte *egere*. Clerselier dit *ne cache rien*.

tauam plus tremoris efficere quàm duodecimam. Præterea tremores hos triſariam diuidit, quod plane imaginarium eſt. Denique inter duos tremores quietem ſupponit, quod certiſſime falſum eſt.

Materiam ſubtilem, de qua tecum ſæpius diſſerui, aliam non ſuppono à corporum terreſtrium materia; ſed, quemadmodum aër aquâ liquidior eſt, ita illam aëre multo liquidiorem ſiue fluidiorem & penetrantiorem ſuppono.

Arcûs reflexio exinde prouenit quod, cum pororum eius figura corrupta ſit, materia ſubtilis illos pertranſiens reſtituere contendit, quacunque demum ex parte in illos ingrediatur [a].

Miror quod ais te expertum fuiſſe corpora, in aërem proiecta, neque plus, neque minus temporis impendere aſcendendo, quàm deſcendendo; meque excuſatum habeas, ſi dixero fuiſſe, iudicio meo, difficillimum id exacte experiri. Corpora aſcendentia, magnâ vi impulſa, progrediuntur incomparabiliter celerius in initio, quàm in fine; non autem deſcendunt tam notabiliter celerius in fine, quàm in initio, præſertim ea, quæ ex materia admodum leui conſtant. Iſta enim, quæ exſtat in Galileo, proportio augmenti ſecundum numeros impares 1, 3, 5, 7, &c., & de quâ ad te etiam olim ſcripſiſſe me opinor, vera eſſe nequit, prout iam tum ad te ſcribebam, ni ſupponantur duo aut tria admodum falſa; quorum vnum eſt, motum creſcere per gradus à tardiſſimo, ſicuti exiſtimat Galileus, alterum,

a. Les deux alinéas qui précèdent se retrouvent exactement, *en français*, à la fin d'une lettre à Mersenne, de mars 1636, t. I, p. 341, l. 13-16. Cette circonstance ne laisse pas de soulever une très grave difficulté

reſiſtentiam aëris non impedire ; hæcque poſterior cauſa efficere poteſt, vt corpora deſcendentia, poſtquam ad certum celeritatis gradum peruenerunt, illum non amplius augeant ; & quidem illa, quæ ex materia admodum leui conſtant, ad hunc gradum multo citius perueniunt quàm reliqua[a].

Si echo ſonum retardet dimidiâ tantum parte, res plana eſt ; ſonus enim requirit tantundem temporis vt ad reflexionis locum progrediatur, quantum vt regrediatur ; ſed ſi magis retardet, miror & cauſam ignoro.

Quantum ad motum qui generat ſonum, aſſimilari poteſt circulorum in aqua fluminis ex lapide iniecto generatorum motui, prout facit Ariſtoteles[b] ; ventorum verò motus, eidem flumini decurrenti, in quo res oculis ſubijcitur *.

Miror valde, vti modo dixeram, id quod de ſoni ab echo retardatione ſcribis ; nec cauſam vllam excogitare poſſum, niſi ſi ſonus reflexus non ſit idem cum directo, ſed alius, aëris agitatione à ſono directo factâ, in loco vnde venit echo formatus, atque ita ad illum efficiendum aliquid temporis requiratur.

Quantum ad experimentum tuum inflandi veſicam implendo illam vaporibus ex liquore aliquo emiſſis, facile quidem effici poteſt, illam totam in loco aliquo calido ponendo, ne vapores ſemel ingreſſi mutentur in liquorem, ſicuti tibi accidiſſe renuntias ; ſed haud credo poſſe hoc quicquam prodeſſe ad explorandam diuerſitatem ponderis aëris cum iſto liquore compa-

a. Cf. t. I, p. 221-222, p. 261, p. 304.

b. C'est bien, de fait, la doctrine d'Aristote ; mais il n'a pas fait expressément la comparaison dont il s'agit.

rati : etenim calor detrahit vaporibus grauitatem, quæ aquæ, ex qua emiſſi ſunt, inerat.

Quod ſagittarum deſcenſus æque citus ſit atque aſcenſus, quanquam vis non ſit æqualis, ratio ſine dubio eſt, quod in initio aſcenſûs multo celerius ferantur, quàm in fine deſcenſùs; contra verò multo tardius in fine aſcenſûs quàm in initio deſcenſûs[a].

Quantum ad materiam ſubtilem, verum eſt me non probare illam *à priori;* cum enim non eſſet mihi animus totam Philoſophiam in eiuſmodi libro[b] tractare, neceſſe habui alicunde ordiri, atque ideo ſcripſi me illam ſupponere. Verùm contendo in Diopt. & Meteor. pluſquam quingentas rationes eſſe quæ illam probent *à poſteriori;* hoc eſt, me explicare pluſquam quingentas difficultates, quæ explicari ſine illâ nequeunt, ita vt, perlectis omnibus, ſperem te mecum idem exiſtimaturum.

Rem perfecte ſciri argumento eſt, cum eius explicatio valde breuis, & generalis, & diſtincta poteſt exhiberi : vt è contra, ſi addantur plura ſuperuacanea, & particularia, & implicita, ignorantiæ indicium eſt.

Res quas ſcribo, iſtiuſmodi plerumque ſunt, vt lectores ſibi animum inducant me illas tantum caſu inueniſſe, ſeque potuiſſe illas eodem modo reperire; quinimo homines interdum vidi, qui nonnulla à ſe eodem modo reperta iactarent, propterea quòd in cogitationes quaſdam non abſimiles incidiſſent, quamquàm illas nunquam bene concoxerant, imo neque ſe illas

a. Cf. t. III, p. 657, l. 4. — Cet alinéa ne semble guère appartenir à la même lettre que celui qui précède, p. 687, l. 14.

b. Allusion au *Discours de la Méthode*, p. 43, ce qui nous reporte certainement à la date de 1637 ou 1638.

ſcire exiſtimarant, antequam à me moniti fuiſſent; qua in re videbantur mihi idem facere, ac ſi puer aliquis, nihil præter literas Alphabeti edoctus, iactaret ſe ſcire quicquid in libris exſtat, quippe quia præter illas literas nihil in illis continetur.

Quid de ſcriptis meis ſit ſentiendum, cognoſcam ex priuatorum iudicio; quod ſi erit ad laudem, videbo quantum apud Magnates valiturum ſit, & an bonum publicum curent; ſed, vt dicam quod ſentio, nondum mihi ſatis conſtat, an ſatius ſit futurum ambiri, an negligi.

Solent Magnates a Machinarijs nouum aliquod inuentum proponentibus petere vt experimentum exhibeant; ſed ab eo, qui id quærere aggredietur, quod nemo hactenus inuenit, luculentius ſpecimen ſpectari nequit, quàm ſi oſtendat ſe iſtiuſmodi multa iam inueniſſe : eſtque hoc argumentum longe certiſſimum, quandoquidem omnium minime adulterationem patitur demonſtratio, de quâ nempe ratio immediate iudicat; cum è contra Circulatorum ſpecimina perſæpe decipiunt; &, ſi licet dicere, ipſa miracula à Diabolo adulterantur.

Nondum auſim aſſerere ea, quæ profero, vera eſſe naturæ principia[a]; ſed ſaltem dicam, me, illa pro principijs aſſumendo, mihi in plerisque omnibus, quæ ab illis pendent, ſatisfacere ſolere; & video mihi nihil moram facere, quin in veritatis cognitione ſemper nonnihil progrediar.

Mihi non dolet me multorum operâ in eâ quam ſcis occaſione eguiſſe; ingrati animi eſt nemini debere

a. Cf. *Discours de la Méthode*, p. 76.

velle. Quod ad me attinet, cum exiſtimem ſummam voluptatem eſſe prodeſſe amico, vellem pene ab amicis mihi gratiæ apponi, ſi quando bene merendi de me occaſionem ipſis objiciam[a].

Quantum ad Philoſophiam, haud ſcio illam aduerſarios vllos mihi vſpiam concitaſſe; equidem fieri poteſt vt nonnullos habeam, qui ſe nondum aperuerint; ſed haud metuo vt mihi multum negotij faceſſant*. Nam apud me plane conſtitutum habeo, ineptos contemnere, ijſque palmam cedere, qui ratione potiores erunt. Cæterum non miror quod prima fronte opiniones meæ difficulter recipiantur; miror magis quod non difficilius, neque hac in parte laboro; ſed id quod tibi P. H.* de fratribus ſuis dixit, oſtendit eum eſſe amicum meum; neque mirum eſt illos, diuerſis opinionibus imbutos, à meis prima fronte abhorrere.

Liber N.[b] nullius eſt momenti, neque dignus qui à te legatur; voluit nempe meis circa Metaphyſicam opinionibus ambitioſe contradicere, omnes circa Phyſicam cæce amplectens, neque his neque illis bene intellectis[c].

Page 686, l. 18. — « Bannius », dit en marge un annotateur de l'exemplaire de l'Institut, et cette conjecture est fort probable (voir ci-avant t. II, p. 153, *éclaircissement*). Notons que, le 23 novembre 1646, Descartes dit

a. Cf. la même idée, p. 55, l. 9, ci-avant, à la date du 30 nov. 1643.

b. *Regius*, ce semble, dont Descartes juge le livre à peu près dans les mêmes termes, en 1646 et 1647 (voir ci-avant p. 510, l. 6; p. 517, l. 16; p. 625, l. 16).

c. La version de Clerselier ajoute l'alinéa suivant :

En voilà aſſez pour ce coup; mon eſprit eſt las de ſe promener, & il ne me reſte quaſi plus d'haleine que pour vous aſſurer que ie ſuis *

qu'il vient aussi de répondre à Mersenne, au nom de Hogelande, sur le même Bannius (p. 568, l. 1-5). Celui-ci était mort le 27 juillet 1644, ce qui expliquerait la liberté et même la sévérité d'appréciation de Descartes sur un homme avec qui il était auparavant en relations de bon voisinage (*quod ipsi egomet... dixerim*, p. 686, l. 24-25). Cet alinéa pourrait donc être de 1646. — Descartes, d'ailleurs, n'avait pas toujours été aussi sévère pour les ouvrages de Bannius. Ce fut lui-même qui lui conseilla (lettre de Bannius à Huygens, *P. C. Hoofts brieven*, Leiden, 1855-57, t. IV, p. 258) de publier en 1642 l'ouvrage suivant : *Zangh-bloemzel van Ioan Albert* BAN *Haerlemmer etc.* (t'Amsterdam, by Paulus Matthijsz. Voor Louis Elzevier, 1642, in-4). Dédicace à Constantin Huygens, datée de Harlem, 1er mai 1642. — En revanche, dans les premiers temps de ses relations avec Bannius, Descartes parle de lui d'un ton passablement dégagé (voir t. II, p. 150, l. 12-20, lettre du 27 mai 1638).

Page 688, l. 15. — Les seuls auteurs de l'antiquité chez lesquels on ait relevé un rapprochement entre la propagation du son et celle des cercles produits dans l'eau par une pierre qu'on y jette, sont : Vitruve (V, 3, p. 109-110, éd. Rose et Müller-Strübing, Leipzig, 1867), et le musicographe Aristide Quintilien (p. 145, éd. Meibom, Amsterdam, Elzevier, 1652). Dans le texte de Descartes, *Aristoteles* n'aurait-il pas été imprimé à tort au lieu d'*Aristides*? Si, avant 1652, ce dernier auteur était inédit, il y en avait à Leyde un manuscrit ayant appartenu à Scaliger et dont Heinsius, ou quelque autre, aura très bien pu communiquer à Boswell un passage comme celui dont il s'agit.

Page 691, l. 8. — Descartes aurait-il pu tenir encore ce langage en 1646, après les affaires d'Utrecht et de Groningue? Cet alinéa semble bien au moins antérieur à 1640 (polémique avec le P. Bourdin).

Page 691, l. 14. — « Le P. de H. », dit Clerselier. Il s'agit bien probablement, en effet, d'un religieux. Mais, en tous cas, l'expression *fratribus* semble exclure les Jésuites.

Page 691, l. 24. — Sur William Boswell, voir *The Works of Francis Bacon*, éd. Spedding, Ellis et Heath, vol. III (Londres, 1876), préface de J. Spedding. Bacon, dans ses dernières volontés, après avoir remis la collection de ses discours et de ses lettres à l'évêque Williams et à Sir Humphrey May, ses conseillers privés, confia le reste de ses papiers aux soins de Sir John Constable et de Mr. Bosvile. « Also I desire my executors, especially my brother Constable, and also Mr. Bosvile, presently after my decease, to take into their hands all my papers whatsoever... » Mr. Bosvile, ou William Boswell, fut envoyé à la Haye, comme résident du roi d'Angleterre auprès des États-Généraux des Provinces-Unies. Il fut fait chevalier le 18 mai 1633, et Spedding croit qu'il mourut en 1647. Mais il était encore vivant, et à la Haye, en 1649, lors de la mort de Charles Ier. Il laissa copier sur ses manuscrits de Bacon les

écrits philosophiques en latin par Isaac Gruter, qui les publia, en 1658, sous ce titre : *Francisci* BACONI *de Verulamio Scripta in naturali et universali philosophia*. (Amstelodami, apud Ludovicum Elzevirium. 1653, pet. in-12.) Le volume comprenait dix-neuf pièces, toutes inédites : *1. Temporis Partus Masculus ; 2. Cogitata et Visa ; 3. Descriptio Globi Intellectualis ; 4. Thema Cœli ; 5. De Fluxu et Refluxu Maris ; 6. De Principiis atque Originibus secundum Fabulas Cupidinis et Cœli ; 7. Indicia Vera de Interpretatione Naturæ ; 8. Partis Instaurationis Secundæ Delineatio et Argumentum ; 9. Phænomena Universi, sive Historia Naturalis ad condendam Philosophiam ; 10. Scala Intellectus, sive Filum Labyrinthi ; 11. Prodromi sive Anticipationes Philosophiæ Secundæ ; 12. Cogitationes de Naturâ rerum ; 13. Franciscus Bacon Lectori ; 14. Filum Labyrinthi, sive Inquisitio legitima de Motu ; 15. Franc. Baconi Aphorismi et Consilia de auxiliis mentis et accensione luminis naturalis ; 16. De Interpretatione Naturæ Sententiæ XII ; 17. Tradendi Modus legitimus ; 18. De Interpretatione Naturæ Procœmium ; 19. Francisci Baconi Topica Inquisitionis de Luce et Lumine.*

Isaac Gruter, en tête de ce livre, explique qu'il en doit le contenu à Boswell :

« Quæ tibi damus, Amice Lector, ad Universalem et Naturalem Philo-
» sophiam spectantia, ex Manuscriptis Codicibus, quos accurate recen-
» suerat et varie emendarat author, me amanuense apographa sunt . . .
» Quicquid sequitur, ab eo loco cujus inscriptio est in ipso contextu
» *Indicia vera de interpretatione naturæ* usque ad finem, donavi eo no-
» mine *Impetûs Philosophici*, quod ex familiaribus Viri Magni (*W. Boswell*)
» colloquiis notassem, cum de istis chartis mecum ageret . . Omnia autem
» hæc inedita (nisi quod in editis paucissimis rara exstent quarundam
» ex his meditationum vestigia) debes, Amice Lector, Nobilissimo *Guil.*
» *Boswello*, ad quem ex ipsius Baconi legato pervenerant, cum iis in
» politico et morali genere elaboratis, quæ nunc ex dono τοῦ μακαρίτου
» penes me servantur non diu premenda, Boswello, inquam, viro nobili-
» tate, prudentia insigni, varia eruditione, humanitate summa, et Oratori
» olim apud Batavos Anglo ; cujus sancta mihi memoria est. . . »

Si Boswell est mort en 1649, il avait laissé ses papiers en bonnes mains, comme le prouve encore le titre de cet autre ouvrage : *Guilielmi* GILBERTI *Colcestrensis, medici regii, de mundo nostro sublunari philosophia nova*. Opus posthumum, ab authoris fratre collectum pridem et dispositum, nunc ex duobus MSS. codicibus editum. Ex musæo viri perillustris Guilielmi Boswelli equitis aurati etc.. et oratoris apud Fœderatos Belgas Angli. (*Amstelodami, apud Ludovicum Elzevirium, 1651. in-4.*

CDLXXVI *quater*.

DESCARTES A [BOSWELL ?]

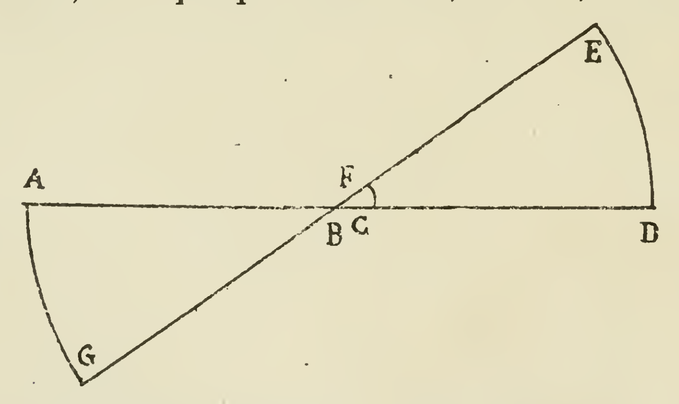
[1646 ?]

Texte de l'édition latine, tome II, lettre 24, p. 106-110.

Voir le prolégomène de la lettre précédente (p. 684), à laquelle celle-ci fait suite immédiatement dans les éditions. Clerselier ne donne aussi qu'une traduction française, t. II, lettre 24, p. 160-165 : « A Monsieur *** », *sans nom ni date.*

Vir Clariſſime,

Vectis ratio[a] facillime demonſtrari poteſt ex meo principio[b]. Sit enim AB centum, BD item centum, & BC vnum, erit quoque arcus AG, vel DE, centuplum



arcûs CF : eadem itaque vis vnius libræ in A, quæ, dum deſcendit ab A ad G, poteſt eleuare vnam libram, aut tantillo minus, à D ad E, poteſt etiam eleuare

a. Voir ci-avant p. 685, l. 2. Il n'est pas bien clair que le présent alinéa soit postérieur à l'alinéa correspondant dans la lettre précédente.

b. Le principe énoncé dans l'*Explication des engins*, t. I, p. 435.

centum libras à C ad F : quia nempe non maior vis requiritur ad eleuandas centum libras ad vnam partem ſpatij, vt CF, quàm ad eleuandam vnam libram ad centum partes, quales ſunt in arcu DE. Neque hic celeritatis conſideratio vllum habet locum, vt iam ante monueram ; & ſi AB longa eſt digitos centum, BC digitum modo vnum, non requiruntur duæ libræ in A ad attollendas centum libras in C, ſed vna tantum & paulo plus, ſi reſpiciamus ad celeritatem, quia motus in A celerior eſt quàm in C : quod tamen ſubtilioris eſt conſiderationis quàm vt opus ſit hîc addi.

An ranæ[a] viuant vel non viuant, corde exſecto, eſt tantum quæſtio de nomine, quia de re conſtat : nempe in illis tunc non eſſe amplius nec principium à quo calor vitalis ortus eſt, nec illud à quo poſſit conſeruari ; vtrumque enim à corde pendet, eoque nomine primum viuens & vltimum moriens aptiſſime < dici > mihi videtur.

Quantum ad neruos eiuſdem craſſitiei[b], quibus æqualia pondera appenſa ſunt, non poſſunt non edere ſonos qui ſe habeant inter ſe vt eorum longitudines, ita ſcilicet vt duplo longior faciat 8^{am}, triplo 12^{am}, quadruplo 15^{am}, quintuplo 17^{am} maiorem, & ſic de cæteris. Quod ſi tibi non ſucceſſit, fuit inæqualitas in craſſitie neruorum, aut in quapiam alia re. Sed vt duo nerui eiuſdem longitudinis & craſſitiei faciant octauam, debent vni appendi quatuor libræ, & alteri vna ; & vt faciant 12^{am}, debent vni appendi nouem, alteri vna, & ſic de cæteris. Cum vero neruus vnus eſt altero

a. Page 686, l. 2.
b. *Ibid.*, l. 26.

dupl crassior, debet ei appendi duplum pondus vt faciat vnisonum, &c.

De vecte scripsi quod sentio[a], nempe celeritatem non esse causam augmentationis virium, etsi semper illam concomitetur. In trochlea autem ineptum mihi videtur vectem quærere; quod, si bene memini, Guidonis Ubaldi[b] figmentum est.

Credere non possum me id scripsisse de vecte[c] quod obijcis, neque enim id vnquam sensi; sed tantum, si pondus in F, verbi gratia, quod esset centum librarum (& linea BG sit centupla ipsius BF), attolleret vnam libram in G, si celeritas non impediret, non tamen attolleret propter ipsam; quia nempe, quo celerius aliquod corpus mouetur, tanto magis aër illi resistit, ideoque magis resistit ponderi in G, quàm in F.

Quantum ad id quod de bilance scribis, in eorum sum sententia, qui dicunt[d] *pondera esse in æquilibrio, quando sunt in ratione reciproca linearum perpendicularium, quæ ducuntur à centro libræ in lineas rectas quæ extremitates brachiorum centro terræ connectunt.* Et præterquam quod ratio est manifesta, probari etiam potest, | faciendo vt funes, quibus pondera appenduntur, transeant per annulum, qui hoc pacto erit loco

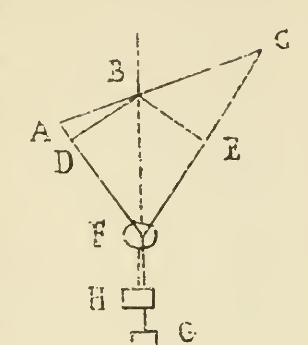
a. Page 685, l. 5.

b. GVIDIVBALDI E MARCHIONIBVS MONTIS Mechanicorum liber. — Pisauri, apud Hieronymum Concordiam, MDLXXVII. Cum licentia Superiorum.

c. Voir la figure p. 694. — Cet alinéa semble appartenir à une autre lettre que le précédent sur la même question.

d. La règle de l'équilibre des forces concourantes a été établie par Simon Stevin, vers 1586, dans ses *Mémoires mathématiques*, publiés d'abord en flamand, puis en latin par Snellius en 1609, enfin en français (*Œuvres de Stevin*) par Albert Girard en 1634. La démonstration de Descartes rappelle les procédés de Stevin.

centri terræ, & linearum inclinationem admodum ſenſibilem efficiet. Ex. gr., ſi B ſit bilancis centrum, AB & BC duo eius brachia. AFH & CFG ſunes quibus pondera appenſa ſunt, & F annulus per quem ſunes illi tranſeunt ; ſi ducantur BE, BD, ad angulos rectos ad CF & AF, dico quod ſi pondus H fiat ad pondus G, vt linea BE ad BD, in æquilibrio erunt illa pondera, etiamſi brachia AB & BC inæqualia ſint, & pondera G & H ſint in eadem pariter linea, quæ terræ & bilancis centra connectit.



Neſcio vtrum ſando acceperim, an vero diuinarim, D. N. ſcholæ nugas non multum curare, hocque ingenij acumini & perſpicuitati adſcribo, quam inter animi virtutes eundem locum tenere exiſtimo, ac Principes inter homines. Auſim vero animum inducere vt credam eandem hanc ingenij vim, quæ vulgaris Philoſophiæ opinionum contemptum apud illum parit, forte commendaturam meas, ſiquidem de ijs audiuiſſet: meas enim cum ſenſu communi, qui cum recto iudicio idem eſt, conciliare conor; contra vero Regentes, vt doctiores videantur, multa dicere affectant cum ſenſu illo communi pugnantia.

Quantum ad definitionem motùs, liquet eam rem, quæ dicitur eſſe in potentia, intelligi non eſſe in actu; adeo vt, cum quis[a] dicit *motum eſſe actum entis in potentia, quatenus in potentia*, intelligatur motum eſſe actum entis, quod non eſt in actu, quatenus non eſt in

a. Aristote, *Phys.*, III, c. 1 (201 A).

actu ; quod aut apparentem contradictionem, aut faltem multum obfcuritatis includit.

Parum quidem progredior[a], fed progredior tamen : fum iam in defcribenda natiuitate mundi, in qua fpero me comprehenfurum maximam Phyficæ partem. Dicam autem me, relegendo primum caput Genefeos *, non fine miraculo deprehendiffe, poffe fecundum cogitationes meas totum explicari multo melius, vti quidem mihi videtur, quàm omnibus modis quibus illud interpretes explicuerunt, quod antehac nunquam fperaueram : nunc vero, poft nouæ meæ Philofophiæ explicationem, mihi propofitum eft clare oftendere illam cum omnibus fidei veritatibus multo melius confentire, quàm Ariftotelicam.

Quantum ad illud, quo laboras, fanguinis per nares profluuium, periculofum eft, & præcauendum ; præter acetum, finapi, fal & aromata, debes etiam abftinere vino, & maxime croco, atque omnibus violentis commotionibus tum animi tum corporis, necnon fugere rheumatifma ; quæ omnia fi non fufficiant, nec poffint communia remedia malum fiftere, fuadeo vt venæ in pede finiftro fectionem tentes, fiquidem fanguis per narem finiftram, aut etiam per ambas pariter effluat ; in dextro autem pede, fi potiffimum per dextram ; prima autem vice vnum tantum aut alterum cochleare fanguinis mittas, deinde poft aliquod interuallum tan-

a. Descartes tenait un semblable langage en 1632 et 1633, lorsqu'il travaillait à son *Monde*, avant la condamnation de Galilée. Ou bien s'agirait-il de la rédaction des *Principes*, et, à la fin de l'alinéa, de l'ouvrage dont il a parlé quelquefois, qui résumerait sa philosophie, avec celle d'Aristote en regard (voir ci-avant toute la lettre CDLXV, p. 587-588, et t. III, p. 270, l. 4) ?

tundem iterum, atque ita deinceps vſque ad duas aut tres vncias, vnius aut alterius horæ ſpatio. Tutiſſimum hoc eſt quod ſciam remedium; ſed nolim dicas à me profectum eſſe, ne quis putet me velle Medicinam tractare [a].

Nullus dubito quin ſonus [b] tanto plus ſtrepitûs faciat, quo maior eſt agitatio tremoris aëris; ſed nota me loqui de tremoribus, non autem de alijs motibus aëris; nam certe oris flatu forte agitari poteſt aër fortius, quàm flando in fiſtula, nec tamen | tantus ſtrepitus audiri, quia ſcil(icet) tremor aëris ibi minor eſt. Atque ita obiectiones tuæ contra id quod dicunt, ſonum nihil aliud eſſe quàm quendam aëris motum, facile ſolui poſſunt, ex eo quod quantitas aëris moti ad efficiendum ſonum nihil conducit, ſed ſolum motûs eius celeritas, eius nempe progreſſus & regreſſus, ſiue tremores hanc celeritatem conſequentes; ſic ex. gr. in cantu ſiue loquela, cogitandum eſt quod aër laringem feriens ad cantum efficiendum mouetur multò celerius quàm venti, qui non tantum ſtrepitûs efficiunt, quamuis moueant quantitatem aëris incomparabiliter maiorem; atque ita de cæteris.

An non noſti Londini celebrem quendam medicum nomine Hervæum [c], qui librum de motu cordis & cir-

a. Voir lettre CDLIX, du 23 novembre 1646, où Descartes donne également une consultation de médecine, ci-avant p. 565, l. 10, à p. 566, l. 12.

b. Cf. p. 688, l. 11.

c. Harvey ne mourut que le 3 juin 1657. Descartes pouvait donc s'enquérir de lui en 1646. Mais n'est-il pas plus vraisemblable qu'il l'ait fait vers 1636, lorsqu'il s'occupait de la circulation du sang (*Discours de la Méthode*, p. 51, édit. 1637)? Cet alinéa parait donc être bien antérieur à 1646. Après le traité de 1628 : *Exercitatio anatomica de motu cordis et sanguinis in animalibus*, il ne fut rien publié de Harvey avant 1649

culatione ſanguinis conſcripſit? quis homo eſt? Equidem de motu cordis nihil dicit, quod in alijs iam non extaret, neque illi per omnia aſſentior; ſed quantum ad circulationem ſanguinis, triumphat, ipſique honor debetur quod fuerit primus inuentor, in quo Medicina ei multum debet. Is promittebat alios quoſdam tractatus, ſed neſcio an quippiam poſtea ediderit; talia enim opuſcula magis digna ſunt quæ lucem aſpiciant, quàm magnus numerus craſſorum voluminum, quibus charta inutiliter commaculatur.

Caueto tibi à duobus præiudicijs, ſcil(icet) de poſſibilitate vacui, & de vi qua lapis deſcendit, quam grauitatem eius vocamus, quod ea æqualis ſemper permaneat in lapide; hæc enim talia ſunt, quæ vulgo æſtimantur eſſe vera, licet ſint falſiſſima. Sed eſto certus quod ſum, &c.

Page 698, l. 6. — Voici, sur l'étude que Descartes avait entreprise du premier chapitre de la *Genèse,* un témoignage curieux, qui doit remonter à l'année 1640 environ (voir ci-avant t. III, p. 71, B; p. 231, l. 13-19; p. 296, l. 2, c'est-à-dire lettres du 30 mai et du 11 novembre 1640, du 28 janvier 1641). Il s'agit de Mlle de Schurman.

« M. Descartes la vint voir chez elle à Utrecht, et comme il se passa » quelque chose de particulier en leur conversation, dont Mlle de Schurmann a voulu laisser quelque mémoire, je crois que je ferai bien de le » rapporter icy fidélement. Il la trouva livrée à son étude favorite, qui » étoit celle de l'Ecriture sainte, d'après le texte original en hébreu. Descartes fut étonné qu'une personne de ce mérite donnât tant de temps » *à une chose de si peu d'importance!* ce furent les termes mêmes dont il » se servit. Comme cette demoiselle cherchoit à lui démontrer l'importance capitale de cette étude pour la connoissance de la parole divine, » Descartes lui répondit que lui aussi avoit eu cette pensée et que dans ce » dessein il avoit appris cette langue qu'on appelle sainte, qu'il avoit

d'abord : *Exercitationes duæ anatomicæ de circulatione sanguinis ad Riolanum;* puis en 1651, précisément à Amsterdam, chez Louis Elzevier : *Exercitationes de generatione animalium.*

» même commencé à lire dans le texte hébreu le premier chapitre de la » *Genèse*, qui traite de la création du monde; mais que, quelle que eût » été la profondeur de ses méditations, il avoit eu beau réfléchir, il n'y » avoit rien trouvé de clair et de distinct, rien qu'on pût comprendre *clarè* » *et distinctè*. Alors s'étant aperçu qu'il ne pouvoit point entendre ce que » Moïse avoit voulu dire, et même qu'au lieu de lui apporter de nouvelles » lumières, tout ce qu'il lisoit ne servoit qu'à l'embrouiller davantage, il » avoit dû renoncer à cette étude. »

« Cette réponse surprit extraordinairement Mlle de Schurmann; elle la » blessa profondément, et elle en conçut une telle antipathie contre ce » philosophe, qu'elle évita depuis ce jour de jamais se trouver en relation » avec lui. Dans le journal où elle fait mention de cet événement, elle » avoit mis à la marge sous ce titre : *Bienfaits du Seigneur*, les paroles » suivantes : ***Dieu a éloigné mon cœur de l'homme profane, et il s'est*** » ***servi de lui comme d'un aiguillon pour ranimer en moi la piété, et pour*** » ***me faire me donner entièrement à lui.*** » (Vie de Jean Labadie, 1670.) Cité par Foucher de Careil, p. 150-152, *Descartes et la Princesse Elisabeth*. (Paris, Germer-Baillière, 1879.)

Nous retrouverons une appréciation assez semblable à celle-ci : 1° dans une conversation de Descartes avec François Ogier devant le comte d'Avaux en décembre 1643 (ci-avant p. 660); 2° dans une autre conversation avec Burman, le 16 avril 1648, que ce dernier a rapportée. Nous la donnerons dans le tome suivant, avec quelques autres documents à l'appui.

LETTRE CDLXXII, PAGE 624, LIGNE 5-6.

Brasset écrivait à Chanut, de La Haye, le 23 mars 1647 :

« ... Ie vous baise tres humblement les mains. M. Des Cartes, qui est » icy, faict le mesme. Nous aurions hier beu ceans a vostre santé, s'il » n'eust oublié de disner. C'est vn deffault qui seroit condamnable en tout » autre qu'en luy. Ie suis... » (*Bibl. Nat., fr. 17899, f. 119 verso.*)

TABLE DES MATIÈRES

LETTRES

NOTA. — Dans la Table qui précède, le point d'interrogation, après les indications de dates, signifie seulement que celles-ci ne figurent point dans les sources; elles n'en peuvent pas moins, dans certains cas, reposer sur des déductions assurées.

ACHEVÉ D'IMPRIMER
PAR JOSEPH FLOCH
MAITRE - IMPRIMEUR
MAYENNE. 20-11-1956

